

La voie du GRIDEQ
Du développement régional
au développement territorial

Le numéro 28 de la collection des Cahiers du GRIDEQ est publié par le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ).

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Révision linguistique
Jean-Philippe Lambert-Larocque
Abigaïl Rezelman

Mise en page et infographie
Abigaïl Rezelman

Les textes 7, 12, 19, 20, 23 et 24 ont été reproduits aux termes d'une licence accordée par COPIBEC.

Les autres textes ont été reproduits avec l'aimable autorisation des éditeurs et des auteurs.

Impression
Alliance 9000
142, rue du Pont
Amqui (Québec) G5J 2R3

Distribution
GRIDEQ
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1
418 724-1440
Courriel : grideq@uqar.ca

ISBN 978-2-923711-98-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-923711-99-7 (version numérique)

Dépôt légal 2018

Tous droits réservés ©
Université du Québec à Rimouski
GRIDEQ

Table des matières

Liste des acronymes.....	iv
Liste des tableaux et figures.....	vi

INTRODUCTION GÉNÉRALE

YANN FOURNIS

La voie du GRIDEQ : du développement régional au développement territorial.....	1
---	---

PARTIE 1.

LE TEMPS DES FONDATIONS (1974-1985) : LA CRITIQUE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Introduction.....	11
Texte 1. FERNAND HARVEY La question régionale au Québec.....	21
Texte 2. SERGE CÔTÉ et BENOÎT LÉVESQUE L'envers de la médaille : le sous-développement régional.....	43
Texte 3. HUGUES DIONNE et JUAN-LUIS KLEIN L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale.....	65
Texte 4. DANIELLE LAFONTAINE Pour une théorie non positiviste de l'espace.....	71
Texte 5. GUY MASSICOTTE Les études régionales.....	83
Texte 6. PIERRE BRUNEAU Du discours sur les disparités régionales au discours sur l'espace .	99
Texte 7. BRUNO JEAN Vers une sociologie du développement rural en région périphérique.....	103

PARTIE 2.
LE « TEMPS DES INCERTITUDES » (1986-1994) :
LA CRISE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Introduction.....	127
Texte 8. BRUNO JEAN La « ruralité » bas-laurentienne : développement agricole et sous- développement rural.....	137
Texte 9. OLEG STANEK Crise et colonisation dans l'Est-du-Québec.....	155
Texte 10. DANIELLE LAFONTAINE Le champ des « études régionales » québécoises : problèmes de spécificité et de délimitation	183
Texte 11. BRUNO JEAN Le développement régional à l'heure du développement local : « le temps des incertitudes »	201
Texte 12. PIERRE BRUNEAU Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système socio-spatial	215
Texte 13. PAUL LAROCQUE Dévitalisation rurale et créativité sociale : la Coalition « Urgence Rurale » dans l'Est-du-Québec.....	223
Texte 14. SERGE CÔTÉ À l'heure de la mondialisation, les politiques régionales de l'État central sont-elles devenues caduques ?	231

PARTIE 3.
LE TEMPS DU REDEPLOIEMENT (1995-2004) :
LE DEVELOPPEMENT AU PLURIEL

Introduction.....	249
Texte 15. DANIELLE LAFONTAINE Le GRIDEQ : vingt ans de travaux engagés sur le développement régional.....	259
Texte 16. HUGUES DIONNE Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional.....	279
Texte 17. SERGE CÔTÉ Les districts industriels, une nouvelle panacée ?	295

Texte 18. RAYMOND BEAUDRY et HUGUES DIONNE	
Vivre quelque part comme agir subversif : les solidarités territoriales	307
Texte 19. PIERRE BRUNEAU	
L'archipel urbain québécois : un nouveau rapport société-espace.....	327
Texte 20. BRUNO JEAN	
L'Université du Québec ou l'université des régions du Québec : les défis de l'innovation institutionnelle des universités sises en région	351
Texte 21. CAROL SAUCIER	
Économie, société et mondialisation : une contribution de l'économie sociale au développement.....	359

PARTIE 4.
LE TEMPS DES BILANS (2005-2015) :
VERS LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Introduction.....	373
Texte 22. DANIELLE LAFONTAINE	
Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative ...	381
Texte 23. BRUNO JEAN	
Le développement territorial : une discipline scientifique émergente	409
Texte 24. GUY MASSICOTTE	
Les sciences du territoire au Québec. Brève histoire de la construction d'un savoir	435

CONCLUSION GENERALE

YANN FOURNIS	
La voix du GRIDEQ : par <i>des</i> et <i>depuis</i> les régions périphériques	443

Liste des acronymes

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
ACFAS	Association francophone pour le savoir
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
ARDA	Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole
ARUC	Alliance de recherche universités-communautés
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
CA	Conseil d'administration
CAR	Conférence administrative régionale
CEGEP (cégep)	Collège d'enseignement général et professionnel
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine, aujourd'hui Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
CER	Conseil économique régional
COEB	Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent
CRAD	Centre de recherche en aménagement et développement
CRD	Conseil régional de développement
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CRDT	Centre de recherche sur le développement territorial
CREEGIM	Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
ÉNAP	École nationale d'administration publique
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i> , en français Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GRIDEQ	Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec
GRIR	Groupe de recherche et d'intervention régionales
HISCABEQ	Base de données bibliographiques ordiolingue sur l'histoire du Canada et du Québec
HLM	Habitation à loyer modique
INRS	Institut national de la recherche scientifique
IQRC	Institut québécois de recherche sur la culture
ISMER	Institut des sciences de la mer de Rimouski
JAL	Saint-Juste-du-Lac, Auclair et Lejeune
MEER	Ministère de l'Expansion économique régionale du Canada, aujourd'hui Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (Développement économique Canada)

MIT	Massachusetts Institute of Technology
MPC	Mode de production capitaliste
MRC	Municipalité régionale de comté
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OD	Opérations Dignité
OGC	Organisme de gestion en commun
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
PIB	Produit intérieur brut
PIL	Programme des initiatives locales
PME	Petite et moyenne entreprise
PNB	Produit national brut
PNR	Politique nationale de la ruralité
R&D	Recherche et développement
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française
SAIREQ	Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec
SER	Société d'exploitation des ressources
TÉLUQ	Université d'enseignement à distance
TVA	Tennessee Valley Authority
UCC	Union catholique des cultivateurs, aujourd'hui Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UQO	Université du Québec en Outaouais
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Liste des tableaux et figures

1. Tableaux

Tableau 1 : Évolution des salaires horaires manufacturiers moyens par région de recensement, 1961 à 1976	46
Tableau 2: Organismes relais de l'État dans l'Est du Québec	56
Tableau 3 : Nombre de fermes dans l'Est du Québec.....	60
Tableau 4 : Nombre et pourcentage de fermiers déclarant un revenu d'entreprise (ferme) et ayant un travail hors ferme en 1976	61
Tableau 5 : Évolution de la population totale, rurale et agricole dans le Bas-Saint-Laurent, 1951-1981	141
Tableau 6 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles dans le Bas-Saint-Laurent, 1951-1986	143
Tableau 7 : Indices du rétrécissement du domaine agricole régional, Bas-Saint- Laurent, 1951-1986.....	144
Tableau 8 : Premiers établissements sur les lots de colonisation dans l'Est-du-Québec, 1929-1939	161
Tableau 9 : Données choisies sur la dette fédérale, Canada, 1945-1990	238
Tableau 10 : Orientations stratégiques régionales au Québec (1994).....	288
Tableau 11 : Répartition de la population du Québec selon la catégorie urbaine (ou spatiale) en 1996.....	328
Tableau 12 : Bassins d'emploi du Bas-Saint-Laurent – Identification et poids relatif en 1996 (classement selon la population décroissante)....	344
Tableau 13 : Bassins d'emploi du Bas-Saint-Laurent. Évolution de la population entre 1991 et 1996 (classement selon la population décroissante en 1996).....	344

2. Figures

Figure 1 : Les deux logiques du développement de l'espace rural dans l'Est du Québec : tableau schématisé.....	67
Figure 2 : Traduction spatiale de l'armature urbaine québécoise.....	331
Figure 3 : Le nouveau schéma des relations ville-campagne	335
Figure 4 : L'agglomération urbaine et ses composantes	337

Figure 5 : Les fortes scolarités dans l'axe des municipalités riveraines du Bas-Saint-Laurent en 1996.....	341
Figure 6 : Le revenu moyen des ménages privés dans l'axe des municipalités riveraines du Bas-Saint-Laurent en 1996	341
Figure 7 : Rimouski : aire de recrutement de la main d'œuvre en 1996.....	342
Figure 8 : Amqui et Notre-Dame-du-Lac : aires de recrutement de la main d'œuvre en 1996	342
Figure 9 : Bassins d'emploi dans la région du Bas-Saint-Laurent en 1996.....	343
Figure 10 : Le développement : trois paradigmes. Paradigmes et courants, concepts, objectifs, indicateurs de mesures et de résultats	397
Figure 11 : Le développement territorial : un paradigme émergent ? Quatre courants. Courants, concepts, objectifs, indicateurs et indices de mesure et de résultats.....	398
Figure 12 : Le modèle causal du développement rural.....	428

Introduction générale

YANN FOURNIS

La voie du GRIDEQ : du développement régional au développement territorial

Pourquoi faire une anthologie des textes du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ) ? La question mérite d'être posée sous au moins trois perspectives.

Au sein de sciences sociales québécoises relativement jeunes (WARREN et GINGRAS, 2007), les études sur les territoires du Québec le sont encore plus et remontent au mieux aux années soixante-dix. Dans cet ensemble évolutif, le GRIDEQ occupe, qui plus est, un espace académique spécifique et restreint (disons une approche sociale des territoires), qui ne saurait prétendre résumer à lui seul les études régionales québécoises. Il est donc légitime de poser la question : le temps est-il vraiment venu de suggérer un bilan d'une portion pointue d'un champ académique aussi jeune ? Il faut aussi justifier la perspective historique de l'exercice, alors qu'il est convenu pour tous les travaux scientifiques actuels de viser « l'excellence » internationale pour marquer rien moins que l'avenir (au sens il est vrai assez restreint et faussement rassurant que semblent lui donner les organismes subventionnaires : LAMONT, 2009). Sous cette perspective, quel est l'intérêt de revenir en arrière, sur une quarantaine d'années, pour observer une démarche collective de production de connaissances qui possède des lignes de force mais fait montre aussi de certaines hésitations ? Enfin, cette interrogation n'est pas moins importante en termes de pertinence sociale : pourquoi présenter une trajectoire collective d'élucidation des dynamiques territoriales et régionales, alors même que les gouvernements successifs ne démontrent au mieux qu'un intérêt modéré pour les institutions territoriales porteuses d'une ambition réelle de développement¹ ?

¹ Rappelons que la dernière politique ambitieuse de développement régional remonte désormais à près de vingt ans, avec la Politique de soutien au développement local et régional (1997). Les réformes politiques suivantes ont plutôt fragilisé l'échelon régional

En premier lieu, la relative jeunesse des études régionales telles que pratiquées au pays n'entame en rien leur intérêt heuristique. Certes, elles ont longtemps été (et sont souvent aujourd'hui encore) prises en charge par les disciplines traditionnelles (histoire, géographie, sociologie) et ont mis du temps à se cristalliser spécifiquement comme un « domaine » de connaissances, un « champ » académique ou un « paradigme » scientifique (LAFONTAINE, 1989, 2005). Mais elles connaissent actuellement un grand dynamisme qui, en contraste avec leur inachèvement passé (LACOUR, 1986), en fait une branche très active des pratiques scientifiques québécoises... même si cela s'effectue parfois au risque d'un certain éclatement (LACOUR et PROULX, 2012 ; FOURNIS, 2012a). En tout état de cause, si l'on se fie aux interrogations inquiètes récurrentes sur le sort des sciences régionales au niveau international (ISSERMAN, 1993 ; BAILLY et COFFEY, 1994 ; CLAVAL, 2008 ; BAILLY, 2009), on peut conclure que les études régionales québécoises sont en belle santé (LAFONTAINE, 2012 ; POLÈSE, 2012). Il y a déjà là un intérêt intellectuel ou épistémologique à examiner les travaux du GRIDEQ. Ils participent à une branche particulière des sciences sociales québécoises, dont le dynamisme est bien souvent moins mis en avant que celui d'autres disciplines (par exemple l'histoire : GOYETTE et BÉDARD, 2006, ou la sociologie : GAGNÉ et WARREN, 2003). Sans rien ôter aux apports des disciplines et leurs canons, il y a sans doute à gagner à scruter attentivement les nouvelles branches de la connaissance, d'autant plus lorsque l'hybridation entre disciplines est susceptible de créer de nouveaux fronts de connaissance (DOGAN, 1997 ; FOURNIS et DUMARCHER, 2017). Telle est en tout cas la raison d'être de la trajectoire du GRIDEQ (LAFONTAINE, 1995, 2005 ; FOURNIS et FORTIN, 2012) et de sa mise en valeur par la présente anthologie.

En second lieu se pose l'enjeu du retour historique, dévoilant les logiques contradictoires qui animent la recherche, les bons et les moins bons « coups » des positionnements scientifiques. On sait, avec les travaux de M. LAMONT (2009), que la science a la mission ambitieuse de produire du « sacré » dans un monde par définition « profane » ; l'ennui est qu'elle se comporte parfois, précisément, comme une institution religieuse, qui établit le canon et reconstruit le passé en fonction des découvertes les plus récentes, rejetant dans les « ténèbres extérieures » du para- ou du préscientifique les découvertes d'hier invalidées par les recherches plus récentes, les confinant au statut commode de ces « erreurs rectifiées » dont parle G. BACHELARD (1993). S'il n'y a aucun mal à cela dans le champ scientifique au sens strict (dont il s'agit après tout de la raison d'être), il en va peut-être autrement lorsque la recherche implique le monde social, lorsqu'elle entre en relation avec la population en traduisant certaines (et pas toutes) des diverses stratégies en tension dans la société globale. Dans ce contexte, la science et sa « vérité » sont toujours près de devenir une prétention hégémonique accouinée à certains (et pas tous) prétendants au pouvoir. Dans une perspective strictement académique, on pourra donc être surpris de ces textes

(remplacement des conseils régionaux de développement (CRD) par les conférences régionales des élus (CRÉ) en 2004, avant leur suppression en 2015).

qui défendent qui le « socialisme », qui la « dépendance » et le « sous-développement », qui l'« autogestion » - enfin, la question n'est-elle pas réglée peu ou prou depuis le début du 20^e siècle (SOMBART, 1992) ? Dans ce contexte de relations délicates entre science et société, le fait n'était pas clair dans les esprits de l'Est-du-Québec des années 1970-85... et leur proximité avec la recherche menée au GRIDEQ a donné des textes de valeur. Ceux-ci ont mis en lumière, mieux que d'autres, des phénomènes de dépendance économique (JEAN, 1988) et de domination sociale et spatiale remarquablement crue (STANEK, 1988).

Et le déclin de la perspective critique après 1985, qui suscite à bon droit une critique serrée de la critique (JEAN, 1989), n'y change rien : la critique radicale avait un sens dans le territoire de l'Est-du-Québec à cette époque et ne pas la saisir aurait vraisemblablement été une erreur – que beaucoup ont, il est vrai, commise avec d'autant plus de constance que la critique radicale n'a jamais été leur tasse de thé. Ceux qui préfèrent l'eau tiède n'aimeront donc pas certains travaux du GRIDEQ à cette époque, mais ces derniers expliquent aussi que, par-delà les transformations structurelles de la société québécoise, le Groupe soit resté au diapason avec (certaines parties de) la société québécoise, y compris lors des périodes de vive contestation. Dans cet esprit, on ne s'étonnera pas plus que nécessaire de la conversion réussie du GRIDEQ aux analyses, assagies, en termes de « développement territorial » à partir du milieu des années 2000 : en cela, le Groupe accompagne les grands acteurs du territoire qui, suite à la crise économique, changent leur fusil d'épaule pour revendiquer l'intervention de l'État (ce dont témoigneront ses liens avec les revendications territoriales de la Coalition « Urgence rurale » : DIONNE et LARRIVÉE, 1989 ; DIONNE et SAUCIER, 1995)... Pour toutes ces raisons, il a paru nécessaire de sélectionner dans cette anthologie des textes qui mettent en lumière les évolutions complexes des membres du GRIDEQ, sans cacher leurs limites et contradictions mais en pariant sur le goût des lecteurs à observer la science en action, telle qu'elle se fait réellement au contact du territoire et non telle qu'elle peut être lissée à posteriori au bénéfice des spécialistes académiques. L'enjeu ici est peut-être tout simplement celui qu'a réactivé récemment M. BURAWOY (2009) : la science, certes, mais « pour qui ? »

Cette question mène, en dernier lieu, à la problématique de la pertinence sociale et politique des recherches du GRIDEQ, que l'on peut combiner aux deux questions précédentes. Les études sur le développement sont souvent considérées, avec de bonnes raisons, comme gravitant autour des rôles respectifs de l'État et du Marché dans l'enclenchement d'un changement social vertueux (sur le développement international, cf. AZOULAY, 2002 ; sur le changement social, cf. ROCHER, 1992) ; le premier est souvent considéré comme dominant la période 1940-70 (période du « développementalisme »), le second comme dominant depuis les années soixante-dix (période du « globalisme ») (PIKE, RODRIGUEZ-POSE et TOMANEY, 2006). Or, il existe un troisième terme, trop souvent négligé, au développement : le social et les acteurs sociaux (OLIVIER DE SARDAN, 1995 ; GUICHAOUA, 2006). Entre l'échec du volontarisme de l'État incarnant (soi-disant) le Social et le fatalisme de l'économisme révélant (soi-disant) le Marché, il y a une place pour une perspective centrée sur les communautés. En ce sens, parier sur le

Social plus que sur l'État ou le Marché répond à la question essentielle du développement (« le développement pour qui ? »), selon un sens précis : il s'agit de promouvoir une inversion de perspective (une révolution paradigmatique ?) autour des territoires, où *le Social tel qu'il existe dans les territoires* (ce qu'il est convenu d'appeler « communauté » au Québec) serait la mesure de toutes ces choses qui, État ou Marché, sont supposées développer les populations dans l'espace.

Certes, le GRIDEQ est bien placé pour savoir qu'il ne faut pas confondre la fin (*pour qui ?*) et les moyens (*comment ?*) : ceux qui partent en quête d'un « méga-acteur » (pour reprendre les termes latino-américains) en seront pour leurs frais. Les lieux, leurs liens et leurs acteurs ne peuvent guère créer le développement en apesanteur, à distance des (ou contre les) États et Marchés, du fait de la « nature » complexe et hybride des processus de développement (OLIVIER DE SARDAN, 2001). Pour autant, le pari heuristique d'un développement par le social reste, encore ici, un solide repère analytique : les prophètes du Développement (par l'État ou le Marché) passent sur les territoires, mais les communautés sociétales, elles, y restent. Au-delà de la succession des programmes gouvernementaux de développement (régional et local) ou des modes académiques (qui découvrent sans cesse de nouveaux modèles territoriaux), les communautés et les territoires poursuivent un effort au quotidien pour traiter les problèmes qui se présentent à eux. Pour désigner ce travail du territoire par les acteurs, l'Est-du-Québec a revendiqué la notion de « Dignité ». À la fois normative, heuristique et analytique, cette injonction nous paraît bien justifier les quarante années d'études régionales au GRIDEQ : l'ambition (un peu démesurée) des acteurs à développer leur espace ici et maintenant mérite d'être découverte, explicitée et expliquée en termes scientifiques – ce à quoi la présente anthologie voudrait participer. Si cette dernière pouvait répondre à certaines des lacunes que HAYTER et autres (2003) observent quant à la compréhension scientifique des espaces périphériques canadiens, elle n'aura pas été inutile.

Une fois posé le triple intérêt académique, rétrospectif et social d'un ouvrage collectant certains textes du GRIDEQ, il reste à justifier la sélection, le traitement et le classement des textes choisis. Après des mois de collectage et de traitement informatique des références scientifiques en équipe, une première bibliographie indicative de la production du GRIDEQ a été réalisée qui, en dépit d'un travail collectif rigoureux², est par définition incomplète du fait de la nécessité d'opérer un découpage rendant le corpus à la fois pertinent et exploitable³. Ce corpus est

² Du fait de l'inexistence d'une liste systématique des productions du GRIDEQ, cet exercice bibliographique a demandé un travail considérable, poursuivi à plusieurs mains et en plusieurs phases sur cinq années (que Léon-Pierre Dufour et Abigail Rezelman trouvent ici nos sincères remerciements ; nous remercions aussi les services de la bibliothèque de l'UQAR qui, en numérisant l'essentiel des publications éditées par le GRIDEQ, ont sensiblement simplifié le travail de traitement informatique desdits textes).

³ Sur la méthodologie liée au découpage de corpus quantitatifs, cf. ARCHAMBAULT et VIGNOLA GAGNÉ, 2004.

en soi assez conséquent : une liste de 545 documents pour la période 1975-2015 a été constituée. Elle a en conséquence été réduite en fonction de deux choix (qu'est-ce qu'un membre du GRIDEQ⁴ ? Qu'est-ce qu'une production scientifique⁵ ?), ce qui a débouché sur une bibliographie resserrée donnant une image assez précise des produits les plus scientifiques (RAC, LIV, DIR, COC) générés par un petit noyau d'une dizaine de personnes⁶. Afin de renforcer la cohérence de cette production scientifique, nous avons limité le corpus considéré à la production du seul noyau de ces chercheurs⁷ - ce qui exclut donc les membres plus épisodiques ou plus récents (mais cf. aussi FOURNIS et DUMARCHER, 2017). Ces chiffres sont indicatifs, mais rappellent tout au moins la difficulté de sélectionner 24 textes seulement sur plus de 500 références (soit moins de 5 %...).

⁴ Rappelons que le découpage du corpus dépend d'abord de la définition exacte donnée aux membres du GRIDEQ : le statut des membres a été modifié à plusieurs reprises sur le temps long ; le statut des membres associés reste par définition ambigu ; dans le temps long, la production scientifique de certains membres dépasse leur seule appartenance au GRIDEQ, soit parce qu'ils ont commencé à produire avant de devenir membres (cas des chercheurs recrutés bien après l'obtention de leur doctorat), soit parce qu'ils ont continué à écrire après leur départ (cas des jeunes chercheurs qui quittent le GRIDEQ dans les années 70-80). Pour l'exercice, nous avons essentiellement retenu les membres du GRIDEQ ayant exercé une forte influence initiale ou ayant été membres pour l'essentiel de leur carrière ou, de manière plus opératoire, le noyau des huit chercheurs présents en 1986-88 lors de la refonte institutionnelle du Groupe, complété par quelques personnalités marquantes sur le plan intellectuel (mais pas toutes : certains travaux de grande qualité ont malheureusement dû être laissés de côté).

⁵ Le découpage du corpus dépend aussi de ce que l'on définit comme « produit scientifique » : s'il est relativement aisé de colliger les articles dans des revues à comité de lecture (RAC) voire dans les ouvrages individuels (LIV), il en va autrement pour les chapitres d'ouvrages collectifs (COC) voire les directions d'ouvrages collectifs (DIR) qui foisonnent sans avoir jamais été rassemblés de manière systématique – sans même parler des produits moins strictement valorisés dans le champ scientifique, qui ont tendance à être négligés dans les revues de littérature ou bilans d'activité (rapports, articles de vulgarisation, etc.). Le travail de collectage de la production du GRIDEQ est donc d'un degré de précision décroissant au regard de ces catégories : presque exhaustif pour les RAC et les LIV, il est relativement complet pour les COC et DIR – mais bien plus lacunaire pour les autres produits.

⁶ Ce sont les huit membres du GRIDEQ après la refonte des règles d'appartenance au GRIDEQ en 1988, soit : Pierre Bruneau, Serge Côté, Hugues Dionne, Bruno Jean, Danielle Lafontaine, Paul Larocque, Carol Saucier et Oleg Stanek. Ont aussi été ajoutés trois personnalités marquantes des débuts du GRIDEQ, mais qui s'en retirent rapidement : Fernand Harvey, Guy Massicotte et Benoît Lévesque. Par le jeu des productions à auteurs multiples, deux autres personnalités viennent enfin s'ajouter : Juan-Luis Klein (présent au GRIDEQ quelques mois au début des années quatre-vingt) et Raymond Beaudry (membre associé au GRIDEQ dès les années 80-90).

⁷ Rappelons que, après une vague de départs au début des années 80, le noyau des huit membres du GRIDEQ subit seulement le départ d'Hugues Dionne au début des années 2000, avant que les départs à la retraite se multiplient.

Pour ce faire, nous avons procédé à des choix nécessairement arbitraires pour sélectionner 24 textes (ou extraits de textes⁸) seulement, mais en conservant quelques lignes directrices : ce sont des productions à vocation scientifique (évaluées par les pairs) qui documentent une démarche collective de recherche scientifique apportant des éléments épistémologiques, théoriques et empiriques convergeant vers l'élucidation des dynamiques du Développement régional et territorial, le plus souvent dans l'Est-du-Québec⁹. Un dernier choix, chronologique, doit enfin être justifié sous deux aspects. D'abord, les textes ont été classés par ordre chronologique, pour conférer un sens temporel à l'enchaînement des textes (au prix, parfois, de légers décalages intellectuels puisque le rythme de la publication universitaire est parfois plus lent que celui de la réflexion). Ensuite, l'examen de cette trajectoire collective¹⁰ a été scindé en quatre périodes relativement homogènes, dont le découpage est à la fois structurel, organisationnel et intellectuel, et dont l'intérêt heuristique est de présenter des phases relativement cohérentes au sein d'une trajectoire intellectuelle collective, où les ruptures sont assez marquées pour être signifiantes¹¹.

Bibliographie

ARCHAMBAULT, E. et É. VIGNOLA GAGNÉ, 2004. *L'utilisation de la bibliométrie dans les sciences sociales et les humanités*, Rapport préparé pour le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

⁸ Il va sans dire que les coupures effectuées dans les textes sont regrettables et s'expliquent exclusivement par des raisons matérielles d'édition. Les inévitables dommages causés au raisonnement intellectuel exposé dans ces publications sont par conséquent le seul fait de l'auteur de cette anthologie.

⁹ Sous cette perspective, les textes s'écartant par leur auteur, interprétation théorique ou objet de cette trajectoire collective n'ont pu être retenus (en dépit souvent de leur qualité). Nous avons par ailleurs retenu deux produits de format spécifique, pour leur éclairage de cette démarche collective : un chapitre d'acte de colloque (de Danielle Lafontaine) et une note de lecture (de Pierre Bruneau). Beaucoup d'autres textes auraient eu leur place dans cette anthologie ; certains ont été retirés dans la phase finale de publication pour des raisons matérielles de format ou de droits d'édition.

¹⁰ Ce corpus est présentement l'objet d'une étude plus poussée, de portée à la fois organisationnelle et intellectuelle. Des pistes ont été présentées dans FOURNIS, 2012a, 2012b ; FOURNIS et FORTIN, 2012, ainsi que FOURNIS, 2009 : « La voie du GRIDEQ : l'institutionnalisation d'un groupe de recherche universitaire en développement régional (1974-2008) », XLVI^e Colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand.

¹¹ Avouons d'emblée que si la première période ne pose pas de difficulté (elle se fonde sur des critères organisationnels influençant directement le contenu intellectuel de la production du GRIDEQ), il en va autrement pour les trois autres. Nous avons cependant considéré que certains événements collectifs (colloque et publication liée) présentant une rupture intellectuelle significative pouvaient être analysés comme des césures. Celles de 1995 et de 2005 ont été sélectionnées parce qu'elles correspondent à l'année de publication d'actes de colloque marquant soit une inflexion durable (ainsi de CÔTÉ et autres, 1995, actes du colloque de la section Développement régional de l'ACFAS tenu en 1994), soit un achèvement d'ampleur (ainsi de LAFONTAINE et JEAN, 2005a et 2005b, actes du colloque de la section Développement régional de l'ACFAS tenu en 2003).

- AZOULAY, G., 2002. *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BACHELARD, G., 1993. *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance*. Paris : Librairie philosophique J. Vrin.
- BAILLY, A., 2009. « La science régionale en perspective », *Géographie, économie, société*, vol. 11, no 1, p. 1-7.
- BAILLY, A. et W. COFFEY, 1994. « Regional science in crisis: a plea for a more open and relevant approach », *Papers in Regional Science*, vol. 73, no 1, p. 3-14.
- BURAWOY, M., 2009. « Disciplinary Mosaic: The Case of Canadian Sociology », *The Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 34, no 3, p. 869-886.
- CLAVAL, P., 2008. « Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale », *Géographie, économie, société*, vol. 10, no 2, p. 157-184.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX, 1995. *Et les régions qui perdent ?* Rimouski-Chicoutimi-Montréal : GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM.
- DIONNE, H. et J. LARRIVÉE (dir.), 1989. *Les villages ruraux menacés : le pari du développement*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- DIONNE, H. et C. SAUCIER, 1995. « Intervention sociale et développement local : la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, no 1, p. 45-61.
- DOGAN, M., 1997. « The new social sciences: cracks in the disciplinary walls », *International Social Science Journal*, vol. 49, no 153, p. 429-443.
- FOURNIS, Y., 2012a. « Le développement territorial entre sociologie des territoires et science régionale : la voix du GRIDEQ », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 2012/4, p. 533-554.
- FOURNIS, Y., 2012b. « Penser la ruralité et son développement au GRIDEQ entre 1970 et 2000 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, no 157, p. 153-172.
- FOURNIS, Y. et A. DUMARCHER, 2017. *Le territoire du CRDT. La construction d'un espace intellectuel, entre science et territoire*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- FOURNIS, Y. et M.-J. FORTIN, 2012. « Des sciences du territoire au Québec ? Le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ) », dans P. Beckouche, C. Grasland, F. Guérin-Pace et J.-Y. Moisseron (dir.), *Fonder les sciences du territoire*. Paris : Éditions Karthala, p. 123-136.
- GAGNÉ, G. et J.-P. WARREN (dir.), 2003. *Sociologie et valeurs : quatorze penseurs québécois du 20e siècle*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- GOYETTE, J. et E. BÉDARD (dir.), 2006. *Paroles d'historiens : anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- GUICHAOUA, A., 2006. « Sociologie du développement », dans J.-P. Durand et R. Weil (dir.), *Sociologie contemporaine*. Paris : Vigot, p. 523-541.
- HAYTER, R., T. J. Barnes et M. J. Bradshaw, 2003. « Relocating resource peripheries to the core of economic geography's theorizing: rationale and agenda », *Area*, vol. 35, no 1, p. 15-23.
- ISSERMAN, A. M., 1993. « Lost in space? On the history, status and future of regional science », *Review of Regional Studies*, vol. 23, no 1, p. 1-50.
- JEAN, B., 1988. « La "ruralité" bas-laurentienne : développement agricole et sous-développement rural », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 239-263.
- JEAN, B., 1989. « Le développement régional à l'heure du développement local : le temps des incertitudes », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 9-24.

- JEAN, B., 2005. « Postface : Le projet scientifique du CRDT : repousser les frontières de la connaissance sur le développement territorial », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 2. Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*. Rimouski : CRDT-GRIDEQ, p. 281-295.
- LACOUR, C., 1986. « Compte-rendu de lecture : La Belle Province et la science régionale canadienne », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 1986/4, p. 531-545.
- LACOUR, C. et M.-U. PROULX, 2012. « La "Belle Province" de la science régionale québécoise », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 2012/4, p. 471-489.
- LAFONTAINE, D., 1989. « Le champ des études régionales québécoises : problèmes de spécificité et de délimitation », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 111-139.
- LAFONTAINE, D., 1995. « Le GRIDEQ : vingt ans de travaux engagés sur le développement régional », dans N. Thivierge (dir.), *Savoir et développement : pour une histoire de l'UQAR*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 311-331.
- LAFONTAINE, D., 2005. « Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative », dans *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Rimouski : CRDT-GRIDEQ, p. 347-387.
- LAFONTAINE, D., 2012. « L'émergence et l'évolution des études et science régionales au Québec (1908-2008). Des liens et des lieux », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 2012/4, p. 555-595.
- LAFONTAINE, D. et B. JEAN (dir.), 2005a. *Territoires et fonctions Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Rimouski : GRIDEQ-CRDT.
- LAFONTAINE, D. et B. JEAN (dir.), 2005b. *Territoires et fonctions, Tome 2. Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*. Rimouski : GRIDEQ-CRDT.
- LAMONT, M., 2009. *How professors think: inside the curious world of academic judgment*. Cambridge : Harvard University Press.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 1995. *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Marseille-Paris : APAD-Karthala.
- PIKE, A., A. RODRIGUEZ-POSE et J. TOMANEY, 2006. *Local and Regional Development*. Oxon-New York : Routledge.
- POLÈSE, M., 2012. « À propos de l'extraordinaire diversité (et ouverture) des sciences régionales québécoises : origines et prospective », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 2012/4, p. 513-531.
- ROCHER, G., 1992. *Introduction à la sociologie générale*. LaSalle : Hurtubise HMH.
- SOMBART, W., 1992. *Pourquoi le socialisme n'existe-t-il pas aux États-Unis ?* Paris : Presses Universitaires de France.
- STANEK, O., 1988. « Crise et colonisation dans l'Est du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 201-238.
- WARREN, J.-P. et Y. GINGRAS, 2007. « Job Market Boom and Gender Tide: The Rise of Canadian Social Sciences in the 20th Century », *Scientia Canadensis : Canadian Journal of the History of Science, Technology and Medicine*, vol. 30, no 2, p. 5-21.

Partie 1.

**Le temps des fondations (1974-1985) :
la critique du Développement régional**

Introduction

YANN FOURNIS

La création du GRIDEQ au milieu des années soixante-dix s'inscrit dans une période de recomposition profonde des territoires au Québec et des analyses du développement régional : à la suite de l'échec d'une politique ambitieuse d'aménagement du territoire dans les années soixante, les propositions alternatives se multiplient dans les années soixante-dix, sans offrir de réelle perspective d'ensemble. Dans ce contexte, la recherche en Développement régional à l'UQAR va prendre une tournure dynamique (les sites de l'Université du Québec viennent d'être créés) et originale (l'approche se veut résolument critique et interdisciplinaire), ce qu'illustrent les sept textes sélectionnés ici.

1. Un contexte politique et intellectuel mouvementé : les territoires contre l'État

Pour ce qui concerne les territoires régionaux, on assiste alors à un tournant marquant, lié à l'assimilation progressive de l'échec de la plus ambitieuse politique régionale québécoise, le BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec), et à l'essor de nouvelles propositions théoriques suggérant un recentrage des politiques régionales sur la métropole québécoise par excellence, Montréal. L'expérience du BAEQ est une politique publique fondatrice en matière d'aménagement du territoire au Québec. Cette vaste enquête-participation enclenchée en 1963-66 pour résoudre les graves difficultés de la « région-pilote » du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie prône une conception assez proche de la théorie des pôles de croissance. Dans la foulée de la Révolution tranquille, l'État québécois se veut démiurge de la modernité : le rattrapage impulsé par l'État visera à assurer une rationalisation des ressources dans l'espace, résolvant du même mouvement la question des disparités et de l'ensemble des déséquilibres affectant la région (interrégionaux, intrarégionaux, intersectoriels, intrasectoriels) pour accoucher d'une société régionale plus égalitaire, moderne et rationnelle (LAFONTAINE, 1989 ; DIONNE, 2001). Concrètement, l'initiative aboutit au renforcement des pôles forts de la région (les villes côtières, notamment Rimouski) et à la proposition de fermeture de dites « paroisses » périphériques, dont la survie apparaît des plus problématiques. Initialement servie par un dispositif de « participation » populaire et soutenue par certaines des élites les plus dynamiques de la région (JEAN, 2016), cette stratégie suscite de vives réactions populaires dans le haut-pays, où des mobilisations durables s'organisent à partir du début des années soixante-dix (les Opérations Dignité). En quelques années, le BAEQ finit par être considéré comme un échec fort (DUGAS, 1973), utile d'abord comme repoussoir théorique et pratique, qui justifie un tournant intellectuel significatif pour ceux qui cherchent un développement pertinent pour les espaces ruraux périphériques (COLLECTIF, 1976).

Une seconde remise en cause, très différente, est cependant aussi importante : le rapport Higgins-Martin-Raynauld (dit « rapport HMR ») fait grand bruit en 1970 en suggérant une relecture montréalaise de la théorie des pôles de croissance, qui recentre le développement du Québec sur la métropole. Celle-ci est intronisée « seul foyer autonome de dynamisme au Québec » face aux « autres régions du Québec » dont le sort est inévitablement funeste : « une sagesse élémentaire pourrait être de reconnaître et d'admettre franchement qu'il n'y a pas d'autre pôle de développement au Québec que Montréal » (HIGGINS, MARTIN et REYNAUD, 1973, p. 53 et suiv.). Alors même que l'échec du BAEQ signe celui d'une politique ambitieuse de développement des régions (qui ne prendra jamais vraiment son essor au Québec), l'État semble changer son fusil d'épaule : le développement des régions passerait désormais par le soutien à Montréal qui, en perte de vitesse face à Toronto, doit reprendre sa place structurante dans l'espace canadien pour susciter par son influence des effets d'entraînement dans l'espace québécois. Cette analyse disqualifie donc elle aussi les politiques régionales antérieures, mais pour des raisons inverses des précédentes : le développement des régions rurales passe par le développement urbain, forcément urbain... Dès son apparition, cette approche est l'objet d'une vive critique de la part de nombreux spécialistes régionaux (DUGAS, 1983, p. 169) qui, durement, en usent comme d'un repoussoir presque aussi redoutable que le BAEQ.

2. L'émergence du GRIDEQ : une pensée critique « en région »

C'est dans ce contexte politique et intellectuel que naît le GRIDEQ en 1974, dans la toute jeune Université du Québec à Rimouski (l'UQAR est reconnue comme constituante du réseau de l'Université du Québec en 1973) (FERRETTI, 1994). À l'issue d'un mouvement de croissance rapide, l'Université va tenter de structurer des axes de spécialisation pour concentrer ses ressources limitées dans des priorités qui concilieraient autant que possible excellence scientifique et inscription dans le milieu du Bas-Saint-Laurent (THIVIERGE, 1995a). L'une des premières missions historiques que se donne l'UQAR est précisément, après l'océanographie, le « développement régional » appelé à constituer un axe de développement en s'appuyant sur la dynamique endogène d'un regroupement de chercheurs doté d'une masse critique et par une perspective originale et interdisciplinaire (THIVIERGE, 1995b). Dans ces premières années, l'UQAR participe à la consolidation du groupe en soutenant la création de programmes d'enseignement (certificat de deuxième cycle et maîtrise en 1977-78) et en le dotant d'une reconnaissance matérielle et symbolique (en 1978-79, le groupe est formalisé comme groupe institutionnel de recherche) (BRUNEAU et autres, 1993). Toutefois, ce soutien institutionnel nécessaire apparaît rapidement comme non suffisant pour assurer une homogénéité forte du groupe.

En effet, la composition du groupe porte l'empreinte des conditions de l'avènement de l'Université du Québec : ses différents établissements, nouvellement créés, entreprennent en quelques années de mettre en place un réseau complet d'enseignement et de recherche, ce qui implique une politique de recrutement à marche forcée d'enseignants-chercheurs. Dans ce contexte, il n'est guère aisé

de dégager une identité scientifique commune à un groupe qui croît rapidement : d'une dizaine de membres réguliers en 1975 autour du noyau fondateur (constitué de l'historien Guy Massicotte, du géographe Clermont Dugas, du sociologue Fernand Harvey et de l'économiste Yves Dion), le groupe passe à une vingtaine de membres en 1985 (voire une trentaine avec les membres associés), issus de disciplines et de traditions diverses (une dizaine de disciplines au milieu des années quatre-vingt). À cette même époque, le noyau des huit personnes qui deviendront les principaux animateurs du GRIDEQ dans les périodes suivantes est recruté et commence à s'affirmer : Pierre Bruneau (géographe), Serge Coté (sociologue), Hugues Dionne (sociologue), Bruno Jean (sociologue), Danielle Lafontaine (sociologue), Paul Larocque (historien), Carol Saucier (sociologue), Oleg Stanek (mathématicien) – auxquels il faut ajouter des personnalités alors influentes mais qui se retireront du GRIDEQ, pour poursuivre leurs carrières ailleurs (avec, outre les quatre fondateurs, Benoît Lévesque, sociologue).

Il n'est pas évident, dans cette période de foisonnement et de tâtonnement, de discerner les lignes de force d'une trajectoire intellectuelle commune. En dépit ou à cause d'un fonctionnement très souple et d'une définition minimale d'objectifs généraux, le GRIDEQ ne parvient en effet pas vraiment à mettre en place une problématique unitaire de recherche qui enclencherait une convergence généralisée des travaux de ses différents membres. Cependant, même sous cette forme quelque peu éclatée, la mobilisation scientifique des chercheurs du GRIDEQ est indéniablement dynamique : en quelques années, ils posent les repères essentiels d'une définition interdisciplinaire du « développement régional » propre à l'UQAR. Nous l'avions succinctement résumée comme une œuvre de « convergence entre paradigmes disciplinaires, qui tente un dépassement de leurs cloisonnements et instaure les linéaments d'un consensus paradigmatique, autour d'une approche interdisciplinaire fondée sur une conception sociale du développement des espaces dits périphériques, ouverte à l'histoire et la géographie sociales mais à coloration sociologique » (FOURNIS, 2012, p. 538). Insistons sur le fait que ce positionnement est à la fois restreint à une région particulière du champ des sciences sociales et authentiquement interdisciplinaire.

Il est d'abord assez marginal d'un point de vue disciplinaire ou dans le champ des sciences sociales, à la fois dans les sciences sociales québécoises (où la sociologie « pure » occupe longtemps une place que les sociologues considèrent comme prééminente) et dans les sciences régionales internationales (plutôt centrées sur le dialogue entre géographie et économie). En ce sens, les recherches du GRIDEQ ne convaincront guère les puristes de ces approches « interdisciplinaires » essentiellement centrées sur une approche sociologique, géographique ou économique de l'espace, parce qu'elles ont bien quitté les rivages rassurants encore organisés par les anciens paradigmes dominants (du montien dans la sociologie québécoise ou isardien dans les sciences régionales internationales).

Mais, en même temps, ces recherches sont authentiquement interdisciplinaires en ce qu'elles ont défriché un segment particulier du champ des sciences sociales, dans ces confins où l'histoire et la géographie se font sociales et où la sociologie devient territoriale. Il s'agit donc d'un type spécifique d'interdisciplinarité, qui investit le « social » comme acteur (ou, mieux, comme moteur) du développement historique des sociétés territoriales.

Cette œuvre de relecture du Développement régional par ses acteurs est aussi un pari collectif quant à l'apport scientifique de la recherche en université périphérique, qui saurait prendre en compte des objets nouveaux pour éclairer des cas trop souvent ignorés par les universités des grands centres urbains (HARVEY, 1975). Toutefois, ce pari est à la fois porteur d'une grande richesse et un défi pour les membres du GRIDEQ. Une richesse, d'abord, parce que les premières années donnent lieu à plusieurs colloques qui démontrent la nécessité de repenser « la problématique du développement en milieu rural » (COLLECTIF, 1976 ; voir en particulier les propos des fondateurs du GRIDEQ : DION, 1976 ; DUGAS, 1976 ; HARVEY, 1976 ; MASSICOTTE, 1976), mais aussi de mieux prendre en compte le rôle nouveau qu'y tiennent l'« animation sociale, [les] entreprises communautaires et [les] coopératives » (LÉVESQUE, 1979). Dans ce même esprit, plusieurs travaux en commun permettent de valider l'existence d'un consensus général quant au développement de l'Est-du-Québec. Il en va ainsi du numéro spécial de la revue *Possibles* en 1978 (DIONNE, 1978 ; HARVEY, 1978 ; JEAN, 1978) ou du numéro spécial de la revue *Interventions économiques* sur la question régionale (DIONNE et KLEIN 1982 ; CÔTÉ et LÉVESQUE, 1982 ; JEAN, 1982), voire de certains programmes de recherche regroupant plusieurs individualités (ainsi de la vaste recherche sur « la pénétration du capitalisme dans l'Est-du-Québec » (CÔTÉ, 1984 ; LAROCQUE, 1984) ou sur la diffusion médiatique (LÉVESQUE, 1984).

3. Présentation des textes sélectionnés : une critique plurielle du Développement régional

Si tous les travaux du GRIDEQ peuvent être considérés comme « critiques » des conceptions traditionnelles du Développement régional centré sur l'État, ils se distinguent aussi en privilégiant des postures différentes. Certains tirent les conséquences de leur inscription disciplinaire pour opérer une relecture critique, souvent subtile et bien informée, du Développement régional descendant (ainsi de F. Harvey, C. Dugas, Y. Dion).

- Le texte de FERNAND HARVEY (1980) sur « **La question régionale au Québec** » illustre fort bien les vertus d'une approche critique qui se saisit du Développement régional pour comprendre comment différents types de facteurs (économiques, démographiques, politiques, culturels, etc.) peuvent (ou non) se coaguler dans une société régionale... Ceci ouvre des pistes disciplinaires nouvelles, qui trouvent en l'occurrence leur aboutissement dans le Chantier des histoires régionales mené par l'Institut québécois de recherche sur la culture à partir de 1980 (LECHASSEUR, 1984).

- D'autres, conformément à la brève explosion des travaux d'inspiration marxiste dans les années soixante-dix-85 au Québec, privilégient plutôt une approche inspirée par une économie politique critique, qui entend recentrer les enjeux du Développement régional sur le déploiement du capitalisme dans l'espace et les luttes de pouvoir auxquelles il donne lieu ; le texte de SERGE CÔTÉ et BENOÎT LÉVESQUE (1982) (« **L'envers de la médaille : le sous-développement régional** »), quoique souvent de lecture aride, rappelle ainsi que le Développement est par nature conflictuel (il y a aussi des perdants... et ils sont souvent périphériques) et que ses enjeux politiques peuvent difficilement être pensés en dehors de ce que le capitalisme fait aux communautés qu'il assimile, bouscule et, parfois, détruit.
- Telle est aussi la question que posent HUGUES DIONNE et JUAN-LUIS KLEIN (1982), dans un court texte qui est sans doute le résumé le plus efficace de la perspective propre au GRIDEQ (homologue, à cette époque, de celle de certains groupes sociaux de l'Est-du-Québec) : « **l'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale** ». Ici, les mobilisations territoriales autour des ressources naturelles sont en butte à des politiques publiques défavorables. Elles tentent donc d'imposer un « aménagement intégré des ressources » qui ouvrirait à un développement alternatif, où les communautés obtiendraient un droit à une ruralité moderne, non-marginale et authentiquement démocratique. Ce type d'analyse, influent quelques années encore, se tarira brutalement au milieu des années quatre-vingt – en même temps que les capacités de mobilisation des groupes communautaires de l'Est-du-Québec (cf. *infra*).

En attendant, l'on comprend que ces différentes perspectives (dont nous illustrons ici seulement quelques expressions) ne s'intègrent pas naturellement dans un programme commun de recherche – ce dont témoignent les multiples efforts entrepris jusqu'au milieu des années quatre-vingt pour organiser collectivement les différents programmes de recherche (sans grand succès) (GRIDEQ, 1982) mais aussi pour situer les travaux du GRIDEQ au regard du champ des sciences sociales québécoises et internationales (JEAN et LAFONTAINE, 1984). Les textes de DANIELLE LAFONTAINE (1984) et de GUY MASSICOTTE (1985) révèlent les enjeux épistémologiques de cette recherche d'un positionnement collectif.

- Le premier (« **Pour une théorie non positiviste de l'espace** ») rappelle les difficultés auxquelles s'exposent tous ceux qui entendent rompre avec les prénotions et le sens commun en matière de Développement régional : après avoir rompu avec le positivisme des politiques régionales d'inspiration technocratique, l'on découvre rapidement que l'enjeu se déplace pour devenir conceptuel (quels outils conceptuels pour redécouvrir la région hors des lieux communs commodes ?) puis épistémologique (comment penser la région comme configuration relationnelle ?)...
- La tâche est d'autant plus ardue que, comme le souligne le texte de GUY MASSICOTTE (« **Les études régionales** »), les milieux scientifiques québécois centrés sur les régions sont très dynamiques au début des années quatre-vingt. Proposant une lecture d'abord historique mais ouverte aux travaux connexes (y compris le Développement régional), l'auteur rend compte de

l'explosion des travaux documentant la construction de la société québécoise dans ses espaces périphériques et fait un survol de leurs réalités contemporaines. À côté des « poids lourds » des entreprises scientifiques historiennes (N. Séguin, G. Bouchard) et des « francs-tireurs » à la trajectoire individuelle (Clermont Dugas, entre autres), le GRIDEQ est ramené à son statut d'entreprise scientifique, dont l'organisation collective la met en mesure de peser dans les sciences sociales québécoises, à condition de dépasser ses relatifs jeunesse et éclectisme.

Achevons cette courte description de la première période de la trajectoire du GRIDEQ en apportant une nuance à ces propos, autorisée par le recul dont nous disposons aujourd'hui pour évaluer l'intérêt de ces travaux. En dépit de maladresses d'écriture, d'hésitations intellectuelles, d'un certain éclatement paradigmatique, des querelles de personnes aussi, le corpus des travaux du GRIDEQ introduit dans son ensemble un faisceau de critiques convergentes du Développement régional (tel que pensé au Québec à cette époque). Celles-ci déconstruisent à la fois le Développement, la Région et la Ruralité et, dans les périodes suivantes, seront les bases d'une accumulation de connaissances qui reste la marque des entreprises scientifiques réussies... Dans ces conditions, indiquons seulement deux textes dessinant des pistes parmi d'autres paraissant particulièrement stimulantes.

- La première est désignée par PIERRE BRUNEAU (1985), dans un court texte sur le discours gouvernemental à l'égard des régions, passé en quelques années « **du discours sur les disparités régionales au discours sur l'espace** », c'est-à-dire de politiques volontaristes luttant contre les disparités à des politiques plus subtiles, valorisant l'environnement et le cadre de vie. Il s'agit là d'une approche critique qui trouvera matière à l'avenir, puisque cette requalification de l'espace participe de la nouvelle division sociale du travail ou la nouvelle allocation du développement et du sous-développement – bref, la domination sociale et spatiale.
- De son côté, l'extrait tiré de l'ouvrage de BRUNO JEAN (1985) (**Agriculture et développement dans l'Est du Québec**) constitue sans doute la synthèse la plus efficace entre les deux approches critiques susmentionnées – soulignant en acte qu'il n'est sans doute pas nécessaire d'opposer des approches qui attendaient d'être conciliées. Centré sur la « sociologie du développement rural en région périphérique », ce texte rappelle que l'histoire du développement rural est d'abord celle d'un décalage entre politiques gouvernementales et revendications territoriales. Dans l'Est-du-Québec, structuré par une logique historique de peuplement centrifuge, ce décalage a donné naissance à un mouvement social promouvant « un autre développement rural » qui pourrait être valide pour certaines couches ou certains espaces marginaux. Insistons sur l'intérêt de cette approche œcuménique qui, après avoir décrit les modes de peuplement selon une perspective chère aux historiens, montre la pertinence des cadres conceptuels tourainiens et marxistes pour prendre au sérieux une action collective inscrite dans la restructuration en cours de la production agricole et de ses couches sociales. Et ceci débouche sur une conclusion assez prudente : il n'y aura pas de

refondation globale de la société québécoise par l'autogestion territoriale (en ce sens, les écueils des approches les plus ambitieuses sont évitées) – mais ceci ne signifie pas que ce type d'action collective ne soit pas moteur pour certains espaces, groupes ou communautés. Dans un contexte très différent, les années suivantes montreront que cet enjeu de la mobilisation des communautés ou milieux locaux est sans doute l'une des grandes questions structurelles de la société québécoise.

Car il est vrai que tous ces travaux vont être pris à revers dans les années quatre-vingt par un retournement magistral, lorsque l'État va généreusement proposer aux communautés de faire face elles-mêmes au Marché... Or, au-delà du piège structurel évident que l'État tend à ses critiques (comment contester l'État lorsqu'il se retire ?), nombre des travaux de cette époque restent solidement ancrés dans une analyse dichotomique qui oppose deux blocs homogènes : État et groupes populaires, marché et communautés, logique fonctionnelle et logique territoriale, dynamique endogène et mobilisation exogène, logique systémique et logique de vie quotidienne, etc. Cette conception binaire trouvera son aboutissement logique sous la forme décevante de l'échec des projets territoriaux, trahis qui par ses élites (ces élus cauteleux arc-boutés sur leur localisme), qui par ses entrepreneurs communautaires (qui troquent l'autogestion pour le marché local), qui par l'État (qui feint désormais de n'en pouvoir mais)... Comme l'a noté G. CHIASSON (2000), ce découpage du réel ignore les contradictions et tensions internes aux territoires dont naît le politique – et l'on pourrait ajouter que cette affection concerne plus largement toute ces sciences sociales québécoises qui, en postulant la totalité sociétale, ont trop peu à dire sur les transformations contemporaines de la domination (et de ses conflits) *sur* et *dans* les territoires.

Bibliographie

- BRUNEAU, P., 1985. « Du discours sur les disparités régionales au discours sur l'espace », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, no 76, p. 97-100.
- BRUNEAU, P. et autres, 1993. *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- CHIASSON, G., 2000. *Penser et voir démocratiquement le développement local : le local et la question du politique*, Thèse en Science politique, Université d'Ottawa.
- COLLECTIF, 1976. *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- CÔTÉ, S., 1984. « La pénétration du capitalisme dans l'Est-du-Québec », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 29-54.
- CÔTÉ, S. et B. LÉVESQUE, 1982. « L'envers de la médaille : le sous-développement régional », *Interventions économiques*, no 8, p. 55-78.
- DION, Y., 1976. « La notion de développement et ses implications », dans Coll. (dir.), *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 24-29.
- DIONNE, H., 1978. « Les Opérations-Dignité : deuxième génération », *Possibles*, vol. 2, no 2-3, p. 111-112.
- DIONNE, H., 2001. « Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) revisité. Acte fondateur québécois de planification régionale et démocratique », dans D. Lafontaine (dir.), *Choix publics et prospective territoriale. Horizon 2025. La Gaspésie : futurs antici-pés*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 123-134.

- DIONNE, H. et J.-L. KLEIN, 1982. « L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale », *Interventions économiques*, no 8, p. 85-89.
- DUGAS, C., 1973. « Le développement régional de l'Est du Québec de 1963 à 1972 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 17, no 41, p. 283-316.
- DUGAS, C., 1976. « L'Est du Québec : un nouveau monde rural », dans Coll. (dir.), *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 7-16.
- DUGAS, C., 1983. *Les régions périphériques : Défi au développement du Québec*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- FERRETTI, L., 1994. *L'université en réseau : les 25 ans de l'Université du Québec*. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- FOURNIS, Y., 2012. « Le développement territorial entre sociologie des territoires et science régionale : la voix du GRIDEQ », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 2012/4, p. 533-554.
- GRIDEQ, 1982. *Plan de développement du GRIDEQ 1982-1985*. Rimouski : Université du Québec à Rimouski.
- HARVEY, F. (dir.), 1975. *Mémoire du GRIDEQ à la Commission Healy sur les études supérieures en sciences humaines au Canada*. Rimouski : Université du Québec à Rimouski.
- HARVEY, F., 1976. « Le monde rural : conclusion et perspectives », dans Coll. (dir.), *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 257-270.
- HARVEY, F., 1978. « L'est du Québec : une région à la recherche de son développement », *Possibles*, vol. 2, no 2-3, p. 17-30.
- HARVEY, F., 1980. « La question régionale au Québec », *Revue d'études canadiennes*, vol. 15, no 2, p. 74-87.
- HIGGINS, B., F. MARTIN et A. REYNAULD, 1973. « Les orientations du développement régional », dans L. Martin et G. Gagnon (dir.), *Québec 1960-1980 : la crise du développement : matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation*. Montréal : Hurtubise HMH, p. 53-70.
- JEAN, B., 1978. « Les marges de la périphérie : de la relocalisation à l'innovation », *Possibles*, vol. 2, no 2-3, p. 123-139.
- JEAN, B., 1982. « La dualité de la production agricole en région périphérique : le cas de l'Est-du-Québec », *Interventions économiques*, no 9, p. 131-141.
- JEAN, B., 1985. *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- JEAN, B. (dir.), 2016. *Le BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- JEAN, B. et D. LAFONTAINE (dir.), 1984. *Région, régionalisme et développement régional : le cas de l'Est-du-Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- LAFONTAINE, D., 1984. « Pour une théorie non positiviste de l'espace », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 11-27.
- LAFONTAINE, D., 1989. « Le champ des études régionales québécoises : problèmes de spécificité et de délimitation », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 111-139.
- LAROCQUE, P., 1984. « Capitalisme et régionalisme en milieu rural : réflexions sur l'Est du Québec (1900-1950) », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*, Rimouski : GRIDEQ, p. 77-93.
- LECHASSEUR, A., 1984. « Pour une nouvelle histoire du Québec. Le Bas-Saint-Laurent et les histoires régionales », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional : Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 307-312.

- LÉVESQUE, B. (dir.), 1979. *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*. Québec : Albert Saint-Martin.
- LÉVESQUE, B., 1984. « La dimension "régionale" de la consommation des mass média et de la connaissance de l'information », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional : Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 259-290.
- MASSICOTTE, G., 1976. « Le développement : pourquoi ? Pour qui ? », dans Coll. (dir.), *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 17-23.
- MASSICOTTE, G., 1985. « Les études régionales », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 1-2, p. 155-173.
- THIVIERGE, N. (dir.), 1995a. *Savoir et développement : pour une histoire de l'UQAR*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- THIVIERGE, N., 1995b. « L'Université nouvelle, au service du milieu ? », dans N. Thivierge (dir.), *Savoir et développement : pour une histoire de l'UQAR*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 73-124.

Texte 1.
FERNAND HARVEY
La question régionale au Québec¹

Le GRIDEQ n'ayant pu obtenir une entente auprès de l'éditeur initial (University of Toronto Press) pour reproduire cet article, celui-ci a été retiré de la version finale de l'anthologie. Si vous ou votre institution détenez un abonnement à Project MUSE, il est possible de consulter et télécharger l'article sur ce site : <https://muse.jhu.edu/article/675255/summary>

¹ Texte publié initialement dans la *Revue d'études canadienne*, vol. 15, no 2, 1980, p. 74–87, avec la note suivante : « Version modifiée et augmentée d'un article paru sous le même titre dans *Le Devoir*, les 5, 6 et 7 décembre 1979, p. 5. »

Texte 2.

SERGE CÔTÉ et BENOÎT LÉVESQUE

L'envers de la médaille : le sous-développement régional¹

Comme la question nationale, la question du développement régional au Québec entre dans l'actualité au début des années soixante puis se pose avec plus d'acuité à partir du début des années soixante-dix. Dans ce court essai, nous n'avons pas l'intention de centrer notre réflexion sur les rapports qu'entretiennent ces deux questions bien qu'il s'agisse d'une tâche nécessaire. Pour le moment, les objectifs de notre réflexion sont beaucoup plus modestes, il s'agit pour nous d'une première interrogation sur la région, sur sa réalité et sur la façon de l'appréhender compte tenu du fait que cette question à l'instar de la question nationale est traversée par la lutte des classes.

Il semble bien que la réflexion sur la question régionale ne fasse que débiter et qu'à cet égard nous soyons quelques années en retard comparativement aux analyses de la question nationale produites depuis quatre ou cinq ans. Dans ce contexte, la question régionale apparaît passablement ambiguë : les quelques analyses critiques que nous possédions, arrivent à des conclusions radicalement opposées (du moins à première vue). Ainsi, pour certains, la question régionale est le lieu par excellence du brouillage et de l'occultation des enjeux fondamentaux à l'heure actuelle un obstacle au développement et à l'organisation d'un courant révolutionnaire². Les revendications qui émergent sur ce terrain seraient réformistes sinon réactionnaires. Pour d'autres, ces luttes sont dans bien des cas en rupture au moins partielle avec le capitalisme et constituent d'excellents révélateurs du caractère de classe de l'État de sorte qu'elles sont susceptibles d'enrichir le projet socialiste de société et hâter son avènement aussi bien que les

¹ Texte publié initialement dans *Interventions économiques*, no 8, 1982, p. 55-78, avec la note suivante : « Au plan académique, ces questions sont pour nous un objet de recherche. Nous en sommes cependant à l'étape de la formulation d'une problématique à laquelle sont associés nos collègues Benoît Beaucage, Juan-Luis Klein, Paul Larocque et Oleg Stanek. Du point de vue de la recherche empirique, nous n'avons réalisé que quelques coups de sonde. Le processus de recherche devrait s'enclencher de façon plus systématique durant l'année 1982. Les personnes suivantes ont contribué à la cueillette et à l'analyse préliminaire des données : Raymonde Brière, Lyse Cloutier, Nicholas Gauvin et Jean Larrivée. »

² R. DULONG, 1978. *Les Régions, l'État et la société locale*. Paris : Presses universitaires de France. Aussi L. QUÉRÉ, 1979. *Jeux interdits à la frontière*. Paris : Anthropos. Voir également R. DULONG et L. QUÉRÉ, *La question régionale en France. Rapport ronéoté CEMS-CORDES*. Alain Lipietz fait une excellente critique de ce rapport ; voir A. LIPIETZ, 1978. « Sur la question régionale en France. Note de lecture sur le rapport de R. Dulong et de L. Quéré », *La Documentation française*, no 11, p. 58-76.

luttres des femmes, les luttres pour de meilleures conditions de vie et même les luttres ouvrières traditionnelles peuvent le faire³.

Ces deux positions reposent sur des définitions de la région qui nous apparaissent assez différentes. En effet, si les premiers critiquent à raison une définition de la région en termes d'instance où l'opposition centre-périphérie se substituerait aux oppositions de classes, ils en viennent à réduire la région au niveau de l'idéologie et, finalement, à la définir comme « espace d'un mythe⁴ ». Ce faisant, ils réussissent tout de même à bien montrer comment la question régionale relève d'une crise du rapport de l'État capitaliste à la société locale. Mais si les seconds (Lipietz et Sacouman, entre autres) arrivent à voir clairement comment la question régionale peut être partie prenante du mouvement ouvrier et populaire, c'est dans la mesure où ils dépassent l'analyse du discours, dans la mesure où ils montrent comment la crise du rapport de l'État à la société locale est liée aux transformations du mode d'accumulation capitaliste.

Dans cette perspective, nous pensons que la compréhension des véritables enjeux de la question régionale exige que l'analyse de l'idéologie et de la crise du rapport de l'État à la société locale soit complétée ou alimentée par l'analyse de la transformation des modes d'accumulation du capital pourvu que l'on voie bien que cette transformation ne s'opère pas indépendamment de la lutte des classes, luttres entre bourgeoisie monopoliste et bourgeoisie non monopoliste, luttres entre bourgeoisie et prolétariat. Ainsi, l'enjeu principal de la question régionale serait la prolétarianisation des petits producteurs (petits agriculteurs, pêcheurs, bûcherons indépendants), ce qui expliquerait pourquoi actuellement la question du développement régional concerne davantage les régions périphériques (régions-ressources) que les autres⁵. Cela n'empêcherait cependant

³ C'est la position entre autres de Lipietz, Robert et Sacouman. A. LIPIETZ, *art. cit.* ; L. ROBERT, « L'espace et l'État. Politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec », *Critère*, no 23, p. 231-258. R. SACOUMAN, 1980. « Semi-proletarianisation and rural underdevelopment in the Maritimes », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 17, no 3, p. 232-245. Voir également L. JALBERT, J.-G. LACROIX et B. LÉVESQUE, 1980. « La question régionale dans le développement du capitalisme au Canada », communication présentée à la Société des sciences régionales dans le cadre du congrès annuel des Sociétés savantes, Montréal, le 6 juin 1980.

⁴ Pour Dulong, la région est « discours » et se caractérise par « une absence de référence matérielle » (p. 18-19) de sorte qu'elle ne réfère finalement à « aucune entité repérable » (p. 196). R. DULONG, *La Région, l'État et la société locale*, *op. cit.*

⁵ C'est ce que Brym et Sacouman affirment : « Dans les régions développées, c'est le lien entre le capital et le travail qui constitue le terrain le plus important du conflit de classe. Ce lien existe aussi dans les régions sous-développées, mais il s'accompagne de deux autres types de relations de classes qui tendent à n'être pas présents dans les régions développées. Premièrement, comme les régions sous-développées se spécialisent dans l'extraction de matières premières, elles fournissent un champ propice à l'appropriation par le grand capital du surtravail des petits producteurs primaires semi-proletariés. En second lieu, le sous-développement capitaliste maintient une bonne proportion des producteurs primaires dans la subsistance (production qui ne va pas sur le marché) afin

pas la bourgeoisie québécoise d'interpréter cette question à partir de son projet de développement d'une économie québécoise un peu plus autocaltrée mais capitaliste. Cette interprétation serait facilitée par le fait que la bourgeoisie québécoise a des assises régionales ou tout au moins que les régions constituent aussi pour elle des lieux d'une accumulation plus intensive.

1. Vers une typologie des régions du Québec

Alain Lipietz⁶ a proposé pour la France une typologie des régions fondée sur certaines caractéristiques de l'accumulation du capital, dont la localisation des fonctions financières et d'ingénierie et la valeur différentielle de la force de travail. Contrairement à la situation décrite par Lipietz en ce qui concerne la France, les salaires industriels dans les régions périphériques québécoises ne sont pas systématiquement plus bas que ceux versés dans la région de Montréal, que nous considérons pour l'instant comme étant une région centrale. Une partie de la main-d'œuvre de ces régions touche une rémunération équivalente à la main-d'œuvre du centre. Il s'agit essentiellement des travailleurs de certaines entreprises monopolistes intéressées à l'extraction et à la première transformation des ressources des régions. Comme l'indique le tableau [1], c'est là où les grandes entreprises papetières, minières et de traitement des métaux ont un poids très important dans la composition industrielle de la région (Côte-Nord, Saguenay-Lac Saint-Jean) que les salaires manufacturiers sont le plus élevés.

Les monopoles, dans ces régions, versent des salaires élevés. À cette situation, trois raisons : premièrement, les monopoles ont la capacité de payer ces salaires ce qui est une condition nécessaire ; deuxièmement, l'action syndicale a imposé dans certains secteurs, tel le papier, des salaires uniformes dans tout le Québec, quelle que soit la région où sont embauchés les travailleurs ; troisièmement, la rareté de la main-d'œuvre, dans le cas de la Côte-Nord tout au moins, a entraîné

d'entretenir une réserve de main-d'œuvre en région ». R. BRYM et R. SACOUMAN (dir.), 1979. *Undevelopment and Social Movements in Atlantic Canada*. Toronto : New Hogtown Press, p. 12.

Pour le cas français, Alain Lipietz écrit que la « question de l'articulation de la petite production marchande agricole au capitalisme est sans doute le fond de la question régionale en France ». A. LIPIETZ, 1978. *Le Capital et son espace*. Paris : Maspero, p. 31.

R. Dulong note lui aussi que la question régionale renvoie « à l'intégration de la petite production marchande dans le circuit général de la production capitaliste agricole ». Il écrit même : « l'enjeu en dernière instance de la question régionale : la prolétarianisation ». R. DULONG, 1976. « La crise du rapport État/société-locale vue au travers de la politique régionale », dans N. Poulantzas, *La Crise de l'État*. Paris : Presses universitaires de France, p. 221. Cependant, Dulong n'en continue pas moins à ne pas voir comment cette question intéresse le mouvement ouvrier et populaire.

Voir également M. DESY, M. FERLAND, B. LÉVESQUE et Y. VAILLANCOURT, 1980. *La Conjoncture au Québec au début des années quatre-vingt : les enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire*. Rimouski : La librairie socialiste, p. 159 sq.

⁶ A. LIPIETZ, 1978. *Le Capital et son espace*. Paris : Maspero.

la nécessité de payer les travailleurs à un taux relativement élevé afin de les attirer en nombre suffisant dans la région. Pour les régions où existent des réserves de main-d'œuvre, comme l'Est du Québec, cette dernière explication ne vaudrait que pour la main-d'œuvre très qualifiée et c'est uniquement la deuxième raison – la syndicalisation – qui explique que le salaire des ouvriers des industries monopolistes soit au même niveau que celui des ouvriers travaillant dans les mêmes secteurs ailleurs au Québec. Le rattrapage des salaires industriels dans l'Est du Québec au cours des années soixante-dix (voir tableau [1]) n'est explicable que par le fait que depuis peu le nombre de papeteries de cette région a doublé, les papeteries comptant désormais pour une forte proportion de l'emploi industriel total dans la région⁷.

Tableau 1 : Évolution des salaires horaires manufacturiers moyens par région de recensement, 1961 à 1976

Régions de recensement	1961	1966	1971	1976
Est du Québec 01	1,13	1,58	2,4	4,76
Saguenay - Lac Saint-Jean 02	2,24	2,63	3,79	6,33
Québec 03	1,43	1,85	2,59	4,75
Mauricie - Bois Francs 04	1,04	1,99	2,73	4,94
Cantons de l'Est 05	1,4	1,82	2,56	4,76
Montréal 06	1,41	2	2,8	4,85
Outaouais 07	1,8	2,21	3,25	5,67
Nord-Ouest 08	1,06	1,93	2,83	5,21
Côte-Nord 09	2,23	2,6	3,91	7,2
Ensemble du Québec	1,61	2	2,81	4,93

N.B. Le salaire horaire manufacturier moyen a été estimé en divisant les salaires versés par les heures travaillées. Source : STATISTIQUE CANADA, Industries manufacturières du Canada, niveau infraprovincial, catalogue 31-209.

Il est bon de remarquer, afin d'apporter les nuances nécessaires, que le secteur industriel non monopoliste des mêmes régions paie, lui, des salaires beaucoup plus bas et que les bas revenus sont un trait historique de certaines de ces régions. Les syndiqués des monopoles, tout comme les syndiqués du secteur public, dont les salaires sont depuis dix ans à égalité avec les autres salariés de l'État ailleurs au Québec, se rangent parmi les mieux payés par rapport aux autres habitants de la région. Les régions-ressources restent des régions fortement contrastées où les bas revenus côtoient les revenus plus élevés. Ensuite, le secteur industriel lui-même reste peu important dans l'ensemble de la main-d'œuvre pour certaines régions, Nord-Ouest et Est du Québec en particulier. Une partie non négligeable de la population vit à travers des activités de petite production primaire fortement intégrées au mode de production capitaliste et aux monopoles : sur cette petite production se greffent des transferts de valeur qui peuvent être purement *internes* à la région. Enfin, le coût de la vie dans ces régions est plus élevé qu'à Montréal. C'est là où les travailleurs doivent débours le plus pour leur entretien (Côte-Nord) que les salaires industriels et les revenus de l'ensemble de la population sont les plus élevés : ils dépassent même

⁷ Voir J. SAINTONGE, 1979. *Rapport de recherche sur la forêt et les industries de transformation du bois dans l'Est du Québec (1961-1975)*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.

pour certaines années ceux de Montréal ! Cette valeur élevée de la force de travail, que l'on explique en général par l'« éloignement », dépend aussi du fait que c'est sur la Côte-Nord que la part de la population totale tirant sa subsistance de la petite production marchande est la plus faible de toutes les régions-ressources : la reproduction de la force de travail s'effectue en presque totalité dans le MPC, ce qui est plus dispendieux et doit être compensé par un salaire plus élevé⁸.

Les implantations d'établissements monopolistes dans les régions périphériques ne sont pas déterminées par l'existence de zones à bas salaires, contrairement à ce qui se passe dans les régions de montage déqualifié en France. Ces implantations proviennent du seul désir d'exploiter les richesses naturelles existant dans ces régions. Ces implantations ont permis aux monopoles de profiter de l'existence préalable ou induite⁹ dans ces régions de secteurs de petite production marchande qui furent utilisés soit comme réserve de main-d'œuvre, soit comme source d'approvisionnement en matière première. Ces régions peuvent être vues comme des zones de petite production marchande et/ou d'économie de subsistance¹⁰ dans lesquelles les monopoles sont venus s'enclaver de façon plus ou moins envahissante selon les régions. Partant des travaux de Lipietz et des particularités des régions-ressources du Québec, nous proposons une typologie des régions du Québec.

- A) Le *centre*, au Québec, est constitué par la région de Montréal pour laquelle nous pouvons reprendre les termes de Lipietz : une région de conception, où se concentrent les fonctions financières, de direction de l'économie et d'ingénierie et où se réalise une accumulation autocentrée. Ce centre est en lien avec une périphérie, mais une périphérie qui nous semble beaucoup plus diversifiée que celle de la France. Nous osons parler à ce propos d'une double périphérie.
- B) La périphérie I comprend trois régions : Mauricie, Cantons de l'Est, Québec. Dans ces régions, la valeur de la force de travail est moindre que dans la région de Montréal et les secteurs industriels qu'on y retrouve nécessitent une main-d'œuvre sensiblement moins qualifiée que celle qui travaille à

⁸ Cet effet s'ajoute à la rareté de main-d'œuvre causée par l'absence d'une importante armée de réserve intérieure à la région. Cependant, le petit secteur non capitaliste que l'on retrouve dans la région de la Côte-Nord, constitué par les réserves indiennes et autres communautés de la Basse Côte-Nord, est parmi les plus mal en point de tous les secteurs non capitalistes du Québec pour ce qui est des revenus et du niveau de vie. *Les plus hauts revenus du Québec côtoient les plus bas.*

⁹ La marche du peuplement agricole, selon N. Seguin, a fortement dépendu au Lac Saint-Jean de la progression de l'exploitation forestière. Voir son livre *La Conquête du sol au 19^e siècle*, Boréal Express.

¹⁰ Nous avons délibérément laissé de côté toute la question du *mode de production domestique*, dont parle Lipietz et que Sacouman traite plus en profondeur. Pour plus de détails, nous conseillons au lecteur de consulter les ouvrages déjà cités.

Montréal. Dans certaines villes moyennes, une tradition industrielle s'est instaurée et la main-d'œuvre y dispose de qualifications recherchées. Dans d'autres cas, des usines sont venues s'implanter en quête de main-d'œuvre qui rendent possibles ces implantations axées sur le montage déqualifié (ex : IBM à Bromont). Les employeurs y recherchent aussi une main-d'œuvre docile, peu encline à se syndiquer. Le déclin des secteurs mous, fortement représentés dans ces régions, vient compléter le portrait.

- C) La périphérie II comprend ce qu'il est convenu d'appeler les *régions-ressources* du Québec : Nord-Ouest, Est du Québec, Saguenay-Lac Saint-Jean, Côte Nord-Nouveau-Québec, Outaouais. Dans ces régions, les hauts salaires coexistent avec les basses rémunérations et les bas revenus. Si les implantations monopolistes sont en mesure de payer des salaires relativement élevés, la partie de la population qui tire sa subsistance du travail indépendant dans la petite production et celle qui est embauchée dans les entreprises satellites des monopoles (ex. : sous-traitance) réalisent des revenus annuels qui sont beaucoup moins importants.

La double composition de la périphérie II confère à ces régions leur caractère distinctif, soit le fait d'être des ensembles qui comprennent les deux faces de la médaille à l'intérieur du même espace. La partie « développée » de la périphérie II vit en symbiose avec sa propre « périphérie » interne, ce qui est reflété métaphoriquement et de façon très approximative dans les régionymes en usage. Dans quatre des cas qui nous occupent, les régions sont composées d'espaces hétérogènes qu'on a chapeautés d'une même appellation commode. Les termes les plus récents sont marqués par le découpage du territoire en régions administratives par l'État et mettent l'accent sur l'unité imaginée ou souhaitée de la région : Est du Québec, Côte-Nord, Sagamie, Nord-Ouest. Les termes plus anciens, encore fréquemment en usage, rappellent à tous la bipolarité de ces régions. C'est ainsi que l'Est du Québec se décompose en Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, que le Nord-Ouest se dédouble en Abitibi et Témiscamingue, que la Sagamie se résout en Saguenay et Lac Saint-Jean et que la Côte-Nord se divise en Côte-Nord haute et moyenne et Basse Côte-Nord. Le premier terme de la dichotomie représente la partie la plus développée de la « région » et le second terme sa partie la moins avancée.

Une fois cette typologie établie, il est nécessaire de préciser que, d'une part, cette classification laisse en suspens un certain nombre de questions importantes et que, d'autre part, elle ne signifie aucunement que les catégories ainsi constituées ne comprennent que des éléments parfaitement homogènes. Nous allons maintenant détailler ces deux observations.

La principale lacune, peut-être, de la typologie, c'est qu'elle tend à présenter le Québec et ses régions comme un tout bien intégré où le « centre » (Montréal) structurerait l'espace québécois et dominerait une périphérie « immédiate » (périphérie I) et une périphérie « lointaine » (périphérie II). Cette vision, par trop territoriale, est à corriger pour au moins deux raisons. Tout d'abord, les espaces que l'on appelle « régions » sont rangés dans l'une ou l'autre catégorie de la typologie en raison de critères socioéconomiques (valeur de la force de travail,

nature des activités productives) et non en raison de critères strictement géographiques (distance). Ensuite, comme le Québec ne constitue pas un ensemble économique fermé, il est un peu utopique de le considérer isolément du reste. Si l'une des caractéristiques de la périphérie est de transférer de la valeur au « centre », il n'est pas du tout évident que ce centre soit dans tous les cas Montréal, ce que donne à penser la typologie telle que présentée. Il apparaît donc qu'il faudrait aussi considérer les relations entre chacune des régions du Québec et l'extérieur du Québec pour obtenir un portrait d'ensemble plus satisfaisant¹¹.

Le fait de regrouper des régions distinctes dans une même catégorie au sein d'une typologie a pour effet de masquer quelque peu l'hétérogénéité de ces régions. Par exemple, la périphérie II, caractérisée par la présence d'activités extractives et de première transformation commandant des rémunérations assez élevées, est marquée par une forte diversité. Une région, la Côte-Nord, comprend principalement des entreprises monopolistes et ne compte presque pas de petits producteurs, tandis que d'autres, telles l'Est du Québec, ont, en plus de quelques entreprises monopolistes, un vaste secteur de petite production. Les deux genres de régions pourtant sont à ranger dans la périphérie II, car elles en présentent les grands traits : spécialisation poussée dans les ressources, appareil productif peu diversifié, extraversion¹².

2. Crise du rapport de l'État à la société régionale

Il est généralement admis que les transformations du mode d'accumulation du capital au cours des dernières années se sont faites au profit principalement des monopoles¹³. Cependant, la crise du rapport de l'État à la société régionale ne se réduit pas pour autant à celle des relais entre le capital monopoliste et la société régionale¹⁴. En effet, dans le cas du Québec, la question du développement régional sera posée à la fois par la bourgeoisie québécoise en fonction de

¹¹ C'est la conclusion à laquelle arrive P. VILLENEUVE, 1978. « Classes sociales, régions et accumulation du capital », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, no 56, p. 171.

¹² Cette notion, de nature plus qualitative que quantitative, vient de S. Amin et désigne le caractère dépendant et « tourné vers l'extérieur » de la périphérie.

¹³ Voir, en particulier, M. CASTELLS, 1976. *La crise économique et la société américaine*. Paris : Presses universitaires de France. Déjà, au milieu des années soixante, BARAN et SWEETZY posaient un diagnostic semblable dans leur ouvrage *Le Capital monopoliste* (Paris : Maspero, 1968).

¹⁴ C'est ce que fait R. Dulong qui partage les thèses du capitalisme monopoliste d'État (CME) telles que popularisées par P. BOCCARA, 1971. *Traité marxiste d'économie politique : le capitalisme monopoliste d'État*. Paris : Éd. Sociales. Les questions de la suraccumulation et de la dévalorisation du capital ont été critiquées par J. VALIER, 1978. *Le Parti communiste français et le capitalisme monopoliste d'État*. Paris : Maspero.

Pour notre part, l'État n'est pas « un sujet doté d'une volonté propre » mais « une forme organisée de rapport de classes » (voir J. HIRSCH, « Remarques théoriques sur l'État bourgeois et sa crise », dans N. Poulantzas (dir.), *op. cit.*, p. 118). C'est dire que les interventions de l'État dans le domaine du développement régional ne sont pas plus cohérentes qu'ailleurs de même que les nombreux appareils mis en place dans le cadre

son projet économique et par les bourgeoisies régionales en fonction de leur intérêt immédiat. De plus, cette crise implique non seulement « ceux d'en haut », la bourgeoisie et ses représentants, qui ne peuvent plus diriger comme avant mais aussi « ceux d'en bas », les couches populaires, qui ne veulent plus vivre comme autrefois ou qui n'acceptent plus d'obéir aveuglément à « ceux d'en haut » (selon une expression d'Alain Lipietz).

Dans cette optique, la crise du rapport de l'État à la société locale a touché toutes les régions du Québec depuis le début des années soixante mais c'est principalement et d'abord dans les régions périphériques (périphérie II ou régions-ressources selon notre typologie) que cette crise a pris la forme de la question du développement régional. En région centrale, elle a pris plutôt la forme de problèmes urbains. En régions périphériques I, elle s'est posée avec plus ou moins d'acuité sous l'une ou l'autre de ces deux formes, soit sous la forme de problèmes urbains comme dans la région de Québec, soit sous la forme de la question régionale comme dans l'Estrie. La typologie des régions que nous avons proposée permet de comprendre pourquoi il en est ainsi. Plus particulière, l'importance des petits producteurs indépendants dans les régions périphériques II et la place singulièrement qu'y occupent les monopoles nous permettent d'entrevoir pourquoi la question régionale a été soulevée avec le plus d'insistance dans ces régions. Les transformations du mode d'accumulation du capital dans ces régions compte tenu de la situation particulière du Québec dans l'ensemble canadien exigeaient des changements importants tant au niveau des rapports de production que des rapports sociaux.

2.1. Ceux d'en haut ou les projets de la bourgeoisie et le développement régional

Prises globalement, les politiques du développement régional répondent principalement aux intérêts de « ceux d'en haut », i.e. de la bourgeoisie selon ses diverses fractions. C'est ce que nous révèlent, entre autres, l'origine de ces politiques à la fin des années cinquante et leurs transformations rapides tant au niveau canadien et québécois que régional.

- Au niveau canadien

L'intervention de l'État pour solutionner, à l'avantage de la bourgeoisie canadienne, les problèmes de développement régional remonte à l'origine même de

du développement régional ne sont pas plus homogènes qu'ailleurs. En somme, l'État n'est pas exclusivement au service des monopoles : il est « partagé entre des tâches ou des exigences difficilement conciliables. Il balance, écrit Jean-Marie Vincent, entre les monopoles et le secteur non monopolistique, entre une intégration plus poussée au marché mondial et une défense systématique des industries nationales, entre la déflation et l'inflation, etc. ». (J.-M. VINCENT, « L'État en crise », *Ibid.*, p. 100). Enfin, devant de larges mobilisations populaires, il peut même donner satisfaction à une bonne partie des revendications, quitte à revenir sur ces concessions lorsque les masses seront désorganisées.

la confédération¹⁵. Cela dit, ce n'est qu'à la fin des années cinquante que le gouvernement canadien vote une loi dont les objectifs font explicitement référence à la problématique du développement régional. En effet, c'est à la suite du ralentissement économique des années 1957-1960, du chômage qui l'accompagne et de tensions sociales appréhendées qu'Ottawa vote en 1961 la loi sur l'Aménagement rural et le développement agricole (ARDA). Cette loi servira de cadre de référence au gouvernement du Québec pour désigner le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine comme territoire-pilote d'aménagement régional.

Les programmes de développement régional définis dans le cadre de la loi ARDA évolueront rapidement aussi bien en ce qui concerne l'espace d'intervention que la conception du développement régional. [...] Comme pistes pour une lecture de ces politiques, retenons que :

- a) dans un *premier temps*, les politiques de développement régional ont été pensées d'abord en fonction des régions où le chômage était le plus élevé. Il s'agissait de mesures d'urgence pour réduire les tensions sociales appréhendées. Il s'agissait également de favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre et d'accélérer l'intégration et la soumission des petits producteurs indépendants au mode de production capitaliste. Dans cette perspective, les politiques de développement concernent apparemment uniquement les régions périphériques.
- b) dans un *deuxième temps*, les politiques de développement régional changent de direction. Cela se produit à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, soit au moment où l'intégration de la petite production marchande au mode de production capitaliste est à toute fin pratique acquise (chose certaine l'indépendance de certains de ces petits producteurs dans une relative autosubsistance est désormais fort réduite). Cela se produit également au moment où sont créés des programmes ad hoc comme les PIL¹⁶ destinés à réduire temporairement le chômage et les tensions sociales jugées dangereuses. Dès lors, les programmes de développement régional pourront se centrer encore plus exclusivement sur les projets de la bourgeoisie canadienne et québécoise, ce qui n'ira pas sans conflits et compromis (v.g. Mirabel). Enfin, les mobilisations populaires dans des régions comme l'Est du Québec exigeront quelques concessions.
- c) les politiques de développement régional telles que définies dans un premier temps (i.e. en fonction des régions périphériques) légitimeront l'intervention de l'État dans l'économie. Ils légitimeront également, un réaménagement de l'appareil de l'État qui paradoxalement ira dans le sens d'une plus grande

¹⁵ T. NAYLOR, 1975. *The History of Canadian Business (1867-1914)*. Toronto : James Lorimer.

¹⁶ Voir L. BLANCHETTE, 1978. « Les longs hivers de l'est du Québec : bilan sommaire du programme PIL », *Possibles*, vol. 2, no 2-3, p. 51-61.

Voir également le mémoire de L. Blanchette intitulé *Les Projets PIL et le développement régional*. Rimouski, certificat de deuxième cycle en développement régional, 1981.

centralisation du pouvoir conformément aux intérêts dominants de la bourgeoisie canadienne¹⁷ : l'un des principaux objectifs de la création du MEER n'était-il pas de mettre fin aux chevauchements entre les programmes de développement régional d'Ottawa et ceux élaborés par les provinces. Il serait intéressant de poursuivre la réflexion pour voir plus précisément comment la question du développement régional est proposée ou même utilisée comme élément de solution à la crise de l'unité canadienne. À ce niveau, le contour des régions s'apparente plutôt à celui des provinces et les politiques de développement y compris celle du MEER résultent du rapport de force existant entre les bourgeoisies canadienne et québécoise (en ce qui concerne le Québec).

- Au niveau québécois

Prises globalement, les interventions du gouvernement du Québec dans le développement régional sont plutôt en continuité qu'en rupture avec celles d'Ottawa¹⁸. Comment pourrait-il en être autrement puisque les programmes conçus à cet effet sont établis par les deux administrations et que le gouvernement fédéral fournit une part plus élevée que celle du Québec. C'est ainsi qu'après avoir accepté la « politique » du rattrapage des régions périphériques, le gouvernement du Québec ne manifesta aucune opposition à la réorientation de la politique du développement proposée par Ottawa à partir de 1969. Pour les deux gouvernements, le développement régional devient dès lors synonyme de développement du Québec dans son ensemble et plus précisément de ses principales villes et entreprises capitalistes.

[...]

Par rapport à la réduction des inégalités régionales, la politique du Québec apparaît tout à fait incohérente. D'une volonté de rattrapage, on passe à des aveux d'incapacité de réduction des inégalités régionales puis à leur justification. Comme l'écrit Lionel Robert, « cette politique est davantage aujourd'hui une politique de gérance du sous-développement des régions en perte de vitesse »¹⁹. En revanche, l'analyse de ces interventions à partir du projet économique de la bourgeoisie québécoise révèle une certaine cohérence à condition évidemment de tenir compte des compromis consentis à l'égard du capital monopoliste. En effet, si les politiques de développement régional ont pu favoriser la montée d'une bourgeoisie dont l'origine et la base d'accumulation sont régionales comme c'est le cas pour Normick Perron en Abitibi, il faut bien voir aussi que ces mêmes politiques dans le domaine forestier continuent de servir d'abord le capital monopoliste et laissent au capital régional une place subordonnée au

¹⁷ Voir C. LEVASSEUR et J.-G. LACROIX, 1978. « Rapports de classes et obstacles économiques à l'association », *Cahiers du socialisme*, no 2, p. 87-121.

¹⁸ OCDE, *art. cit.*

¹⁹ L. ROBERT, *art. cit.*, p. 239.

capital monopoliste²⁰. La volonté de créer une bourgeoisie d'affaires québécoise et l'ouverture sur le capital étranger au lieu de conduire au développement des régions périphériques signifient une concentration des entreprises et une centralisation de celles-ci dans quelques villes.

- Au niveau régional

Dans les régions, il existe une bourgeoisie régionale, une bourgeoisie dont les assises ou mieux les bases d'accumulation du capital sont régionales. Il s'agit donc de gens qui appartiennent à la classe de « ceux d'en haut » (à la bourgeoisie) même s'ils vivent en région et même s'ils doivent se battre à l'occasion contre la bourgeoisie québécoise de Montréal ou de Québec. Nous nous limiterons ici au cas de l'Est du Québec.

Le regroupement en 1963-64 des régions du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en une seule entité administrative, appelée alors Est du Québec, ne correspondait pas aux besoins des bourgeoisies régionales impliquées et particulièrement de la bourgeoisie commerçante du Bas Saint-Laurent. L'Est du Québec comme région-plan fut ainsi imposé comme préalable à la mise sur pied du BAEQ. Or, au regard des bourgeoisies régionales, la situation de la Gaspésie et celle du Bas Saint-Laurent et à fortiori celle des Îles-de-la-Madeleine étaient suffisamment différentes pour ne pas être confondues.

En Gaspésie, la situation était tout à fait désespérée ; la bourgeoisie industrielle était inexistante et la bourgeoisie commerçante inorganisée de sorte que ni l'une, ni l'autre ne pouvait poser la question du développement régional. Enfin, la petite production marchande dans les domaines de la pêche et particulièrement de l'agriculture était complètement désarticulée. Dans le Bas Saint-Laurent, la bourgeoisie industrielle limitée à la petite entreprise était incapable de leadership régional mais tel n'était pas le cas de la bourgeoisie commerçante et de la bourgeoisie spécialisée dans les services (v.g. transport et communication). Cette bourgeoisie était consciente que son avenir dépendait du développement de la région du Bas Saint-Laurent. À partir des années quarante, en alliance avec la petite bourgeoisie traditionnelle, elle s'organise et affirme son intérêt pour le développement régional²¹.

Après quelques tentatives infructueuses, le Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent (COEB) est fondé en 1956. Ce conseil regroupe comme ailleurs²² des représentants de la Chambre de Commerce régionale, de l'UCC, des villes et conseils de ville. Assez rapidement, le COEB prend conscience que la stabilité de l'arrière-pays est sérieusement menacée avec le saccage de la forêt, que les perspectives d'une agriculture commerciale sont restreintes, que

²⁰ Voir à ce sujet les articles de J. Saintonge et de J.-L. Klein présentés dans ce numéro.

²¹ G. MASSICOTTE, 1979. « À l'orée de la conception actuelle du développement régional. Les chambres de commerce de Rimouski (1908-1945) ». Rimouski : UQAR.

²² Pour le Saguenay-Lac St-Jean, voir J.-J. SIMARD, 1979. *La Longue Marche des technocrates*. Montréal : Albert Saint-Martin, p. 75 sp.

les compagnies exploitant la forêt n'attendent qu'un prétexte pour plier bagage, que la petite entreprise industrielle est incapable de se moderniser, etc. qu'en conséquence la région risque de se vider. Cette prise de conscience se fait sur la base d'analyses réalisées par des experts en sciences sociales originaires pour la plupart de la région.

De 1956 à 1959, le COEB mène des études sur la population du Bas Saint Laurent, sur les problèmes de l'agriculture, sur la structure économique et sur la ville de Rimouski²³. De ces études, il dégage des projets concernant principalement le commerce et l'agriculture pour les comtés de Matane, Rivière-du-Loup et Rimouski. Aussi bien pour l'agriculture que pour le commerce, il pense que le développement de la région passe par une intensification des rapports avec la Côte-Nord où les compagnies ont fait surgir de véritables villes champignons. Pour réaliser ces projets, le COEB demande à l'État d'intervenir rapidement, d'autant plus que des tensions sociales sont appréhendées à court terme, si rien n'est fait.

La loi ARDA votée en 1961 ravive l'ardeur du COEB mais le projet du BAEQ ne sera pas reçu avec enthousiasme. Pour le COEB, la recherche a été réalisée, les projets de développement existent, le BAEQ avec ses objectifs de recherche et d'animation ne peut que retarder la réalisation des projets qu'il croit urgents. De plus, le découpage de la région-plan ne va pas dans le sens de ses intérêts immédiats, sans oublier qu'il doit partager les sièges au BAEQ avec les représentants du Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREEGIM). Enfin, le BAEQ lui apparaît sous la tutelle d'experts dont les perspectives de contrôle seront d'autant plus réduites que ces derniers travailleront à l'émergence d'une nouvelle élite capable de résoudre les problèmes du développement régional dans le sens de la modernisation.

À partir de 1969-70, soit suite au réaménagement de l'appareil d'État, la bourgeoisie régionale reconquiert la place qui était la sienne auparavant et un nouveau bloc hégémonique est constitué. On y retrouve une bourgeoisie commerçante assez vigoureuse, un embryon de bourgeoisie industrielle et les fractions supérieures de la nouvelle petite bourgeoisie (cadres supérieurs, fonctionnaires et parafonctionnaires ayant des postes de direction, professeurs, journalistes, etc.). Le ciment de ce nouveau bloc hégémonique n'est autre que l'idéologie du développement régional où le BAEQ fait maintenant autorité même si l'on remet en cause la question de la fermeture des paroisses. C'est ainsi que se sont constitués de nouveaux relais entre l'État et la société locale, relais acquis à la PME, au projet économique de la bourgeoisie québécoise et

²³ Le COEB a commandité les recherches suivantes : Y. DUBÉ et J.-M. MARTIN, 1957. *Problèmes de l'agriculture dans la région du Bas St-Laurent*. Québec : COEB ; Y. MARTIN, 1959. *Étude démographique de la région du Bas-St-Laurent*, COEB.

Voir aussi Y. DUBÉ, 1960. « L'Enquête économique sur la région du Bas St-Laurent », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 2, p. 220-223.

même à l'ouverture sur le monde. Ceci ne signifie cependant pas que la bourgeoisie régionale et ses représentants n'aient pas à lutter pour obtenir leur part.

Aux demandes de développement régional du début des années soixante, le gouvernement du Québec a répondu par une régionalisation des services, par la déconcentration administrative et par la mise sur pied d'organismes de « consultation ». Ces projets de régionalisation et de déconcentration ne se réaliseront que partiellement ou selon le mode de l'uniformisation de sorte qu'ils seront l'objet de revendications quasi permanentes de la part des relais de l'État à la société régionale (voir le tableau [2]). Les revendications concernant la régionalisation des services (v.g. les services de santé ou Radio-Québec) seront appuyées plus ou moins fortement par les couches populaires. Comment ne pas être pour de telles revendications ? Mais en même temps, comment ne pas voir que, dans bien des cas, cette régionalisation signifie moins de services pour une partie importante de la population comme en témoignent la centralisation des polyvalentes dans les villes et la fermeture des écoles dans l'arrière-pays. De même, la déconcentration administrative ne fait souvent qu'ajouter un palier de plus entre la population et les centres de décision, situés à Québec ou à Montréal. Ne s'agit-il pas pour l'État d'un rempart de plus entre lui et le peuple alors que la bourgeoisie régionale peut toujours entrer directement en contact avec ces centres. Enfin n'accentue-t-on pas la centralisation du pouvoir sous le couvert de la régionalisation ? C'est dans cette perspective que certains analystes se sont demandé si les politiques dans le domaine du développement régional et de l'aménagement du territoire ne remplissaient « pas plutôt une fonction d'abord politique de surveillance et d'encadrement, de dépolitisation et de masquage des inégalités et de l'exploitation²⁴ ».

La mise sur pied et l'entretien par l'État d'organismes permanents de « consultation²⁵ » poursuit le quadrillage de la région en fonction des ministères qui tendent à dépolitiser et à sectorialiser le problème du sous-développement régional en redonnant aux régions la solution politique de ces problèmes. Structurellement, ces organismes sont fonctionnels comme relais de l'État à la société régionale. En période de crise, ces relais sont beaucoup moins efficaces du point de vue de l'État puisqu'ils peuvent temporairement servir de soutien aux luttes populaires dans le domaine du développement régional comme ce fut le cas

²⁴ L. JALBERT, J.-G. LACROIX et B. LÉVESQUE, *art. cit.*, p. 19.

²⁵ La position des organismes de « consultation » est pratiquement intenable. D'une part, ces organismes reposent sur une base relativement populaire formant l'assemblée générale qui donne à son exécutif des mandats. De l'autre, ces organismes sont financés par l'État à partir, dans certains cas, de protocole où l'organisme est défini comme interlocuteur d'un ministère qui lui donne également des mandats. Si les mandats de l'AG vont à l'encontre de ceux du ministère, celui-ci lui dira que son AG ne représente pas tout le monde ou ne tient pas compte des intérêts généraux que représente le ministère. En pratique, l'organisme de consultation ne peut développer un point de vue autonome et passe son temps à se définir par rapport à l'État. Dès lors, la plupart de ces organismes sont les lieux par excellence du brouillage : les oppositions fondamentales de la société seraient celles opposant le centre et la périphérie.

lors de la lutte des gens de la Matapédia. Mais, en temps normal, ces organismes jouent plutôt le rôle de courroie de transmission de l'État et participent au bloc hégémonique de la bourgeoisie régionale.

Tableau 2: Organismes relais de l'État dans l'Est du Québec

MINISTÈRES DÉCENTRALISÉS	ORGANISMES RELAIS
Conférence administrative de l'Est du Québec (CAREQ)	Conseil régional de développement de l'Est du Québec (CRDEQ)
OPDQ (Office de planification et de développement)	Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ)
Affaires culturelles	Conseil régional de la culture
Affaires municipales	Conférence municipale de l'Est du Québec (COMÉQ)
Agriculture et alimentation	Union des producteurs agricoles (UPA)
Communication-Québec	Conseil des communications de l'Est du Québec (CCEQ)
Éducation	Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec
Énergie et ressources	Conseil de la forêt de l'Est du Québec
Travail	Conseil central du Bas-Saint-Laurent et Conseil du travail du Bas de la Gaspésie
Industrie et Commerce	CDE (Centre des dirigeants d'entreprises)
Tourisme	Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec (CREEQ)
Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports	Conseil des Loisirs de l'Est du Québec (CLEQ)
Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières	Fédération régionale des caisses populaires

Dans un avenir immédiat, les municipalités régionales de comté (MRC) devraient progressivement prendre la place ou le contrôle des organismes de « consultation ». Aux yeux de l'État, les MRC comme relais sont plus fiables puisque liées plus directement à la bourgeoisie régionale. Les MRC vont également dans le sens du désengagement de l'État au niveau local, ce qui offre de nombreux avantages pour gérer la crise. De ses interventions au cours des dernières années, l'État a apparemment tiré les leçons qui s'imposent : à trop promettre, à trop s'exposer, l'État devient rapidement « contestable pour lui-même et le pouvoir de classe qu'il représente²⁶ ».

Du point de vue de la bourgeoisie régionale, les « petites régions » que représentent les MRC, correspondent bien à ses intérêts de bourgeoisie commerçante opérant dans l'une ou l'autre des petites villes de la région. Ces transformations arrivent à un moment où cette bourgeoisie a le vent dans les voiles. Suite au réaménagement de l'appareil d'État, à la régionalisation des services et au déplacement de la population de l'arrière-pays vers la côte, la population des

²⁶ L. JALBERT, J.-G. LACROIX et B. LÉVESQUE, *art. cit.*, p. 20.

villes comme Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup a augmenté considérablement et créé ainsi des conditions plus favorables à cette bourgeoisie. Pour elle, la question du développement régional est en voie d'être définitivement réglée. Dès maintenant, les audacieux, les travailleurs disciplinés, les entrepreneurs peuvent réussir aussi bien ici qu'ailleurs : il suffit de se prendre en main pour réussir comme l'ont fait les Beaucerons.

Mais, pour l'ensemble de la population, la réalité est toute autre. Le Bas-St-Laurent et la Gaspésie arrivent toujours en tête des régions du Québec pour leur faible taux d'activité, pour leur taux élevé de chômage, leur faible revenu per capita, etc. Entre 1951 et 1976, la région de l'Est du Québec a perdu au moins 148 000 personnes²⁷, pour une population totale qui se maintient autour de 300 000. La situation continue d'être dramatique. Tel est l'envers de la médaille ! Certains péquistes de la région et le clergé l'admettent volontiers. Ainsi, le vicaire épiscopal du diocèse de Rimouski écrivait récemment :

« Les promesses de rattrapage se sont avérées vaines ; les efforts de redressement nous ont à la fois donné des ailes et chaque fois nous ont coupé les ailes de l'ambition et nos quotas d'espérance [...]. L'industrialisation de l'Est semble impossible, et la pauvreté établie en permanence. [...] Notre région [...] apparaît comme le tiers-monde québécois²⁸. »

Comme on le voit, il n'est pas nécessaire d'être féru de marxisme pour découvrir que le développement capitaliste est un développement inégal, pour les uns la richesse, pour les autres la pauvreté. Il suffit d'un minimum d'objectivité et d'analyse.

2.2. « Les gens d'en bas » : vivre et travailler en région

Si l'État découpe le Québec en régions conformément aux intérêts de « ceux d'en haut », de la bourgeoisie selon ses diverses fractions, la résistance et les luttes de « ceux d'en bas », des couches populaires, créent par ailleurs des espaces de solidarité qui donnent un autre contenu à la question régionale. Comme précédemment nous nous en tiendrons à l'Est du Québec et plus particulièrement au Bas St-Laurent. Nous tenterons de montrer par ce cas comment et pourquoi les luttes régionales trouvent en régions périphériques un terrain plus propice qu'ailleurs.

La résistance populaire dans le Bas-St-Laurent prend l'allure de mobilisation de masse à partir de 1970 avec les Opérations Dignité. Il s'agit d'abord de luttes contre la fermeture de paroisses, de luttes qui mobilisent en premier lieu la population de l'*arrière-pays* : des colons et des anciens colons encadrés par des

²⁷ Voir à ce sujet le dossier préparé par le Comité « Justice sociale » de la Conférence religieuse canadienne dont on trouvera une synthèse dans les articles de J.-M. LEBEAU : « Les migrants de l'Est du Québec, 1) En 15 ans, 148 000 personnes sont parties. 2) Aménagement ou déménagement ? » *Le Devoir*, 22 et 23 juin 1981.

²⁸ E. SIMARD, 1981. « Une sociologue en déroute », *La Revue nationaliste de l'Est du Québec*. Rimouski : Librairie socialiste de l'Est.

leaders appartenant à l'élite traditionnelle. En termes de classe, il s'agit de petits producteurs (petite production marchande) appartenant à la petite bourgeoisie plutôt qu'à la classe ouvrière mais à une petite bourgeoisie semi-prolétarisée ou en voie de l'être complètement ; il s'agit aussi de journaliers sans terre appartenant au prolétariat (travailleurs saisonniers pour la Voirie, par exemple) et au « lumpen prolétariat » : chômeurs et assistés sociaux. Les curés de ces villages, méprisés par leurs collègues de la ville, et les marchands dont l'entreprise s'apparente plutôt au dépanneur du coin qu'au marché d'alimentation participent à ces mobilisations. Cependant, les bourgeois exploitant des scieries commerciales en seront absents.

Si les colons et les anciens colons de l'arrière-pays constituent la base de ce mouvement, il importe de s'arrêter quelque peu sur leur situation. Implantés sur ces terres, autour des années trente et dans certains cas bien avant, pour répondre, à l'invitation de l'Église et de l'État, aux besoins des Compagnies papetières, ces colons – bûcherons – cultivateurs – chômeurs voient leur pénible condition se détériorer encore plus à partir du moment où la forêt est complètement dévastée : désormais ils doivent s'exiler périodiquement sur la Côte-Nord ou au Nouveau-Brunswick. L'alternance travail salarié/travail à son compte constitue la base même de leur surexploitation : les salaires que les compagnies leur versent ne couvrent qu'une partie des frais de la reproduction de la force de travail. Tant que le marché de l'emploi fut relativement ouvert, l'exode rural est apparu comme un moyen pour sortir de cette vie de misère noire.

Dans ce contexte, on comprend que le BAEQ souleva d'immenses espoirs auprès de cette population. Mais, la conjoncture des années soixante-dix aidant et à partir du moment où il devient évident que cette politique de développement n'est rien d'autre qu'une politique de déménagement et que celle-ci ne signifie « ni une amélioration des conditions de vie (on était parqué dans les HLM), ni une garantie de travail régulier (la plupart ne réussissaient pas à se trouver un emploi), la résistance commença à s'exprimer et à s'organiser²⁹ ». Ce seront donc les OD [Opérations « Dignité »], puis le JAL [expérience de développement intégré des ressources], les sociétés d'exploitation des ressources, etc.

La lutte contre la fermeture des paroisses commencée en 1970 se poursuit toujours. C'est la lutte contre la réduction des services essentiels, contre la fermeture des écoles, la lutte pour l'ouverture des chemins, pour créer des emplois afin de stabiliser la population des paroisses menacées, pour aménager le territoire selon une rationalité autre que celle du profit, pour se créer des lieux de solidarité, etc. À travers ces mobilisations, c'est toute une population qui a retrouvé sa fierté, qui a découvert sa force en ne craignant pas de répondre à la violence de l'État par des moyens « illégaux » : séquestrations de fonctionnaires, intimidation de députés et de ministres, blocages de route, occupation de locaux

²⁹ LIBRAIRIE SOCIALISTE DE L'EST DU QUÉBEC, 1981. *Histoire du mouvement populaire dans l'Est du Québec*. Rimouski : Librairie socialiste de l'Est.

« publics », incendies, etc. Tout cela révèle qu'on a compris de quel côté penchait l'État, qu'on a compris le sens de la loi et de justice, etc. Pour négocier, on s'est adressé directement à Québec en jugeant les officines locales et les organismes de « consultation » (genre CRD) pour ce qu'ils sont, des intermédiaires au service de l'État. En somme, comme l'écrit Lionel Robert, « la meilleure critique de l'intervention de l'État a été fournie par l'émergence de ce mouvement populaire »³⁰ et par les luttes qu'il a menées.

Il est difficile de faire la synthèse des revendications des gens de l'arrière-pays et d'entrevoir ce qu'elles impliquent comme changement social. À la suite d'un certain nombre d'analyses, on peut provisoirement aligner les points suivants :

- affirmation du droit au travail là où l'on vit et refus de la mobilité de la force de travail ;
- affirmation du contrôle du procès de travail par les producteurs immédiats et refus de la désappropriation des travailleurs de leurs instruments de travail ;
- refus d'une « modernité » uniformisante et affirmation de ses différences comme moyens pour développer de nouvelles solidarités ;
- pour un nouveau rapport de l'homme à la nature, pour un aménagement intégré des ressources et pour une nouvelle ruralité ;
- pour un développement basé sur la rentabilité sociale et contre un développement basé sur la logique du profit et du court terme ;
- pour une économie déconcentrée et refus d'une économie évoluant selon le mode de la concentration (refus de la mobilité abstraite du MPC) ;
- pour un contrôle des ressources et aménagement du territoire par les populations qui y vivent et refus d'un développement inégal et anarchique.

Ces revendications peuvent passer aux yeux de certains comme réformistes et même réactionnaires. Il faut cependant bien voir que, prises dans leur ensemble, elles ne sauraient être satisfaites dans le cadre du mode de production capitaliste. Un curé du JAL qui est en même temps animateur a écrit récemment : « Nous intuitionnons qu'une autre époque devra s'amorcer : époque probablement de type socialiste »³¹.

Pour notre part, ces revendications ne nous apparaissent pas moins révolutionnaires que celles que la classe ouvrière mène. Si la classe ouvrière et les petits producteurs indépendants se rejoignent, c'est principalement parce que ces petits producteurs sont surexploités et qu'ils en sont de plus en plus conscients. Autrement dit, cette militance pour une autre société n'est pas le fruit du hasard ou du charisme d'un ou deux leaders exceptionnels ; comme dans le cas de la classe ouvrière, c'est la prolétarianisation qui explique cette radicalisation, une prolétarianisation qui exige en plus l'exode. En ce sens, les luttes de l'arrière-pays touchent la majorité de la population du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, soit

³⁰ L. ROBERT, *art. cit.* p. 32.

³¹ M. GENDRON, 1980. « L'arrière-pays se prend en main, région du Témiscouata », *Vie ouvrière*, Dossier 147.

la plus grande partie de la population qui vit à la campagne et une partie de plus en plus élevée de la population urbaine.

L'Est du Québec, c'est la région la plus rurale du Québec ; 67,4 % de la population en 1961 et 53,2 % en 1971³². Et même aujourd'hui la majorité de la population est rurale, si l'on prend soin de compter comme ruraux certains territoires touchés par des annexions qui ne correspondent à rien. La transformation la plus importante du milieu rural concerne donc les petits producteurs dont la quasi-totalité s'est prolétarisée et semi-prolétarisée. En 1951, près de 30 % de la population vivait sur des fermes commerciales.

Aujourd'hui, on évalue pour le Bas-St-Laurent seulement, que 30 % de la population vit de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale³³ (ce pourcentage doit être beaucoup plus élevé pour la Gaspésie). Pour survivre, on peut supposer que certaines de ces familles doivent vivre suivant une autosubsistance partielle (ce qui, en périphérie, peut aller du jardin au poulailler, du lot à bois à la chasse et à la pêche). Et même pour les familles qui vivent en ville, leur position s'apparente ainsi à celle des gens de l'arrière-pays.

Tableau 3 : Nombre de fermes dans l'Est du Québec

Année	1951	1961	1971	1976	1981
Nombre de fermes	21 700	13 278	7 066	5 209	4 200*

Source : Statistique Canada. * = évaluation

Enfin, parmi les 5 000 fermes commerciales de 1976, 44,8 % se situent dans la catégorie des moins de 5 000 \$ de revenu net annuel. Aussi, ne faut-il pas être surpris que d'après les statistiques fiscales, 41 % des propriétaires de ces fermes aient été contraints de travailler à l'extérieur de la ferme (voir le tableau [4]). On remarquera au passage que le travail hors ferme est beaucoup plus élevé dans les régions périphériques II que dans les autres : autour de 40 % comparativement à 24 % pour Montréal. De plus, les agriculteurs qui travaillent uniquement sur leur ferme, sont également touchés par la semi-prolétarianisation. En effet, à la semi-prolétarianisation résultant de l'alternance travail à son compte/travail salarié, s'ajoute une autre semi-prolétarianisation selon laquelle les petits producteurs perdent finalement le contrôle de leur procès de travail (v.g. les quantités à produire, le temps de travail, etc.) et ne conservent qu'une propriété formelle de leurs instruments de travail³⁴. Selon une enquête³⁵ que nous avons réalisée auprès d'agriculteurs de trois paroisses du Bas St-Laurent, la plus grande partie des agriculteurs sont bien conscients de ces transformations.

³² OPDQ, 1976. *Le Profil de l'Est du Québec. Région 01*. Québec : OPDQ, p. 14-15. Aussi J.-C. Grégoire. *L'Est du Québec, d'hier à aujourd'hui*. Québec : OPDQ.

³³ Enquête du CSSBSL citée dans J.-M. LEBEAU, *art. cit.*

³⁴ R. SACOUMAN, *art. cit.*

³⁵ Enquête réalisée auprès de 60 agriculteurs en 1977 par H. Dionne et B. Lévesque. Résultats non publiés.

Tableau 4 : Nombre et pourcentage de fermiers déclarant un revenu d'entreprise (ferme) et ayant un travail hors ferme en 1976

	Travail à la ferme (N)	Travail hors ferme (N et %)	
Montréal	10 220	2 499	24 %
Mauricie	5 311	1 456	27 %
Québec	8 127	3 075	37 %
Estrie	2 008	651	32 %
Abitibi	882	342	38 %
Saguenay	1 282	555	43 %
Côte-Nord	41	22	-
Bas Saint-Laurent	1 366	569	41 %
Outaouais	1 063	382	35 %

Source : MINISTÈRE DU REVENU. *Statistiques fiscales des particuliers du Québec, Gouvernement du Québec, 1976.*

Les luttes de l'arrière-pays ont inspiré les organismes populaires qui ont pris naissance dans les principales villes du Bas St-Laurent sur le front culturel et sur le front des conditions de vie³⁶.

[...]

Tout compte fait, luttes rurales et luttes urbaines dans le Bas St-Laurent tendent à se fondre dans ce que certains n'hésitent pas à qualifier « d'embryon de mouvement régional ». Les luttes de l'arrière-pays pour la survie en région ont servi de révélateur et d'inspiration aux luttes urbaines entre 1970 et 1980. Pour la prochaine décennie, tout laisse supposer qu'avec les coupures annoncées dans les services sociaux et culturels de même que dans les paiements de transfert, les éléments moteurs de ce mouvement régional pourraient bien venir aussi bien de la ville que de l'arrière-pays. Il faudrait poursuivre l'analyse et la réflexion pour être plus affirmatif mais, d'ores et déjà, il apparaît que la vie sous le régime des paiements de transfert, sous la forme de l'assistance sociale ou sous celle d'un Canada au travail, s'apparente à celle du petit producteur semi-prolétarisé. Le paiement de transfert comme la petite production marchande constitue la base d'une surexploitation et un moyen privilégié pour constituer des réservoirs de main-d'œuvre à bon marché. Après avoir été caractérisées par la petite production marchande et les monopoles, les régions périphériques II le sont désormais aussi par les paiements de transfert.

À la différence de la question régionale telle que se la posent « ceux d'en haut », la question régionale telle que posée par « les gens d'en bas » est grosse de changement et d'alternative. Évidemment, cela n'est pas aussi explicite pour tout le monde. Dans ce qu'on appelle communément les groupes populaires³⁷, par exemple, il existe diverses tendances. Certains de ces groupes ne réussissent pas à développer un point de vue autonome (conforme à leur véritable intérêt), d'autres sont récupérés à travers les subventions ou le marché. Enfin, certains

³⁶ S. CÔTÉ, 1979. « Enjeux régionaux et luttes pour le pouvoir », *Cahiers du socialisme*, no 4, p. 202-211.

³⁷ M. DÉSY et autres, *op. cit.* Chap. V.

sont morts, d'autres ont un avenir incertain, etc. Mais, à travers toutes ces initiatives, toutes ces batailles, une chose demeure et s'affirme : une volonté commune qui circonscrit un espace de solidarité et des aspirations qui font appel à un projet de société alternative que plusieurs qualifient de socialiste.

Conclusion

Importance de la question régionale

Il n'existe pas *une* question régionale, mais plusieurs selon les intérêts de classe des gens qui la portent. Nous avons été amenés à faire la distinction entre les « gens d'en haut » (la bourgeoisie et son État) et les « gens d'en bas » (les couches populaires). Ces deux camps sont loin d'être homogènes, bien entendu, et une analyse plus fine des rapports de classe pourrait nous conduire à des catégorisations plus nuancées selon les endroits et selon les époques.

Une exploration plus complète devrait également nous amener à porter notre attention sur les « frontières » régionales (qu'est-ce qui distingue les entités régionales les unes des autres ?) et sur les rapports entre la question régionale et la question nationale. Nous tenterons en quelques lignes de faire le point sur ces deux derniers aspects.

Les découpages régionaux ne sont pas figés dans le temps et évoluent avec les transformations survenant dans la production et les rapports de classe. Il est de l'intérêt de la bourgeoisie tantôt d'imposer un découpage référant à de grandes régions (ex. : les régions administratives et les régions économiques), tantôt de favoriser la naissance d'une multitude de petites régions (ex. : l'opération création des MRC). Les deux découpages peuvent d'ailleurs très bien se superposer.

Le découpage en grandes régions permet d'uniformiser certaines conditions qui facilitent la mise en valeur du capital, et plus particulièrement du capital monopoliste : mobilité de la main-d'œuvre, infrastructures dans les domaines du transport et de l'énergie, etc. Le découpage en petites régions, lui, permet une alliance plus étroite avec les fractions locales de la bourgeoisie et rend possible le contrôle plus serré des résistances populaires en même temps qu'il renforce le pouvoir de l'appareil central de l'État.

La question régionale, tout comme la question nationale, peut constituer, avon-nous dit, un lieu de brouillage des intérêts de classe. L'appel à l'unité de tous et toutes pour défendre les « dossiers régionaux » au nom d'une « conscience régionale » devant cimenter l'action commune fait étrangement penser à l'embrigadement de tous les citoyens et citoyennes pour défendre les « intérêts supérieurs de la nation ».

Ce brouillage se produit pratiquement toujours lorsque ce sont les « gens d'en haut » qui ont l'initiative, lorsque ce sont eux qui définissent la question régionale. Entre les mains des « gens d'en bas », la question régionale, comme il arrive souvent, se transforme en un lieu de revendications et de mise à jour des contradictions engendrées par la pénétration et l'accumulation du capital.

Pour caractériser la question régionale telle que se la posent les gens d'en bas, particulièrement dans les régions périphériques, nous nous en sommes tenus principalement au cas du Bas St-Laurent. Il faudrait élargir l'enquête aux autres régions périphériques : l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Outaouais, la Côte-Nord et la Basse Côte-Nord. Toutes ces régions sont historiquement caractérisées par un nombre important de petits producteurs indépendants (à l'exception de la Côte-Nord) et par une présence non moins identifiable de monopoles. Il est possible que dans certaines de ces régions la question régionale soit posée davantage par les travailleurs syndiqués que par les autres travailleurs. Il apparaît cependant que les centrales syndicales dont le leadership vient de Montréal ont jusqu'ici accordé beaucoup plus d'attention à la question nationale qu'à la question régionale. On peut supposer que la prise en considération de cette question permettrait de renouveler le débat de la question nationale et de comprendre un peu mieux comment les monopoles, même en consentant des salaires élevés, sont responsables d'une surexploitation des autres travailleurs de ces régions.

En terminant, mentionnons que, pour l'avenir du socialisme au Québec, la question régionale n'est pas moins chargée d'enjeux stratégiques que la question nationale. Deux tâches semblent particulièrement importantes à l'étape actuelle.

Premièrement, du côté des groupes populaires, mobilisés sur des problèmes qui revêtent un aspect régional, il y aurait avantage à expliciter ce qui est implicite dans leurs projets. L'analyse voulant que les revendications des groupes ne sauraient être satisfaites dans le régime actuel et nécessiteraient, pour ce faire, des conditions qui sont celles du socialisme, cette analyse n'est pas faite par tout le monde, loin de là, et il n'est probablement pas possible qu'elle le soit à court terme. Cependant, une clarification des enjeux des luttes est possible et il y aurait lieu de rendre plus explicites certains objectifs des groupes : leur caractère anticapitaliste serait mis en évidence et le projet socialiste qui s'y dessine en filigrane aurait alors des chances de mieux percer au grand jour.

Deuxièmement, il importe pour les groupes de réflexion politique et pour les organisations politiques existant à l'heure actuelle d'approfondir leur compréhension de la question régionale et des luttes et revendications qu'elle comporte pour les gens d'en bas. S'il n'est pas pensable de demander aux groupes populaires d'écrire le programme d'un éventuel parti socialiste québécois, un tel parti ne saurait toutefois produire un programme digne de ce nom sans faire la synthèse de ces revendications.

Texte 3.

HUGUES DIONNE et JUAN-LUIS KLEIN

L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale¹

Depuis un bon nombre d'années, plusieurs tentatives ont été réalisées par les appareils d'État pour transformer voire réorganiser l'espace rural². Pour de nombreux chercheurs, de telles tentatives révèlent l'intention de « bricoler » un système qui se rapproche de plus en plus du stade le plus avancé du capitalisme, et ce dans le but de soumettre l'ensemble de l'espace du Québec à la logique du capital monopoliste³. Face à ces tentatives de soumission, la population rurale de plusieurs régions a développé une résistance ferme. Dans l'Est du Québec, une telle résistance a eu comme résultat, la formulation d'une logique alternative de développement : l'aménagement intégré des ressources⁴.

À la lumière d'un cas concret, celui du JAL (Saint-Juste, Auclair et Lejeune) dans le Témiscouata, nous chercherons à clarifier les bases et les résultats d'application de l'aménagement intégré des ressources comme réponse au type d'aménagement imposé par les monopoles. D'abord nous verrons que ce nouveau type d'aménagement est une étape d'une lutte par laquelle une population affirme son droit de conserver et d'habiter son territoire. Enfin nous verrons comment cette logique de développement peut devenir un outil politique de revendications collectives et communautaires pour le droit à une nouvelle ruralité.

¹ Texte publié initialement dans *Interventions économiques* no 8, 1982, p. 85-89, avec la note suivante : « *Interventions* publie ici un extrait d'une communication de H. Dionne et J.-L. Klein au congrès annuel de l'ACFAS tenu en mai 1981 à l'université de Sherbrooke. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus vaste qui porte sur les organismes de gestion en commun et l'aménagement intégré des ressources. La recherche réalisée par un collectif de chercheurs de l'UQAR, sera publiée par les Cahiers du GRIDEQ au printemps 1982. »

² Un relevé et une critique de la politique des appareils d'État à l'égard de l'espace rural et régional ont été entamés dans J.-J. SIMARD, 1979. *La longue marche des technocrates*. Montréal : Albert Saint-Martin.

³ Voir par exemple P.-Y. VILLENEUVE, 1978. « Développement régional et pouvoir politique au Québec : PME ou CME ? », dans Gredin, *Au sujet des exigences spatiales du mode de production capitaliste. Notes et documents de recherche*, no 10. Québec : Université Laval, Département de géographie, p. 33-48.

⁴ Pour une première analyse des luttes populaires dans l'Est du Québec, voir CRDQ, 1979. *Développement régional et mouvement populaire : l'exemple de l'Est du Québec*. Québec : CRDQ.

1. L'aménagement intégré des ressources et « le droit à vivre chez nous »

L'aménagement intégré des ressources relève à l'origine d'un argument de défense opposé par la population de l'arrière-pays de l'Est du Québec, à une politique conduisant à la fermeture d'un nombre important de municipalités dites marginales⁵. Il s'agit d'une lutte constante, menée depuis dix ans, qui d'ailleurs n'est pas terminée.

Rappelons que de telles luttes se situent dans la lignée des actions du BAEQ et des Opérations Dignité. Le BAEQ proposait en 1966 un plan de développement pour la région de l'Est du Québec, sur la base d'une « structuration rationnelle de l'espace régional » à partir d'une mobilité plus grande de la main d'œuvre. Ainsi, on pouvait affirmer dans le Cahier 7 du *Plan de développement* proposé par le BAEQ :

« L'effort des prochaines années devra donc être dirigé vers un objectif de mobilité générale des travailleurs de la région [...] les améliorations technologiques des dernières années ont fait de la mobilité une réalité permanente dans la plupart des pays industrialisés. L'introduction dans l'économie régionale au cours des prochaines années d'un taux de progrès technique de beaucoup supérieur à celui que connaîtra le Québec au cours de la même période, rendra encore plus évidente cette nécessité de la disponibilité au changement chez les travailleurs de la région. » (BAEQ, 1966, C7, p. 75)

On ajoutait alors que la mobilité que l'on devrait encourager, voire provoquer serait de trois ordres : la mobilité occupationnelle, la mobilité industrielle et la mobilité géographique. De plus, on soutenait que « ce grand objectif de mobilité » serait une « condition essentielle au développement économique » (BAEQ, 1976, C7, p. 79). Il importe de souligner qu'un tel objectif impliquait la liquidation de la petite propriété, la prolétarianisation de la population et le déplacement de celle-ci vers des centres plus propices au développement industriel. Ceci représente, rappelons-le, la condition première de la soumission d'un espace à la logique du capitalisme⁶.

C'est sur la base de la recherche d'une telle mobilité de la main-d'œuvre, que le BAEQ pouvait proposer et justifier la fermeture de certaines municipalités. Ceci faisait partie d'un plan de développement inspiré des principes du développement régional polarisé. La fermeture des paroisses était dans la logique même de ce plan et non un « accident de parcours » (BAEQ, 1976, C1, p. 26).

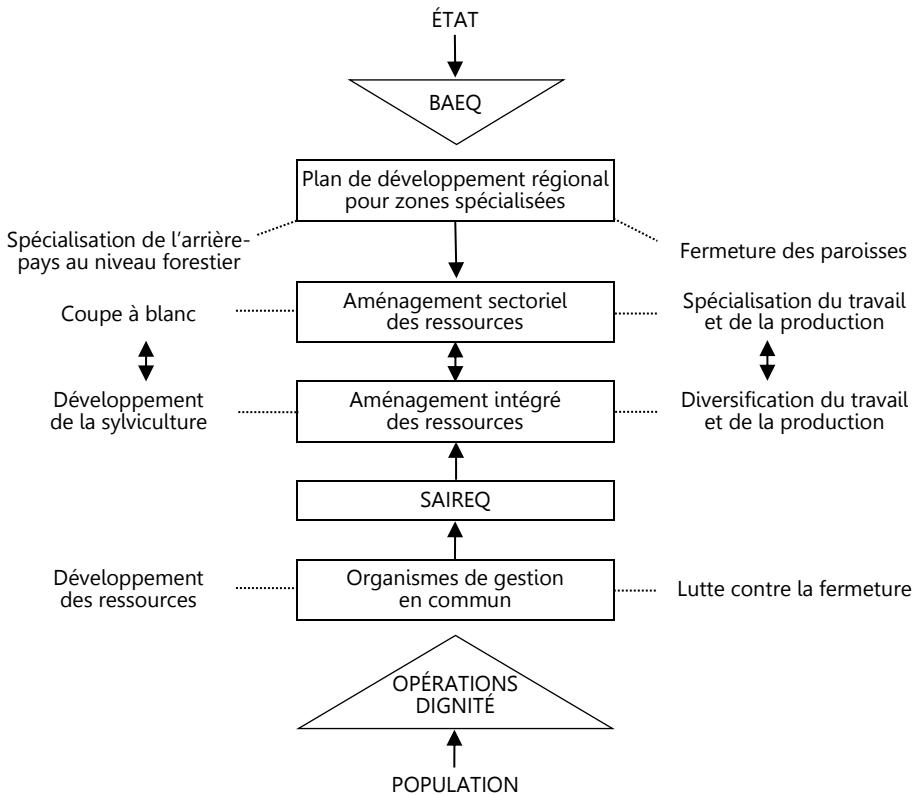
Une fois que la population s'est rendu compte des enjeux d'un tel type de développement, et surtout de ce que celui-ci impliquait pour elle, il a été possible

⁵ Un rapport récent de l'OPDQ suggère que la politique recommandée par le BAEQ aurait conduit à la fermeture de 85 municipalités de l'arrière-pays de l'Est du Québec. Voir OPDQ, 1979. *Évaluation socio-économique du JAL*. Document polycopié, non publié.

⁶ Comme il est illustré par K. MARX, 1976. *Le capital*, Livre premier. Paris : Éditions sociales, p. 520-540.

pour certains leaders locaux de provoquer un mouvement articulé de refus et de résistance : les Opérations Dignité. Un tel mouvement représentait bien sûr une opposition à une perspective mécaniste de développement. Mais il manifestait surtout la résistance à la mobilité qui était implicite et explicite dans un modèle de développement sectorialisé, fragmenté et polarisé, en fonction des concentrations urbaines et de la croissance industrielle.

Figure 1 : Les deux logiques du développement de l'espace rural dans l'Est du Québec : tableau schématique



Ce mouvement de refus et de résistance a pu formuler une alternative de développement, laquelle alternative est basée sur les intérêts de la population de l'arrière-pays. Il s'agit de l'aménagement intégré des ressources. Cette alternative veut d'abord signifier l'intention d'une population déterminée à habiter et à développer le territoire qui est le sien. Sous le slogan de « nous voulons vivre chez nous », la population s'est donné la tâche d'élaborer les principes d'un type de développement intégral et démocratique, intégral dans la mesure où il prône le développement de plusieurs ressources et non pas seulement de celle de la forêt, et démocratique dans la mesure où il contient les idées de prise en main

et de participation populaire⁷. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la mise sur pied des organismes de gestion en commun (figure [1]).

2. Une logique de développement démocratique, « antimonopoliste », inscrite dans une ruralité non marginale

2.1. Une logique démocratique face à une « logique monopoliste »

Situons la lutte du mouvement populaire rural de l'Est du Québec dans un contexte plus large. On le sait, l'analyse de la dimension spatiale du développement du capitalisme a révélé l'affrontement entre deux logiques de développement : d'une part celle qui s'inspire des nouveaux besoins du capital monopoliste et de l'autre celle qui relève des stades et modes de production antérieurs. Des analyses récentes montrent que les principaux appareils de l'État se sont chargés d'appliquer la « logique monopoliste » de développement ; laquelle logique, dû aux caractéristiques des intérêts qu'elle représente, a une dimension planétaire. De son côté, la logique « antimonopoliste » est ancrée dans une bonne part la population, et de ce fait, lorsqu'elle s'oppose à la « logique monopoliste », elle devient d'abord refus et ensuite alternative⁸.

Appuyés par un tel cadre, nous soutenons que l'aménagement intégré des ressources est une logique de développement marquée par son caractère démocratique, dans la mesure où elle manifeste une pratique de refus face au réagencement de l'espace au profit des monopoles. De plus, il importe de souligner que l'aménagement intégré des ressources est le résultat d'une alliance des fractions locales de classe⁹, et c'est dans ce sens que nous soutenons qu'il représente une alternative populaire de l'aménagement et du développement du milieu rural.

2.2. Un pas dans la construction d'une ruralité non marginale

Dans un cadre marqué par les relations centre-périphérie, l'aménagement intégré des ressources incarne une volonté d'habiter un territoire, en revendiquant le droit à « une nouvelle ruralité¹⁰ ». Cette notion peut cependant paraître ambiguë car elle relève plutôt de l'idéologie. Elle peut faire croire à une revendi-

⁷ Pour une analyse des perspectives d'une lutte telle celle qui relève de l'aménagement intégré des ressources, voir L. ROBERT, 1978. « L'espace et l'État. Politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec », *Critère*, no 23, p. 231-259.

⁸ Ces deux logiques spatiales sont décrites et illustrées dans J.-L. KLEIN, 1978. « Du matérialisme historique aux inégalités régionales », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 22, no 56, p. 173-187.

⁹ Plusieurs discussions et recherches ont été réalisées à propos de la ruralité et du droit à la ruralité. Voir *La Problématique du développement en milieu rural*. Actes du colloque tenu à l'UQAR au mois d'octobre 1975. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, 1976.

¹⁰ Dans ce sens, l'aménagement intégré des ressources relève de la société locale. Pour une analyse de cette notion voir R. DULONG, 1976. « La crise du rapport États/société locale

cation et à une démarche qui peuvent sembler soit traditionnelles, soit « utopiques », soit conservatrices. Nous nous empressons de le souligner, ce n'est pas dans notre esprit de nous référer à tout cela. Ce que nous voulons remarquer, et ce, sans refaire le débat sur le « caractère rural du développement du Québec », c'est que depuis plusieurs décennies, les initiatives étatiques de développement ont relevé d'une logique urbaine et polarisée. Pendant ce temps le volet rural ou la ruralité ont été attribués à un mode de vie qui devait être modifié. Même certains aspects de la recherche marxiste, quelquefois trop schématique, ont contribué à caractériser la ruralité comme un mode de vie « attardé ».

Toutefois, les potentialités progressistes du monde rural ont été soudainement révélées par le mouvement populaire rural de l'Est du Québec. Il a été démontré que le milieu rural n'est pas statique¹¹. Le développement des activités forestières, agricoles, touristiques et même de transformation, a façonné un nouveau type de rapports sociaux. De tels rapports sociaux ne sont peut-être pas socialistes, comme certains le voudraient¹², mais sont profondément plus démocratiques que les rapports de production dominants.

Ainsi, la revendication de l'aménagement intégré des ressources révèle une volonté de « réaliser » le milieu rural comme une entité spécifique, avec ses particularités propres, au sein d'un environnement particulier. L'État se refuse d'accepter une telle logique d'aménagement¹³. Il persiste à vouloir imposer un cadre basé sur le développement sectoriel¹⁴. La lutte du mouvement populaire pour se faire reconnaître et pour faire accepter ses revendications est loin d'être terminée. Par ailleurs, celui-ci doit affronter d'une part une structure sociale et

vue au travers de la politique régionale », dans N. Poulantzas, *La Crise de l'État*, Paris : Presses universitaires de France.

¹¹ Ceci rejoint les propos de Dorval BRUNELLE (1978) qui préfère la notion de mode de production paracapitaliste à celle de mode de production précapitaliste. Voir « Le Capital, la bourgeoisie et l'État du Québec (1959-1976) », dans P. Fournier (dir.), *Le Capitalisme au Québec*, Montréal : Albert Saint-Martin.

¹² Certains auteurs ont reproché au mouvement populaire de l'Est du Québec de ne pas sortir de la logique du système capitaliste. Voir par exemple D. PINARD, 1975. *Les opérations Dignités de l'est du Québec : analyse d'évaluation*. Thèse de maîtrise non publiée. Montréal : Université de Montréal, Sociologie.

¹³ En effet, le gouvernement du Québec n'accepte pas les organismes de gestion en commun, ni l'organisme qui les regroupe (la SAIREQ) *comme un interlocuteur au niveau du développement*. Il insiste à traiter avec les municipalités. Pourtant, le rôle joué par les organismes de gestion en commun, tel le JAL, dans le développement des ressources est de loin plus important que celui joué par les municipalités.

¹⁴ Depuis plusieurs années, la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ) revendique une politique spécifique de développement en milieu « rural ». Lors d'un colloque récent tenu au mois de mars 1981 sous les auspices de l'UQAR, portant sur les lois 90 et 125, plusieurs participants ont noté que les lois sont supportées par une approche sectorielle du développement. Voir *Actes du colloque* (à paraître).

économique qui n'est pas faite à sa mesure, et d'autre part les capacités croissantes de l'État de récupérer et même de faire avorter les mouvements sociaux. Voilà deux problèmes qu'il conviendrait d'étudier en profondeur.

Texte 4.

DANIELLE LAFONTAINE

Pour une théorie non positiviste de l'espace¹

Préambule

Le texte qui suit fut rédigé à l'automne 1979. Il devait être lu lors d'une conférence prononcée à l'UQAR, le 18 février 1980. Plusieurs raisons m'ont incitée à accepter qu'il figure dans cet ouvrage collectif, parmi lesquelles l'intérêt suscité à l'époque chez certains collègues par ma modeste tentative de rupture d'avec le jargon technocratique sur les « régions périphériques » et peut-être plus encore le rôle tout à fait capital de cet essai dans la genèse de mes idées actuelles sur les réalités sociohistoriques. J'amorçais alors, avec ce texte d'abord polémiquement intitulé « La Région n'existe pas », un travail de remise en question des évidences sur lesquelles s'appuyaient la plupart des discours régionalistes, travail qui devait m'amener à concevoir sous un angle complètement nouveau, tant le mode d'existence des réalités sociétales que le problème de la production du discours scientifique les concernant. Sans aller très loin sur la voie d'une théorisation que je voulais non positiviste de l'espace, je tentais tout de même d'opérer une certaine distanciation critique d'avec ce que j'appelais les discours régionalistes technocratiques, discours dont je soulignais le caractère « approximatif ». Pour des raisons épistémologiques complexes, je manifestais le souci de me rattacher à l'horizon du marxisme-marxien dont je soulignais par ailleurs le côté « inachevé ». J'étais en somme à la recherche d'un cadre théorique unifié et suffisamment élaboré pour me permettre d'expliquer le phénomène des différenciations sociales et spatiales. Je croyais qu'une pareille théorie serait à la fois pensable à partir de bases conceptuelles existantes, en même temps qu'hyper nécessaire à la légitimation des études en développement régional que l'absence d'une telle théorie rendait selon moi extrêmement fragiles et perméables aux discours régionalistes d'inspiration technocratique.

Désireuse de produire une théorie non positiviste des réalités sociales mais encore très fortement influencée par une approche logico-positiviste de la connaissance stipulant que toute « science » doit, pour mériter d'être considérée comme telle, reposer sur des bases théoriques axiomatisables en même temps que vérifiables, je « cherchais la théorie » - et le vrai, et le réel ! - sans me douter des problèmes auxquels ce rationalisme intégral ou intégrant en émergence, allait devoir se confronter.

¹ Texte publié initialement dans B. JEAN et D. LAFONTAINE (dir.), 1984. *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 11-27.

Des efforts de rationalisation certes il y avait, mais combien contradictoires les uns avec les autres, combien empreints de sensualisme et d'empirisme, combien pétris de métaphores anthropomorphiques douteuses... Fallait-il dans un tel contexte rechercher à tout prix l'ancrage au « meilleur » cadre théorique existant ou au contraire opter pour une discontinuité ? Accepter de changer de point de vue ? Dans le texte présenté ici ce choix n'était pas clair pour moi. Je tentais de penser une théorie non positiviste de l'espace sans mesurer à quel point, ce faisant, j'optais pour une rupture extrêmement profonde d'avec les manières d'entrevoir jusqu'ici l'existence des « faits sociaux ». À mon insu, je quittais une terre familière pour une contrée où rien n'irait de soi, où la mobilisation permanente devrait peu à peu se substituer au savoir statique.

D.L., 18 février 1984.

Introduction

Dans cet article, nous tenterons de présenter certains éléments conceptuels à partir desquels pourrait être élaborée une théorie non positiviste de l'« espace » et plus globalement, des réalités sociétales. Dans un premier temps nous repérerons ces autres discours dont il s'agit de nous démarquer, soit les discours technocratiques sur les « déséquilibres » ou les « problèmes » régionaux. Il s'agira ici de souligner le caractère approximatif de ces idéologies, de même que leur influence sur les discours des autres acteurs sociaux – les intellectuels(les) en particulier - pour bien faire ressortir le besoin d'une construction théorique des concepts nécessaires à la compréhension des réalités sociohistoriques. Dans un deuxième temps, nous discuterons d'un rattachement possible à une grille ou à un horizon conceptuel existant, en admettant qu'un tel horizon existe, puis présenterons une tentative de conceptualisation de l'« espace » où les concepts de rapports sociaux occupent une place décisive.

1. L'importance des discours technocratiques comme obstacle épistémologique au développement de la recherche en développement régional

Les discours gouvernementaux concernant le problème des déséquilibres économiques régionaux sont dans les pays industriels avancés (U.S.A., France, Allemagne, Canada, Québec) d'origine assez récente. Au Québec en particulier, ils ne s'imposent qu'à partir de la Révolution tranquille. Aux U.S.A., le premier projet d'aménagement « régional » d'envergure prend la forme de la **Tennessee Valley Authority** (TVA). Le projet appliqué durant la crise des années trente vise à pallier les soi-disant « déséquilibres » générés par une économie à bout de souffle. Toutefois, les véritables offensives pour pallier les « problèmes régionaux » prennent un côté systématique à partir de 1961 avec l'**Area Development Act**. Des régions désignées - les Appalaches, la Nouvelle-Angleterre et d'autres - seront considérées comme des lieux d'intervention étatique privilégiés. Le discours régionaliste étatique américain, comme le discours régionaliste canadien qui s'en est fortement inspiré, demeure largement « économiste ». Les politiques de développement régional mises de l'avant visent à

compenser les variations géographiques observées en ce qui a trait à « l'ampleur des progrès économiques » des différentes « régions » de l'ensemble national. On parle de combler ces disparités économiques régionales, d'harmoniser la croissance de tout l'ensemble national américain ou canadien.

Au Canada on met sur pied, à partir des années soixante, une série de programmes destinés à consolider les bases d'une « croissance viable dans les régions en retard ». Des transferts de fonds de rattrapage seront faits aux régions les plus en retard parmi lesquelles figurent les quatre provinces de l'Atlantique, l'Ontario du Nord, le nord des Prairies et l'Est du Québec. En 1969, le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER) est créé afin de parvenir à moyen terme à solutionner ce qu'on appelle déjà le « **problème du développement régional** ». La région en retard apparaît ici comme une pathologie à combattre au moyen d'instruments politiques appropriés : les politiques économiques. Ces politiques « **d'incitations** » au développement régional prendront la forme de subventions aux entreprises désireuses de s'établir dans les « régions », de programmes de prêts sans intérêt, de subventions favorisant la modernisation ou l'expansion d'installations industrielles en région, ainsi que celle « d'ententes-cadres » (ECD) entre l'administration fédérale et les administrations provinciales en vue d'une action coordonnée dans les régions désignées.

Le discours étatique canadien sur la région reproduit à quelques variantes près celui de la plupart des pays de l'OCDE depuis la fin des années cinquante. À cette époque, les économistes libéraux commencent à s'interroger sur les effets de l'accélération de la tendance à la concentration industrielle. L'État apparaît comme un instrument d'intervention privilégié et nécessaire pour « harmoniser » le développement des différentes régions les unes avec les autres, en palliant les effets, perçus comme négatifs, d'un développement économique concentré. L'élaboration des politiques et des discours sur les régions coïncide donc avec l'expansion planétaire des grandes entreprises monopolistes, ils traduisent les préoccupations des États nationaux devant le pouvoir des entreprises « multinationales » la plupart du temps apatrides.

C'est au moment où les effets dits « négatifs » de cette concentration deviennent pleinement « visibles » et où la subordination des territoires à cette logique apparaît inéluctable que les discours « interventionnistes » gouvernementaux sur la région se font le plus systématiques. L'État canadien intervient ainsi au moment où son cadre national est déjà étroitement subordonné aux puissances économiques internationales, son rôle se bornant à harmoniser des intérêts souvent contradictoires avec ses objectifs nationaux.

Plusieurs auteurs ont noté l'ambiguïté générale du concept de « région », la confusion entourant son utilisation, mais surtout les « contradictions » apparentes entre le discours étatique canadien sur le développement régional et celui sur la planification et l'aménagement du territoire qui émerge au Québec à partir de la Révolution tranquille.

Le discours provincial sur la région ne serait pas comme le discours fédéral empreint de fatalisme et de résignation. On pourrait parler de « projet régiona-

liste » tant l'option qui sous-tend les réformes législatives et administratives des années soixante paraîtrait généreuse, impérative. Dans le contexte de la Révolution tranquille où elle apparaît, la **question régionale** demeure étroitement liée à la **question nationale**. Le projet de planification économique qui accompagne la volonté d'aménagement du territoire coïncide avec l'effort de « régionalisation » des structures administratives. Même s'il rejette le nationalisme traditionnel de l'époque duplessiste, le discours régionaliste étatique québécois des années soixante est, il est vrai, un discours nationaliste qui lie l'essor des « régions » à l'effort global de « rattrapage » du Québec et à sa « reprise en main » des leviers essentiels de son développement.

Quoi qu'il en soit, ces « régions », jalons essentiels du projet nationalitaire québécois, ne sont pas bien précises et le point de départ de la réforme régionale souhaitée consistera à diviser la province en **dix régions** et vingt-cinq sous-régions administratives dotées de capitales régionales pourvues des services publics et privés requis par la population et l'industrie. Le postulat de base du projet « régionaliste » étatique québécois repose sur cette affirmation que la régionalisation des structures administratives constitue une étape indispensable au développement industriel des régions, le développement industriel régional étant lui-même une condition du développement global. L'expérience du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) servirait de laboratoire d'expérimentation pour la réforme régionale québécoise. L'expérience, on le sait, rencontrera paraît-il beaucoup de « d'obstacles » difficiles à surmonter... Elle fera notamment s'interroger les **planificateurs** sur les réactions des « régionalisés » aux interventions régionalistes ainsi que **sur le fondement précis de toute la stratégie de développement** axé sur la région. Aussi, après l'« échec » du BAEQ, le discours étatique québécois sur la région passe-t-il d'une dominante « économiste » à une dominante « culturaliste ». On abandonne les thèmes du rattrapage et de la modernisation pour ceux des « régions d'appartenance » et des « solidarités de base ». L'utopie est plutôt personnaliste que communautaire ; elle défend l'initiative individuelle, la convivialité (Illich), le particularisme. Le discours culturaliste étatique sur la région se fait volontiers nostalgique, folklorique, quasi moraliste. À partir de la fin des années soixante-dix le discours étatique sur la région propose une vision de l'homme et de la société locale ou provinciale **à développer** ou **à restaurer** selon le cas. Ce discours est préceptif, il sous-tend un message, une visée, c'est un discours finaliste, un quasi **programme politique**. Il renvoie à une tâche politique jugée essentielle : intervenir, restaurer, agir en « profondeur » ou « partout », au niveau « local », au ras du sol, au niveau des « appartenances régionales ». La région dont il est ici question est une **unité spatio-culturelle** ; elle désigne un « espace » délimité où un groupe humain développe une organisation sociale, des coutumes, un vocabulaire, une culture particulière, une identité propre. Le territoire de la région c'est celui des « appartenances » à sauvegarder ou à promouvoir.

Posée en termes culturalistes, la région désigne un lieu mythique (la communauté primitive) ou le lieu des échanges relationnels, lieu des besoins concrets, pressants, élémentaires, dirons les auteurs du livre blanc sur le développement culturel... Son fondement serait d'abord culturel ou prioritairement culturel. Ce

discours dynamisé par l'écologisme invite au rapprochement avec le microsocial, le naturel ; le concept de région naturelle y apparaît comme une désignation d'un lieu non contaminé par la raison, la politique. Le discours se fait utopique quand il ne frôle par l'exhortation à l'« égoïsme régional », égocentrisme fondé sur le droit naturel des populations « locales » à disposer des ressources « localisées » sur leur territoire.

Or ce discours étatique régionaliste québécois, à y regarder de près, est un discours approximatif. Il indique des processus - des « appartenances » à des territoires - mais laisse entier le problème des échelles. Cette région d'appartenance locale ou régionale commence-t-elle et finit-elle quelque part ? Peut-on parler de superposition de régions ? Ces questions peuvent paraître triviales, elles ne sont même pas abordées dans le discours régionaliste culturaliste québécois. Elles ne le sont pas parce que le but n'est pas de « construire » ou de théoriser un concept de région mais d'entraîner le lecteur dans le discours-région, de l'inviter à construire ou restaurer ce **quelque chose** que le régional désigne. Bref, le discours-région est un discours idéologique par excellence. Il interpelle le citoyen, le convie au projet. En un sens le discours régionaliste masque le besoin d'une **théorie de la région** puisqu'il parvient à fonctionner sans elle. De fait, les idées régionalistes renvoient bien davantage aux projets décentralisateurs – ou centralisateurs – de gauche ou de droite – et donc à l'État et aux mouvements sociaux – qu'à un savoir constitué sur la « région ».

L'État interventionniste de type *welfare state*, en voulant pallier les « inégalités » économiques, a pris en charge la thématique « régionale » bien avant les intellectuels... bien avant que l'opinion publique elle-même ne soit réceptive aux « problèmes régionaux ». Le gouvernement québécois a créé des frontières administratives, des régions administratives, des institutions « régionales » (CRD, etc.), un ministère de l'Expansion économique « régionale », des commissions scolaires « régionales » et enfin des municipalités « régionales » de comté. Ces « régions » sont devenues une « réalité » par décrets administratifs. Elles désignent en fait le cadre où des programmes, des décrets sont mis en œuvre et un « territoire » spécifique à l'intérieur duquel elle, la « région », se déploie. D'inspiration technocratique, ces régions administratives enferment des portions de territoire au découpage bizarre. Elles contribuent à soutenir le mythe des « régions » comme totalité homogène douée d'une **unité interne** certaine, que cette unité soit tantôt ramenée à des caractéristiques économiques, culturelles, biophysiques, etc. L'État fournit aux intellectuels une occasion d'attaquer sans délai ce « plein » régional, cette substance qui deviendra « un champ » de spécialisation aussi noble qu'un autre... C'est comme si l'État définissait l'objet – « la région administrative 01 » - avant que le travail ne commence... L'intellectuel qui s'intéresse au « développement régional » n'a plus qu'à observer à l'**intérieur** du cadre régional tracé d'avance...

Certains ne voient même pas le problème, ils ne sont jamais contraints de remettre en question le discours régionaliste : ils se contentent de choisir « un morceau », un objet à l'intérieur de la « région » administrative désignée. On fera l'histoire de telle coopérative alimentaire, de telles institutions régionales,

d'un diocèse. On décrira tel village, tel réseau routier, etc. Jusque-là, aucun problème. La problématique du développement régional n'est même pas effleurée ! On peut ainsi faire un certain travail intellectuel dans le champ du développement régional sans problématiser véritablement le concept de région et sans remettre en question la notion de région popularisée par l'État. **Plus l'objet d'analyse est microsocial, plus le travail est descriptif et moins on aura de questions à se poser.** Encore une fois, on peut très bien se passer d'une **théorie de la région...** en se contentant de considérer cette dernière comme un « lieu méthodologique » tout en reconnaissant que celui-ci ne « devrait pas être plus arbitraire que la région-plan » quand il ne se confondra pas avec elle. Lieu méthodologique soit, lieu provisoire, lieu aussi arbitraire, ou idéologique et non scientifique que « la région » pensée par l'État.

En ce sens le discours technocratique sur la région constitue bel et bien une « idéologie dominante », une idéologie à la mode qui s'impose d'elle-même aux acteurs sociaux et que l'on se presse d'accepter sans autre examen. Une idéologie au-dessus de tout soupçon mais une idéologie tout de même. Or, à moins de tenir à se faire l'écho des modes de son temps, quel(le) intellectuel(le) sérieux(se) refuserait de tenter de s'en distancier ?

2. La quête d'une théorie des faits sociaux permettant la rupture d'avec les idéologies technocratiques

Le discours étatique sur la région est, comme on l'a vu, un discours approximatif mêlant les rationalisations dictées par des impératifs politiques avec une approche souvent **sensualiste et descriptive** de la région « plan » dans la terminologie du Québec ou de la région « désignée » dans celle d'Ottawa. Cette pensée véhiculée par de nombreux intellectuels qui s'en servent comme « a priori » commode – Bachelard voit dans ces apriorismes un obstacle permanent, parmi d'autres, à la production de la connaissance – est par essence une pensée volontariste. La « région » y apparaît comme une construction approximative commode. Sa réalité profonde n'est pas questionnée telle quelle, ni les lois objectives qui pourraient commander son développement.

Or la « région », si elle existe et si on veut la connaître, impose de reprendre un par un les problèmes théoriques et méthodologiques que pose la connaissance des sociétés et de leur histoire. Et ces phénomènes sociaux quels qu'ils soient ne sont pas immédiatement connaissables par nos sens. Pour les comprendre, il faut découvrir derrière le masque des apparences, les structures économiques, politiques, culturelles ; il faut parvenir à une connaissance de ces logiques pour pouvoir, à partir de là, comprendre les mécanismes de reproduction et de transformation des structures sociales. Découvrir, par la pensée, les logiques de développement des systèmes sociaux, fussent-ils « régionaux », voilà la tâche essentielle à laquelle on ne peut échapper si l'on choisit de tenter de rompre avec la pensée technocratique sur la région.

Cette démarche de rupture avec la pensée technocratique, suivie de la recherche d'outils conceptuels appropriés pouvant guider la **construction de l'objet**

d'étude, est une démarche de notre temps. C'est donc sur ce chemin, plus déductiviste qu'empiriste, qu'il faut s'engager pour connaître « la région » et rompre avec le discours régionaliste. Mais comment faut-il s'y engager ? Avec quels outils ? Ceux fournis par Marx pour peu qu'on ne les fétichise pas, pour peu qu'on les considère comme des « clefs » susceptibles de guider la recherche (Sartre)² appartiennent-ils à cet « **horizon épistémologique** » de notre époque selon l'expression de Maurice Godelier ? D'autres outils conceptuels pourraient-ils être découverts ou élaborés en cours de route ? Ces outils seraient de toute manière **résolument conceptuels, théoriques**. En aucun cas ils ne pourraient être assimilés aux notions spontanées d'issues souvent technocratiques par lesquelles les membres d'une société se représentent l'univers, ou confondus avec la notion pragmatique, sensualiste et technocratique étatique de « région ». Cela dit, il faut maintenant chercher à découvrir le sens que pourrait avoir le concept de « région » dans un univers théorique précis ; il faut préciser si à cette notion correspond **bien une réalité conceptuelle ou s'il ne faut pas au contraire s'en débarrasser une fois pour toutes en l'excluant du discours scientifique**.

2.1. À quelles bases conceptuelles se rattacher pour construire une théorie de la région ?

À moins de recourir à des principes d'explication empiristes non scientifiques et même pré-dix neuvième siècle, on doit admettre que le rapport immédiat, **direct**, entre le chercheur et la réalité sociale – fût-elle « régionale » – est impossible. Cela ne veut pas dire qu'elle soit **impossible à connaître** mais que la connaissance produite devra être **construite** à partir de bases **conceptuelles** et non pragmatiques ou empiristes.

À quelles bases conceptuelles se rattacher alors pour comprendre les sociétés humaines ? C'est au fond la question posée par Sartre dans son célèbre essai *Questions de méthode* paru en 1957, où ce dernier tente de clarifier les rapports entre cette « indépassable philosophie de notre temps » que serait la pensée de Marx, et l'existentialisme. Sartre distingue depuis le seizième siècle trois moments seulement de création intellectuelle et philosophique ; il y aurait eu le « moment » de Descartes et de Locke, celui de Kant et de Hegel, enfin celui de Marx. À ce sujet Sartre écrit :

« Ces trois philosophies deviennent, chacune à son tour, l'humus de toute pensée particulière et l'horizon de toute culture, elles sont indépassables tant que le moment historique dont elles sont l'expression n'a pas été dépassé. Je l'ai souvent constaté, un argument « antimarxiste » n'est que le rajeunissement apparent d'une idée pré-marxiste³. »

² J.-P. SARTRE, 1960. *Critique de la raison dialectique : précédé de question de méthode*. Paris : Gallimard.

³ *Ibid.*, p. 17.

Dans la lutte qu'elle mène contre la philosophie marxiste, la pensée scientifique dominante, indique Sartre, prendra appui sur Kant et même sur Descartes, cela en dépit d'une « perte de confiance » récente dans la valeur d'une démarche de type positiviste ; quant aux analyses de la réalité sociale, conduites à partir de ces mêmes bases, celles-ci seront soit prémarxistes, soit résolument baignées, et cela de manière même inconsciente, dans l'humus marxien. Ainsi, le marxisme, quoi qu'en disent les chasseurs de sorcières, offre sans doute toujours un certain nombre de « clefs » indépassables pour amorcer l'étude de la réalité sociale ; le marxisme-marxien, celui de Marx et pas nécessairement celui de ses prétendus continuateurs (Althusser, Poulantzas, etc.), constitue-t-il déjà un savoir plein, précis, univoque ?

L'effort de rationalisation fournit, il est vrai, des matériaux d'analyse pour l'élaboration de plusieurs concepts théoriques utiles : ainsi « mode de production », « infrastructure économique », « rapports de production », « pouvoir », « idéologie », etc. Nous avons là un ensemble théorique de départ susceptible de guider l'exploration concrète des groupes humains historiques et d'orienter la formulation d'une série d'hypothèses scientifiques intéressantes les concernant. Dans cet ensemble, la production de la vie matérielle et les rapports que les hommes nouent entre eux au moment de la production occupent une place décisive. Ces rapports de production dans lesquels les êtres humains s'insèrent indépendamment de leur volonté délimitent l'appartenance de ceux-ci à des classes distinctes. Le schéma théorique de départ affirme donc essentiellement la réalité des structures et des rapports sociaux, et cela, au-delà des apparences visibles que ces rapports peuvent revêtir en surface et des formes sous lesquelles ils peuvent apparaître dans la conscience des individus. Sans cesse remodelées, déformées, travesties, les propositions de Marx conservent sans doute aujourd'hui toute leur valeur en particulier lorsqu'il s'agit de rejeter un empirisme à la fois superficiel et conservateur, tout à fait prisonnier des apparences et des idéologies.

Ces propositions constituent probablement le référentiel indépassable de notre époque et, s'il n'est pas souhaitable de les fétichiser, il apparaît encore plus insensé de songer à se priver de leur fécondité. Cela dit, nous sommes loin de posséder une théorie complète et intégrée des phénomènes sociaux à laquelle rattacher une théorie de la région. Les concepts de rapports sociaux à partir desquels nous croyons que pourrait être élaborée une problématique scientifique et non phénoménologiste (sensualiste) du « régional », demeurent à vrai dire encore assez vagues. En effet, malgré l'éclaircissement minimum apporté par ces concepts, la nature de la complexité qu'ils désignent est encore très conjecturale.

Que seraient ces « rapports sociaux » déterminant la physionomie des sociétés ? Essentiellement, ces rapports seraient de propriété, de pouvoir, d'échange faisant apparaître des réseaux objectifs complexes qui, agrégés, formeraient des ensembles sociaux spécifiques. Ces rapports seraient dotés d'une objectivité certaine, quelles que soient les formes sensibles, concrètes, sous lesquelles ils

pourraient apparaître ; ces rapports seraient donc « réels » sans que leur réalité soit synonyme de « substance » saisissable par les sens.

Plusieurs auteurs ont utilisé les concepts de « rapports sociaux » d'une façon suggestive, pour se démarquer des empiristes par exemple, sans nécessairement contribuer à les affiner de manière satisfaisante. De manière générale, ces concepts sont utilisés pour éclairer certains types de rapports dont on peut se demander s'ils englobent bien tous les rapports sociaux fondamentaux... On parle, ainsi surtout, des « rapports » homme-femme, des « rapports » « capitalistes », des « rapports » dominant-dominé. Si certaines formules, telle la formule « rapports dominant-dominé », apparaissent à vrai dire exagérément vagues, le fait de les ramener à des expressions plus circonscrites - « rapports de production », « rapports de pouvoir » - n'entraîne pas automatiquement les clarifications nécessaires. Il est bien évident que tous ces rapports sociaux fondamentaux, dont on postule l'existence objective, doivent être davantage théorisés et que cette tâche est loin d'être « spéculative » ou superflue.

Qu'entend-on au juste par rapport social ? L'expression recouvre deux séries d'interrogations différentes, une sur les pôles que le rapport est censé unir, l'autre sur la dimension proprement relationnelle du rapport. Ainsi dans l'expression « rapport homme-femme » telle que le terme (A) « femme » est uni au terme (B) « homme », on peut distinguer les catégories (« homme », « femme ») que le rapport unit d'avec les caractéristiques mêmes de ce rapport, sa spécificité propre. Dans l'expression « rapport de propriété » telle que le terme (A) « propriétaire » est uni au terme (B) « non propriétaire », ces éléments font, du fait de leur mise en rapport, surgir une spatialité qui n'est rien d'autre que l'espace (objectif mais non « sensible ») du rapport lui-même. « Propriétaire » et « non propriétaire » des moyens de travail sont ici dans un rapport objectif dont la spatialité n'a à ce niveau absolument rien à voir avec cet « espace » de la perception subjective où l'on ne « perçoit » jamais, à vrai dire, que de la matière imprégnée « informée », par les échanges successifs que les hommes ont noués avec elle.

2.2. Quelques remarques sur l'« espace » de la perception subjective : cet « espace » symboliquement construit

La façon dont cette matière objective se transforme en chose perçue par nous a déjà été considérablement clarifiée par Jean Piaget⁴. Ce dernier a réfuté, comme on le sait, les présupposés de l'empirisme traditionnel selon lesquels l'information cognitive émanait « spontanément » de la matière (« du réel ») vers le sujet, l'observateur, et selon lesquels le Monde nous « renseignait » directement sur sa nature⁵.

⁴ J. PIAGET, 1977. *La construction du réel chez l'enfant*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.

⁵ Positions des behavioristes, gestaltistes et environnementalistes.

Piaget s'est également opposé aux positions des innéistes⁶ voulant que le sujet soit muni au point de départ de connaissances qu'il imposerait aux objets. Pour Piaget, la connaissance n'est prédéterminée ni dans les structures internes du sujet, ni dans les caractères préexistants de l'objet. Elle résulte d'une construction continue, d'une médiation grâce à laquelle les objets sont connus c'est-à-dire construits symboliquement. Le développement des opérations logico-mathématiques ou des représentations du monde des êtres humains est, comme le montre Piaget, parallèle à l'expérience de la causalité physique du monde, lequel devient progressivement une extériorité, un « plein », une sorte de toile de fond relativement fixe du moins telle qu'elle apparaît dans la représentation toujours « totalisante » des observateurs humains.

S'appuyant sur les découvertes de la microphysique et de la psychologie génétique, Piaget nous démontre que le réel perçu n'est pas autre chose qu'un réel construit, une représentation synthétique du monde, et non le monde, la nature ou la société dans leur essence objective, laquelle doit être problématisée.

[...]

Conclusion

La notion de « région » : s'en méfier oui... s'en passer, c'est une autre affaire

Dans son remarquable ouvrage *Illness as Metaphor*, Susan Sontag suggère que le Cancer n'existe pas, que cette notion recouvre en fait plusieurs réalités (« maladies ») différentes et nous serions presque tentés de faire certains rapprochements entre les usages sociaux des deux notions « Cancer » et « Région ».

Cancer et Région fonctionnent en effet tous deux à la manière de « pleins idéologiques » surutilisés par les acteurs sociaux. Cancer et Région déterminent tous deux quantité d'enjeux politiques et sociaux lorsqu'ils sont pris en charge par l'État ou les pouvoirs constitués (dont le pouvoir médical) et les mouvements sociaux. Les deux notions laissent entrevoir les rapports complexes qui lient la connaissance scientifique à la connaissance commune, la Science à l'Idéologie. Jusqu'à quel point la connaissance scientifique parvient-elle à se débarrasser des aprioris non rigoureux qui la contaminent ? Jusqu'à quel point cette contamination est-elle révélatrice des « manques de savoirs », au cœur même des savoirs disciplinaires cantonnés à l'intérieur de frontières inutilement limitatrices ?

Bref, s'il s'avère indispensable d'identifier certains « pleins idéologiques », certaines notions chargées d'aprioris, il est sans doute beaucoup plus difficile de les évacuer une fois pour toutes du langage scientifique. Plus une notion « fonctionne » comme apriori, plus elle s'immisce dans la pratique scientifique et plus elle camouffle les manques de connaissances auxquelles elle renvoie. Si une notion comme « région » s'avère si populaire c'est qu'elle supplée aux manques

⁶ Dont Konrad Lorenz.

de savoirs dans un discours très approximatif. Pourquoi ces approximations sont-elles acceptées ? Pourquoi les discours positivistes et sensualistes sur les « ensembles régionaux » sont-ils si répandus, si spontanément acceptés ?

Ce sont là des questions que la réflexion épistémologique et théorique en développement régional contribuera sans doute à clarifier.

D. L., décembre 1979.

Texte 5.

GUY MASSICOTTE

Les études régionales¹

La problématique de la représentation spatiale des chercheurs concerne tout à la fois l'espace québécois dans l'ensemble atlantique et nord-américain et la différenciation de sous-ensembles territoriaux ainsi que l'organisation de leurs rapports à l'intérieur même de l'espace québécois. Le présent bilan porte sur les travaux, historiques principalement, qui relèvent de la seconde perspective. Sans occulter les influences des contraintes externes, les plus récentes recherches tendent à mettre l'accent sur les modèles culturels, dans un projet de réinterprétation de l'histoire du peuplement et de la mise en valeur du territoire. Une continuité est en train de se révéler entre les mouvements de colonisation qui ont façonné la Nouvelle-France, le Bas-Canada et le Québec contemporain.

« Lectures spatiales »... L'expression renvoie à l'espace et à sa vision. Or, l'espace, comme le temps, son pendant, est une notion équivoque, dans la mesure où, si, d'une part, tout existe dans l'espace, de l'autre, les sociétés humaines organisent, structurent leur espace : elles se répartissent tout en se différenciant dans l'espace et assignent des fonctions et des significations spécifiques à tel ou tel territoire et aux relations qu'ils entretiennent. Quant à la vision même de l'espace, elle peut être multiple et variée, depuis celle du sens commun et de la culture populaire jusqu'à celle de l'historien, du géographe, du sociologue ou de l'économiste, en passant par celle des politiciens, technocrates, entrepreneurs ou aménagistes.

La vision de l'espace des chercheurs est celle, bien entendu, selon l'intention même de ce colloque, qui nous intéresse ici. Mais encore avons-nous dû centrer notre intérêt dans une direction particulière. D'une part, en effet, la recherche sur la spatialité peut être prospective ou rétrospective. Dans le premier cas, elle propose des justifications ou des modifications aux modèles existants, ou encore des modèles substitutifs d'organisation de l'espace, ce qui est le fait des aménagistes, notamment. Dans le second cas, elle élabore des analyses et des interprétations destinées à faire connaître et comprendre la réalité spatiale actuelle, ainsi que les transformations qu'elle a subies dans le passé. On reconnaît là le travail des historiens, mais aussi celui de certains géographes, anthropologues ou sociologues qui se sont intéressés à ces questions. D'autre part, la problématique de la représentation spatiale de la société québécoise concerne tout à la fois l'espace québécois dans l'ensemble atlantique et nord-américain,

¹ Texte publié initialement dans *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 1, 1985, p. 155-173.

et la différenciation des sous-ensembles territoriaux et l'organisation de leurs rapports à l'intérieur même de l'espace québécois.

Alors que le défi culturel et politique d'un Québec homogène et autodéterminé tend à occulter les solidarités continentales et atlantiques, et à postuler en quelque sorte une territorialité relativement close, les sciences humaines rappellent périodiquement l'existence de déterminations géographiques transcendantes à l'espace québécois. Au cours du dernier quart de siècle, les thèses dans ce sens n'ont pas manqué, depuis celle de Maurice Lamontagne jusqu'au récent *Espace régional et nation*². Les historiens, quant à eux, ont été confrontés à ce problème dans toute son épaisseur temporelle, puisque aussi bien à l'époque de la Nouvelle-France qu'à celle de la rébellion de 1837, l'articulation de la vallée du Saint-Laurent et du monde atlantique interfère constamment dans notre représentation de l'histoire québécoise³.

Perçu comme isolé dans l'espace ou, à l'inverse, comme un fragment d'ensembles plus vastes qui le déterminent, le Québec est également représenté, dans une autre perspective, comme un ensemble homogène ou comme un ensemble différencié de sous-unités territoriales. Ici encore, le défi national masque des phénomènes essentiels : l'expansion territoriale qui a complètement transformé la géographie entre 1850 et 1950, et l'émergence, depuis, d'une polarisation centre/périphérie succédant à la dualité ville/campagne. À l'urbanisation du périmètre Montréal/Sherbrooke/Québec/ Trois-Rivières correspond, dans le temps, le phénomène de la colonisation, et la structuration d'un espace où le centre entretient avec la périphérie des relations de dominance et de complémentarité. L'analyse de ce phénomène a beaucoup influencé les travaux des sciences humaines au cours de la dernière décennie.

Il était inévitable de centrer le rapport d'aujourd'hui sur ces études, les débats qu'elles suscitent, les enjeux qu'elles dissimulent. La place de l'espace québécois dans son environnement externe relève de toute façon d'un autre champ de préoccupations. Quant à la structuration de l'espace québécois aux périodes plus anciennes, il est un peu regrettable que l'option retenue pour le présent essai nous l'ait fait négliger, car, comme nous le verrons en conclusion, une continuité est en train de se révéler entre les mouvements de colonisation qui ont façonné la Nouvelle-France, le Bas-Canada et le Québec contemporain.

Il existe une somme impressionnante de travaux scientifiques ou érudits dont l'objet est la mise en place, l'installation, d'un tissu social aux marges du cœur du foyer social québécois. Il y a, bien sûr, les monographies paroissiales et histoires locales de facture traditionnelle. Dans leur prolongement, toutefois, tirant profit des ressources scientifiques et culturelles plus abondantes maintenant

² G. BOISMENU et autres, 1983. *Espace régional et nation. Pour un nouveau débat sur le Québec*. Montréal : Boréal Express.

³ Toute l'historiographie est marquée par cette bipolarité de la singularité et de l'autonomie contre l'intégration à l'ensemble colonial européen, à la civilisation atlantique, au monde nord-américain... Elle reflète en cela la culture d'où elle est issue.

disponibles dans les régions, se réalisent de plus en plus de travaux englobant une ou plusieurs régions, et dont les conclusions sont parfois généralisables à d'autres régions. Il y a ensuite les grands projets d'histoire régionale, tels ceux de l'IQRC. Il y a aussi les travaux de ceux que l'on pourrait qualifier de francs-tireurs, spécialistes universitaires qui se sont intéressés à l'une ou l'autre des régions ou localités du Québec. Il y a enfin les chercheurs qui font école ou, en tout cas, qui nourrissent le débat historiographique ou sociologique sur la nature exacte des phénomènes en cause dans les mouvements de colonisation ou de régionalisation.

Après avoir donné un aperçu pointilliste et à vol d'oiseau, puisqu'en la matière l'exhaustivité est impraticable et n'était pas, de toute façon, dans les intentions de ce colloque, nous nous attarderons plus longuement sur les thèmes et problématiques qui sont actuellement au cœur de la recherche, en essayant de dégager quelques-uns des enjeux qu'ils recouvrent.

1. La production historiographique

1.1. La monographie traditionnelle d'histoire locale et régionale

La rédaction de monographies paroissiales et l'élaboration de travaux d'histoire locale constituent depuis longtemps une manifestation importante de la culture populaire. Au plan quantitatif, il y a là un ensemble de textes qui défie pratiquement l'inventaire exhaustif. Disons tout d'abord qu'il existe plus de cent cinquante sociétés d'histoire locale ou régionale qui s'intéressent à l'archéologie, à l'architecture, à l'archivistique, à l'ethnologie, au folklore, à la généalogie, à l'histoire proprement dite, à la muséologie, au patrimoine, etc. Ces sociétés comptent au-delà de dix mille membres. Au moins la moitié d'entre elles sont regroupées au sein de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, qui existe depuis le milieu des années soixante. La Fédération a tenu cette année son dix-neuvième congrès annuel. Plusieurs de ces sociétés publient des bulletins, revues ou cahiers. Une vingtaine de ces publications font l'objet d'une recension systématique dans HISCABEQ et la RHAF⁴. On trouve de tout dans ces publications : de l'histoire anecdotique, certes, de la généalogie, mais aussi beaucoup de travaux d'érudition qui exhument des matériaux de première main parfois extrêmement utiles à l'historien.

Quant à ce qu'il est convenu d'appeler la monographie paroissiale ou régionale, de facture traditionnelle, là aussi il y a de tout. Œuvres, la plupart du temps, de représentants de l'élite locale, elles reflètent assez fidèlement l'idéologie de ces groupes, leur vision de l'histoire, où l'énumération et la description des faits de sens commun tiennent lieu d'analyse. Il y a certes des exceptions mais, même dans leur facture la plus traditionnelle, ces monographies ne sont pas nécessairement ennuyeuses et inutiles. Elles offrent souvent des témoignages pertinents, illustratifs de la manière dont les événements et les phénomènes de l'histoire

⁴ L'auteur remercie Antonio Lechasseur, animateur dévoué de la Société d'histoire régionale du Bas-Saint-Laurent, qui lui a communiqué ces informations.

ont marqué une communauté particulière, et de la façon dont celle-ci a vécu ces processus, s'est façonné en quelque sorte une histoire originale.

[...]

S'il y a continuité dans une certaine pratique de l'histoire locale, paroissiale ou régionale, et dans la façon dont elle est perçue par les historiens, tout au moins depuis Groulx et surtout ceux de la génération suivante, il y a aussi apparition d'une nouvelle conception, ou tout au moins d'une nouvelle pratique de l'histoire régionale à partir des années soixante-dix.

1.2. L'histoire régionale : les nouvelles infrastructures

La monographie paroissiale traditionnelle appliquait en réalité à des collectivités locales des schèmes de représentation historique analogues à ceux que les « historiens nationaux » utilisaient pour raconter l'histoire du Québec et du Canada. La restructuration de la conception de l'histoire générale, amorcée pendant la décennie 1960, était destinée, avec un décalage représentant le retard même de l'évolution des structures régionales, à gagner la représentation historique des sous-ensembles territoriaux du Québec. À mesure que les régions s'équipaient en structures éducatives et culturelles, que l'on y voyait naître la professionnalisation du travail de recherche historique, à mesure aussi que la conscience de soi s'organisait dans des cadres plus économiques et sociaux que religieux ou paroissiaux, une nouvelle histoire régionale allait apparaître.

Il s'agit là d'une évolution complexe. Elle s'enracine dans la crise vécue au sein des régions elles-mêmes quand s'éteint, à la fin des années quarante, le mouvement de colonisation qui les avait fait naître et qu'à travers la crise qui les menace, elles se cherchent et se définissent de nouvelles identités et de nouvelles vocations⁵. Mais cette évolution s'enracine aussi dans la volonté québécoise, surtout de l'État québécois, qui se constitue pendant cette période, de s'approprier l'ensemble du territoire par des politiques de planification, d'aménagement et de développement régional. L'exemple le plus connu, véritable archétype de ces entreprises de planification du développement régional, est certes le BAEQ, dans son ambiguïté même d'ailleurs, puisqu'il fut tout autant l'instrument d'une préoccupation sincère pour les régions et d'une expression authentique de régionalisme qu'une entreprise de récupération politique et bureaucratique stérile. Parmi les aspects positifs, le moindre ne fut pas l'amélioration des connaissances de base sur les régions. Avant même l'institution formelle du BAEQ, les leaders du milieu et les chercheurs en sciences humaines s'étaient engagés dans cette voie. Dès le début des années soixante, plusieurs études sont publiées sur les régions. Dans la revue *Commerce*, par exemple, paraissent toute une série d'articles sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Outaouais,

⁵ G. MASSICOTTE, 1983. « Rimouski et le Bas-Saint-Laurent. Identité culturelle et développement régional », dans *Les régions culturelles*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, p. 35-60 ; C. DUGAS, 1983. *Les régions périphériques. Défi au développement du Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

la région de Québec...⁶ L'une d'elles, sur la région de Québec, fera dire à Louis-Edmond Hamelin, dans *Les Cahiers de géographie du Québec*, reprenant une suggestion des auteurs de l'étude, la nécessité « d'entreprendre des recherches fouillées en démographie et en économique afin de pouvoir mettre sur pied un plan régional d'aménagement »⁷. Déjà, la liaison de la science et du développement, qui caractérisera si bien l'effort de développement des sciences humaines dans les régions, est manifeste⁸.

Les professeurs de la Faculté des sciences sociales de Laval jouent un rôle essentiel dans cet essor des recherches sur les régions. D'une part, ils répondent à l'appel des leaders du milieu et assument la responsabilité de travaux qui paraissent les plus urgents. C'est ainsi que dans l'est, dès avant la fondation du BAEQ, on disposera des études de Yves Dubé et Yves Martin sur la démographie, et de Pierre Camu sur les transports⁹. Ce n'est qu'un commencement, si l'on songe à la somme des études auxquelles donnera lieu le Plan d'aménagement lui-même. Par ailleurs, dès sa fondation, la revue *Recherches sociographiques* publie régulièrement des articles sur les recherches en cours sur les régions. Ce mouvement conduira à l'élaboration des œuvres pionnières de Dumont et Martin¹⁰ et de Gérald Fortin, dont l'essentiel de la production sur le monde rural et les régions a été repris dans le recueil *La fin d'un règne*¹¹.

Les politiques de développement régional, auxquelles s'est associée la recherche en sciences humaines, n'ont pas toujours, tant s'en faut, donné les résultats escomptés, mais au moins ont-elles conduit à la création, à la grandeur du Québec, d'un réseau d'établissements éducatifs et culturels qui serviront de pierres d'assise à bien des entreprises de développement et, naturellement, au renouvellement de la représentation sociale et historique. Mentionnons, à cet

⁶ *Commerce*, août 1960, novembre 1960, février 1961, mars 1961...

⁷ L.-E. HAMELIN, 1961. « Grenier, Fernand et Dorion, Henri. Québec. Région géographique. Dans *Commerce*, Montréal, I. et II. », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 5, no 10, p. 295-296.

⁸ Cette relation est souventes fois explicitée. Voir, par exemple, la conclusion de F. GRENIER, 1962. « L'état présent des études régionales sur le Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 3, no 1-2, p. 89-101.

⁹ Y. DUBÉ et Y. MARTIN, 1960. « Rimouski : population et économie. Évolution et perspectives », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 3, p. 269-308 ; P. CAMU, 1960. *Problèmes des transports dans la région du Bas-Saint-Laurent*, Québec, 121 p. ; on verra aussi, sur la participation des chercheurs de Laval aux travaux antérieurs au BAEQ, patronnés par le Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent : Y. DUBÉ, 1960. « L'enquête économique sur la région du Bas-Saint-Laurent », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 2, p. 220-223.

¹⁰ F. DUMONT et Y. MARTIN, 1963. *L'analyse des structures sociales régionales. Étude sociologique de la région de Saint-Jérôme*. Québec : Presses de l'Université Laval. Des mêmes, voir aussi : « Aménagement du territoire et sociologie », *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 5, no 10, 1961, p. 258-265.

¹¹ G. FORTIN, 1971. *La fin d'un règne*. Montréal : Hurtubise HMH.

égard, le réseau des cégeps, l'Université de Sherbrooke et les constituantes de l'Université du Québec et, plus récemment, le réseau régional des Archives nationales du Québec¹². Les ressources regroupées au sein de ces institutions allaient donner aux milieux régionaux des matériaux factuels et des outils conceptuels sur quoi mieux fonder leurs représentations et - pourquoi pas : n'est-ce pas l'une des fonctions sociales ultimes de l'histoire et des sciences humaines ? - la légitimation de leur projet collectif.

À Sherbrooke et à Chicoutimi, à Trois-Rivières, à Rimouski, en Abitibi-Témiscamingue, des professeurs de cégeps¹³ et d'universités, aidés et parfois même inspirés par des étudiants issus des milieux eux-mêmes et farouchement attachés à leur avenir, ont amorcé le renouvellement des études régionales au Québec et, par là, la restructuration de la vision même de l'espace québécois.

Dans chacune des régions qui participent à cet effort, il y a beaucoup d'analogies dans les modes de structuration de la recherche, même si, dans chaque cas, les résultats peuvent être assez différents en termes de production et d'interprétation. Quant aux processus, partout on a créé des équipes¹⁴, plus ou moins formellement structurées, le plus souvent multidisciplinaires et ouvertes à des collaborations extérieures. Partout, l'effort premier a été mis sur la cueillette de données, la constitution plus ou moins systématique d'une banque d'informations. Le projet le plus spectaculaire, en cette matière, est certainement celui de Gérard Bouchard à Chicoutimi, puisqu'il repose sur des données nominatives traitées par informatique¹⁵. Ailleurs, sur des bases plus modestes, la préoccupation est la même de bien asseoir la recherche sur le maximum d'informations, une information dont l'exactitude est vérifiée et rendue facilement utilisable. Bien souvent, cette information fait l'objet de publications : inventaire de fonds

¹² Il y a actuellement neuf centres d'archives nationales du Québec : Rimouski, Chicoutimi, Sainte-Foy, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Noranda, Sept-Îles. Il y a aussi des centres d'archives régionales dans quelques universités : Chicoutimi (en collaboration avec la Société historique), Rimouski, Trois-Rivières...

¹³ Une enquête sommaire réalisée pour les fins de la présente communication a révélé que c'est dans l'Est du Québec où l'on trouve une implication plus manifeste des collèges dans l'étude des milieux régionaux. Sur 34 questionnaires expédiés, 16 ont été retournés, dont 10 de l'Est du Québec. Sur les 16, 9 paraissent avoir des activités significatives, dont 6 dans l'est : Lévis-Lauzon, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Hauterive, Sept-Îles, les trois autres étant : Hull, Abitibi-Témiscamingue et Jonquière.

¹⁴ Groupe de recherche en histoire des Cantons-de-l'Est, Projet d'histoire sociale de la population du Saguenay, Groupe de recherche sur la Mauricie, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ).

¹⁵ Le projet a été décrit dans plusieurs articles. Voir, notamment : G. BOUCHARD et Y. LAVOIE, 1978. « Le projet d'histoire sociale de la population du Saguenay : l'appareil méthodologique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, no 1, p. 41-56. Il vient de faire l'objet d'une importante publication : C. POUYER et autres, 1983. *Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, 16^e-20^e siècles*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

d'archives, index de journaux, statistiques de population ou de production agricole et industrielle, recueil de documents. Comme celles-ci sont répertoriées dans la RHAF et HISCABEQ, nous nous limiterons à donner quelques exemples : à Rimouski, les Index des journaux rimouskois (plusieurs journaux inventoriés) et quelques-uns des Cahiers du GRIDEQ ; à Trois-Rivières, les publications du Groupe de recherche sur la Mauricie, dont cinq cahiers sont parus sur la chronologie, l'agriculture, les populations municipales et paroissiales, l'exploitation forestière et la cartographie¹⁶.

Dans la même lignée que les groupes de recherche voués à la connaissance de l'histoire et des sociétés régionales, il faut mentionner les grands projets d'histoire régionale patronnés par l'IQRC. Le programme est né en suite de l'expérience difficile, mais au dénouement extrêmement heureux, de l'*Histoire de la Gaspésie*¹⁷. Il consiste à structurer, avec la collaboration des milieux scientifiques et culturels locaux, l'élaboration d'un programme de recherche devant conduire à la publication d'une monographie. L'influence de Fernand Harvey, qui avait joué à Rimouski, dans la mise en place des études régionales, un rôle décisif, a également été déterminante dans l'implantation de ce programme¹⁸. Trois projets sont actuellement en chantier : l'Estrie, les Basses-Laurentides et le Bas-Saint-Laurent. Nul doute que ces travaux, qui reposent tous sur des recherches originales et inédites, renouvelleront, et compléteront, notre connaissance de ces régions et des autres qui seront abordées dans le futur.

1.3. La production

L'ensemble de ressources et d'activités, de préoccupations et de recherche, à l'extérieur et au sein même des régions, n'a pas manqué de créer un effet d'entraînement extrêmement positif pour le développement de la recherche, et de favoriser la publication d'une somme assez considérable de travaux. Si les uns sont davantage issus de francs-tireurs, les autres participent à des courants d'interprétation nettement identifiés. Même s'il n'est pas toujours facile de départager les uns des autres, et qu'il n'est pas dans l'intention de ce texte de présenter un relevé systématique et exhaustif de la production, il paraîtra utile d'identifier quelques protagonistes parmi les uns et les autres.

Dans la catégorie des francs-tireurs, mentionnons, pour l'Abitibi-Témiscamingue, les travaux de Benoît-Beaudry Gourd, Maurice Asselin, Normand Lafleur et Normand Hardy¹⁹ ; pour la Mauricie, l'article de Pierre Lanthier sur la stratégie

¹⁶ Voir la recension de B. BEAUCAGE dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, no 4, 1983, p. 589-591.

¹⁷ J. BÉLANGER et autres, 1981. *Histoire de la Gaspésie*. Montréal : Boréal Express. Voir la recension de P. LAROCQUE dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, no 2, 1982, p. 264-265.

¹⁸ F. HARVEY, 1980. « La question régionale au Québec », *Revue d'études canadiennes*, vol. 15, no 2, p. 74-87.

¹⁹ B.-B. GOURD, 1973. « La colonisation des Clay Belts du Nord-Ouest québécois et Nord-Est ontarien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no 2, p. 235-256 ;

industrielle et le développement régional²⁰ ; pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la thèse de Michel Verdon²¹ ; pour la Gaspésie, l'article de Maryse Grandbois²², outre, bien entendu, l'importante monographie sur l'*Histoire de la Gaspésie* déjà citée ; pour le Bas-Saint-Laurent, les travaux de Clermont Dugas, qui s'est dissocié du GRIDEQ depuis plusieurs années²³ ; la thèse de Gilles Parent sur la colonisation des Cantons-de-l'Est²⁴.

La plupart des travaux qui viennent d'être mentionnés véhiculent, certes, des hypothèses, des problématiques, des interprétations. Mais il en est d'autres qui s'en détachent, dans la mesure où ils ont réussi, soit à créer un débat, soit à l'alimenter avec plus ou moins de vigueur. Ils y parviennent par leur envergure et par le fait qu'ils appartiennent à des entreprises collectives qui en accroissent l'amplitude, la profondeur et la portée. Paraissent faire partie de cette catégorie : les travaux de NORMAND SÉGUIN, axés sur la théorie du développement du sous-développement ; ceux du GRIDEQ, qui s'intéressent aux facteurs et aux manifestations du sous-développement ; ceux de GÉRARD BOUCHARD et de son équipe, qui proposent une vision sociale et historique intégrée et particularisée de la société régionale du Saguenay ; ceux de CHRISTIAN MORISSONNEAU, qui a mis de l'avant un modèle général axé sur l'idéologie et la culture, problématique que l'on retrouve chez d'autres, dont le sociologue GABRIEL DUSSAULT. Il faut mentionner aussi l'émergence récente d'une contribution significative des géographes à

M. ASSELIN et autres, *Abitibi-Témiscamingue, quatre études sur le Nord-Ouest québécois*. Rouyn-Noranda : Presses du Cégep ; B.-B. GOURD et M. ASSELIN, 1975. « La colonisation et le peuplement du Témiscamingue et de l'Abitibi, 1880–1950 », dans *L'Abitibi et le Témiscamingue hier et aujourd'hui*, Rouyn : Collège du Nord-Ouest, p. 1-51 ; B.-B. GOURD, 1976. « Aperçu critique des principaux ouvrages pouvant servir à l'histoire du développement minier de l'Abitibi-Témiscamingue (1910–1950) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, no 1, p. 99-107 ; N. LAFLEUR, 1976. *La vie quotidienne des premiers colons en Abitibi-Témiscamingue*. Montréal : Leméac ; N. PAQUIN, 1979. *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Rouyn : Collège du Nord-Ouest. Voir aussi : S. TREMBLAY, 1982. « La colonisation agricole et le développement du capitalisme en Abitibi de 1912 à 1950 », *Anthropologie et sociétés*, vol. 6, no 1, p. 229-250.

²⁰ P. LANTHIER, 1983. « Stratégie industrielle et développement régional : le cas de la Mauricie au 19^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, no 1, p. 3-19.

²¹ M. VERDON, 1973. *Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village du Lac-Saint-Jean*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

²² M. GRANDBOIS, 1983. « Le développement des disparités régionales en Gaspésie, 1760–1960 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, no 4, p. 483-506.

²³ C. DUGAS, 1973. « Le développement régional de l'Est du Québec de 1963 à 1972 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 17, no 41, p. 283-316 ; C. DUGAS, 1974. *L'Est du Québec à l'heure du développement régional*. Rimouski : Université du Québec à Rimouski ; C. DUGAS, 1983. *Un pays de distance et de dispersion*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

²⁴ G. PARENT, 1980. *Deux efforts de colonisation française dans les Cantons-de-l'Est, 1848 et 1851*. Sherbrooke : Groupe de recherche en histoire régionale, Université de Sherbrooke.

ces débats, notamment par la publication d'un important numéro des *Cahiers de géographie du Québec* intitulé « Rangs et villages du Québec : perspectives géo-historiques » et animé par SERGE COURVILLE.

2. Questions d'interprétation

Il faudrait beaucoup plus que quelques pages pour rendre justice, avec la profondeur et les nuances qui s'imposeraient, aux analyses et aux problématiques proposées par les historiens, sociologues et géographes qui façonnent le paysage interprétatif du phénomène régional au Québec. Les éléments qui suivent doivent être considérés uniquement comme des points de repère dans un champ qui demeure touffu et en constante évolution.

Les historiens du Saguenay ont sans doute le mérite d'avoir amorcé et alimenté les grands débats historiographiques sur les régions. Normand Séguin est un de ceux-là. Il a fait sa marque en articulant ses recherches en fonction de la problématique du développement du sous-développement, popularisée par Samir Amin et André Gunder Frank à propos du tiers-monde. Cette problématique, au Québec, avait d'abord fait l'objet d'une brillante démonstration par Alfred Dubuc, lui-même originaire du Saguenay, dans *Le Devoir* et lors d'une présentation au Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française en 1976²⁵ ; en outre, elle est également au cœur de la thèse, dirigée par Marcel Rioux, de Michel Verdon sur l'anthropologie de la colonisation à partir de l'exemple d'un village du lac Saint-Jean. Mais c'est bien Séguin, par sa présence active dans la vie scientifique et par l'ampleur et l'importance des recherches empiriques qu'il a conduites pour appuyer sa thèse, qui a imposé cette problématique à l'attention²⁶. Pour son travail doctoral, publié sous le titre *La conquête du sol au 19^e siècle*, Séguin a analysé systématiquement la documentation disponible : terriers, registres d'état civil, archives civiles et religieuses, greffes, recensements, etc. Ce qui lui a permis de reconstituer avec minutie les mécanismes d'appropriation et de transfert des terres, ainsi que les structures sociales et la vie de relation entre les groupes, à l'intérieur de la paroisse et par rapport aux groupes externes. Mais c'est surtout la thèse sur la nature du système agroforestier qui a retenu l'attention. On sait que, selon cette thèse, la colonisation aurait été le fait des grandes compagnies forestières, alliées à la petite bourgeoisie clérico-professionnelle, chacune y trouvant son compte : les unes, par l'existence, à proxi-

²⁵ *Le Devoir*, 3 mars 1973.

²⁶ Voir, notamment : N. SÉGUIN et autres, 1975. « La propriété foncière au Saguenay, 1840-1975 : orientations de la recherche », *Protée*, vol. 4, no 1, p. 67-86 ; N. SÉGUIN, 1976. « L'économie agro-forestière : genèse du développement au Saguenay au 19^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, no 4, p. 559-565 ; N. SÉGUIN, 1977. *La conquête du sol au XIX^e siècle*. Trois-Rivières : Boréal Express ; N. SÉGUIN et autres, 1980. *Agriculture et colonisation au Québec*. Montréal : Boréal Express ; N. SÉGUIN, 1982. « L'agriculture de la Mauricie et du Québec, 1850-1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, no 4, p. 537-562 ; R. HARDY et N. SÉGUIN, 1984. *Forêt et société en Mauricie*. Montréal : Boréal Express.

mité des lieux d'exploitation, d'une réserve de main-d'œuvre abondante et à bon marché, les autres, par la perpétuation d'une société qui protège leur champ d'activités, leur aisance et leur pouvoir. La domination de la logique capitaliste sur le processus de la colonisation aurait nui à l'agriculture elle-même, puisque l'intérêt des compagnies n'était pas agricole et qu'elles avaient même l'intérêt contraire, dans la mesure où il ne fallait pas que l'agriculture devienne une activité concurrentielle. Ultimement, cette domination, centrée sur l'exploitation des ressources naturelles, aurait entravé le développement intégré et intégral de la région.

Cette thèse a suscité un vif débat. Fernand Ouellet, par exemple, reproche à Séguin d'avoir mené des recherches extrêmement intéressantes mais qui ne supportent pas la thèse proposée²⁷. Ce qui n'est pas évident²⁸ car, s'il est exact que SÉGUIN s'intéresse davantage à la paroisse d'Hébertville qu'au processus d'exploitation forestière lui-même, il reste que les structures qu'il décrit s'expliquent, selon lui, par l'influence de ce système agroforestier dont l'existence est en quelque sorte postulée. Mais la principale opposition vient de ceux qui estiment que la colonisation et la mise en place des régions ne peuvent s'expliquer par l'existence d'un système agroforestier dominé par les compagnies forestières. Soit que le problème soit mal posé : ce serait à l'ensemble de la dynamique sociale, démographique, économique et culturelle qu'il faudrait se référer pour comprendre le phénomène, l'exploitation forestière constituant un élément de la dynamique d'ensemble. Dans cette perspective, il y aurait complémentarité, plutôt qu'opposition, entre l'agriculture et la forêt, l'une et l'autre se relayant, au gré des saisons, des stades de développement, de la conjoncture, des aires géographiques plus ou moins propices à l'une ou à l'autre, pour rendre économiquement possible la colonisation²⁹. Soit que l'accent sur le système économique soit trop fort et des aspects autres, notamment idéologiques, négligés ou sous-estimés. Dans cette perspective, la colonisation ne serait pas le seul fait de l'exploitation forestière relayée par les intérêts des classes dominantes dans la société québécoise, mais celui aussi d'un fort courant idéologique et culturel imprégnant de larges couches de la société³⁰. Normand Séguin poursuit maintenant sa carrière à Trois-Rivières, et même si le vocabulaire s'est adouci, il paraît

²⁷ F. OUELLET, 1977. « Normand Séguin - La conquête du sol au 19^e siècle », *Histoire sociale*, vol. 10, no 20, p. 439-447.

²⁸ J.-J. SIMARD, 1978. « Normand Séguin, La conquête du sol au 19^e siècle ; Michel Verdon, Anthropologie de la colonisation au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, p. 135-140.

²⁹ Voir le compte rendu de F. OUELLET déjà cité et, bien entendu, la critique approfondie de G. BOUCHARD, 1977. « Introduction à l'étude de la société saguenayenne aux 19^e et 20^e siècles », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, no 1, p. 3-27.

³⁰ Voir le compte rendu de J. LITTLE, 1983. « Séguin, Normand (éd.), Agriculture et colonisation au Québec. Montréal, Boréal Express, 1980 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, no 2, p. 358-360.

attacher une importance aussi grande à l'exploitation forestière comme facteur déterminant de la structuration des régions³¹.

Au sud du Saint-Laurent, dans une autre des grandes régions périphériques du Québec, un groupe d'universitaires rattachés au GRIDEQ de l'Université du Québec à Rimouski œuvre à une meilleure compréhension des processus et des phénomènes de développement, de sous-développement et de marginalisation sociale, économique, culturelle et politique. Relativement éclectique dans ses méthodes et ses approches, la vie scientifique du groupe s'organise en fonction de chantiers et de projets portant, les uns sur des tentatives d'explication plus globales, les autres sur des manifestations, des particularités du développement, du sous-développement et de la marginalité³². Les résultats de ces recherches sont diffusés dans la collection des Cahiers du GRIDEQ, notamment le recueil récent sur les travaux en cours³³, et à l'occasion de colloques³⁴.

Plusieurs des travaux menés par les membres de ce groupe sont assez spécialisés³⁵ ; un des projets consiste en une synthèse d'histoire régionale intégrée au programme d'histoire régionale de l'Institut québécois de recherche sur la culture. Au plan des problématiques et des interprétations, deux démarches distinctes, mais qui se recoupent à certains égards, retiennent l'attention. Celle d'une part de Bruno Jean, dont l'importante thèse de doctorat, *L'agriculture périphérique dans l'Est du Québec*, vient d'être publiée³⁶. Par rapport à la mise en place de la région, Jean, dans un texte récent, identifie trois types de peuplement : 1. l'expansion du territoire agricole québécois sur les basses terres du littoral, de La Pocatière à Matane ; 2. la colonisation agromaritime sur le pourtour de la Gaspésie ; et 3. la colonisation agroforestière de l'arrière-pays, ce dernier correspondant, selon lui, au système agroforestier analysé par Séguin. Jean montre bien comment la société rurale de l'Est du Québec, qui s'est développée à rebours du mouvement d'urbanisation qui caractérise l'ensemble du Québec depuis le début du siècle, a dû s'intégrer à l'économie marchande à partir des

³¹ R. HARDY et N. SÉGUIN, *Forêt et société en Mauricie*, op. cit.

³² Voir le répertoire publié sous la direction de D. LAFONTAINE, 1984. *La recherche en développement régional à l'Université du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.

³³ B. JEAN et D. LAFONTAINE (dir.), 1984. *Région, régionalisme et développement régional, le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.

³⁴ *La problématique du développement en milieu rural. Actes du colloque tenu à l'UQAR les 24 et 25 octobre 1975*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, 1976 ; B. LÉVESQUE (dir.), 1979. *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*. Montréal : Albert Saint-Martin (actes d'un colloque tenu en 1978). Les documents mentionnés aux notes 32 et 33 ont été publiés à l'occasion d'un colloque tenu au printemps 1984.

³⁵ Voir, par exemple : H. DIONNE, 1984. « Le mouvement populaire en milieu rural : un certain parcours » et M. BONNEAU, 1984. « Développement régional et développement coopératif : vers la renaissance d'une nouvelle culture politique », dans *Région, régionalisme et développement régional*, op. cit., p. 137-170 et p. 209-224.

³⁶ Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1982. À paraître aux Presses de l'Université du Québec.

années quarante, et comment cette intégration a marginalisé les zones les moins propices aux exigences de ce type d'agriculture, provoquant dans les populations touchées des mouvements de résistance et de nouvelles formes d'organisation socioagricole³⁷.

L'autre projet est plus ambitieux, dans la mesure où il s'agit d'appliquer à l'Est du Québec les thèses du développement du sous-développement, les « progrès » du capitalisme enrayant en quelque sorte la possibilité d'un développement endogène, équilibré et correspondant aux intérêts des populations concernées. Si, de l'aveu même des responsables, les recherches sont encore embryonnaires, des hypothèses ont été formulées, les unes sur un mode théorique que d'aucuns trouveront par trop ésotérique³⁸, les autres, sous la plume de Paul Larocque, particulièrement lumineuses³⁹. Ces hypothèses sont axées sur l'importance économique et sociale des petits producteurs, coincés dans une position difficile et ambiguë dès lors que le capitalisme cherche à se les assujettir, leur résistance, malgré tout, étant sans doute à la source même du régionalisme⁴⁰.

Si les travaux de Séguin cherchent à expliquer le peuplement des régions, et leur destinée difficile, par le mécanisme du développement du sous-développement qu'entraîne l'exploitation forestière par les grandes compagnies, les travaux du GRIDEQ tentent d'élargir cette perspective en l'étendant à l'ensemble des rapports entre les petits producteurs – agricoles, forestiers, maritimes – et le capitalisme. Celui-ci n'apparaît pas nécessairement, sauf peut-être pour les zones les plus marquées par le système agroforestier, comme le maître d'œuvre du peuplement, mais il devient le meneur de jeu du processus historique dès lors qu'il s'implante sur le territoire. L'histoire de la région serait de ce fait celle de l'exploitation d'une région-ressource par et au bénéfice du capitalisme et de

³⁷ B. JEAN, 1984. « La déprise agricole : notes sur le développement inégal d'une agriculture régionale », dans *Région, régionalisme et développement régional*, *op. cit.*, p. 55-76 ; voir aussi, du même : « Développement endogène en région périphérique. L'exemple de l'Est du Québec », *Archives de sciences sociales de la coopération et du développement*, no 49, 1979, p. 49-64.

³⁸ S. CÔTÉ et B. LÉVESQUE, 1980. *L'envers de la médaille : le sous-développement régional*, Société canadienne de sciences politiques, ACFAS, Québec, 19 mai 1980 ; S. CÔTÉ, B. LÉVESQUE, J.-L. KLEIN et autres, 1982. *Industrie manufacturière et développement inégal des régions du Québec. Résultats préliminaires et problématique d'une recherche*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR ; B. BEAUCAGE, S. CÔTÉ, P. LAROCQUE et autres, 1984. *Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980)*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR ; S. CÔTÉ, 1984. « La pénétration du capitalisme dans l'Est du Québec », dans *Région, régionalisme et développement régional*, *op. cit.*, p. 29-54.

³⁹ P. LAROCQUE, 1984. « Capitalisme et régionalisme en milieu rural : réflexions sur l'Est du Québec (1900-1950) », dans *Région, régionalisme et développement régional*, *op. cit.*, p. 77-93 ; P. LAROCQUE, 1978. *Pêche et coopération au Québec*. Montréal : Éditions du Jour.

⁴⁰ P. LAROCQUE, « Capitalisme et régionalisme... », *op. cit.*, p. 88.

la résistance des populations locales cherchant à sauvegarder le maximum de la substance d'une économie de petits producteurs.

À ces analyses et ces interprétations fondées sur la prévalence des systèmes, voire des structures économiques, s'opposent, en quelque sorte, des visions de l'histoire plus ouvertes à une interaction de phénomènes de divers ordres, ou encore, centrées sur l'idéologie et la culture. Les travaux menés par Gérard Bouchard à Chicoutimi visent précisément cette intention de prendre en compte tous les aspects de la réalité sociale et de dégager les éléments d'explication les plus appropriés, au fur et à mesure des problèmes soulevés par la recherche. Le projet, à son point d'origine, consiste à établir une vaste banque d'informations sur la population du Saguenay. Mais cette banque, évidemment, doit servir à comprendre l'évolution sociale des communautés en cause. À cet égard, les hypothèses de base de Bouchard font jusqu'ici largement appel à la démographie, ce qui paraît justifié puisque le phénomène essentiel de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme celui des autres régions excentriques du Québec, est son peuplement depuis le début du 19^e siècle.

On trouve des aperçus plus ou moins élaborés des hypothèses de Gérard Bouchard dans plusieurs textes⁴¹, mais c'est dans un article intitulé « Introduction à l'étude de la société saguenayenne aux 19^e et 20^e siècles » que l'on en trouve l'exposé le plus détaillé et le plus systématique⁴². Il est difficile de résumer à grands traits une argumentation serrée et une pensée si nuancée. Le point de départ est celui généralement admis : le Saguenay est une région périphérique

⁴¹ Notamment : G. BOUCHARD et N. SÉGUIN, 1971. « Pour une histoire de l'occupation du sol et de la propriété foncière au Saguenay », *Protée*, vol. 1, no 3, p. 33-39 ; G. BOUCHARD, 1974. « Histoire démographique et histoire quantitative. À propos d'un échantillon de paroisses rurales au Saguenay », *Protée*, vol. 3, no 2, p. 17-28 ; G. BOUCHARD, 1975. « L'histoire démographique et le problème des migrations : l'exemple de Laterrière », *Histoire sociale*, vol. 3, no 15, p. 21-33 ; G. BOUCHARD et A. LA ROSE, 1976. « La réglementation du contenu des actes de baptême, mariage, sépulture, au Québec, des origines à nos jours », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, no 1, p. 67-84 ; G. BOUCHARD et A. LA ROSE, 1978. « Sur l'enregistrement civil et religieux au Québec depuis le 18^e siècle. Présentation de textes et commentaires », dans A. Côté (dir.), *Sources de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. T. 1. Inventaire des archives paroissiales*, Québec : Ministère des affaires culturelles, p. 12-31 ; G. BOUCHARD et Y. LAVOIE, 1978. « Le projet d'histoire sociale de la population du Saguenay : l'appareil méthodologique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, no 1, p. 41-56 ; G. BOUCHARD, 1976. « L'histoire de la population et l'étude de la mobilité sociale au Saguenay, 19^e-20^e siècles », *Recherches sociographiques*, vol. 17, no 3, p. 353-372 ; G. BOUCHARD, 1978. « Démographie et société rurale au Saguenay, 1851-1935 », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, p. 7-31 ; G. BOUCHARD, 1979. « Un essai d'anthropologie régionale : l'histoire sociale du Saguenay aux 19^e et 20^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 34^e année, no 1, p. 106-125 ; G. BOUCHARD, 1981. « L'étude des structures familiales préindustrielles : pour un renversement des perspectives », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 28-4, p. 545-571.

⁴² G. BOUCHARD, 1977. « Introduction à l'étude de la société saguenayenne aux 19^e et 20^e siècles », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, no 1, p. 3-27.

où « l'économie s'est structurée principalement à partir d'activités d'extraction et de transformation primaire des ressources naturelles en vue de l'exportation » ; de cette économie, il résulte des « composantes bien connues comme l'anémie du secteur secondaire, l'absence de centres urbains importants, une faible densité de peuplement, une instabilité de la croissance et de l'emploi, chacun de ces traits renvoyant aux rapports fondamentaux de dépendance à l'endroit des marchés extérieurs »⁴³. Partant de là, toutefois, Bouchard prend ses distances avec une interprétation qui voudrait attribuer au capitalisme la paternité universelle de tous ces effets et qui négligerait ceux induits par les dynamismes régionaux.

[...]

Les analyses de Bouchard sont plus ouvertes à d'autres paramètres que ceux du système économique. Le débordement démographique, par exemple, est essentiel, selon lui, comme facteur d'explication de l'expansion et de la mobilité du peuplement. De même, les assises du pouvoir des élites traditionnelles paraissent tout autant culturelles que matérielles. En outre, Bouchard ne voit pas la société régionale comme entièrement dominée de l'extérieur, ou simplement en réaction contre des forces exogènes. Il lui reconnaît des dynamismes propres qui cohabitent en quelque sorte avec ceux qui découlent de l'exploitation des ressources par et au bénéfice d'intérêts extérieurs à la région. Seulement, cette histoire proprement régionale n'est guère reluisante. Elle paraît être le fruit de déterminismes et de contraintes objectives – géographiques, démographiques, économiques – encore plus implacables que ceux qu'aurait imposés le système capitaliste lui-même. Et même dans l'ordre socioculturel, où le comportement des classes sociales est pris en compte, Bouchard ne paraît voir que des ruraux doublement piégés par une agriculture médiocre et des villes stagnantes, que des élites mesquines et réactionnaires. Une histoire triste, somme toute, qui, pour n'être pas exclusivement tributaire de l'extérieur ou de l'économie, n'en est pas moins aliénée à une nature hostile et à des forces sociales obscurantistes.

Il en est tout autrement chez d'autres auteurs, qui, renversant la perspective, s'attachent à voir dans le phénomène de la colonisation l'incarnation d'un mythe et la réalisation d'un rêve, ou tout au moins d'un grand projet historique qui s'enracinerait d'ailleurs dans toute la continuité de l'histoire des Canadiens français. Partant du phénomène de la mobilité et de l'expansion, qui, depuis la Nouvelle-France, caractérise les rapports des Canadiens français avec l'espace, Christian Morissonneau analyse les particularités du mythe du Nord québécois, qui, au 19^e siècle, légitime et oriente tout à la fois le phénomène de la colonisation⁴⁴. Les thèmes de la « terre promise », de la « mission providentielle », de la « régénération », nourrissent le mythe qui se présente également sous des formes plus opérationnelles et concrètes chez certains grands colonisateurs.

⁴³ *Id.*, p. 4.

⁴⁴ C. MORISSONNEAU, 1978. *La terre promise : le mythe du Nord québécois*. Montréal : Hurtubise HMH.

[...]

Cette histoire, vécue par les protagonistes du mouvement de colonisation et que ressuscitent, en l'analysant, des auteurs tels Morissonneau et Dussault, n'est pas sans équivoque, sans contradiction, sans misère non plus. Elle s'est bien souvent illusionnée sur sa véritable signification, dans la mesure où elle glorifiait une inévitable fuite en avant, et s'est enfermée parfois dans des culs-de-sac pénibles à vivre pour ceux qui en furent les victimes, quand il lui est arrivé de s'acharner contre le bon sens et la géographie. Mais elle a le mérite d'avoir été assumée par ses acteurs mêmes, d'avoir inspiré, soutenu et guidé l'action des colonisateurs. Une telle vision de l'histoire, bien incomplète encore dans l'examen des manifestations et des mécanismes qui entrent en jeu dans la formation et le déroulement des phénomènes qu'elle étudie, redonne leur histoire à ceux qui ont peuplé et mis en valeur le territoire.

Il vient de paraître depuis quelque temps des textes extrêmement pertinents qui renouvellent notre vision des rapports des Québécois avec leur espace. Les géographes, notamment ceux du Département de géographie de l'Université Laval, jouent un rôle de premier plan dans ce renouvellement⁴⁵. Si les uns paraissent poursuivre l'analyse dans la ligne du matérialisme historique⁴⁶, d'autres se situent nettement au plan de la culture⁴⁷. C'est le cas, notamment, de Serge Courville, qui s'intéresse aux rapports de la culture et de l'espace⁴⁸. Ses travaux suggèrent avec beaucoup d'à-propos la continuité des modes de représentation et d'appropriation de l'espace depuis la Nouvelle-France jusqu'à la colonisation moderne des 19^e et 20^e siècles.

Un chantier paraît grand ouvert pour les prochaines années : réinterpréter, à partir des modèles culturels vécus par les Canadiens français et après eux les Québécois, cette histoire du peuplement et de la mise en valeur du territoire. Peuplement, aux 17^e et 18^e siècles, de la basse vallée du Saint-Laurent, puis, plus tard, aux 19^e et 20^e siècles, partant du cœur du pays, expansion aux quatre coins du territoire – phénomène dont les régions périphériques du Québec sont aujourd'hui héritières. Ne pas occulter, certes, l'influence des forces exogènes, des

⁴⁵ « Rangs et villages du Québec : perspectives géo-historiques », no spécial de *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, no 73-74, 1984.

⁴⁶ P. VILLENEUVE, 1978. « Classes sociales, régions et accumulation du capital », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, no 56, p. 159-172.

⁴⁷ Les deux niveaux ne sont pas nécessairement incompatibles. Voir M. VERDON, *op. cit.*, qui a bien montré, à notre avis, comment la culture canadienne-française s'articule à l'exploitation des ressources naturelles par le système capitaliste.

⁴⁸ S. COURVILLE, 1983. « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, no 3, p. 417-429 ; voir aussi l'ouvrage récent de L. BUREAU, 1984. *Entre l'éden et l'utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*. Montréal : Québec Amérique.

métropoles politiques et économiques qui opèrent sur le territoire à leur convenance, mais cesser, aussi, de médire de l'histoire en n'y voyant que le jeu trivial des contraintes externes. Car cette histoire fut aussi le fruit d'un modèle de société assumé et vécu comme tel par des individus, des familles, des collectivités locales, qui avaient bien le droit, après tout, d'être et de faire selon leurs vœux.

Texte 6.

PIERRE BRUNEAU

Du discours sur les disparités régionales au discours sur l'espace¹

1. Du centre à la périphérie

Les années soixante ont été l'occasion d'une prise de conscience globale du phénomène des disparités et des inégalités de développement au Québec et au Canada. Prise de conscience par les élites régionales de l'importance des distorsions existant dans les rythmes de croissance entre les régions ; mais surtout souci des élites nationales de réaliser l'intégration socioéconomique d'un territoire éclaté supportant des collectivités mal ajustées aux nouvelles valeurs de la société de consommation.

De nouveaux concepts surgissent qui matérialisent ces préoccupations ; ils ont pour nom : disparité économique régionale, disparité sociale régionale, inégalité de développement, développement régional, planification, aménagement du territoire, décentralisation, régionalisation, etc. Un nouveau discours s'élabore en prenant appui sur ces concepts ; il s'agit du discours régional tenu par la société globale, c'est-à-dire sa classe dominante, pour solutionner les problèmes qui la confrontent. Ce discours devient vite le discours officiel et empêche les « paroles régionales » d'émerger. Pendant vingt ans, ce dernier conditionnera les pratiques (politiques) gouvernementales aux deux niveaux de décision dans le cadre régional institué à la fin des années soixante par l'État québécois (MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, 1966).

Au seuil des années quatre-vingt, un constat s'impose. Si au plan des disparités sociales le fossé s'est rétréci entre les régions, il s'est élargi en ce qui concerne les disparités économiques dans l'exacte mesure où les activités génératrices de développement industriel n'ont pas surgi comme on le prévoyait au sein des espaces régionaux, même polarisés (BAEQ). La responsabilité en incombe-t-elle aux régions, aux politiques gouvernementales, ou à la logique du système socio-spatial québécois ?

La réponse apparaît claire si l'on envisage la société globale comme un système social centré/hiérarchisé/spécialisé c'est-à-dire intégré : centré parce que porteur d'un projet déterminant celles des parties de la structure qui doivent se maintenir (RAFFESTIN, 1980) ; hiérarchisé parce que construit sur une structure de domination/assujettissement/subordination autorisant le contrôle des pertes

¹ Texte publié initialement dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, no 76, 1985, p. 97-100.

par le tout, de la base par le sommet, de la périphérie par le centre en vue de la réalisation d'objectifs définis égoïstement par un groupe ; spécialisé parce qu'articulé sur l'éclatement des fonctions au sein d'une division sociale et spatiale du travail de plus en plus poussée.

Système intégré donc qui autorise « l'accroissement des qualités organisationnelles au niveau du tout » mais qui détermine au niveau des parties spécialisées une perte de qualité, « une diminution d'autonomie, une inhibition des compétences ou potentialités... Pour un centre, la meilleure façon de se soumettre une périphérie c'est de la spécialiser, car ce faisant, il lui retire sa vision globale, sa capacité d'initier des projets, donc de contrecarrer les siens... » (MORIN, 1980, p. 305). En ce sens, spécialisation/appauvrissement, progrès/regrès, développement/sous-développement sont les deux faces d'une même réalité. Réalité enfermée dans un système sociospatial traversé par le principe d'intégration, lui-même responsable de la « réallocation » des fonctions, des rôles, des responsabilités, des pouvoirs de décision, des savoirs, des compétences dans l'espace, et à la faveur de laquelle les activités nobles (conception, décision) et banales (exécution) « percolent » respectivement soit vers le haut : le centre, soit vers le bas : la périphérie. Des théories rendent compte de ce phénomène : la théorie du cycle du produit (approche fonctionnaliste), celle du redéploiement du capital (critique radicale).

Vue sous cet angle, l'inégale répartition de la croissance relève moins de l'absence des dynamismes locaux et régionaux que de la logique du fonctionnement du système global qui enferme pour une bonne part les logiques spatiales dans les logiques sociales (BAILLY, 1981, p. 22). Scories, résidus, sous-produits inévitables de la société de croissance, les phénomènes de disparités ont contribué récemment à donner plus de consistance au discours qui érige en principe l'égalité des hommes sans pouvoir la réaliser pleinement. Aussi l'idée de bien-être qui sous-tend le discours sur les disparités et le développement régional a-t-elle d'abord une fonction idéologique : celle de légitimer un ordre, une structure, un système, une pratique (BAUDRILLARD, 1970, p. 60). Légitimer pour mieux régir, socialement et spatialement, en vue du maintien de l'équilibre existant.

2. De la région à la municipalité régionale de comté (MRC)

Pour des raisons qui tiennent tout aussi bien à l'échec et aux déboires des politiques gouvernementales mises en œuvre au cours de la période précédente pour assurer un meilleur équilibre régional qu'à la crise récente des économies occidentales - remise en cause du rythme de la croissance, recherche d'un nouvel équilibre société/nature, redéfinition du rôle de l'État dans l'économie -, le discours social s'est transformé. D'un paradigme socioculturel à l'autre, on est passé subrepticement - au milieu des années soixante-dix - d'un discours axé sur l'atténuation des inégalités de développement entre les régions à un discours privilégiant un nouveau rapport de la société à l'espace.

Aux préoccupations sociales ont succédé les préoccupations écologiques. Le bien-être individuel et collectif ne passe plus tant par une égalisation des chances - meilleure répartition spatiale des emplois - que par la protection et la conservation de la nature, le terme connotant aussi bien les paysages et l'espace que le rural. Voilà identifiés les nouveaux biens rares d'une société urbaine raffinée qui valorise moins la quantité que la qualité (culture, nature) et qui met l'accent sur la qualité de la vie, c'est-à-dire sur l'amélioration du cadre de vie.

La substitution du mythe de l'espace à celui de l'égalité ne s'est pas faite sans qu'intervienne parallèlement un changement d'échelle du cadre d'application des pratiques induites par le mythe. Du niveau régional, l'attention s'est portée graduellement à l'échelon des relations ville-campagne enserrées à l'intérieur d'une nouvelle structure spatiale imposée par l'État : la municipalité régionale de comté (MRC). Il n'est plus tant question de développement et de relations centre/périphéries que d'aménagement et d'espaces ruraux polarisés par des centres urbains de petite et moyenne importance. L'insistance est mise sur la région d'appartenance, la solidarité ville-campagne, la gestion rationnelle de l'espace. On passe ainsi du bien-être « sociétal » au bien-être spatial. S'agit-il d'un nouveau mythe ?

D'une certaine manière, l'espace a toujours tenu une place de choix dans la mythologie québécoise. Synonyme de liberté, d'autonomie, d'indépendance, l'espace à découvrir, à approprier, a de tout temps été ce lieu où implanter une société nouvelle, libre de toutes contraintes. C'est l'histoire de la colonisation à toutes les époques et plus particulièrement celle de l'ouverture des Pays-d'en-haut ; c'est l'occupation de la Côte-Nord puis le défi de la baie James ; c'est cette volonté d'articuler le développement de la province selon un axe nord-sud plutôt qu'est-ouest. Le mythe de l'espace au Québec, c'est d'abord le mythe du Nord. Que d'Odyssees et d'Énéides induites par ce mythe ! Exorciser le mal sociétal en repoussant les frontières. La fuite en avant plutôt que la prise en main. Quel moyen plus sûr de conjurer le mal des régions, de distraire des inégalités de développement, d'assurer la permanence des structures sociales !

Or le mythe de l'espace, sous la poussée des besoins, se métamorphose, prend d'autres visages. Le blocage des économies occidentales pressenti par le Club de Rome - rupture société/environnement -, conjugué aux méfaits de l'urbanisation - aliénation homme/nature -, a eu pour effet de réintroduire l'espace au cœur de la problématique « sociétale ». Non pas l'espace dont on use et abuse parce qu'illimité, non pas celui qu'on convoite et conquiert au-delà des frontières ; mais l'espace intérieur, l'espace-nature, l'espace-paysage, qui prend aujourd'hui le caractère d'Essence. Cet espace est devenu l'objet d'un enjeu : pour les individus, les groupes, l'État. S'opposent alors centre et périphéries, villes et campagnes, bourgeoisies urbaines et communautés rurales. Le cadre de l'affrontement est celui de la municipalité régionale de comté. L'État est l'arbitre suprême, le modérateur des tensions induites par les nouvelles relations ville-campagne, l'instance garante de l'harmonisation des rapports centre/périphéries. Il use si nécessaire du pouvoir législatif pour imposer à toutes les échelles les priorités nationales en matière d'affectation du sol.

Le nouveau cadre spatial défini par la MRC devient le champ d'exercice privilégié des relations de pouvoir. Relations dissymétriques puisque, dans le nouveau partage de l'espace qui s'annonce, les acteurs en présence ne se battent pas à armes égales. De par les privilèges qu'elles cumulent - monopolisation des ressources financières, techniques, informationnelles -, de par leurs positions spatiales dominantes, les bourgeoisies urbaines sont en mesure d'imposer un nouveau rôle à la campagne en faisant d'elle le support écologique de la ville. Comment ? En la spécialisant, en se l'appropriant, en la faisant entrer au musée par le biais de politiques de conservation, de protection de la nature initiées par l'État et sa puissante technocratie. L'objectif visé est d'organiser le contraste en structurant l'espace à partir de deux pôles opposés et contradictoires : l'urbain et la nature. Dans les « zones blanches », l'urbanité ; autour en « zones vertes », l'espace écologique et symbolique. D'un côté, le développement et la croissance ; de l'autre, la protection et la conservation. Une nouvelle division sociale du travail s'amorce entre la ville et l'espace rural ; de nouveaux rôles et de nouvelles fonctions apparaissent au sein du système des relations ville/campagne qui tendent à prolonger et à approfondir les inégalités de développement induites par les rapports centre/périphéries. Loin de résorber les phénomènes de disparité, les nouvelles structures spatiales les exacerbent. Spécialisée, la campagne s'appauvrit ; déqualifiée, elle renvoie essentiellement à la fonction pour laquelle elle a été conçue (DUPUY et ROBERT, 1976, p. 65). Le bien-être spatial serait-il le privilège de quelques-uns, des groupes sociospatiaux dominants, de ce que BIROU (1974, p. 27) appelle la « topocratie » ?

Sources citées

- BAILLY, A., 1981. *La géographie du bien-être*. Paris : Presses universitaires de France.
- BAUDRILLARD, J., 1970. *La société de consommation*. Paris : Gallimard.
- BIROU, A., 1973. « Appropriation de l'espace et pouvoirs dominants », *Espace et développement*. Paris : CIHEAM, p. 21-30 (Cahier Options méditerranéennes no 23).
- DUPUY, J.-P. et J. ROBERT, 1976. *La trahison de l'opulence*. Paris : Presses universitaires de France.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, 1966. *Description des régions et sous-régions administratives*. Québec : Bureau de recherche économique (Études régionales).
- MORIN, E., 1980. *La Méthode, t. 2 : La vie de la vie*. Paris : Éditions du Seuil.
- RAFFESTIN, C., 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Libraires techniques.

Texte 7.

BRUNO JEAN

Vers une sociologie du développement rural en région périphérique¹

La notion de développement rural est aujourd'hui largement répandue. Les gouvernements occidentaux s'en servent pour identifier, tout en leur donnant une impression de cohérence, les politiques et les programmes d'aménagement des zones rurales. Les organisations internationales d'aide aux pays du tiers-monde en font un usage aussi abondant pour décrire leurs interventions. La notion a même été reprise par les ruraux où elle désigne de manière la plus globale la signification de leurs revendications face à des processus de « développement » qui les marginalisent et menacent la reproduction de leurs conditions d'existence.

Si cette notion est devenue d'un usage courant, il n'en a pas toujours été ainsi. Elle est apparue au moment même où les sociétés rurales entraient en crise sous la domination d'un modèle de développement social orienté vers l'industrialisation et l'urbanisation des espaces nationaux. On peut établir ici une analogie avec l'émergence d'un concept différent mais dont l'apparition aurait suivi le même cheminement, soit celui de culture populaire. La sociologie de la culture nous apprend que la « culture populaire » est devenue un objet d'étude, d'observation et d'intervention seulement lorsqu'il s'est constitué une « culture savante » qui pouvait prendre ses distances par rapport à elle, l'objectiver et en parler ; pendant ce temps, la culture populaire perdait sa dynamique, devenait un objet inanimé sur lequel le regard savant pouvait se projeter et y percevoir des formes et des structures. Il est aussi possible de soutenir que le développement rural est devenu un objet d'étude et d'intervention, une réalité sociale en somme, le jour où il s'est constitué une pratique sociale de développement urbain ; or cette pratique sociale ne remonte pas à la nuit des temps mais à la société industrielle. Depuis quand parle-t-on de développement rural ? En fait, depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire depuis le formidable développement industrialo-urbain des sociétés occidentales avancées.

C'est donc le fait historique du développement urbain et les problèmes qu'il engendre qui font apparaître la nécessité théorique et pratique de la notion de développement rural. Tout comme la croissance de la ville avait donné lieu à la constitution de nouvelles occupations, l'urbanisme entre autres dont la fonction

¹ Texte extrait de Bruno JEAN, 1985. *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*. Sillery : Presses de l'Université du Québec, p. 351-385.

est de planifier le développement urbain, les mutations des campagnes suscitaient aussi le besoin d'un aménagement des espaces ruraux et d'une nouvelle fonction sociale équivalente à l'urbanisme des villes ; comme le ruralisme signifiait plutôt une idéologie ou une vision du monde et ne pouvait donc représenter un savoir comme l'urbanisme, ceux qui s'engagèrent dans cette tâche eurent quelques difficultés à s'identifier socialement. Ils durent se rabattre sur le terme « d'aménagiste » qui fera à la campagne ce que les urbanistes font en ville. La manière dont cette nouvelle demande sociale sera inscrite dans l'institution universitaire est révélatrice de cette histoire : l'aménagement des régions rurales sera pris en charge par les départements d'« *urban planning* » qui deviendront des départements d'« *urban and regional planning* ». D'un autre côté, il existait toute une tradition d'intervention des travailleurs sociaux qui essayaient, dans une perspective de développement communautaire et avec le concours des populations locales, de résoudre des problèmes d'aménagement et de distribution des services. Aussi, les premiers programmes de développement rural tenteront de faire la synthèse de ces deux traditions, l'une qui planifie l'espace et les équipements en fonction d'objectifs transmis par les pouvoirs publics, et l'autre qui prétend que l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes passe par une identification et une prise en charge des problèmes par les populations locales concernées selon la perspective du développement communautaire. Dans la conception du plan de développement de l'Est du Québec au début des années soixante, ces deux traditions se sont confrontées mettant en évidence les deux dimensions nécessaires et contradictoires de ce qu'on appelle le « développement » : d'une part, accroître la capacité d'accumulation par la centralisation et la planification étatique, point de vue des aménagistes ; d'autre part, accroître la participation de toutes les couches sociales par la démocratisation, l'égalisation des conditions sociales et la décentralisation des appareils, point de vue que défendaient les animateurs sociaux engagés pour recueillir les volontés populaires dont on voulait bien tenir compte dans la confection du plan de développement.

Comme la plupart des programmes d'aménagement rural, ce plan ne traitait pas de développement rural mais de développement régional. Lorsque la population, devant les échecs de la politique de rattrapage basée sur l'industrialisation et l'urbanisation du territoire, eut compris que cette politique menaçait son existence dans un espace rural en voie de désertion, elle développa une revendication en faveur d'un développement « rural ». Une demande sociale de production de nouvelles connaissances par l'institution universitaire prenait ainsi forme. À l'occasion d'un colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski en 1975, la question fut d'ailleurs posée à savoir ce qu'on doit entendre par la problématique du développement en milieu rural. Si les universitaires présents se mirent d'accord pour affirmer, comme la population locale, que le développement rural ne devait pas être à la remorque du développement urbain, ils ne purent donner d'indications sur ce que pouvait signifier et devait être le développement rural. Aussi, il est à espérer que les réflexions proposées ici constitueront des éléments de réponse à la question laissée en suspens lors de ce colloque.

L'histoire des mutations des campagnes et l'exemple que nous avons étudié plus particulièrement dans cette recherche, nous indiquent qu'un fait social s'impose, celui d'un développement rural problématique. Nous tenterons d'esquisser les éléments d'une problématique du développement rural à partir de l'histoire même du mouvement social rural qui s'est constitué dans l'Est du Québec. Faut-il préciser que l'exercice ne consiste pas à faire du développement rural un concept sociologique, ce qui serait une aberration puisqu'il s'agit d'un objectif social ou politique. Toutefois, il est possible d'élaborer une sociologie du développement rural, c'est-à-dire d'analyser un ensemble de pratiques sociales impliquant des rapports sociaux que le sociologue doit aider à rendre transparents et qui constituent des opérations de développement rural. Ce travail doit s'appuyer sur les expériences populaires de développement microrégional dans l'Est du Québec. Nous pouvons formuler l'hypothèse qu'il se dessine dans les revendications et les actions de la population rurale les éléments d'une autre problématique du développement rural.

1. Un développement rural problématique

L'étude de la marginalité et de la déviance constitue une pratique autonome et reconnue de la recherche sociologique aux États-Unis. Tout programme d'enseignement comprend, en effet, quelques cours sur ces questions. Malgré que le traitement d'une telle question soit orienté vers l'analyse des processus d'intégration sociale et de reproduction de la société, il se dégage que toute société ne fonctionne qu'en créant des exclus, des marginaux rejetés à la périphérie de l'espace social et bien souvent de l'espace géographique. Dans la mesure où l'on tient cette marginalité comme une déviance, elle ne peut nous aider à identifier les contradictions liées au développement même de la société. Or, nous pensons qu'une analyse sociale à partir de la situation de ces marginaux peut servir de point de départ à une nouvelle lecture de la dynamique des sociétés occidentales avancées ; c'est un certain mode de développement social, disons le modèle du développement industrialo-urbain, qui suscite l'apparition d'espaces ruraux périphériques et marginalisés et donc qui nécessite le retour à une notion de développement rural. L'émergence de cette notion est à la mesure d'une opération idéologique qui, tout en semblant reconnaître le problème, nous dit tout de suite qu'il s'agit d'une dysfonction temporaire, d'un effet pervers et qui trouvera, pour peu qu'on s'en occupe, une solution à l'intérieur du système établi de régulation sociale.

1.1. Le développement rural : théorie ou pratique sociale

Si le développement rural appartient à l'univers de l'idéologie comme discours justificateur des mutations des campagnes et projet d'action pour en gérer les problèmes, il ne peut s'agir d'un concept sociologique ; il s'agit plutôt d'une catégorie de la pratique quotidienne dont nous venons de signaler l'apparition récente sur la scène de l'histoire.

La notion de développement rural s'est manifestée dans le langage des administrations publiques où elle est encore largement répandue ; depuis une quinzaine d'années, elle est aussi utilisée par les organismes internationaux

d'aide aux pays du tiers-monde pour désigner une intervention qui s'oriente vers le soulagement de la misère grandissante des masses paysannes. Dans les pays dits avancés, elle correspond à une prise de conscience, par l'appareil étatique, du décalage entre le développement des zones urbaines et celui des zones rurales d'un même espace national. Le développement dont on parle n'est rien d'autre que l'ensemble des effets spatialisés de la croissance économique capitaliste, d'un progrès qui se mesure par le PNB *per capita*. Le « développement rural » sera le terme générique désignant l'ensemble des interventions du pouvoir politique pour doter les espaces ruraux des « avantages » que ce modèle de développement offre aux espaces urbanisés. L'avènement d'une nouvelle technique de mesure des conditions de vie, les indicateurs sociaux, rendait possible l'identification d'une différenciation des conditions socioéconomiques entre des espaces devenus hiérarchiques, stratifiés ; ces indicateurs servent tout autant aux populations locales qui les utilisent pour donner un contenu socialement acceptable à leurs revendications, qu'à l'État pour légitimer son intervention. Avec la grande crise et la récession de 1930, ces disparités devenaient plus visibles. Sans trop se soucier d'analyser les processus sociaux à l'origine de ces disparités, les États occidentaux, prétendant assumer leur rôle en matière d'équité sociale, se mirent à instituer des programmes dits de développement régional ou de développement rural.

Répondant à la nécessité de lutter contre la pauvreté rurale, ces programmes se donnent comme objectif explicite et légitime la réduction des disparités régionales. Aux États-Unis, dès les années trente, apparaît la TVA, la *Tennessee Valley Authority*, qui entreprend une vaste étude d'une zone marginalisée et des opérations d'aménagement devant permettre à cet espace de rattraper le train de la croissance économique. En 1934, le Parlement britannique adopte la *Special Areas Act* qui vise un meilleur redéploiement industriel sur le territoire national. Mais une telle planification étatique du développement régional prendra son essor après la Seconde Guerre mondiale, avec des expériences comme l'*Appalachian Regional Commission*. Le plan de développement de l'Est du Québec, réalisé grâce aux fonds du gouvernement fédéral dans le cadre de la loi ARDA (Aménagement rural et développement agricole), participe de la même logique de modernisation et de rattrapage, qui s'avère en fait une tentative de transformer les structures de production qui y dominent et d'intégrer des espaces laissés pour compte par le capital.

Devant l'échec des politiques - dont il sera question plus loin - imaginées selon les perspectives rostowiennes de décollage des espaces ruraux marginalisés par la logique même de la croissance, les populations rurales « aménagées » commencèrent à ne plus se reconnaître dans les plans de développement imaginés par les technocrates. D'où une nouvelle demande pour un développement rural, demande populaire, et particulièrement visible dans l'Est du Québec. En reprenant cette demande sociale, la première tâche de la sociologie est de montrer que le développement rural n'est pas un concept sociologique mais une pratique dont l'analyse sociologique peut en montrer la dynamique. Nous sommes alors invité non pas à construire un concept mais à faire une sociologie du développement rural. Nous avons un exemple d'une telle démarche avec les travaux

de Paul Houée sur le cas français. Si sa typologie des « projets de développement rural² » apparaît comme un moment utile et nécessaire de cette sociologie, permettant de comprendre les représentations et les stratégies des pouvoirs publics face aux milieux ruraux, elle reste limitée en n'abordant pas les processus sociaux à l'origine des problèmes soulevés.

1.2. Le développement rural pratiqué

L'analyse sociologique de l'histoire récente du développement rural ne peut se construire qu'en se donnant une interprétation du processus de transformation des sociétés occidentales avancées. Le traitement pseudoscientifique de cette question s'est inscrit dans le paradigme traditionnel-moderne, paradigme dominant des sciences sociales au début des années soixante. Le concept de « rattrapage » découlait de la méthode d'analyse retenue et pouvait attirer l'adhésion populaire mais il occultait le phénomène plus général d'une nouvelle articulation des modes de production ayant produit la différenciation régionale observable : « La question de l'articulation de la petite production agricole marchande au capitalisme est sans doute le fond de la question régionale en France » dit Alain Lipietz³. Au Québec, la question régionale s'est posée dans les régions périphériques dont la mise en valeur a donné lieu à la création d'une structure sociale singulière. Certaines grandes ressources naturelles furent concédées à des firmes monopolistes (forêts et mines) en même temps que subsistait une petite production agricole assurant une fraction des coûts de reproduction de la force de travail locale et constituant un réservoir de main-d'œuvre pour l'expansion des centres industriels urbains. La question régionale se posera au moment où ce système qui avait atteint un équilibre entre en crise, crise provoquée par un double phénomène. Nous avons surtout analysé le premier, la pénétration de la régulation marchande en agriculture. La rationalité marchande fait intervenir le jeu des rentes différentielles et entraîne une forte déprise agricole dans les espaces périphériques. En second lieu, l'activité monopoliste dans les forêts, la modernisation aidant, ne peut plus absorber la main-d'œuvre d'autant que les compagnies, ayant pratiquement terminé le pillage des ressources forestières, commencent à plier bagage. Dans le secteur des pêches, la modernisation de l'activité mettait en déroute les petits pêcheurs côtiers ; dans les mines, l'activité dépend du prix mondial du cuivre étant entendu que l'exploitation minière s'active au pays lorsque les possibilités d'exploitation à l'étranger s'amenuisent. Devant les conséquences de cette dynamique - exode rural massif, fermeture de villages, abandon des terres cultivables, etc. - la population régionale manifesterait donc une volonté de vivre au « pays », volonté qui va toutefois à l'encontre de la régulation marchande postulant non seulement la mobilité des capitaux mais aussi celle des travailleurs.

² P. HOUÉE, 1972. « Les projets de développement rural », *Économie et humanisme*, no 203, p. 64-77 ; voir aussi P. HOUÉE, 1974. *Quel avenir pour les ruraux ?* Paris : Éditions Ouvrières.

³ A. LIPIETZ, 1977. *Le capital et son espace*. Paris : Maspéro, p. 31.

Une science économique empiriste avait pu permettre d'observer que le développement, réduit à la croissance économique, passait par la constitution de pôles de croissance rayonnant de leurs bienfaits sur les zones avoisinantes. De fait, on ne peut pas contester l'existence du phénomène mais il ne peut s'agir d'une théorie du développement reproductible car elle oubliait que la croissance des pôles impliquait nécessairement son envers, la marginalité des autres espaces. Voulant appliquer aux espaces marginalisés ce qui avait réussi ailleurs et les avait donc créés, le développement rural s'est résumé à des politiques d'urbanisation des territoires accompagnées d'une gestion raisonnée de l'exode rural et qui ira même jusqu'à la fermeture de villages dans le cas de l'Est du Québec. Les analyses critiques des expériences américaines peuvent très bien s'appliquer à l'histoire du développement régional pratiqué dans l'Est du Québec :

« In the post-World War II era, territorially based policies gave way to regional planning which explicitly attempted to force integration of regions into the capitalist mainstream. The postwar policy aimed at destroying isolated communities and existent regional networks by inducing regional migration to « growth poles » - cities organized around labor and full integration of the population into capitalist production and consumption structure. The most outstanding example is the Appalachian Regional Commission with its conscious intent to destroy the subsistence economy in the hollows, by encouraging people to migrate to Lexington and Cincinnati by withdrawing health services and public schools from small locations, by emphasizing education and manpower training, and by encouraging capital to migrate into new growth pole cities⁴. »

De nouveaux savoirs, auxiliaires du pouvoir, vont se constituer pour prendre en charge cette nouvelle fonction, celle de la planification régionale ou microrégionale. Ils se présentent comme une nouvelle science, une science régionale appliquée ; évidemment, il ne s'agit pas d'une science mais d'une pratique d'intervention et de gestion de l'espace incorporant des notions de la géographie, de l'urbanisme, de l'économie et de la sociologie, qui entraîne la formation d'un nouveau corps de spécialistes plus empressés de répondre à la demande du pouvoir que de questionner la signification et les implications de cette demande. Une telle conjoncture donne à un savoir en crise une chance de se hisser au premier rang des savoirs auxquels on fait appel, et par là de renforcer sa propre utilité sociale. La géographie pouvait prétendre jouer ce rôle car elle a été la première à étudier les régions en se servant de la notion de région naturelle. Cette science de la lecture des paysages pouvait trouver à s'employer dans la confection et la réalisation des divers programmes de développement régional. Évidemment, pas plus que le développement rural, l'aménagement du territoire, notion mise à la mode pour désigner ce travail, n'est un concept sociologique ; il s'agit plutôt d'une nouvelle technologie sociale au service du pouvoir :

« L'aménagement du territoire appartient d'abord à l'ordre du discours [...]. La fonction principale de ce langage est de naturaliser la politique en s'appuyant sur la pseudo-scientificité de la géographie [...]. Le rôle joué par la géographie en général -

⁴ A. MARKUSEN, 1978. « Regionalism and Capitalist State: the Case of the United States », *Kapitalistate*, no 7, p. 53.

et par les géographes en particulier - dans ce travail est significatif de la naturalisation des problèmes sociaux ; non que leur compétence soit à remettre en cause pour ce qui concerne les arguments par eux développés, mais la caution pseudo-scientifique à l'opération est la raison de leur présence pour un traitement non-politique d'enjeux politiques. [...] naturaliser le politique consiste à substituer une explication de l'histoire en termes de nature à son analyse comme développement de luttes⁵. »

La nouvelle classe technocratique mise en place pour élaborer les plans régionaux de développement fit appel aux sciences sociales car celles-ci mettaient en valeur la nécessité de la participation des populations locales pour l'achèvement heureux des projets de développement. L'histoire du plan de développement de l'Est du Québec est exemplaire à cet égard ; lors de son élaboration, on entreprend une vaste consultation populaire, avec les nouvelles techniques de pointe en animation sociale, consultation qui devrait permettre de faire émerger le type de projets de développement voulus par la population locale et dont l'État assurerait la réalisation. Cependant, cette consultation sera loin d'atteindre toutes les couches sociales locales. Elle s'avérera bien décevante, également, aux yeux des aménagistes car chaque intervenant pensait le développement à l'échelle de sa localité et réclamait les mêmes actions ponctuelles. Il devenait impossible d'harmoniser toutes ces demandes dans un plan, c'est-à-dire dans un programme d'aménagement rationnel du territoire. Il fallait inverser cette dynamique et transmettre aux populations l'idéologie de la rationalité, qui est le propre de la société moderne. On demandera donc aux professionnels de l'animation sociale d'aller enseigner cette nouvelle philosophie aux aménagés dont il urgeait de changer les mentalités puisque la rationalité est à la société moderne - l'objectif à atteindre dans le cas de l'Est du Québec - ce que la tradition est à la société traditionnelle, par quoi on définissait alors la société régionale.

La stratégie de la consultation populaire, s'inspirant d'une idéologie confuse de la participation au développement ou du développement participatif, est devenue une sorte de loi de fonctionnement de la pensée et de la planification technocratiques ; toute action gouvernementale prétend s'appuyer sur un besoin social qui s'est exprimé, qui a été mesuré par les appareils étatiques. En France, on a observé que l'expérience de la planification régionale a abouti à un recyclage des notables traditionnels qui devaient se transformer ou laisser la place à de nouvelles élites du changement prêtes à agir dans le cadre de cette logique de la planification car ils en avaient intériorisé les valeurs⁶. Le cas québécois est intéressant à cet égard car il n'y avait pas cette classe des notables locaux ; mais on peut se demander si la stratégie étatique actuelle ne consiste pas à créer cette nouvelle classe sociale locale. En effet, devant l'inefficacité du mode de gestion technocratique du changement, il s'est manifesté une revendication pour l'autodétermination locale ou microrégionale du développement ;

⁵ R. DULONG, 1978. *Les régions, l'État et la société locale*. Paris : Presses universitaires de France, p. 214-215.

⁶ L. QUÉRÉ, 1980. *Élites dirigeantes et mouvement national en Bretagne*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.

les responsables des organismes populaires de développement - dont nous avons montré les actions dans le secteur agricole - s'adressaient directement à l'État, prétendant représenter légitimement les intérêts des populations locales. Avec la récente Loi sur l'aménagement et l'urbanisme instituant les MRC (municipalités régionales de comté) composées des maires d'une microrégion, le pouvoir politique va créer un écran, avec ces élus locaux, entre la population locale et l'État. Dorénavant, les élites du changement appartenant aux organismes populaires de développement devront s'inscrire dans ce nouveau rouage de l'administration étatique du territoire.

Avec le plan de développement, la gestion des politiques de développement régional se résumait souvent à des tentatives d'harmonisation de l'action des ministères sectoriels ; la réalisation du plan supposait aussi la mise en place d'un dispositif de participation de la population. Les conseils populaires, organismes financés par l'État, seront donc censés représenter les intérêts de la population qui va utiliser ce canal d'expression. Aussi, à chaque domaine d'intervention de l'État correspondant souvent à un ministère, on retrouve un conseil (communication, loisirs, culture, forêt, agriculture, environnement, municipalités, etc.). Une nouvelle fonction sociale contrôlée par la nouvelle petite bourgeoisie locale vient alors d'être créée ; cette institutionnalisation de la représentation populaire a donné lieu à la formation d'un corps de spécialistes de la représentation des intérêts populaires dans ces organismes-relais de l'État dans la mesure où, malgré leur mandat, ils sont dépendants de l'État.

Avec les stratégies de régionalisation en cours qui redonnent des pouvoirs limités aux instances municipales, la nouvelle élite régionale trouvera à s'occuper. On assisterait à un phénomène assez similaire à celui du cas français, phénomène bien décrit par Louis Quéré qui parle d'une technicisation du pouvoir local :

« Elle repose sur l'idée que la capacité d'intervention des acteurs sociaux sur leur société et donc sur leur histoire passe strictement par leur habileté à appliquer à l'organisation sociale un ensemble d'opérations techniques dérivées d'un savoir opérationnel constitué par objectivation des processus sociaux sur le modèle de la maîtrise scientifique et technique de la nature [...]. Dans un tel cadre, les décisions n'apparaissent pas comme le résultat d'un choix politique, mais comme techniquement inéluctables, c'est-à-dire imposées par un ensemble de contraintes objectives. Dans le contexte intellectuel où est apparu ce savoir empirico-analytique, il y a interdépendance entre aménagement et développement. La science régionale des économistes et des géographes s'est appliquée à représenter, par des modèles de causalité mécanique, l'ensemble des relations empiriques qu'on pouvait observer entre développement et aménagement. Elle a accredité l'idée selon laquelle la maîtrise du développement passait par l'aménagement du territoire [...]⁷. »

Nous avons vu, au chapitre III, l'évolution de la politique agricole dans le cadre de la tentative de planification étatique du développement régional. Derrière l'objectif explicite d'une « modernisation des secteurs traditionnels de base », il

⁷ L. QUÉRÉ, 1981. « Régions et pays en Bretagne, 1960-1970 », *Hérodote*, no 23, p. 93.

s'agissait essentiellement de faire disparaître les formes de production agricole domestique et de généraliser la petite production agricole autonome. D'où une politique de formation de la main-d'œuvre pour une partie des travailleurs autonomes aptes à passer au travail salarié.

Mais devant les revendications des petits producteurs semi-prolétarisés et l'incapacité de constituer une industrialisation locale devant absorber cette force de travail, la politique agricole régionale est toujours restée équivoque : d'un côté, elle gère une modernisation de l'agriculture ; de l'autre, elle doit s'occuper d'une fraction de la population régionale qu'il faut encore maintenir dans la petite production, faute d'alternatives.

La conjoncture économique mondiale de crise qui surviendra au cours des années soixante-dix et l'avènement du Parti québécois modifient la problématique de l'agriculture dans les régions périphériques. Au début des années soixante, on était prêt à sacrifier l'agriculture régionale car la production qui en découlait n'était pas nécessaire ; on laissait toutefois la chance aux petits producteurs les plus dynamiques de bénéficier d'une rente de situation pour occuper une place favorable sur les marchés. Mais avec la conjoncture économique actuelle et la volonté d'indépendance nationale, la question de la sécurité des approvisionnements alimentaires et de la nécessité d'un degré respectable d'autosuffisance alimentaire revient à l'ordre du jour et redonne à l'État un intérêt évident pour le développement de l'agriculture des régions périphériques. Des formes de travail agraire qui ne trouvaient pas leur place dans le modèle agricole productiviste sont soudainement valorisées, bien timidement par ailleurs ; c'est le cas des agricultures à temps partiel et de l'agriculture écologique. La mise en valeur des bonnes terres agricoles devient une mission sociale de premier plan et tout ce qui peut y contribuer est soutenu par l'État. C'est ainsi que les organismes de gestion en commun de l'Est du Québec peuvent développer des interventions dans le secteur agricole grâce aux aides publiques résultant de ce nouvel objectif de l'État.

Évidemment, on est loin d'une politique étatique de retour à la terre, comme ce fut le cas lors de la grande crise économique des années trente. Ce que nous avons appelé les « agricultures périphériques », c'est-à-dire des formes sociales de production agricole qui s'éloignent du modèle dominant du petit producteur familial modernisé, peuvent trouver place dans ces espaces, ne serait-ce que par leurs effets indirects : abaissement du chômage urbain et des coûts de l'assistance sociale, maintien de la qualité des paysages au profit de l'activité touristique, maintien de certains emplois et services locaux générés par l'activité agricole.

La revendication traditionnelle de ces petits producteurs marginalisés qui tentent de maintenir les caractéristiques fondamentales de leur mode de produire, obstacle à une véritable modernisation agricole il y a une vingtaine d'années, peut être davantage prise en compte dans la conjoncture actuelle ; évidemment, cela n'a pas empêché une importante restructuration de l'agriculture par la création d'une industrie agroalimentaire qui constitue une carte importante dans la politique économique globale. Au Québec comme ailleurs, on aimerait bien que

l'agriculture réduit la balance des paiements dans les échanges commerciaux extérieurs. La volonté d'instituer un développement rural dans l'Est du Québec qui a émergé des luttes régionales depuis plus d'une décennie peut donc s'inscrire dans le champ social et politique. Si la conjoncture historique remet à l'ordre du jour cette question, il importe de mener une réflexion sur cette problématique, réflexion commandée par la conjoncture mais qui ne peut faire œuvre utile que si elle s'appuie sur une compréhension renouvelée de la place et du rôle des ruraux dans les sociétés occidentales.

2. Une problématique du développement rural

La prise de conscience des disparités régionales au Canada à la fin des années cinquante sera suivie d'une décennie marquée par des politiques dites de « développement régional », et d'une autre décennie où les populations locales, en rupture avec la planification étatique d'un tel développement, institueront un discours et des pratiques s'inscrivant dans un autre modèle de développement, le développement endogène. La question régionale garde malgré tout sa jeunesse. Mais le régionalisme reste équivoque : la revendication régionale appartient-elle à un courant passéiste ou réactionnaire au sens où cette question se pose au moment où on peut douter de la pérennité des régions comme entités aux spécificités sociales, culturelles et économiques saisissables, ou relève-telle d'un courant prophétique et progressif où elle fait partie d'un projet de changement social annonciateur d'une nouvelle société ? Si la première hypothèse est plausible, c'est la seconde qui nous engage à y consacrer quelques énergies.

Si le développement rural n'est pas et ne peut pas être un concept sociologique, la sociologie du développement rural ne peut pas être un exercice normatif où l'intellectuel, en vertu de la reconnaissance sociale de la légitimité de son savoir, enseignerait l'art d'administrer les choses et de gouverner les hommes. Le travail du sociologue consiste plutôt à rendre transparents, pour le bénéfice des couches sociales impliquées, leurs pratiques et leurs enjeux. Or, si on se penche sur l'histoire récente d'une région périphérique comme celle de l'Est du Québec, il est indéniable que cette population régionale, sans trop prendre conscience de toutes les implications de ses actions, s'est engagée dans une revendication et des pratiques qui se situent dans une autre perspective de développement régional, que nous pourrions appeler un développement rural autocentré. Cela ne fut possible que parce qu'il s'est créé un mouvement social rural revendiquant l'avènement d'une ruralité non-marginale et faisant alors apparaître les possibilités d'un autre modèle de développement rural. Aussi, la validité d'une problématique du développement rural tient moins à sa cohérence discursive qu'à sa reconnaissance par les acteurs sociaux en lutte pour qui elle exprime la signification de leurs actions et le sens de leur histoire. Mais cette démarche reste délicate car elle risque de tomber dans le piège du populisme :

« [...] tout populisme est l'association plus ou moins étroite d'une base populaire qui cherche à maintenir la continuité de son expérience collective au milieu de changements imposés du dehors et d'intellectuels ou de contre-dirigeants qui parlent au nom d'une population dominée ou aliénée⁸. »

Pour éviter le prophétisme dans l'analyse des mouvements sociaux, l'intelligence des luttes sociales rurales doit prendre appui sur une théorie sociologique de la ruralité dans les sociétés capitalistes avancées. Or, nous sommes en face d'un véritable sous-développement de la sociologie qui est née avec le développement des sociétés occidentales s'engageant dans le modèle historique du développement industrialo-urbain. La ruralité ne pouvait constituer, dans la théorie sociologique, un objet ; c'était un phénomène de résistance ou ce qui allait devenir autre, un espace vide ou un espace plein, c'est-à-dire une zone urbanisée. De fait, les grandes théories sociologiques se sont donné pour tâche de comprendre les mutations du mode de fonctionnement et de régulation sociale des sociétés dites « modernes » qui expérimentaient des modifications profondes non seulement sur le plan des structures sociales mais aussi sur celui des structures spatiales. « Avec l'évolution en cours, les campagnes vont cesser d'être une réserve de paysans pour devenir une réserve d'espace » déclarait MARCEL JOLLIVET⁹. Comme nous l'avons montré, c'est bien ce qui se passe car les nouveaux dispositifs de traitement des problèmes ruraux les abordent par la question de l'espace rural ; celui-ci serait devenu un véritable « enjeu social »¹⁰.

2.1. Un mouvement social pour un autre développement rural

Dans le chapitre sur les entreprises agricoles communautaires des organismes de gestion en commun, nous avons montré comment leurs actions se situaient dans un autre paradigme de développement rural qui s'exprimait dans la notion d'aménagement intégré des ressources ; il s'agit d'assurer la pérennité des établissements humains dans les espaces ruraux par une meilleure gestion de toutes les ressources locales. Cette revendication est apparue à une époque (début des années soixante-dix) où les pouvoirs publics tentaient de définir les espaces ruraux périphériques québécois comme des « régions-ressources », c'est-à-dire des régions d'extraction des ressources naturelles au profit d'un développement économique des grands centres industriels canadiens. En contestant cette orientation du développement régional, il fallait poser la nécessité et la possibilité d'un développement microrégional endogène. C'est ainsi que

⁸ A. TOURAINE, 1981. *Le pays contre l'État. Luttes occitanes*. Paris : Seuil, p. 150.

⁹ M. JOLLIVET, 1974. « Sociétés rurales et capitalisme », dans M. Jollivet (dir.), *Sociétés paysannes ou luttes de classe au village*. Paris : Armand Colin, p. 230.

¹⁰ M. MORMONT, 1978. « L'espace rural comme enjeu social », *Recherches sociologiques*, vol. 9, no 1, p. 9-26.

nous avons, il y a quelque temps¹¹, décrit les luttes sociales rurales dans l'Est du Québec.

Selon la sociologie tourainienne, pour qu'il y ait mouvement social, il faut qu'il y ait réunion de trois principes : un principe d'opposition, un principe d'identité et un de totalité. Sans faire une démonstration systématique, on peut soutenir que nous retrouvons ces trois composantes d'un mouvement social dans le mouvement social rural animé par la population de l'Est du Québec. L'opposition est identifiée à l'État et aux monopoles ; l'action de ces forces sociales a abouti à la fermeture de villages et en a voué d'autres à la mort lente ; les luttes sociales s'inscrivent alors dans une mise à distance de l'État par l'idéologie de la prise en main et du développement communautaire et dans une lutte antimonopoliste au profit d'une gestion communautaire des ressources naturelles locales ; nous avons montré comment cet enjeu s'est cristallisé autour de la question de l'exploitation forestière. Le principe d'identité s'est constitué à travers une affirmation positive du « rural ». Plusieurs fractions de classes locales (agriculteurs paupérisés, chômeurs, travailleurs forestiers saisonniers, petits commerçants) se sont solidarisées dans un « nous » collectif qui s'affirmait comme des ruraux refusant la migration, l'exode au profit d'une volonté de vivre et de travailler dans leur espace rural. Finalement, le mouvement social portait un principe de totalité, c'est-à-dire un projet qui est, peu importe sa désignation, un contre-projet de développement rural basé sur l'aménagement intégré des ressources.

À la suite de différentes analyses¹² de ce mouvement social qui est passé d'une phase de protestation relativement violente (destruction de bois coupé, blocage de route, séquestration de hauts fonctionnaires, etc.) à une phase d'institutionnalisation de nouveaux outils de développement avec les organismes de gestion en commun, on peut établir une synthèse du programme de changement social rural anticipé par les ruraux de l'Est du Québec. Ce travail a toutefois déjà été fait par nos collègues Lévesque et Côté ; il s'agit de la meilleure analyse produite à ce jour :

- « – affirmation du droit au travail là où l'on vit et refus de la mobilité de la force de travail ;
- affirmation du contrôle du procès de travail par les producteurs immédiats et refus de la désappropriation des travailleurs de leurs instruments de travail ;
- refus d'une « modernité » uniformisante et affirmation de ses différences comme moyens pour développer de nouvelles solidarités ;
- pour un nouveau rapport de l'homme à la nature, pour un aménagement intégré des ressources et pour une nouvelle ruralité ;

¹¹ B. JEAN, 1979. « Développement endogène en région périphérique. L'exemple de l'Est du Québec », *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement*, no 49, p. 39-64.

¹² Nous pensons, entre autres, aux écrits du CRD de Québec ; voir *Du sous-développement aux expériences populaires de développement*, mai 1976 et *Développement régional et mouvement populaire*, janvier 1979.

- pour un développement basé sur la rentabilité sociale et contre un développement basé sur la logique du profit et du court terme ;
- pour une économie déconcentrée et refus d'une économie évoluant selon le mode de la concentration (refus de la mobilité abstraite du MPC) ;
- pour un contrôle des ressources et un aménagement du territoire par les populations qui y vivent et refus d'un développement inégal et anarchique¹³. »

Si « les mouvements d'auto-détermination dans les arrière-pays ne suivent pas les lignes traditionnelles des luttes travail/capital »¹⁴ et « si le capitalisme est certes critiqué, mais parce qu'il dévore les ressources naturelles appartenant à la collectivité dont elles sont, en quelque sorte, le prolongement »¹⁵, leurs revendications ne sont pas moins révolutionnaires que la revendication ouvrière classique. Et selon l'analyse de Dionne et Klein, à laquelle nous souscrivons, ce mouvement populaire et les institutions en émanant tentent d'imposer une nouvelle logique de développement, une « logique de développement démocratique, non monopoliste, inscrite dans une ruralité non-marginale »¹⁶.

Sans faire l'apologie de ce mouvement social rural, nous aimerions montrer ici que ses pratiques, et particulièrement celles qui touchent aux ressources agricoles, s'inscrivent dans deux démarches qui participent déjà à deux orientations du développement apparaissant nécessaires à ceux qui réfléchissent sur la nécessité et les possibilités d'un autre modèle de développement. Nous pensons à la stratégie de l'écodéveloppement¹⁷ et à la stratégie d'implantation de systèmes productifs agricoles autonomes et reproductibles.

[...]

Mais si les luttes populaires rurales de l'Est du Québec s'inscrivent dans une nouvelle problématique du développement rural qui va à l'encontre du modèle dominant de développement socioéconomique, elles ne sont pas à l'abri des contradictions et des détournements dans le processus même d'institutionnalisation de leurs pratiques pour un développement rural alternatif. Elles doivent à la fois créer un nouvel espace politique et s'empêcher de se dégrader en agences de gestion du sous-développement régional.

¹³ B. LÉVESQUE et S. CÔTÉ, « L'envers de la médaille : le sous-développement régional », *op. cit.*, p. 27-28.

¹⁴ J.-J. SIMARD, 1979. *La longue marche des technocrates*. Montréal : Albert Saint-Martin, p. 150.

¹⁵ J.-J. SIMARD, *ibid.*, p. 150.

¹⁶ H. DIONNE et J.-L. KLEIN, « L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale », *op. cit.*, p. 14.

¹⁷ I. SACHS, 1980. *Stratégies de l'écodéveloppement*. Paris : Éditions ouvrières.

2.2. Politique d'aménagement de l'espace et aménagement d'un espace politique

Le traitement des problèmes ruraux par les appareils étatiques s'est généralement inscrit dans un nouveau mandat que s'est donné le pouvoir, l'aménagement du territoire. Analysant ces idéologies de l'encadrement rural, des chercheurs ont montré comment les États du tiers-monde qui ont mis au premier plan de leurs fonctions cette maîtrise territoriale sont le plus souvent ceux qui doivent, aux yeux de leur propre population et des autres États, faire la démonstration de leur unité nationale. Le quadrillage ou le marquage territorial « aurait alors valeur de garant d'une pérennité de l'État face aux aléas des fluctuations et pressions économiques qui entraînent les États du tiers-monde dans la mouvance de l'économie mondiale »¹⁸. Cette analyse n'est pas sans rappeler la situation québécoise où l'État s'est posé comme le défenseur des aspirations nationalistes et de l'intégrité territoriale de l'espace national :

« La mise en avant d'éléments à réguler (population, ressources) pour faire disparaître les disparités régionales intervient comme argument d'une maîtrise territoriale, au terme de laquelle le territoire national apparaîtrait comme une machine unique dont il conviendrait d'adapter les rouages, l'État assurant le monopole de la redistribution « harmonieuse », par des interventions allant de l'encadrement politico-administratif jusqu'à l'aménagement planifié ou l'intégration des populations rurales dans l'économie de marché¹⁹. »

Cette observation s'applique bien à l'histoire de l'expérience de planification étatique du territoire dans l'Est du Québec. La « population » et les « ressources » sont des variables dans un modèle²⁰ ; on parlait alors, selon la logique de la spécialisation régionale, d'un aménagement sectoriel des ressources et d'un ajustement de la population aux ressources ; cela supposait alors le déplacement, la relocalisation de certaines collectivités locales. La fermeture des villages devient une opération « rationnelle » qui est présentée aux individus concernés comme une nécessité ; nous avons aussi signalé que cette opération est enveloppée dans une idéologie de proximité et d'accessibilité aux services publics : rester dans l'arrière-pays, c'est se condamner à rester éloigné des bienfaits de la civilisation. Avec les organismes populaires de développement, nous retrouvons une autre logique de développement de l'espace rural basée sur l'aménagement intégré des ressources, une diversification du travail et de la production en fonction de la remise en valeur de toutes les ressources locales.

¹⁸ C. GOLDBLUM, L. HALLS-FRENCH et C. TALLARD, 1981. « L'État aménageur : idéologies de l'encadrement rural », dans *Mutations des Campagnes du tiers-monde*. Paris : Éditions du CNRS, p. 140.

¹⁹ C. GOLDBLUM, L. HALLS-FRENCH et C. TALLARD, *Ibid.*, p. 129.

²⁰ « Tout a commencé au BAEQ, ou de la population comme partenaire à la population comme variable d'une équation » écrit J. GOUBOUT dans son livre *La participation contre la démocratie*. Montréal : Albert Saint-Martin, 1983, p. 49.

H. Dionne et J.-L. Klein²¹ ont bien illustré, dans la figure [1, p. 67], ces deux logiques opposées du développement de l'espace rural de l'Est du Québec.

Les deux stratégies antinomiques d'aménagement de l'espace rural présentées plus haut nous renvoient à deux modes de gestion de l'espace et des ressources naturelles qu'Yves Barel distingue en parlant de la gestion capitaliste opposée à la gestion patrimoniale. La gestion capitaliste d'un espace consiste à le considérer comme un capital, c'est-à-dire un ensemble d'opportunités parmi lesquelles on ne met en valeur que celles qui offrent l'espoir d'un rendement optimal ou maximum. Les opportunités non retenues disparaissent et cette gestion est irréversible car il devient impossible de revenir sur une option. À l'inverse, la gestion patrimoniale de l'espace se préoccupe moins de la maximalisation mais son objectif est de transmettre intégralement le stock des opportunités et aussi, la faculté d'en créer. On y perd en croissance du PNB mais on ne détruit pas les potentialités par des choix irréversibles ; le patrimoine est moins touché et peut davantage s'adapter. La régulation patrimoniale ne repose plus sur la rationalité économique mais sur une rationalité sociale locale qui est globale²².

La gestion spatiale impulsée par le développement du capitalisme apparaît contradictoire. Dans une première phase, celui-ci sélectionne des espaces, concentre ses activités sur les uns et vide les autres. Mais advient un moment où son développement ne tient qu'à sa capacité de se soumettre tout l'espace :

« Pour faire son travail de gestion capitaliste, il lui faut faire deux choses à la fois : écrémer les opportunités économiques pour ne retenir que les plus rentables et couvrir l'espace social et économique d'un réseau capitaliste infiniment plus dense, intense, finement maillé que ce n'était le cas du capitalisme à papa. En début de course, les deux choses peuvent se mener de pair. Il est possible que, quand les choses sont bien engagées, elles se révèlent incompatibles et mutuellement exclusives. Impossible d'intensifier le capitalisme sans choisir, c'est-à-dire créer des vides, des déserts, des territoires neutres, non polarisés où, à l'occasion, la gestion patrimoniale peut s'insinuer. Impossible d'intensifier le capitalisme sans le rendre territorialement omniprésent, c'est-à-dire sans refuser le choix, combler le vide et les déserts, donc tourner le dos à ce qui fait sa raison de vivre, principe de maximisation ou d'optimisation²³. »

D'après cette analyse, la tentative de gestion patrimoniale de l'espace qui serait celle des organismes de gestion en commun de l'Est du Québec peut trouver une place fonctionnelle dans la logique de la gestion capitaliste de l'espace en prenant place dans les espaces vides, délaissés par le développement économique de type capitaliste. À cet égard, il faut se rappeler le discours actuel de l'État face à la revendication pour un aménagement intégré des ressources ; il se

²¹ H. DIONNE et J.-L. KLEIN, 1982. « L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale », *Interventions économiques*, no 8, p. 85-90.

²² Y. BAREL, 1981. « Modernité, code, territoire », *Annales de la recherche urbaine*, no 10-11, p. 3-21.

²³ Y. BAREL, *ibid.*, p. 20.

dit prêt à reconnaître cette stratégie de développement communautaire mais dans la mesure où elle se limite à l'espace des arrière-pays.

Mais les politiques d'aménagement de l'espace ne vont pas sans un nouvel aménagement de l'espace politique. Dans le plan de développement de l'Est du Québec, on parlait de la nécessité d'un nouveau cadre institutionnel avec la déconcentration et la décentralisation des appareils étatiques. Avec les stratégies actuelles de régionalisation, au lieu de créer un gouvernement régional, on met en place des entités microrégionales (les municipalités régionales de comté) qui géreront les intérêts contradictoires des groupes locaux concernant l'utilisation de l'espace. Comme nous l'avons déjà souligné, cette nouvelle instance qui ne possède que des pouvoirs limités portant sur le zonage spatial des activités et des équipements, constituera un écran entre le pouvoir central et la population locale qui négociait trop directement avec l'État grâce aux organismes populaires de développement devenus ses porte-parole légitimes. Ce type d'aménagement d'un espace politique ne vise pas à donner des moyens d'expression et des capacités réelles de faire des choix politiques aux populations locales : isolées dans de petites unités, elles localiseront l'emplacement des futures activités productives sur lesquelles elles n'ont aucun moyen d'activer la concrétisation. Ces appareils microrégionaux de l'exercice du pouvoir n'auront pas les moyens de leur rôle politique. Mais si les actions de l'État sont le résultat d'un arbitrage entre les demandes des forces sociales qui tentent de l'investir, la revendication régionale doit se donner les moyens de porter ses demandes au sein de l'État.

2.3. Agriculture duale et gestion du sous-développement rural

Face au processus de régression de l'agriculture, et par voie de conséquence de l'espace occupé par les collectivités locales de l'Est du Québec, nous nous sommes interrogés sur les formes sociales de la production agricole qui apparaissent comme des formes déviantes par rapport à un modèle dominant qui est celui du petit producteur familial modernisé. L'agriculture à temps partiel, l'agriculture de groupe et notamment les expériences agricoles communautaires des OGC qui ont peu de chose en commun avec les manifestations traditionnelles qui prétendent se présenter comme une agriculture de groupe, et l'agriculture écologique nous apparaissaient comme trois types d'agriculture périphérique ; il s'agissait alors de voir comment, face à la déprise agricole que connaît cet espace rural, ces agricultures périphériques pouvaient constituer une alternative, c'est-à-dire des modalités de redressement d'une agriculture en régression.

À la suite de cette étude qui reste souvent incomplète faute de données statistiques, quelle réponse apporter à cette question ? Il est indéniable que ces formes marginales de production agricole ont une place dans la structure agraire régionale et une place plus importante que dans les régions d'agriculture prospère. Mais l'explication de leur présence dans cet espace n'est pas simple : parfois il peut s'agir d'une conséquence même du processus de régression de l'agriculture ; parfois il s'agira d'une réaction des petits producteurs marginalisés

qui veulent, par l'adoption de ces pratiques agraires, lutter contre ce même processus de déprise agricole.

L'agriculture à temps partiel n'est pas une situation nouvelle dans l'Est du Québec. Dans la zone agroforestière, elle a toujours existé et s'appliquait souvent à la majorité des exploitations agricoles d'un village. Il ne s'agit pas pour ces agriculteurs d'une situation transitoire mais d'une modalité d'existence dans l'environnement où ils se trouvent et qui va jusqu'à produire une sorte de conscience de classe originale ; ces ruraux à demi travailleurs autonomes dans l'agriculture et à demi travailleurs salariés dans la forêt se forgent ainsi une existence ; le système agriculture-forêt arrive à se reproduire jusqu'au jour où la forêt n'est plus attrayante pour les grandes firmes qui l'exploitent et où l'agriculture, devenant une activité strictement marchande, manifeste sa faible rentabilité. Dans la conjoncture actuelle, on peut soutenir que cette couche de ruraux de l'arrière-pays voudrait reproduire les conditions de cette existence, une existence qui ne correspond pas aux critères modernes de la spécialisation et de la professionnalisation mais qui est la leur et sur laquelle s'est construite une fraction de classe singulière ; ce sont les « colons » qu'on opposait aux « habitants », c'est-à-dire aux petits producteurs des terres plus fertiles qui ne vivent que de leurs activités agricoles. En regard de la remise en cause du travail dans les sociétés occidentales, ils n'apparaissent pas rétrogrades, ayant des conditions de vie peut-être insécures mais qui peuvent faire envie : ils travaillent quelques mois par année dans la forêt ou dans une petite usine de sciage, ils exploitent un boisé de fermes et se livrent à quelques activités agricoles ; ils bénéficient durant quelques mois de prestations d'assurance-chômage et en plus, ils vivent à la campagne dans un cadre de vie aujourd'hui hautement valorisé. La perspective de devenir travailleur salarié à l'année dans une grosse usine de transformation du bois qui s'installerait dans la région n'attire guère que certains d'entre eux, situation qui devient embarrassante pour les élites locales qui luttent précisément pour la création d'emplois salariés permanents.

Notre analyse de l'agriculture à temps partiel dans cet espace agraire reste limitée. Il faut se demander si cette forme d'agriculture peut se reproduire et maintenir cette fraction de classe singulière. Là-dessus, rien n'est moins certain. Si on se fie aux propos des agronomes locaux, l'agriculture à temps partiel rejoint souvent des agriculteurs âgés qui ne sont pas assurés d'une succession. Ils délaissent alors l'exploitation laitière, exigeante en travail et en capitaux, pour le bœuf de boucherie ; ils réussissent à vivre en se départant petit à petit de leur capital d'exploitation : vente de quotas de production (qui sont monnayables), de parcelles de terre, du troupeau laitier, etc. ce qui leur procure l'essentiel pour attendre la retraite tout en permettant aux agriculteurs modernisés de continuer leur intensification ; en somme, ils consomment leur rente capitalisée ne pouvant espérer la transmettre à un successeur.

L'idée de la pluriactivité agricole comme facteur positif de développement rural, ou à tout le moins de maintien d'une population dans les zones à faible densité démographique, est séduisante en théorie mais, en pratique, elle suppose souvent des conditions de travail relativement pénibles et il n'est pas évident que

les nouvelles générations vont les accepter. Nous avons évoqué le phénomène de la résistance qui serait un fait normal et spontané pour une telle classe qui, devant la détérioration des conditions de son mode de production, devant le passage du travail autonome au travail salarié, s'engagerait alors dans une lutte de résistance qui trouverait une manifestation dans la pluriactivité. Mais cette couche sociale perçoit sa situation avec les catégories d'analyse de l'idéologie dominante ; elle valorise l'emploi salarié assuré avec la sécurité d'emploi. Chez les jeunes, celle-ci a un impact certain ; pendant des dizaines d'années, les jeunes ont quitté la région en grand nombre. Aujourd'hui, avec la crise économique, les possibilités d'un tel exode se sont réduites sensiblement et il faut envisager une existence sur place. Cette conjoncture entraînera-t-elle une perpétuation de la pluriactivité agricole ? Il est difficile de l'affirmer. Si on pense que la pluriactivité peut constituer une solution pour le maintien de l'occupation humaine dans les zones à faible densité, ne s'agit-il pas d'une manière de soulager le mal sans s'attaquer à ses racines ? Dans les conditions sociales actuelles, ceux qui s'adonnent à la pluriactivité doivent accepter des formes d'auto-exploitation (temps de travail plus long pour des revenus équivalents ou moindres). Si Marx entrevoyait déjà dans la pluriactivité une sorte de libération du travail aliéné, les quelques individus qui le perçoivent de cette manière sont les néoruraux qui s'installent en campagne mais qui bénéficient d'un capital économique et culturel pour profiter des conditions de vie qu'ils sont en mesure de se donner.

Nous avons vu que les pratiques qui se donnent à voir comme des formes d'agriculture de groupe sont, le plus souvent, des modalités d'adaptation des fermes familiales modernisées aux problèmes de transmission de leur patrimoine. Aussi, les formules qui s'en réclament, la compagnie familiale ou la société d'exploitation agricole, sont présentes dans l'agriculture régionale dans des proportions équivalentes à celles mesurées sur l'ensemble du territoire québécois ; il s'agit toujours de s'assurer d'une relève pour mener à bien la reproduction d'une exploitation restant familiale.

Avec les entreprises agricoles communautaires des OGC, nous sommes devant une expérience sociale originale. Les monographies présentées restent sommaires et ne parviennent pas à approfondir toutes les facettes de l'autogestion territoriale qui, comme nous l'avons souligné, doit établir un difficile arbitrage entre la logique économique de l'entreprise dans un environnement capitaliste et la logique sociale locale dans laquelle elle prend place. Certains observateurs prétendent que ce type d'entreprises émerge quand il n'y a plus d'alternatives : l'utopie ou la mort. Que cette population choisisse la voie communautaire ne va pas de soi ; dans d'autres zones rurales en désertification, par exemple en France, des villages ont choisi la mort, la disparition. Ce communautarisme serait-il alors une caractéristique singulière des campagnes marginales québécoises ? Quelle place accorder à ce facteur culturel dans l'explication des faits sociaux ? Sans en faire le facteur explicatif de dernière instance, il faut conclure que le facteur culturel, qui pourrait s'analyser à partir de l'étude sociologique des rapports sociaux qui ont marqué le peuplement de ces espaces, n'est pas étranger à l'action des ruraux québécois marginalisés. L'histoire du paysan québécois n'est pas celle du paysan européen au point que nous hésitons à utiliser le terme « paysan » pour

parler d'un stade historique de la petite production agricole autonome dans le cas québécois. Considérons le seul rapport au sol, à la propriété foncière ; l'attachement à ce patrimoine est sans commune mesure dans les deux cas. D'un côté, des pays neufs où la terre est abondante rendant même pratiquement impossible la création d'une propriété foncière capitaliste²⁴ ; de l'autre, des pays anciens où la pression sur la terre remonte à des siècles ; le paysan y lutte alors avec opiniâtreté pour conserver une parcelle du sol cultivable ; une tradition individualiste prend alors forme. Dans les régions agricoles périphériques du Québec, plusieurs formes traditionnelles d'entraide ont facilité l'établissement humain dans ces espaces hostiles ; elles ont sans doute forgé un type d'homme qui n'a pas la même conception du travail agraire.

Si les manifestations communautaristes modernes peuvent puiser à cette tradition de la culture rurale québécoise, on ne doit pas pour autant conclure à la réussite de ces expériences. Nous avons tenté de les examiner par rapport à une agriculture dominée par l'entreprise familiale. S'il est vrai que la petite production autonome doit sa survie à sa capacité de mettre en œuvre un travail social familial non validé, non comptabilisé dans ses coûts, comment des entreprises qui veulent rémunérer tout le travail social agricole pourront-elles survivre ? Il leur faut trouver de nouvelles rentes de situation ou d'innovation pour atteindre une productivité et une rentabilité suffisantes afin de rémunérer tout le travail incorporé dans la production. C'est effectivement ce que tentent de faire les entreprises agricoles communautaires en pariant sur la possibilité d'implanter de nouveaux systèmes productifs agricoles. Elles reçoivent une aide financière appréciable de l'État ; on peut même imaginer que cette aide devienne permanente dans une conjoncture où, faisant ses comptes, l'État jugerait qu'il lui en coûterait moins ainsi. Dans cette analyse, on oublie de signaler que l'élite agricole, les petits producteurs intensifs modernisés engagés dans le modèle de l'agriculture d'entreprise, constitue une couche de producteurs qui jouissent d'une aide financière étatique considérable si on fait la somme des coûts de leur encadrement technique, des subventions à la production et de la bonification des prêts qu'ils reçoivent. Chaque agriculteur du secteur rentable de l'agriculture reçoit une aide financière dont le montant surprendrait si tant est que l'on puisse le calculer. Finalement, si le communautarisme préside à leur émergence, il n'est pas évident que dans le processus d'institutionnalisation il continue à jouer son rôle ; ces expériences peuvent se dégrader, les impératifs de la gestion aidant, en un nouveau type d'entreprise, la grande exploitation, qui se rapproche des stratégies néo-capitalistes.

Dans notre étude de l'agriculture écologique, nous n'avons peut-être pas su nous dégager du discours écologiste en réaffirmant dans notre langage leur propre discours qui n'est pas exempt de contradictions. Si l'agriculture industrialisée, pétrochimique, n'a pas réussi à nourrir l'humanité, cela tient peut-être beaucoup moins à ses méthodes qu'à la logique du système économique dans

²⁴ Parlant des colonies de l'Amérique du Nord, c'est bien ce qu'affirme Karl Marx. Voir *Le Capital*, Livre I, Chapitre 33. Paris : Éditions Sociales, 1976, p. 559 et suivantes.

laquelle elle évolue. Quoi qu'en pensent les tenants de l'agriculture écologique, la capacité de leur modèle d'agriculture à nourrir le monde tient à des transformations majeures des structures sociales difficilement envisageables à court terme, soit une augmentation considérable de la population agricole active ; de plus, cela représente pour cette couche sociale des conditions de travail beaucoup plus difficiles que celles dont jouissent déjà d'autres couches sociales. Pendant ce temps, l'agriculture écologique reste le fait d'un petit groupe de croyants qui se livrent à des expériences généreuses dans des conditions sociales que seule leur option idéologique leur permet d'accepter. De plus, ils peuvent faire œuvre utile en allant là où l'agriculture performante ne peut réussir, dans les zones marginalisées où ils jouent un rôle devenu socialement nécessaire, le maintien des paysages. Si on peut soutenir que le système capitaliste n'assure plus la reproduction de la nature, comme de nombreuses observations tendent à le démontrer, il ne faut pas mésestimer la faculté de ce système à s'autoréguler et à s'auto-reproduire en surmontant les contradictions qu'il engendre. Par exemple, le système produit aussi des parcs et réserves « naturelles », il entretient des muséums et des écomusées où l'on préserve la richesse florale et génétique de la planète ; s'il sélectionne et réduit les filières productives, il ne veut pas nécessairement faire disparaître les autres et il prend en charge leur mise en réserve. Finalement, une agriculture « *chemical free* » peut très bien se développer en son sein. L'agriculture écologique participe d'un malthusianisme - croyance à la croissance arithmétique des ressources et à la croissance géométrique de la population - qui n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire.

Si les formes d'agriculture marginale, périphérique, ont peu de chances de s'imposer comme une alternative au modèle dominant de développement agricole, elles apparaissent toutefois déjà comme des alternatives pour certaines couches d'agriculteurs ou certains espaces ruraux. Leur utilité sociale devient de plus en plus évidente. Dans les périodes de croissance économique, ces formes sociales de la production agricole sont jugées aberrantes, transitoires, archaïques et rétrogrades. Mais dans une période de récession, elles prennent soudain une autre coloration ; elles occupent une main-d'œuvre dont le système industriel n'a pas besoin ; elles occupent des espaces que ce dernier abandonne. Elles peuvent donc prendre une place fonctionnelle dans le dispositif de régulation sociale des sociétés du capitalisme avancé. Elles s'inscrivent alors dans un processus de gestion non du développement mais du sous-développement des espaces périphériques et marginalisés. Pour désigner cette nouvelle régulation sociale des sociétés libérales avancées, on parle de plus en plus de l'économie et même de la société duale. D'un côté, un secteur économique compétitif, performant ; de l'autre, un secteur informel, produisant des biens et des services hors marché permettant de faire vivre des travailleurs qui ne peuvent trouver de place dans le secteur formel ou qui y sont à demi intégrés²⁵. La reconnaissance récente par l'État des formes d'agriculture périphérique étudiées dans ce travail n'est pas

²⁵ J. GERSHUNY, 1979. « L'économie informelle », *Futuribles*, no 24, p. 47-49.

sans évoquer la nouvelle conjoncture des économies occidentales. Mais la dualisation sociale et économique n'est pas un phénomène nouveau dans l'Est du Québec. Dès les premières vagues de peuplement, une agriculture duale s'est installée et s'est développée dans cet espace périphérique.

Par ailleurs, le mouvement social rural animé par les ruraux de l'Est du Québec est passé assez vite de la contestation à la revendication articulée sur un autre modèle de développement, et à l'institutionnalisation de nouveaux outils de développement avec les organismes de gestion en commun. Les nouvelles élites du changement qui ont pris corps avec l'émergence de ces nouvelles institutions pourront-elles répondre aux aspirations populaires dont elles se présentent comme les représentants légitimes ou ne deviendront-elles pas une nouvelle classe de technocrates, en dehors des appareils officiels de l'État, ou d'entrepreneurs qui, profitant des idéologies communautaristes et autogestionnaires, engageront cette population dans la création d'entreprises fragiles et qui ne pourront survivre qu'en perpétuant les rapports sociaux de production traditionnels ? Si nous avons montré comment un autre modèle de développement rural pouvait se dégager des revendications et des pratiques qui se sont manifestées dans cet espace depuis plus d'une dizaine d'années, la nouvelle société qu'elles engendrent reste, pour le moment, une virtualité. La reconnaissance de ces institutions dans le nouveau dispositif de traitement des problèmes des espaces ruraux marginalisés serait étroitement liée à la conjoncture de crise économique qui annonce la fin de l'État-Providence ; les velléités d'autodétermination locale du développement trouveraient alors un écho favorable chez un État bien content de retourner aux populations concernées des problèmes devenus insolubles. Le retour à un libéralisme économique plus pur ne laisse guère présager une modification des tendances actuelles et les corporations de développement communautaire n'auraient plus qu'à gérer un sous-développement devenu structurel, permanent. Mais une telle analyse prospective fait peu de cas de la revendication populaire elle-même, force sociale porteuse d'un nouveau projet de société : changer le mode d'appropriation de l'espace et des ressources, passer du règne de l'économie à une sorte d'autogestion généralisée des hommes et des choses²⁶ [...].

²⁶ P. SÉVÉRAC, 1981. « La puissance et le marché », *Dialectiques*, no 33, p. 34.

Partie 2.
Le « temps des incertitudes »
(1986-1994) : la crise
du développement régional

Introduction

YANN FOURNIS

Le milieu des années quatre-vingt représente une césure pour la trajectoire collective du GRIDEQ et ce, pour plusieurs raisons. Tandis que les transformations rapides de la gestion territoriale de l'État rendent obsolètes une partie des travaux de la période précédente, les pressions institutionnelles et sociales s'accroissent sur le GRIDEQ : celui-ci doit opérer une refondation pour recentrer sa focale de recherche sur les enjeux pressants des régions périphériques, alors en pleine crise. Sept textes rendront compte de cette période d'incertitude intellectuelle et territoriale, qui aboutira au dépassement de la notion de Développement régional.

1. Les territoires face au retrait de l'État et du « développement régional » classique

Le premier défi auquel est confronté le GRIDEQ est sans doute la complexité des transformations de la gestion du territoire québécois, qui renouvellent largement ce que recouvre la problématique traditionnelle du développement régional. Sur fond d'adaptation délicate des États canadien et québécois à la crise économique, deux évolutions lourdes s'entremêlent à cette époque : la transformation des relations entre l'État québécois et les territoires locaux se combine avec la recomposition des rapports entre l'État et le marché pour aboutir à un rééchelonnement des dynamiques que recouvrait la notion de développement régional.

En premier lieu, la gestion du territoire par l'État québécois s'est graduellement mais radicalement transformée. Depuis les lois de la fin des années soixante-dix qui avaient réorganisé le pouvoir local, le « développement régional » se comprend de moins en moins comme l'articulation (même difficile) entre la stratégie étatique et les revendications locales au niveau de la région. La création des municipalités régionales de comté a en particulier stimulé des dynamiques de planification locale à un niveau intermédiaire entre l'État et les municipalités, pour articuler les développements des zones rurales et urbaines dans des micro-régions d'appartenance (DIONNE, 1986a). Ce processus de mobilisation du local est lent, mais effectif, d'autant plus qu'il est redoublé à l'échelon des régions administratives par l'organisation d'une concertation encadrée (les sommets régionaux). Ces initiatives, bien qu'inachevées, mettent en valeur la mobilisation croissante des territoires, activement encouragée par un État québécois qui tend de plus en plus à se retrancher dans une position d'accompagnement, de soutien des dynamiques territoriales qu'il n'entend plus susciter lui-même. Cette évolution, d'abord discrète, devient évidente lors de la réforme Picotte de 1992 : tandis que l'interventionnisme de l'État reflue rapidement, avec notamment la

suppression du dispositif central de développement régional : l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), l'initiative passe du côté des territoires alors même qu'ils sont fragilisés au point d'apparaître comme en voie de désintégration (DIONNE et KLEIN, 1993).

En second lieu, ces années sont aussi celles de la négociation et de l'adoption de l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain ; cf. DION, 1986), qui signe l'intégration croissante des régions québécoises dans l'économie nord-américaine et accentue la pression des impératifs du marché. Au Québec, cette tendance alimente des craintes sur l'aggravation des inégalités économiques, sociales et territoriales (ainsi du fameux rapport du Conseil des affaires sociales « Deux Québec dans un » en 1989 ; sur la gravité de ces enjeux dans l'Est-du-Québec, cf. DIONNE et LARRIVÉE, 1989 ; CHEVALIER et autres, 1991) mais aussi la multiplication de revendications régionalistes visant à faire connaître les enjeux des régions comme à négocier avec l'État les instruments collectifs pour y faire face, en fonction des particularités de chaque territoire (CÔTÉ, 1993).

Bref, les transformations du développement des territoires renvoient d'abord à celles des arrangements passés entre l'économie et le politique, remis en cause par l'essor global du marché (DIONNE et KLEIN, 1993). Ceci bouscule donc tous les termes traditionnels du développement régional au Québec : le rôle de l'État, celui des territoires (locaux et régionaux) comme celui des acteurs sociaux (les mouvements sociaux, les acteurs politiques et les entrepreneurs), sur fond d'une recomposition des échelles pertinentes (avec une extension vers le haut et vers le bas) et de l'élargissement du rôle des acteurs privés et économiques. C'est cette nouvelle économie générale des territoires que le GRIDEQ doit comprendre ; la tâche n'est cependant pas aisée.

2. La recomposition difficile du GRIDEQ : le retournement du développement

Dans une certaine mesure, cette période aurait dû être celle de la stabilisation et de l'affirmation institutionnelles du GRIDEQ. D'un côté, le réseau de l'Université du Québec est encore jeune mais commence à prendre ses marques : comme chaque établissement, l'Université du Québec à Rimouski confirme ses priorités stratégiques et, dans chaque axe stratégique, l'articulation entre les fonctions d'enseignement et de recherche. Ceci s'avère favorable au GRIDEQ, qui voit ses deux missions consolidées : l'enseignement et la recherche en développement régional se développent. D'un autre côté, le groupe peut faire valoir une dynamique collective significative à l'issue de ses premières années, qui a donné lieu à des productions assez nombreuses et à des échanges suivis avec des chercheurs québécois (UQAC, INRS-Urbanisation), canadiens (Association canadienne des sciences régionales), européens (Université du Maine : CHEVALIER et autres, 1991) ou internationaux (Université coopérative internationale : DIONNE et LARRIVÉE, 1989) – mais aussi, à la fin des années quatre-vingt, avec l'OPDQ (BRUNEAU, 1989 ; CÔTÉ, 1996).

Il n'en a cependant pas été ainsi, pour diverses raisons. D'abord, la stabilisation de l'UQ est aussi synonyme de professionnalisation de la recherche (organisation collective, recours aux fonds subventionnaires) qui, pour l'administration de l'UQAR, devient rapidement un leitmotiv justifiant une refonte drastique du groupe. En 1986, le GRIDEQ a pour consigne de se recentrer sur les subventions extérieures (aux centres de recherche notamment) et, pour ce faire, de resserrer les critères d'appartenance sur les seuls chercheurs positionnés de manière prépondérante en développement régional ; suite à la réforme, le groupe passe d'une vingtaine à huit membres¹ et entame une réflexion de huit années pour aboutir, en 1993, à une programmation scientifique nouvelle et consensuelle – et qui représentera donc un succès relatif (en contraste avec les tentatives antérieures). Toutefois, avant d'en arriver là, il aura fallu procéder à un autre aggiornamento d'ampleur : le contenu critique des recherches menées au GRIDEQ depuis une décennie connaît une brutale obsolescence vers 1984-85. Car rien ne va plus pour la recherche critique à cette époque, qui disparaît presque corps et biens des recherches académiques au milieu des années quatre-vingt. Même les acteurs sociaux de l'Est-du-Québec, qui partageaient une conception progressiste du développement, entament un mouvement de repli face à la crise économique (DIONNE et GENDRON, 1984 ; JEAN, 1986, 1987 ; sans même parler de la situation alors catastrophique de la région : DIONNE et LARRIVÉE, 1989), tandis que l'État entame un renversement de ses politiques régionales qui, désormais ascendantes, rendent contreproductive la stratégie de confrontation.

On saisit donc facilement que la période 1986-1994 représente pour le GRIDEQ une période délicate de transition, où s'entremêlent les dynamiques antérieures de recherche et les nouvelles pistes augurant de leur réorientation ultérieure. Les années 1986-88 voient ainsi la publication groupée d'articles qui témoignent de la solidité des recherches entreprises dans les années quatre-vingt, notamment dans différents actes de colloques (DIONNE, 1986b, 1986c ; BONNEAU, 1986a, 1986b ; DIONNE et BONNEAU, 1986) ou diverses revues : *Coopératives et Développement* (DIONNE, 1987 ; JEAN, 1987 ; LAROCQUE, 1988a, 1988b) ou *Recherches sociographiques* (JEAN, 1988 ; STANEK, 1988).

Puis, en 1988-91 vient « le temps des incertitudes » (JEAN, 1989a) intellectuelles impliquées par la crise des études régionales, avec les interrogations désenchantées sur le sens du développement régional qui, face à la concurrence du développement local, devrait être remis à sa place (notamment dans la *Revue canadienne des sciences régionales* : JEAN, 1989b ; CÔTÉ, 1989 ; LAFONTAINE, 1989 ; DIONNE, 1989). Cette crise intellectuelle est d'autant plus lourde qu'elle s'accompagne d'une très réelle crise des communautés rurales dans l'Est-du-Québec, analysée avec angoisse dans plusieurs ouvrages en termes de « villages ruraux menacés » ou en voie de « dévitalisation » (respectivement : DIONNE et LARRIVÉE, 1989 ; CHEVALIER et autres, 1991). Un troisième temps, plus optimiste, s'ouvre

¹ Pour mémoire : Pierre Bruneau, Serge Coté, Hugues Dionne, Bruno Jean, Danielle Lafontaine, Paul Larocque, Carol Saucier et Oleg Stanek.

enfin vers 1993-94, avec quelques travaux (CÔTÉ, 1993, 1994 ; DIONNE et KLEIN, 1993 ; JOYAL et JEAN 1994) annonçant la période ultérieure, qui prendra acte de la nécessité de nouveaux outils conceptuels pour penser le développement des territoires.

Au cœur de toutes ces évolutions, la nouvelle problématique de recherche du GRIDEQ en 1993 vient actualiser ses missions. Opérant un « double tournant » qui reconsidère les analyses critiques tout en validant l'appropriation de travaux issus de courants et paradigmes diversifiés (LAFONTAINE, 1995, p. 324), elle suggère de se focaliser sur la territorialisation des échanges humains et sociaux, c'est-à-dire leur inscription au sein de régulations caractéristiques de « configurations sociospatiales » complexes (BRUNEAU et autres, 1993, p. 35) par le biais de quatre grands axes qui rappellent la vocation large du groupe². À l'issue de ce mouvement, il est possible de confirmer que la période de flottement est close : au milieu des années quatre-vingt-dix, les membres du GRIDEQ réorientent leurs recherches et, après avoir pris la mesure du nouveau contexte territorial du Québec, adoptent de nouveaux outils conceptuels pour saisir les enjeux de la période (et de la suivante). Leurs travaux ne seront certes plus aussi explicitement critiques que par le passé : le Québec a changé et la recherche sociale doit s'y adapter ; pour autant, ces travaux continueront, comme par le passé, à fonder « le pari du développement » sur les acteurs sociaux et communautaires – et non sur l'État ou le Marché qui, dans la littérature, constituent souvent les instances premières du Développement.

3. Présentation des textes sélectionnés : de la pensée critique aux développements alternatifs

Pour rendre compte de toutes ces évolutions, il reste malaisé de sélectionner quelques trop rares textes seulement. Nous avons cependant tenté de mettre en valeur ces différents temps de la pensée du GRIDEQ. Les deux premiers textes rendent ainsi compte du dynamisme qui caractérise encore la recherche la plus critique jusqu'en 1988.

- Les travaux de BRUNO JEAN (1988) (« **Ruralité bas-laurentienne : développement agricole et sous-développement rural** ») démontrent que la ruralité bas-laurentienne n'a jamais été aussi uniforme qu'on aurait pu le croire, parce que le développement agricole y a été dualiste (apportant la prospérité sur la côte mais la précarité agroforestière dans le Haut-Pays), produisant sur le long terme spécialisation productive, crise rurale et déprise agricole. Il en résulte un certain paradoxe, puisque le succès du rattrapage agricole effectué depuis les années soixante s'est payé non seulement par une crise rurale, mais aussi par une certaine marginalisation agricole (du fait

² Ces axes concernent : les structures productives et sociales des régions ; la culture, les identités et le régionalisme ; les mouvements sociaux et le développement endogène ; les analyses des politiques et programmes publics concernant le développement local et régional. Cf. BRUNEAU et autres, 1993.

de sa spécialisation dans la production laitière, relativement peu rémunératrice). Mais ces évolutions ne signifient pas la mort de la ruralité, encore animée de mobilisations appelant à des recherches nouvelles.

- De même, le texte d'OLEG STANEK (1988) (« **Crise et colonisation dans l'Est du Québec** ») rappelle que, en tout état de cause, la crise du monde rural n'a rien de nouveau. À l'issue d'une analyse serrée des dynamiques du mouvement de colonisation dans l'Est-du-Québec, il observe que la crise des années trente est saisie comme une opportunité par certaines élites, qui lancent un mouvement qu'elles n'arriveront pas vraiment à encadrer ou orienter de manière efficace. Il en résultera de grandes difficultés pour les nouvelles populations, auxquelles elles réagiront en combinant assistance publique et économie agroforestière, sur fond d'instabilité rurale et de tensions (voire conflits) multiples entre acteurs (entre colons, entreprises forestières, administrations, Église, bourgeoisies locales, etc.). Lorsque le mouvement s'effondre après 1945, il en restera essentiellement un sentiment d'échec mais aussi une nouvelle conception du développement qui, portée par des élites et des projets séculiers, trouvera à s'exprimer puissamment dans les années soixante - soixante-dix (et ce, tant du côté du BAEQ que des Opérations Dignité).

Si les deux textes évoqués soulignent la qualité des travaux critiques réalisés au GRIDEQ au milieu des années quatre-vingt, les suivants témoignent plutôt des bouleversements que connaissent alors tant l'Est-du-Québec que les recherches qui tentent d'en rendre compte. Pour quelques années, les analyses deviennent plus inquiètes et s'interrogent sur la capacité des territoires à s'adapter au nouveau contexte comme sur celle des études régionales à en rendre compte.

- En premier lieu, dans une perspective épistémologique, les travaux de DANIELLE LAFONTAINE (1989) (« **Le champ des études régionales québécoises : problèmes de spécificité et de délimitation** ») constatent à cette époque l'insuffisance des études régionales : en dépit de leur richesse, les revues de littérature sur le développement régional achoppent toujours sur la difficulté à combiner deux perspectives nécessaires à la compréhension des territoires. La première, centrée sur l'interrogation critique du développement, questionne les enjeux de pouvoir liés à l'insertion inégalitaire des sociétés dans la globalisation ; la seconde, consacrée à l'analyse critique de la région, examine si les réalités diverses qui la traversent donnent lieu à un certain degré d'intégration. On reconnaît ici une difficulté à penser la complexité du développement régional, dont les unités précaires (régions ou territoires) sont aussi des cadres et enjeux politiques et dont les facteurs exogènes et endogènes s'entremêlent sans cesse. Ces deux perspectives doivent d'autant plus être pensées ensemble que les transformations du contexte contemporain bousculent les territoires québécois.
- À bien des égards, cette inquiétude est partagée par BRUNO JEAN (1989a), dont le texte se livre à un bilan nettement critique des travaux antérieurs du GRIDEQ (« **Le développement régional à l'heure du développement local : "le temps des incertitudes"** »). Tout en faisant un bilan assez mitigé

des pratiques liées au développement régional (porteuses du « rêve impossible » de suppression des disparités territoriales), il note que, d'un point de vue scientifique, les études régionales sont à peine plus pertinentes. Entre l'épuisement des travaux classiques et orthodoxes d'une part et l'inapplicabilité des recherches critiques et alternatives d'autre part, le temps est pour le moins aux incertitudes, puisque l'horizon apparaît comme bien vide – sauf bien sûr à se satisfaire « d'une pratique... sans théorie » de type développement local. Pour autant, les territoires bougent et les comprendre reste essentiel.

- L'extrait tiré de l'ouvrage de PIERRE BRUNEAU (1989) (la « **Conclusion générale** » de : *Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système sociospatial*) indique d'abord que la relation société/espace se transforme rapidement à cette époque, accouchant d'une nouvelle division sociale et spatiale du travail entre territoires. À cet égard, l'examen du rôle des villes québécoises permet de constater que, loin d'être seulement le produit de leur région, elles sont désormais aspirées dans « une mosaïque d'espaces où prédominent les relations extrarégionales », laissant de côté les « espaces vides » des périphéries. Structurées par le marché comme par l'État, ces villes forment un réseau hiérarchisé où se répartissent sans cesse les fonctions nécessaires à l'entretien d'un système social postindustriel – le centre conservant une compétence généraliste et les périphéries des savoirs subalternes. En tout état de cause, il y a, au niveau de ces villes moyennes en plein essor, un champ de luttes ou un facteur de développement à exploiter pour organiser l'espace national et ses territoires (y compris régionaux). Ici, le retournement spatial des villes s'accompagne d'un retournement intellectuel intéressant, conduisant certains membres du GRIDEQ à valoriser les marges de manœuvre offertes par l'essor de villes moyennes. Il est vrai que, au début des années quatre-vingt-dix, il semble ne plus rester grand-chose des politiques régionales classiques.
- Ceci ne signifie pas que les territoires sont devenus inactifs : le texte de PAUL LAROCQUE (1991) témoigne plutôt de l'ambivalence d'une époque qui suscite autant de menaces que de dynamisme dans l'Est-du-Québec (« **Dévitilisation rurale et créativité sociale : la Coalition "Urgence Rurale" dans l'Est-du-Québec** »). Les tendances nouvelles sont certes plus que préoccupantes, mais elles donnent aussi lieu au mûrissement de diverses expérimentations au niveau local, dont le foisonnement est à la fois encourageant et un peu confondant. C'est sous ce jour que se révèle précisément l'importance d'une initiative émergente, la Coalition Urgence Rurale (CUR) : à proximité du GRIDEQ, elle entreprend de rassembler les énergies pour construire une plateforme commune pour regrouper les mobilisations locales – effort prometteur qui, on le sait, fera plus tard de la CUR une institution non négligeable dans le traitement des enjeux ruraux.
- Il n'en reste pas moins que ce type de politique publique témoigne de la fin du développement régional tel qu'il a été porté depuis les années soixante au Canada. Aussi SERGE CÔTÉ (1993) mène-t-il un questionnement dérangeant : « **À l'heure de la mondialisation, les politiques régionales de l'État central sont-elles devenues caduques ?** » Car il faut bien constater

que l'évolution des politiques régionales au Québec (et au Canada) semble bien indiquer un retrait de l'État qui met d'autant mieux en avant les milieux locaux qu'il s'appuie sur un discours non-interventionniste (par ailleurs peu convaincant) permettant d'accompagner des restructurations industrielles qui le dépassent (production flexible, économie de l'information). Sous ce jour, il convient certes d'envisager un rôle accru pour les territoires (au premier rang des transformations productives) mais aussi de réévaluer le rôle de l'État central dans une économie élargie où le marché doit être tempéré au profit des acteurs sociaux. Dans cet esprit, la globalisation est moins un appel à moins d'État ou de politique régionale qu'une injonction à repenser leur fonctionnement et leur rôle dans le nouveau contexte.

Dans une large mesure, les travaux du GRIDEQ au tournant des années quatre-vingt et 1990 illustrent les hésitations des sciences sociales québécoises face au nouveau contexte qui se présente à elles : si la contestation de l'État au sortir de la Révolution tranquille avait somme toute un sens proactif (il s'agissait de négocier pied à pied les nouveaux contours de l'interventionnisme étatique dans des milieux loin d'être inactifs), elle perd brutalement une large part de sa pertinence lorsque l'État entame un mouvement de contraction défensif face à un marché désormais global. Pour les territoires, la mutation est douloureuse et, pour les intellectuels en région, il faut désormais faire le deuil de la critique frontale pour adopter une posture plus subtile, qui discernerait les racines d'un développement vertueux qui, en dépit des « lois » des marchés, obtiendrait le soutien de l'État pour soutenir le cœur de la vitalité des territoires et de leurs communautés. L'époque n'est donc plus à une alternative au développement mais, plus modestement et plus sûrement, à la recherche d'un développement alternatif, en ce qu'il serait à la fois substantiellement favorable aux communautés fragiles de l'Est-du-Québec et formellement homologué par les nouveaux mécanismes d'un État plus austère. Constatant qu'il n'est pire sourd qu'un État qui ne veut pas entendre, le GRIDEQ va donc devoir chercher le ton juste pour faire valoir la voix de toutes ces communautés périphériques décidées à ne pas mourir.

Bibliographie

- BONNEAU, M., 1986a. « L'aménagement : outil de technocratisation du local », dans J.-L. Klein, J. Larrivée et H. Dionne (dir.), *Vers de nouveaux territoires intermédiaires ?* Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 7-15.
- BONNEAU, M., 1986b. « L'invasion des territoires : localisme et corporatisme au sein des MRC », dans H. Dionne, C. Gagnon et J.-L. Klein (dir.), *Du local à l'État : les territorialités du développement*, Rimouski-Chicoutimi : GRIDEQ-GRIR, p. 83-96.
- BRUNEAU, P., 1989. *Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système sociospatial*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- BRUNEAU, P. et autres, 1993. *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- CHEVALIER, J. et autres, 1991. *De la Loire au Saint-Laurent. Des régions rurales face aux recompositions socioterritoriales*, Rimouski : GRIDEQ-GRIR-CNRS URA 915.
- CÔTÉ, S., 1989. « Conjonctions et oppositions : sur quelques rapports entre les théories et les politiques de développement régional », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 93-100.

- CÔTÉ, S., 1993. « À l'heure de la mondialisation, les politiques régionales de l'État central sont-elles devenues caduques ? », *Égalité, revue acadienne d'analyse politique*, no 34, p. 17-43.
- CÔTÉ, S., 1994. « L'espace régional : reflet des différences ou miroir de l'unité ? », dans G. Breton, J.-M. Fecteau et J. Létourneau (dir.), *La condition québécoise : enjeux et horizons d'une société en devenir*, Montréal : VLB Éditeur, p. 172-205.
- CÔTÉ, S., 1996. « Relations économiques régionales et hétérogénéité de l'espace québécois », *Recherches sociographiques*, vol. 37, no 3, p. 517-536.
- DION, Y., 1986. « Le Canada et le libre-échange : un choix réel ou un choix fictif », dans J. Boudreau et autres, *Le libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 35-43.
- DIONNE, H., 1986a. « Le nouveau maillage géopolitique de l'État québécois : les municipalités régionales de comté (MRC) », *Cahiers Nantais*, no 28, p. 13-20.
- DIONNE, H., 1986b. « Les espaces de développement en conflit », dans H. Dionne, J.-L. Klein et J. Larrivée (dir.), *Vers de nouveaux territoires intermédiaires ?*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 117-134.
- DIONNE, H., 1986c. « La manipulation des territoires comme stratégie dominante de l'État régulateur : le cas des MRC », dans H. Dionne, C. Gagnon et J.-L. Klein (dir.), *Du local à l'État : les territorialités du développement*, Chicoutimi-Rimouski : GRIR-UQAC-GRIDEQ-UQAR, p. 123-134.
- DIONNE, H., 1987. « Les sociétés d'aménagement des ressources et la difficile gestion collective », *Coopératives et développement*, vol. 19, no 1, p. 83-94.
- DIONNE, H., 1989. « Développement autonome du territoire local et planification décentralisée », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 61-73.
- DIONNE, H. et M. BONNEAU, 1986. « Projets alternatifs ou infiltration : la stratégie spatiale de l'État », dans J.-L. Klein (dir.), *Aménagement et développement. Vers de nouvelles pratiques ?*, Montréal : ACFAS (coll. Cahiers scientifiques), p. 105-112.
- DIONNE, H. et M. GENDRON, 1984. « Le JAL à la recherche d'un second souffle », dans B. Jean (dir.), *Développement local et Tiers-secteur marchand au Québec : monographie de l'Est-du-Québec*, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, p. 36-43.
- DIONNE, H. et J.-L. KLEIN, 1993. « La question régionale au Québec contemporain », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, no 101, p. 219-240.
- DIONNE, H. et J. LARRIVÉE (dir.), 1989. *Les villages ruraux menacés : le pari du développement*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- JEAN, B., 1986. « L'autogestion sans frontières : les luttes régionales au Québec », *Possibles*, vol. 10, no 3-4, p. 191-206.
- JEAN, B., 1987. « Les entreprises agricoles communautaires dans le Bas-Saint-Laurent : émergence, essor et déclin », *Coopératives et développement*, vol. 19, no 1, p. 69-82.
- JEAN, B., 1988. « La "ruralité" bas-laurentienne : développement agricole et sous-développement rural », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 239-263.
- JEAN, B., 1989a. « Le développement régional à l'heure du développement local : le temps des incertitudes », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 9-24.
- JEAN, B., 1989b. « Le développement à sa place : la problématique du développement local », *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 1-4.
- JOYAL, A. et B. JEAN, 1994. « La revitalisation rurale à travers l'action partenariale : le programme canadien de développement des collectivités », *Cahiers d'études et de recherches francophones/Agricultures*, vol. 3, no 2, p. 109-117.

- LAFONTAINE, D., 1989. « Le champ des études régionales québécoises : problèmes de spécificité et de délimitation », *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 111-139.
- LAFONTAINE, D., 1995. « Le GRIDEQ : vingt ans de travaux engagés sur le développement régional », dans N. Thivierge (dir.), *Savoir et développement : pour une histoire de l'UQAR*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 311-331.
- LAROCQUE, P., 1988a. « L'évolution des pêcheries maritimes québécoises depuis vingt ans », *Coopératives et développement*, vol. 19, no 2, p. 145-149.
- LAROCQUE, P., 1988b. « Un mouvement centrifuge : la récente transition des pêcheries maritimes du Québec », *Coopératives et développement*, vol. 19, no 2, p. 15-25.
- LAROCQUE, P., 1991. « Dévitalisation rurale et créativité sociale : la coalition "Urgence rurale" dans l'Est-du-Québec », dans J. Chevalier, B. Jean, J.-L. Klein et N. Sztokman (dir.), *De la Loire au Saint-Laurent. Des régions rurales face aux recompositions territoriales*, Rimouski : GRIDEQ-GRIR-CNRS URA 915, p. 125-133.
- STANEK, O., 1988. « Crise et colonisation dans l'Est du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 201-238.

Texte 8.

BRUNO JEAN

La « ruralité » bas-laurentienne : développement agricole et sous-développement rural¹

Les récentes mutations du monde rural québécois n'ont pas fait l'objet d'une observation continue et d'interprétations communes par les spécialistes des sciences sociales ; contrairement à certains pays européens, il ne s'est pas développé ici une tradition de recherche généralement désignée comme le champ des « études rurales ». L'Association canadienne des études rurales vient tout juste d'être fondée. Le sous-développement de ce secteur peut paraître paradoxal au Québec où la sociologie est pratiquement née sous le signe de l'étude de ce milieu ; mais il s'agissait de constater comment celui-ci disparaissait ou allait disparaître avec l'avènement de la modernité. Si on considère le bilan de la recherche en sciences humaines issu du dernier séminaire de *Recherches sociographiques*, on constate, sous la plume de Guy Massicotte, que ce qu'on pourrait appeler les études rurales s'est retrouvé inclus dans un autre champ qui s'est largement consolidé depuis deux ou trois décennies : les études régionales². Cette évolution allait dans le sens des conclusions de Gérald Fortin qui, au terme de ses travaux sur notre réalité rurale, invitait à se défaire du concept de milieu rural au profit de celui de milieu régional urbanisé³.

Pour notre part, nous pensons au contraire que ces mutations ne récusent pas l'existence du milieu rural, mais nous invitent à renouveler notre intelligence de la ruralité dans le cadre de sociétés globales devenues modernes, urbaines, industrielles. Un des traits significatifs de cette évolution réside dans la régression considérable de l'activité agricole qui nous oblige à dissocier ce qui a été trop souvent tenu pour des réalités équivalentes, le milieu rural et le milieu agricole. Nous illustrerons ici ce fait décisif de l'évolution du monde rural québécois à partir d'une lecture de l'histoire agraire récente d'une région où l'agriculture occupait encore une place centrale dans l'économie et la société régionales au

¹ Texte publié initialement dans *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, 1988, p. 239-263, avec la note suivante : « Cet article s'appuie sur plusieurs travaux de l'auteur et plus particulièrement sur son ouvrage *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*, Sillery, Les presses de l'Université du Québec, 1985 et des recherches en cours sur l'évolution agricole du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du Projet d'histoire du Bas-Saint-Laurent de l'Institut québécois de recherche sur la culture. »

² G. MASSICOTTE, 1985. « Les études régionales », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 1-2, p. 155-174.

³ G. FORTIN, 1971. « Le défi d'un monde rural nouveau », dans G. Fortin, *La fin d'un règne*, Montréal : Hurtubise HMH, p. 317.

début des années cinquante, et qui a vu cette activité devenir marginale même dans son propre espace, l'espace rural.

Le titre de cet article suggère déjà, en première approximation, une lecture interprétative générale des changements survenus dans la réalité rurale bas-laurentienne, lesquels participent d'ailleurs à un processus observable dans la plupart des sociétés occidentales avancées ; paradoxalement, le développement agricole, au sens d'une modernisation de l'agriculture, s'accompagne d'un sous-développement rural, c'est-à-dire d'une marginalisation des sociétés ou espaces ruraux pris dans leur globalité. Il est aussi sous-entendu qu'il existe des liens de causalité entre les deux phénomènes, comme si la marginalisation des campagnes résultait, pour partie, du succès observable dans l'une des dimensions constitutives du monde rural, l'agriculture, dont la modernisation répond aux nouvelles exigences de l'économie industrielle. Et, comme nous le verrons en nous attardant surtout à la première dimension de cette évolution dualiste, il s'agit d'un succès relatif, la rentabilisation de l'agriculture engendrant ses propres contradictions, notamment par son incapacité à assurer une gestion *socialement* rentable du territoire agricole comme composante fondamentale du patrimoine rural.

1. Formation d'une économie agricole dualiste

Historiquement, le Bas-Saint-Laurent s'est ouvert au peuplement à partir d'un prolongement de l'habitat de la région de la Côte-du-Sud qui peut alors être caractérisée comme une région-mère ; en effet, l'étude des migrations régionales et des patronymes révèle que le peuplement de la plaine littorale bas-laurentienne s'est réalisé au 20^e siècle par le débordement de la population excédentaire de la Côte-du-Sud. Face à ce contexte socio-historique, et même écologique si on tient compte d'une certaine homogénéité géomorphologique, les géographes Raoul Blanchard⁴ et, après lui, Pierre-Yves Pépin⁵ n'avaient pas tort de parler du « rebord sud de l'estuaire » comprenant le vaste territoire qui s'étend de Lévis à Matane environ. À ce premier mode de peuplement s'ajoute l'occupation du territoire intérieur, de l'arrière-pays, ou du Haut-Pays comme on dit parfois aujourd'hui, d'abord par l'ouverture au peuplement des vallées de la Matapédia et du Témiscouata, et ensuite par l'établissement de paroisses sur les plateaux. Ce peuplement, qui s'est poursuivi pratiquement jusqu'à la moitié du 20^e siècle, s'est réalisé sous le signe de la colonisation agroforestière et selon une interface agriculture-forêt qui n'est pas sans rappeler celle mise à jour par Normand Séguin dans le Saguenay⁶.

⁴ R. BLANCHARD, 1932. *Le rebord sud de l'estuaire du Saint-Laurent*. Grenoble : Institut de géographie alpine.

⁵ P.-Y. PÉPIN, 1958. *La région du rebord sud de l'estuaire et de la péninsule gaspésienne. Étude de mise en valeur*. Montréal : Faculté des lettres, Université de Montréal.

⁶ N. SÉGUIN, 1977. *La conquête du sol au 19^e siècle*. Québec : Boréal Express.

La physionomie de l'habitat contemporain du Bas-Saint-Laurent résulte de ces deux modes de peuplement foncièrement différents et déphasés dans le temps. Du point de vue économique, il s'est formé deux agricultures différenciées, celle de la plaine littorale ou des basses terres, par une extension du tissu de peuplement remontant le « corridor laurentien »⁷, et celle de l'intérieur, par une colonisation agroforestière répondant à plusieurs impératifs : les besoins en main-d'œuvre de l'industrie forestière, les besoins en terres de la population agricole excédentaire des basses terres et, selon la conjoncture, le besoin de créer un espace de refoulement d'une force de travail pour laquelle le chemin de l'exode vers la ville est provisoirement fermé.

Jusqu'à la période contemporaine, la première agriculture, celle des basses terres, ne se distingue guère du reste de l'économie agricole de la province. Les différents paramètres mesurables montrent une agriculture fort dynamique qui suit bien le rythme des transformations caractérisant le Québec dans son ensemble. Le chemin de fer traverse cette zone littorale et permet un accès aux grands marchés domestiques et internationaux. Chaque paroisse possède sa beurrerie ou sa fromagerie et, dans plusieurs cas, les exploitations agricoles ont des niveaux de développement et de rendement supérieurs à ce qu'on peut observer à l'échelle de la province. De plus, quelques spécialités régionales font leur apparition, comme la culture de la pomme de terre. Le Bas-Saint-Laurent aurait bénéficié, selon une hypothèse qui reste à documenter, du formidable rayonnement agricole de la Côte-du-Sud (à la fin du siècle dernier), siège de la première école d'agriculture en Amérique du Nord (celle de La Pocatière, fondée en 1859 par l'abbé François Pilote). Avec des institutions comme la Société d'agriculture et d'horticulture de Kamouraska, qui se donne un programme d'expérimentations agronomiques impressionnant pour l'époque (par exemple, acclimatation d'une grande variété d'arbres fruitiers dont on va recueillir les spécimens dans toute l'Europe septentrionale et jusqu'en Russie), avec son journal à diffusion nationale, la *Gazette des campagnes*, avec la formation d'une génération d'entrepreneurs qui installent des fabriques d'instruments aratoires, cette région apparaît comme un pôle de développement agricole fort important dans le Québec rural du siècle dernier.

Par contre, l'agriculture qui s'installe tardivement à l'intérieur des terres, si elle assure une importante progression de l'écoumène et une croissance décisive des effectifs démographiques, reste marginale, dépendante des activités forestières, moins articulée aux réseaux des échanges marchands et donc plus vulnérable. Ainsi, quand la symbiose agriculture-forêt, qui s'était mise en place dans le processus de colonisation, éclate au début des années cinquante (avec l'épuisement de la ressource, ou les changements dans son mode d'exploitation rendant incompatibles travail agricole et travail forestier), ce système agroforestier, très performant quant à l'occupation du sol ou au peuplement, entre dans

⁷ Je crois que l'expression est de Gérard Bouchard ; du moins, il l'utilise dans son article « Anciens et nouveaux Québécois ? », paru dans *Questions de culture*, no 5, 1983, p. 19-34.

une crise profonde qui est d'ailleurs à l'origine de la prise de conscience des élites économiques régionales de la nécessité d'une intervention étatique et d'une planification du développement régional. C'est alors qu'on commandera des études socioéconomiques sur le Bas-Saint-Laurent qui conduiront aux travaux du célèbre Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ).

Au moment de la colonisation agroforestière, le Bas-Saint-Laurent apparaît comme une région rurale en pleine expansion, alors que l'ensemble social auquel il appartient, la société québécoise, est en train de devenir une société urbaine. Mais une articulation fonctionnelle entre cette région et le reste de l'économie québécoise s'est vite mise en place ; le Bas-Saint-Laurent est devenu une « région-ressource », comme on dit aujourd'hui : exportation des ressources primaires (agriculture et forêt) et aussi de main-d'œuvre. Comme les familles agricoles étaient fort nombreuses, la colonisation de nouvelles terres était nettement insuffisante pour absorber le surplus démographique, lequel a dû trouver des débouchés industriels.

À la faveur des commandites du Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent et, plus tard, du BAEQ, les spécialistes des sciences sociales de l'Université Laval ont étudié, à la fin des années cinquante et au début des années soixante, les problèmes de l'agriculture dans le Bas-Saint-Laurent⁸. Malgré de multiples difficultés, on reconnaissait l'existence d'une « agriculture prospère » dans la plaine littorale⁹, mais qui aura du mal à maintenir cette vitalité relative durant la période contemporaine.

2. La « déprise » agricole

À partir des années cinquante, l'économie agricole bas-laurentienne connaîtra une véritable mutation ; le signe le plus évident qui nous donne une mesure globale, ce sont les changements dans la répartition de la population rurale/urbaine et rurale agricole/rurale non agricole.

De 1951 à 1981, la population bas-laurentienne reste relativement stable, passant de 182 952 à 183 498 habitants (tableau [5]). Les données du recensement de 1986 font état de 182 596 personnes. Cette stabilité apparente occulte d'importants mouvements migratoires qui viennent exercer une ponction pratiquement équivalente à l'accroissement naturel, ce qui veut dire un exode continu de plusieurs milliers de personnes. La consolidation des fonctions urbaines dans les petites villes du territoire (principalement Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane) est responsable du maintien des effectifs démographiques, les zones les plus rurales ayant connu une baisse significative de leur population.

⁸ Y. DUBÉ et J.-M. MARTIN, 1963. *Problèmes de l'agriculture dans la région du Bas-Saint-Laurent*. Québec : COEB ; G. Picard et A. Juneau, 1966. *Études sociologiques des changements agricoles dans le Bas-Saint-Laurent*. Mont-Joli : BAEQ (Annexe 7 du *Plan de développement de l'Est du Québec*).

⁹ J.-M. BERNARD, 1967. « Observations sur sept municipalités d'agriculture prospère dans le Bas-Saint-Laurent », *Recherches sociographiques*, vol. 8, no 1, p. 49-68.

Cependant, avec les changements dans la conjoncture économique récente, on observe depuis le milieu des années soixante-dix un renversement des tendances et donc un timide mais non moins significatif repeuplement des campagnes¹⁰ ; d'ailleurs, de 1971 à 1981, la population rurale montre, pour une première fois depuis une quarantaine d'années, un solde légèrement positif, passant de 89 370 à 89 782 habitants.

Tableau 5 : Évolution de la population totale, rurale et agricole dans le Bas-Saint-Laurent, 1951-1981

Année	Pop. totale (A)	Pop. rurale (B)	Pop. agricole (C)	Pourcentage de pop. rurale (B/A)	Part de la pop. agricole	Pourcentage de pop. agricole
1951	182 952	127 845	80 941	69,9	63,3	44,2
1961	205 277	118 055	62 969	57,5	53,3	30,7
1971	184 055	89 370	28 825	48,6	32,3	15,7
1981	183 498	89 782	13 394	48,9	14,9	7,2

Sources : Recensements décennaux de Statistique Canada

La stabilisation de la population rurale participe de plusieurs phénomènes, tant économiques qu'idéologiques. Avec l'essoufflement de la croissance industrielle des années soixante, les perspectives de l'exode rural deviennent peu reluisantes ; aussi bien envisager de subsister sur place, d'autant plus que les réglementations des paiements de transferts (notamment l'assurance-chômage) rendent la chose plus facile. De fait, des conditions d'admissibilité moins exigeantes dans les régions défavorisées et une combinaison de travail saisonnier et de prestations permettent à une partie de la population active en milieu rural de se maintenir sur place. Bien qu'il soit difficile de le mesurer, on commence à reconnaître que de telles mesures réduisent la mobilité de la main-d'œuvre ; sous-entendu : elles auraient provoqué un ralentissement de l'exode, ce qui, dans une perspective étroitement économique, est jugé négativement. Par ailleurs, il s'est produit parallèlement une « crise » de la civilisation urbaine qui a généré une idéologie survalorisatrice de la vie en campagne et un mouvement de retour à la terre d'ex-urbains ; cette symbolique, mythifiant largement les conditions réelles d'existence à la campagne, il est vrai, n'incite guère les ruraux à prendre le chemin de la ville.

Alors que la population rurale semble vouloir se stabiliser, il reste à savoir s'il s'agit d'un effet de la conjoncture socioéconomique générale ou d'une donnée structurelle nouvelle de l'espace rural québécois qui s'expliquerait, en partie, par les mutations dans la composition socioprofessionnelle de sa population. Car, s'il est un fait marquant de la ruralité contemporaine, c'est la spectaculaire diminution de la population installée sur des fermes en exploitation. En 1951, les fermes bas-laurentiennes regroupaient 44,2 % de la population régionale et pratiquement 70 % des habitants de l'espace rural. Trente ans plus tard, seulement 7,2 % de la population vivent sur des fermes et ils ne comptent plus que pour

¹⁰ B. VACHON, 1986. « Le peuplement des régions rurales du Québec face aux phénomènes de dénatalité et de désurbanisation », *Espace, population et sociétés*, no 3, p. 85-94.

14,9 % des résidents ruraux. Le Bas-Saint-Laurent reste une région rurale (la moitié de la population vit dans une zone rurale, selon les critères restrictifs de Statistique Canada), mais une mutation profonde s'est produite dans le type de ruralité qui caractérise la région. D'un monde où dominait l'agriculture, on est passé, en quelques décennies, à un autre où l'activité agricole apparaît fortement marginale, en tout cas dans le registre des occupations : plus de 80 % de la population active résidant en milieu rural est engagée dans d'autres secteurs d'activité que le travail de la terre proprement dit.

Ces données sur la répartition rurale/urbaine appellent deux brefs commentaires. Premièrement, elles sous-évaluent le caractère rural du Bas-Saint-Laurent. Selon une vue plus réaliste de choses¹¹, c'est-à-dire en incluant dans l'espace rural les villages et les petites villes de moins de 10 000 habitants, environ 70 % de la population bas-laurentienne serait alors classée dans la catégorie « rurale ». Deuxièmement, elles sous-évaluent l'importance de l'agriculture modernisée. Bien que les exploitations agricoles ne créent pas tellement d'emplois directs, elles constituent un puissant facteur de stimulation des économies régionales en créant des emplois en aval et en amont des fermes, chez les fournisseurs d'intrants de toutes sortes (de la machinerie aux services bancaires) et dans les activités de transformation et de distribution des produits agricoles. Même en nombre limité, ces exploitations, dont le chiffre d'affaires grandit sans cesse, contribuent au maintien et à la dynamisation des économies locales dans les campagnes.

De tels changements dans la distribution spatiale de la population résultent d'un phénomène propre à l'agriculture : en devenant une activité exclusivement marchande basée sur une spécialisation productive, elle engendre la disparition d'une majorité d'exploitations qui ne peuvent devenir rentables dans la nouvelle économie agricole. Les données du tableau 6 illustrent une récession agricole généralisée où les fermes disparaissent au rythme de plus de 4 % par année ; ce recul se manifeste autant dans la zone agroforestière de l'arrière-pays que dans les basses terres du littoral où il est légèrement moins prononcé. En conséquence, il y a une certaine forme de consolidation de l'agriculture sur les basses terres : encouragée par différentes réglementations agricoles régionales, notamment l'appui au développement de l'industrie laitière, l'agriculture bas-laurentienne se déplace dans cet espace où le potentiel agroécologique est plus élevé ; les divisions des recensements de Rivière-du-Loup et de Rimouski qui correspondent en bonne partie à cet espace littoral et qui détenaient 44 % des exploitations agricoles de la région en 1951 voient cette proportion passer à 58 % en 1986. Le repli plus marqué de l'agriculture dans l'arrière-pays manifeste l'éclatement du système agroforestier qui avait permis l'installation d'un grand nombre d'exploitations incapables de se maintenir sur la seule base d'une production agricole marchande. Pour les économistes agricoles, cette rationalisation est un phénomène normal de modernisation qui permet aux agriculteurs

¹¹ Je pense à celle proposée par M. A. QAIDHER, 1979. « Issues and approaches of rural community planning in Canada », *Plan Canada*, vol 19, no 2, p. 106-121.

restants d'accroître leur production et leur productivité, et de voir leur travail convenablement rémunéré par rapport aux travailleurs des autres secteurs économiques. Cependant, on constate que la proportion des fermes québécoises situées dans le Bas-Saint-Laurent diminue sensiblement au cours de la période considérée, passant de 9 à 5,8 %, ce qui illustre une rétraction agricole beaucoup plus grande dans cette région, laquelle engendre d'ailleurs un phénomène de sous-utilisation du potentiel agricole régional. C'est l'ensemble de ces phénomènes que nous avons désigné par le terme de *déprise*.

Tableau 6 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles dans le Bas-Saint-Laurent, 1951-1986

Année	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Rimouski	Matane	Matapédia	Bas-Saint-Laurent
1951	2 331	2 066	3 069	1 881	2 785	12 132
1961	1 879	1 543	2 244	1 118	1 807	8 591
1971	1 270	670	1 386	572	896	4 794
1981	747	338	838	365	456	2 744
1986	619	264	706	289	387	2 265

Sources : Recensements du Canada

3. Rétrécissement et sous-utilisation du territoire agricole

L'évolution régressive des effectifs de la population active engagée dans l'agriculture engendre aussi une importante contraction de l'écoumène agricole. Les agriculteurs bas-laurentiens qui détenaient 1 612 671 acres de sol dont 456 704 en culture en 1951 ne possèdent plus, en 1986, que 789 671 acres, dont 339 251 effectivement cultivés (tableau [7]). En conséquence, la proportion de l'espace régional consacré à la fonction agricole est passée de 35 à 17 %. Tenant compte de la place importante occupée par le domaine forestier dans la région, cette diminution de moitié de l'espace affecté à l'agriculture montre qu'elle n'est ni la première ni la plus grande utilisatrice de l'espace rural, même si, par définition, elle est une grande consommatrice de sol. La grande majorité des terres abandonnées retournent graduellement à la forêt.

[...]

Les données pédologiques remettent en cause une image fortement répandue (depuis les travaux du BAEQ) concernant le potentiel de l'agriculture bas-laurentienne, à savoir que cette région « n'est pas une région agricole »¹² et que, en conséquence, trois quarts des agriculteurs devraient disparaître. Comme nous l'avons illustré plus haut, ce n'est pas trois quarts mais bien quatre cinquièmes des fermes qui sont disparues. Si cette consolidation apparaissait souhaitable aux économistes qui anticipaient, par ces ajustements structurels, une croissance des revenus et une rentabilité mieux assurée pour les exploitations restantes,

¹² En 1965, le président du Conseil d'administration du BAEQ prononçait une conférence intitulée « La région n'est pas une région agricole » devant le congrès annuel de l'UCC du Bas-Saint-Laurent (Archives du BAEQ, doc. 0549, documentation régionale de l'UQAR).

elle apparaît avoir été beaucoup plus grande que nécessaire ; à preuve, une fraction importante de ce qui est reconnu comme terre agricole dans la région n'est pas mise en valeur.

Tableau 7 : Indices du rétrécissement du domaine agricole régional, Bas-Saint-Laurent, 1951-1986

Année	Superficie des fermes (acres)	Superficie en culture (acres)	Superficie en culture par ferme (acres)	Part cultivée de la superficie possédée (%)	Espace régional détenu par les agriculteurs (%)
1951	1 612 671	456 704	37,6	29,5	35
1961	1 440 523	452 976	52,7	31,4	31
1971	1 098 465	372 651	77,7	34,0	23
1981	842 304	339 251	121,4	40,3	18
1986	789 671	339 416	149,8	43,0	17

Sources : Recensements du Canada

Dans une enquête récente sur l'évolution des exploitations agricoles dans le Bas-Saint-Laurent de 1977 à 1987, nous observons un nouveau phénomène qui rend encore plus complexe l'éventuelle remise en valeur des terres désaffectées¹³. Parmi la fraction des fermes les plus modernisées de notre échantillon, on observe à la fois une augmentation considérable de la production et de la productivité ces dix dernières années, et un rétrécissement des superficies cultivées dans chacune de ces exploitations. En fait, on cultive mieux sur une superficie moins grande. L'usage d'engrais et la généralisation de deux coupes de foin par année ont entraîné une productivité accrue des cultures végétales. Cependant, la plupart de ces agriculteurs sont en production laitière et, sous réserve de l'achat d'un quota qui coûte fort cher, ils ne peuvent augmenter librement leur production. Ils doivent alors libérer des terres jusque-là en culture. Avant d'en arriver à cette solution, ils ont généralement réorganisé la gestion de leurs champs pour produire davantage de céréales ; il s'agit ici d'une stratégie relativement nouvelle d'optimisation des ressources de la ferme qui réduit la part des intrants achetés sur le marché.

4. D'une agriculture polyvalente à une économie agricole spécialisée

L'importante restructuration de l'agriculture bas-laurentienne qui se manifeste dans le mouvement de contraction de l'écoumène agraire va de pair avec un double processus de spécialisation des exploitations et de l'économie agricole régionale dans son ensemble. La mécanique de la rente foncière, qui gère l'usage du sol agricole dans une économie marchande, aboutit à une sorte de spécialisation régionale de l'agriculture qui opère un arbitrage entre les potentiels agroécologiques d'un espace et les contraintes économiques de la mise en

¹³ Il s'agit d'une recherche subventionnée par la Fondation de l'UQAR. Un rapport de recherche vient d'être publié sous le titre : *La ferme familiale dans le Bas-Saint-Laurent : analyse de l'évolution récente à partir d'une enquête longitudinale, 1977-1987*, Rimouski : GRIDEQ, 1988. Voir plus loin pour plus de détails.

marché des produits agricoles provenant du même territoire. Au Québec, il en a résulté un déplacement graduel de la production laitière vers les régions périphériques, les régions centrales délaissant cette spécialité au profit des nouvelles cultures industrielles, le maïs-grain par exemple.

Dans ce contexte, l'exploitation agricole qui fait un peu de tout, essayant de valoriser au mieux ses potentialités productives et sa disponibilité en main-d'œuvre, selon la logique de l'économie paysanne si bien mise au jour par l'agroéconomiste russe Chayanov, n'a plus sa place. Pour survivre, l'exploitation doit abandonner la polyvalence et se spécialiser dans un seul système productif. La mise en œuvre de cette agriculture spécialisée, monoproductive, s'est réalisée dans le Bas-Saint-Laurent au cours des trente dernières années.

Globalement en retard par rapport au reste du Québec au début des années cinquante, l'intégration de l'agriculture à l'économie marchande se réalisera rapidement de sorte qu'aujourd'hui la région ne se distingue pratiquement plus du reste de la province sous ce rapport.

[...]

En fait, la situation actuelle a été anticipée par la politique agricole mise en place durant les années soixante et qui visait la consolidation et le développement d'un « secteur secondaire agricole » performant et dynamique ; la modernisation de la transformation devait, par la force des choses, entraîner celle des petites exploitations individuelles et, d'une certaine manière, c'est ce qui s'est passé. La spécialisation de l'agriculture bas-laurentienne a donc été de pair avec une spécialisation des entreprises s'occupant de la transformation, de l'approvisionnement et de l'écoulement des produits de la ferme. Durant les années quarante, la production laitière est transformée localement dans 77 fabriques dont 47 sont des entreprises coopératives¹⁴. En 1963, le BAEQ recense 38 usines dont seulement 9 étaient sous propriété privée. Devant les maigres profits anticipés dans ce secteur, le capital privé s'en était éloigné et les agriculteurs n'avaient eu d'autre choix que de fonder des coopératives pour mettre en marché leur production.

La production de la poudre de lait nécessitait la concentration de ces 38 petites fabriques en 3 ou 4 grandes usines modernes. Grâce au financement des pouvoirs publics, la chose sera réalisée avec la création d'une grande coopérative laitière régionale, la Coopérative agricole du Bas-Saint-Laurent, aujourd'hui connue sous la raison de Purdel. En réclamant le lait des producteurs, Purdel encouragera une spécialisation accrue, voire la généralisation de la monoproduction laitière.

¹⁴ D'après F. OUELLET, 1965. *La consolidation des usines laitières dans le territoire-pilote du BAEQ*, Mont-Joli : BAEQ (Annexe technique 8 du *Plan de développement de l'Est du Québec*). En fait, Ouellet reprend les chiffres de l'*Inventaire des ressources naturelles*, une vaste enquête menée dans les régions périphériques, sous la direction de Joseph Risi, en 1937-1938.

5. Marginalisation de l'économie agricole bas-laurentienne

Les mutations qui caractérisent l'économie agricole bas-laurentienne manifestent une incontestable modernisation des structures productives. Au tournant des années soixante, c'est la faible productivité du travail et du capital dans l'agriculture régionale qui inquiète les experts du Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent et du BAEQ. De là l'idée d'un nécessaire « rattrapage ». Cette modernisation a effectivement été mise en œuvre, et nous venons d'en illustrer les principaux traits. Sous plusieurs aspects, elle apparaît comme entreprise réussie, bien qu'elle se soit soldée par une importante diminution du nombre d'exploitations et de la superficie du territoire régional affectée à la fonction agricole. Selon les agronomes et les économistes agricoles, il s'agissait du prix à payer pour réaliser la « consolidation » des exploitations en entreprises rentables qui font bien vivre leur propriétaire. Mais cette modernisation s'est réalisée en concomitance avec une marginalisation de l'agriculture dans l'économie régionale et avec celle du Bas-Saint-Laurent dans l'ensemble de l'économie agricole québécoise.

[...]

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, nous tenons ici une explication de la marginalisation de l'agriculture régionale, soit son orientation vers la production laitière. Car si, avec le contingentement (les quotas individuels), les producteurs laitiers sont assurés d'un revenu, il ne s'agit pas d'une spécialité parmi les plus payantes, bien qu'elle soit sans contredit relativement sûre dans la conjoncture actuelle. Les grosses fermes de production porcine et de « grandes cultures » du centre du Québec ont des chiffres de vente beaucoup plus élevés ; elles influencent à la hausse la moyenne québécoise, ce qui déprécie la contribution relative de la région au chapitre des ventes agricoles. Le portrait actuel de l'agriculture bas-laurentienne est la résultante d'un processus de régionalisation de l'agriculture à l'échelle québécoise où les zones mieux dotées en facteurs de production ont pu s'orienter vers des spécialités plus lucratives, et peut-être plus risquées, mais moins exigeantes en savoir technique et en main-d'œuvre que ne l'est la production laitière ; celle-ci a été, en quelque sorte, laissée aux régions périphériques. Son intensification dans le Bas-Saint-Laurent n'a pas nécessairement été un mauvais choix ; il n'empêche qu'apparaît aujourd'hui un nouveau discours, chez les technocrates et les élites agricoles de la région, en faveur d'une diversification – en fait, une rediversification – qui mettrait mieux en valeur les différentes composantes du potentiel productif de la région.

Les indices présentés ici sont issus de moyennes qui occultent une facette importante de la réalité agricole contemporaine, soit le processus de différenciation des agriculteurs entre eux, d'ailleurs corrélatif à la pénétration de la rationalité marchande. Dans le Bas-Saint-Laurent a toujours existé une différenciation entre l'agriculture des basses terres et celle des zones de colonisation agroforestières de l'arrière-pays ; voyons comment se comporte cette différenciation historique dans la nouvelle conjoncture.

6. Destin des zones de colonisation agroforestière

Nous avons illustré plus haut le fort déclin agricole de l'arrière-pays bas-laurentien, zone de colonisation agroforestière. Dans le Plan de développement de l'Est-du-Québec déposé par le BAEQ en juin 1966, c'est un constat d'échec qui est présenté. Aucune solution n'est mise de l'avant, sinon celle de fermer les paroisses les plus « marginales » en relocalisant les habitants dans des centres urbains plus dynamiques. Selon les spécialistes du BAEQ, l'épuisement des ressources forestières et le faible potentiel agricole de ces territoires sont tels qu'ils ne peuvent soutenir un développement autosuffisant des communautés rurales isolées. En privilégiant presque exclusivement la production laitière, la stratégie de développement proposée par le Plan signifiait, implicitement, la concentration des activités agricoles dans les basses terres du littoral.

La suite de l'histoire est bien connue ; montée d'une revendication populaire « rurale » en faveur d'un véritable aménagement (fondé sur une nouvelle lecture des potentialités écologiques locales) et tentatives de mise en œuvre d'une approche d'aménagement intégré des ressources par des corporations de développement communautaire. La lecture de la réalité agricole et rurale des nouvelles élites locales, qui gravitent alentour de ces organisations populaires, diffère radicalement des visions officielles ou technocratiques. La vision urbaine des stratégies étatiques de développement régional est dénoncée en rappelant le caractère intrinsèquement rural de l'espace bas-laurentien et la nécessité de penser une ruralité moderne non marginale¹⁵. En matière agricole, on récuse les méthodes d'évaluation du potentiel agroécologique dominées par une seule vision, celle qu'on appelle aujourd'hui l'agriculture « intensive » et « productiviste ». Une nouvelle forme de développement agricole appropriée à ces espaces marginalisés est possible, mais elle suppose des recherches, des expérimentations, en somme une innovation compatible avec les contraintes écologiques (élevage bovin et ovin, certaines cultures maraîchères adaptées à la rigueur du climat et aux limites pédologiques).

Devant l'abandon massif des petits producteurs familiaux, un certain nombre de regroupements collectifs verront le jour¹⁶. De nouvelles études commanditées par ces organismes démontreront aisément l'existence de plusieurs bonnes terres abandonnées qui retournaient injustement à la friche ou à la forêt. Ce constat, partagé par les agronomes de la région, donnera lieu à la mise en place de programmes comme celui de la remise en valeur des terres agricoles non utilisées ; c'est sur la base de tels supports et des programmes fédéraux d'aide

¹⁵ H. DIONNE et J.-L. KLEIN, 1982. « L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale », *Interventions économiques*, no. 8, p. 85-90.

¹⁶ J'en fais état dans un long chapitre de mon livre cité à la note 1 : « Les entreprises agricoles communautaires », p 343-317. Deux expériences, celle du projet de culture des pommes de terre dans le JAL et celle de la coopérative ouvrière de production des maraîchers de la Métis, sont bien analysées dans une publication récente du GRIDEQ : M. HARRISON, 1987. *Agriculture collective et développement local*, Rimouski : GRIDEQ.

à la création locale d'emploi que des expériences d'agriculture collective sont tentées, engendrant une sorte de relance agricole dans l'arrière-pays. Dans cette foulée, les citoyens de JAL (association de trois paroisses en phase terminale : St-Juste, Auclair et Lejeune), un territoire voué à la fermeture, ont démontré qu'une revalorisation de l'espace rural dévitalisé était possible. Toutefois, l'agriculture collective n'a pas été un succès, du moins en tant qu'institutionnalisation d'une nouvelle forme sociale d'organisation de la production. Il est facile de comprendre pourquoi : l'agriculture familiale, en ne comptabilisant pas tous les frais de main-d'œuvre dans le prix des marchandises qu'elle livre au marché, offre une concurrence efficace à toute autre forme sociale d'agriculture, qu'elle soit de type capitaliste ou socialiste, coopératif ou autogestionnaire. Aussi, des exploitations agricoles apparues dans le sillage de ces expérimentations d'auto-gestion, seules celles qui se sont transformées en entreprises privées (un ou quelques exploitants) ont survécu.

Nos recherches récentes sur l'évolution agricole de l'arrière-pays bas-laurentien font état de deux tendances contradictoires. D'une part, une réduction des écarts entre les structures productives et la performance économique des fermes du littoral et celles de l'arrière-pays depuis les années soixante ; d'autre part, le maintien et même la consolidation d'une économie agroforestière renouvelée dans cet espace au destin si incertain. Une étude sur l'évolution de l'agriculture dans les MRC de Rimouski-Neigette et des Basques illustre la première tendance¹⁷. Nous avons isolé la zone littorale et la zone des hautes terres et, pour chacun de ces territoires, mesuré plusieurs paramètres de l'évolution agricole. Le portrait d'ensemble montre une uniformisation des structures des exploitations (superficie possédée ou cultivée, valeur des investissements ou du capital, revenu généré par la vente des produits), indépendamment de leur site. Bien que subsistent des écarts significatifs entre la performance des exploitations de la côte et de l'intérieur, le site déterminant le type de production qui influence à son tour la performance, ils auraient tendance à se réduire progressivement. Aussi, tout se passe comme si, malgré la contraction générale de l'agriculture, une proportion significative des fermes survivantes dans l'arrière-pays avait pu réaliser une rapide modernisation selon le modèle dominant de la ferme familiale spécialisée et dont le profil est comparable à celui que l'on retrouve dans les zones dites d'agriculture prospère en bordure de l'estuaire du Saint-Laurent.

Nous avons entrepris une autre recherche sur l'évolution des fermes familiales dans le Bas-Saint-Laurent ; les résultats préliminaires montrent qu'une nouvelle stratégie de consolidation agroforestière dans l'arrière-pays est en train de s'expérimenter. Dans ce cas, nous disposons d'un échantillon représentatif de quarante exploitations dont le portrait a été établi en 1977 par une enquête en profondeur sur chaque ferme. À l'hiver 1987, nous sommes retourné visiter ces

¹⁷ Voir : B. JEAN et S. MARQUIS, 1986. « L'agriculture dans les MRC de Rimouski-Neigette et des Basques : transformations économiques et sociales récentes », *Les Cahiers nantais*, no. 28, p. 93-112 (publié par l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes).

exploitations pour identifier les changements survenus dans l'intervalle. Or, dans les fermes de l'arrière-pays, nous constatons un faible niveau d'abandon et surtout l'émergence de stratégies individuelles de maintien de l'exploitation, en combinant la production agricole avec l'exploitation d'un boisé privé qui s'est agrandi, permettant ainsi au cultivateur de dégager un revenu global suffisant pour rester sur place. Ainsi, le modèle dominant dans cette zone, celui de l'intensification et de la spécialisation, laisserait toutefois place à une forme contemporaine d'agriculture agroforestière. Deux manières fort différentes de vivre de la terre coexisteraient dans cet espace : une qui suit le modèle dominant, fortement productif et performant, avec son corollaire, le recours massif au crédit ; et une autre qui combine le travail agricole, le travail forestier et certains emplois salariés saisonniers pour générer les revenus nécessaires au maintien de l'unité de production familiale.

La situation de l'arrière-pays correspondrait d'ailleurs à un phénomène reconnu dans la plupart des économies agricoles occidentales, soit l'émergence d'une « agriculture duale » avec un secteur modernisé et performant à qui on demande une production alimentaire à bon marché, et un secteur plus marginal, traditionnel mais fort utile, notamment pour le maintien de l'occupation humaine dans les zones rurales marginalisées. Durant cette enquête, nous avons rencontré des jeunes agriculteurs qui, depuis 1977, ont repris des exploitations agroforestières par choix délibéré, parfois même en abandonnant un emploi rémunérateur en ville. Ils ne veulent pas tant bâtir des PME agricoles performantes que se faire une vie dans cette campagne agroforestière qui est d'ailleurs leur terroir d'origine. Tout cela nous donne à penser que la civilisation agroforestière, qui a si profondément marqué la ruralité (un phénomène qu'on a tendance à oublier), est en train de renaître sous une forme contemporaine ; et ce mouvement, qui n'est évidemment pas d'une grande ampleur, contribue à redynamiser des espaces ruraux qui apparaissaient condamnés il y a encore quelques années. Nous avons été étonné de l'amélioration, survenue récemment, de la qualité des paysages et de l'habitat dans ces zones. Ce genre de milieu reste toutefois aux prises avec de nombreux problèmes liés à un dépeuplement qui menace le maintien des services (écoles, entretien des routes, petits commerces, etc.) ; ce n'est pas par hasard si on a vu, l'an dernier, naître là un mouvement d'envergure nationale, Dignité rurale du Canada, qui a mené une lutte pour la préservation des bureaux de poste dans les petites communautés.

7. Ruralité, modernisation et marginalisation

La ferme, en se modernisant, devient une entreprise économique au sens strict du terme, malgré quelques bizarreries qui embêtent les économistes, et se débarrasse de certaines fonctions qu'elle assumait jadis : occupation du sol, animation des communautés rurales, entretien des paysages, etc. Mais la performance des exploitations agricoles prises individuellement est souvent à la mesure de la dégradation générale de l'environnement socioéconomique des campagnes, d'où la généralisation d'une forme contemporaine de marginalité, de sous-développement rural. De là aussi le paradoxe : d'un côté, des agriculteurs performants de moins en moins nombreux ; de l'autre, un espace rural qui

se vide de sa population, des villages moribonds délaissés par les jeunes, au point qu'il devient difficile d'y maintenir des services en quantité et de qualité comparables à ceux du milieu urbanisé. La relocalisation de la population de dix « paroisses marginales » en 1970 a illustré jusqu'où pouvait aller pareille tendance. Si la ruralité contemporaine ne peut être caractérisée par un mode de vie entièrement différencié, il n'en reste pas moins que l'écologie humaine des campagnes garde une spécificité irréductible au monde urbain : un pays de distance et de dispersion¹⁸. Les vides laissés par l'agriculture moderne, moins consommatrice d'espace et de travail mais avide de capitaux, n'ont pas vraiment engendré de nouveaux usages de l'espace rural, bien que certains enjeux se dessinent actuellement, avec le tourisme et les nouvelles technologies, qui pourraient faciliter la relocalisation de certaines activités jusque-là confinées à la ville. Et en parcourant les schémas d'aménagement que viennent de réaliser nos MRC, il apparaît qu'elles envisagent de dédier une partie importante du territoire rural à des fonctions qu'on pourrait qualifier de récréotouristiques. Dès à présent, il faudrait mesurer et évaluer ces nouvelles vocations auxquelles la campagne est conviée.

Par ailleurs, comme nous l'avons constaté dans le Bas-Saint-Laurent, le développement agricole moderne accuse une autre contradiction majeure concernant la gestion du sol. Cette forme d'agriculture ne peut survivre que si elle est convenablement rémunérée par le marché ; les producteurs agricoles auront alors tendance à réduire le travail qui ne concourt pas directement à augmenter le volume des livraisons commerciales, soit cette partie invisible, et non validée dans les échanges marchands, du travail consacré à l'entretien de la fertilité naturelle des sols, à l'aménagement des terroirs et, plus généralement, à ce qu'on peut appeler *l'entretien du paysage rural*. Dans le monde occidental, la conception esthétique du paysage campagnard est indissociable d'une certaine pratique de l'agriculture qui humanise le paysage naturel. Du moment où les cultivateurs se déchargent de ce fardeau qu'assumaient, bon gré mal gré, leurs prédécesseurs, c'est l'État qui doit se substituer aux familles agricoles et intervenir pour maintenir la qualité des paysages, base de développement du tourisme « vert ». À la limite, l'État peut même décider de subventionner une agriculture jugée non rentable en soi mais dont le maintien apparaît nécessaire pour profiter de la contribution des agriculteurs marginaux comme gardiens de la nature et agents indirects de la valorisation du potentiel touristique des campagnes. Et c'est ainsi que l'État québécois a légitimé l'exécution d'importants programmes de développement agricole destinés aux régions périphériques depuis une quinzaine d'années¹⁹.

¹⁸ C. DUGAS, 1981. *Un pays de distance et de dispersion*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

¹⁹ Je pense ici au Plan de relance du secteur agricole pour la Gaspésie, mis en œuvre à la fin des années soixante-dix.

En somme, l'apparente rationalité de l'agriculture marchande, axée sur la rentabilisation des facteurs immédiats de production, s'avère globalement irrationnelle puisqu'elle n'assure plus une mise en valeur optimale du territoire agricole. D'un côté, on observe une surexploitation des sols dont les conséquences écologiques à long terme sont peu connues et inquiétantes ; de l'autre côté, on se retrouve avec des terres abandonnées qui n'en gardent pas moins un potentiel agroécologique réel. Une telle situation est contradictoire avec le rôle ou la fonction sociale de l'agriculture dans toute société, qui est de fournir des produits alimentaires à la collectivité et d'assurer une utilisation optimale de la principale ressource agricole, la terre.

Bien que le Québec attende encore le programme d'études qui s'occuperait de suivre systématiquement et de façon continue son évolution, dans le genre de ce que fait en France le Groupe de sociologie rurale du CNRS sous la direction d'Henri Mendras, une convergence remarquable se dégage déjà entre les observations de l'équipe française et les nôtres. On peut même se demander si nous n'assistons pas à l'émergence d'un profil *occidental* de ruralité lorsqu'on prend connaissance du parallèle entre ce qui se passe chez nous et les paramètres suivants de l'évolution rurale française vers ce que Mendras appelle des « collectivités fonctionnelles » :

- «1. Homogénéité culturelle due à la participation à la civilisation dominante de la société globale et non aux particularismes locaux traditionnels.
2. Diversité sociale due à la présence de nombreuses activités de service et d'une population résidentielle abondante.
3. Cohésion des rapports sociaux qui s'organiseront autour des activités culturelles, sportives, politiques, religieuses, etc.
4. Caractère minoritaire de l'activité agricole, qu'elle soit productrice pour le marché ou ouvrière et artisanale.
5. Imbrication étroite des activités agricoles et non agricoles, la même personne pouvant accomplir plusieurs tâches (ouvriers-paysans) et des travailleurs de différentes branches se retrouvant dans une même famille et dans la même unité de résidence.
6. Rôle capital des migrations saisonnières comme élément de contact avec l'extérieur et comme apport de numéraire²⁰. »

L'évolution récente de l'agriculture bas-laurentienne confirme bien ce que GÉRALD FORTIN constatait déjà en 1965, à savoir : une dissociation de fait entre milieu *rural* et milieu *agricole*, alors même que ces termes restent synonymes dans le langage courant, comme dans le discours scientifique. L'agriculture est effectivement devenue une activité parmi d'autres dans l'espace rural. À partir de ce constat, Fortin remettait même en question le concept de « milieu rural » en se demandant s'il « garde encore une signification quelconque dans la réalité sociale »²¹. Ayant discerné le rural de l'agriculture, FORTIN, dirait-on, se refuse à

²⁰ M. JOLLIVET et H. MENDRAS (dir.), 1971. *Les collectivités rurales françaises*. Paris : Armand Colin, p. 30, cité dans : M. BODIGUEL, 1986. *Le rural en question*. Paris : L'Harmattan, p. 65.

²¹ G. FORTIN, « Le défi d'un monde rural nouveau », *op. cit.*, p. 317.

concevoir une réalité rurale autre qu'agricole. Devant la régression de l'agriculture, il conclut qu'il faut évacuer le concept de ruralité pour le remplacer par celui de « milieu régional urbanisé »²². « Plutôt que distinguer entre milieu urbain et milieu rural, écrit-il, la sociologie doit d'ores et déjà parler d'une population urbanisée à divers degrés »²³ ; ou encore : « plutôt que parler de milieu rural, il vaudrait mieux à notre sens parler de régions urbaines à faible densité ou plus simplement de régions polarisées »²⁴. Les observations de Fortin rejoignent celles des sociologues français en ce qui concerne la perte d'autonomie des collectivités rurales ; là comme ici, le village n'est plus le lieu de référence pour comprendre la structuration spatiale de l'organisation des rapports économiques et sociaux à la campagne. À ce qu'on appelait « l'esprit de clocher » se serait substituée une nouvelle conscience basée sur des régions « d'appartenance » ; on n'est pas loin alors des « collectivités fonctionnelles » dont parle Mendras pour la France. Mais les sociologues français ne vont pas aussi loin que Fortin et postulent le maintien de collectivités rurales qui, si elles perdent leur autonomie relative de jadis et sont de plus en plus dominées par la société urbaine et industrielle, restent des entités sociales en train de reconquérir une sorte de droit à l'existence avec la mode actuelle du « développement local ».

À la vérité, la régression de l'agriculture dans l'espace rural ne justifie en rien le rejet des concepts de ruralité ou de milieu rural ; ce phénomène devrait plutôt nous inviter à mieux saisir les mutations qui caractérisent ce milieu et à construire une théorie de la ruralité dans le contexte de la société moderne, industrielle, urbaine. FORTIN reste, en 1965, porteur du paradigme sociologique évolutionniste selon lequel toute société progresse du stade traditionnel au stade moderne ; dans cette perspective, le rural est associé au traditionnel et ne peut, par définition, avoir de statut propre dans la société moderne et, par conséquent, dans la sociologie d'une modernité définie d'avance par la ville, la technique et la démocratie de masse.

Si les campagnes sont devenues des réserves d'espace au lieu d'être des réserves de main-d'œuvre, selon l'expression heureuse de MARCEL JOLLIVET²⁵, la régression de la fonction agricole ne signifie pas pour autant la fin du rural. Par exemple, l'activité forestière est une composante importante de la ruralité québécoise - la seule forêt privée est partagée entre 125 000 propriétaires, alors qu'il reste environ 40 000 propriétaires d'exploitations agricoles - d'autant plus qu'il s'est constitué ici une civilisation agroforestière fort originale et qui n'est pas complètement morte ; les revendications et les luttes sociales qu'ont animées les ruraux de nos arrières-pays en témoignent. Par ailleurs, il faut se méfier de nos

²² *Id.*, p. 317.

²³ *Id.*, p. 320.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ M. JOLLIVET, 1978. « Rente foncière et gestion des ressources naturelles », *Études rurales*, no 71/72, p. 257-274.

perceptions de la « déprise » agricole. Si l'agriculture n'est plus, comme autrefois, le facteur déterminant de structuration de la vie sociale rurale, sa seule présence, malgré le peu d'espace qu'elle occupe ou le peu d'emplois qu'elle crée, est souvent le gage du maintien d'une certaine vitalité du tissu social et économique d'un milieu. On a vu naître ces dernières années une « sociologie de l'agriculture » qui fait le compte de cette dissociation du rural et de l'agricole, et qui légitime sa raison d'être en postulant que l'agriculture n'est pas un secteur économique banalisé, comme les autres, mais une réalité bien particulière obéissant à une rationalité propre.

Texte 9.

OLEG STANEK

Crise et colonisation dans l'Est-du-Québec¹

« Je salue dans la crise – la crise bien nommée –
une grande, une bienfaitrice libératrice. »

Albert MULLER, s.j., *L'École sociale populaire*, no 266, mars 1936, p. 1.

Les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) et leurs conséquences sociales et économiques ont donné lieu à plusieurs analyses et exégèses. Il est cependant étonnant de constater le peu de recherches sur la période qui les a immédiatement précédés. Ceci est tout particulièrement vrai en ce qui concerne la colonisation des années trente, accusée d'être directement responsable de la « situation de sous-développement chronique » de l'Est-du-Québec². Il serait certes ambitieux de vouloir combler ici une lacune qui appelle d'abord des études monographiques plus détaillées. Énonçons plutôt quelques observations générales que nous tenterons par la suite d'étayer quelque peu.

1. La crise des années trente est un moment intense de migrations internes dans l'Est-du-Québec, dont la colonisation représente la dimension la plus importante. L'émigration n'est pas enrayée pour autant : ce sont les réseaux de parenté et de connaissances qui structurent et le marché local de l'emploi, et les courants migratoires.

¹ Texte publié initialement dans *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, 1988, p. 201-238, avec la mention suivante : « Travail partiellement subventionné par le Centre de recherche en Sciences humaines (CRSH). Je voudrais remercier les autorités du diocèse de Gaspé, tout spécialement Mgr Paul Joncas, pour leur aimable accueil lors des recherches ayant servi à préparer cet article. Les termes *région* et *Est-du-Québec* renvoient ici au territoire délimité par les diocèses de Rimouski et de Gaspé. »

Note de l'édition 2018 : Dans le texte, les termes *Ministère* et *Ministre*, écrits sans qualificatif et avec une majuscule, désignent respectivement le ministère de la Colonisation et le ministre de la Colonisation.

² Voir : J. LEMAY, 1976. « Le mouvement de colonisation agricole, des années de la crise de 30 », dans GRIDEQ, *La problématique de développement en milieu rural*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 230-255. Pour une revue des travaux consacrés à la colonisation au Québec, voir la contribution de Normand Séguin dans : N. SÉGUIN (dir.), 1980. *Agriculture et colonisation au Québec : aspects historiques*. Montréal : Boréal Express. Parmi les ouvrages parus depuis sur le thème général de la colonisation, mentionnons en particulier : G. DUSSAULT, 1983. *Le curé Labelle. Messianisme, utopie et colonisation au Québec, 1850-1900*. Montréal : Hurtubise HMH.

2. La colonisation mobilise avant tout la population locale :
 - La région ne constitue pas un refuge pour les chômeurs des grands centres industriels, d'abord à cause des difficultés intrinsèques d'une telle transplantation, mais surtout à cause de l'opposition des autorités ecclésiastiques à ce genre d'immigration ;
 - La colonisation n'est pas une méthode pour se défaire du surplus démographique des vieilles paroisses agricoles selon les schémas de l'accumulation patrimoniale. Les aspirants colons se recrutent avant tout parmi les journaliers chômeurs et les cultivateurs ayant fait faillite dans les paroisses « agroforestières ».
3. Entre le projet social de l'Église et les stratégies économiques et sociales des petits producteurs et des journaliers existe un profond divorce dont la conséquence principale est que les structures d'encadrement mises en place sous l'égide du clergé n'arriveront pas à maîtriser la dynamique sociale du monde rural.
 - Non seulement la colonisation ne débouche-t-elle pas sur le développement agricole des nouvelles paroisses, mais elle est subordonnée au souci de subsistance immédiate des familles de colons, conduisant à une forte « pluriactivité », à une dépendance prononcée envers l'assistance publique et à l'extension du système « agroforestier » ;
 - L'ensemble du monde rural, loin d'être une forme sociale réglée par la domination des élites sous la houlette du clergé, est traversé par des conflits internes qui touchent et divisent le clergé lui-même.
4. À travers les méandres du mouvement de colonisation, l'élite dirigeante élabore une vision globale de l'espace socioéconomique où apparaissent déjà, en filigrane, de nombreux éléments qui marqueront ensuite les travaux du BAEQ : l'apparition d'une *conscience régionale*, l'exigence de la planification régionale, la nécessité de l'*animation sociale*, l'appel à l'*aménagement rationnel des ressources* subordonné à un projet social spécifique et enfin, l'émergence d'une perception « techniciste », pour ne pas dire « technocratique », du développement économique. Sécularisée, elle aura également une influence indéniable sur les « contre-projets » de développement qui suivront le BAEQ.

1. Éloge de la crise

L'industrialisation et l'urbanisation rapides que connaît le Québec dès la fin du 19^e siècle absorbent la majeure partie de l'accroissement démographique rural et diminuent du même coup la pression sur le front pionnier. Le rêve de « reconquête pacifique » (DUSSAULT, 1983), dont la colonisation était le fer de lance, se heurte à « l'attrait irrésistible » de la grande ville, cette « mangeuse d'hommes ». La grande industrie apparaît ainsi comme un véritable cheval de Troie du capitalisme anglo-américain introduit dans le territoire déjà conquis ; elle prolétarise sur place ceux qui, jadis, émigraient vers la Nouvelle-Angleterre. En l'identifiant à l'expression du génie « anglo-protestant », les intellectuels proches de l'Action catholique élaborent une critique virulente de ce mode de

développement étranger à l'âme canadienne-française. Les détenteurs des capitaux échappant à la communauté religieuse et nationale, il n'est guère possible de les assujettir aux préceptes de la doctrine sociale de l'Église³. La « conquête économique » confirme ainsi le caractère inachevé de « l'organisme national » ; s'y soumettre entraînerait la prolétarisation de la nation tout entière. Dans cette perspective, la défense de la « ruralité », la volonté de l'étendre dans le sillage d'un mouvement de colonisation vigoureux n'est nullement le symptôme d'un repli sur le passé ; au contraire, elle conserve toujours une dimension offensive : le « déséquilibre entre les villes et les campagnes » doit être renversé pour rétablir l'avantage démographique des Canadiens français. Les protéger de la prolétarisation massive préserve pour l'avenir leur capacité d'accumulation, dont le potentiel de reconquête de « l'ensemble des leviers de la vie économique nationale » : même les chantres les plus enthousiastes de la vie rurale ne mettent pas en question la nécessité de cette reconquête.

Symptôme des désordres provoqués par « l'individualisme et le libéralisme » d'un capitalisme non tempéré par l'enseignement des encycliques, la baisse de la proportion des ruraux ne saurait se poursuivre sans entraîner la rupture d'un équilibre essentiel à l'édifice social. Lorsque le recensement de 1921 montre que la population urbaine de la province a franchi le seuil fatidique de 50 %, l'attente d'une crise majeure, d'une intervention providentielle pour renverser ce processus intolérable se répand parmi les défenseurs de la ruralité.

« Car, écrit Mgr Courchesne, si l'équilibre entre les populations urbaine et rurale achevait de se rompre, notre fortune publique serait plus instable, la natalité subirait une baisse, et, avec le fléchissement de la santé physique, on aurait à s'inquiéter aussi de la direction que prendrait la santé morale et religieuse de notre peuple⁴. »

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que les zéloteurs du mouvement de colonisation accueillent la crise de 1920 comme la confirmation de la justesse de leurs prophéties : « il convient de nous adapter à une situation voulue par la Providence pour l'expiation de nos péchés », écrit M^{gr} Courchesne. « C'est dur, mais cela a du bon⁵. » La dynamique historique est finalement renversée, croit-on, et le grand thème de reconquête territoriale est réaffirmé avec force⁶ : la vague colonisatrice portée par l'agriculture familiale, contournant les villes anémiées, pourra déferler d'abord sur les terres agricoles du Québec pour déborder

³ Voir à ce sujet : G. ROUTHIER, 1981. « L'ordre du monde : capitalisme et communisme dans la doctrine de l'École sociale populaire », *Recherches sociographiques*, vol. 22, no 1, p. 7-47.

⁴ M^{gr} G. COURCHESNE, « Circulaire no 4 du 24 décembre 1928 », *Mandements et circulaires*, no 1, p. 33.

⁵ *Ibid.*, p. 193.

⁶ Voir le compte rendu du Congrès de la colonisation de 1932, dans : *L'École sociale populaire (ESP)*, no 219, et la Semaine sociale du Canada, tenue à Rimouski en 1933, tout particulièrement la conférence-programme d'E. MINVILLE, 1933. « L'œuvre de la colonisation », dans *Le problème de la terre*, Rimouski : Secrétariat des Semaines sociales du Canada (SSC), p 212-238.

ensuite vers le nord-ouest. À sa remorque, la petite et la moyenne industries rurales viendront consolider les acquis du mouvement.

À la faveur de la crise, le mouvement de colonisation, languissant depuis quelques décennies, retrouve un nouveau souffle. Les « missionnaires-colonisateurs » ne se font certes aucune illusion sur les causes de cet engouement soudain : né de la misère et du chômage, surtout parmi les journaliers des villages, il s'alimente des faillites des cultivateurs endettés. « Un certain nombre de chômeurs n'ont point été mus par l'amour du sol mais par la crainte de mourir de faim », dira l'abbé Jean Bergeron avant d'ajouter, philosophe : « Toutefois, comme la crainte est le commencement de la sagesse, la grande majorité s'est mise résolument à l'ouvrage. »⁷ Possédant des vertus pédagogiques indéniables, « la crise, vue sous ce jour, aura été presque une bénédiction », s'exclame J.-E. Sirois, missionnaire-colonisateur du diocèse de Rimouski, lorsqu'il commente les perspectives d'endurance de « ces colons à vocation forcée »⁸. D'abord, tandis que la plupart des observateurs prévoient une dépression de courte durée, semblable à celle des premières années vingt, grandit chez les missionnaires-colonisateurs l'inquiétude de voir le mouvement emporté par la reprise économique.

« Tout cela pour vous prévenir, écrit Jean Bergeron à Hector Laferté dans son rapport pour 1931, que sur le grand nombre de colons placés dans le cours de l'été nous en perdrons un certain pourcentage si l'industrie ressuscitait avec le même corps et la même âme qu'elle avait pendant sa vie⁹. »

2. Émigration

Dans l'Est-du-Québec, la crise des années trente ralentit l'émigration certes, mais sans toutefois parvenir à l'arrêter. Même durement frappées, les grandes villes continuent d'exercer leur séduction maléfique. Pourtant, c'est moins la perspective de décrocher un emploi qui y attire une fraction de journaliers chômeurs de la région que l'espoir d'y trouver une source plus sûre de secours directs, trop chichement et irrégulièrement distribués dans les municipalités rurales insolubles.

« Les grandes villes canadiennes, disent les enquêteurs de l'Inventaire des ressources naturelles et industrielles de 1937¹⁰, particulièrement Québec et Montréal, là où les secours directs abondent, exercent un attrait irrésistible sur les familles de journaliers. Quant aux jeunes gens qui composent une forte partie des émigrants, ils courent les

⁷ « Rapport de Jean Bergeron », *Rapport du ministère de la Colonisation (RMC)*, 1932, p. 84.

⁸ « Rapport de J.-E. Sirois », *RMC*, 1932, p. 102.

⁹ « Rapport de Jean Bergeron », *RMC*, 1931, p. 80.

¹⁰ « Rivière-du-Loup », *Inventaire des ressources naturelles et industrielles*, Québec, Ministère des Affaires municipales, 1938. Nous abrègerons la référence à ce document par le terme *Inventaire*.

chantiers en quête de quelque occupation rémunératrice ou s'engagent un peu partout dans la région, et même sur la Côte Nord, à titre de journaliers. »

Si on compare les chiffres des recensements avec ceux de l'accroissement naturel établi chaque année par le Bureau de la statistique du Québec, on voit que l'Est-du-Québec a perdu, de 1931 à 1941, plus de 21 000 personnes. Le seul comté où le bilan migratoire montre un solde positif est celui de Rimouski (environ 2 500); causée en partie par la colonisation, cette augmentation est surtout attribuable aux progrès de l'agglomération rimouskoise.

La reprise des activités forestières sur la Côte-Nord (« où le travail abonde ») absorbe, à partir de 1934, la majeure partie des émigrés du comté de Matane, comme de celui de Rimouski d'ailleurs. Même les comtés de Matapédia et de Témiscouata, théâtres d'une colonisation intense, ne parviennent pas à retenir leur population¹¹. Les colonies à peine établies ne sont pas épargnées par cette saignée, car elles ne servent souvent que de lieu de passage à une population « semi-prolétarisée » à laquelle elles n'offrent guère qu'un succédané de secours direct et un refuge temporaire en attendant une reprise des activités forestières. Elles perdent sans cesse leurs nouvelles recrues, parfois au profit des villes et villages qui tenteront de se défendre contre l'affluence de ces indigents indésirables en les menaçant d'extradition, mais, le plus souvent, au profit des colonies encore plus jeunes en quête de lots boisés ou de terres « à dossier vierge »¹².

3. Marche de la colonisation

Il est difficile de représenter quantitativement la marche de la colonisation dans la région. Les sources, fort hétérogènes, dénombrent souvent des objets différents et nous ne disposons d'aucun tableau exhaustif des transports consécutifs des lots de colonisation dont pourtant les archives des missionnaires-colonisateurs font amplement état.

Nous présentons donc le tableau [8] sous toute réserve. Il permet cependant de baliser l'ampleur et les oscillations du mouvement, bien qu'il ne concerne le plus souvent que le premier établissement sur un « lot primé ». Malgré leurs lacunes, ces données décrivent l'allure de la colonisation plus fidèlement qu'un simple dénombrement des ventes des lots¹³. En effet, dans beaucoup de cas, les lots sous billet de location sont pris, pour des motifs spéculatifs, comme terre à bois dans le meilleur des cas et, au pire, pour le pillage pur et simple par un marchand

¹¹ « Matane », *Inventaire*, p. 11. Dans Matane on enregistre, de 1931 à 1937, 991 départs définitifs, 885 dans Matapédia et 1 500 dans Témiscouata. Les émigrants se dirigent surtout vers les grandes villes, aux États-Unis, au Nouveau-Brunswick et à Baie-Comeau.

¹² « [...] une foule de gens quittent les colonies et les paroisses en formation pour essayer de vivre dans les villes ou risquent la chance d'être embauchés dans les centres industriels. » (*Id.*)

¹³ Ainsi, par exemple, en 1939 il y a au Québec quelque 44 000 lots sous billet de location, mais les sources ecclésiastiques ne signalent que 15 000 colons. Le Ministère, par contre, en dénombre plus de 24 000 sur la base de la distribution des primes.

de bois auquel un prête-nom fournit une apparence de légalité ; ou encore on les achète avec l'intention lointaine d'y établir un fils qui ne s'y rendra jamais¹⁴. Il convient de remarquer aussi l'existence de nombreux lots dits *de support* à la terre principale et le fait qu'au mépris de la loi, certains colons parviennent à accaparer jusqu'à cinq lots de colonisation. Les variations dans la réglementation de révocation des lots compliquent encore davantage la situation : en certaines années, surtout au début de la crise, on ne procède à la révocation que dans des cas exceptionnels. Mais avec l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale et à la suite de nombreuses pressions du clergé, la sévérité des inspections va s'accroître au point que le nombre des révocations dépassera parfois le nombre des nouvelles concessions !

Avant la Grande Crise, la colonisation piétinait. En Gaspésie, outre Val-d'Espoir (1914), une seule autre colonie (Saint-Elzéar, 1923) voit le jour : c'est le cadeau fait à M^{gr} Ross pour sa nomination à la tête du nouveau diocèse. Les chemins de colonisation, construits au tournant du siècle, s'embroussaillaient lentement et l'évêque, ne croyant pas trop à la vocation agricole de sa population, décida prudemment de surseoir à toute autre tentative : il préféra d'abord consolider les « industries rurales » de transformation des produits agricoles dans les vieilles paroisses¹⁵.

Du côté du Bas-Saint-Laurent, la conquête des nouveaux sols progresse davantage. Chaque année, les sources diocésaines signalent autour de cent nouvelles arrivées. Cependant, tout au long des années vingt, ce mince filet ne parvient pas à compenser même les départs aux États-Unis, bien que la frontière américaine soit alors devenue presque imperméable¹⁶. Qui pis est, ces nouvelles recrues ne songent guère à l'agriculture en prenant leur lot : « la vallée de la Matapédia est le paradis des marchands de bois et de faux colons », dira-t-on au Congrès de la colonisation de 1919.

¹⁴ Le nombre de lots sous billet de location n'est pas toujours proportionnel à l'effort de colonisation réalisé dans les comtés. Ainsi, dans Rivière-du-Loup, le nombre de lots concédés est à peu près équivalent à celui du Témiscouata. Or, en 1938, il n'y a que 171 colons dans le premier, comparativement à 1 086 dans le second. Ce sont les cultivateurs des vieilles paroisses qui se constituent des réserves de lots boisés. Dans certains centres de colonisation, pas trop éloignés du littoral, la mainmise des cultivateurs des paroisses environnantes sur les lots de colonisation peut dépasser 50 % et devenir ainsi un obstacle majeur au développement de la colonie.

¹⁵ Lettre de M^{gr} F.-X. Ross à J.-F. Perrault, ministre de la Colonisation, 7 juin 1923, Archives du diocèse de Gaspé (ADG), Correspondance de F.-X. Ross.

¹⁶ En 1923, le missionnaire-colonisateur du diocèse de Rimouski dénombre - ironie du sort - 104 départs pour les États-Unis et 104 aspirants-colons. Bien qu'en 1921 le mouvement se soit raffermi en contrecoup de la crise, dès l'année suivante il s'essouffle. *Rapports des directeurs diocésains des œuvres de la colonisation*, Archives du diocèse de Rimouski (ADR).

Tableau 8 : Premiers établissements sur les lots de colonisation dans l'Est-du-Québec, 1929-1939

ANNÉE	29-30	30-31	31-32*	32-33	33-34	34-37 Plan Vautrin		37-39	
						Colons groupés ²	Colons non groupés ²	Plan Rogers-Auger	Plan provincial ^{***}
DIOCÈSE									
Gaspé	35	255	83	189					
Rimouski (total)	62	233	1 058	846					
Témiscouata		85	500	400					
Autres parties		148	558	446					
COMTE									
Bonaventure					95** ¹	185	59	91	49
Gaspé									
Gaspé-Est						188	85	34	31
Gaspé-Ouest						167	76	71	19
Matane					131**	217	49	133	32
Matapédia				446	269**		206	113	64
Rimouski					98**	242	189	243	84
Rivière-du-Loup							23	12	6
Témiscouata				400	400	59	145	26	95
EST-DU-QC	97	488	1 141	1 035	1 012**	1 058	834	723	380
QUÉBEC			3 769	3 499		4 108	3 311	2 620	1 324

Sources : *Rapports du ministère de la Colonisation pour les années concernées.*

* Les chiffres de l'abbé George-Marie Bilodeau pour l'été et l'automne 1931 sont : Bonaventure et Gaspé, 300 ; Matapédia, 329 ; Rimouski, 91 ; Témiscouata, 742. Il est vraisemblable cependant qu'il s'agit des ventes de lots et non d'établissements.

** Il s'agit de ventes de lots et non d'établissements. J.-E. Sirois nous assure cependant que « étant donné que le bois n'apporte plus rien aux colons, nous avons au moins cette raison de conclure que les lots ont été pris en vue de défrichement ».

*** Chiffres de l'année 1937-1938 seulement.

¹ Il s'agit seulement de la partie du comté comprise dans le diocèse de Rimouski.

² Ce sont les chiffres nets, en 1938, qui ne comptent pas les colons ayant abandonné depuis le début du Plan. Dans le diocèse de Gaspé on a relevé alors 106 abandons ; 111 dans celui de Rimouski.

Dans le Témiscouata, la Commission de classification de 1930 dresse un tableau saisissant « de l'exploitation outrancière de certains colons, encouragés en sous-main par les commerçants de bois qui de leur côté exploitaient à blanc les lots boisés achetés par eux des particuliers qui les avaient acquis de la Couronne en vue de les convertir en établissements agricoles »¹⁷. La propagande du ministère de la Colonisation, rédigée par Hormidas Magnan, ou encore celle du Canadian National Railway (CNR), sous la plume d'Ernest Laforce, témoignent indirectement des difficultés du mouvement : dans les nouvelles paroisses abondent les terres vacantes, à peine défrichées et dont les prix très bas contrastent avec les superlatifs décrivant la prospérité promise. Ce n'est que plus tard, lorsque les scieries locales viendront consolider un noyau plus dense de peuplement, que

¹⁷ Voir : *Rapport de la commission de classification*, Archives de l'Université du Québec à Rimouski (AUQR).

sur ces champs saccagés émergeront de véritables exploitations agricoles, tournées tout d'abord vers l'approvisionnement du petit marché environnant. Par ce détour, la colonisation arrive encore à frayer la voie à une certaine expansion de l'agriculture, mais cela se terminera bientôt.

Au cours des années trente, nous pouvons distinguer deux périodes dans la relance de la colonisation selon la nature des interventions gouvernementales. Tout d'abord, de 1929 à 1935, le mouvement n'est stimulé à toute fin utile que par les primes ordinaires ou les subventions aux travaux publics ; puis, avec le plan Vautrin, suit la phase où il est encadré par des programmes plus substantiels et structurés (tableau [8]).

Jusqu'en 1931, le nombre des nouveaux établissements ne connaît pas d'accroissement significatif. Il faut d'abord attendre que l'impact de la crise se propage à l'ensemble des rouages de l'économie : dans la région, la rupture brutale du système agroforestier plonge alors dans la misère une partie considérable de la population¹⁸. En 1931, à la suite des longues et patientes pressions de M^{gr} Courchesne, épaulé par les efforts conjoints de Hector Laferté, ministre provincial de la Colonisation, d'Ernest Laforce, agent de colonisation au CNR, et de Jean Bergeron, missionnaire-colonisateur et responsable de divers services du Département, un budget spécial d'environ 250 000 \$ est affecté à l'établissement des chômeurs industriels¹⁹. C'est le coup d'envoi d'un premier programme de colonisation qui préfigure déjà, dans son mode d'organisation, le plan Vautrin²⁰ : on l'évoquera par la suite comme « l'Établissement de 1931 ». Or, il s'agit d'une opération d'envergure limitée, aussi bien sur le plan territorial que dans le temps. L'Établissement aura cependant un effet d'entraînement considérable si bien que la bureaucratie gouvernementale aura des difficultés à refréner le mouvement qu'il a suscité. À peine trois mois après son déclenchement, le surintendant du Département de la colonisation écrit à L.-P. Bernier :

¹⁸ Dans l'industrie forestière, ce retard est manifeste. Pendant la saison 1929-1930, les coupes augmentent un peu partout dans la province : dans l'Est, hormis le Témiscouata où l'exploitation est stationnaire, l'augmentation est d'environ 10 %. Voir : *Rapport du ministère des Terres et Forêts (RMTF)*, 1930.

¹⁹ En l'occurrence, il visera surtout les mineurs de Thetford Mines, les tisserands de Saint-Grégoire-de-Montmorency (dirigés au canton d'Auclair dans le Témiscouata) et les chômeurs de Bagotville. L'ouverture du canton de Biencourt fera suite aux revendications d'une délégation régionale. Voir : R. RUMILLY, s.d. *Histoire de la province de Québec*, vol 32. Montréal : Valiquette, p. 145.

²⁰ Les cantons d'Auclair et de Biencourt seront ouverts au cours de l'Établissement : les aspirants-colons, regroupés dans un « camp de concentration », s'appliquent d'abord à tracer les chemins les plus indispensables. Ensuite ils construisent des camps, toujours collectivement et avec les matériaux fournis par le Ministère. Pendant cette phase, ils seront rémunérés 2 \$ par jour. Le Ministère fournira des chevaux, installera des scieries portatives ainsi qu'un magasin où chaque colon bénéficie d'un crédit de 150 \$. Par la suite, les colons auront droit à une prime spéciale d'abattis de 15 \$ par acre. (AUQAR, *Fonds Bernier*, 1.44).

« Je dois vous aviser que le Premier-Ministre désire expressément que tout mouvement de placement de nouvelles familles sous l'étiquette "Établissement" soit arrêté. » Dans une lettre circulaire aux responsables de la colonisation, le haut fonctionnaire leur enjoint d'interrompre les travaux et de ramasser tout le matériel²¹. Seule la prime spéciale d'abattis survivra à ce brusque coup de frein. Bien qu'on incite les missionnaires-colonisateurs à décourager les nouvelles recrues, les espoirs suscités par l'Établissement prendront quelques mois à se dissiper²². Le clergé a l'impression que le recul de l'État n'est qu'un stratagème pour débarasser les colonies des « faux colons », et il mettra du temps à comprendre que la mesure est définitive. Ce contexte ambigu a permis la fondation de la paroisse de Lejeune²³.

Il est vrai que, durant la première période, en commençant par l'année qui a suivi l'Établissement, un autre programme de colonisation, fédéral-provincial celui-là, était entré en application, le plan Gordon (« Retour à la Terre »). Son impact dans l'Est-du-Québec a été minime, pour ne pas dire nul : quatorze familles seulement en ont bénéficié. Les raisons de ce fiasco associent la pauvreté des villes et des villages de la région²⁴ avec l'opposition catégorique du clergé à transformer la colonisation en exutoire au chômage des grands centres. En 1935, 260 des 976 colons ainsi placés dans la province auront déjà déserté (dont les deux de Matapédia)²⁵. C'est que les colons du plan Gordon se trouvaient dans une situation encore plus misérable que les colons ordinaires. Leur pécule rapidement

²¹ Voir : AUQAR, *Fonds Bernier*, 1.44, lettre de J.-E. Garon à L.-P. Bernier du 5 octobre 1931 ; lettre circulaire de J.-E. Garon du 23 octobre 1931.

²² AUQAR, *Fonds Bernier*, 1.55, lettre de J.-E. Garon à L.-P. Bernier du 27 février 1932.

²³ La fondation de cette paroisse remonte à la fin de l'Établissement. La compagnie Fraser ayant réussi à obtenir l'interdiction de placer les colons au-delà de la rivière Squatec, un appel téléphonique en informe L.-P. Bernier vingt-quatre heures avant l'arrivée de l'ordre écrit. Ce dernier se précipite au village et distribue aussitôt des permis d'occupation à tous ceux qui veulent en accepter. Le groupe de colons ainsi constitué entreprend d'ouvrir un chemin et de bâtir un pont sur la rivière. Ils sont convaincus, comme d'ailleurs le prêtre résident de Biencourt et le missionnaire-colonisateur, que leurs travaux seront payés au même titre que ceux de leurs devanciers. L'opération ayant commencé après la date fatidique du 24 octobre, fin de l'Établissement, ils n'ont rien reçu... Plusieurs intenteront des poursuites judiciaires contre le missionnaire-colonisateur, le Ministère et le curé. Déboutés, ils abandonneront massivement la nouvelle colonie. (AUQAR, *Fonds Bernier*, 1.29, 1.44). L'explication de ces défections, donnée par L.-P. BERNIER dans « Genèse d'une colonie québécoise », *Cahiers-souvenir du 40^e anniversaire de Saint-Émile d'Auclair*, 1972, sera plus romantique : « Quelques-uns [...] sont partis depuis, tous célibataires ou passereaux marris d'être solitaires [...] » (p. 27)

²⁴ Quelques colons de la région ayant bénéficié du Plan ont payé eux-mêmes la contribution municipale.

²⁵ Selon les rapports du ministère de la Colonisation, après sept mois dans une colonie, le budget du colon était épuisé, et les secours et les octrois provinciaux devaient être mis à profit pour empêcher qu'il ne meure de faim. Le budget type se présentait ainsi : transport, 125 \$, construction, 150 \$, vêtements, 25 \$, nourriture, 200 \$. Voir : *RMC*, 1932, p. 90 ; *RMC*, 1936, p. 142.

épuisé (ils payent leur déplacement, la construction de leur maison et toutes les autres dépenses d'établissement à même la subvention), ils ne recevaient que 8,33 \$ par mois pour subsister. Or il s'agissait de familles nombreuses, comptant de sept à dix enfants. Avec beaucoup d'efforts, le missionnaire-colonisateur du Témiscouata parviendra à obtenir pour ses protégés au moins l'équivalent des secours directs dont bénéficiaient les autres colons, soit, selon la taille de la famille, jusqu'à 12 \$ par mois.

C'est dire les difficultés auxquelles faisait face un colon ordinaire, tout aussi démuné que les chômeurs du plan Gordon, mais dépourvu de l'encadrement d'un « programme de colonisation ». Hormidas Magnan, qui n'était pourtant pas homme à décourager les candidats à la colonisation, les avertit que, sans un capital initial, il est impossible de s'accrocher à une terre vierge, même si on fait appel aux autres sources de revenu possible²⁶. Dans les conditions qui ont présidé au déroulement de la colonisation au début des années trente, sa recommandation est restée lettre morte. Les « aspirants-colons » se présentent aux missionnaires-colonisateurs « dans un dénument [*sic*] complet ». J.-E. Sirois termine ses rapports par un appel à la générosité de l'État pour permettre aux colons de passer l'hiver²⁷. La Société diocésaine de colonisation organise des comités de charité, attribue des prêts (« c'est un excellent moyen d'aider le colon sans lui donner la charité »)²⁸. N'empêche que la majorité des colons vivent des secours directs, et les centres ayant accueilli les colons de l'Établissement seront gratifiés de contrats spéciaux²⁹.

La situation économique se détériore encore davantage au cours de l'année suivante : les secours directs remplacent alors les autres sources de revenu, mais s'avèrent insuffisants ne serait-ce que pour remplir leur objectif officiel, soit empêcher les gens de mourir de faim. À l'été 1932, L.-P. Bernier multipliera des demandes d'aide auprès du premier ministre Taschereau, du ministre de la Colonisation et ailleurs :

« Ces colons [...] sont réduits, faute de travail rémunérateur immédiat, à la mendicité publique [...] Je ne tiens pas à être pessimiste, mais je crois que le bon ordre et la sécurité publique demandent que votre gouvernement donne au moins du travail à ceux des colons qui n'ont aucune ressource et qui ont faim³⁰. »

Le premier ministre répondra d'une manière qui témoigne de ses bien-pensantes déceptions :

²⁶ H. MAGNAN, 1930. *Guide du colon*. Gouvernement du Québec, p. 51-52.

²⁷ *RMC*, 1932, p. 108 et *RMC*, 1931, p. 104.

²⁸ *Id.*

²⁹ Dans les colonies de Bonaventure sera distribué un montant de 20 080 \$, 6 050 \$ dans Gaspé, 29 590 \$ dans Matapédia, 7 800 \$ dans Rimouski et 34 210 \$ dans Témiscouata. En moyenne les colons ont reçu 90 \$ par famille.

³⁰ AUQAR, *Fonds Bernier*, 1.30, Lettre de L.-P. Bernier à A. Taschereau du 18 juillet 1932.

« Le problème devient aigu, car, après les sacrifices considérables que nous avons faits l'année dernière pour placer ces colons, il nous semblait qu'ils pourraient se suffire à eux-mêmes. Mais, apparemment, beaucoup sont sous l'impression qu'il appartient au gouvernement de pourvoir à tous leurs besoins. Ce n'est pas de cette manière que la colonisation se faisait autrefois, et il me semble que les colons d'aujourd'hui n'ont plus le même courage que les anciens³¹. »

La misère de plusieurs colons est alors tout aussi grande que celle des journaliers en chômage. J.-A. Beaulieu, « prêtre-missionnaire » dans le canton d'Auclair - colonie pourtant avantagée -, écrit :

« [...] j'ai rencontré [...] des cas pénibles de misère. J'ai actuellement 15 familles de 8 membres et plus qui [...] n'ont plus rien à manger, alors que les enfants sont à peine vêtus [...]. J'ai épuisé tout mon argent personnel disponible. Je ne pourrais plus supporter plus longtemps le triste spectacle de la faim et de la famine chez mes colons³². »

Les missionnaires-colonisateurs, les députés, les membres du gouvernement, tous sont assaillis de demandes de secours de la part des colons nécessiteux³³.

Les séquelles de cette première période persisteront pendant un bon nombre d'années dans toutes les dimensions de la vie des colons. Ainsi, les pionniers de Saint-Octave-de-l'Avenir, partis de Cap-Chat dans l'enthousiasme au début des années trente sous la direction du curé Rivard, sont, en 1937, les plus découragés, les plus pauvres et les plus mal logés : « Il y a là de véritables taudis dans lesquels s'entassent des familles nombreuses et qui les protègent à peine contre les intempéries³⁴. »

Le plan Vautrin, annoncé à l'été 1934 par un premier ministre Taschereau ayant soudainement découvert, une année avant les élections, les vertus du discours « agriculturiste », représente un progrès indéniable dans les conditions d'établissement des colons³⁵. Sans avoir réussi à créer un rassemblement unanime de tous les partisans de la colonisation, les uns accuseront le plan de n'être qu'une manœuvre électoraliste, les autres mettront en évidence ses lacunes et se plaindront de l'intransigeance du Ministre qui a passé outre à toutes les suggestions

³¹ AUQAR, *Fonds Bernier*, 1.30, Lettre de A. Taschereau à L.-P. Bernier du 19 juillet 1932.

³² AUQAR, *Fonds Bernier*, 2.34, Lettre de J.-A. Beaulieu à L.-P. Bernier du 20 mars 1932.

³³ Voir la volumineuse correspondance d'E. Plourde pour la Gaspésie (ADG, *Fonds Plourde*) et de L. P. Bernier (AUQAR, *Fonds Bernier*).

³⁴ « Gaspé-Ouest », *Inventaire*, Monographie de Saint-Octave-de-l'Avenir.

³⁵ Le plan Vautrin reprend quelques éléments de la stratégie de colonisation que M^{gr} Courchesne préconisait dans son diocèse. Les comités paroissiaux de colonisation y existaient déjà depuis 1931 et les essais de colonisation coopérative datent de 1933. Voir : M^{gr} COURCHESNE, *Mandements et circulaires*, 1, p. 206-208, et : « La société de colonisation », *L'Écho du Bas-Saint-Laurent*, 22 décembre 1933, p. 4.

du septième Congrès de la colonisation³⁶. Ce plan scelle une alliance étroite, de raison sinon d'amour, entre l'État et l'Église en ce qui concerne la colonisation. En particulier, il confère aux sociétés de colonisation diocésaines des pouvoirs très étendus dont le plus convoité est le monopole de la sélection des aspirants-colons.

Contrairement au plan Gordon, le plan Vautrin a eu un impact considérable dans la région, moins à cause du volume de la population déplacée (près de 8 000 personnes) que par l'étendue du territoire transformé : il touchera seize paroisses et missions dont la plupart seront nouvelles. C'est le point culminant d'un mouvement qui commence à s'essouffler ; avec quelques soubresauts, l'industrie forestière reprend alors ses activités et les difficultés de recrutement recommencent, comme en fait état cet extrait du rapport annuel du Ministère en 1936 :

« Plus de 1 800 formules d'aspirants colons nous ont été adressées. Naturellement, il est moins fatigant de signer une demande que de tasser de l'abattis. De plus, les meilleurs aspirants, en juin et juillet, ont réussi à se trouver du travail ici et là jusque sur la Côte-Nord, et c'est ainsi que les premiers groupements ont été difficiles à réunir. Après les deux premiers groupements, la chose s'est simplifiée et tout a marché normalement, ce qui ne veut pas dire qu'il ne s'est pas produit des défections³⁷. »

Les chemins de colonisation ne suivent qu'au ralenti la poussée des colonies vers l'intérieur des terres³⁸. Et, malgré le grossissement de la bureaucratie gouvernementale, la distribution des primes enregistre des retards considérables. Bien que le chômage chronique se soit atténué, les secours directs demeurent une source importante de revenu pour les colons : dans les localités de la région où l'assistance est administrée par le ministre de la Colonisation, on distribue près de un million de dollars à 6 832 bénéficiaires³⁹ durant la seule année 1936-1937.

Vingt pour cent des familles, établies dans toute la province en vertu du plan Vautrin, auront abandonné leur lot à la fin de 1937. Dans l'Est-du-Québec, la proportion des défections est à peu près la même : des 992 colons recrutés en

³⁶ C'est du moins l'avis d'Albert Rioux, alors président de l'Union catholique des cultivateurs et membre du comité des résolutions du congrès. Voir l'éditorial de *La terre de chez nous* du 24 octobre 1934.

³⁷ *RMC*, 1936, p 208. Les difficultés de recrutement ne sont pas ressenties seulement dans le diocèse de Rimouski. Ainsi, la société de colonisation de celui de Saint-Jean signale qu'elle a réussi « par le travail laborieux du clergé et des délégués laïques à recruter... vingt-sept colons ». Voir : R. RUMILLY, *op. cit.*, vol. 34, p. 193-194.

³⁸ « Rapport du missionnaire-colonisateur du diocèse de Gaspé », *RMC*, 1937, et « Rapport du sous-ministre de la colonisation », *RMC*, 1938.

³⁹ C'est près de la moitié des bénéficiaires de la province. Ils se concentrent principalement en Gaspésie et au Témiscouata. Outre le territoire non organisé, le Ministère est alors également responsable de la distribution des secours dans les municipalités en faille. L'énoncé original du Plan substituait au secours direct des primes spéciales, pratique qui sera abandonnée par le gouvernement unioniste.

1935 dans les deux diocèses, 123 repartiront avant la fin de l'année et 81, l'année suivante.

Sous le gouvernement de l'Union nationale, le plan Vautrin sera remplacé par deux autres : le plan Rogers-Auger (fédéral-provincial) et celui de la province. Le premier est similaire, quant à sa structure, au plan Gordon⁴⁰, mais, dans son application, le clergé a perdu une prérogative importante, à savoir : le choix exclusif des colons ; il la conservera néanmoins dans le cadre du plan provincial. Les sociétés de colonisation garderont quand même un pouvoir de recommandation, donc la possibilité de refuser l'accès des centres de colonisation aux colons jugés indésirables. Avec ses modifications, le plan Rogers-Auger se prêtait à la colonisation locale. D'ailleurs, les sociétés de colonisation, craignant qu'il ne devienne, à l'instar du plan Gordon, une simple soupape de sûreté servant à évacuer le trop-plein de chômeurs des grandes villes, insistaient fortement pour que la colonisation « lointaine » ne fût pas favorisée dans son application au détriment de la colonisation « locale »⁴¹. Quant au plan provincial, il reprend, en les modifiant, les principales lignes du plan Vautrin.

4. Situation économique des colonies

La situation dans laquelle la plupart des colonies se sont enlisées au cours des années trente n'est aucunement le résultat d'un projet prémédité de la part des promoteurs du mouvement, d'une régression planifiée des campagnes vers « l'autosubsistance ». Au contraire, on appelle alors à une « colonisation active, persistante, conquérante », nécessitant le développement d'une « agriculture prospère, progressive, attrayante »⁴². L'agriculture d'autosubsistance existe certes dans les marges agroforestières, mais comme conséquence de la dépendance des colons envers l'exploitation forestière que le clergé désire briser à tout prix. Dans les colonies, l'apparition d'une beurrerie ou d'une fromagerie - donc d'un début d'intégration dans les circuits commerciaux - est saluée par les

⁴⁰ Les principales différences sont le caractère non obligatoire de la participation des municipalités et le montant de l'aide qui est portée à 1 000 \$, répartis en trois versements : 820 \$ couvrant les deux premières années, 100 \$ pour la troisième et 80 \$ pour la dernière. Ce plan résulte d'une entente fédérale-provinciale signée en décembre 1936, prévoyant une participation des trois paliers du gouvernement. Le gouvernement provincial s'engage cependant à prendre à sa charge la part des municipalités rurales. La composition de l'organisme faisant la sélection des colons (Commission du retour à la terre) est par ailleurs identique au plan Gordon.

⁴¹ Voir le compte rendu de la réunion des sociétés de colonisation du 18 octobre 1938, ADR, résolution no 3 : « Il est demandé que la Commission du Retour à la terre considère avec une égale attention les demandes de colons dits de colonisation locale et de celles de colonisation éloignée. »

⁴² E. MINVILLE, « L'œuvre de la colonisation », *loc. cit.*

missionnaires comme prémices à l'émancipation des cultivateurs de l'emprise des chantiers⁴³.

En 1937-1938, l'Est-du-Québec compte quarante-trois colonies qui regroupent la majorité (3 870) des colons installés dans la région⁴⁴. Dans certains comtés (Matane, Gaspé-Ouest), ces établissements représentent la quasi-totalité de l'effort de colonisation. Ailleurs, comme dans Rimouski, il existe des municipalités qui comptent un nombre considérable de terres sous billet de location et dont la situation est en tout point identique à celle d'une colonie (par exemple, Saint-Marcellin, fondé à la fin du 19^e siècle, mais dont la population est encore composée presque exclusivement de familles de colons au cours des années trente). Plus de la moitié des colonies doivent leur fondation au mouvement déclenché à la faveur de la crise ; mais certains centres de peuplement sont bien plus anciens : L'Alverne, dans le comté de Bonaventure, fut fondé en 1897 ; Saint-Médard, dans Rimouski, en 1911 ; Val-d'Espoir, dans Gaspé-Est, en 1914 ; Sainte-Rita, dans Rivière-du-Loup, en 1918. Le piétinement de la colonisation durant les années d'avant-crise condamnait du même coup ces colonies à une vie municipale perpétuellement embryonnaire.

La superficie des terres défrichées varie moins en fonction de l'âge de la colonie que de l'effet des divers plans de colonisation. En fait, les colons établis sous l'empire du plan Vautrin, particulièrement après 1936, sont plus soucieux de satisfaire aux exigences du billet de location, non seulement parce que les meilleures conditions dont ils bénéficient leur permettent de consacrer davantage d'énergies au défrichement, mais surtout parce que le contrôle ecclésiastique s'est resserré. Le nombre élevé des révocations en témoigne. D'ailleurs, les missionnaires du diocèse de Gaspé n'autorisent l'émission du billet de location qu'après avoir constaté les « améliorations » montrant la « bonne foi » de l'aspirant.

Toutefois, nulle part l'activité agricole ne représente l'occupation principale : sans jamais réussir à se passer de l'assistance publique, le colon est intégré d'emblée, en quelque sorte d'office, dans une forme très prononcée d'économie agroforestière. Non seulement la participation aux différentes formes de l'exploitation forestière est-elle obligatoire à sa survie, mais l'équilibre de cette articulation est atteint très rapidement, alors que les travaux agricoles ne fournissent encore qu'une faible partie des produits pour survivre. Un lot de

⁴³ Les interventions dans la Semaine sociale du Canada de 1933 (*Problème de la terre, op. cit.*) et les écrits plus épisodiques de l'ESP concernant ces questions sont d'ailleurs dominés par les problèmes d'une agriculture déjà fortement intégrée dans le marché. Si le clergé et les économistes ou sociologues « ruralistes » encouragent la prudence dans les dépenses de consommation (au profit de l'accumulation patrimoniale), ils reconnaissent tous que les changements intervenus dans le mode de la vie des ruraux rendent indispensable un niveau significatif de revenus en argent. Ils sont également très conscients que refuser cette réalité ne ferait qu'attiser l'exode rural.

⁴⁴ Localités non érigées civilement et dont la population est composée majoritairement de colons.

colonisation devient ainsi une base donnant accès aux multiples activités qui concourent à la subsistance familiale. Les endroits où les colons parviennent à vendre quelques denrées se comptent sur les doigts de la main. Ce sont d'ailleurs des colonies dont l'âge dépasse le quart de siècle ; encore faut-il remarquer que c'est au détriment de l'autoconsommation⁴⁵ et grâce à la proximité exceptionnelle des chantiers⁴⁶. En 1938, seul le comté de Témiscouata compte en moyenne une vache par colon. La production végétale est presque complètement destinée à l'alimentation du bétail, les familles n'y prélevant qu'une fraction de la récolte des pommes de terre et, dans le Bas-Saint-Laurent, quelques produits du jardin. Loin de faire concurrence aux agriculteurs établis, les colons constituent un marché d'environ un million de dollars, surtout pour les produits alimentaires.

Dans le tableau dépeint en 1937 et 1938 par l'*Inventaire*, l'élément le plus troublant est la rareté des animaux de trait ; le nombre de bœufs de labour est minime (les enquêteurs ne les mentionnent que dans les colonies du comté de Rimouski où il y en a une dizaine), et, dans la région, seul un colon sur deux possède un cheval. De qualité plus médiocre que sur les fermes bien établies, ces animaux n'en sont pas moins un équipement indispensable : il n'est pas étonnant que les revenus des colons (surtout la fraction provenant de l'exploitation forestière de leurs lots) varient proportionnellement au ratio cheval/colon. En Gaspésie, où ce rapport est particulièrement bas, le défrichement ne progresse à peu près pas et la distribution des secours directs est générale. On rencontre un peu partout des colons qui défrichent et labourent à la houe. Un exemple parmi tant d'autres : à Sainte-Marguerite, où il n'y a que quelques têtes de bétail, « toute la population mâle valide de 16 à 20 ans va dans les chantiers, été et hiver, de sorte que l'agriculture est laissée aux mains des femmes et des enfants »⁴⁷.

Selon les différents témoignages recueillis par les enquêteurs, il faudrait un revenu minimal annuel d'environ 600 \$ pour subsister « convenablement » sur une terre neuve. Celui des colons, souvent acquis au détriment du défrichement, reste cependant très en dessous de ce seuil. Le maximum régional, incluant les gains de toute provenance, se situe autour de 300 \$. Dans l'ensemble, le colon peut tabler sur six sources de revenu, plus ou moins aléatoires d'ailleurs : les primes, les secours directs, l'exploitation agricole du lot, l'exploitation forestière

⁴⁵ C'est le cas de Saint-Médard : le troupeau laitier y est de mauvaise qualité (comme partout ailleurs) et insuffisant pour les besoins de la colonie (fondée en 1911 !). On n'en expédie pas moins, pendant l'été, 1 000 livres de lait par jour à la beurrerie de Bégon. « Rimouski », *Inventaire*, Monographie de Saint-Médard.

⁴⁶ À Saint-Paul-des-Capucins, dans Matane, les 27 colons qui y sont établis parviennent à vendre en moyenne pour 140 \$ de foin aux chantiers environnants. Il s'agit cependant d'un cas tout à fait exceptionnel. Si nous faisons abstraction de la colonie de Sainte-Rita, où les colons vendent en moyenne pour 50 \$ de lait, il y en a trois ou quatre autres dont l'agriculture fournit des revenus en argent, mais insignifiants.

⁴⁷ « Matapédia », *Inventaire*, p. 118.

licite (et souvent illicite) du lot, le travail aux chantiers et dans les scieries locales, et les travaux de voirie. La plupart de ces sources dépendaient, à leur tour, du niveau d'activité économique dans le comté ou, plus précisément, dans les localités environnantes. Il n'est donc pas surprenant que la répartition spatiale des revenus des colons recouvre celle des revenus agricoles en général. Le niveau le plus bas se rencontre dans Bonaventure où, à l'exception de L'Alverne (240 \$), les revenus annuels moyens se situent en dessous de 200 \$. Les colons de Rimouski et de Matane se tirent un peu mieux d'affaire : ils parviennent souvent à gagner presque 300 \$. À ces revenus en argent il faut certes ajouter la production « autoconsommée ». Mais celle-ci est faible : sa valeur atteint rarement 120 \$.

Quant aux travaux de voirie, ce qu'ils rapportent représente environ le quart du revenu total. Il s'agit cependant d'un gagne-pain plus capricieux⁴⁸ qui varie considérablement d'une année à l'autre et selon l'influence des personnages encadrant le mouvement de colonisation. Les sociétés de colonisation, afin de remplacer les secours directs par cette source de revenu, réclamaient un plan pluriannuel d'aménagement du réseau routier et d'égouttement ; trop contraire aux mœurs électorales, une telle réforme ne sera jamais adoptée.

Par ailleurs, les méthodes de défrichement et de construction des chemins de colonisation sont archaïques. Une conception moralisatrice, et du travail, et de l'assistance sociale, encourage le gaspillage de l'énergie productive. Il faudra attendre la Seconde Guerre mondiale pour voir apparaître quelques *bulldozers* dans la construction des routes de colonisation ainsi que les premières expériences de défrichement mécanique.

Le tableau de l'état des colonies que brosse l'*Inventaire* en 1938 pour l'Est-du-Québec se retrouve, à certains égards, dans les statistiques publiées par le ministère de la Colonisation l'année suivante (1938-1939)⁴⁹. Mais il s'agit déjà d'une situation où la reprise des activités forestières a permis d'éliminer les formes les plus dramatiques de misère. Avec la croissance de l'économie de guerre, la plupart des nouvelles paroisses se consacreront avec beaucoup d'assiduité à la coupe du bois. Leur physionomie s'adaptera peu à peu à la nouvelle conjoncture : une agglomération villageoise de journaliers groupés autour d'une ou de plusieurs scieries, et une périphérie où les colons et les ex-colons coupent avec acharnement tout le bois ayant échappé à la convoitise des compagnies. Quelques agriculteurs seulement émergeront, à l'abri de ce petit marché et profitant de la flambée des prix qui accompagne la guerre.

[...]

⁴⁸ Ce n'est que par rapport à une région donnée que les montants dépensés dans la construction des chemins de colonisation connaissent une certaine stabilité. Le budget de la voirie souffre de variations considérables même d'un comté à l'autre.

⁴⁹ *RMC*, 1940.

5. La guerre du bois

Un mouvement de colonisation de l'ampleur de celui déclenché pendant la crise ne pouvait que se heurter aux privilèges des grandes compagnies qui occupaient presque tout l'intérieur de la région. Une guerre froide s'ensuivit, ponctuée par quelques escarmouches plus chaudes sur le terrain, mais dont les officines gouvernementales furent le principal théâtre. L'enjeu revêt alors une importance capitale pour tous ceux qui, nourris de la relecture canadienne-française de la doctrine sociale de l'Église, voient dans l'enracinement terrien du peuple une condition *sine qua non* du salut national. La propriété, institution d'origine divine et, partant, incontestable, se relativise devant l'emprise des compagnies étrangères sur un patrimoine collectif jugé des plus essentiels. L'encyclique *Quadragesimo anno* viendra conforter ce sentiment de frustration⁵⁰.

Si la propriété des seigneuries et des domaines constitués par les compagnies de chemin de fer est entachée d'illégitimité - les plus radicaux réclament leur expropriation pure et simple -, le cas des terres de la Couronne affermées est, aux yeux des zélateurs du mouvement, proprement scandaleux. Les détenteurs des « limites » ne possèdent qu'un droit d'usage d'un bien public ; depuis la deuxième moitié du 19^e siècle toutefois, les concessions, en principe annuelles, ont acquis le statut de quasi-propriétés. En pratique, une seule menace explicite pèse sur elles : la « destruction partielle ou totale d'une limite, soit par l'incendie, soit pour l'extension de la colonisation » (l'italique est de nous)⁵¹.

Sur le terrain, l'affrontement oppose les colons et les « journaliers-bûcherons ». Le concessionnaire conserve en effet le droit de coupe sur les lots de colonisation seize mois après l'émission du billet de location. Dans leur hâte de prélever autant de matière ligneuse que possible, les contremâîtres érigent leurs camps directement sur les lots, sans respecter la réserve du colon. Très souvent d'ailleurs - par exemple, dans les cantons d'Auclair et de Biencourt du Témiscouata, et le canton de Cox, en Gaspésie - le billet de location du colon est remplacé par un simple permis d'occupation et le droit de coupe de la compagnie, prolongé à cinq ans. En échange de si bons procédés, le ministère de la Colonisation, conjointement avec les autorités religieuses, a négocié pour les colons une priorité

⁵⁰ C'est une phrase imprudente de l'encyclique, tirée d'un passage visant la réintégration au sein de l'Église des brebis égarées par les doctrines socialistes, qui fonde la légitimité des nationalisations : « Car il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent rester réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées. » (*Quadragesimo anno*, ESP, 210-211, juillet 1931, p. 47) Jointe à la critique de « la dictature économique » des grandes sociétés à capital anonyme, cette phrase pourra être réinterprétée à loisir (voir, par exemple : J.-B. DESROSIERS, p.s.s., 1936. *Choisissons la doctrine sociale de l'Église ou la ruine*. Montréal : Éditions de l'ESP, p. 75-85).

⁵¹ Cité par P. ASSELIN, « L'administration du domaine forestier », dans E. MINVILLE (dir.), *La Forêt, op. cit.*, p. 104.

d'embauche lors de la coupe sur leurs lots, ainsi que des conditions avantageuses s'ils vendaient de leurs bois au concessionnaire. Mais les compagnies passeront systématiquement outre à ces conventions, alléguant tantôt leurs obligations envers les journaliers à leur emploi, tantôt leur impuissance à modifier les pratiques des sous-traitants (où l'embauche n'intervient parfois qu'au quatrième sous-contrat). Il arrive que la guérilla entre les colons et les journaliers s'éternise, certains curés, comme L.-P. Berger de La Nativité-de-Biencourt, en prenant la direction : « [...] nous tiendrons à la vie à la mort », écrit-il dans une envolée pathétique au missionnaire-colonisateur. « Aucune puissance de la terre ne nous fera démordre et nous vaincrons. Ce n'est pas une révolte, c'est la reconnaissance de nos droits et je resterai à la tête de l'armée jusqu'à ce que je tombe⁵². » Les colons marchent sur les chantiers, incendient les camps, en viennent aux mains avec les journaliers étrangers (des villages environnants). Dans le Témiscouata, une éphémère « Union des colons catholiques » est fondée pour affronter la tout aussi éphémère « Union de journaliers de Cabano ». L'obstruction obstinée des compagnies forestières au progrès de la colonisation revêt un caractère systématique. Les multiples démarches des missionnaires-colonisateurs pour obtenir les lots des compagnies se heurtent à une fin de non-recevoir, même s'il s'agit des parties de concessions déjà dénudées et que les garanties sont offertes pour prolonger le droit de coupe.

Le conflit rejaillit sur les relations entre les ministères concernés. N'osant critiquer de front l'ensemble du mouvement de la colonisation - ce qui reviendrait à attaquer directement l'Église -, les fonctionnaires en charge des forêts ne manquent aucune occasion pour lui décocher une flèche ; on rappellera ainsi qu'au cours des cent dernières années « 40 000 fermes [soit 4 000 000 d'acres] furent défrichées et cultivées [et...] ont depuis été abandonnées [...] »⁵³. La colonisation n'est-elle pas responsable des coupes hâtives et désordonnées des compagnies forestières menacées ? Il faut ménager à l'industrie des réserves suffisantes, n'est-ce pas l'intérêt même des agriculteurs et des colons dont le revenu en dépend pour une large part ? Mais c'est l'intérêt de la collectivité qui est invoqué en dernière instance : comment en effet procéder à l'aménagement rationnel de la forêt publique si l'État n'est pas en mesure de garantir la permanence du droit de coupe ? « On ne peut donc pas morceler continuellement l'exploitation forestière, en détacher des tranches de lots à tout bout de champ et exiger que le marchand de bois suive un plan d'aménagement⁵⁴. » Selon le directeur des travaux forestiers du ministère, 40 millions de dollars et une centaine d'années de patience seront nécessaires pour réparer les dégâts attribuables au déboisement abusif des colons. Ce n'est pas tout ! On les rend également responsables de près de la moitié des feux de forêt de la province : pour chaque acre défrichée ils brûleraient une acre et quart de forêt publique. Conséquence funeste parmi

⁵² AUQAR, *Fonds Bernier*, lettre de L.-P. Berger à L.-P. Bernier du 12 novembre 1933.

⁵³ *RMTF*, 1935, p. 45.

⁵⁴ *Id.*

toutes, c'est à leur compte qu'il faut porter la baisse de la compétitivité de l'industrie forestière. En retour, les inspecteurs du ministère des Terres et forêts sont accusés de complicité avec les marchands de bois et les « coupeux » qu'ils installent sur les lots de colonisation, comme avec les grandes compagnies.

« Je crois m'apercevoir, écrit le missionnaire-colonisateur pour le Témiscouata au surintendant de la colonisation, que le département des Terres nous roule et entrave toutes les fois qu'il y a un petit moyen [...] on fait tout son possible pour nous créer des ennuis [...] Vous connaissez cette triste situation mieux que moi et je vous plains bien⁵⁵. »

Par-delà ces tensions, le ministère de la Colonisation cherchera constamment des compromis : la faiblesse de ses propres ressources financières le conduira inexorablement à solliciter la bonne grâce des compagnies afin qu'elles permettent aux colons d'avoir aussi facilement accès aux chantiers que les résidents des plus anciennes paroisses agroforestières⁵⁶. Le succès sera plus que mitigé, non seulement à cause des conflits ouverts comme celui du Témiscouata, mais parce qu'il est difficile de contourner un système d'embauche particulier. Les bûcherons constituent une main-d'œuvre très qualifiée⁵⁷ qui ne se recrute pas sur un marché abstrait, mais à travers les réseaux de parenté et de connaissances contrôlés par les *jobbers* (sous-traitants). Les compagnies qui « tiennent chantier » – rarissimes pendant la crise – tentent d'ailleurs de reproduire ce modèle en nommant contremaîtres des personnes occupant une position stratégique au sein de leur bassin d'emploi. (Ces liens personnels expliquent le peu d'effet qu'a eu la chute dramatique des salaires forestiers sur la productivité du travail⁵⁸.) Les colons sont souvent exclus de ces réseaux d'embauche en raison de leur déracinement et doivent se contenter d'occasions plus aléatoires. Par ailleurs, les travailleurs ruraux se plient docilement aux incessants déplacements des lieux de coupe, même si cela les contraint à des migrations saisonnières d'une ampleur considérable. C'est ainsi qu'au plus profond de la crise, Édouard Lacroix préfère importer de son fief beauceron les huit cents hommes à son service dans

⁵⁵ AUQAR, *Fonds Bernier*, 2.12, Lettre de L.-P. Bernier, missionnaire-colonisateur pour le Témiscouata, à J.-E. Garon, surintendant à la colonisation, du 8 janvier 1934.

⁵⁶ Ainsi, à l'occasion de ce genre de négociations, certaines mesures législatives et réglementaires visant la protection des colons contre les saisies pratiquées par leurs créanciers furent suggérées complaisamment par M^e Charles Powers, avocat de la Fraser et bon ami du surintendant de la colonisation (AUQAR, *Fonds Bernier*).

⁵⁷ Dans ce métier, plusieurs années d'apprentissage étaient nécessaires avant de devenir un travailleur vraiment productif. En général, on s'y initiait sous la direction d'un parent dont la paie comprenait le salaire de l'apprenti. Il était très difficile, voire impossible, de s'improviser bûcheron, comme en ont fait l'expérience quelques chômeurs urbains au cours de la crise.

⁵⁸ Selon les données compilées par la Commission d'enquête sur les opérations forestières (*Documents de la session*, 1934, dépôt 445, nos 90 à 92,93, p. 10), en 1933, le salaire moyen tombe en dessous de 1 \$ par jour.

la seigneurie de Madawaska, à ses frais et malgré la disponibilité sur place de milliers de chômeurs parfaitement compétents.

Dans sa lutte contre les compagnies forestières, le clergé recevra l'appui des marchands et des petits industriels de la région. Ceux-ci n'épousent certes pas la cause pour mousser un quelconque développement agricole : pour eux, la colonisation permet de rompre le monopole foncier leur barrant l'accès aux ressources forestières. Ainsi, la plupart des combats pour tailler des lots de colonisation dans les concessions forestières, menés par E. Plourde en Gaspésie et par L.-P. Bernier dans le Témiscouata, leur sont suggérés par les marchands ou les propriétaires des scieries. Ils jouent aussi de leur influence à d'autres niveaux : ils réussissent parfois à faire « transporter » au ministère de la Colonisation des lots impropres à la culture pour les faire octroyer à leurs débiteurs. Ainsi se forgent des collaborations ambiguës mais durables : l'avance des défricheurs vers l'intérieur est suivie de près par une multitude de petites scieries financées par quelques marchands de gros. Les subventions consenties à la colonisation sont un autre appât pour les commerçants de la région. On assiste ainsi, au gré des formes que revêt l'aide gouvernementale, à des mutations parfois étonnantes de la vocation d'une entreprise commerciale, accompagnées de proclamations enflammées d'adhésion aux objectifs du mouvement⁵⁹.

[...]

6. Clergé régional et colonisation

Dans l'organisation interne des colonies, comme dans la régulation de l'ensemble du monde rural, le rôle du clergé fut d'une importance capitale. Jusqu'au milieu des années trente, il assume à toutes fins pratiques l'administration des colonies. Les missionnaires-colonisateurs diocésains (agissant aussi en tant que fonctionnaires rémunérés par le Ministère) et leurs confrères locaux répartissent l'aide gouvernementale, et leur ascendant spirituel sur les fidèles est mis à profit par le gouvernement pour apaiser les multiples tensions et conflits. Ils constituent un tribunal administratif de première instance - très jaloux de ses prérogatives - auquel les autorités séculières et les colons soumettent tout litige embarrassant. Ce n'est qu'à partir du plan Vautrin que le ministère de la Colonisation obtiendra un personnel suffisant pour assumer les tâches incombant normalement à l'administration publique, sinon pour remplacer entièrement le clergé.

Mais il y a un revers à l'exercice de pouvoirs aussi étendus. La capacité discrétionnaire de refuser un avantage, d'accepter une demande de secours direct - fort rationné dans les colonies -, de fournir une recommandation pour un lot,

⁵⁹ Pour ne citer qu'un exemple, soit une maison de Rimouski dont le très élégant papier commercial imprimé annonce *Commerçant de machinerie*. Une semaine après la subvention de 50 000 \$ aux colonies pour l'achat de laine, les missionnaires-colonisateurs de la région reçoivent son offre de service : à l'en-tête on a ajouté hâtivement à la machine à écrire « et de laine ».

engendre des frustrations qui rejaillissent sur les membres du clergé. Dans certaines paroisses et missions se forment ainsi des comités réclamant le départ du desservant ; de multiples plaintes concernant des injustices réelles et imaginaires sont adressées au Ministre ou à l'évêque, et tout écart de conduite est rapporté aux autorités séculières ou ecclésiastiques. Parfois les choses s'enveniment au point que des coups sont échangés. Ailleurs, la distribution des secours directs provoque des émeutes : ainsi le curé Francis Lavoie, porteur des « pitons » (jetons donnant droit aux secours), est promptement délesté de sa précieuse cargaison par des colons et des journaliers armés de fusils et de bâtons. Entraînés dans les luttes partisans, les curés et les missionnaires ont du mal à rester au-dessus de la mêlée : il arrive même qu'un curé *rouge* dispute à son vicaire *bleu* des avantages pour les membres de son parti. Certains, idéalistes, épousant de trop près les luttes de leurs protégés, affrontent le courroux du Ministère. La hiérarchie cléricale tolère d'ailleurs mal la fougue de ces *fraticelli* de la colonisation dont l'enthousiasme combatif bouleverse la paix sociale et trouble les subtiles stratégies des évêchés engagés dans les joutes de l'influence politique. D'autres prêtres participent directement au patronage, s'intéressent de trop près au commerce du bois ou encore protègent les intérêts des compagnies et des *jobbers* généreux à l'égard de la Fabrique. Malgré le caractère souvent anecdotique de ces situations, elles n'en demeurent pas moins symptomatiques de la grande instabilité du milieu rural de la décennie trente. Le clergé, qui s'assignait avant tout la tâche d'enrayer l'errance des ruraux, non seulement ne parvient pas à maîtriser les forces qui érodent les assises de l'univers qu'il protège, mais il est lui-même partie prenante dans cette dynamique. À l'instar de leurs ouailles, les pasteurs, propulsés par les conflits souterrains, sont constamment déplacés d'une paroisse à l'autre. Cette instabilité touche jusqu'aux cadres ecclésiastiques du mouvement ; tout particulièrement, après chaque changement de parti au pouvoir, on remplace les missionnaires-colonisateurs diocésains : leurs accointances sont jugées trop compromettantes pour la poursuite de l'œuvre.

La situation des prêtres dans les colonies est également précaire du point de vue financier. Avant la crise, une nouvelle mission est placée sous la dépendance ecclésiastique d'une paroisse déjà établie, ce qui résout *ipso facto* le problème de la subsistance du desservant. Mais la multiplication des centres de colonisation rendra bientôt impossible cette pratique : plusieurs missionnaires exercent leur ministère à temps plein. Qui plus est, certaines paroisses, érigées canoniquement avec trop de hâte et survivant dans une misère semblable à celle des colonies, se trouvent dans l'incapacité de subvenir aux besoins du prêtre. Le clergé directement impliqué dans la colonisation va ainsi partager avec ses ouailles les difficultés pécuniaires. Jusqu'en 1935, à l'exception du salaire des missionnaires-colonisateurs, le gouvernement n'accorde aux sociétés de colonisation qu'un subside annuel global de 4 000 \$ et elles doivent financer leurs

activités à même la charité privée⁶⁰. De plus, les sommes dépensées dans les colonies comportent en général une exclusion explicite de toute utilisation aux fins de l'Église. Plusieurs prêtres, dont les économies s'épuisent, menacent de démissionner ; certains vont jusqu'à s'inscrire aux secours directs, provoquant l'émoi irrité des autorités⁶¹.

Le système de secours direct sera exploité d'une manière ingénieuse par les curés et les missionnaires du Témiscouata soumis à l'autorité de L.-P. Bernier : ils se nomment de leur propre chef « contremaîtres » des travaux de chômage pour avoir droit à une rémunération. Ce tour de passe-passe a été toléré pendant plusieurs années avec la complicité agacée des fonctionnaires. On trouvera même des accommodements pour éviter que les émoluments de ces contremaîtres n'émargent au budget du gouvernement fédéral, très réticent à financer les œuvres de l'Église. Les récipiendaires seront affublés du titre pudique d'« inspecteur *ad hoc* »⁶². Mais les curés s'habituent à la rémunération et finissent par regimber devant les autres tâches que l'État leur demande d'exécuter gratuitement. En 1934, de crainte que ces procédés ne pèsent sur les coûts futurs de la colonisation, le gouvernement rapatrie dans les ministères les fonctions jusque-là occupées par le clergé local⁶³. À compter de la mise en route du plan Vautrin, en effet, on assiste à une séparation progressive des appareils ecclésiastique et étatique, et les œuvres de l'Église dans les colonies bénéficient de subventions plus généreuses. Après 1937, les sociétés de colonisation sont en

⁶⁰ À partir de cette date, elles recevront 4 000 \$ chacune comme subvention de fonctionnement ; de plus le ministère de la Colonisation attribuera aux colonies des subventions pour la construction des chapelles et des presbytères (1 500 \$ et 400 \$ respectivement).

⁶¹ C'est le cas d'Albert Saint-Laurent, curé de Val-d'Espoir. Sa demande fut refusée pour des raisons « techniques ». Jean Bergeron, qui l'intercepte ensuite, écrit à M^{gr} Ross : « J'ai déjà protesté [sic] contre cette forme de secours aux jeunes curés inscrits dans les listes de nécessiteux [...] cette méthode est de nature à nous attirer le mépris de certains officiers. [...] je suis toujours humilié quand on vient de me parler d'un curé qui demande des secours comme le dernier pauvre de sa paroisse. » ADG, lettre du 29 décembre 1934.

⁶² AUQAR, *Fonds Bernier*, 1.25, Lettres de C.-L. Dufour à L.-P. Bernier du 18 février 1932 et du 28 février 1933.

⁶³ L.-A. Richard, sous-ministre de la colonisation, intervient dans le débat : il écrit au missionnaire-colonisateur que les exigences de certains curés, « sous-distributeurs » des secours directs, lui semblent exagérées. Ainsi, l'un exige 550 \$ après n'avoir distribué que 114 bons au cours des onze derniers mois. Un autre réclame 614 \$ et il n'en a distribué que 36 ! « Vous connaissez les sentiments du Ministre et le bien, lui écrit-il. Nous savons parfaitement la gêne dans laquelle se trouvent plusieurs de nos curés. [...] Néanmoins, il ne faudrait tout de même pas nous exposer à des critiques qui seraient peut-être plus ennuyeuses pour nos curés que pour nous-mêmes. » Il propose alors une rémunération uniforme de 20 \$ par mois pour la période écoulée. Les prêtres, convaincus qu'un droit acquis leur est enlevé, refusent de désarmer. La discrétion feutrée entourant cette affaire s'évanouit alors : « Je regrette que plusieurs curés du comté de Témiscouata aient fait des réclamations semblables, alors qu'ailleurs dans la province nous n'avons payé aucun des curés qui avaient la charge des missions », s'exclame le sous-ministre.

mesure de rémunérer elles-mêmes leurs « missionnaires-cadres » en puisant, entre autres, dans les subsides reçus pour usage « cultuel ».

7. Dynamique du monde rural et utopie sociale

Le clergé est loin de se détourner des questions économiques et sociales. Une certaine aisance matérielle n'est-elle pas indispensable à l'épanouissement moral des individus ? Avant que les idéologies de la Révolution tranquille ne les refoulent sommairement dans la « société traditionnelle », de nombreux prêtres se considèrent en lutte contre les forces sclérosantes de la « tradition » et tentent d'implanter dans le milieu rural les innovations sociales, techniques et économiques susceptibles d'en assurer le « progrès ». Les défenseurs de la « ruralité » veulent faire concourir les sciences au triomphe de leur projet social : elles permettent de dévoiler les propriétés et le potentiel du milieu physique afin d'asseoir une occupation plus stable et plus profitable du sol. Il faut restaurer l'harmonie préétablie, mais hélas compromise, de la Nature et de la Société. Hésitant à se fier, dans ce domaine stratégique, aux seuls agronomes et ingénieurs du gouvernement, M^{gr} Courchesne envoie aux études plusieurs prêtres de son diocèse. L'ordre social ne saurait être construit que sous l'égide d'une « intelligentsia » détenant un savoir technique poussé, et imprégnée par la sociologie catholique :

« On construit l'économie d'une région comme on bâtit un édifice : il faut d'abord la connaissance du terrain et des matériaux à notre disposition, puis un plan qui réponde parfaitement au but que l'on se propose, et enfin une équipe d'hommes résolus et bien au courant des matériaux à leur disposition et du plan qu'ils doivent réaliser⁶⁴. »

Les autorités épiscopales de la région tenteront certes de protéger le monde rural contre l'influence des idées et des organisations neutres, jugées socialisantes ; même les syndicats approuvés par les évêques sont malvenus lorsqu'ils sont *ouvriers*. En suscitant la formation d'une section de bûcherons à l'intérieur de l'Union catholique des cultivateurs, M^{gr} Courchesne vise non seulement à empêcher l'infiltration des syndicats non confessionnels dans le secteur forestier, mais aussi à couper aux prétentions de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada d'organiser le prolétariat rural ; par la suite il tentera, mais sans succès, de faire la même chose avec les journaliers des scieries.

L'Église s'efforcera également de protéger le milieu rural contre les forces d'érosion internes. En dehors du littoral agricole relativement prospère, les stratégies de subsistance débouchent sur une « pluriactivité » considérable et entraînent une intense mobilité aussi bien géographique qu'occupationnelle. Peu nombreux sont les petits producteurs qui s'engagent dans le difficile et long processus d'accumulation qui les spécialiserait dans une activité particulière ; ils profitent plutôt de toute occasion d'emploi lucratif, n'hésitent pas à piller les lots de colonisation et à transiger avec le plus offrant au mépris de l'esprit coopératif. Les colons bougent sans cesse : à une ou deux exceptions près, les

⁶⁴ G. GUITÉ, 1943. « Le milieu gaspésien et la coopération », *La forêt québécoise*, p. 291.

colonies ne parviennent pas à conserver la majorité de leur population originelle⁶⁵. Les missionnaires s'efforcent de maîtriser cette dynamique en apparence désordonnée en structurant la société civile au moyen d'organisations professionnelles et coopératives ; il faut inculquer aux ruraux les éléments de ce que M^{gr} Courchesne appelait la « justice sociale », susciter l'émergence de chefs susceptibles d'entraîner les campagnes dans un processus de redressement et mettre l'accent sur l'éducation professionnelle et coopérative, pour arriver à vaincre la pauvreté de cette population surexploitée.

Lorsqu'il est finalement obtenu, le contrôle tant revendiqué de la sélection des aspirants-colons n'échappera pas aux ambiguïtés de cette attitude : les curés et les comités paroissiaux, ensuite, fourniront en effet de chaleureuses recommandations à tous ceux qui en demandent (ce n'est qu'en cas de conflit personnel qu'apparaissent des réticences), court-circuitant toute velléité de sélection ; les paroisses et les municipalités profitent sans vergogne de l'occasion offerte par le mouvement pour se débarrasser de leurs « mauvais éléments » : « Combien de recommandations avons-nous encore dans nos dossiers qui disent ceci : "C'est avec les larmes dans les yeux que je vois partir M. Untel mon paroissien [...]" on oubliait de mentionner que c'étaient des larmes de joie. » Il se trouvera jusqu'en 1960 des prêtres de l'arrière-pays gaspésien pour attribuer l'échec relatif du mouvement aux déficiences de la sélection : « Certaines paroisses de colonisation sont devenues le "dépotoir" [...] de vieilles paroisses⁶⁶. »

8. Aménagement rationnel des ressources

Le blocage du développement agricole des colonies deviendra très rapidement manifeste. La continuation du mouvement nécessitera alors une réévaluation des rapports entre les secteurs agricole et forestier et le dépassement de la vision manichéenne qui les opposait.

C'est parmi les fonctionnaires du ministère des Terres et forêts, volontiers critiques de la colonisation agricole, que voit le jour l'idée d'une colonisation forestière, envisagée d'abord comme palliatif aux désordres engendrés par l'autre. Dans une certaine mesure, les points de vue diamétralement opposés des partisans de la colonisation et des défenseurs de la forêt trouveront là un pont de réconciliation. Dès 1931, un rapport jette les bases de cette stratégie⁶⁷.

⁶⁵ Voir : L. MERCIER, 1946. *Étude sur la consolidation de quelques colonies dans les comtés de Gaspé-Sud et Bonaventure*. Québec : Ministère de la Colonisation. Les archives de L.-P. Bernier montrent que les « ventes des améliorations », dans les colonies sous sa juridiction, touchaient annuellement entre 25 et 30 % des lots.

⁶⁶ Lettre du 25 mars 1960 de Raymond Aliet, curé de Saint-Edgar, à Paul Joncas, vicaire général du diocèse de Gaspé (ADG).

⁶⁷ Voir : *RMTF*, 1931, p. 24-25. Comme le montre sa correspondance avec M^{gr} Ross à propos de la colonisation à Grande-Vallée, Esdras Minville n'envisage alors la colonisation que de la manière la plus traditionnelle comme établissement agricole. C'est dans cette même perspective qu'il développe ses idées dans « L'œuvre de la colonisation », *op. cit.*

Confrontées aux hausses des coûts de production, les compagnies forestières voient cette initiative d'un bon œil. L'idée est reprise et développée par l'un des principaux idéologues du mouvement de colonisation des années trente, Esdras Minville, et l'*Inventaire des ressources naturelles et industrielles*, réalisé dans l'est de la province entre 1937 et 1938, permettra de la préciser. À mesure que le mythe de la vocation agricole du Québec s'étirole, la colonisation agroforestière, voire simplement forestière, apparaît à Minville comme la voie privilégiée de la conservation et de l'extension du peuplement. Dans *L'invitation à l'étude*⁶⁸ et, d'une manière encore plus nette, dans le rapport du comité d'étude qu'il a présidé, il assigne à la colonisation une fonction globale de résistance à la prolétarianisation par l'extension de la petite production : « La colonisation a toujours été entendue [...] au sens d'établissement sur une terre cultivable [...] le temps est venu de redonner au mot son sens plein, le seul véritable, à savoir celui d'établissement autonome sur l'une ou l'autre des diverses ressources du sol⁶⁹. » Minville propose une stratégie non capitaliste globale, misant sur la formule coopérative pour développer « toutes les ressources économiques d'une paroisse, d'une région » dans le but d'en arriver à une « exploitation rationnelle en vue de satisfaire les besoins de la population »⁷⁰. Il s'agit de sédentariser enfin les populations de bûcherons nomades, « parias de la classe des parias »⁷¹.

Bien que l'adhésion n'en fût pas unanime⁷², le révisionnisme de Minville fera beaucoup d'adeptes. En 1938, l'article 27 de la Loi des terres sera modifié pour permettre au Ministère de consolider des colonies existantes et d'en former de nouvelles par un système d'établissement axé à la fois sur la culture du sol et sur l'exploitation des autres ressources naturelles. Le gouvernement procède à l'échange de la seigneurie de Grande-Vallée, appartenant à la Brown Corporation, et Esdras Minville y fonde alors la Société agricole-forestière. Une

⁶⁸ E. MINVILLE, 1943. *L'invitation à l'étude*. Montréal : Fides.

⁶⁹ « La Colonisation dans la province de Québec », *ESP*, 378, 1945, p. 4. Jusqu'en 1938, la colonisation est toujours entendue au sens restreint, comme établissement agricole (Voir : N. SÉGUIN, *op. cit.*). Elle est conçue comme première phase d'occupation territoriale qui s'achève avec l'érection canonique ou civile d'un nouveau centre. Elle n'est toutefois pas nécessairement une fin en soi : les missionnaires distinguent généralement la colonisation du développement ultérieur d'un territoire. Il n'y a donc aucune contradiction à être promoteur d'une colonisation *agricole* et, simultanément, partisan d'un *développement industriel* futur des espaces colonisés. Il me semble que cette distinction entre colonisation et développement s'applique également aux projets du curé Labelle (DUSSAULT, *op. cit.* ; C. MORISSONNEAU, 1978. *La terre promise : Le mythe du Nord québécois*. Montréal : Hurtubise HMH).

⁷⁰ G. GUITÉ, directeur des œuvres sociales du diocèse de Gaspé, *op. cit.*

⁷¹ Lettre d'Esdras Minville à M^{gr} Courchesne du 16 octobre 1941.

⁷² Voir, par exemple, le pamphlet de J. BERGERON (dir.), 1933. *L'agriculture et l'Église, deux amis d'origine divine*, Québec. La *Lettre pastorale collective des évêques de la province de Québec sur la colonisation* (1946), bien que faisant une allusion élogieuse au rapport du comité Minville de 1945, passe sous silence la place toute relative que l'agriculture y occupe.

formule similaire sera expérimentée avec succès dans le canton de Robidoux pour se propager ensuite à Saint-Jean, puis en Abitibi et au Témiscamingue. Au cours de la guerre, les chantiers coopératifs vont se multiplier. À quelques exceptions près, leur situation financière restera toutefois précaire et ils agiront surtout comme *jobbers* pour le compte des compagnies forestières. C'est encore Minville qui servira de rapporteur au congrès de l'Association forestière régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie en 1943 (tenu en deux temps, à Gaspé et au lac Mitis) où seront adoptées plusieurs résolutions ralliant aussi bien les missionnaires-colonisateurs que les ingénieurs-forestiers et les représentants de la papetière Price Brothers. Mais la plus importante, celle qui recommande de séparer nettement les domaines agricole et forestier (pour éliminer le constant « empiètement » de la colonisation sur l'exploitation du bois), rencontrera toutefois une opposition farouche en la personne de M^{gr} Courchesne. Bien que sensibilisé aux dangers que le recul de l'exploitation forestière représente pour les villages du diocèse, il n'est aucunement prêt à abandonner l'espoir de voir les futures paroisses renouer avec la vocation agricole⁷³.

Tandis que des milliers de colons s'enfoncent dans la forêt, sur le littoral agricole les processus déjà enclenchés de restructuration de la production des fermes suivent leurs cours. L'intensification capitaliste de l'activité productive, bien que progressant encore pas à pas, conduit à une rationalisation de l'espace ; dans les plus anciennes paroisses, les sols moins rentables sont abandonnés, le bilan global faisant ressortir le caractère dérisoire des conquêtes agricoles de la colonisation : dans le comté de Témiscouata les étendues défrichées diminuent⁷⁴ !

À partir de la fin des années trente, même l'élite dirigeante du mouvement est gagnée par un lancinant sentiment d'échec. La leçon de la « Crise providentielle » n'a pas eu les conséquences salutaires que d'aucuns avaient espérées. L'écart entre les revenus agricoles et industriels continue d'attiser l'exode rural, les colonies se dépeuplent et s'enlisent dans le système agroforestier. Les évêques se demandent s'il ne faut pas tout repenser et recommencer à neuf⁷⁵.

C'est trop tard ! Bientôt le doute se répand sur la finalité même du mouvement ruraliste. En 1944, F.-A. Angers pose le problème agricole dans son rapport avec le développement industriel : l'agriculture progressive – « progressive ? quel

⁷³ M^{gr} Courchesne s'adressera directement au Ministre, et, comme en tant d'autres occasions, il invoquera « sa responsabilité devant l'Histoire » et menacera de rendre publique son opposition tout en se mettant à la tête des contestataires.

⁷⁴ Il s'agit des frontières de 1931 du comté. Cette diminution très nette dans les paroisses agricoles du littoral se constate également dans les paroisses agroforestières non soumises à une colonisation intense. Dans l'ensemble de la région, les étendues défrichées n'augmentent que de 0,7 %. Si nous prenons 50 acres défrichées comme minimum pour une exploitation viable, ceci correspond à l'adjonction nette de 150 unités productives.

⁷⁵ Voir, en particulier, les lettres pastorales collectives des évêques de la province de Québec sur l'agriculture (1937) et sur la colonisation (1946).

scandale de l'appeler ainsi », rétorquera l'abbé Jean Bergeron – conduit inexorablement à la diminution des effectifs qui y sont engagés ; le maintien d'une importante population agricole ne peut être envisagé qu'au prix d'un écart croissant entre le niveau de vie des campagnes et des villes. Une éducation spéciale, adaptée à cette différence de conditions, est nécessaire pour le faire accepter par les ruraux⁷⁶.

La Seconde Guerre mondiale entraîne une évolution technologique rapide qui précipite la « requalification » de plusieurs types de métiers industriels, rendant désuet le savoir-faire des journaliers-bûcherons. Le plein-emploi provoque l'érosion démographique des colonies habitées de plus en plus par une main-d'œuvre captive. Dès 1945, des rumeurs de fermeture commencent à circuler à propos de certaines paroisses gaspésiennes ; leur viabilité est remise en question ; on parle de « consolider » le peuplement et de « refondre » ses assises spatiales et économiques⁷⁷. La dissolution du système agroforestier, intervenue durant la décennie cinquante⁷⁸, frappe durement cette population dont le mode de vie en dépendait d'une manière si essentielle.

À mesure que s'achevait la décennie trente, l'initiative des projets de développement passe peu à peu à la bourgeoisie régionale. Jules Brillant fera appel aux experts de l'Université Laval et le rapport de l'économiste Maurice Lamontagne proclamera le nouvel évangile : le développement agricole est bloqué, il faut songer avant tout à la croissance industrielle pour assurer l'essor économique des régions⁷⁹.

Mais il restera au célèbre mouvement des Opérations Dignité, qui secouera l'arrière-pays au tournant des années soixante-dix, à réanimer les stratégies socioéconomiques ayant présidé à l'ouverture des paroisses de colonisation pour inspirer la résistance à leur fermeture. Ce n'est pas nier le caractère innovateur de ce mouvement - ou des curés qui l'ont animé - que de reconnaître les thèmes des années trente dans leurs projets « d'aménagement intégré des ressources »⁸⁰.

⁷⁶ Dans : E. MINVILLE (dir.), *L'agriculture, op. cit.*

⁷⁷ Voir : *Rapport sur la consolidation...*, *op. cit.*

⁷⁸ Voir, entre autres, G. FORTIN et E. GOSSELIN, 1971. « Professionnalisation du travail en forêt », dans G. Fortin, *La fin d'un règne*, Montréal : Hurtubise HMH.

⁷⁹ *L'évolution économique de la région desservie par la Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent*, AUQAR, conclusions d'une étude commandée par Jules Brillant. Voir aussi : H. MASSUE, 1946. *Étude statistique de la Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent*. Montréal.

⁸⁰ Voir : C. BANVILLE, 1977. *Les Opérations Dignité*. Ste-Foy : Fonds de Recherches forestières de l'Université Laval ; GRIDEQ, 1983. *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*. Rimouski : UQAR, p. 351.

Texte 10.

DANIELLE LAFONTAINE

Le champ des « études régionales » québécoises : problèmes de spécificité et de délimitation¹

Si l'analyse des processus d'intégration et de transformation des « ensembles » sociaux spatiaux-territoriaux soulève encore aujourd'hui des difficultés théoriques et analytiques considérables, l'évaluation des raisonnements intellectuels élaborés au fil du temps depuis différentes parties du monde pour étudier ces processus pose également beaucoup de problèmes. Mais pourquoi lier ces deux domaines de préoccupations concernant autant les pratiques de développement sociétal que les théories scientifiques qui tentent d'en mettre au jour les énigmatiques lois ? N'est-ce pas par la réalisation de recherches rigoureuses sur certaines dimensions de l'existence collective que les écarts inacceptables dans la répartition territoriale des ressources à l'échelle planétaire pourront être corrigés ? Je voudrais défendre ici l'idée qu'une identification des acquis² intellectuels légués par des générations de chercheurs et chercheuses enracinés dans des situations sociales et des communautés scientifiques et linguistiques spécifiques (tâche dont on se soucie de plus en plus mais dont on mesure mal les difficultés) pourrait être utile au renouvellement « décentralisé » des connaissances relatives aux réalités humaines et sociales³.

¹ Texte publié initialement en 1989 dans *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 111-139.

² Je n'écris pas des « paradigmes », d'après KUHN (1962), notion dont le caractère vague est reconnu par les philosophes et les sociologues de la science, mais qui est souvent utilisée pour traiter du problème posé par l'existence de *patterns* théoriques et méthodologiques « rivaux » dans différents domaines de connaissance, notamment du côté des théories du développement, où abondent à la fois les interprétations distinctes et les tentatives qui sont censées en rendre compte. L'article connu d'A. FOSTER-CARTER (1976) ne constitue qu'un exemple de ces efforts de repérage des « paradigmes » dits « libéraux », « de la modernisation », « néomarxistes », « de la dépendance », « substitutifs », ou « émergents », que J. ELGUEA (1985) recense et qu'il estime réducteurs. Selon lui, la question centrale de la comparabilité des théories « opposées » n'est pas théoriquement et méthodologiquement discutée, et leur évaluation est rarement fondée sur une connaissance suffisante des concepts utilisés et de leur portée.

³ Renouvellement par construction de modèles complexifiés du développement socio-spatial, à partir de concepts existants. Mais un tel travail nécessite une réflexion sur « les contenus de savoirs » à intégrer et à représenter dans de tels modèles. Aussi place-t-il les chercheurs de ce domaine de connaissance, où sévissent d'incessants conflits d'interprétation, en situation de se confronter, avec bien d'autres chercheurs, au problème général de la représentabilité et de la cumulativité des savoirs, notamment en sciences

J'aimerais aussi démontrer que les « études régionales » québécoises francophones ont, plusieurs fois déjà, fait l'objet d'un questionnement quant à leur spécificité et à leur délimitation. En rappelant ces tentatives pour cerner l'ensemble intellectuel des études régionales québécoises, je tenterai de rendre compte de plusieurs problèmes auxquels celles-ci ont été confrontées, non sans esquisser certaines voies de solution au problème complexe de l'analyse des « contenus » des savoirs en sciences sociales et humaines. Ce faisant, je tracerai, avec ceux qui se sont déjà assigné un tel travail et en examinant de près leurs hypothèses, une certaine histoire des études régionales québécoises, depuis les tout premiers travaux (influencés par les professeurs de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval) jusqu'aux études régionales des années soixante-dix et aux réflexions actuelles sur les régions et le développement régional. Mais, je le précise, ce sera pour indiquer la nécessité d'outils théoriques et analytiques beaucoup plus fins, susceptibles de mieux éclairer les formes simplifiées ou complexes du raisonnement scientifique et les « objets » nommés, qualifiés, expliqués, localisés par les études régionales québécoises.

Ce problème de la construction de *mémoires* pour des sciences sociales et humaines morcelées et incapables d'expliquer le changement social a été explicitement soulevé à l'occasion de colloques commémoratifs d'envergure, tels ceux dont je parlerai maintenant brièvement, avant d'entreprendre l'examen de quelques tentatives, réalisées depuis 1962, de caractérisation et de délimitation du champ des « études régionales » québécoises.

1. Introduction : le problème du « tri » et du cumul des connaissances, ou savoir ce que l'on sait

Comment cerner la spécificité des études régionales québécoises et circonscrire s'il y a lieu leur espace propre au sein de ce que certains ont appelé le « chantier des sciences humaines » et sociales au Québec (l'expression est de Rocher, 1984) ? Ces multiples travaux, est-il possible de les « ordonner » (préoccupation de M. FOUCAULT, 1966 et 1969), d'en « faire le tri » pour en reconstituer les unités, les chaînons, les relations, les transformations, et pour identifier des « interrogations grosses d'avenir », comme le proposent les directeurs de la revue *Recherches sociographiques* (voir la note [4]) ? Dans sa présentation de l'ouvrage paru après le colloque du mont Gabriel, où s'étaient réunis en octobre 1981 une cinquantaine d'universitaires (LÉVESQUE, 1984), Guy Rocher fait référence au « mémorable colloque » de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, tenu en 1952 (voir FALARDEAU, 1953). Depuis, écrit-il, « aucune autre tentative n'avait été faite pour éclairer l'histoire contemporaine à la lumière de la contribution des sciences sociales » ; à son avis, la tâche a été amorcée à l'occasion du colloque du mont Gabriel, grâce aux « témoignages, évaluations et critiques »

sociales et humaines. Nous revenons sur cette question dans la dernière partie de ce texte, ainsi que sur un ensemble de changements économiques et politiques qui rendent l'élaboration de modèles explicatifs forts plus nécessaire que jamais.

des participants et à la possibilité d'une « perception plus raffinée » de l'interaction entre les recherches « et l'évolution économique, sociale et politique de la société québécoise » (ROCHER, 1984). S'il paraît souhaitable d'identifier cette contribution et son influence, les réponses fournies sont néanmoins qualifiées d'« équivoques », et les « évaluations nuancées » qui sont proposées seraient finalement à juger « à l'aune de la position et de l'engagement philosophiques de chacun des auteurs » (LÉVESQUE, 1984, p. 399). Ces évaluations des sciences sociales et humaines québécoises « sont-elles de "droite", du "centre" ou de "gauche" », demande-t-on, et ces dernières catégories ont-elles après tout « vraiment un sens ? À chaque lecteur d'en juger », conclut-on, interrogeant la validité des jugements proposés tout en renvoyant le problème général de l'évaluation à chaque lecteur individuel.

Si, au fil des années, la situation de la recherche a changé, surtout « dans l'ordre quantitatif », écrivent quant à eux les organisateurs du colloque tenu en septembre 1984 à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de fondation de la revue *Recherches sociographiques*, il serait selon eux présomptueux de tenter de répondre à la question « qu'avons-nous appris sur la société québécoise ? », et « encore davantage de viser un inventaire » des travaux de tous les horizons accumulés depuis 1962⁴. Aussi l'analyse de la situation de la recherche sur le Canada français qu'ils proposent malgré tout n'est-elle pas basée sur un bilan « par champ de recherche ou par palier sociétal », idée à laquelle on dit avoir renoncé d'emblée, mais plutôt sur « quatre grands axes de lecture : les trois universaux classiques de l'idée de société (économie, politique, culture) », auxquels s'ajoute « l'espace », ainsi qu'un « bilan spécifique pour l'histoire, reine des sciences sociales, et pour la sociologie, pierre d'angle de *Recherches sociographiques* ». Les collaborateurs et collaboratrices de ce numéro spécial auraient été priés de s'en tenir à un « bilan indicatif plutôt qu'exhaustif » des travaux ; la recommandation aurait généralement été respectée, quoique traitée « d'un point de vue personnel » par certains auteurs. Ces efforts auraient permis de dégager certains « diagnostics d'ensemble sur la société québécoise », mais surtout d'alimenter la réflexion collective des participants du colloque sur la pratique des sciences sociales au Québec. Sur ce plan, la direction de *Recherches sociographiques* estime que l'heure est « davantage à l'incertitude » en 1984 qu'en 1962, année du premier colloque de la revue (intitulé également « Situation de la recherche sur le Canada français ») ; « tout était à faire » alors, et peut-être « la science sociale n'a-t-elle pas su faire le tri dans toute cette connaissance qu'elle a secrétée depuis vingt ans ». Mais si le climat n'est plus le même, « la

⁴ Avant-propos du numéro 26, p. 1-2, 1985, consacré à ce colloque du 25^e anniversaire de la revue. Cette présentation s'intitule « Situation de la recherche sur le "Canada français", 1962-1984 ». La revue a été fondée par Fernand Dumont, Jean-Charles Falardeau et Yves Martin. On notera qu'à la toute fin de l'avant-propos, la Direction affirme voir « affleurer dans les débats du colloque [...] un paradigme autre pour l'étude du social [...] qui tourne autour de l'idée de pratique » (p. 10).

continuité des préoccupations », à vingt ans de distance, paraît « frappante », et « encore plus frappante dans la problématique régionale » (p. 9).

Une « problématique régionale » se serait donc maintenue à travers le temps, mais a-t-elle « progressé » ? A-t-on su *faire le tri* des connaissances rendues accessibles au fil des années ? Saurait-on de toute manière reconnaître cette « problématique » au milieu de la vertigineuse prolifération quantitative des informations savantes ? Serait-on en mesure d'en reconstituer l'*unité* et l'*étendue* véritables, que ce soit, ou non, à partir d'une « position philosophique » ? Quels sont les rapports entre cette problématique et les « trois universaux classiques » : économie, politique, culture ? En quoi ces « universaux » recouperaient-ils, ou non, des « paliers sociétaux » justifiant, ou non, des « champs » de savoirs distincts ? Plus décisivement peut-être, quels seraient les rapports entre ces « champs » et le « chantier » des sciences sociales et humaines ?

2. Deux bilans des « études régionales » québécoises, le problème de leur délimitation

Le géographe Fernand Grenier, invité en avril 1962 par les organisateurs du premier colloque de *Recherches sociographiques* à tracer un portrait des études régionales québécoises, se dit quasi incapable d'accomplir cette tâche, tant lui paraît réduit le nombre de recherches effectuées « après l'exposé d'une théorie d'ensemble », avec un cadre explicite d'analyse des phénomènes régionaux ; de telles recherches sont pour lui les seules à pouvoir être qualifiées de « régionales ». Insistant donc sur l'aspect nomothétique, et partant explicatif, d'une recherche régionale, Grenier écrit : « Tout le temps consacré par certains géographes au Québec à définir des régions soi-disant économiques [...] eût été mieux utilisé [...] à poser plus vigoureusement le cadre méthodologique de la définition puis de l'analyse des structures géographiques régionales » (GRENIER, 1962, p. 91)⁵. Mais si Grenier déplore le fait que les géographes ne soient pas parvenus à produire une « théorie d'ensemble », un « cadre explicite » de définition des structures « régionales », il fait en même temps état de la difficulté de spécifier les caractéristiques d'une étude régionale ; presque tous les travaux entrepris, non seulement en géographie humaine mais aussi en sciences sociales, s'appuieraient sur une « portion plus ou moins étendue de l'espace terrestre où sont observés les phénomènes ». Rappelant la « tradition des études régionales » poursuivies par les géographes dans la foulée des réflexions de Paul Vidal de la Blache (1845-1918), études qu'il juge « sinon dépassées du moins stériles », Grenier dit attendre beaucoup des « études d'envergure élaborées

⁵ Voir aussi MASSICOTTE, 1985. L'étude de Grenier avait été préparée avec la collaboration de Pierre Cazalis, alors professeur de géographie à l'Université de Sherbrooke. L'économiste Pierre Harvey, invité à commenter la présentation de Grenier, devait indiquer que le « problème régional » avait surgi dans la littérature économique avec « la prise de conscience des phénomènes de localisation » ; l'unique référence citée est l'ouvrage d'ISARD (1956).

dans une "perspective" régionale » et plus spécialement des recherches entreprises « par des équipes » (*ibid.*, p. 91-96). Il signale à ce propos l'enquête sur le Bas-Saint-Laurent dont Yves Dubé, alors directeur du Département d'économie de l'Université Laval, assurait la coordination⁶. Concluant à la grande « faiblesse » des études régionales, Grenier invite les chercheurs à se tourner non vers d'hypothétiques lieux d'harmonies subtiles (Vidal de la Blache) ou vers des « unités naturelles » homme-milieu (d'après Friedrich Ratzel ou Haekel), mais vers les « zones stagnantes au peuplement ancien » ou « au peuplement récent mais au développement déséquilibré ». Parmi les « conditions » de « formulation de problématiques régionales » pertinentes, Grenier mentionne la nécessité d'« apporter une formation épistémologique à des gens qui doivent connaître les exigences théoriques [...] de la recherche avant de l'aborder » (*ibid.*, p. 96).

Quelque vingt-deux ans plus tard, c'est à l'historien Guy Massicotte qu'est confiée la tâche d'inventorier de nouveau les productions nées dans ce qu'il appelle, pour sa part, le « champ » touffu et en constante évolution des « études régionales » québécoises. Il accomplit ce travail à l'occasion du deuxième colloque de *Recherches sociographiques*, dont nous avons déjà parlé. L'événement s'intitule « Situation de la recherche sur le "Canada français", 1962-1984 », l'emploi des guillemets indiquant la volonté des organisateurs de prendre une certaine distance par rapport au « Canada français » évoqué en 1962. Mais alors que Grenier avait eu grand-peine à identifier une dizaine d'ouvrages pertinents dans une production jugée faible et doutait même de l'idée d'études « régionales », Massicotte recense une production quantitativement importante. Il identifie, et commente à l'occasion, quelque soixante-quinze textes (des articles surtout, plus quelques ouvrages et des recensions), dont près de la moitié provient de seulement trois publications savantes : la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (une vingtaine de références), *Recherches sociographiques* (une dizaine de références) et les *Cahiers de géographie du Québec* (cinq références). L'autre moitié est constituée d'articles tirés de revues universitaires diverses et de livres (voir MASSICOTTE, 1985). Dans son analyse, Massicotte attribue aux grandes recherches régionales des professeurs de Laval un caractère fondateur. Puis il signale le renouveau des études régionales québécoises au cours des années soixante-dix. Historiens, sociologues et géographes, notamment des nouvelles universités établies en région, seraient les principaux artisans de ce renouveau, où transparaît une nouvelle vision de l'espace québécois.

[...]

⁶ Voir DUBÉ, 1960. L'enquête commença en 1957, le volet démographie fut confié à Y. Martin, et le volet transport à P. Camu (géographe).

3. Transformation des études régionales québécoises à partir des années soixante-dix : interrogations sur les conditions de l'industrialisation

Contrairement à Fernand Grenier vingt ans plus tôt, Guy Massicotte n'a pas à disputer ce qu'il appelle le « champ [...] touffu et en constante évolution » des études régionales aux sciences naturelles (*ibid.*, p. 165). Entre les deux présentations, des réformes des institutions scolaires et universitaires, du système de santé et des structures municipales ont été menées sur tout le territoire québécois ; des mouvements indépendantistes et nationalistes québécois se sont développés ; des gouvernements se sont succédé. Deux nouveaux départements de sociologie ont vu le jour à Montréal, chacun fondant une revue (*Sociologie et sociétés*, en 1969, et *Cahiers de recherche sociologique*, en 1983), et de nouvelles universités se sont établies à Chicoutimi, Trois-Rivières et Rimouski (notamment). Ainsi, relate Massicotte, « [à] Sherbrooke et à Chicoutimi, à Trois-Rivières, à Rimouski, en Abitibi-Témiscamingue, des professeurs de cégep et d'université, aidés et parfois même inspirés par des étudiants issus des milieux eux-mêmes et farouchement attachés à leur avenir, ont amorcé le renouvellement des études régionales au Québec et par là la restructuration de la vision même de l'espace québécois » (*ibid.*, p. 162).

4. Notions de centre et de périphérie, l'idée de système capitaliste mondial

Massicotte vise à dégager des pistes d'interprétation et non à constituer « un relevé systématique et exhaustif de la production »⁷. Car tout en reconnaissant que « les professeurs de la Faculté des sciences sociales de Laval ont joué un rôle essentiel dans cet essor des recherches sur les régions », c'est à l'apparition d'une « nouvelle pratique de l'histoire régionale à partir des années soixante-dix » qu'il veut lier le renouvellement des études régionales québécoises. Il mentionne à ce propos l'existence de plusieurs groupes de recherche multidisciplinaires : Groupe de recherche en histoire des Cantons de l'Est (Université de Sherbrooke), Projet d'histoire sociale de la population du Saguenay (Université de Chicoutimi), Groupe de recherche sur la Mauricie (Université de Trois-Rivières), Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ, Université de Rimouski) ; il décèle certaines « analogies dans le mode de structuration de la recherche » effectuée par ces groupes, même si les « résultats peuvent être assez différents en termes de production et d'interprétation ». Dans la même lignée il faut mentionner, dit Massicotte (*ibid.*, p. 163), « les grands projets d'histoire régionale patronnés par l'IQRC » et

⁷ Ce n'est pas non plus l'objectif de F. Harvey, dont j'ai consulté le recueil de textes, préparé en janvier 1979 pour les fins d'un cours intitulé « Sociologie du développement régional » (le cours était donné pour la première fois, dans le cadre d'un baccalauréat en sociologie lancé en 1977 à l'UQAR). F. Harvey rassemble là 56 textes jugés significatifs pour la compréhension des phénomènes régionaux.

« l'influence de Fernand Harvey, qui (a) joué à Rimouski, dans la mise en place des études régionales, un rôle décisif »⁸.

Selon Massicotte, un « ensemble de ressources et d'activités, de préoccupations et de recherches à l'extérieur et au sein même des régions » aurait créé un effet d'entraînement extrêmement positif pour le développement des études régionales et favorisé la publication d'une somme assez considérable de travaux issus de « francs-tireurs » ou participant « à des courants d'interprétation nettement identifiés ». Reconnaissant qu'il « n'est pas toujours facile de départager les uns des autres », Massicotte identifie néanmoins, à partir de leur situation territoriale, « quelques protagonistes parmi les uns et les autres ». Dans la catégorie dite des « francs-tireurs », il mentionne, pour l'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie, la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent et les Cantons de l'Est, quelques individus et leurs travaux. Mais d'autres travaux, « par leur envergure et par le fait qu'ils appartiennent à des entreprises collectives qui en accroissent l'amplitude, la profondeur et la portée », auraient réussi « soit à créer un débat, soit à l'alimenter » (*ibid.*, p. 165). Feraient partie de cette catégorie les travaux de Normand Séguin (historien) et de son équipe, axés sur la théorie du développement et du sous-développement ; ceux du GRIDEQ (sociologues et historiens surtout), relatifs aux facteurs et aux manifestations du sous-développement ; ceux de Gérard Bouchard (historien-sociologue) et de son équipe, qui proposent une vision sociale et historique à la fois intégrée et particularisée de la société régionale du Saguenay. Signalant les recherches de Christian Morissonneau (géographe), qui met de l'avant un modèle général axé sur l'idéologie et la culture, Massicotte mentionne de plus la contribution récente des géographes au débat, notamment par la publication d'un important numéro des *Cahiers de géographie du Québec* intitulé « Rangs et villages du Québec : perspectives géo-historiques » (vol 28, 1984).

Ce seraient donc les historiens, les sociologues et les géographes québécois surtout qui, à partir des années soixante-dix, auraient façonné « le paysage interprétatif du phénomène régional au Québec », écrit Massicotte. Les historiens du Saguenay, Normand Séguin en tête, auraient amorcé et alimenté un grand débat historiographique sur les régions, sur la base de la problématique néomarxiste du développement et du sous-développement popularisée par Samir Amin et André Gunder Frank à propos du tiers-monde. Certes, reconnaît Massicotte, cette orientation était de toute manière déjà présente ailleurs au Québec, par exemple chez l'historien Alfred Dubuc (originaire du Saguenay), comme en témoignent les propos qu'il a tenus dans le *Devoir* du 3 mars 1973 et lors d'une présentation au congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française la même année. Néanmoins, selon Massicotte (*op. cit.*, p. 166-168), les thèses de Séguin à l'effet que « la domination de la logique capitaliste sur le processus de la colonisation aurait nui à l'agriculture » et « entravé le développement intégré et intégral de la région » auraient « suscité un vif débat » chez

⁸ IQRC : Institut québécois de recherche sur la culture. F. Harvey (sociologue) est l'un des quatre membres fondateurs du GRIDEQ (1974). Voir HARVEY, 1978 et 1980.

les historiens⁹ ; la principale opposition venait de ceux qui estimaient que la colonisation et la mise en place des régions ne pouvaient « s'expliquer par l'existence d'un système agroforestier dominé par les compagnies forestières » : « ce serait à l'ensemble de la dynamique sociale, démographique, économique et culturelle qu'il faudrait référer pour comprendre le phénomène ». Mais cette thèse nie moins les effets possiblement inhibiteurs du capitalisme sur le développement de certaines forces productives, qu'elle n'insiste sur la complexité et la non-homogénéité du sociétal, et sur la profondeur des institutions et des valeurs traditionnelles considérées durant la période précédente comme des obstacles au progrès.

Dans son analyse, Massicotte met ainsi l'accent sur la multiplication des débats d'interprétation à propos du « sous-développement ». Ces discussions, alimentées par Dubuc et Séguin notamment, auraient entraîné le renouvellement des histoires régionales et de l'histoire sociale. Mais *Sociologie et sociétés*, la revue du Département de sociologie de l'Université de Montréal, avait publié dès le début des années soixante-dix un bon nombre de textes reliés à ces questions : ceux de F. CARDOSO (1970), de G. GAGNON (1971) et de R. VANDYKE (1971), puis, en novembre 1974, sous la direction de Gabriel GAGNON, un numéro thématique (vol. 6, no 2) intitulé « Domination et sous-développement », où figurait d'ailleurs un texte de Samir Amin¹⁰ ; en 1975, Jules Savaria allait reprendre certains concepts d'Amin à l'intérieur d'un autre numéro thématique intitulé « Travaux et recherches sur le Québec ». De son côté, *Recherches sociographiques* publiait en 1971, dans le cadre d'un numéro spécial intitulé « Minorités francophones », le texte « Domination et développement » d'Alain Even. Ce sont là des indices que les thèmes du sous-développement et des obstacles économiques et politiques au développement étaient débattus dès le début des années soixante-dix au sein de la discipline « pionnière » elle-même, en relation toutefois avec les problèmes des sociétés latino-américaines, africaines, québécoise et néobrunswickoise, et non pas encore avec les problèmes des *régions*, si l'on excepte peut-être cette « Acadie du discours » à laquelle Jean-Paul Hauteœur consacre un article dans le numéro intitulé « Minorités francophones ». Par rapport à la période précédente, le tournant des années soixante-dix est marqué par le souci d'analyser en détail la création passée de structures commerciales et industrielles au Québec, d'étudier un commerce (de fourrures, de poisson, de bois, de minéraux) et une industrie faiblement développés, que l'on découvre dirigés de

⁹ Les thèses de Séguin sont exposées dans SÉGUIN et autres, 1975, 1980 et 1982 ; SÉGUIN, 1976 et 1977 ; et HARDY et SÉGUIN, 1984.

¹⁰ Comme le rapporte LEBRET (1961, p. 50), A. SAUVY (1952) a tenté, au début des années cinquante, de préciser moins des causes que « des indicateurs de sous-développement » ; en 1955 PERROUX a publié « Théorie du progrès économique : outils d'analyse pour l'étude du sous-développement » ; et en 1959 Y. LACOSTE (géographe) a signé *Les Pays sous-développés*. À partir des années soixante se développe – avec Baran, Gunder Frank et Amin surtout – une économie politique néomarxiste du développement qui se montre critique à l'égard du modèle classique de la croissance, mais aussi de la conception marxiste du rôle du capitalisme.

l'extérieur du Québec ou du Canada, ou contrôlés par des détenteurs privés de capitaux associés à un « marché » ou à un « système mondial » qui dicte de loin le rythme d'un « progrès » dont on conteste les conditions. C'est cette mise en cause souvent indirecte ou seconde (les premiers objectifs étant de mettre en lumière certains aspects de l'industrialisation) du modèle classique de la modernisation qui, selon moi, marque un tournant significatif dans l'orientation qui avait été jusque-là celle des études régionales québécoises.

5. Persistance de deux approches non intégrées du développement régional

En 1970, *Recherches sociographiques* publiait pour la première fois deux numéros thématiques entièrement consacrés l'un à la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent (sous la direction de M.-A. Tremblay et d'André Lepage), l'autre aux Îles-de-la-Madeleine (sous la direction de Gabriel Gagnon), en conservant les préoccupations pour les « sociétés régionales » qui avaient été celles des « professeurs de Laval » et des inspirateurs du BAEQ. Les thèmes traités sont en effet, dans le premier cas, ceux du peuplement des territoires, des liens de parenté (mariage, mortalité), de l'adaptation et, dans le deuxième, ceux de la participation, de la consultation, de l'animation, de la coopération et, encore ici, des mouvements de population. Le point de vue demeure orienté par le souci d'identifier des particularismes, des singularités, tout en reconstruisant les processus dans leur plus grande spécificité historique, rivée aux temps et aux espaces qui les ont marqués.

Il semble donc que *Sociologie et sociétés* ait, dès sa fondation (1969), commencé à mettre en question les notions de développement et de sous-développement, et donc à théoriser les conditions *universelles* du changement social, alors que *Recherches sociographiques*, à travers des numéros thématiques consacrés à des régions spécifiques, poursuivait plutôt le travail amorcé au début des années soixante, centré surtout sur la notion de « région » ou de *spécificité* régionale. Les deux revues de sociologie auraient ainsi été, sans doute plus que Massicotte ne le laisse voir, parties prenantes d'un mouvement intellectuel international non concerté visant à dégager un sens ou à produire des réajustements face à des transformations historiques touchant l'économie mondiale. Ce besoin de comprendre et d'interpréter amène des sociologues, en particulier Gabriel Gagnon, qui a travaillé au BAEQ, à s'intéresser aux « obstacles structurels » au développement, et cela dans une perspective mondiale. Mais alors le Monde apparaît désormais comme « fond » ; dès lors le Québec tout entier (et non plus seulement le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie) commence à apparaître comme une entité globalement dominée et soumise à des processus qui influencent tout le « système capitaliste » à l'échelle mondiale. Face aux mêmes changements, d'autres analystes continuent plutôt de mettre l'accent sur la recherche d'une identité voire d'une essence régionale (infraprovinciale ou infranationale, la « figure » Québec étant décomposée en « figures » plus petites auxquelles elle tient lieu de « fond ») ; c'est à cette identité que pourra s'arrimer un développement impulsé, cette fois, de l'intérieur. On se trouve devant une série d'entités spatiales emboîtées, avec lesquelles on devra désormais compter, et dans ce

sens l'hypothèse d'une « restructuration de la vision même de l'espace québécois » au cours des années soixante-dix, évoquée en termes très généraux par Massicotte, semble tenable. Phénomène significatif, la découverte du niveau mondial permet au Québec d'être considéré comme une société « nationale » sous-développée, alors que des sociétés régionales spécifiques (dominées ou à bâtir) apparaissent. Aussi, la « restructuration » entrevue par Massicotte peut selon moi être définie sous l'angle de l'émergence d'une représentation à plusieurs niveaux des processus et réalités socio-historiques, dans laquelle les entités « mondiales », « nationales », « régionales » ou simplement « sociales » (et donc bientôt « locales », totalement particulières) doivent progressivement être repensées et mieux définies, et leurs rapports d'interconnexions conceptualisés. Au terme de cette « restructuration », rien n'est clair ; tout est complexifié, rien n'est intégré.

Une approche ne remplace pas l'autre et toutes deux reconnaissent l'existence d'une situation problématique. Les deux approches du développement régional coexistent mais ne se recouvrent presque pas. La première parle d'économie mondialisée, de sociétés dépendantes, de domination politique et culturelle ; c'est ici le problème du « développement » et donc du changement et du pouvoir, sinon de la « crise » contemporaine des systèmes de production, qui occupe la première place. La seconde approche cherche à identifier des réalités sociales et culturelles existantes, considérées sous l'angle d'une revitalisation ou d'un rééquilibrage possible ; ici, c'est le problème de l'intégration organique et du système dans un environnement particulier, le problème de la « région » donc, qui retient surtout l'intérêt. Les difficultés d'articulation des deux séries de concepts, parfois à tort ramenées à des « visions du monde opposées » alors qu'il s'agit plutôt de points de vue partiels, vont graduellement apparaître et même s'imposer comme un problème majeur des études régionales québécoises des années quatre-vingt. La parution de nouvelles revues hors des cadres universitaires permet à ces points de vue de s'exprimer dans leur diversité, augmentant la visibilité générale des « études régionales » québécoises. Ainsi, en 1978-1979, *Critère* publie trois numéros intitulés « Les pays du Québec », « La région » et « Le pouvoir local et régional », et en 1978 *Interventions économiques* publie « L'impérialisme et le développement économique » ; en 1982 *Possibles* publie un numéro spécial sur l'Abitibi et *Interventions* un numéro spécial sur « La question régionale ».

6. Entre la quête de nouvelles perspectives et le doute : penser ensemble l'exogène et l'endogène

Des équipes entières de chercheurs œuvrant en milieu universitaire vont tenter d'élaborer aussi, de leur côté, leurs points de vue sur le « développement régional ». Ainsi, « dans une autre des grandes régions périphériques du Québec », un groupe que MASSICOTTE (1985, p. 167) qualifie d'« éclectique dans ses méthodes et ses approches », le GRIDEQ, travaille « à une meilleure compréhension des processus et des phénomènes de développement, de sous-développement

et de marginalisation sociale, économique, culturelle et politique »¹¹. Dans la même lignée des approches multidimensionnelles, Massicotte cite également les travaux de Gérard Bouchard et de son équipe, qui font plus directement appel à la démographie pour proposer de nouvelles perspectives de recherche. Si Bouchard adopte au départ le point de vue « généralement admis », à savoir que le Saguenay est une « région périphérique » dont l'économie s'est structurée principalement à partir d'activités d'extraction et de transformation des ressources naturelles en vue de l'exportation, il prendrait, selon Massicotte, « ses distances avec une interprétation qui voudrait attribuer au capitalisme la paternité universelle de tous ces effets et négligerait ceux induits par les dynamismes régionaux » (*ibid.*, p. 171). Bouchard ne voit pas la « société régionale » comme entièrement dominée de l'extérieur, ou simplement en réaction contre des forces exogènes. Il lui reconnaît des dynamismes propres qui cohabitent en quelque sorte avec ceux qui découlent de l'exploitation des ressources par et pour des intérêts extérieurs à la région. « Seulement cette histoire proprement régionale n'est guère reluisante. Elle paraît être le fruit de déterminismes et de contraintes objectives - géographiques, démographiques, économiques - encore plus implacables que ceux qu'aurait imposés le système capitaliste lui-même » (*loc. cit.*). Bouchard présente une histoire de « ruraux doublement piégés », d'« élites mesquines et réactionnaires », « une histoire triste », dit Massicotte. Il en irait « tout autrement » chez d'autres auteurs, dont le géographe MORISSONNEAU (voir notamment 1978a et 1978b), qui, « renversant la perspective », s'attachent à voir dans le phénomène de la colonisation, par exemple, « l'incarnation d'un projet historique enraciné dans toute la continuité de l'histoire des Canadiens français », et non le produit d'une logique venue d'ailleurs. Mais ces analyses dites culturelles poseraient elles-mêmes problème : « le plus difficile avec ces travaux », écrit MASSICOTTE (*ibid.*, p. 172), « est le passage de l'idée au fait. Quel est l'enracinement social de ce discours et à quel point induit-il le phénomène qui lui sert d'objet ? [...] L'analyse idéologique doit se doubler d'une analyse sociologique ». Massicotte termine son analyse des études régionales québécoises en mentionnant la parution récente de quelques articles de géographie historique, dont ceux de P. VILLENEUVE (voir en particulier 1978), qualifiés d'« extrêmement pertinents ».

Si Massicotte juge « triste » l'histoire régionale proposée par Bouchard, l'ensemble formé par tous ces textes lui paraît prometteur. Il parle d'« effort premier », de « grands projets », de « somme assez considérable de travaux », de travail « spectaculaire », « ambitieux », « important », de « nouvelle pratique », d'« essor des recherches sur les régions », de « renouvellement des études régionales », de champ « touffu et en constante évolution ». Les organisateurs du colloque de *Recherches sociographiques* l'ayant invité - ainsi que Séguin - à commenter la présentation de Massicotte, G. BOUCHARD (1985, p. 176)

¹¹ Les travaux recensés sont les suivants : LAFONTAINE, 1984 ; JEAN et LAFONTAINE, 1984 ; GRIDEQ, 1976 ; LÉVESQUE, 1979 ; DIONNE, 1984 ; BONNEAU, 1984 ; JEAN, 1979, 1984, 1985 ; CÔTÉ et LÉVESQUE, 1982 ; LÉVESQUE, KLEIN et autres, 1982 ; BEAUCAGE, CÔTÉ, LAROCQUE et autres, 1984 ; CÔTÉ, 1984 ; LAROCQUE, 1978, 1984.

s'interroge radicalement sur la manière dont les « études régionales » québécoises ont, durant toutes ces années, été pensées et réalisées :

« Je ne suis pas convaincu que nous avons bien conduit les études régionales jusqu'ici. Et quand je dis "nous", ce n'est pas un nous de politesse et ça inclut évidemment les travaux de notre propre groupe. Je veux dire que la façon dont nous avons découpé ces travaux autour des régions prises individuellement était peut-être un peu trop inspirée par le sujet lui-même. Je ne suis pas convaincu qu'on n'a pas de cette façon construit des découpages qui sont un peu factices¹². »

Selon Bouchard, les stratégies économiques qui ont donné naissance aux régions du Québec auraient été élaborées à une échelle extra- et interrégionale ; les cadres socioculturels qui s'y sont déployés n'auraient pas beaucoup de spécificité « régionale » et auraient même été inspirés par un modèle allant bien au-delà de la région. Rappelant que les régions sont liées les unes aux autres par la démographie, il plaide en faveur d'une histoire ou d'une recherche interrégionale comparative. Il se dit « convaincu qu'il faudra revenir à des recherches plus englobantes qui regroupent ces régions dans un même objet d'étude et un même questionnement ». Mais cet appel au renouvellement des analyses minimise peut-être les difficultés croissantes que doivent résoudre les sciences sociales et humaines et les études régionales du tournant des années quatre-vingt pour fournir des représentations intégrées et complexes du mode d'existence des réalités humaines et sociales territorialisées.

Sur ce plan, entre les réflexions de Dumont et Martin et du BAEQ et celles de Jalbert et de ses collaborateurs et collaboratrices, élaborées près de vingt-cinq ans plus tard et parues dans un numéro spécial des *Cahiers de recherche sociologique* (1985) consacré à « la question régionale », la réflexion sur le régional paraît s'être dirigée vers la saisie d'interactions complexes et conflictuelles entre des groupes sociaux appelés à participer à la formulation de différents projets de développement. Les premiers travaux régionaux des professeurs de Laval reconnaissent certes l'importance des ressources humaines (du « peuplement »), celle du travail, qui transforme la nature et garantit la survie, et celle des échanges culturels, économiques et familiaux entre les êtres sociaux, mais non l'existence d'une domination ou de conflits, phénomène exploré par les travaux de la « deuxième période ». Les études régionales de la période récente semblent vouloir tenir compte de plusieurs acquis et reconnaissent que les régions sont avant tout des réseaux de rapports d'échanges supposant des décisions, des actions et des tensions : une nouvelle vision beaucoup plus complexe de la socialité apparaîtrait ainsi, vision menaçant, à cause de sa complexité, l'unité

¹² Dans le même ordre d'idées, A. FAUCHER (1962, p. 47) écrit, à propos des « grandes industries contemporaines », qu'elles s'accommodent mal « des frontières politiques ou ethniques » et que « la délimitation ou la définition (des régions) doivent donc être faites par rapport à des espaces abstraits plutôt qu'à des espaces géographiques ». GRENIER (1962, p. 98) note, pour sa part : « les géographes doivent courir le risque de l'excommunication de la part des historiens locaux s'ils osent toucher à des limites régionales plus ou moins mythiques ».

peut-être factice du savoir sur le social-historique. Pour le pouvoir central, lit-on dans le numéro spécial des *Cahiers de recherche sociologique*, la création d'un échelon régional est un moyen d'accroître l'efficacité du dispositif de quadrillage territorial. Or, « vue de la périphérie au contraire », la région est un moyen de reconquérir une identité menacée. L. Jalbert se demande même si la régionalisation constitue une voie possible vers un au-delà de la crise du capitalisme mondial, ou si celle-ci ne ferait pas, « au contraire, partie des nouvelles technologies du pouvoir qui consistent à moderniser les structures politico-administratives (rationalisation, aménagement), plutôt qu'à démocratiser l'appareil d'État » ; c'est dans cet esprit, peut-être, qu'on déconcentrerait certains services gouvernementaux, pour réaliser des économies et faire supporter la crise aux paliers locaux ou intermédiaires ; on chercherait de même à profiter des dynamismes locaux pour refaire l'image du pouvoir ou reconstruire sur de nouvelles bases l'identité de la nation, que l'on pense à un « Canada des régions » (les provinces canadiennes étant elles aussi identifiées à de grandes « régions », ou même remplacées par des régions plus petites avec lesquelles négocier directement), ou à un « Québec des régions », dont les territoires régionaux correspondraient aux municipalités régionales de comté (MRC). Se dessine à travers ces propos une représentation très complexe mais encore peu intégrée du social, en même temps qu'une position incertaine de l'intellectuel, qui a du mal à indiquer une direction à suivre, ne sachant plus s'il doit faire confiance à ses outils, et s'il ne « projette » pas tout simplement ses représentations et ses sentiments sur les réalités étudiées.

7. Conclusion : de l'analyse des théories et modèles existants à la construction de mémoires nouvelles ; interdisciplinarité ou métathéories ?

Les « études régionales » québécoises auraient-elles failli à leur tâche essentielle de « redonner à la notion de région toute la finesse que devrait avoir un véritable concept opérationnel » (DUMONT et MARTIN, 1963) ? Auraient-elles été un peu trop inspirées par « le sujet lui-même », étant peu à peu conduites à mettre de côté les préoccupations « englobantes » indispensables, d'après Bouchard, à l'explication des phénomènes régionaux ? Massicotte semble affirmer le contraire et présente les études régionales comme étant, sinon tout à fait en situation d'émergence, du moins en quête de modèles explicatifs plus complexes. Il faudrait, écrit-il, « beaucoup plus que quelques pages pour rendre justice, avec la profondeur et les nuances qui s'imposeraient, aux analyses et aux problématiques proposées » (*op. cit.*, p. 165). Mais à quelques reprises il reconnaît, de toute manière, la difficulté de « résumer à grands traits » les hypothèses en présence ou encore une « argumentation » qui peut être « serrée », et une « pensée » qui peut être très « nuancée ».

Pour cerner plus à fond la spécificité des « études régionales », et mieux dégager les préoccupations et la complexité des raisonnements, il faut selon moi briser la transparence des discours scientifiques, qui ne livrent jamais leur « contenu » spontanément ; ces discours sont toujours de toute manière reconstruits par des lectures, qu'il faudrait systématiser et lier davantage à une théorie plus explicite

de la connaissance. Cette théorie devrait pouvoir nous renseigner sur les règles de formation des objets centraux des études régionales, livrer le principe de leur multiplicité et de leur dispersion, ce à partir de quoi se développent les descriptions, se bâtissent les propositions, prennent forme les « théories » et les vérifications, se constitue enfin un rapport entre science et non-science. Mais elle devrait aussi nous éclairer sur les conditions sociales qui permettent à des acteurs sociaux de parler de ces objets ou processus, de les qualifier, de les expliquer, de les localiser. Les « études régionales » ne se rassemblent pas, comme je l'ai indiqué, autour d'un centre unique, d'un « objet », la « région », pourvu d'une signification absolument constante à travers le temps. Ce champ de connaissance, constitué d'assertions rassemblant des notions ou concepts liés, souvent associés¹³, est plutôt un ensemble de préoccupations, et donc d'objets et de processus mis en relation, et dont les représentations ont connu au fil du temps plusieurs transformations. Ces objets et ces processus permettent de mettre au jour (en rupture avec la doctrine de la « main invisible », d'Adam Smith) tant les ressorts d'une modernisation et d'un progrès non accessibles à tous, que les fondements mêmes d'une cohésion socio-historique longtemps ramenée à l'existence pure et simple des États nations.

[...]

Références

- AMIN, S., 1974. « Vers une nouvelle crise structurelle du système capitaliste », *Sociologie et sociétés*, vol. 6, no 2, p. 7-34.
- BAEQ, 1966. *Plan de développement*. Chapitre premier, « Les grands objectifs du Plan » (Cahier 1). Mont-Joli, 30 juin.
- BEAUCAGE, B., S. CÔTÉ, P. LAROCQUE et autres, 1984. *Les Structures productives d'une région périphérique, L'Est du Québec. 1896-1980*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- BÉLANGER, M., 1978. « À propos de la régionalisation », *Critère*, no 23, p. 35-39.
- BONNEAU, M., 1984. « Développement régional et développement coopératif : vers la naissance d'une nouvelle culture politique », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 209-224.
- BOUCHARD, G. et A. LAROSE, 1978. « Sur l'enregistrement civil et religieux au Québec depuis le 18^e siècle. Présentation de textes et commentaires », dans S. Côté (dir.), *Sources de l'histoire du Saguenay/Lac-Saint-Jean. 1. Inventaire des archives paroissiales*. Québec : Ministère des Affaires culturelles, p. 12-31.
- BOUCHARD, G. et A. LAROSE, 1976. « La réglementation du contenu des actes de baptême, mariage, sépulture au Québec, des origines à nos jours », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, no 30, p. 67-84.
- BOUCHARD, G. et N. SÉGUIN, 1971. « Pour une histoire de l'occupation du sol et de la propriété foncière au Saguenay », *Protée*, vol. 1, no 3, p. 33-39.
- BOUCHARD, G., 1974. « Histoire démographique et histoire quantitative. À propos d'un échantillon de paroisses rurales au Saguenay », *Protée*, vol. 3, no 2, p. 17-28.

¹³ Voir SHAPER, 1984, notamment les chapitres 13, « Scientific Theories and Their Domains » (p. 273-320), et surtout 14, « Remarks on the Concepts of Domain and Field » (p. 320-325).

- BOUCHARD, G., 1975. « L'histoire démographique et le problème des migrations : l'exemple de Laterrière », *Histoire sociale*, vol. 3, no 15, p. 21-33.
- BOUCHARD, G., 1976. « L'histoire de la population et l'étude de la mobilité sociale au Saguenay, 19^e-20^e siècles », *Recherches sociographiques*, vol. 17, no 3, p. 353-372.
- BOUCHARD, G., 1977. « Introduction à l'étude de la société saguenayenne aux 19^e et 20^e siècles », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, no 1, p. 3-27.
- BOUCHARD, G., 1978. « Démographie et société rurale au Saguenay, 1851-1935 », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, p. 7-35.
- BOUCHARD, G., 1979. « Un essai d'anthropologie régionale d'histoire sociale du Saguenay aux 19^e et 20^e siècles », *Annales ESC*, no 34, p. 106-125.
- BOUCHARD, G., 1981. « L'étude des structures familiales préindustrielles, pour un renversement des perspectives », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 38, p. 545-571.
- BOUCHARD, G., 1985. « Commentaires », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 1-2, p. 176-178.
- BOUCHARD, G., avec la collaboration de Y. LAVOIE, 1978. « Le projet d'histoire sociale de la population du Saguenay : l'appareil méthodologique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, no 1, p. 41-56.
- CARDOSO, F., 1970. « Les obstacles structurels et institutionnels au développement », *Sociologie et sociétés*, vol. 2, no 2, p. 297-317.
- CÔTÉ, A. (dir.), 1978. *Sources de l'histoire du Saguenay/Lac-Saint-Jean. 1. Inventaire des archives paroissiales*. Québec : Ministère des Affaires culturelles.
- CÔTÉ, S. et B. LÉVESQUE, 1982. « L'envers de la médaille, le sous-développement régional », *Interventions économiques*, no 8, p. 55-78.
- CÔTÉ, S., 1984. « La pénétration du capitalisme dans l'Est du Québec », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 29-54.
- DIONNE, H., 1984. « Le mouvement populaire en milieu rural, un certain parcours », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 137-170.
- DIONNE, H., 1985. *Animation sociale, participation populaire et développement régional*. Québec : Université Laval, thèse de sociologie.
- DUBÉ, Y., 1960. « L'enquête économique sur la région du Bas St-Laurent », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 2, p. 220-223.
- DUGAS, C., 1973. « Le développement régional de l'Est du Québec, de 1963 à 1972 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 17, no 41, p. 285-315.
- DUMONT, F. et Y. MARTIN, 1961. « Aménagement du territoire et sociologie », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 5, no 10, p. 257-265.
- DUMONT, F. et Y. MARTIN, 1963. *L'Analyse des structures sociales régionales. Étude sociologique de la région de Saint-Jérôme*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- DUMONT, F., 1960. « L'aménagement du territoire : quelques perspectives globales », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 4, p. 385-399.
- ELGUEA, J., 1985. « Paradigms and Scientific Revolutions in Development Theories », *Development and Change*, vol. 16, no 2, p. 213-233.
- EVEN, A., 1971. « Domination et développement », *Recherches sociographiques*, vol. 12, no 3, p. 271-319.
- FALARDEAU, J.-C. (dir.), 1953. *Essais sur le Québec contemporain : symposium du centenaire de l'Université Laval*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- FORTIN, G. et L. CHABOT, 1968. *Perspectives théoriques et étude de 4 CER*. Québec : Conseil d'orientation du Québec, Cahier vi/i.

- FOSTER-CARTER, A., 1976. « From Rostow to Gunder-Frank : Conflicting Paradigms in Analysis of Underdevelopment », *World Development*, vol. 4, no 3, p. 167-180.
- FOUCAULT, M., 1966. *Les Mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT, M., 1969. *L'Archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- FRENETTE, J.-V., 1974. « Divisions administratives et organisation de l'espace au Québec, essai d'interprétation », *Revue de géographie de Montréal*, vol. 28, no 1, p. 41-54.
- GAGNON, G., 1971. « Économie, indépendance et domination », *Sociologie et sociétés*, vol. 3, no 2, p. 275-279.
- GAGNON, N., 1984. « Les sociologues de Laval et les questions de culture : quelques jalons historiques », dans G.-H. Lévesque et autres (dir.), *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 221-231.
- GODBOUT, J., 1983. *La Participation contre la démocratie*. Montréal : Albert Saint-Martin.
- GRENIER, F., 1959. « Plaidoyer pour des études régionales globales », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 4, no 7, p. 203-204.
- GRENIER, F., 1962. « L'état présent des études régionales sur le Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 3, no 1-2, p. 89-101.
- GRIDEQ, 1976. *La Problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- HARDY, R. et N. SÉGUIN, 1984. *Forêt et société en Mauricie*. Montréal : Boréal Express.
- HARVEY, F., 1978. « L'Est du Québec, une région à la recherche de son développement », *Possibles*, vol. 2, no 2-3, p. 17-30.
- HARVEY, F., 1980. « La question régionale au Québec », *Revue d'études canadiennes*, vol. 15, no 2, p. 74-87.
- ISARD, W., 1956. *Location and Space-Economy*. Cambridge/New York : MIT Press/Wiley.
- JALBERT, L. (dir.), 1985. « La décentralisation, pour quoi faire ? », no spécial de *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 3, no 1.
- JEAN, B. et D. LAFONTAINE (dir.), 1984. *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- JEAN, B., 1979. « Développement endogène en région périphérique. L'exemple de l'Est du Québec », *Archives de sciences sociales de la coopération et du développement*, no 49, p. 49-64.
- JEAN, B., 1984. « La déprise agricole : notes sur le développement inégal d'une agriculture régionale », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 55-76.
- JEAN, B., 1985. *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- JOBIN, P., 1978. « Le pouvoir régional en question », *Possibles*, vol. 2, no 2-3.
- KUHN, T. S., 1962. *The Structure of Scientific Revolutions*. Chicago : University of Chicago Press.
- LACOSTE, Y., 1959. *Les Pays sous-développés*. Paris : Presses Universitaires de France.
- LAFONTAINE, D. (dir.), 1984. *La Recherche en développement régional à l'Université du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- LAFONTAINE, D., 1985. « La recherche "en" développement régional : secteur ou champ de connaissance ? », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 3, no 1, p. 139-144.
- LAFONTAINE, D., 1986. « Une théorie non-positiviste du développement 2. L'organisation psychique-langagière (OPL) comme mécanisme génératif central », dans Collectif, *Psychanalyse et changement social : réflexions épistémologiques sur la question du développement*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 188-333.

- LAFONTAINE, D., 1987. « Représenter nos connaissances pour mieux connaître le réel ? Quatre entreprises métascientifiques et les nouveaux enjeux d'un langage théorique et procédural de représentation des connaissances en sciences sociales et humaines », dans *Construction/destruction sociale des idées*, Cahiers scientifiques de l'ACFAS, no 53, p. 251-273.
- LAFONTAINE, D., 1988. « La spécificité et les enjeux culturels des études régionales : *Régional*, un système de représentation des connaissances des réalités humaines et sociales territorialisées », *Thèmes canadiens*, no 9, p. 33-45.
- LAROCQUE, P., 1978. *Pêche et coopération au Québec*. Montréal : Éditions du Jour.
- LAROCQUE, P., 1984. « Capitalisme et régionalisme en milieu rural : réflexions sur l'Est du Québec, 1900-1950 », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 77-93.
- LEBRET, J.-L., 1961. *Dynamique concrète du développement*. Paris : Éditions ouvrières.
- LÉVESQUE, B. (dir.), 1979. *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*. Montréal : Albert Saint-Martin.
- LÉVESQUE, B., J.-L. KLEIN et autres, 1982. *Industries manufacturières et développement inégal des régions du Québec : résultats préliminaires et problématique d'une recherche*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- LÉVESQUE, G.-H. et autres, 1984. *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- MARTIN, Y., 1959. *Étude démographique de la région du Bas-Saint-Laurent*. Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent.
- MASSICOTTE, G., 1979. *À l'orée de la conception actuelle du développement régional. Les Chambres de Commerce de Rimouski (1908-1945)*. Rimouski : UQAR.
- MASSICOTTE, G., 1985. « Les études régionales », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 1-2, p. 155-173.
- MORENCY, M.-A., 1971. *Stratégies décisionnelles dans une expérience de participation au développement*. Montréal : Université de Montréal, thèse.
- MORISSONNEAU, C., 1978a. « La colonisation équivoque », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, p. 33-53.
- MORISSONNEAU, C., 1978b. *La Terre promise : le mythe du Nord québécois*. Montréal : Hurtubise HMH.
- PERROUX, F., 1955. « Théorie du progrès économique : outils d'analyse pour l'étude du sous-développement », *Cahiers ISEA*.
- ROBERT, Y., 1969. *Les Conseils économiques régionaux au Québec : historique, nature, orientations, relations avec le gouvernement*. OPDQ, février, 32 p.
- ROCHER, G., 1984. « Introduction », dans G.-H. Lévesque et autres, *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 7-22.
- ROKEACH, M., 1960. *The Open and Closed Mind*. New York : Basic Books.
- SAUVY, A., 1952. *Théorie générale de la population*. Paris : Presses universitaires de France.
- SAVARIA, J., 1975. « Le Québec est-il une société périphérique ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 7, no 2, p. 115-129.
- SÉGUIN, N. et autres, 1975. « La propriété foncière au Saguenay, 1840-1975 : orientations de la recherche », *Protée*, vol. 4, no 1, p. 67-86.
- SÉGUIN, N. et autres, 1980. *Agriculture et colonisation au Québec*. Montréal : Boréal Express.
- SÉGUIN, N. et autres, 1982. « L'agriculture de la Mauricie et du Québec 1850-1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, no 4, p. 537-562.
- SÉGUIN, N., 1976. « L'économie agro-forestière, genèse du développement au Saguenay au 19^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, no 4, p. 559-565.

- SÉGUIN, N., 1977. *La Conquête du sol au 19^e siècle*. Trois-Rivières : Boréal Express.
- SHAPERE, D., 1984. *Reason and the Search for Knowledge*. Boston Studies in the Philosophy of Science, vol. 78. Dordrecht : D. Reidel.
- SHORE, M., 1987. *The Science of Social Redemption, McGill, the Chicago School and the Origins of Social Research in Canada*. Toronto : University of Toronto Press.
- SIMARD, J.-J., 1979. *La longue marche des technocrates*. Montréal : Albert Saint-Martin.
- VANDYKE, R., 1971. « Les appareils militaires dans les formations sociales dépendantes d'Amérique Latine », *Sociologie et sociétés*, vol. 3, no 2, p. 175-189.
- VILLENEUVE, P., 1978. « Classes sociales, régions et accumulation du capital », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, no 56, p. 159-172.

Texte 11.

BRUNO JEAN

Le développement régional à l'heure du développement local : « le temps des incertitudes »¹

Le développement régional est une pratique relativement récente, née dans les pays occidentaux à la faveur de la relance économique qui a succédé à la grande crise des années trente. L'idée centrale était la correction, par des interventions gouvernementales appropriées, des effets spatiaux d'une croissance économique qui, si elle était encourageante au point de vue tant de l'économie nationale que des conditions de vie de tous les citoyens, se diffusait inégalement dans les diverses entités sociospatiales. De fait, malgré des analyses divergentes des causes de cet inégal développement, il s'est établi un large consensus sur la nécessité de mettre en place des politiques de développement régional comportant des interventions sur l'aménagement du territoire et visant la réduction des disparités régionales.

Dans cet article, nous allons tenter de faire état de ce « temps des incertitudes » lié à des interrogations qui sont en partie suscitées par la montée d'une nouvelle perspective, celle du développement local. D'abord, nous ferons un rappel des principales approches de développement régional expérimentées au Canada et au Québec, pour montrer comment elles n'ont pas donné les résultats escomptés ; les pratiques alternatives en ont tiré une certaine crédibilité, notamment celles qui en appellent à la notion floue de développement local pour se définir. Dans un second temps, après l'avoir examiné sous l'angle de sa mise en pratique, nous analyserons le développement régional au point de vue des théories. Nous nous intéresserons essentiellement à la science régionale, en essayant de montrer ses limites et les critiques qui lui ont été faites ; celles-ci, en partie dirigées contre une science régionale « bien-pensante », ne sont elles-mêmes pas exemptes de faiblesses. Le constat que, de tous côtés, on chercherait en vain un éclairage théorique réconfortant éclaire le choix de notre sous-titre, « le temps des incertitudes ».

1. Le développement régional à l'épreuve de la pratique

Pendant longtemps, développement régional a été synonyme de réduction des disparités régionales ; celles-ci pouvaient, grâce au raffinement des appareils statistiques nationaux, être mesurées à partir d'une série d'indicateurs socioéconomiques relatifs aux caractéristiques individuelles, qui permettaient d'établir des taux de scolarisation, d'emploi, de revenu, etc. Il était entendu que l'objectif

¹ Texte publié initialement en 1989 dans *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 9-24.

du développement régional devait être l'« égalisation des chances » individuelles, de sorte que tout citoyen, peu importe son lieu de résidence dans l'espace national, puisse accéder à la scolarisation, au travail et au niveau de vie autorisés par la richesse collective.

Au Québec, la lutte contre les disparités régionales est apparue avec les grandes expériences de planification du développement des régions périphériques, au début des années soixante. Il s'agit d'une histoire maintenant bien connue, et nous n'en rappellerons ici que les points saillants, pour illustrer notre interprétation de cette histoire, qui est celle de l'essoufflement des théories autant que des pratiques de développement régional (on peut même se demander si les unes et les autres ont encore une réalité aujourd'hui). C'est avec la loi ARDA, votée par le Parlement fédéral et autorisant la signature d'ententes fédérales-provinciales, qu'est née l'expérience de développement régional la plus importante et la plus significative au Québec. Il s'agit aussi de la première expérience étatique de planification de l'aménagement régional ; elle a donné lieu aux études du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec) et à la confection d'un plan de développement de l'Est du Québec. Évidemment, on connaît la suite ; la mise en œuvre du plan ne fut pas à la hauteur des attentes qu'il avait suscitées. Par ailleurs, l'expérience a engendré un nombre incalculable d'études, de recherches, de thèses et de publications vouées à l'analyse de ce qui était considéré à la fois comme un échec et comme un succès, dans la mesure où la déception avait provoqué une prise de conscience parmi les citoyens des régions marginales visées, et ainsi donné lieu à diverses tentatives puisant à d'autres sources d'inspiration : le modèle de développement autocentré, et ce qu'on appelle aujourd'hui le développement local.

Après un quart de siècle d'expérimentation de divers programmes de développement régional, l'heure des bilans a sonné. Il me semble évident que la période actuelle signe la fin d'un impossible rêve, le rêve technocratique de réduction des disparités régionales. Malgré les milliards de dollars dépensés au titre du développement régional au Canada, et malgré la création de diverses instances administratives allant du ministère de l'Expansion économique (ou industrielle) régionale à des organismes gouvernementaux comme l'Office de planification et de développement du Québec, ces fameuses disparités régionales ne semblent pas vouloir se résorber. D'ailleurs, l'OPDQ (1987) partage maintenant ce point de vue (voir aussi GRIDEQ, 1987) :

« Dans une étude récente² portant sur l'évaluation des politiques et programmes fédéraux de développement régional, on concluait que malgré les efforts déployés depuis 20 ans, les inégalités de développement entre les régions canadiennes n'avaient presque pas changé. La politique canadienne visait au départ à assurer la prestation de services comparables partout au Canada, à mieux répartir les revenus et les emplois parmi les régions, en somme à réduire les disparités socio-économiques. Les mesures utilisées furent de favoriser les transferts fiscaux vers les

² Il s'agit d'une étude commanditée par la Conférence annuelle des premiers ministres du Canada et rendue publique lors de sa réunion de février 1986 à Toronto.

provinces et les transferts aux individus sous forme de prestations. Ces mesures, avec le recul, sont jugées inefficaces et insuffisantes parce qu'elles s'attaquent aux effets des disparités plutôt qu'aux causes, parce qu'elles sont souvent de courtes durées alors qu'elles devraient porter sur de longues périodes et qu'elles augmentent artificiellement le niveau des revenus. »

De fait, dans les régions en difficulté, les taux de chômage sont, en gros, restés le double de ceux des régions centrales ; et il en est de même pour plusieurs autres indicateurs qui ne manifestent pas d'amélioration sensible. Une conclusion peut alors s'imposer, à savoir que ces budgets et ces investissements n'ont produit aucun résultat tangible et qu'il vaudrait mieux les consacrer à d'autres mandats des gouvernements. Une telle attitude est séduisante dans la conjoncture actuelle, où l'on assiste au rétrécissement du caractère interventionniste des États et à l'abandon de la régulation socioéconomique au dynamisme des forces du marché. Selon certains observateurs, c'est ce qu'indique l'évolution de la gestion politique (le démantèlement de certains ministères voués spécifiquement au développement régional). Pour d'autres, il ne faudrait pas se laisser impressionner par les sommes dépensées au Canada au titre du développement régional car, rapportées aux budgets totaux des gouvernements, elles n'en représentent qu'une proportion modeste, de l'ordre de 3 % durant les meilleures années. Aussi, malgré le discours étatique et les programmes annoncés à grand renfort de publicité, on est en droit de penser que le développement régional, entendu au sens de lutte contre les disparités régionales, n'a jamais été l'objet d'une véritable préoccupation de la part des gouvernements fédéraux et provinciaux ; les mesures prises exprimeraient tout au plus une velléité d'intervention, visant à faire taire les hérauts de la revendication régionaliste et à légitimer l'ordre social institué, tâche essentielle de tout appareil étatique.

À notre avis, un tel diagnostic est dangereux car il faut plutôt s'interroger sur ce que serait la situation actuelle si ces programmes n'avaient pas été mis en œuvre. Même si les sommes investies sont marginales par rapport aux budgets globaux des gouvernements, à l'échelle des régions, elles sont importantes. Elles auront permis de doter plusieurs régions en difficulté d'un ensemble d'infrastructures - routes, écoles, hôpitaux - qui ont sensiblement amélioré la qualité de vie des citoyens. L'existence est devenue tellement plus agréable dans ces régions que malgré le ralentissement de la croissance économique, grâce à l'universalité de programmes sociaux comme l'assurance-chômage, on a assisté à une baisse sensible de l'exode traditionnel vers les grands centres urbains et même à une légère croissance de la population dans plusieurs municipalités rurales. L'universalité des programmes alimente d'ailleurs un débat intéressant : selon une certaine vision des choses, ils coûtent cher, font obstacle à la reprise (en freinant la mobilité de la main-d'œuvre) et compromettent la sortie de la crise économique que l'on attend de tous côtés.

Ce point de vue caractérise justement un large courant de pensée, présent parmi les savoirs qui ont été développés pour répondre à la préoccupation étatique en faveur du développement régional, soit la théorie du développement polarisé. En effet, affirme SAVOIE (1986), au dire même de nos meilleurs spécialistes des

sciences régionales, la seule véritable théorie du développement régional, fondement de la plupart des programmes expérimentés au Canada, est celle qui prône la création de pôles de développement régional. Son postulat est simple et repose sur une lecture empirique de la propagation spatiale du développement, lequel opérerait par la constitution de centres urbains dynamiques rediffusant l'activité économique et la croissance dans leur aire d'influence.

L'échec des programmes de développement régional, aujourd'hui reconnu par ceux-là même qui les ont mis en œuvre, devrait permettre de poser un certain nombre de questions sur la validité de cette approche théorique. C'est probablement un truisme de dire que le développement n'est pas nécessairement transférable ; aussi, l'identification des facteurs qui ont suscité le développement à un endroit ne permet pas de définir les éléments d'un programme qui pourrait être appliqué ailleurs, dans un lieu où l'on juge qu'un tel développement serait également souhaitable. On le sait bien, le développement, dans son essence même, induit des disparités sociospatiales et le développement de certaines régions est à la mesure du sous-développement de certaines autres. Malheureusement, le schéma classique du développement économique de Rostow, s'il constitue une analyse incontestable basée sur l'observation du processus de développement, ne semble pas pouvoir être appliqué partout, en particulier dans les régions qui apparaissent comme relativement marginalisées dans le processus de croissance économique.

La période actuelle est donc un temps des incertitudes³ : après la dissolution des espoirs mis dans les grands programmes étatiques de développement régional et devant la difficulté d'instituer des pratiques alternatives, il importe de s'interroger sur les interventions en faveur du développement régional et sur les théories sous-jacentes. Par ailleurs, face à l'échec de ces théories et des modèles d'intervention qu'elles ont suscités, on attend encore des résultats concrets des nouvelles approches plus ou moins contestataires - développement ascendant, ou « *bottom-up* » - qui doivent réussir là où les approches « *top-down* » ont lamentablement échoué ; globalement, toutes les théories qui se cristallisent de nos jours autour de la notion de développement local alimentent certains espoirs.

2. Le développement régional à l'épreuve des théories

Le développement régional n'est pas seulement une pratique ; des savoirs se sont constitués et visent justement cette pratique ou cette réalité comme objet de connaissance. Comme on l'a vu plus haut, les pratiques de développement

³ L'expression est du célèbre économiste J. K. GALBRAITH (1977). Elle décrit les ambiguïtés de la science économique contemporaine, qui propose des solutions opposées pour les mêmes maux ou constate les effets différents de la même recette, appliquée dans des sociétés ou des endroits distincts ; aussi, malgré sa méthodologie, qui se rapproche de celle des sciences dites « exactes », on a l'impression que l'économie est une science aussi inexacte que les autres sciences sociales.

régional, surtout dans l'expérience canadienne, ont pris appui sur des présupposés théoriques. Nous pouvons maintenant faire le tour des approches théoriques, d'abord celle des sciences régionales, et dans un second temps celles qui se définissent elles-mêmes comme des théories critiques ou alternatives.

2.1. Sur les sciences régionales

Les sciences régionales se sont constituées au moment même où les gouvernements occidentaux prenaient conscience des disparités régionales de développement de leur espace national ; d'une certaine manière, on peut soutenir que le développement de ce nouveau savoir a été à la mesure de cette nouvelle demande sociale. La science régionale, dont la naissance repose sur l'œuvre de W. ISARD (1956, 1960), prend appui sur deux disciplines, la géographie et la science économique ; il s'agit donc d'un mélange de géographie économique et d'économie régionale. Au cours de sa première phase de constitution, durant les années cinquante, elle sera orientée vers la mise au point de modèles macroéconomiques de mesure des échanges régionaux et puisera l'essentiel de sa méthodologie dans les sciences économiques. Devant répondre à des problèmes concrets de planification et d'aménagement régional, elle s'institutionnalisera au plan universitaire par un élargissement des études urbaines ; en Angleterre, on verra ainsi des départements d'« *urban planning* » devenir départements d'« *urban and regional planning* ».

Les bases théoriques de la science régionale se retrouvent dans les théories de la localisation des activités économiques, qui prennent appui sur les travaux relatifs à la diffusion spatiale du développement accomplis par les Allemands Christaller, Lösch, Predöhl et von Thünen. En français, on note la remarquable contribution de l'économiste François Perroux. Dans l'ensemble, on trouve une constante dans le discours de la science régionale : la théorie des « pôles de développement », selon laquelle le développement économique se diffuse à partir de centres urbains qui exercent des effets d'entraînement sur leurs aires spatiales d'influence ; de là se développent un certain nombre de variantes, dont celle du développement sectoriel, car lorsque le développement se diffuse le petit centre urbain doit se spécialiser dans une activité économique principale pour laquelle il possède des avantages comparatifs au sein de la dynamique interrégionale.

Si on peut distinguer un certain nombre de périodes dans le développement de cette discipline (FUNK, 1975, p. 180 ; et KUKLINSKI, 1975), qui correspondent en gros à l'élaboration de modèles macroéconomiques interrégionaux, de modèles microéconomiques des systèmes régionaux et de modèles de prise de décision dans le processus de planification, dans l'ensemble, il nous semble qu'il s'agit d'un savoir proche de la science appliquée, qui a été fort soucieux de répondre aux demandes de pouvoirs publics désireux d'intervenir dans la dynamique d'un développement régional différencié et inégal.

Comme tout nouveau savoir, les sciences régionales se sont périodiquement remises en question. Pour sa part, Antoni Kuklinski, économiste polonais que l'on peut associer au développement même de la discipline⁴, a identifié dans un écrit récent un certain nombre de problèmes qui empêchent, selon lui, la consolidation des sciences régionales comme discipline scientifique pleinement reconnue. Il signale le manque d'intérêt des sciences régionales pour les questions concrètes, au profit de recherches à caractère trop généraliste. Si cette observation nous semble, personnellement, contraire à la pratique de la science régionale, l'échec des sciences régionales dans les pays en voie de développement nous semble tout à fait évident, de même que les déficiences de l'approche individualiste, qui laisse les facteurs sociaux dans l'ombre lorsqu'il s'agit d'expliquer l'évolution des économies régionales, et le manque d'attitude critique au sein de la discipline, qui fait qu'il n'y a pas de véritable évaluation des diverses contributions par les pairs.

À notre avis, s'il ne faut pas mésestimer les problèmes identifiés par le professeur Kuklinski, les difficultés actuelles des sciences régionales tiennent surtout aux liens entre la science régionale et le pouvoir politique, au fait que la discipline reprenne à son compte une certaine manière de voir les problèmes régionaux et de les solutionner qui a été celle des gouvernements occidentaux durant les deux ou trois dernières décennies. Ainsi, les sciences régionales, en se posant comme savoir capable de répondre aux nouvelles demandes sociales liées à la planification étatique du développement régional, ont pu bénéficier d'importants contrats de recherche.

« Originellement destinés à lutter contre la pauvreté des campagnes puis contre les disparités régionales, les programmes ont été progressivement détournés de cette préoccupation première pour le milieu rural et la ferme familiale, et axés sur l'urbanisation et l'industrialisation [...] Cette réorientation a été fortement influencée par les postulats et principes des sciences régionales naissantes. Leur approche, fondée sur l'analyse de la localisation des activités, accordait un rôle clef à la mobilité du capital, qui devait contribuer à diriger les flux de main-d'œuvre vers les régions en expansion, prônait le recours aux incitatifs gouvernementaux pour encourager l'industrie privée à s'établir dans les centres en croissance, et plaçait les villes au cœur de toute stratégie de croissance, de création d'emplois et de développement. » (LAPPING et FULLER, 1985, notre traduction⁵)

⁴ En raison des travaux qu'il a réalisés dans le cadre d'un important programme de recherche sur le développement régional chapeauté par l'UNRISD (United Nations Research Institute on Social Development) et de sa participation à l'UNCRD de Nagoya au Japon (United Nations Center for Regional Development).

⁵ « *Originally designed to address the problems of rural poverty and subsequently regional disparity, programs shifted away from an initial commitment to rural community and family farm to a concentration on urbanization and industrialization [...] Underlying these initiatives was a heavy reliance upon the assumptions and principles of the newly emerging field of regional science. Key to this perspective of locational analysis was the centrality of capital mobility, which would stimulate labor flows to areas of growth and expansion, the encouragement of private industrial location to growth centers through*

Autrement dit, ce qui est en cause ici, c'est une orientation particulière des sciences régionales, leur vision même du développement régional, qui passerait nécessairement par l'industrie, par la ville, par tout ce qui a fait le succès des actuels centres urbains développés ; mais on ne se demande pas si ce développement ne serait pas, d'une certaine manière, la conséquence d'un sous-développement qui se fait ailleurs, dans les régions à problèmes pour lesquelles, justement, l'intervention des sciences régionales est sollicitée. Ainsi, il n'y aurait pas de place dans cette science régionale pour penser un développement régional qui serait le fait de régions rurales désireuses de se développer à partir de leur spécificité, pas de place pour penser un véritable développement rural dans le cadre de sociétés globales industrielles et urbaines.

En faisant référence à d'autres auteurs (MATTHEWS, 1977), Lapping et Fuller poussent encore plus loin leur critique du fonctionnement de la science régionale dans ses tentatives pour résoudre les problèmes de développement des régions en difficulté au Canada, en parlant d'une sorte de pratique scientifique « technocratique », où la validation des modèles et des théories ne passe plus par la critique épistémologique et encore moins par l'acceptation des populations rurales concernées.

« L'importance accordée aux critères économiques et aux objectifs quantitatifs culmine dans la démarche technocratique. [...] Les politiques s'inspiraient largement des théories produites dans les milieux intellectuels et universitaires canadiens. L'abandon de la tradition de l'économie politique, seule particularité sans doute des sciences sociales canadiennes, permit l'avènement d'une classe de conseillers politiques issus de l'université, les technocrates du développement, baptisés "éconocrates" par Self (1976). La tendance fut accentuée par la progression de "l'économie subventionnée". La légitimité ne venait pas du peuple, mais des bureaucraties et institutions qui avaient autorité sur les régions rurales du Canada. On faisait bon marché de la participation des citoyens au développement rural. » (LAPPING et FULLER, 1985, notre traduction⁶)

Si on considère l'expérience québécoise, ce sont les populations bénéficiant d'importants programmes de développement régional qui formuleront les contestations les plus vives de ces approches de développement impulsées par la jeune science régionale. Comme l'ont constaté des équipes de chercheurs

public sector incentives, and a commitment to cities as the functionally strategic focus for growth, job creation, and development. »

⁶ « *A preoccupation with economic criteria and quantitative objectives of development was confirmed through a technocratic approach and programming. [...] Much of the theoretical support for policy had its roots in Canadian academic and intellectual life. With the abandonment of the tradition of political economy, perhaps the singular contribution of Canadian social science, came the development of a class of scholar/policy advisers - the development technocrats, or, to use Self's (1976) term, "Econocrats". The manifestation was further nurtured by the evolving "grants economy". Legitimization was not seen as deriving from the people but from the bureaucracies and institutions in place which assumed the authority for rural Canada. Citizen participation in rural development was given short shrift. »*

proches de ces milieux⁷, la recherche d'alternatives aux modèles de développement régional mis en place est d'abord passée par le rejet des modèles qui, aux yeux des ruraux, étaient basés sur le développement urbain et ne pouvaient donc être transférés aux régions rurales.

Dans la mesure où c'est une science régionale relativement triomphaliste qui a inspiré les politiques étatiques depuis vingt ans, l'échec des programmes gouvernementaux porte un dur coup à ses assises théoriques. Elle qui avait des réponses toutes faites se remet en question ; il suffit de lire les derniers travaux de John Friedmann, Clyde Weaver et Walter Stöhr, de même que l'entrevue récente de Walter Isard dans la *Revue internationale des sciences sociales* (BENKO, 1987), pour s'en convaincre. Mais malgré ses difficultés de mise en œuvre, la théorie des pôles de croissance est loin d'avoir été reléguée au musée des idées. Il me semble qu'elle revient en force ces dernières années, avec les travaux de Jean-Claude Perrin sur le concept de technopôles.

Aussi, entre le discours des ruraux des régions marginalisées et celui des spécialistes des sciences régionales, il y a un fossé infranchissable. Leur incompréhension mutuelle tient pour partie au fait que la science régionale propose des solutions qui s'appuient principalement sur la rationalité économique, et qui reviennent à la mode avec l'actuelle philosophie politique. Par exemple, face à l'échec des grands programmes de développement régional au Canada depuis vingt-cinq ans, prévoyant une reprise économique, ARTIBISE (1989) propose de concentrer les ressources de l'État sur le développement d'un réseau de villes moyennes dynamiques. Cela ne veut pas dire qu'il ne se soucie pas des régions rurales en difficulté. Pour lui, ce sont justement les ressources fiscales nouvelles générées par le dynamisme urbain qui vont permettre aux gouvernements de maintenir ou de créer des programmes spéciaux en faveur des régions défavorisées. Mais, on le voit bien, il n'a pas compris que c'est justement ce que refusent les citoyens des régions en difficulté : être traités comme des « assistés ». Ces programmes les maintiennent dans la dépendance et entretiennent une attitude fataliste, une mentalité d'assistés peu favorable à l'émergence d'une forme de développement qui les amènerait à mettre leurs talents en valeur et à se réaliser pour le bien de l'ensemble de leur communauté... ce qui est la fin même de tout processus de développement.

2.2. Sur les théories critiques

Si on assiste à un essoufflement des théories du développement spatialisé sur lesquelles se sont érigées les sciences régionales, on peut pratiquement en dire autant des théories critiques, alternatives ou prétendues telles. Plus soucieuses d'expliquer le sous-développement dont souffrent plusieurs régions des pays occidentaux avancés que le développement régional comme tel, ces théories ont été élaborées dans le sillage d'une science humaine du développement

⁷ Je pense ici au premier colloque du GRIDEQ, où ce point de vue a été largement établi ; de fait, le colloque s'intitulait « La problématique du développement en milieu rural » (GRIDEQ, 1975).

régional prenant appui sur le marxisme et sa version tiers-mondiste. La diffusion de ces analyses critiques est aussi liée, pour le Québec, à l'émergence d'un certain nombre d'équipes de recherche universitaire, souvent installées dans des régions en difficulté. Nous pensons ici au CRIDEQ, de l'Université du Québec à Rimouski, au GRIR, de l'Université du Québec à Chicoutimi, au Groupe de recherche sur la Mauricie, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et à des groupes comme le GREDIN, de l'Université Laval. Ces équipes, marquées par les théories tiers-mondistes, sont en outre influencées par certains travaux historiques sur la formation des sociétés régionales, notamment ceux de N. SÉGUIN (1977) sur le Saguenay.

Ce courant de recherche résulte du mariage entre une demande sociale et un renouveau théorique. La première émane d'un mouvement régionaliste issu non des élites traditionnelles, mais de certaines couches populaires marginalisées et résistant avec bruit à cette marginalisation, qui signifie aussi la fermeture d'établissements humains nouvellement ouverts au peuplement. Le renouveau théorique est venu de l'analyse de la dynamique du capitalisme à l'échelle mondiale, sous l'impulsion des travaux de Samir Amin, d'André Gunder-Frank et de ceux qu'on appelle les « désarrolloïstes » latino-américains, comme Celso Furtado, Rodolpho Stavenhagen, Fernando Cardoso et autres, pratiquement tous issus de l'école de pensée de la CÉPAL, la Commission économique pour l'Amérique latine de l'Unesco, et des travaux que Raul Prebisch y conduisit durant les années cinquante.

De fait, les disparités régionales au Canada et au Québec étaient telles qu'elles ont suscité un mouvement régionaliste revigoré par ces « exclus du progrès ». Les jeunes universitaires fraîchement débarqués dans ces régions ne demandaient pas mieux que de servir une juste cause et, animés par une vision renouvelée du rôle de l'université dans son milieu, ils se trouvèrent rapidement en équilibre instable entre les exigences de la recherche scientifique et les attirances pour la dissertation idéologique ; cet attrait était d'autant plus prégnant que la volonté d'engagement de ces intellectuels pouvait facilement les faire dévier vers un rôle sans doute valorisant au plan personnel mais moins honorable sur le plan scientifique, celui d'idéologues du mouvement social. On allait même jusqu'à rationaliser cette situation « d'intellectuel organique » des classes populaires en parlant d'un juste équilibre des choses, la bourgeoisie ayant depuis longtemps ses propres intellectuels organiques, avec les professions juridiques à leur service.

Le renouveau des études régionales au Québec tient évidemment au grand succès de ces théories tiers-mondistes, qui alimentent un militantisme anti-impérialiste dirigé contre le monde occidental et les grandes puissances hégémoniques, tenues responsables de tous les maux dont souffrent les pays en voie de développement du tiers-monde. On peut situer dans cette perspective les théories des relations centre-périphérie, les thèses du développement inégal et de l'échange inégal (ainsi que la variante marxiste basée sur la théorie de la valeur et la variante néolibérale basée sur la dégradation des termes de

l'échange dans le commerce international), et les théories de la dépendance et de la marginalisation issues du « désarrolloïsme » sud-américain.

La théorie des relations de domination centre-périphérie met l'accent sur l'hégémonie politique du centre sur les périphéries, laquelle permet aux relations économiques inégales de se maintenir. Les ressources des périphéries (en force de travail et en matières premières) alimentent un développement qui se fait ailleurs, justement au centre ; et la périphérie est doublement pénalisée car, pour son approvisionnement en biens et services, elle reste dépendante du centre, qui lui livre des produits coûteux, ne serait-ce qu'à cause des coûts de transport et du fait qu'il s'agit de produits industriels finis ayant une valeur ajoutée plus grande. Le développement des centres apparaît alors comme corrélatif au sous-développement relatif des régions périphériques.

L'inégalité des rapports centre-périphérie a aussi été étudiée dans le cadre des travaux sur l'échange inégal. Selon l'approche marxiste, la valeur des marchandises étant basée sur le travail vivant, et donc sur le ratio travail vivant-travail mort traduit en capital mobile et en capital fixe, les marchandises produites au centre, qui incorporent davantage de travail vivant, s'échangent contre des marchandises des périphéries qui ont une moindre valeur, étant plutôt des matières premières à peine transformées. D'un autre côté, on a beaucoup analysé la détérioration des termes de l'échange, qui résulte de la croissance plus rapide des prix des produits manufacturés (du centre) que de ceux des matières premières (des périphéries). Les nations du tiers-monde, en contrôlant des appareils comme le système des Nations Unies, ont pu donner beaucoup d'écho à ces thèses et réclamer ce qu'on appelle un « nouvel ordre économique international » pour briser une « division internationale du travail » qui s'était justement fondée sur ces échanges inégaux.

De cette thèse centrale sont issues une série de théories comme celles de la dépendance, de la marginalisation, du capitalisme périphérique et comprador, de même qu'un ensemble de propositions allant de l'import-substitution, du nationalisme économique et du développement autocentré jusqu'aux idées de coopération régionale et même de déconnexion du système mondial. À la faveur d'un nationalisme militant, ou de rentes de situation liées par exemple au pétrole, plusieurs pays du tiers-monde ont tenté de s'engager dans ces voies qui supposaient (selon la théorie des industries industrialisantes) une industrialisation visant non seulement l'industrie légère des biens de consommation courants mais aussi une industrie lourde de biens d'équipement. Souvent basée sur l'extraction de la plus-value du secteur agricole, encore largement dominant dans ces pays, cette industrialisation lourde a été partout un échec, notamment dans des pays qui jouissaient, sous ce rapport, de plusieurs facteurs favorables, comme l'Algérie.

Plusieurs travaux sur les régions marginales du Québec ont donc émergé des équipes de recherche mentionnées plus haut. D'une certaine manière, les concepts qu'elles ont mis à la mode ont connu beaucoup de succès, comme en témoigne leur généralisation dans le discours des leaders des mouvements sociaux régionalistes et, plus largement, de la classe politique. Ainsi en est-il

d'une notion comme celle de « région périphérique », maintenant passée dans le langage courant. Mais, dans l'ensemble, il faut bien admettre qu'il s'agissait d'une transposition relativement servile et faiblement étayée par des études empiriques de théories d'abord conçues pour expliquer les relations internationales et les relations entre les nations riches du centre et les pays du capitalisme périphérique. Et quand on essayait d'aller plus loin, la réalité ne paraissait pas « à la hauteur »... ou encore se présentait comme une vérité qui n'est pas nécessairement bonne à dire.

L'essoufflement de ce courant critique provient de deux sources : des problèmes liés à la plus ou moins grande capacité d'explication et de prédiction des théories en cause et, deuxièmement, de leur impuissance à générer des politiques économiques capables de susciter le développement attendu. Et la remise en cause actuelle des théories tiers-mondistes (BRUNEL, 1987) entraîne, *de facto*, celle des tentatives de transcription réalisées par des équipes de recherche pour comprendre la dynamique des rapports entre les régions à une échelle infra ou intranationale.

La place nous manque ici pour faire état de l'ensemble des critiques formulées à l'égard de ces courants théoriques ; d'ailleurs, il s'agit de débats aujourd'hui assez bien connus. Si on s'en tient à l'expérience québécoise, elle présente quelques bizarreries assez embêtantes pour la transposition intégrale de ces théories ; par exemple, on aura noté que souvent les salaires accordés dans les industries extractives des régions périphériques sont notablement plus élevés qu'à Montréal et que, de manière générale, le coût de la vie est plus élevé dans les régions périphériques que dans les régions centrales, contrairement à ce qui se passe dans d'autres sociétés avancées, en Europe par exemple. Et si les moyennes de revenu personnel disponible sont plus basses dans nos régions périphériques, légitimant des politiques de rattrapage, c'est que la structure économique n'y est pas la même, étant donné la présence plus importante de la petite production marchande (en agriculture, dans la pêche et le travail en forêt) et du travail autonome qui y est associé. Mais, en ce qui concerne le travail salarié (lorsque celui-ci existe, car il y a des taux d'activité bas et des taux de chômage élevés), force est de constater que les rémunérations sont identiques (notamment dans le secteur public, fort important dans les périphéries, au point qu'on parle d'une tertiarisation de leur économie) grâce à l'action syndicale, et parfois plus élevées dans les industries extractives, en raison de divers facteurs (éloignement, nécessité d'attirer une main-d'œuvre relativement qualifiée). Du coup, toutes les théories de l'échange inégal basées sur la théorie marxienne de la valeur sont sujettes à de déchirantes révisions.

D'un autre côté, on sait toute la difficulté de mesurer les échanges économiques interrégionaux ou interindustriels, les flux de biens et services, les entrées et les sorties, de construire le grand tableau à double entrée des échanges interrégionaux. Et dans les tentatives qui vont dans ce sens, on note assez vite que la dépendance économique des régions périphériques n'est pas aussi évidente que celle qui est posée à priori par les diktats de la théorie. S'il est vrai que les matières premières de ce qu'on a justement appelé les « régions-ressources »

paraissent susciter un développement dans les régions centrales, par les activités de transformation ou toutes celles qui sont liées à l'existence des sièges sociaux des entreprises, par les activités de recherche-développement et par le tertiaire supérieur (services aux entreprises), les investissements faits dans les régions périphériques, surtout ceux qui passent par l'État grâce aux diverses mesures sociales et à la généralisation de certains équipements publics, sont tout aussi énormes. Dans certains cas, tel celui des régions isolées et très faiblement peuplées comme la Basse-Côte-Nord, les dépenses publiques atteignent des niveaux astronomiques si on les calcule *per capita*. Évidemment, on constate qu'il y a aussi un prix à payer pour l'occupation de certains territoires sur lesquels se fonde la légitimité territoriale de l'État.

Par ailleurs, ces idées de développement autocentré et endogène, toutes sympathiques qu'elles soient, n'ont pas produit les résultats escomptés. Si elles ont créé un dynamisme et suscité un *entrepreneurship* régional prometteur, les expérimentations qui en ont résulté ont le plus souvent été des projets fragiles, qui ont survécu le temps des subventions, et ont donc reposé sur une péréquation issue de la volonté politique de rendre les disparités régionales tolérables. De même que le discours anti-impérialiste virulent des gouvernants du tiers-monde a pu occulter leur propre incurie et l'aberration de leurs politiques, le discours régionaliste, en accusant les gouvernements québécois et canadien ou les grands groupes industriels de tous les maux des régions périphériques, a laissé dans l'ombre un manque de dynamisme économique assorti d'une attitude attentiste face aux pouvoirs publics. L'actuelle remise en question de l'héritage colonial comme facteur ultime de sous-développement et de pillage du tiers-monde ne pouvait manquer de se répercuter sur un certain discours régionaliste qui s'abreuvait à la même rhétorique.

Mais, la crise économique aidant, les années quatre-vingt auront amorcé un bouleversement profond dans les données de la problématique régionale au Québec, et l'émergence de la notion de « développement local » qui est au cœur de cette nouvelle problématique mérite toute notre attention, car elle implique de nouveaux enjeux qui remettent en question toutes les théories et toutes les pratiques de développement régional, et dessinent les contours d'une nouvelle approche de la réalité régionale.

3. Conclusion

Si le temps actuel nous semble bien « le temps des incertitudes », qu'est-ce qui se dessine à l'horizon ? Sans vouloir jouer les prophètes, nous voyons poindre une nouvelle période historique de gestion du sociospatial où l'expression de l'intervention politique comme des luttes sociales régionalistes ne sera plus la même. Ce qui se nomme « développement local » pourrait se révéler une importante lame de fond capable de transformer les rivages sur lesquels elle va déferler, bien qu'il s'agisse pour l'instant de tâtonnements, d'une pratique... sans théorie.

Par ailleurs, après quelques décennies de pratique du développement régional et de construction de théories devant fonder la pratique, force est de reconnaître

que cette notion reste encore bien équivoque et qu'elle désigne, selon ceux qui s'en servent, des réalités assez différenciées. Pour les uns, le développement régional constitue une réalité bien tangible ; il désigne toutes les actions qui tendent à réduire les disparités régionales et surtout le résultat visible, mesurable, de ces actions. Pour d'autres, cette notion renvoie plutôt à une dimension, qu'on peut appeler le régionalisme, qui est celle des luttes sociales pour l'égalité sociospatiale des chances ; le développement régional est alors avant tout un mouvement social. Pour d'autres encore, la notion désigne les interventions gouvernementales en faveur des régions en difficulté ; dans ce cadre, le développement régional renvoie à une activité particulière des administrations publiques et sa réalité est constitutive de l'intervention publique dans le développement social et économique. Finalement, pour d'autres, le développement régional est un nouveau savoir ou une nouvelle science en construction qui serait une sorte de science humaine appliquée se basant sur un large ensemble de disciplines scientifiques. Selon que l'on fait référence à l'une ou l'autre de ces notions, on le voit bien, le développement régional peut avoir des significations relativement différentes.

Plusieurs articles du présent numéro abordent cette nouvelle expérience de développement local au Québec et explorent les chemins qu'elle semble vouloir prendre. Pour l'heure, il est intéressant de constater que la notion garde toute sa polyvalence ; si, pour les uns, elle se situe au niveau de la gestion étatique du sociospatial, pour d'autres elle se situe au niveau des acteurs sociaux et de leur nouvelle volonté d'aménager leur avenir, et pour d'autres encore elle rend plutôt compte d'une nouvelle manière de gérer la production, d'une nouvelle économie et de nouveaux entrepreneurs. Il s'agit ici de la richesse propre aux phénomènes instituants, qui disqualifie une pratique scientifique plus à l'aise pour discourir sur les rapports sociaux institués que pour prédire le destin des sociétés à partir des signes d'une nouvelle historicité.

Références

- ARTIBISE, A. F. J., 1989. « Canadian Regional Development : The urban Dimension », communication présentée au 4^e colloque de l'Association irlandaise des études canadiennes, Galway, Irlande, 10-12 mai.
- BENKO, G., 1987. « Rétrospective et prospective sur la science régionale : une interview de Walter Isard », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 29, no 2, p. 171-178.
- BRUNEL, S. (dir.), 1987. *Tiers-mondes. Controverses et réalités*. Paris : Économica.
- FUNK, R., 1975. « Panel Discussion of the Third Advanced Studies, Institute of Regional Science, Karlsruhe, 1974 », *Papers of the Regional Science Association*, vol. 34.
- GALBRAITH, J. K., 1977. *Le Temps des incertitudes*. Paris : Gallimard.
- GRIDEQ, 1975. *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- GRIDEQ, 1987. *Financement du développement régional. Actes du Colloque de l'OPDQ à l'Université du Québec à Rimouski les 26 et 27 octobre 1987*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- ISARD, W., 1956. *Location and Space-Economy*. Cambridge : MIT Press.
- ISARD, W., 1960. *Methods of Regional Analysis*. Cambridge : MIT Press.
- JEAN, B., 1989. « Le développement à sa place. Aspects de la problématique du développement local au Québec », dans M. Bassand et L. Bridel (dir.), *La dynamique locale et sa gestion*. Genève : Commission nationale suisse pour l'UNESCO, p. 125-142.

- KUKLINSKI, A., (dir.), 1975. *Regional Development and Policy. International perspectives.* Leiden : A. W. Sijthoff.
- KUKLINSKI, A., 1987. « Regional Problem, Regional Science, Regional Studies », dans P. Dutkiewicz et C. Gorzelak (dir.), *Local Studies in Poland.* Varsovie : Université de Varsovie, Institut d'économie spatiale.
- LAPPING, M. B. et A. M. FULLER, 1985. « Rural Development Policy in Canada : An Interpretation », *Community Development Journal*, vol. 20, no 2, p. 114-115.
- MATTHEWS, R., 1977. « Canadian Regional Development Strategy : A Dependency Theory Perspective », *Plan Canada*, vol. 17, no 2.
- OPDQ, 1987. *Problématique du financement du développement régional. Document préliminaire.* Québec : OPDQ, Direction des études et des politiques régionales.
- SAVOIE, D. J., 1986. *Regional Development in Canada.* Toronto : University of Toronto Press et Institut canadien de recherche sur le développement régional.
- SÉGUIN, N., 1977. *La conquête du sol au 19^e siècle.* Sillery : Boréal Express.
- SELF, P., 1976. *Econocrats and the Policy Process : Politics and Philosophy of Cost-benefit Analysis.* Londres : Macmillan.

Texte 12.

PIERRE BRUNEAU

Les villes moyennes au Québec.

Leur place dans le système sociospatial¹

Dans le cadre de cet ouvrage, nous avons voulu élargir l'état de la connaissance dans une sphère peu fréquentée jusque-là par les chercheurs québécois. Non pas que les analyses sur l'une ou l'autre des villes moyennes aient manqué - encore qu'il reste beaucoup à faire en ce domaine -, non pas que géographes et économistes n'aient pas perçu et envisagé les villes moyennes comme une catégorie spatiale distincte au sein du système urbain québécois. Mais, le plus souvent, la perspective adoptée n'était pas suffisamment large pour traiter la question des villes moyennes au Québec sous l'angle de la relation société/espace.

À l'heure de la révolution technologique, de la concentration du capital, du redéploiement industriel, de l'internationalisation de la production et de la complexification sociale - tous ces événements favorisant le passage d'une société industrielle à une société postindustrielle -, l'intérêt d'une démarche visant à situer les villes moyennes québécoises dans la nouvelle division sociale et spatiale du travail, suscitée par le redéploiement de l'ensemble de l'activité sociale à toutes les échelles, nous est apparu capital. Notre démarche tout au long de cet ouvrage a toujours été imprégnée de cette impérieuse nécessité de rechercher les lois qui relient l'espace à la société, d'élaborer des outils théoriques qui permettent de dépasser les descriptions particulières et de rechercher les méthodes de connaissance de la production de l'espace.

Au terme de cette analyse, peut-on imaginer que l'espace de la ville moyenne, mieux, que l'espace des villes moyennes puisse être conçu autrement que comme un espace construit, donc comme un espace social, c'est-à-dire comme un espace produit ? Toute société développe sa propre relation à l'espace en vue de la réalisation d'objectifs qui doivent être associés à une demande sociale changeante ; en ce sens, l'espace entre dans des stratégies et devient un moyen mis au service d'une fin.

Longtemps considéré comme un produit de sa région, l'espace de la ville moyenne s'intègre de plus en plus dans une mosaïque d'espaces où prédominent les relations extrarégionales. Retournement, nouvelle problématique qui laissent entrevoir les nouveaux mécanismes de la production d'espace. Ainsi

¹ Texte publié initialement dans P. BRUNEAU, 1989. *Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système sociospatial*. Sillery : Presses de l'Université du Québec, p. 173-182 (Conclusion générale).

prenait forme le fil conducteur qui allait donner la cohésion au travail entrepris et mettre à jour la logique de développement des villes moyennes fondée à la fois sur le principe d'intégration et sur le triple processus de la spécialisation, de la banalisation des fonctions et de la hiérarchisation des villes moyennes au sein d'un vaste système sociospatial.

Cette logique s'éclaire si, par le biais d'une métaphore, on conçoit l'espace social québécois, c'est-à-dire l'espace construit et occupé (l'œkoumène), comme un archipel avec d'une part ses espaces pleins, intensifs constituant les îles, les points forts (concentrations urbaines, villes, agglomérations, conurbations), et d'autre part ses espaces vides formés par la coalescence des périphéries (agriculture, habitat dispersé, loisir, tourisme, etc.).

À l'évidence, c'est au sein des îles de l'archipel que se concentre et se déroule l'essentiel de l'activité sociale. Bien reliés, ces centres s'organisent en réseau, s'intègrent en système, d'où la notion bien connue de réseau urbain, de système urbain au sein duquel les villes, tout en étendant leur domination sur de vastes hinterlands, tendent à se spécifier au plan fonctionnel dans un contexte de décloisonnement généralisé des espaces.

Si le réseau urbain québécois se développe à partir de 166 points d'appui (concentrations de plus de 2 500 habitants en 1981), ceux qui comptent dans l'exercice de l'activité sociale s'établissent tout au plus à 25. Il s'agit de la métropole, de la capitale et des villes moyennes (19) y compris celles de niveau supérieur (4) qui concentrent à elles seules 75 % de la population du Québec. Les autres points d'appui, pour être nombreux, restent fragiles et instables, surtout aux niveaux inférieurs pour des raisons qui tiennent soit à leur trop grande dépendance des zones métropolitaines (villes moyennes et grandes), soit à l'anémie des zones rurales qui les supportent.

Plus haut dans la hiérarchie urbaine, la tendance est à plus de rigidité, à un tassement de la croissance des grandes aires métropolitaines et à la montée des capitales régionales tout autant qu'à la consolidation des centres sous-régionaux, ce niveau d'exercice privilégié des villes moyennes. Le réarrangement spatial de l'activité sociale qui remue le Québec depuis les trente dernières années, tout en continuant de privilégier le sommet de la hiérarchie urbaine, met davantage à contribution les anneaux intermédiaires de la chaîne urbaine.

Certains des flux que ce réarrangement spatial met en œuvre sont ascendants comme en témoigne le processus de régionalisation mené par l'État à la fin des années soixante dans les domaines de l'enseignement, de la santé et de l'administration publique. Dès lors, la campagne, le village, la petite ville perdaient des points au profit de la ville moyenne ; plus récemment, à la faveur d'un accroissement des polarisations régionales et d'une réduction correspondante des distances-temps, la ville moyenne commençait à rogner sur l'anomalie de haut de gamme (produits de luxe) de la petite ville et, par ricochet, enclenchait chez cette dernière un processus de banalisation croissante de ses activités de distribution.

Plusieurs des flux engendrés par le redéploiement de l'activité sociale sont descendants et traduisent un tassement vers le bas de la hiérarchie de l'ensemble

des fonctions de production et de distribution (des biens et services) qui doit être mis en relation, d'une part avec l'élévation des niveaux de vie (plan économique) et l'uniformisation des modes de vie (plan social), de sorte que la fourniture des biens spécialisés n'est plus l'apanage des grandes villes, et d'autre part avec la complexification sociale qui exige la multiplication des points à partir desquels puisse s'exercer la fonction de régulation sociale en vue d'un peu plus de contrôle et d'efficacité. Ce glissement, facteur d'intégration, entraîne une réallocation des tâches urbaines et une nouvelle stratification topologique.

En reconsidérant ses stratégies de localisation, le système productif fait des villes moyennes moins des centres d'obédience régionale que des nodes spécialisées au sein de hiérarchies urbaines aboutissant aux grandes métropoles du monde industriel. Cantonnées dans des fonctions qui ne requièrent que des connaissances inférieures, elles exercent de plus en plus des activités liées soit à la transformation des ressources (régions périphériques), soit à la fabrication (régions centrales). Relevant de centres de décision extérieurs, elles perdent la maîtrise de leur développement pour le statut subordonné de simple maillon au sein de filières productives. Elles deviennent ainsi pour les grandes entreprises industrielles des réservoirs de main-d'œuvre abondante, peu exigeante, donc des lieux d'exécution de tâches simples.

La même logique de disjonction fonctionnelle et de dispersion spatiale des établissements infiltre les grandes organisations du tertiaire. Certaines d'entre elles, telle l'administration publique fédérale, pratiquent une politique de dispersion territoriale du tertiaire banal. Si les villes moyennes semblent les grandes bénéficiaires de ce glissement, il faut noter que les unités administratives délocalisées sont fortement mécanisées et informatisées, et entraînent un travail routinier de vérification, de contrôle et d'exécution de gestes simples. Bien avant de répondre aux revendications régionales, l'amorce de déconcentration de la fonction administrative vise d'abord des objectifs de réorganisation fonctionnelle et des critères d'efficacité.

L'observation des faits montre que les transferts réalisés vers les villes moyennes se soldent dans la plupart des cas par des séparations de fonctions. C'est vrai pour les activités industrielles et les tâches administratives ; ce l'est également pour le tertiaire supérieur public. Au plan fonctionnel, la diffusion des connaissances, plus particulièrement de niveau collégial, est sûrement l'activité qui spécifie le mieux la ville moyenne. La multiplication des enseignements spécialisés souhaités et soutenus par l'État dans un dessein de rationalisation des ressources fait apparaître les villes moyennes comme des nodes spécialisées dans un système sociospatial intégré. Quant au redéploiement de l'enseignement universitaire, largement favorable aux capitales régionales, il intéresse au premier titre les programmes de premier cycle, puis les études avancées qui viennent le plus souvent conforter des axes de développement exploitant les avantages comparatifs ou absolus des régions. Un tel redéploiement ne va pas sans spécialiser les villes d'accueil dans un rôle de transmission des connaissances, banalisées par suite du développement des besoins de la société de croissance et de la démocratisation de l'enseignement.

Transmettre la compétence professionnelle, diffuser les savoirs liés aux technologies nouvelles, telle est la nouvelle contribution des villes les mieux situées aux grandes articulations régionales, dans un contexte où le savoir technique est devenu une force productive déterminante.

Autrefois réservé aux grandes villes, l'autre versant du savoir - sa production - consent aussi à une localisation moins centrale. Sous l'égide de l'État qui encadre et favorise ce mouvement, c'est une partie de la recherche appliquée et de la recherche fondamentale orientée qui rejoint la catégorie urbaine intermédiaire. L'une et l'autre intéressent la valorisation des ressources régionales servant les fins d'un projet de société favorisant la croissance économique et tentent, pour des raisons d'efficacité, de se rapprocher de leur objet.

L'un des effets du redéploiement de la recherche publique consiste en l'accroissement de la spécialisation fonctionnelle régionale et de la polarisation spatiale au profit du niveau intermédiaire de la hiérarchie urbaine. Un autre effet tout aussi déterminant est l'opposition dialectique entre les grandes villes, qui produisent le savoir téléologique intéressant les fins, et les villes moyennes orientées vers la production du savoir positiviste (la *techné*) privilégiant la rationalité des moyens.

Chercherait-on à montrer le lien étroit existant entre le redéploiement et la séparation des fonctions qu'on ne saurait choisir meilleur exemple que celui qui autorise l'affinage du centre par la rétention du savoir général, critique et non performant et par le délestage, au profit de la périphérie, d'une partie du savoir technique, particulier et performant.

Voici un autre exemple d'opposition dialectique entre des villes de niveaux hiérarchiques différents dans un contexte de division sociale et spatiale du travail accrue à la faveur d'un changement sociétal, où surgit un mouvement de déconcentration comme sous-produit de la complexification du système social et comme réaction à l'abaissement de son niveau de performance. Des trois systèmes qui structurent l'ensemble de l'activité sociale, seul le système de décision maintient irrémédiablement ses implantations métropolitaines. Le système de production (exécution) et le système d'organisation consentent pour leur part à des localisations moins centrales.

La fonction d'organisation met en œuvre les moyens qui permettent au système général d'atteindre ses fins. L'orientation de la production reste une prérogative du centre, alors que l'encadrement des ressources humaines et l'économie des ressources physiques comprenant des activités de gestion, de coordination et de contrôle, glissent en direction des villes moyennes et des petites villes les plus dynamiques. La nouvelle spatialité créée par l'État vise justement à mettre en place les structures d'accueil susceptibles de recevoir des fonctions qui n'exigent plus d'être exercées par les instances centrales. Assuré de la maîtrise sociale, l'État peut laisser à d'autres le soin d'administrer les affaires courantes. Et pour ce faire, il sait qu'il peut compter sur la collaboration active des élites urbaines régionales.

La réallocation des fonctions à l'œuvre au sein du système sociospatial québécois est donc responsable d'une nouvelle stratification topologique. À mesure que s'étoffent les villes moyennes et les villes moyennes de niveau supérieur, se renforce la position stratégique des centres métropolitains. En même temps que se spécialisent les échelons urbains intermédiaires, le sommet s'anomalise par affinage de ses activités. Si bien qu'à une périphérie spécialisée, banalisée, s'oppose un centre à la fois polyvalent, diversifié et spécialisé, le processus de la spécialisation fonctionnelle touchant tous les types d'espaces.

Spécialisée, la ville moyenne apparaît de plus en plus comme la dimension spatiale d'une technique d'organisation collective de la production sociale. Comment en serait-il autrement dans un contexte d'intégration du marché canado-américain, de redéploiement de l'industrie à l'échelle internationale, et donc d'ouverture sur le monde ? Dans la nouvelle division sociale et spatiale du travail qui se développe à tous les degrés de l'échelle géographique, les villes moyennes sont appelées à se spécifier ; celles qui n'y parviendront pas rétrograderont nécessairement dans la hiérarchie des espaces.

Sans doute nombre de villes moyennes y trouveront-elles l'occasion de conforter leur position dans le système urbain québécois, mais la concurrence interspatiale qui s'annonce risque d'une part de réduire les marges bénéficiaires des entreprises de production et d'autre part de forcer un réajustement à la baisse de la rémunération de la main-d'œuvre en raison des taux inférieurs consentis ailleurs, notamment sur le marché américain, mais surtout sur le marché asiatique.

Compte tenu du produit offert, on peut penser qu'un tel scénario est davantage susceptible de s'appliquer aux villes moyennes du Québec de base, orientées vers la fabrication, qu'aux villes moyennes périphériques, spécialisées dans la transformation des ressources. De façon générale, le processus de changement qui caractérise le domaine productif marque le passage d'une société industrielle à une société postindustrielle. L'automatisation et la robotisation qui sous-tendent la révolution technologique réduisent la main-d'œuvre industrielle et facilitent son transfert vers le tertiaire.

À une société industrielle fondée sur l'utilisation du progrès technique en vue de produire plus de biens et de les faire consommer, succède une société postindustrielle reposant sur des activités tertiaires, la fourniture de biens collectifs et de services sociaux, le développement du savoir (BAILLY, 1981). Depuis la crise économique du début des années quatre-vingt, trois emplois sur quatre ont été créés dans le tertiaire.

La prise en compte de la localisation essentiellement urbaine de telles activités, du taux d'urbanisation croissant de la société et de la déconcentration des activités de services laisse croire en la multiplication et au renforcement des places centrales, donc au développement des villes moyennes capables de harnacher de vastes hinterlands.

Si les activités reliées à l'encadrement de la production, à l'administration des collectivités et des ressources, et au développement du savoir sont susceptibles

de procurer des emplois valorisés socialement et bien rémunérés, il faut craindre, si la tendance observée ailleurs s'avère fondée, la multiplication d'activités du tertiaire banal exigeant peu de connaissances et mal rétribuées.

Dans une société postindustrielle édiflée sur la base de la rationalisation des activités, de la segmentation du travail, de la déconcentration sélective des tâches et de la spécialisation fonctionnelle, la hiérarchie des revenus risque plus que jamais de calquer la hiérarchie urbaine et de donner tout son essor à une géographie du bien-être en émergence.

Au début de cet ouvrage, nous faisons remarquer qu'il n'existait au Québec aucun discours articulé sur les villes moyennes, soit tout au plus une parole tenue par les économistes (théorie du cycle du produit). Au terme de cette analyse, nous sommes bien conscient d'avoir contribué à structurer un tel discours, étant convaincu que les changements sociétaux en cours réservaient un rôle aux villes moyennes du Québec.

Bien modestement, nous avons voulu soulever le voile sur un domaine complexe de la connaissance. Nous prenons acte avec le lecteur du caractère incomplet d'une analyse qui a voulu privilégier deux types d'acteurs (le promoteur industriel et l'État) et qui, faute de temps et de moyens, a relégué au second plan les acteurs du tertiaire privé et les élites urbaines. Comme quoi, en ce domaine, les pistes de recherche ne manquent pas !

On l'a dit, les élites urbaines régionales constituent une force avec laquelle le capital extérieur et l'État savent compter en vue de la réalisation du projet national. Mais qu'en est-il au juste des forces urbaines endogènes axées vers la réalisation de contre-projets destinés à promouvoir la prise en charge par les collectivités régionales de leur propre destin ? Ces espaces de liberté que constituent les zones d'ombre dans un système sociospatial imparfaitement domestiqué, sont-ils perçus et exploités ? D'un tel exercice, pourtant, pourraient naître de nouveaux modèles de développement et d'aménagement susceptibles d'enrichir sensiblement la relation à l'espace d'une société devenue complexe.

Par ailleurs faudrait-il montrer que le processus d'intégration, actif dans les secteurs d'activités dominés par le capital industriel et l'État, inscrit de la même manière les villes moyennes dans des circuits commerciaux qui aboutissent aux grandes métropoles. Bien sûr, comme toutes les organisations, les grandes sociétés de distribution cherchent à étendre leur domination et, pour ce faire, utilisent des stratégies spatiales qui mettent à contribution les villes moyennes.

Les grandes entreprises commerciales exploitent d'abord les marchés urbains les plus rentables, puis ceux qui le sont moins parce que générant des taux de profit moins élevés. La concentration spatiale, la polarisation, la restauration et l'élitisation (gentrification) des centres-villes favorisent les surprofits, donc la rente de situation.

La montée des villes moyennes n'est pas étrangère au tassement vers le bas de la hiérarchie de la distribution des biens et services suscité par le capital commercial en quête de seuils d'entrée qui assurent la rentabilité économique et

que procurent justement les villes moyennes. D'où l'essor de la formule de la concession qui permet au capital de distribution d'intégrer les bourgeoisies commerçantes locales, d'imposer de nouveaux produits et de nouveaux modes de gestion, et d'introduire les comportements de chalandise de la métropole aux niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine.

La ville moyenne peut être considérée à la fois comme un lieu de transformation et de fabrication, comme un centre de production du savoir technique et professionnel, comme un pôle d'encadrement de la vie collective et de gestion des ressources, comme un marché de consommation renforcé par son rôle de place centrale, sa force polarisante, ses liens multiples avec les petites villes de son entourage, et comme un relais commercial de la métropole. Voilà autant de pistes de recherche qui mériteraient un traitement approfondi.

De même, il y aurait beaucoup à dire sur les petites villes du Québec dans la perspective de leur place dans la nouvelle division sociale et spatiale du travail qui s'ébauche aux différentes échelles.

Il semble bien, au terme de cette analyse, que les développeurs et les planificateurs entendent déjà tout le parti qu'ils peuvent tirer de la prise en compte du système de la ville moyenne dans leurs stratégies d'intervention au plan spatial, soit pour diffuser les modèles de la société urbaine, soit pour mieux gérer la complexité sociale. Mais, vue sous un autre jour, la ville moyenne reste un capital social méconnu en autant qu'elle renvoie aussi bien à des espaces plus restreints, plus accessibles à l'ensemble des populations, à des centralités (concentrations) moins diffuses, à une plus grande interdépendance des diverses fonctions urbaines, donc à des lieux où la ségrégation spatiale est moins avancée, qu'à des solidarités plus fortes. Capital social sous-utilisé, aussi, si l'on convient du rôle qui pourrait être le sien dans la mobilisation des énergies à des fins de survie et de promotion régionales.

Texte 13.

PAUL LAROCQUE

Dévitilisation rurale et créativité sociale : la Coalition « Urgence Rurale » dans l'Est-du-Québec¹

L'Europe de 92 connaîtra-t-elle une évolution analogue ? On souligne régulièrement depuis trois ou quatre ans l'importance du fossé qui se creuse entre deux Québec. Pour le moment, le premier semble voué à un essor satisfaisant, sinon rapide, tandis que le second est en perte de vitesse. Le phénomène n'est pas neuf, le développement ne s'inscrit jamais uniformément dans l'espace. L'Est-du-Québec, par exemple, est une terre d'exode depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui toutefois, les contrastes sont plus que jamais attribués à une division internationale du travail générant une compétition intense, susceptible de marginaliser encore davantage le Québec au sein du continent nord-américain. Les symptômes attirent aussi l'attention : les fissures sont perceptibles un peu partout, au point que la vieille dichotomie des années soixante-dix opposant un Québec de base (essentiellement la plaine du Saint-Laurent) à un Québec des régions-ressources paraît en voie d'éclatement. On admet maintenant la nécessité d'inscrire des sections entières de l'île de Montréal sur la liste des espaces dévitalisés. Il en va de même d'autres régions centrales naguère considérées en plein essor. La diffusion du développement emprunterait-elle une voie plus discriminante qu'autrefois ? En examinant la problématique des villes moyennes du Québec (25 000 à 60 000 habitants), le géographe Pierre Bruneau a constaté que leur dynamisme tenait habituellement à une spécialisation accrue, souvent marquée au coin de la sous-traitance, caractérisée par de multiples liens verticaux, moins susceptible en tout cas d'un rayonnement à l'horizontale². En général, les analystes découpent désormais le Québec avec plus de finesse, lui prêtant l'allure d'une mosaïque aux couleurs contrastées. Ils s'accordent aussi à dire que les ondes porteuses de développement se propagent moins facilement. Sans doute faut-il voir là une salutaire prise de conscience, qui met sur les lèvres d'à peu près tout le monde le mot développement. Mais en même temps, cette attitude nouvelle comporte de sérieux dangers pour une région telle que l'Est-du-Québec.

Elle risque en effet de diluer la lutte contre les disparités, et ainsi de réduire encore davantage les moyens d'intervention des gouvernements dans les zones

¹ Texte publié initialement dans J. CHEVALIER, B. JEAN, J.-L. KLEIN et N. SZTOKMAN (dir.), 1991. *De la Loire au Saint-Laurent. Des régions rurales face aux recompositions territoriales*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, GRIR, CNRS-URA 915, p. 125-133.

² P. BRUNEAU, 1989. *Les villes moyennes au Québec, leur place dans le système sociospatial*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

les plus en difficulté. Déjà depuis quelques années, l'importance de la dette publique conjugée au vieillissement de la population québécoise a mis un frein à l'expansion et à la décentralisation des services de l'État, tout en fournissant les justifications idéologiques nécessaires à la mise en place de politiques développementales misant sur le volontarisme des régionaux. Selon Juan-Luis Klein, « la région apparaît donc comme un maillon fort du mode de régulation postkeynésien qui s'implante dans la société occidentale suite à la crise de l'État nation »³. Graduellement, ces derniers ont dû apprendre l'art difficile de la concertation, à faire plus avec moins de moyens, quitte à attiser ainsi les rivalités intra ou inter-régionales. Dans un Québec cassé en plusieurs morceaux, il y a de fortes chances pour que l'aide gouvernementale encore disponible privilégie les plus gros dossiers en réponse aux pressions plus efficacement exercées par les milieux à plus forte densité de population. On nagerait ainsi assez spontanément dans le sens du courant, au détriment de nombreux milieux ruraux en voie de désertification rapide.

Qu'advient-il, dans ce contexte, de ces tissus de peuplement desservis par leur faible densité, leur éloignement des centres régionaux industriels et/ou de services, le vieillissement très accentué de leur population ? À deux ou trois sous-régions près, l'Est-du-Québec tout entier répond à cette description au point de créer une tache assez uniforme sur une carte provinciale fortement bigarrée ailleurs. Même si on ne se met pas toujours d'accord sur le choix des variables socioéconomiques ou socioculturelles propres à identifier les situations les plus désespérées, sinon de non-retour, il est certain que le risque d'une fermeture tranquille, opposée ici à celle qui découle d'un décret, plane sur une foule de paroisses et de municipalités. Le cercle vicieux du mal-développement continue à resserrer son étreinte sur les plus petites d'entre elles, à moins qu'elles ne soient périurbaines. La cohorte des municipalités de moins de cinq ou six cents habitants grossit sans cesse. Certes, ceux qui partent vont en général moins loin qu'il y a quinze ans, mais la petite ville où ils s'installent est souvent elle-même dans une situation plus ou moins stagnante, et cette stagnation ne pourra, à terme, que déboucher sur une régression réelle si la désertification s'amplifie autour d'elle.

Comme il est devenu plus difficile de réagir, une attitude fataliste prévaut souvent. Le vieillissement de la population ne fait qu'accuser davantage la pénurie des services déjà dénoncée par les auteurs du *Deux Québec en un*⁴. Il correspond aussi à une perte de dynamisme, à une absence de *leadership* compromettant à l'avance toute mobilisation sociale importante. L'époque des Opérations Dignité

³ J.-L. KLEIN, 1989. « Rapports sociaux et régions », *Revue canadienne des sciences régionales* vol. 12, no 1, p. 109.

⁴ CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, 1989. *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*. Boucherville : Gaétan Morin.

et de la contre-offensive jalloise⁵ semble révolue. En outre, le capital-nature sur lequel on pouvait encore miser au cours des années soixante-dix est tantôt déprécié, tantôt insuffisant : déjà contingentées, les pêcheries ont connu une situation de crise presque permanente en 1988 et 1989 ; la forêt privée, fleuron du haut pays bas-laurentien, est dans un état de délabrement sans précédent ; les fermes laitières, où se concentrent une forte proportion des investissements agricoles, sont de plus en plus victimes d'un surinvestissement et d'une production archi-contrôlée, elle-même objet de spéculation, comme en témoigne la multiplication des ventes aux enchères (plus de soixante dans la seule vallée de la Matapédia en 1989). En conséquence, les activités d'apprêtage du poisson sont fragiles et instables, les petites scieries disputent âprement aux papetières la matière ligneuse encore disponible et le secteur de la transformation du lait a perdu l'une de ses principales unités en 1988. La dépendance des paiements de transfert se généralise, même si les conditions d'éligibilité deviennent plus contraignantes.

Que faire ? Certes, ici et là, des intervenants se disent prêts à lutter pour éviter la disparition des commissariats industriels en milieu rural, maigre concession du gouvernement québécois et des petites municipalités urbaines au développement rural. On s'interroge aussi sur les retombées possibles des contrats de relance que s'apprêtent à parapher l'Office de planification et de développement du Québec et les municipalités régionales de comté les plus menacées (premières sur la liste : les MRC Matapédia et Denis-Riverin). Mais les témoignages ne manquent pas pour rappeler à quel point il est difficile, en vertu des normes retenues par les organismes subventionnaires, prêteurs ou pourvoyeurs de garanties, de financer les petites entreprises polyvalentes qui pourraient le mieux correspondre au caractère saisonnier des activités et à l'échelle humaine du milieu. Attirer des investissements de l'extérieur est encore plus problématique. Et quand malgré tout des entrepreneurs locaux réussissent à se manifester, il y a de fortes chances pour que leur action bénéficie plutôt aux petites villes environnantes, qui en ont elles-mêmes bien besoin. En attendant, certains questionnent sérieusement les effets de certaines réformes issues de la Révolution tranquille qui ont, au nom de l'accessibilité des services, accéléré la disparition des médecins de campagne, urbanisé les agronomes, les travailleurs sociaux et la majorité des enseignants. D'autres chantent les vertus de l'achat chez-soi pour maintenir ouverts magasins généraux et pompes à essence.

Ce qui précède est à la fois nécessaire et non suffisant. De plus en plus nombreux sont ceux qui s'en rendent compte. Et comme il advient souvent dans les situations les plus difficiles, un certain nombre de solutions plus radicales ont commencé à attirer l'attention. Elles impliquent d'importantes modifications eu égard aux conduites collectives et individuelles. Même si certaines d'entre elles semblent inspirées par une nostalgie régressive, il ne faut pas trop se fier aux

⁵ Le JAL, un regroupement de trois villages du haut pays bas-laurentien a constitué au Québec le fer de lance d'un mouvement de revitalisation rurale fort dynamique dans la décennie des années soixante-dix.

apparences à une époque où l'innovation s'inspire de plus en plus d'anciens modèles. Signe des temps ? Des intervenants d'âge mûr s'interrogent aujourd'hui sur la possibilité de constituer un pouvoir gris en milieu rural, afin de mieux mettre à contribution les forces objectives du milieu, de créer des services de proximité et, si possible, de générer quelques projets économiques créateurs d'emplois. De ce côté, il n'est pas impossible d'obtenir du renfort. Une réflexion se poursuit à propos de l'opportunité de la mise sur pied de structures d'accueil pour intégrer physiquement et socialement retraités et préretraités de la ville, dont le nombre va augmenter, dans leur milieu rural d'origine ou sur tout autre site vert de leur choix. On épilogue aussi sur le retour des jeunes, qui pourraient s'installer à faible coût dans des localités où de nombreuses maisons attendent un acheteur.

Pour y faire quoi ? Un peu partout, sans encore convaincre, on recommence à valoriser la pêche côtière artisanale, sachant que celle-ci n'est nullement responsable de la baisse des biomasses, sachant aussi que ses adeptes débarquent à terre un produit de meilleure qualité et qu'ils pourraient améliorer leurs rendements si la technologie dite « intermédiaire » qui a fait ses preuves ailleurs était adaptée ici⁶. D'autres ont commencé à démontrer avec éloquence que le jardinage d'une forêt privée élargie et remembrée contribuerait mieux que les coûteuses et massives plantations actuelles à l'augmentation de la matière ligneuse pourvoyeuse d'emplois secondaires⁷. Ailleurs, on souligne que l'agriculture biologique maraîchère ou d'élevage pratiquée à plus forte échelle et selon des formes diverses de coopération pourrait contribuer à la mise en valeur de sols inutilisés et déloger plusieurs produits d'importation, à fortiori si elle devait se développer sur des biens fonciers acquis à prix raisonnable. Toujours sur le front agricole, certains comptent bientôt lancer une première coopérative vouée à la mise en commun de cette machinerie agricole dont l'utilisation individuelle serait en bonne partie responsable du fléau de l'endettement des producteurs laitiers. D'autres veulent attirer chez eux un touriste plus scolarisé qu'il y a vingt ans en formulant des concepts nouveaux où se manifesterait davantage la relation patrimoine-intellect.

Tout ce que nous venons d'énumérer est encore en gestation et véhiculé par une petite minorité activiste convaincue, qui commence à avoir ses théoriciens et ses animateurs. L'imaginaire social actuellement à l'œuvre doit beaucoup à ses prédécesseurs des années trente et soixante-dix. Comme eux, il nous parle d'un développement centrifuge apte à consolider les tissus de peuplement existants ; comme eux il fait souvent appel à la petite propriété individuelle et familiale appuyée sur diverses formes de coopération et/ou de revendications, notamment lorsqu'il est question de mieux utiliser les ressources des espaces fonciers et maritimes, de favoriser l'entrée de producteurs additionnels ou le retour de ceux qui sont partis, ainsi que de produire plus de valeur ajoutée en

⁶ Témoignages recueillis auprès de quelques pêcheurs de la Gaspésie à l'automne 1989.

⁷ L. OTIS, en coll. avec P. LAROCQUE, J. LARRIVÉE et A. LAVOIE, 1989. *Une forêt pour vivre*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.

région. Aquiculture, crabe commun, tarama, tremble, emballages sous vide, commercialisation de produits frais, fermes forestières familiales, camp Félix Leclerc : de trimestre en trimestre, la liste des projets s'allonge. Le passé n'est pas la référence obligée : plusieurs sont tout à fait neufs, inspirés par la conjoncture actuelle. Tous semblent manifester un respect sans précédent pour l'environnement, qui tient à une prise de conscience des excès passés et actuels. Et la gamme des promoteurs tend à s'élargir au point d'englober des groupements naguère considérés peu imaginatifs : chambres de commerce, clubs sociaux, associations de pêcheurs, syndicats de base de l'Union des producteurs agricoles. Parallèlement, on a vu depuis quelques années apparaître de nouveaux intervenants locaux sous la forme de sociétés d'histoire, de comités du patrimoine, d'associations de femmes, sans parler des nombreux comités de survie.

L'existence de ces groupes et de ces projets encore peu soudés les uns aux autres témoignerait-elle d'une territorialité encore assez vive, d'une conscientisation plus qu'embryonnaire ? Personne n'a encore procédé à une telle évaluation et il faut bien se garder de tout excès d'optimisme. Compte tenu des difficultés signalées plus haut, il sera difficile de passer des gestations aux réalisations. Signalons toutefois qu'une démarche de sensibilisation encore récente, celle d'un regroupement spontané appelé Action rurale, puis Coalition Urgence Rurale, a fait quelques vagues dans le milieu. À l'automne 1988, le GRIDEQ a tenu à Trinité-des-Monts un colloque sur la dévitalisation des milieux ruraux. Au terme de cette rencontre, plusieurs participants ont formé un comité de suivi. Dès l'hiver suivant, un sondage postal a été réalisé : dans le Bas-Saint-Laurent, individus et organismes partageaient-ils le diagnostic et les inquiétudes exprimés ? Compte tenu de la nature de l'opération, le nombre et la diversité des répondants ont été exceptionnellement élevés, à la grande surprise des responsables de l'enquête. Il n'en fallait pas plus pour qu'un contact plus direct avec la population ne paraisse nécessaire. Les trois assemblées qui ont suivi ont été très fréquentées et les initiateurs du mouvement ont dû répondre à diverses invitations, certaines même en provenance de la Gaspésie, qui n'avait pas été visée par le sondage. Partout, les mêmes constats ont été exprimés à propos de la dévitalisation. Au-delà des analyses, des propositions ont été faites, un peu pêle-mêle. L'une d'entre elles avait trait à l'information, en vue de la concertation. Le comité de colloque a voulu y donner suite en créant un modeste bulletin d'information. Une élection provinciale s'annonçait au début de l'automne 1989 : rapidement, les autres propositions reçues ont été triées, ordonnées, résumées et présentées aux deux principaux partis politiques. Comme il fallait s'y attendre, le parti d'opposition s'est montré plus attentif.

Les propositions soumises reposaient sur quelques prémisses essentielles :

A. Certes, le milieu rural manifeste encore des signes de vitalité. Compte tenu du vieillissement de la population et du délabrement des ressources, il n'est cependant plus en mesure de prendre seul l'offensive pour se développer. Plusieurs initiatives passées n'ont pu aboutir qu'au terme d'une guerre d'usure exigeant un dynamisme exceptionnel.

- B. Il est indispensable de montrer au monde urbain régional que la désintégration de la ruralité qui l'entoure constitue un prélude à sa propre déstructuration.
- C. Il est essentiel de montrer à tous, élus compris, qu'une intervention modulée de l'État est plus que jamais indispensable. Les politiques « mur à mur » du passé ayant déçu, cette intervention devra être peu « normée » de manière à donner aux milieux concernés des moyens qui pourront être utilisés de façon discrétionnaire. Elle devra en outre ne plus se tromper de cible, ne pas confondre rural et régional.

Aux grands maux les grands remèdes. En bref, il a été proposé de créer pour chaque MRC de l'Est-du-Québec un bureau de développement dont l'espace d'intervention se limiterait aux municipalités de moins de huit cents habitants, qui en seraient les premières responsables. Le mot d'ordre : développer à rebours en misant sur ceux qui connaissent le mieux les différents terrains et problèmes. Donner des pouvoirs étendus aux plus petites municipalités rurales, pouvoirs leur permettant d'animer et de soutenir des initiatives de toutes sortes, qu'il s'agisse de concerter les forces vives du milieu, de procéder à des remembrements fonciers ou de promouvoir et de financer des activités tant culturelles qu'économiques, souvent saisonnières, pluriactives et de petite envergure, afin de concilier qualité de vie et emplois. L'endogénisme de la formule n'aura échappé à personne. Les élus municipaux seraient-ils à la hauteur ? On a formulé l'hypothèse d'un éventuel rajeunissement du personnel politique advenant un tel élargissement de ses compétences. Mais les principaux défis sont ailleurs :

- A. Comment amener Ottawa et surtout Québec à partiellement renoncer à leur emprise territoriale, habituellement caractérisée par des liens normés et sectoriels ?
- B. Comment faire accepter aux municipalités plus peuplées la nécessité de prioriser le développement équilibré d'entités plus petites ?
- C. Comment assurer un financement adéquat et durable des infrastructures et opérations prévues ? On peut, certes, imaginer une couverture des frais fixes à même une subvention récurrente venue « d'en haut ». Il faut toutefois aller plus loin en injectant du capital frais. Est-il possible et souhaitable de créer un fonds de développement rural où on n'investirait pas à fonds perdus, compte tenu des risques assez élevés inhérents à chaque mise ?

Depuis ces premières initiatives, un travail de mobilisation a conduit à l'organisation d'une manifestation qui a réuni 1 800 personnes en la cathédrale de Rimouski, chef-lieu de la région, le 10 juin 1990. Pendant l'été et l'automne suivants, les responsables de la coalition ont, avec le concours de plusieurs comités sectoriels, élaboré un plan d'action beaucoup plus détaillé. L'hiver 1991 sera consacré à une vaste consultation populaire. De plus en plus, la démarche revêt un caractère politique, captant l'attention des médias, et à travers eux, celle de l'ensemble de la population régionale.

On est donc en présence d'un nouveau groupe de pression aux projets pour le moins ambitieux. Les sceptiques, qui sont nombreux, seront-ils confondus ? Nous le saurons d'ici quelques mois. En attendant, une dure récession est en

train de s'installer au Québec. Aux prises avec une crise constitutionnelle sans précédent, l'internationalisation des échanges, des déficits budgétaires croissants, les gouvernements centraux n'arrivent plus à orchestrer une relance. Lâcheront-ils la bride ? Le vent tournera-t-il ? C'est désormais ce que souhaitent plusieurs ruraux vivant en régions éloignées. Désillusionnés par la déstructuration rapide de milieux de vie, conscients de livrer probablement la dernière bataille, ils sont de plus en plus nombreux à revendiquer une forte dose d'autonomie.

Texte 14.

SERGE CÔTÉ

À l'heure de la mondialisation, les politiques régionales de l'État central sont-elles devenues caduques ?¹

Les politiques régionales telles qu'on les connaît depuis une cinquantaine d'années sont traditionnellement le fait de l'État central. L'expression « politiques régionales » est employée pour « désigner les politiques de développement économique régional et d'aménagement de l'espace » et recouvre des interventions de nature différente dont on peut distinguer au moins trois grands types, soit « celles qui visent à mettre en valeur des parties du territoire aux ressources non encore exploitées jusque-là », « celles qui visent à réduire les disparités entre régions dont les rythmes de développement ont été inégaux » et « celles qui visent à assurer les mutations de zones déjà développées dont les activités se transforment » (LAJUGIE et autres, 1985, p. 479 et 480).

L'atténuation de l'intervention des États centraux, déjà sensible depuis presque deux décennies, ne peut manquer d'influencer la conception et la mise en œuvre des politiques régionales. En particulier, le phénomène de la mondialisation a souvent été évoqué quand il s'est agi de fournir un cadre d'explication à la réduction de l'interventionnisme étatique. Cette mondialisation a-t-elle pour effet, en matière de développement régional, de rendre désuètes les politiques jusqu'ici appliquées ? Quant à elle, la moindre intervention des États centraux a-t-elle pour effet de renforcer la marge d'initiative d'autres paliers de l'État, à savoir les instances locales et régionales d'exercice du pouvoir dans la société contemporaine ? Ces questions alimenteront la discussion qui prendra place dans les pages qui suivent.

Après avoir examiné de façon succincte l'évolution des politiques régionales en contexte canadien et québécois, nous nous attarderons aux manifestations et aux causes supposées de ce que l'on a appelé le « désengagement » de l'État central. Par la suite, nous discuterons du bien-fondé des raisons avancées pour expliquer la réduction du rôle de l'État central. Après quoi, nous chercherons, du côté des propositions soutenues par les Américains Scott et Storper, les éléments d'un cadre d'explication plus satisfaisant pouvant rendre compte de la redéfinition du rôle de l'État central dans les processus de développement régional. Enfin, à la lumière des analyses inspirées de l'École française de la régulation, nous nous poserons la question de l'avenir des politiques régionales.

¹ Texte publié initialement dans *Égalité, revue acadienne d'analyse politique*, no 34, 1993, p. 17-44.

1. Quelques points de repère sur l'évolution des politiques régionales au Canada et au Québec

Les politiques de développement régional des États centraux sont marquées par une grande variabilité. On constate l'essai et l'abandon successifs d'orientations différentes. La situation canadienne et québécoise a déjà été étudiée par un grand nombre d'auteurs (WEAVER et GUNTON, 1982 ; MATTHEWS, 1983 ; GAGNON, 1985 ; SAVOIE, 1986a ; LITHWICK, 1987 ; DESROSIERS et autres, 1988), aussi nous contenterons-nous d'en présenter uniquement les grandes lignes. En définitive, trois grandes politiques, avec leurs variantes, ont été mises en œuvre depuis trente ans, soit celle de la planification, celle des pôles de croissance et celle de la valorisation des initiatives issues du milieu.

La première de ces politiques a connu son heure de gloire dans les années soixante. En effet, on a principalement misé dans cette décennie sur la **planification**, le plus souvent assortie de mesures de participation (ALLAIN et CÔTÉ, 1984). Au fédéral, les initiatives menées en milieu rural se sont fortement inspirées du modèle de planification (*comprehensive planning*) que véhiculait la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA). Ce type de planification mettait fortement l'accent sur le rattrapage et la modernisation que devaient entreprendre les milieux ruraux si l'on voulait leur assurer un meilleur avenir. Au Québec, l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), entre 1963 et 1966, a repris, pour l'essentiel, les mêmes objectifs de rationalisation.

À cette époque, plusieurs gouvernements territoriaux se sont dotés d'agences centrales chargées, entre autres, de mettre en œuvre des actions de planification : ainsi, au Québec, on a assisté à la création de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et, au Nouveau-Brunswick, à celle de la Société d'aménagement régional (SAR). Bon nombre d'initiatives de planification concrétisaient une volonté explicite de l'État central de voir à une certaine harmonisation de l'activité économique sur l'ensemble du territoire concerné. Au Québec, par exemple, la question des disparités régionales et l'affirmation de la nécessité d'appliquer des mesures pour les réduire étaient prises en compte dans la formulation des politiques. L'État central était vu comme l'artisan principal de la lutte aux disparités.

Dans les années soixante-dix, l'approche des **pôles de croissance** - la deuxième des grandes politiques distinguées plus haut - a inspiré certaines des options prises par le nouveau ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER). C'est lui, par exemple, qui avait commandé aux professeurs Benjamin Higgins, Fernand Martin et André Raynauld un rapport sur *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*. Ce rapport a servi de référence à la discussion et à la signature d'une entente de développement entre le Québec et le gouvernement fédéral. Au Nouveau-Brunswick, durant la même décennie, une grande partie des efforts des pouvoirs publics en matière d'intervention régionale vont viser à renforcer les infrastructures des zones de Saint-Jean et de Moncton.

Les années quatre-vingt voient la naissance de la troisième des grandes politiques régionales. L'État central opte alors pour la mise en valeur des possibilités propres à chaque région en encourageant la **valorisation des initiatives issues du milieu** lui-même et la concertation des agents locaux et régionaux. Concrètement, l'État met de l'avant des moyens comme l'appui à la création d'entreprises, l'aide à l'innovation technologique et la formation de la main-d'œuvre (CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES, 1987 ; SAVOIE, 1992).

Au Québec, on assiste pendant cette décennie à l'instauration de la formule des sommets économiques régionaux, censée concrétiser la concertation indispensable à cette nouvelle approche soutenue aussi bien par les péquistes (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1983) que par les libéraux (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1988). Au début des années quatre-vingt-dix, on cesse de parler des sommets, mais la mécanique de concertation est conservée pratiquement intacte dans le cadre des conseils régionaux renouvelés : de la part de l'État, il s'agit toujours, comme dans les années quatre-vingt, d'accompagner les dynamismes des régions, et non de se poser comme agent direct ou premier responsable de leur développement (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1992).

Les trois grandes politiques qui viennent d'être exposées représentent trois temps forts de l'approche de l'État central en matière d'action régionale. Dans le concret, on pourrait distinguer de nombreuses politiques particulières et de multiples appellations utilisées pour désigner les initiatives étatiques. Les raisons du passage d'une politique à une autre n'apparaissent pas toujours clairement : il arrive même, comme dans le cas de la politique des pôles de croissance (SAVOIE, 1986b, p. 118, 135 et 149), que l'adoption ou la mise au rancart de politiques particulières se fasse sans qu'une évaluation serrée de la nouvelle politique ou des résultats de l'ancienne ne soit réalisée. En ce domaine, les pressions d'acteurs particuliers ou les contraintes bureaucratiques peuvent jouer un grand rôle : par exemple, on peut remettre l'exécution des programmes à des instances loin du « centre » pour répondre à des revendications régionalistes, puis, dans un second temps, relocaliser le contrôle de cette exécution dans les mains du « centre » afin de bénéficier de la « visibilité » qui y est associée.

En plus des impératifs relevant de l'exercice du pouvoir, d'autres facteurs jouent un rôle dans l'émergence et la disparition des politiques de développement régional. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, il existe des phénomènes de mode dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Une variante du soutien aux dynamismes locaux et régionaux, la troisième des grandes politiques dont nous avons fait état plus haut, a souvent été désignée sous le nom de « planification stratégique ». Portant référence à la mondialisation des marchés et connotant l'efficacité, l'expression s'est imposée petit à petit, habilement parainée par des firmes de consultants branchées et des universitaires à l'affût de nouveauté. Née dans le milieu de l'entreprise privée, la notion s'est frayé un chemin jusque chez les responsables de l'aménagement du territoire et jusque dans les cercles gouvernementaux.

Malgré la présence du mot « planification », la planification stratégique d'aujourd'hui est profondément différente de la planification que l'on pratiquait dans les années soixante. Le processus de planification consistait essentiellement alors en une **démarche délibérée de l'État central** visant aussi bien la création d'activités nouvelles qu'un meilleur agencement des activités déjà en place, particulièrement dans les territoires à croissance lente. La planification stratégique des années quatre-vingt-dix, elle, met l'**accent sur l'initiative issue du milieu** lui-même, mais elle a l'originalité de proposer aux intervenants régionaux un cadre de réflexion aussi vaste que le marché en puissance des produits de leur territoire. Selon cette perspective, les projets qui sont conçus par les agents socioéconomiques locaux et régionaux doivent tenir compte du contexte national, continental et même mondial. Contrairement à ce qui se passait dans la « planification » des années soixante, l'État n'est pas l'organisateur principal du développement. Tout au plus, il joue maintenant le rôle de facilitateur d'un processus porté par le milieu lui-même.

2. Le désengagement de l'État central : la vision orthodoxe

Qu'il s'agisse du discours à la mode de la planification stratégique ou des autres variantes de la politique de valorisation des initiatives locales et régionales, on remarque une réduction - ce qui ne veut pas dire un effacement complet - du rôle interventionniste de l'État central dans les processus de développement régional. Au Canada par exemple, dans le cas des aides fédérales destinées aux provinces, on a calculé que la proportion des aides visant directement les programmes d'aménagement et de développement dans le total de tous les versements aux provinces a connu une courbe ascendante de 1946 à 1968, puis déclinante par après. La plupart des analystes ont souligné que la liquidation du MEER en 1982 et la redistribution de son mandat dans d'autres ministères avaient réduit l'importance de la contribution fédérale aux missions que poursuivait ce ministère jusqu'à cette date (AUCOIN et BAKVIS, 1984).

Le même processus de retrait relatif de l'État central s'est produit dans d'autres pays. Ainsi, aux États-Unis, « les crédits fédéraux pour l'intervention régionale sont les premiers sacrifiés sur l'autel de la réduction des dépenses budgétaires » (LAJUGIE et autres, 1985, p. 512), ce qui ne va pas sans affecter les États, bénéficiaires traditionnels d'une grande partie de ces crédits (STONECASH, 1990). Dans les années quatre-vingt, en France, « comme dans tous les pays occidentaux, l'État, sous la pression de la crise, abandonnait aux collectivités locales nombre de ses obligations économiques et sociales » (BIHR, 1992, p. 18).

Plusieurs raisons ont été avancées pour rendre compte de ce phénomène de désengagement partiel de l'État central. Nous nous limiterons pour l'instant au point de vue général selon lequel le désengagement de l'État résulte d'une conjonction de facteurs qui tendraient tous à favoriser, en confortant le jeu des lois du marché, une plus grande efficacité dans le fonctionnement de l'économie. Nous qualifierons ce point de vue d'orthodoxe.

À un premier niveau, on a souvent répété que la situation de **crise** dans laquelle se trouvent les finances publiques n'autorisait plus un volume de dépenses gouvernementales aussi élevé qu'avant. Le tarissement des recettes publiques aurait eu beaucoup à voir avec les récessions majeures qui ont affecté l'économie au début des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix. Dans ces circonstances, les gouvernements se doivent, entend-on le plus souvent, de revoir leurs programmes et de contenir leurs dépenses dans toute la mesure du possible. Cet argument s'accompagne habituellement d'une mise en garde concernant les taux d'endettement alarmants auxquels on en serait maintenant rendu. Selon cette thèse, les gouvernements doivent dépenser moins parce que leurs recettes ont diminué, mais aussi parce qu'il faut juguler la dette avant que le monstre ne finisse par nous dévorer. Dans ces circonstances, devant la diminution des ressources à consacrer aux programmes gouvernementaux de développement, il y aurait lieu de chercher à assurer autrement l'essor de nouvelles activités dans les régions.

Un autre facteur souvent évoqué pour justifier le retrait relatif de l'État central est la **croissance en l'efficacité plus grande des petites structures**. Cette philosophie du *Small is beautiful* a encouragé plusieurs auteurs à vanter les mérites des petites organisations. Les initiatives locales, en apprenant à se dégager de l'emprise des impératifs étatiques, marqués par la lourdeur et l'inefficacité, seraient le gage d'une action plus adaptée au contexte territorial où elle s'enracine. Ainsi, le fait d'évoluer à l'extérieur des grandes structures, aussi bien privées que publiques, procurerait à l'acteur économique un regain de vigueur qui favoriserait à terme le développement. De nombreux ouvrages se sont appuyés sur l'exemple offert par les entreprises japonaises pour montrer que la simplification des processus, la réduction de l'échelle de la production, la responsabilisation des exécutants et la diminution de l'ampleur de la ligne hiérarchique étaient synonymes de qualité, d'efficacité et de souplesse dans la production (GAGNÉ et LEFÈVRE, 1993). Toutes ces caractéristiques devenaient des atouts importants dans la compétition féroce qui se dessine à l'échelle mondiale et assuraient la survie de ceux qui savaient les mettre en pratique. Les systèmes productifs régionaux s'inspirant de ces principes sauraient mieux que les autres tirer leur épingle du jeu.

Pour d'autres observateurs, l'État central serait amené à laisser de plus en plus de responsabilités à des instances infranationales à cause de l'intérêt de plus en plus marqué des élites et des dirigeants locaux et régionaux pour l'exercice de pouvoirs proches de la population. On a assisté dans de nombreux cas à la revendication d'une dévolution de responsabilités débouchant sur une institutionnalisation d'un **pouvoir régional** qui pourrait se concrétiser, par exemple, par la création de gouvernements régionaux. Même si l'idée est loin de faire l'unanimité chez les dirigeants régionaux (STANEK, 1991), elle est néanmoins assez répandue chez eux.

Au Québec, l'arrivée des municipalités régionales de comté (MRC), au début des années quatre-vingt, a été précédée de longues délibérations concernant les fonctions et le financement de ces nouvelles entités. Dans un premier temps,

leur mandat s'est limité à la réglementation de l'aménagement du territoire. Dans l'avenir, toutefois, le législateur pourrait envisager leur confier, dans le cadre d'une décentralisation, des responsabilités plus étendues. Dans ce cas, on pourrait penser que le rôle du « centre » se devrait d'être redéfini et allégé et que celui des instances régionales serait augmenté d'autant. Tout un courant de l'analyse régionale valorise par ailleurs depuis maintenant presque deux décennies la concertation des agents privés et des autres acteurs socioéconomiques dans le cadre de structures territoriales se situant à l'écart des pôles majeurs d'activité. À ce sujet, on a parlé de développement local (GAGNON et KLEIN, 1992), de développement décentralisé (PLANQUE, 1983) ou de développement endogène (FRIEDMANN, 1985).

Un quatrième facteur est souvent mentionné pour rendre compte de la perte d'influence de l'État, soit la **mondialisation**. Sous ce vocable, on désigne un ensemble de phénomènes tels que la multiplication des échanges commerciaux entre les pays, l'internationalisation de la production, une division plus poussée du travail à l'échelle planétaire consécutive à l'émergence de nouveaux pays industrialisés, le déploiement spatial différencié des firmes multinationales qui utilisent les espaces centraux pour localiser les fonctions nobles et hautement techniques de la production (direction générale, ingénierie, financement) et les espaces périphériques pour localiser les fonctions banales (tâches d'exécution déqualifiées faisant appel à une main-d'œuvre à bas coût de revient).

Le phénomène de la mondialisation a été beaucoup examiné depuis une vingtaine d'années par des auteurs de tradition libérale aussi bien que par des auteurs se rattachant à des courants critiques. La mondialisation des relations économiques créerait une nouvelle situation dans laquelle les États-nations perdraient progressivement la maîtrise de certains instruments de politique économique traditionnellement à leur disposition. La mondialisation constituerait une des raisons majeures de la perte d'efficacité des interventions de type keynésien (stimulation de l'économie par un accroissement de l'investissement public ou par une redistribution de revenu en faveur des couches les plus démunies de la population). En effet, ces politiques d'inspiration keynésienne sont conçues pour donner leur plein effet dans le cadre d'une économie nationale intégrée dans laquelle prend tout son sens la liaison entre les quantités comme l'épargne, l'investissement, la production. Dans un contexte de grande ouverture des marchés, la demande supplémentaire engendrée par des interventions de type keynésien peut se porter sur des produits importés et se manifester alors comme une « fuite », plutôt que comme une source de croissance.

Un autre aspect de la mondialisation souvent mis en relief est celui de la concurrence internationale. La nécessité d'exporter et celle de respecter les normes internationales dans tous les domaines de la production (technologie, biens de consommation courante, services, connaissances, etc.) sont servies comme maximes incantatoires à tous les salariés et à tous les dirigeants, qu'ils œuvrent dans des entreprises privées ou même dans des organisations à caractère public. La pression impitoyable des salaires de niveau inférieur se pratiquant dans les pays moins développés et les avantages technologiques détenus par les pays à

hauts salaires sont vus comme deux armes redoutables auxquelles ne peuvent échapper les travailleurs et les travailleuses d'un pays comme le Canada, qui se caractérise à la fois comme pays à salaires élevés - et de ce fait vulnérable - et comme pays qui ne crée la technologie mondiale que dans un nombre très restreint de domaines.

Les ententes internationales sur le commerce, tel le GATT, et les accords de libre-échange, tels l'ALÉ et l'ALÉNA, sont vus par plusieurs comme créant des conditions tout à fait nouvelles de concurrence dans lesquelles la seule planche de salut consiste, pour les entreprises, à s'approcher le plus possible des conditions existant dans les pays qui sont les partenaires commerciaux du Canada. En particulier, cela voudrait dire un alignement des niveaux de taxation, des mesures sociales, des pratiques interventionnistes de l'État central, y compris en matière de développement régional, sur ce qui se fait chez les principaux clients et concurrents, à tout le moins sur ce qui se fait aux États-Unis.

Cette thématique de la mondialisation semble si présente dans le discours politique et scientifique actuel qu'elle apparaît comme un enjeu capital de l'évolution économique et sociale des prochaines années. On peut à juste titre se demander - d'où le titre du présent article - si, à l'heure de la mondialisation, les politiques régionales de l'État central, telles que nous les avons connues dans des ensembles sociaux comme le Québec et le Canada, ne deviennent pas dépassées, frappées de caducité ?

3. Discussion des arguments orthodoxes invoqués pour rendre compte du désengagement de l'État central

Les divers ordres de facteurs dont nous venons de discuter n'apportent pas de réponse satisfaisante à notre interrogation première sur la réduction du rôle de l'État central. Un bref retour sur chacun des facteurs indiquera en quoi les éléments d'explication que chacun recèle demeurent insuffisants et obligent à poursuivre la recherche dans une autre direction. Pour ce qui est de la **crise** et de la fétichisation de la **dette** nationale que l'on a créée dans son sillage, elles désignent des phénomènes, bien sûr, réels, mais leur utilisation dans le contexte actuel ne permet pas de saisir ce que l'époque actuelle a de particulier par rapport à d'autres périodes marquées par des récessions ou un endettement important. En effet, l'idée même de l'intervention étatique connote depuis déjà plusieurs décennies celle d'une action anticyclique. Il faudrait montrer pourquoi, désormais, la récession serait devenue incompatible avec une action étatique visant la relance par le moyen de dépenses et pourquoi, désormais, la relance passerait plutôt par des compressions. Pour faire baisser la dette, répondra-t-on. Or, la dette, si elle est plus élevée qu'il y a quelques années, l'est proportionnellement moins qu'au lendemain de la dernière guerre mondiale. L'importance du déficit annuel par rapport aux recettes de l'année courante était plus considérable en 1945 - et même en 1980 - qu'en 1990 (voir colonne 5 du tableau [9]). S'il est un fait que l'endettement fédéral total (déficit accumulé ou dette brute) a passablement augmenté depuis vingt ans, cet endettement, en valeur relative, était, à comparer avec 1990, plus élevé tant au sortir de la guerre qu'en 1960

(voir colonne 7 du tableau [9]). Le haut niveau d'endettement d'alors ne causait pas de grandes inquiétudes et il y a lieu de se demander aujourd'hui pourquoi on devrait s'alarmer du niveau d'endettement courant.

À lui seul, le fait de postuler une **efficacité supérieure des petites structures** constitue un argument très relatif. Pour que les choses marchent de façon plus efficiente, y a-t-il lieu que toutes les activités soient réalisées dans le cadre de petites structures ? Ne peut-on penser que certaines activités puissent être réalisées à meilleur compte dans de grandes structures ? Les économies d'échelle, si chères aux économistes, sont-elles périmées ? Pour que la notion de petites structures garde une pertinence, il faut que son contexte d'application soit bien explicité.

Tableau 9 : Données choisies sur la dette fédérale, Canada, 1945-1990

1	2	3	4 (3-2)	5 (4/2)	6	7 (6/2)
Années choisies	Recettes fédérales millions \$	Dépenses fédérales millions \$	Surplus (déficit) courant millions \$	Ratio déficit de l'année/ recettes de l'année courante	Dette fédérale accumulée (brute) millions \$	Ratio dette accumulée/ recettes de l'année courante
1947	3 008	2 634	374	-	17 698	5,88
1960	5 736	6 189	(453)	0,08	20 986	3,65
1970	15 825	13 767	2 058	-	38 150	2,41
1980	48 703	67 880	(18 177)	0,37	103 626	2,08
1990	127 112	158 971	(31 859)	0,25	443 278	3,48

Source : Annuaire du Canada, 1950, 1962, 1973, 1985, 1994

Si l'on peut noter depuis quelques années, sur la scène québécoise et canadienne, une tendance à la constitution d'embryons de **pouvoirs régionaux** et certaines mesures allant dans le sens d'une **décentralisation**, ce processus est loin de toujours avoir les caractéristiques que les personnes qui s'en font les défenseurs souhaitent qu'il ait. Il est remarquable que, dans un grand nombre de cas, la décentralisation se fasse par octroi du gouvernement central, souvent sous le mode d'une imposition forcée : c'est un peu ce qui s'est produit quand le gouvernement du Québec a en 1992 remis aux municipalités la gestion et l'entretien de la plupart des routes rurales. S'il s'agit bien d'une mesure de décentralisation, on ne peut pas dire qu'elle ait été demandée ou même souhaitée par les instances municipales concernées.

Quoi qu'il en soit, même lorsque les mesures prises sont mieux accueillies par les milieux régionaux, elles relèvent souvent de l'initiative du « centre » et se réalisent sans que l'emprise du « centre » sur le territoire ne soit compromise. Pour autant, une remise mesurée de certaines responsabilités peut être observée. Les conditions dans lesquelles elle se fait risquent de conduire à un accroissement de la différenciation entre les territoires régionaux. Par exemple, dans le domaine de la santé au Québec, on assiste actuellement à un renversement de tendance. L'uniformisation qui s'était fait sentir de façon très forte dans les services sociaux et sanitaires dans les années soixante est en train de se modifier : la mise en place dans le dernier quart de siècle d'un réseau

d'établissements soumis à des règles centralisées cède le pas, avec les régies régionales en voie d'implantation, à une singularisation plus grande des systèmes régionaux de soins.

Enfin, la **mondialisation**, dont on parle tant, ne désigne rien de nouveau. Depuis cinq siècles, avec l'émergence du capitalisme comme système économique (WALLERSTEIN, 1985), les relations d'échange et de production qui le fondent ont la planète entière comme champ d'action. À leur origine même, les colonies européennes implantées en Amérique du Nord ont servi de relais à une économie mondiale en expansion. Le caractère international des circuits économiques ne date donc pas d'hier ! Plus que le fait brut et banal de la mondialisation, ce qu'il importerait de mettre en évidence, c'est la nature des mutations économiques récentes qui affectent le système dans son ensemble.

4. Le retrait relatif de l'État central : à la recherche d'une autre explication

Les travaux de deux auteurs américains, Allen SCOTT et Michael STORPER (1990), nous serviront de guide dans la recherche d'une piste d'analyse qui puisse répondre de façon plus satisfaisante aux questions soulevées par le retrait relatif de l'État central. Le point de départ de ces deux universitaires consiste à catégoriser l'évolution depuis deux siècles des systèmes industriels en examinant les formes (technologiques et sociales) dans lesquelles s'incarne la production matérielle dans les économies développées. Ce faisant, ils retracent en parallèle les arrangements institutionnels et les configurations spatiales qui accompagnent la mise en place et le fonctionnement de ces systèmes industriels.

Ils aboutissent ainsi à la succession de trois grands systèmes industriels : celui des complexes industriels, typiques du 19^e siècle ; celui de la production de masse, qui se généralise au lendemain de la Première Guerre mondiale et qui perdure jusqu'aux années soixante-dix ; enfin, celui de la production flexible qui prend véritablement son essor à partir des années quatre-vingt. À chacune de ces étapes, le développement des régions doit être conçu de façon différente. Même si l'étude des politiques n'est pas le propos premier de Scott et Storper, on pourrait également ajouter que la question des politiques régionales se présente de façon sensiblement différente à chacune de ces époques.

À l'étape des **complexes industriels**, la production est marquée par une forte spécialisation spatiale (par exemple la soie dans la région de Lyon, la coutellerie à Sheffield, la machinerie à Hartford, au Connecticut). La production est assurée par une multiplicité d'unités distinctes, la plupart ne prenant en charge qu'une fraction du processus d'ensemble qui se trouve ainsi fragmenté en plusieurs parties. Ce sont la proximité spatiale et les liens de marché - fortement concurrentiels - qui existent entre les unités qui créent le complexe. De façon générale, l'État est peu interventionniste et on ne voit à cette étape poindre aucune politique régionale à proprement parler.

À l'étape de la **production de masse**, on remarque l'émergence de grandes unités qui concentrent de larges parts de la production. De plus, dans plusieurs

domaines, comme celui de l'automobile, on assiste à des mouvements importants d'intégration verticale. La prévisibilité de la production et celle de son écoulement deviennent des sujets de préoccupation. Apparaissent alors des dispositifs comme la contractualisation de la relation de travail dans le cadre d'un système de conventions collectives touchant des secteurs importants de la main-d'œuvre, la généralisation du crédit, les politiques de stimulation de la demande pour faire face aux aléas du cycle économique : dans tous ces domaines, l'État central est amené à jouer un rôle de plus en plus stratégique.

Sur le plan spatial émergent des super-régions qui agissent comme pôles à spécialisation multiple (le Midwest, la région Rhône-Alpes, par exemple) et qui sont marquées par la présence de grandes villes. L'interventionnisme de l'État conforte l'intégration sociale et spatiale qui marque ce système industriel. La notion même de politiques régionales telles qu'on les connaît prend racine à cette étape. Les deux premières politiques dont nous avons parlé pour le contexte canadien et québécois, soit la planification et l'approche des pôles de croissance, supposaient une capacité interventionniste bien affirmée de la part de l'État central. La planification mettait à contribution les ressources de l'État pour aider certains milieux à assimiler les habitudes de rationalisation dont on estimait l'acquisition indispensable dans le cadre d'une économie moderne ; elle véhiculait également, par le biais de sa prise en compte des disparités, une préoccupation de rattrapage pour les territoires à croissance lente. La politique des pôles de croissance, quant à elle, cherchait à utiliser les ressources étatiques pour favoriser l'intégration d'activités diversifiées dans un cadre spatial concentré offrant un environnement propice à la production à grande échelle.

La troisième étape, qualifiée de **production flexible** par Scott et Storper, se caractérise par une désintégration relative des structures productives constituées pendant la période précédente. La différenciation des produits remet en question certains aspects de la fabrication de masse. Les positions de force des grandes unités sont compromises par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, souvent en provenance d'autres pays. Sur le plan spatial, un jeu complexe se met en place : d'une part, certaines grandes agglomérations voient croître le volume de leurs activités dans des secteurs de spécialité, cette croissance s'accompagnant d'une multiplication de petites et moyennes entreprises assumant des fragments particuliers du processus d'ensemble ; d'autre part, de nombreux segments du tissu productif, dont certaines technologies nouvelles, se localisent dans des zones auparavant peu industrialisées ou encore à l'étranger.

Les ensembles qui en résultent sont plus éclatés et plus hétérogènes. Dans un registre complémentaire aux vues de Scott et Storper, CASTELLS avance que ces ensembles issus de la désintégration verticale donnent naissance à une nouvelle économie marquée par :

« [...] the historical emergence of the space of flows, superseding the meaning of the space of places. By this we understand the deployment of the functional logic of power-holding organizations in asymmetrical networks of exchanges which do not

depend on the characteristics of any specific local for the fulfillment of their fundamental goals. [...] The emergence of the space of flows actually expresses the disarticulation of place-based societies and cultures from the organizations of power and production that continue to dominate society without submitting to its control. [...] People live in places, power rules through flows. » (1989, p. 348 et 349)

Si la production flexible (Scott et Storper) et la nouvelle économie de l'information (Castells) vont dans le sens d'une intervention moins importante de l'État central, cela ne veut pas dire que les structures productives se trouvent privées de toute forme d'intégration. En fait, cette intégration a tendance à s'effectuer à la fois en deçà et au-delà des cadres de l'État central. Au-delà, dans l'espace abstrait des réseaux internationaux qui échappent à l'emprise de tout État-nation particulier ; en deçà, dans la mesure où les espaces abritant les processus productifs fragmentés sont le lieu d'une recomposition de certains échanges. Sur le plan des politiques régionales, la gestion de ces nouveaux espaces de production serait, dans ce contexte, de plus en plus laissée à des instances locales-régionales décentralisées.

Cette façon de voir, inspirée de Scott et Storper, fournit un cadre heuristique pour envisager le passage d'une politique régionale plus interventionniste à une politique d'accompagnement des dynamismes du milieu. C'est l'intégration nécessitée par la production de masse qui a, pendant un demi-siècle, poussé dans le sens d'une intervention toujours plus articulée de l'État central dans l'économie et qui a, en définitive, rendu possible l'émergence de politiques régionales telles que la planification centralisée et l'approche des pôles de croissance. La désintégration relative provoquée par le recul de la production de masse et l'avènement progressif d'un système de production flexible a conduit à un certain désengagement de l'État central.

Certaines explications partielles examinées plus haut (petite dimension, décentralisation et mondialisation) peuvent ici être réintégrées comme composantes des changements impliqués dans la transition de la production de masse à la production flexible. En effet, dans la perspective d'une désintégration relative des structures productives, la réduction de la taille de certains éléments du système productif et surtout la redistribution des tâches entre un plus grand nombre d'unités attire l'attention sur les avantages que peuvent procurer en certaines circonstances les organisations de petite dimension et sur la flexibilité dont elles sont capables (JULIEN, 1992). Sans jamais équivaloir à un abandon complet du rôle des États centraux, la décentralisation désigne un partage nouveau des responsabilités entre les instances centrales et des structures locales-régionales appelées à exercer une nouvelle fonction de gestion d'aspects particuliers de la vie collective dans le nouveau système de production. Enfin, le vaste phénomène de la mondialisation se greffe sur un aspect de la fragmentation du système productif dans son passage à la production flexible, soit sa délocalisation partielle vers des territoires situés en dehors des frontières nationales. Décentralisation, mondialisation et réduction de la taille de certaines organisations deviennent alors des aspects liés d'une même mutation de l'appareil productif.

5. L'avenir des politiques régionales

Comment, dans le cadre que nous venons de tracer en nous référant à Scott et Storper, peut-on envisager l'avenir des politiques régionales ? Afin de mieux répondre à cette question, nous compléterons les propos de Scott et Storper par un examen rapide de certaines perspectives développées par les tenants de l'École française de la régulation. Les régulationnistes font valoir que les mutations économiques engendrées par le passage à la production flexible ne concernent pas que les variables techniques et macroéconomiques par lesquelles on peut caractériser un système donné. La production de masse (appelée par eux fordisme) et la production flexible doivent être pensées comme des systèmes institutionnels tout autant que des systèmes technico-économiques. Cela suppose qu'il faut prendre en considération des éléments aussi importants que l'acquisition et la mise en œuvre des qualifications, les « compromis » qui s'instaurent entre les salariés et le patronat quant au partage des fruits de l'activité des entreprises, les normes en vigueur de protection sociale, etc.

La forme que prennent ces divers éléments ne découle pas purement de la logique interne du système (de masse ou flexible), mais est modelée par les luttes sociales et politiques, compte tenu de l'hégémonie exercée par la classe ou le bloc dominant dans chaque pays. La configuration de ces rapports de force peut être très différente d'un pays à l'autre. Un des rôles de l'État central est de donner corps à ces compromis tout en servant de vecteur au groupe hégémonique. Les arrangements entre acteurs sociaux dans un domaine comme les relations professionnelles ou un domaine comme ce que les régulationnistes appellent la « gouvernance » (encadrement des rapports de pouvoir locaux-régionaux) peuvent prendre des formes différentes d'une région à l'autre, mais elles s'appuient toujours sur des modèles élaborés essentiellement dans le cadre institutionnel de chaque État-nation.

Concrètement, les régulationnistes Leborgne et Lipietz distinguent à l'échelle des districts et réseaux industriels, c'est-à-dire des régions, une flexibilité défensive (néofordiste) et une flexibilité offensive (postfordiste). Ces deux flexibilités s'appuient sur des « compromis » de type différent, reflétant chacun une institutionnalisation différente des rapports sociaux élaborée dans le cadre étatique de chacun des pays.

À notre avis, la question de l'avenir des politiques régionales nécessite une double réponse. D'un côté, il faut envisager, étant donné le partage nouveau des responsabilités entre État central et structures régionales, que l'initiative en matière de politique régionale revienne de plus en plus à des instances régionales et, de l'autre, se demander si l'État central continuera à élaborer et à mettre en œuvre des politiques régionales.

La première des deux voies de réponse que nous venons de distinguer nous amène à nous attarder à l'ampleur prévisible des phénomènes de **décentralisation** et de gestion des enjeux économiques que les instances régionales sont susceptibles d'exercer dans l'avenir. La fragmentation des processus productifs qu'implique la production flexible a des effets significatifs et importants. Plus

qu'à une pure atomisation de la production, on assiste à l'émergence de réseaux dont plusieurs poussent des ramifications à l'extérieur du cadre national. Cette désintégration des structures productives antérieures a certes pour effet de mener à un retrait relatif de l'État central, mais ne signifie pas pour autant un recul des instances locales et régionales de « gouvernance », au contraire. Ce fait a déjà été mis en évidence par plusieurs analystes pour qui les évolutions de la décennie 1980 :

« [...] restructurent profondément les relations entre l'État [central] et les régions. L'État procède à un délestage de ses responsabilités financières, mais il se tourne également vers les nouvelles solutions qui pourraient venir des régions elles-mêmes. On peut parler ici de délestage par le haut et de mobilisation par le bas. » (АHTИК, 1989, p. 142)

De plus, on remarque qu'indépendamment d'une volonté de délestage des instances centrales, plusieurs initiatives sont prises par des responsables régionaux pour faire face aux problèmes engendrés par la déstructuration des systèmes productifs. Ainsi, aux États-Unis, on a constaté que :

« [...] l'intervention publique dans la vie industrielle se développe rapidement au niveau local et régional. [...] Lorsque Pittsburgh et sa sidérurgie partent à la dérive, l'administration municipale et régionale, les banques et les groupes industriels locaux, les universités et les responsables politiques se rassemblent dans un vaste conseil chargé d'étudier et de mettre en œuvre une stratégie de revitalisation. » (MESSINE, 1987, p. 34)

Dans cette perspective, on peut penser que des politiques régionales de nature décentralisée verront de plus en plus souvent le jour. Quant à la flexibilité « offensive » dont nous avons parlé - qui prend toute son importance du fait que, selon Leborgne et Lipietz, c'est la flexibilité mise en œuvre dans « les régions qui gagnent » - elle s'appuie essentiellement sur des « compromis » qui prennent forme dans les institutions étatiques de chaque pays. Une partie de ces « compromis » est négociée dans des instances centrales et une partie, dans des instances locales ou régionales. Dans un cas comme dans l'autre, ce qui se passe au cœur de l'État influence grandement le destin des régions. On peut donc avancer que l'État, particulièrement dans ses instances décentralisées, continuera à se préoccuper de politiques visant, dans les régions, à soutenir les activités existantes et à en promouvoir de nouvelles.

Quant à l'**État central**, si son rôle dans le nouveau contexte instauré par la production flexible est appelé à se réduire, peut-on penser qu'il mettra de côté l'élaboration et la mise en œuvre de politiques régionales. Il est maintenant temps de reprendre la question que nous soulevions plus tôt : à l'heure de la mondialisation, les politiques régionales de l'État central, telles que nous les avons connues, deviennent-elles caduques ? Sur le plan de leur idéologie économique, les libéraux purs et durs, qui se font souvent les défenseurs des processus économiques qui conduisent à la mondialisation, ne voient pas d'un œil tellement favorable la formulation de quelque politique régionale que ce soit. En effet, « *the antiregional-policy bias of conservative ideology* » comporte toujours « *the belief that, at least in the long run, the free market is more efficient*

in bringing higher levels of welfare to the underdog than any kind of government intervention can be » (HANSEN et autres, 1990, p. 283). Cependant, d'autres considérations poussent dans le sens d'une participation renouvelée de l'État central à la mise en œuvre de politiques régionales.

La plus importante, peut-être, de ces considérations est le fait que l'État central est la seule instance qui puisse veiller à une certaine équité entre les différentes portions des territoires nationaux. Le développement et la croissance ne se produisent pas uniformément dans l'espace. Aussi, chaque pays, quelle que soit la philosophie politique de ses dirigeants, a instauré des mesures, ne serait-ce que minimales, de redistribution : il existe peu de ces mesures qui n'aient pas une incidence spatiale.

Au Canada, le régime d'assurance-chômage et le système de péréquation peuvent être donnés en exemple. La péréquation n'a pas pour objectif d'éradiquer les disparités régionales, mais simplement de faire en sorte que les services dispensés par les gouvernements territoriaux puissent être maintenus à un niveau jugé convenable. Les écarts dans les conditions de vie des habitants d'un même pays amènent à reconnaître l'existence d'une « question régionale » (CÔTÉ et LÉVESQUE, 1982). Le phénomène brut des disparités n'explique pas tout : c'est plutôt le traitement qui en est fait dans la vie sociale et politique qui crée un enjeu autour des régions. En ce sens, la question régionale est l'affaire de l'État central. Sous l'angle de leurs seules capacités redistributives, l'État central et les instances locales et régionales ne peuvent être mis sur le même pied : le premier dispose de moyens nettement meilleurs que les secondes.

Comme les contours de l'hétérogénéité spatiale sont susceptibles de changer dans le temps, le contenu ainsi que les modalités et l'intensité des manifestations de la question régionale sont appelés à se modifier selon les lieux et les époques, mais on peut penser que c'est un problème irrésorbable. Un État central qui négligerait de veiller à une certaine équité attiserait la recrudescence de mouvements régionalistes. Face à un tel phénomène, la mondialisation ne constitue pas une réponse satisfaisante : en effet, l'extension indéfinie des relations de marché que laisse entendre la mondialisation de l'économie est tout simplement impuissante à répondre à tous les besoins des êtres humains vivant en société. On peut même avoir des raisons de croire que la logique du marché, toute incontournable qu'elle soit, doit être tempérée.

Bibliographie

- AHTIK, V., 1989. « Développement économique des communautés locales : déplacements dans la réflexion théorique au cours des années quatre-vingt », *Revue internationale d'action communautaire*, no 22, p. 141-150.
- ALLAIN, G. et S. CÔTÉ, 1984. « L'État et les organismes régionaux de "participation" au Québec et au Nouveau-Brunswick », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Région, régionalisme et développement régional : le cas de l'Est du Québec*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 171-207.
- AUCCOIN, P. et H. BAKVIS, 1984. « Organizational Differentiation and Integration: the Case of Regional Economic Development Policy in Canada », *Canadian Public Administration*, vol. 27, no 3, p. 348-371.

- BIHR, A., 1992. « Le mirage des politiques de développement local : dix ans de désengagement de l'État », *Le Monde diplomatique*, novembre, p. 18-19.
- CASTELLS, M., 1991 [c 1989]. *The Informational City: Information Technology, Economic Restructuring, and the Urban-Regional Process*. Oxford : Basil Blackwell.
- CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES, 1987. Rapport du Groupe de travail fédéral-provincial chargé de l'évaluation du développement régional. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- CÔTÉ, S., 1989. « Conjonctions et oppositions : sur quelques rapports entre les théories et les politiques de développement régional », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 93-100.
- CÔTÉ, S. et B. LÉVESQUE, 1982. « L'envers de la médaille : le sous-développement régional », *Interventions économiques*, no 8, p. 55-78.
- DESROSIERS, L., J.-P. MONTESINOS, R. SAINT-LOUIS et R. ROBERT, 1988. « Un aperçu général sur le développement régional au Québec », dans B. Higgins et D. J. Savoie (dir.), *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le monde*. Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional.
- FRIEDMANN, J., 1985. « Auto-développement ou auto-dépendance ? », dans M. Boisvert et P. Hamel (dir.), *Redéploiement industriel et planification régionale*. Montréal : Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, p. 289-300.
- GAGNÉ, P. et M. LEFÈVRE, 1993. *L'entreprise à valeur ajoutée : le modèle québécois*. Montréal : Publi-Relais.
- GAGNON, C. et J.-L. KLEIN, 1992. *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi : GRIR-UQAC.
- GAGNON, J., 1985. « Redéploiement industriel et développement régional : une perspective québécoise », dans M. Boisvert et P. Hamel (dir.), *Redéploiement industriel et planification régionale*. Montréal : Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, p. 33-45.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1983. *Le choix des régions*. Québec : Bureau du ministre délégué à l'aménagement et au développement régional.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1988. *Québec à l'heure de l'entreprise régionale : plan d'action en matière de développement régional*. Québec : OPDQ.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1992. *Développer les régions du Québec : la nouvelle stratégie gouvernementale en matière de développement régional*. Québec : Secrétariat aux affaires régionales.
- HANSEN, N. M., B. HIGGINS et D. J. SAVOIE, 1990. *Regional Policy in a Changing World*. New York/Londres : Plenum Press.
- HIGGINS, B., F. MARTIN et A. RAYNAULD, 1970. *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*. Ottawa : Ministère de l'Expansion économique régionale.
- JULIEN, P.-A., 1992. « L'économie du Québec en mutation : vers un nouvel équilibre entre les petites et les grandes entreprises », dans Y. Bélanger et P. Hamel (dir.), *Québec 2000 : quel développement ?* Sillery : Presses de l'Université du Québec, p. 209-228.
- KAUFMAN, J. L. et H. M. JACOBS, 1987. « A Public Planning Perspective on Strategic Planning », *Journal of the American Planning Association*, vol. 53, no 1.
- LAJUGIE, J., P. DELFAUD et C. LACOUR, 1985 (2^e éd.). *Espace régional et aménagement du territoire*. Paris : Dalloz.
- LEBORGNE, D. et A. LIPIETZ, 1992. « Flexibilité offensive et flexibilité défensive : deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques », dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent*. Paris : Presses universitaires de France, p. 347-377.

- LITHWICK, H. N., 1987. « Regional Development Policies : Context and Consequences », dans W. J. Coffey et M. Polèse (dir.), *Still Living Together : Recent Trends and Future Directions in Canadian Regional Development*. Montréal : The Institute for Research on Public Policy/L'institut de recherches politiques, p. 121-155.
- MATTHEWS, R., 1983. « Federal Regional Development Policy », dans *The Creation of Regional Dependency*. Toronto : University of Toronto Press, p. 99-117.
- MESSINE, P., 1987. « L'économie-territoire (L'interventionnisme libéral) », dans *Les saturniens : quand les patrons réinventent la société*. Paris : La Découverte, p. 32-46.
- PIORE, M. et C. SABEL, 1985. *The Second Industrial Divide: Possibilities for Prosperity*. New York : Basic Books.
- PLANQUE, B. (dir.), 1983. *Le développement décentralisé : dynamique spatiale de l'économie et planification régionale*. Paris : Litec.
- SAVOIE, D. J., 1986a. « Le développement régional au Canada : un aperçu historique », dans D. J. Savoie et A. Raynauld (dir.), *Essais sur le développement régional*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- SAVOIE, D. J., 1986b. *Regional Economic Development : Canada's Search for Solutions*. Toronto : University of Toronto Press.
- SAVOIE, D. J., 1986c. « La structure administrative du gouvernement fédéral et le développement régional », dans D. J. Savoie et A. Raynauld (dir.), *Essais sur le développement régional*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 205-219.
- SAVOIE, D. J., 1992. *Revue sur le développement régional/Regional Development Revisited*. Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional.
- SCHUMACHER, E. F., 1978. *Small is beautiful*. Paris : Seuil.
- SCOTT, A. J. et M. STORPER, 1991. *Regional Development Reconsidered*. Los Angeles : UCLA, Lewis Center for Regional Policy Studies (Working Paper no 1). [texte publié en français sous le titre « Le développement régional reconsidéré », *Espaces et sociétés*, no 66-67, 1991, p. 7-38].
- STANEK, O., 1991. « Conférences socioéconomiques, concertation et développement régional : des représentations aux attitudes politiques », texte inédit distribué au GRIDEQ.
- STONECASH, J. M., 1990. « State Responses to Declining Federal Support: Behavior in the Post-1978 Era », *Policy Studies Journal*, vol. 18, no 3, p. 755-767.
- WALLERSTEIN, I., 1985. *Le capitalisme historique*. Paris : La Découverte.
- WEAVER, C. et T. I. GUNTON, 1982. « From Drought Assistance to Megaprojects: Fifty Years of Regional Theory and Policy in Canada », *Revue canadienne des sciences régionales/Canadian Journal of Regional Science*, vol. 5, no 1, p. 5-37.

Partie 3
Le temps du redéploiement
(1995-2004) :
le développement au pluriel

Introduction

YANN FOURNIS

Le milieu des années quatre-vingt-dix ouvre à une phase de redéploiement pour les recherches entreprises par le GRIDEQ. Dans une large mesure, la période incite à l'optimisme : des réformes territoriales de grande ampleur créent un nouvel équilibre, où les acteurs territoriaux obtiennent des gains majeurs. Les membres du GRIDEQ bénéficient aussi de la relance de la politique scientifique du début des années deux mille, qui accompagne le redéploiement de leurs problématiques de recherche. L'heure est en effet à l'innovation théorique pour prendre en compte l'élargissement des paramètres pertinents au sein des territoires : pour saisir ce renouvellement du développement, le GRIDEQ multiplie les notions (« local », « solidaire », « durable ») sans parvenir encore à en stabiliser une redéfinition satisfaisante pour tous. Ce redéploiement dynamique mais désordonné traverse les sept textes retenus ici.

1. La relance des politiques territoriales

La période de l'après-référendum (1995) se traduit par une accalmie des enjeux du fédéralisme et une relance des réformes territoriales au sein de la société québécoise. Deux tendances marquent en particulier les rapports entre l'État et les territoires. En premier lieu, les dynamiques économiques liées à la connaissance sont de plus en plus valorisées face aux sources traditionnelles de la croissance économique québécoise (les secteurs organisés autour des ressources naturelles et de l'industrie), ce qui bouscule la place des régions périphériques. L'État adapte ses politiques en privilégiant des dispositifs de politiques publiques (les politiques dites constitutives) qui doivent traiter le développement de manière indirecte, en suscitant et orientant la mobilisation vertueuse des dynamiques économiques et communautaires locales (voir aussi la politique de grappes industrielles et les créneaux ACCORD). Pour les régions québécoises, les effets exacts de ces évolutions ne sont pas simples : nombre d'entre elles restent des régions dites « ressources » (pour une définition, cf. CÔTÉ, 2013). Néanmoins, l'avenir des territoires périphériques (notamment ruraux) devient préoccupant, comme l'indiquent des recherches documentant leur déclin inéluctable (souvent depuis Montréal : POLÈSE et SHEARMUR, 2002 ; pour une réponse, cf. CÔTÉ et PROULX, 2002). Concrètement, la position du monde rural dans la société québécoise se révèle désormais si problématique que des mobilisations se produisent afin de contester des mesures défavorables (CÔTÉ, 1997) ou demander des politiques sectorielles spécifiques destinées à favoriser son développement. Il en va ainsi de la Coalition Urgence Rurale qui, observée par le GRIDEQ depuis sa naissance dans l'Est-du-Québec (DIONNE et LARRIVÉE, 1989 ; LAROCQUE, 1991 ; DIONNE et SAUCIER, 1995), participe à la mobilisation (aux États généraux du monde rural en 1991) qui débouchera sur la création de Solidarité rurale du Québec en 1991. Après des années de revendication (JEAN,

1999a), la création de la Politique nationale de la ruralité en 2001 est une belle victoire en ce que, en dépit de ses moyens limités, elle accorde à la ruralité et à ses acteurs une reconnaissance non négligeable (JEAN, 2002). Significative, cette politique n'est qu'un exemple de toutes ces politiques ascendantes qui tiennent désormais lieu de ce qui fut la politique de Développement régional au Québec (JEAN, 1996).

Toutefois, la période est aussi marquée par une autre inflexion touchant à la décentralisation et aux institutions locales : après les hésitations des années 1978-1995, l'architecture d'ensemble de la gestion du territoire québécois est l'objet de grandes manœuvres qui, en quelques années, accouchent d'un nouvel équilibre. La réforme de 1997 relance les MRC dans leur vocation économique (avec la création des conseils locaux de développement, ouverts à la diversité des sociétés locales) et confirme le rôle historique des régions (comme lieu de coordination et de concertation). Généralement bien accueillie (ne serait-ce que comme « décentralisation tranquille », cf. CÔTÉ, 1998a), cette réforme a pu être considérée comme une incarnation réussie du modèle québécois de développement dans les territoires. Toutefois, il en va autrement lors de la réforme visant aux fusions municipales en 2001-2002 (qui ne manque pas de poser question sur les objectifs à long terme du gouvernement : LAFONTAINE, 2002) et surtout lors de la réforme de 2003 qui, dans la foulée de l'ambition de « réingénierie de l'État », vise à recentrer sur les élus le développement local (via les CLD) et régional (via les CRD, qui deviennent conférences régionales des élus) (LAFONTAINE et JEAN, 2005a et 2005b). À priori inquiétantes, ces réformes n'auront pas les effets attendus (ou craints) mais mettront en valeur le fait que la conversion de l'État aux politiques ascendantes du développement territorial n'implique pas la fin du politique : le gouvernement active les paramètres institutionnels, touchant aux institutions locales ou aux politiques sectorielles, en fonction de stratégies très différentes qui peuvent brutalement redistribuer les cartes du développement.

2. Le repliement du GRIDEQ : saisir les renouvellements du développement

Pour le GRIDEQ, la période 1995-2004 correspond plutôt à une phase de redéploiement en ce que, après la phase des vives remises en cause, ses membres peuvent construire sur les bases organisationnelles et intellectuelles posées dans la décennie antérieure. D'un point de vue intellectuel, la période de définition d'une programmation de recherche semble appartenir au passé : désormais consensuelle (depuis 1993), celle-ci doit surtout permettre aux membres de poursuivre leurs recherches et de renforcer leurs liens avec des interlocuteurs extérieurs. Le lent virage entrepris depuis le milieu des années quatre-vingt commence à porter ses fruits avec l'adoption de nouveaux outils conceptuels qui mènent à une synthèse efficace entre approches « critiques » et approches « classiques » (LAFONTAINE, 1995). Cette nouvelle perspective est parfaitement résumée par les actes du colloque *Et les régions qui perdent ?* en 1995, qui démontrent que les nouvelles dynamiques du développement ascendant sont

certes intrinsèquement critiquables (en ce qu'elles annoncent une victoire inéluctable des marchés et des entrepreneurs : DIONNE, 1995) mais que, produisant des gagnants et des perdants, elles peuvent aussi être envisagées comme des champs de lutte sociale sous des formes nouvelles (le partenariat : JEAN et FAVREAU, 1995 ; les tissus économiques : CÔTÉ, 1995 ; les mouvements sociaux : BEAUDRY, 1995) – ce que confirment à leur manière ces mobilisations rurales qui visent à trouver leur place dans la nouvelle architecture spatiale du Québec, par la proposition (DIONNE et SAUCIER, 1995) ou la contestation (DIONNE et KLEIN, 1995).

D'un point de vue organisationnel, le GRIDEQ bénéficie sensiblement du nouveau contexte instauré par la nouvelle politique de recherche scientifique de la fin des années quatre-vingt-dix. Sous condition de s'inscrire dans la tendance à la professionnalisation de la recherche (orientée souvent, peu ou prou, vers le modèle des sciences dures), le Groupe bénéficie le plus souvent d'un soutien efficace de la part de l'administration de l'Université du Québec à Rimouski. Cette double stabilité, intellectuelle et organisationnelle, va permettre au groupe de s'affirmer à l'extérieur, en participant à certaines entreprises scientifiques visant à structurer le champ des études régionales. Notons ainsi plusieurs vecteurs d'affirmation. D'abord, le GRIDEQ participe en 1993 à la création d'une section scientifique permanente de développement régional au sein de l'ACFAS qui, presque chaque année entre 1993 et 2016, organise un colloque rassemblant les spécialistes de la question – et s'achevant souvent par la publication des actes des colloques concernés. Ensuite, les chercheurs en développement régional de l'UQAR s'associent en 1996 avec ceux de l'Université du Québec à Chicoutimi pour mettre en place un programme conjoint de doctorat en Développement régional. Une troisième piste fructueuse d'affirmation touche aux chaires de recherche du Canada : le GRIDEQ obtient la création de deux chaires de recherche (en développement rural et en développement régional et territorial). Enfin, et surtout, le GRIDEQ participe à la création du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), reconnu en 2003 comme « regroupement stratégique » par le FRQSC (Fonds de recherche du Québec sur la société et la culture). Prolongeant les centres d'intérêt historiques du GRIDEQ, le CRDT apparaît comme un succès organisationnel (avec une cinquantaine de membres) et participe à affermir son projet scientifique.

Sur un plan plus strictement intellectuel, la période est marquée par une accumulation de connaissances significative, servie par des numéros spéciaux de revues (*Recherches sociographiques* sur les « Dynamiques territoriales » : JEAN, 1996 ; CÔTÉ, 1996 ; BEAUDRY et DIONNE, 1996 ; *Possibles* : CÔTÉ, 1999 ; JEAN, 1999b), des actes de colloques (pour ne retenir que ceux donnant lieu à des présentations groupées : CÔTÉ, KLEIN et PROULX, 1997 ; CÔTÉ et PROULX, 1998 ; LAFONTAINE, 2001 ; MOUVEMENT TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT, 2002) ou des ouvrages collectifs (KLEIN et autres, 1997 ; CARRIER et CÔTÉ, 2000). Si l'heure n'est pas encore aux grandes synthèses (qui viendront après 2005), la réflexion s'ouvre pour intégrer de plus en plus de variables qui semblent déterminantes dans la viabilité de la ruralité québécoise ou des régions-ressources. Ainsi, ces espaces sont considérés comme des « territoires d'avenir », parce qu'ils sont lieu de recomposition

d'une ruralité qui, bien que menacée (d'un point de vue démographique), possède des potentiels sociaux, économiques et politiques qui la rendent pertinente dans la « modernité avancée » (JEAN, 1997). Ce sont dès lors ces nouveaux paramètres du développement territorial qui sont au cœur des travaux du GRIDEQ, qui s'intéressent aux potentiels des régions en termes démographiques (notamment la rétention des jeunes : GAUTHIER et autres, 2003), économiques (JEAN, 1997 ; STANEK, 1997 ; CÔTÉ, 1998b), technologiques (CÔTÉ, 1999) ou politiques (avec la revendication d'une nouvelle politique rurale : JEAN, 1997 ou une réflexion sur les structures locales : DIONNE, 1995 ; LAFONTAINE, 2002). Si tous ces travaux convergent progressivement vers une nouvelle définition des territoires à l'étude, le questionnement est encore hésitant : alors que la notion de « développement régional » est encore largement utilisée, leur développement est envisagé comme un « développement local durable » (JEAN, 1995a), « enraciné » (DIONNE et MUKAKAYUMBA, 1997), « local » (DIONNE et SAUCIER, 1995), « approprié » (JEAN, 1995b), « rural » (FAVREAU et JEAN, 1995) ou « durable » (JEAN, 1997). Cette hésitation prendra fin à partir de 2005, lorsque la notion de « développement territorial » permettra d'intégrer les spécificités de ces différentes acceptions du développement dans une définition élargie.

3. Présentation des textes sélectionnés : le clair-obscur d'un « développement à particule »

Pour illustrer cette trajectoire d'ensemble, sept textes ont été sélectionnés. Les deux premiers rendent compte des hésitations collectives face aux nouvelles théories et approches scientifiques des territoires venant d'Europe au début des années quatre-vingt-dix.

- Le premier texte, de DANIELLE LAFONTAINE (1995) (« **Le GRIDEQ : vingt ans de travaux engagés sur le développement régional** »), mesure d'abord le chemin parcouru, en esquisant la trajectoire collective du GRIDEQ depuis ses premières années. Elle confirme par ailleurs que son déploiement se poursuit : les promesses faites à sa naissance trouvent leurs preuves dans la multiplication des réalisations, dans les évolutions intellectuelles et dans le renouvellement de sa tradition d'engagement dans le milieu.
- Dans son texte (« **Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional** »), HUGUES DIONNE (1995) ne cache cependant pas la difficulté à pérenniser l'engagement passé dans un contexte intellectuel nouveau. Il dévoile une vive déception pour les formules du type les « régions qui gagnent » parce qu'elles passent à côté de la force motrice première du développement : un désir de vivre en commun, de production de la société (au sens d'H. Lefebvre) dont les « agglomérations » urbaines ne sont que la pâle copie et que la « gouvernance territoriale » ignore trop souvent. Car, pour le Québec, les politiques de développement les plus récentes convergent vers un rétrécissement des options de développement au profit d'un développement par le marché, privé, porté par les entrepreneurs : un *reductio ad mercatum...*

- De son côté, SERGE CÔTÉ (1995) accueille très différemment ces mêmes travaux (« **Les districts industriels, une nouvelle panacée ?** »), parce qu'ils augurent un mouvement fructueux de transposition méthodologique et conceptuelle des nouvelles formes flexibles de production aux régions rurales québécoises. Dans cet esprit, il ne s'agit pas de renoncer au programme historique du GRIDEQ (centré sur les « inégalités dans l'espace », les mouvements régionaux et la cohérence des territoires), mais bien d'ouvrir un questionnement heuristique – ce que lui-même mènera avec constance dans les années suivantes.
- Il n'est donc pas question de renoncer à l'héritage du GRIDEQ. Ne serait-ce que parce que, comme le rappelle l'article de RAYMOND BEAUDRY et HUGUES DIONNE (1996) (« **Vivre quelque part comme agir subversif : les solidarités territoriales** »), les « lieux de vie » (quartier, village, maison) sont toujours la pierre de touche des solidarités territoriales : bien illustrées par les recherches monographiques, ce sont elles qui donnent sens au vivre-ensemble bien plus que la sécheresse des logiques fonctionnelles (économiques ou politiques). Source de résistance territoriale dans des « communautés 'situées et datées' » par définition (comme à Saint-Clément), cette solidarité exprime une quête collective pour une nouvelle régulation sociale, d'autant plus nécessaire que la société moderne fragilise structurellement les communautés rurales.
- Ceci posé, PIERRE BRUNEAU rappelle, dans l'extrait de son ouvrage sur *Le Québec en changement. Entre l'exclusion et l'espérance* (2000) (« **L'archipel urbain québécois : un nouveau rapport société-espace** »), que la ruralité ne doit pas être pensée en opposition à l'urbanité : l'espace québécois est aussi, dans son ensemble, structuré par les 160 villes de tailles diverses qui composent ensemble une sorte d'« archipel », impliquant un « nouveau rapport société-espace ». Mobilisées épisodiquement par les politiques gouvernementales, ces villes organisent puissamment les relations ville-campagne selon un nouveau continuum urbain-rural, soumis à une logique hiérarchique entre pôles qui structure l'œkoumène québécois. Il reste juste à organiser un débat serein autour de ces enjeux, tout à la fois urbains et globaux...

Les deux derniers textes soulignent la pertinence scientifique et territoriale de cette approche.

- D'un point de vue scientifique, BRUNO JEAN (2001) insiste sur les défis spécifiques de l'inscription d'une université en région (« **L'Université du Québec ou l'université des régions du Québec : les défis de l'innovation institutionnelle des universités sises en région** »). La création de l'UQAR doit ainsi autant aux mobilisations des élites régionales qu'à l'activité académique de ses membres, qui ont dû adapter sérieusement les pratiques universitaires d'enseignement et de recherche à leur environnement territorial – sans jamais, qui est plus est, rompre leurs liens avec les dynamiques globales de la science. Il en a résulté une interdépendance fructueuse entre l'université et la société régionale qui rappelle que les sorts sont nécessairement liés.

- D'un point de plus empirique, le texte de CAROL SAUCIER (2003) (« **Économie, société et mondialisation : une contribution de l'économie sociale au développement** ») rappelle, à l'issue d'une solide étude de l'économie sociale dans le Bas-Saint-Laurent (SAUCIER et THIVIERGE, 2000), que le rôle de l'économie sociale dans le développement sort plutôt renforcé du contexte actuel soumis à la globalisation, en ce que ses principes et mécanismes contribuent à une démocratisation par le bas de l'économie. Or, compte tenu de son poids et de son rôle dans le Bas-Saint-Laurent, elle contribue de manière substantielle à l'édification d'une société civile plus autonome et dynamique qui pourrait constituer une alternative valable à la mondialisation marchande.

La période 1995-2004 est donc pleine d'ambivalence pour le GRIDEQ. D'un côté, le groupe entame un redéploiement d'ampleur, en capitalisant sur ses travaux antérieurs tout en y injectant systématiquement des références nouvelles, ce qui leur permet de se repositionner dans un contexte provincial en pleine évolution. D'un autre côté, ce redéploiement est encore inachevé, puisque la multiplicité des perspectives utilisées témoigne d'un certain éclatement conceptuel : le développement régional est mort, mais la période est celle du clair-obscur intellectuel où surgit un « développement à particule », encore mal identifié. Il n'empêche que se poursuit le « pari du développement » qu'évoquait le GRIDEQ aux heures sombres de la crise des années quatre-vingt, mais sous une perspective volontariste et somme toute assez optimiste – étant entendu que ce pari implique moins une naïveté béate qu'un optimisme de la volonté, qui vise à identifier les *possibilités* exploitables par les acteurs humains et sociaux au sein de phénomènes structurels fort peu favorables (marchés globaux, politiques de développement local, etc.). En tout état de cause, en dépit de leurs limites, la totalité des travaux du GRIDEQ reste centrée sur une question régionale entendue dans un sens précis : elle concerne « des catégories sociales dominées qui, appuyées sur un ancrage territorial dans lequel elles se reconnaissent, tentent d'améliorer leurs conditions sociales d'existence » (Côté, 1997, p. 30). Et, s'il est vrai que « vivre quelque part » (i-e dans la ruralité périphérique) est un « agir subversif » dans une société aussi urbanisée que le Québec (Beaudry et Dionne, 1996), alors le GRIDEQ poursuit la mission qu'il s'était attribuée à sa naissance.

Bibliographie

- BEAUDRY, R. et H. DIONNE, 1996. « Vivre quelque part comme agir subversif : les solidarités territoriales », *Recherches sociographiques*, vol. 37, no 3, p. 537-557.
- BEAUDRY, R., 1995. « Réformes et mouvements sociaux : des mouvements qui gagnent ou qui perdent ? », dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Et les régions qui perdent...? Rimouski-Chicoutimi-Montréal* : GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, p. 113-127.
- BRUNEAU, P., 2000. *Le Québec en changement : Entre l'exclusion et l'espérance*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- CARRIER, M. et S. CÔTÉ (dir.), 2000. *Gouvernance et territoires ruraux : Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- COLLECTIF, 1976. *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.

- CÔTÉ, S. et M.-U. PROULX (dir.), 1998. *Espaces en mutation*. Rimouski-Chicoutimi : GRIDEQ-GRIR.
- CÔTÉ, S. et M.-U. PROULX, 2002. *L'économie des régions périphériques du Québec et son renouvellement actuel*. Chicoutimi-Rimouski : Centre de recherche sur le développement territorial.
- CÔTÉ, S., 1995. « Les districts industriels, une nouvelle panacée ? », dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Et les régions qui perdent...?* Rimouski-Chicoutimi-Montréal : GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, p. 3-16.
- CÔTÉ, S., 1996. « Relations économiques régionales et hétérogénéité de l'espace québécois », *Recherches sociographiques*, vol. 37, no 3, p. 517-536.
- CÔTÉ, S., 1997. « La question régionale, une question de pouvoirs ? », dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Action collective et décentralisation*. Rimouski : GRIR-GRIDEQ, p. 21-31.
- CÔTÉ, S., 1998a. « Délestage tapageur ou décentralisation tranquille », dans R. Côté (dir.), *Québec 1999 : toute l'année politique, économique, sociale et culturelle*. Montréal : Fides-Le Devoir, p. 341-350.
- CÔTÉ, S., 1998b. « Un tissu socioéconomique de qualité, facteur favorable au développement des régions », dans M.-U. Proulx (dir.), *Territoires et développement économique*. Paris-Montréal : L'Harmattan, p. 279-284.
- CÔTÉ, S., 1999. « Hétérogénéité de l'espace économique québécois », *Possibles*, vol. 23, no 1, p. 56-74.
- CÔTÉ, S., 2013. « Comment concevoir le développement des régions ressources ? », dans P.-A. Tremblay et S. Tremblay (dir.), *Penser le développement*. Saguenay : GRIR-UQAC, p. 151-161.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.), 1997. *Action collective et décentralisation*. Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill du 14 au 16 mai 1996. Rimouski : GRIDEQ-GRIR.
- DIONNE, H. et C. SAUCIER, 1995. « Intervention sociale et développement local : la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, no 1, p. 45-61.
- DIONNE, H. et E. MUKAKAYUMBA, 1997. « Territoire de communauté et développement enraciné », dans P.-A. Tremblay (dir.), *Des communautés... au communautaire*, Chicoutimi : GRIR-UQAC, p. 19-35.
- DIONNE, H. et J. LARRIVÉE (dir.), 1989. *Les villages ruraux menacés : le pari du développement*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- DIONNE, H. et J.-L. KLEIN, 1995. « Les villages face à l'État : de la révolte territoriale au développement local », dans A. G. Gagnon et A. Noël (dir.), *L'espace québécois, colloque Frontières et territoires*. Montréal : Québec/Amérique, p. 171-188.
- DIONNE, H., 1995. « Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional », dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Et les régions qui perdent...?* Rimouski : GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, p. 83-111.
- FAVREAU, J.-L. et B. JEAN, 1995. « Qui perd gagne. Les pratiques d'animation du développement rural dans les CADC », dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Et les régions qui perdent...?* Rimouski-Chicoutimi-Montréal : GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, p. 129-149.
- GAUTHIER, M., S. CÔTÉ, M. MOLGAT et F. DESCHENAUX, 2003. « Pourquoi partent-ils ? Les motifs de migration des jeunes régionaux », *Recherches sociographiques*, vol. 44, no 1, p. 113-139.
- HARVEY, F. (dir.), 1975. *Mémoire du GRIDEQ à la Commission Healy sur les études supérieures en sciences humaines au Canada*. Rimouski : UQAR.

- JEAN, B., 1995a. « Environnement et développement : la stratégie du développement local durable dans les régions rurales du Québec », dans J.-P. Carrière et P. Mathis (dir.), *L'aménagement face au défi de l'environnement*, Poitiers : ADICUERR, p. 297-308.
- JEAN, B., 1995b. « S'approprier le développement : le développement local et le développement durable comme formes du développement approprié », dans J. Dufour, J.-L. Klein, M.-U. Proulx et A. Rada Donath (dir.), *L'Éthique du développement entre l'éphémère et le durable*, Chicoutimi : GRIR-UQAC, p. 299-320.
- JEAN, B., 1996. « Présentation », *Recherches sociographiques*, vol. 37, no 3, p. 397-409.
- JEAN, B., 1997. *Territoires d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- JEAN, B., 1999a. « Vers une première politique rurale : aménager l'avenir des campagnes au 21^e siècle », dans R. Côté (dir.), *Québec 2000*, Montréal : Fides, p. 451-458.
- JEAN, B., 1999b. « La régionalité : regards croisés sur une réalité et un objet d'études », *Possibles*, vol. 23, no 1, p. 17-31.
- JEAN, B., 2001. « L'Université du Québec ou l'Université des régions du Québec : les défis de l'innovation institutionnelle des universités en régions », dans R. Hudon et J.-P. Augustin (dir.), *Villes, régions et universités. Les acteurs et leurs pratiques. Compte rendu de la première édition des Rencontres Champlain-Montaigne*, Sainte-Foy-France : Presses de l'Université Laval-Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 175-184.
- JEAN, B., 2002. « La reconnaissance politique de la ruralité québécoise : la Politique Nationale de la Ruralité », dans R. Côté et M. Venne (dir.), *Annuaire du Québec 2003*, Montréal : Fides, p. 231-241.
- JEAN, B., 2005. « Postface : Le projet scientifique du CRDT : repousser les frontières de la connaissance sur le développement territorial », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 2. Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*, Rimouski : CRDT-GRIDEQ, p. 281-295.
- JEAN, B. et D. LAFONTAINE (dir.), 2005. *Territoires et fonctions, Tome 2. Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*. Rimouski : GRIDEQ-CRDT, p. 233-244.
- JEAN, B., 2006. « Présentation : Le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3, p. 465.
- JEAN, B., 2012. « Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 4, p. 649-672.
- KLEIN, J.-L., P.-A. TREMBLAY et H. DIONNE (dir.), 1997. *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- LAFONTAINE, D., 1995. « Le GRIDEQ : vingt ans de travaux engagés sur le développement régional », dans N. Thivierge (dir.), *Savoir et développement : pour une histoire de l'UQAR*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 311-331.
- LAFONTAINE, D. (dir.), 2001. *Choix publics et prospective territoriale : horizon 2025 : La Gaspésie : futurs anticipés*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- LAFONTAINE, D., 2002. « Métropolisation et régionalisation : les enjeux cruciaux d'une révision annoncée du cadre politico-territorial québécois », *Revue Interventions économiques* [En ligne], no 28.
- LAFONTAINE, D., 2005. « Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski : GRIDEQ-CRDT, p. 347-387.

- LAFONTAINE, D. et B. JEAN (dir.), 2005. *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Rimouski : GRIDEQ-CRDT.
- LAFONTAINE, D., 2012. « L'émergence et l'évolution des études et science régionales au Québec (1908-2008). Des liens et des lieux », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 4, p. 555-596.
- LAROCQUE, P., 1991. « Dévitalisation rurale et créativité sociale : la coalition "Urgence rurale" dans l'Est-du-Québec », dans J. Chevalier, B. Jean, J.-L. Klein et N. Sztokman (dir.), *De la Loire au Saint-Laurent. Des régions rurales face aux recompositions territoriales*, Rimouski : GRIDEQ-GRIR-CNRS URA 915, p. 125-133.
- MOUVEMENT TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT (dir.), 2002. *Le développement des territoires : nouveaux enjeux*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- POLÈSE, M. et R. SHEARMUR, 2002. *La périphérie face à l'économie du savoir*. Montréal : INRS-ICRDR.
- SAUCIER, C. et N. THIVIERGE, 2000. « L'économie sociale comme facteur de développement et de cohésion. Un portrait du Bas-Saint-Laurent », dans D. Lafontaine et N. Thivierge (dir.), *Le développement et l'aménagement des régions fragiles à l'ère des mutations globales : nouveaux modèles, nouvelles cultures de coopération*, Rimouski-Chicoutimi : GRIDEQ-GRIR, p. 101-115.
- SAUCIER, C., 2003. « Économie, société et mondialisation : une contribution de l'économie sociale au développement », dans M. Fortier (dir.), *De l'éthique dans les démocraties libérales. État, économie, société civile*, Montréal : Guérin Universitaire, p. 187-202.
- STANEK, O., 1997. « La sueur et le plaisir : dynamiques divergentes de la reproduction de la propriété agricole et forestière », dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Action collective et décentralisation*, Rimouski : GRIR-GRIDEQ, p. 181-201.

Texte 15.

DANIELLE LAFONTAINE

Le GRIDEQ : vingt ans de travaux engagés . sur le développement régional¹

Entre 1981 et 1992, à l'Université du Québec à Rimouski, j'ai dirigé, disons animé (pour *anima*, le souffle vital), une équipe de recherche durant six ans². Or en dépit de cette longue fréquentation, l'histoire du GRIDEQ³, celle qu'il faudrait, celle qu'il faudra un jour reconstituer, me semble difficile à évoquer. C'est que tant d'événements ont, depuis sa fondation en 1974, marqué l'existence du groupe, lui conférant une vie propre aussi difficile à reconstituer que celle d'un être humain. Comment dans tout ceci distinguer les faits réellement fondamentaux survenus au cours des vingt dernières années ? Et puis sur quels aspects insister ? L'apport décisif, à un moment ou un autre, de certaines personnes ? Les réalisations collectives les plus marquantes ? Les plus gros défis rencontrés ?

¹ Texte publié initialement dans N. THIVIERGE (dir.), 1995. *Savoir et développement : pour une histoire de l'UQAR*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 311-331 (chapitre 11).

² Plusieurs personnes ont dirigé le GRIDEQ, il s'agit de Fernand Harvey, sociologue (1974-1978), Robert Carrier (1978-1979), Pierre Bruneau, géographe (1979-1980), Hugues Dionne, sociologue (1980-1981), Bruno Jean, sociologue (1983-1988), Serge Côté, sociologue (1992->), et moi-même Danielle Lafontaine, sociologue (1981-1983 et 1988-1992). On devine déjà le rôle important joué par des personnes formées en sociologie dans le devenir du GRIDEQ. Cela tient à plusieurs facteurs, notamment les préoccupations souvent étendues des sociologues qui s'intéressent à plusieurs dimensions du social : l'économique, le politique, le culturel, à l'importance aussi dans la sociologie québécoise de la question des structures régionales ; à la composition de l'équipe des sociologues de Rimouski, j'entends ici autant les personnalités de ses membres que leur type de formation.

³ Des jalons pour l'histoire du GRIDEQ ont été proposés dans un récent ouvrage collectif élaboré par les membres et intitulé *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*, GRIDEQ, 1993, 166 p. On y retrouve également des données sur l'existence du groupe dont je me suis inspirée pour rédiger cet article. Certains éléments de réflexion sur l'histoire du groupe avaient déjà été proposés par Bruno JEAN, voir « L'expérience sur le développement régional du Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ) », *Thèmes canadiens*, vol 9, 1988, p. 197-207. L'expérience du GRIDEQ est également brièvement commentée dans G. MASSICOTTE, 1985. « Les études régionales », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 1-2, p. 155-173 ; et dans D. LAFONTAINE, 1985. « La recherche "en" développement régional : secteur ou champ de connaissance ? », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 3, no 1, p. 139-144, ainsi que dans D. LAFONTAINE, 1989. « Le champ des études régionales québécoises : problèmes de spécificité et de délimitation », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 111-139.

Les plus belles réussites ? L'impact de changements externes ? Mais surtout, le portrait d'une équipe toujours active esquissé par l'une de ses membres ne risque-t-il pas de manquer de recul, sinon d'objectivité ?

Consciente de toutes ces difficultés, je ne propose ici ni un bilan complet, ni à proprement parler une évaluation du GRIDEQ. D'autres se chargeront peut-être un jour d'estimer l'« excellence » de ses réalisations. Pour l'heure, je me limiterai à faire ressortir cinq dimensions que j'estime centrales de l'existence du groupe depuis vingt ans. Ainsi, je me pencherai d'abord sur son indiscutable **longévité**, un phénomène loin de constituer la norme, en milieu universitaire, surtout en sciences sociales et humaines. Deuxièmement, je discuterai de l'**abondante production** ou, dit autrement, de la **fécondité** de l'équipe, laquelle, sitôt que l'on aura pris connaissance de quelques indicateurs, pourra difficilement être mise en doute. Or, si le GRIDEQ est parvenu à se maintenir durant toutes ces années et si ses membres sont demeurés si actifs, cela tient selon moi beaucoup à deux facteurs : **les modes d'organisation et de gestion** participative du groupe et, facteur encore plus décisif, **la nature des préoccupations** de recherche des membres que je résumerai en les disant axées essentiellement sur la connaissance du développement régional, un défi dont ils ont eu à mesurer toute l'urgence et la complexité. Un défi que les premiers membres ont cru devoir relever, donnant ainsi naissance à **une tradition d'engagement** pas toujours bien comprise et dont j'aimerais aussi discuter, notamment pour souligner ce que cette tradition d'engagement du GRIDEQ doit à la volonté très clairement exprimée des premiers membres de faire de l'Université du Québec à Rimouski, une « vraie » université à part entière au sein du système universitaire québécois. Surprenante à bien des égards, impossible à prédire au départ, l'expérience passablement unique du GRIDEQ s'est ainsi toujours alimentée non pas à une conception toute faite de l'Université, mais d'un souci très vif à propos **des responsabilités publiques des universitaires et des universités**, notamment celles des universitaires et universités établis en région dite « périphérique ».

L'ensemble des réflexions que je propose n'est pas inspiré par une volonté de faire du GRIDEQ un quelconque « modèle » à imposer tel quel à d'autres groupes ou institutions. Je crois fermement cependant que l'expérience qui fut, et qui continue d'être, celle de l'équipe, mérite d'être rappelée ; une équipe qui a *su tracer sa voie*. Du fait précisément de l'autonomie institutionnelle qui fut, et continue d'être sienne, le GRIDEQ a pu expérimenter des modes inédits de coopération intellectuelle au sein d'une université en devenir, constituer non un simple regroupement artificiel et passager de chercheurs et chercheuses formé à la hâte dans le but de demander ou de recevoir des fonds, mais *une véritable équipe*. Bien avant que de pareilles exigences ne soient mises de l'avant dans le monde universitaire québécois, les membres ont également senti le besoin de structurer leurs travaux et résultats de recherche en « chantiers thématiques », de les soumettre aussi fréquemment à l'évaluation des « pairs ». Si, à tort ou à raison, certains projets ou réalisations ont pu être jugés sévèrement, la plupart ont été accueillis positivement. Le GRIDEQ est aujourd'hui bien connu dans le milieu universitaire québécois, ses publications souvent recensées, ses membres

invités à donner des conférences tant au Québec, qu'au Canada et à l'étranger. Plus encore, plusieurs lui reconnaissent cette autonomie intellectuelle et cette originalité qui caractérisent la quête de savoir authentique, celle qui marque profondément la culture ou la « philosophie-GRIDEQ », celle que l'on sollicite aussi de plus en plus partout où l'on discute du développement régional.

Aujourd'hui, alors que les « équipes » font l'objet d'une valorisation souvent excessive au détriment de la recherche individuelle et sont en même temps de plus en plus dépendantes de modèles et de critères de subventions qui leur échappent, il me semble utile de souligner ce que le « succès » du GRIDEQ doit au libre exercice de la créativité de ses membres, comme à la grande autonomie qui fut toujours laissée au groupe dans toutes ses décisions concernant ses projets et ses réalisations de recherche. Ceci dit, les membres de l'équipe se sont en même temps toujours sentis hautement responsables de contribuer, *en tant qu'universitaires*, à la réduction des disparités régionales. *En tant qu'universitaires*, c'est-à-dire d'abord et avant tout par la *réflexion*. Celle qui nourrit des analyses rigoureuses de contextes, l'exploration, le questionnement et le doute. Celle sans laquelle il n'y a pas d'université véritable.

1. Longévité : une affaire de projet, de finalités et d'identité

Fondé en 1974, le *Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec* (GRIDEQ) aura duré deux décennies, et, souhaitons-le, continuera de nombreuses années encore de vivre et « prospérer » ! Une prospérité qui n'a que peu à voir avec la richesse matérielle du groupe, mais se rapporte à la fécondité, sur plusieurs plans exemplaire, de l'équipe. Une équipe dont les membres se sont approprié *une thématique* alors assez peu connue, « le développement régional », pour y ancrer des activités de recherche de plus en plus réfléchies. Pourtant, en milieu universitaire, l'existence d'un regroupement de chercheuses et chercheurs ne débouche qu'assez rarement, surtout en sciences sociales et humaines, sur la constitution de ce « quelque chose de plus » que le simple *regroupement*, soit sur *l'équipe durable*. C'est elle dont on souhaite de plus en plus encourager la présence. Mais dans les faits, elle constitue plutôt l'exception que la norme.

L'équipe de recherche, c'est d'abord celle qui arrive à se constituer et surtout à durer : Pour durer il faut non seulement le vouloir, mais encore y parvenir, Non seulement avoir des orientations et des buts, mais savoir gérer ses énergies et les rapports internes et externes de l'équipe avec des environnements changeants, s'adapter sans se dissoudre. Pour durer il faut encore beaucoup, beaucoup produire et produire suffisamment de « bonnes choses » pour être accepté dans un univers donné doté de règles spécifiques, en l'occurrence celui de l'université.

Dans le cas du GRIDEQ, la fondation du groupe en 1974 renvoie dès le départ, *non pas à une situation* comme telle, le fait notamment d'être dans une région « marginale » ayant fait l'objet d'une tentative de planification régionale avec les travaux du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec), ou le fait d'être dans une université se voulant enracinée dans sa grande région, mais bien

davantage à *un ensemble d'orientations* et de buts complexes, des orientations que les membres se sont données de manière autonome et qu'ils sentiront à divers moments le besoin de rappeler.

D'emblée, je le souligne, le GRIDEQ définit sa situation plutôt qu'il n'en est le produit. Dès 1975, les premiers membres du GRIDEQ se disent préoccupés par la place des nouvelles universités établies loin des deux pôles urbains de Montréal et Québec, en régions dites « périphériques », dans le système universitaire québécois. Dans leur *Mémoire du GRIDEQ à la Commission Healy sur les études supérieures en sciences humaines au Canada*, ils plaident non seulement en faveur d'un meilleur soutien à la recherche québécoise en sciences humaines, mais aussi en faveur d'un soutien à la recherche dans « les universités dites périphériques ». Contestant d'ailleurs cette appellation que parfois ils utilisent, les membres du GRIDEQ refusent que ces universités naissantes soient cantonnées à des enseignements de premier cycle seulement. « Peut-on concevoir une véritable vie universitaire sans des activités de recherche [...] ? », interrogent les membres du GRIDEQ, qui refusent pour l'Université du Québec à Rimouski (et celle de Chicoutimi également mentionnée), tout statut d'université « marginale », c'est-à-dire sans mission de recherche. Incapables de poursuivre une mission de recherche, les universités établies dans des régions marginales seraient alors elles-mêmes condamnées à la marginalité culturelle et scientifique. Comment dans un tel cas pourraient-elles aider à « corriger les écarts grandissants » entre les grands centres » et les « régions défavorisées » ? Un grand objectif de **contribution des universitaires à la réduction des disparités régionales** est ici évoqué. Il constituera tout au long de l'existence du GRIDEQ, un point central de référence.

Mais les membres du GRIDEQ vont plus loin. « Nous voudrions ici développer ce point capital de notre mémoire », soutiennent-ils, « à savoir que les universités périphériques **ont quelque chose de nouveau à apporter au monde scientifique**, particulièrement en sciences humaines » (p. 9). Une affirmation. Un engagement aussi à produire « quelque chose » de nouveau.

Le GRIDEQ doit son existence, son identité et sa longévité à cette **double promesse** des premiers membres de contribuer à réduire les disparités tout en proposant « quelque chose » de neuf aux sciences sociales et humaines. C'est cet engagement, et non une doctrine ou théorie déjà élaborée, qui constitue le noyau central du groupe et de son « projet », qui rend aussi possible son intégration, donne un sens à ses réalisations en cours ou à venir.

Assez tôt au cours de ses premières années d'existence, lorsque des tensions apparaissent entre les membres, tensions largement alimentées par des conflits d'école de pensée ou de « paradigmes » dont je parlerai plus loin, la référence au projet, **aux finalités**, soutient la gestion des problèmes internes et préserve de l'éclatement.

C'est encore cette référence aux finalités qui au tout début des années quarantevingt soutient et rend possible l'élaboration collective d'une première « problématique » d'ensemble incorporant trois « chantiers » thématiques où sont

regroupés des projets de recherche sur lesquels travaillent une vingtaine de chercheuses et chercheurs. Plus tard, au milieu des années quatre-vingt, le GRIDEQ spécifie à nouveau sa problématique d'ensemble et définit cinq chantiers de recherche. Au cours de ses deux opérations très importantes, la référence aux finalités, au projet commun du groupe permet de discerner les réalisations qui contribuent déjà au but poursuivi ou celles qui devraient être mises en œuvre.

Si le GRIDEQ est parvenu à durer, c'est d'abord parce que ses membres sont parvenus à rassembler leurs énergies et leurs volontés autour d'un projet commun, un projet à maintes reprises réinventé. Mais d'autres aspects entrent en ligne de compte. Les membres dispensant aussi des cours et étant appelés à réaliser toute sorte d'activités de recherche et de diffusion, la question des dispositifs permettant à l'équipe, *comme organisation*, de fonctionner de manière continue était, et demeure importante. Dans le cas du GRIDEQ, si plusieurs dispositifs furent mis de l'avant (comme en témoignent les documents de régie interne, d'assemblées générales, les procès-verbaux, les rapports annuels, le centre de documentation, etc.) et donnèrent une certaine permanence à l'organisation, ils demeurèrent toujours légers, et on peut l'affirmer, subordonnés aux finalités poursuivies par le groupe.

Au GRIDEQ la mobilisation autour du projet a toujours précédé et pris le pas sur les structures.

Jusqu'en 1979, le GRIDEQ se définissait explicitement comme « un regroupement spontané et volontaire » de chercheurs ; à partir de ce moment, une certaine forme d'institutionnalisation s'est opérée à travers sa reconnaissance par l'UQAR comme « groupe institutionnel de recherche », une première pour l'institution. À cette occasion, le groupe qui depuis 1975 tient des réunions régulières avec compte rendu et rédige un *Rapport annuel* d'activités se dote d'un premier document de régie interne où sont également rappelées les orientations des premiers membres. Il obtient de l'Université du Québec à Rimouski certains moyens : des locaux, d'abord situés faute de place en dehors de l'université, un service de secrétariat, un poste d'agent de recherche professionnel, le dégageant d'une tâche d'enseignement par session au titre de la direction du groupe et un petit budget de fonctionnement permettant, entre autres, l'animation scientifique par des séminaires et des conférences. Ces moyens, grosso modo maintenus jusqu'à aujourd'hui, ont grandement aidé l'équipe à tisser des interactions multiples et soutenues avec ses nombreux environnements : communautés universitaire et régionale, milieux divers.

Ces interactions nées du désir de servir et de faire partager le souci du développement régional prennent aussi d'autres formes. Dès ses débuts, soucieux d'accumuler des « outils » qui soutiendront la recherche sur le développement régional, le GRIDEQ mettait sur pied un centre de documentation ouvert au public réunissant des publications sur le développement régional dont plusieurs ne se trouvent pas dans les bibliothèques (rapports de recherche à petit tirage,

dossiers ministériels, publications étrangères, etc...) ; ce centre de documentation comportant aujourd'hui quelque 2 000 titres est toujours ouvert au public pour la consultation sur place. Le GRIDEQ se donnait du même souffle un autre « outil » de diffusion de ses travaux ou ceux de chercheuses et chercheurs en développement régional, *Les Cahiers du GRIDEQ*. Vingt-et-un *Cahiers* ont été publiés entre 1977 et 1993. Il s'est par la suite, en 1985, doté d'une collection intitulée *Actes et instruments de la recherche en développement régional* qui fait suite à celle lancée en 1975 sous le titre : *Documents généraux* et qui compte déjà une dizaine d'ouvrages. En 1989, la nouvelle collection *Témoignages et analyses* voyait le jour. Tous les ouvrages édités avaient d'abord été soumis, pour fin d'évaluation, à un comité des publications constitué de membres et de collaborateurs ou collaboratrices. De plus, en lien avec le programme de Maîtrise en développement régional, le GRIDEQ publie depuis 1989 un bulletin de liaison, le *Bulletin des sciences humaines du développement régional*, qui donne de nombreux renseignements sur ses activités, sur les acquisitions du Centre de documentation, sur les publications des membres, les mémoires de Maîtrise qui se terminent, etc. Chaque année, depuis 1975, le GRIDEQ publie en outre son *Rapport annuel* faisant état des activités de recherche des membres du groupe. Les membres ont d'autre part publié un grand nombre d'ouvrages et d'articles de revue en dehors de ces collections.

Ces données indiquent des réalisations multiples, mais surtout, au fil des années, des situations de plus en plus complexes. En demeurant centré sur son projet, déjà fort de son identité, le GRIDEQ cultive les échanges et constitue des réseaux. Sa structure souple laisse aussi une ouverture à l'inattendu, aux initiatives des membres. C'est à travers ces espaces de rencontre et de travail que ceux-ci développent à la fois leurs savoir-faire individuels et leur vouloir-faire collectif. L'expérience unique du GRIDEQ a ainsi pu se poursuivre durant vingt ans, étroitement articulée sur les projets autonomes de ses membres mais tributaire aussi d'une conscience collective toujours tournée vers les finalités premières du groupe. C'est cette articulation des préoccupations individuelles des membres avec celles du groupe, peu à peu définies et rendues plus cohérentes qui constitue à mon avis le plus grand succès du GRIDEQ, l'indéniable secret de sa longévité et de sa grande « productivité ».

2. Abondance de réalisations : quelques indicateurs

Quelques remarques d'abord sur la « productivité » du GRIDEQ. La productivité d'une terre est plus facile à cerner que celle d'une entreprise, surtout lorsque celle-ci fournit des biens et des services en partie intangibles. Dans notre exemple de la terre, on peut tenter de mesurer par exemple la quantité et peut-être la qualité des légumes récoltés en considération du travail fourni et des dépenses engagées. Mais dans le cas d'une équipe de recherche comme le GRIDEQ, sa production totale est difficile à quantifier et à qualifier, particulièrement en regard du travail consenti par chacun des membres ou des coûts impliqués. Les membres du GRIDEQ sont tous des professeures et professeurs salariés qui ont un poste régulier dans une université. À ce titre, ils accomplissent diverses tâches d'enseignement, d'administration, de services à la collectivité, et

de recherche. Si on peut estimer la part « recherche » du travail de chacun et par conséquent son coût, celui de l'ensemble des réalisations très diverses d'une équipe s'avère très difficile à estimer. Aussi est-il préférable de parler de réalisations ou de productions, plutôt que de productivité.

Sur ce plan, les réalisations dont on retrouve trace, celles qui furent sans doute les plus tangibles, sont en tout cas très nombreuses. Ont-elles demandé trop d'efforts et coûté trop cher ? En valaient-elles la peine ? Tout dépend bien entendu des priorités et des objectifs que l'on met de l'avant. Que vaut au juste par exemple une collection d'ouvrages sur le développement régional, la création d'un réseau panquébécois de chercheuses et chercheurs en développement régional, la confection d'instruments de recherche *inédits* ?

En tout cas au fil des années, les projets et les recherches (subventionnées, commanditées ou non) se sont multipliés au GRIDEQ, débouchant dans la plupart des cas sur des publications, alimentant aussi des conférences, des séminaires ou des colloques. Ainsi, entre 1976 et 1991 seulement, les membres ont obtenu quelque 3 299 362 \$ en subventions et commandites, édité une cinquantaine d'ouvrages - dont quelque 13 000 exemplaires vendus sont actuellement en circulation -, publié quelque 200 articles dans diverses revues québécoises, canadiennes ou étrangères, organisé une soixantaine de colloques et séminaires, livré plusieurs centaines de conférences.

Quelques colloques ont en outre servi de catalyseurs à la recherche sur le développement régional au Québec : celui de 1975 sur *La problématique du développement en milieu rural* (25 intervenants), celui de 1978, sur *l'Animation sociale et les entreprises coopératives et communautaires* (25 intervenants), celui de 1984 sur *Les études en développement régional au Québec* (22 intervenants). Tous ces événements, et bien d'autres, ont permis de recevoir à l'Université du Québec à Rimouski, un grand nombre de chercheurs du Québec et d'ailleurs, d'accueillir aussi de nombreux intervenants appelés à élaborer des politiques de développement régional ou à les mettre en application. Le GRIDEQ a aussi organisé hors ses propres murs, dans le cadre des grandes réunions scientifiques annuelles canadiennes (dites le congrès des « Sociétés Savantes »), ou québécoises (appelée le congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences ou « ACFAS »), de nombreux colloques ou séminaires réunissant chaque fois des chercheuses et chercheurs du Québec et d'ailleurs préoccupés par des questions reliées à la problématique du développement régional. Ce rôle d'animation de la recherche québécoise sur le développement régional conduisait du reste les membres à demander en 1992 à l'ACFAS d'entériner leur proposition de création en son sein d'une nouvelle section « Développement régional ». Depuis 1993, l'apparition de cette section suscite l'organisation d'un colloque thématique durant le congrès annuel de l'ACFAS.

Les membres sont par ailleurs aussi à l'origine d'un programme de second cycle portant nommément sur le développement régional, le seul au Québec. Initié en 1978, ce dernier accueille depuis, chaque année, une vingtaine d'étudiantes et étudiants québécois et étrangers.

Le GRIDEQ intègre aussi depuis sa fondation une dimension internationale à ses activités de recherche. Plusieurs projets de recherche ont été menés en collaboration avec des chercheurs étrangers, de nombreux programmes d'échanges ont été réalisés.

Toutes ces activités auront exigé beaucoup. Dans bien des cas, il s'agissait d'entreprises de longue haleine poursuivies durant quelques années, au milieu de sollicitations de plus en plus nombreuses qui ne manquaient pas d'être adressées à chacun(e); demandes d'expertises variées concernant le difficile problème du développement régional : interventions ici ou là, analyses de situations ou de politiques dont on a un urgent besoin, avis ou mémoires à produire pour tenter d'infléchir les événements et les perceptions. Demandes des milieux auxquelles il aura bien fallu et il faudra encore répondre, dans la mesure de nos moyens. Dans tous les cas, les chercheurs ont librement accepté d'investir leur temps et leurs énergies parce qu'une thématique, un problème, un appel, rejoignaient leurs préoccupations, leur permettaient dans certains cas d'avoir accès à du matériel de recherche intéressant ou inédit.

Le travail intellectuel accompli solitairement ou à plus forte raison en équipe ou même en relation avec des groupes ou des organismes du milieu, exige beaucoup, beaucoup de temps. Ce sont des êtres humains, non des automates, qui produisent, créent et échangent des savoirs, s'expriment et communiquent. Ces activités et les longues heures qu'elles commandent fleurissent sur le terreau du besoin et du désir de comprendre et d'expliquer, chez celui ou celle qui reste suffisamment disponible pour s'y engager. Elles sont aisément compromises par les conflits silencieux qu'on ne parvient pas à transformer en véritables débats ouverts, les expressions irrespectueuses d'hostilité et les climats de méfiance qui sapent le moral et détournent des tâches créatrices.

C'est dire que pour qu'une équipe de recherche parvienne à durer et à beaucoup produire, il faut aussi que ses membres s'occupent de l'*ensemble* qu'ils forment. Mieux encore, qu'ils s'en occupent ensemble, comme ce fut toujours le cas au GRIDEQ.

3. Mode d'organisation et de gestion : orientation commune et complémentarité

Dès le départ, comme je l'ai rappelé plus haut, le GRIDEQ se veut un « regroupement volontaire » de chercheurs et chercheurs s'intéressant aux « problèmes du développement régional ». Un regroupement partageant donc une préoccupation commune, mais aussi plusieurs objectifs : effectuer des recherches, « élaborer à l'intérieur de l'équipe une problématique interdisciplinaire commune », sensibiliser le milieu universitaire au développement régional, collaborer « aux expériences de développement régional du milieu ». Plusieurs de ces objectifs interpellent non les chercheurs comme individus responsables d'un projet de recherche particulier, mais l'*équipe en tant que telle*. Or, étant donné que c'est d'elle que relève l'élaboration de la « problématique commune », la question du pouvoir des chercheurs dans et sur l'équipe, et par conséquent les uns sur les autres, est d'emblée estimée très importante.

Sur ce plan, on valorise fortement le modèle « autogestionnaire » et coopératif. On opte en fait au départ pour une structure légère de direction dite « collégiale », un organigramme de « chantiers » thématiques, et donc intellectuellement et non pas hiérarchiquement fondé, n'étant mis en place qu'à partir 1981. Les décisions, grandes ou petites, sont prises en assemblée générale des membres (de 10 à 20 personnes, entre 1975 et 1994), assemblée appelée un peu plus tard « comité scientifique ». C'est là que, dans une grande transparence, circule l'information. Là qu'on officialise au besoin les collaborations, qu'on entérine ou non une décision de publier un manuscrit, qu'on adopte le rapport annuel, qu'on discute les orientations, qu'on accepte ou rejette des propositions. La tâche du « coordonnateur », devenu « directeur » du GRIDEQ à partir de 1979, est axée sur la préparation des documents discutés ou votés par le comité scientifique qui réunit ses membres en face à face assez fréquemment, c'est-à-dire à peu près tous les mois, parfois davantage. On pourrait certes évoquer le leadership plus ou moins marqué de directeurs (ou directrice) successifs, mais il faut surtout noter une quasi-absence de hiérarchie au sein du groupe où tout se joue, ou presque, en relations directes informelles ou formelles (en comité scientifique).

Si des tensions parfois apparaissent, on peut tout de même parler d'un assez haut degré de convivialité entre les membres. Entre 1979 et 1989, l'équipe de base constituée d'une dizaine de personnes est demeurée largement la même. Les membres ont œuvré à bon nombre de projets ou d'activités communes et se connaissent par conséquent très bien les uns les autres. Ils se sentent collectivement responsables de l'équipe et de sa mission, tout en se reconnaissant des domaines de spécialisations ou de préoccupations propres et donc une certaine complémentarité au sein du groupe.

On peut donc identifier au GRIDEQ, une indéniable culture d'organisation qui n'a jamais renié son modèle autogestionnaire initial. C'est cette forte participation directe des membres à la gestion du groupe qui a réduit les conflits tout en favorisant l'expression des points de vue et des différences. Cette forte participation directe a surtout considérablement diminué le besoin de structures et facilité la centration des membres sur les finalités du GRIDEQ telles qu'évoquées par les premiers membres : soit contribuer *comme universitaires* à la réduction des disparités régionales, apporter « quelque chose de nouveau » au monde scientifique, particulièrement en sciences humaines, élaborer aussi une *problématique commune* du développement régional. Des finalités, mais surtout des objectifs beaucoup plus ambitieux qu'on ne l'aurait pensé au départ. Leur poursuite allait exiger des membres qu'ils se confrontent aux courants de pensée dominants, et aux pratiques disciplinaires établies. C'est sans doute là l'aspect le plus saisissant et le plus important de l'expérience du GRIDEQ tout au long des vingt dernières années. Pour en comprendre la teneur et les enjeux, avoir une idée de la complexité des questions traitées, il faut absolument faire référence aux théories et modèles ou écoles de pensée. Des théories que suivant les modes, on encense ou dont on se méfie. Mais si parfois on les dévalorise ou on s'en moque, il reste que la science moderne peut difficilement s'en passer sans aboutir à un *empirisme* béat et aveugle, y compris en sciences sociales et

humaines. En choisissant d'œuvrer *comme universitaires* à la réduction des disparités régionales, les membres du GRIDEQ rendaient inévitable, incontournable, leur rencontre obligée avec les théories et modèles utilisés pour penser le développement régional. Non pas que chaque membre ait eu dans ses recherches à préciser ses concepts, mais surtout que la poursuite des objectifs ambitieux du GRIDEQ, en tant que groupe, exigeait plus. Non une simple utilisation de théories existantes, mais tôt ou tard, un jugement de l'équipe sur leur valeur et leur portée.

4. Préoccupations de recherche : le parcours et la portée des travaux du GRIDEQ

Comment comprendre et soutenir le développement régional ? Tout le monde peut aujourd'hui avoir sa propre réponse spontanée là-dessus.

Cette préoccupation n'en a pas moins alimenté, bien avant la création du GRIDEQ, un nombre considérable de publications et de recherches universitaires. Depuis les années cinquante surtout, l'économie, la sociologie, la géographie et l'histoire ont notamment intégré une référence tantôt au « développement » tantôt à la « région », au territoire ou à l'espace. Depuis le début des années soixante, sont en outre apparues dans les pays anglo-saxons des « *regional sciences* » (sciences régionales) à prétention multidisciplinaire. Au Québec, durant les années cinquante et soixante ce sont surtout des géographes et des sociologues qui se sont intéressés aux régions et ont tenté d'expliquer leurs caractéristiques.

C'est dire qu'au moment de sa fondation en 1974, le GRIDEQ a déjà à sa disposition beaucoup d'outils pour aborder les questions de développement régional. Mais loin de former un tout cohérent, ces outils demeurent difficiles à dégager des traditions disciplinaires spécifiques, pire, ceux-ci semblent déboucher sur des « manières » très distinctes d'entrevoir le développement régional, voire sur des recommandations contradictoires à propos des « meilleures » façons de développer les régions. Très tôt, la volonté exprimée des premiers membres du GRIDEQ de développer la recherche universitaire sur le développement régional se confronte à l'existence de ces multiples « manières » d'entrevoir les phénomènes de développement régional.

Pour comprendre le parcours intellectuel du GRIDEQ mais aussi le sens et surtout la portée de l'engagement en recherche qui est le sien, il est indispensable de considérer plus avant cette question cruciale des « manières » d'aborder le développement régional.

Sur ce point précis, en 1985, en référence à l'existence d'écoles ou de façons distinctes d'aborder le développement régional, le géographe Philippe Aydalot allait identifier deux grands « choix majeurs » ou encore deux « grandes réponses » possibles quant à la nature du développement régional, soit « *la réponse classique* du développement fonctionnel » d'une part, et ce qu'il appelle « *la réponse critique* du développement territorial » de l'autre. Au milieu des années soixante-dix, on retrouvait déjà cette idée des deux grands courants

« classique » et « critique » chez beaucoup d'auteurs. Aidan Foster-Carter (1976), par exemple, distinguait lui deux grandes manières d'aborder les questions de développement et de sous-développement, une première assimilée au « paradigme de la modernisation » et une seconde rapportée au « paradigme de la dépendance ». Mais plus tard Elguea (1985) lui, outre de traiter des deux « paradigmes » centraux déjà existants, considère également la question de l'émergence d'un paradigme nouveau et, plus fondamentalement, il discute de la « synthèse » possible d'approches distinctes, une question également traitée assez récemment par l'illustre fondateur des « *regional sciences* » américaines, l'économiste Walter Isard (1987)⁴.

Guidés par ces analyses et en simplifiant beaucoup, on peut aujourd'hui distinguer trois grandes manières - « classique », « critique » et disons « synthétique » -, d'envisager le « développement régional ». Mais au milieu des années soixante-dix, alors que le GRIDEQ se constitue, les choses sont loin d'être aussi claires. Si les membres sont comme partout ailleurs confrontés à l'existence de manières distinctes d'envisager le développement régional, celles-ci sont d'autant plus difficiles à discuter qu'elles apparaissent dans des travaux qui sont également beaucoup influencés par des traditions disciplinaires spécifiques, celles de la géographie, de la sociologie ou de l'histoire surtout. Tout ceci rend difficile la familiarisation avec les écoles et les théories des uns et des autres ; une telle démarche exigerait du temps et des efforts d'assimilation considérables, la confrontation aussi de points de vue très distincts. Aussi, au cours des premières années, les membres consacreront-ils leurs énergies à des recherches surtout individuelles appuyées sur des théories et des méthodologies reconnues dans leurs disciplines de formation. Mais, compte tenu des objectifs spécifiques que le GRIDEQ en tant que groupe s'est assignés, notamment son engagement à élaborer « une problématique commune en matière de développement régional » (1975), les interrogations et les tensions se multiplient à propos de l'orientation que le groupe devrait donner à ses travaux.

À la fin des années soixante-dix, alors que deux fondateurs du groupe, le géographe Clermont Dugas et l'économiste Yves Dion l'ont déjà quitté, le GRIDEQ, sous l'influence alors très marquée du sociologue Benoît Lévesque, s'engage fermement dans la voie « critique ».

Ce courant « critique » a pris naissance à la fin des années quarante. C'est [en] référence au cas précis de l'Amérique latine aux prises avec l'endettement extérieur, la misère, le chômage et la violence que sont publiés dès 1949, notamment sous l'égide de la CEPAL⁵ (Commission économique pour l'Amérique Latine) et des Nations unies, les premiers travaux revendiquant en faveur des pays dits de

⁴ Entrevue de G. BENKO avec W. ISARD dans « La science régionale. La théorie et les politiques », numéro thématique de la *Revue internationale des sciences sociales*, no 112 (mai 1987).

⁵ Les travaux de la CEPAL sont longuement discutés par F. H. CARDOSO dans *Les idées à leur place, le concept de développement en Amérique latine*. Paris : A.M. Métailié, 1984.

la « périphérie », une restructuration du commerce mondial. Rattaché à la CEPAL, Raoul Prebish est parmi les premiers à soutenir que les rapports d'échanges entre le « Centre » et la « Périphérie » plutôt que de contribuer à réduire les inégalités entre les pays, au contraire les accentuent, les pays centraux contrôlant la technologie et la production de biens manufacturés s'appropriant la plus grande part des bénéfices. Son argumentation est la suivante : alors que, loin de chuter, comme le prévoaient certains penseurs de la théorie du commerce international étant donné la diminution de leurs coûts réels de fabrication, les prix des biens manufacturés au contraire augmentent, ceux des matières premières tendent relativement à baisser d'où une détérioration constante des termes de l'échange, une moindre capacité d'accumulation des pays périphériques et leur stagnation.

Cette perspective *cépalienne* se trouve réinterprétée par les nombreuses analyses ultérieures du « développement du sous-développement », de « l'échange inégal » et de l'*exploitation* effectuées au cours des années soixante et soixante-dix par des économistes latino-américains puis africains et européens influencés par le marxisme, dont principalement André Gunder Frank⁶, Arghiri Emmanuel⁷ et Samir Amin⁸. Ces auteurs critiquent notamment le rôle des investisseurs étrangers et des firmes multinationales contrôlant la mise en valeur des ressources naturelles et l'industrialisation dans les pays pauvres, y maintenant la *dépendance* économique, la désintégration sociale et la répression politique. Suivant ces vues, les économies « centrales » et « périphériques » ne forment pas des mondes à part, l'un développé et l'autre non. Elles sont au contraire interdépendantes et liées par des rapports asymétriques ou de subordination. Ce *problème de la répartition* des parts de la richesse (capital, revenus, ressources) entre les différents groupes sociaux du Centre ou de la Périphérie est donc tout à fait central dans les travaux des « dépendantistes ».

Parce que le problème de la répartition occupe il est vrai chez Marx⁹ une place décisive, cet auteur influence beaucoup les travaux du courant dit « critique ». Mais Marx ne fut pas seul à condamner le traitement estimé injuste réservé à une « multitude de prolétaires » par un petit nombre d'hommes « riches et opulents » et « avides de gain ». La *doctrine sociale* de l'Église catholique véhicule ces mêmes thèmes et influence elle aussi les thèses « critiques ». Rappelons brièvement qu'en 1891, en partie en réaction aux thèses marxiennes qui commençaient à être diffusées un peu partout dans le monde, le pape Léon XIII

⁶ Voir A. G. FRANK, 1966. *The Development of Underdevelopment*. New-York : Monthly Review Press, et A. G. FRANK, 1969. *Capitalism and Underdevelopment in Latin America : Historical Studies of Chile and Brazil*. New-York : Monthly Review Press.

⁷ Voir A. EMMANUEL, 1972. *L'échange inégal*. Paris : Maspéro.

⁸ Voir S. AMIN, 1970. *L'accumulation à l'échelle mondiale*. Paris : Anthropos.

⁹ L'essentiel de la théorie économique-politique marxienne est exposée dans *Contribution à la Critique de l'économie politique* (1859) et surtout dans *Le Capital* (1867) ; voir K. MARX, 1972. *Le Capital* (livre 1). Paris : Garnier-Flammarion, et K. MARX, 1968. « Grundrisse » 1. Chapitre de l'Argent. Paris : Anthropos.

publiait l'encyclique *Rerum Novarum* y dénonçant la « concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenue le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires¹⁰ ». Plusieurs sociologues catholiques participèrent à la conception de cette encyclique condamnant sans équivoque le socialisme mais évoquant par ailleurs le besoin de trouver des solutions au « problème ouvrier », une de ces solutions étant précisément le syndicalisme et le coopératisme que l'Église désormais encouragera. Plusieurs décennies plus tard, le pape Jean XXIII avec une nouvelle encyclique, *Mater et Magistra* (1961), tout en s'inscrivant dans le prolongement doctrinal de *Rerum Novarum*, traiterait du « droit du pauvre » et des « disparités » divisant socialement et géographiquement l'humanité : écarts entre riches et pauvres, économies développées et sous-développées, mondes urbain et rural. Tous ces thèmes sont véhiculés par le courant critique et beaucoup repris par le GRIDEQ.

Au cours de sa période « critique » qui se poursuit jusqu'au milieu des années quatre-vingt, le GRIDEQ ignore presque entièrement le paradigme dit « classique ».

Cette démarche qui est celle du groupe est d'autant plus difficile que du début des années cinquante au milieu des années soixante-dix, l'analyse du développement et du développement régional a été principalement effectuée à l'aide d'outils tirés de l'économie et plus spécifiquement de la théorie du commerce international. En ayant recours d'abord aux outils « critiques », le GRIDEQ se situe donc d'emblée en retrait de pratiques de recherche alors dominantes et très valorisées, notamment par les gouvernements. Par ailleurs ses vues « critiques », quoique débouchant sur de nombreuses recherches « empiriques » et des publications variées dont on reconnaît généralement la solidité, agacent ou parfois suscitent la méfiance de certains collaborateurs potentiels. Le GRIDEQ serait-il « marxiste » ? L'équipe elle ne revendique pas pour sa part l'épithète tout en se refusant à dévaloriser les « outils » qu'on peut tirer de l'héritage marxien et que certains chercheurs utilisent, notamment la référence aux « classes sociales », une référence de toute manière largement utilisée par toutes les écoles, marxistes et non marxistes, en sciences sociales.

Si les membres du GRIDEQ travaillent donc d'abord presque essentiellement avec des outils tirés du courant « critique », dès la fin des années soixante-dix, notamment par le biais de leur enseignement dans le programme de maîtrise en développement régional démarré en 1978, certains membres sentent le besoin d'assimiler les études « classiques » pour les connaître plus à fond et les faire connaître aussi à leurs étudiants et étudiantes.

¹⁰ Citation extraite de l'ouvrage de P. BIGO, 1965. *La doctrine sociale de l'Église*. Paris : Presses universitaires de France, p. 47.

Quelques précisions ici s'imposent sur le courant *classique*. Suivant cette perspective¹¹ largement diffusée après la Seconde Guerre mondiale dans les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, la prospérité devait venir d'une urbanisation et d'une industrialisation réussies grâce surtout à l'investissement étranger direct, celle-ci rendant possible la création d'emplois, la consommation de masse et l'apparition d'entrepreneurs et de dirigeants politiques nationaux aptes à stimuler une croissance qui serait un jour « auto-entretenu ». L'entrepreneur privé national ou étranger et l'État national doivent ensemble maintenir les économies nationales ouvertes à un commerce mondial estimé plus efficace que quoi que ce soit d'autre pour enrichir progressivement tous les coéchangistes qui s'y « ajusteront » et, par leurs efforts, y trouveront place en franchissant peu à peu une série « d'étapes » de développement économique (idée de Walt Rostow, 1961¹²). L'État national doit aussi sur son territoire favoriser la concentration des ressources en quelques centres ou « pôles »¹³ urbains où seront réalisées des « économies d'échelles » et desquels la croissance est censée progressivement se diffuser vers les zones désavantagées. L'ensemble de ces changements est associé à un processus dit de « modernisation » économique et sociale impliquant des mesures centralisées de « planification » de la part des gouvernements. Ces vues étaient assez répandues parmi les aménagistes du BAEQ, et les spécialistes des « *regional sciences* ». Il faut attendre le milieu des années quatre-vingt pour que des membres du GRIDEQ, conscients de leur importance quantitative et de leur impact sur les politiques de développement régional, entrent en dialogue avec les vues classiques et cherchent même à en tirer parti.

Le milieu des années quatre-vingt marque en fait **un double tournant**. En effet, à cette assimilation des vues classiques par plusieurs membres s'ajoute une véritable mutation de l'approche critique elle-même. À cette époque, les résultats de recherche s'accumulent, les études inspirées par le courant critique débouchent en effet sur des considérations *spatiales et territoriales* de plus en plus

¹¹ Perspective assimilée souvent au « *development economics* » et présente dans les travaux de J. TINBERGEN, 1939. *Statistical Testing of Business-Cycle Theories*. Genève : Ligue des Nations ; R. NURKSE, 1953. *Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries*. Oxford : Blackwell ; W. A. LEWIS, 1954. *The Theory of Economic Growth*, Home-wood III : Irwin ; A. O. HIRSCHMANN, 1958. *The Strategy of Economic Development*. Yale ; et bien d'autres.

¹² Dans W. W. ROSTOW, 1961. *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*. Cambridge : Cambridge University Press.

¹³ François Perroux élabore en 1955 sa théorie des pôles de développement. Celle-ci fait par la suite l'objet d'adaptations plus ou moins fidèles en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Italie, au Maghreb, etc. Voir son livre *L'économie du 20^e siècle*, Paris : Presses universitaires de France, 1961. Au Canada, B. Higgins, F. Martin et A. Raynauld ont recommandé au gouvernement canadien l'adoption de politiques de développement régional inspirées par leurs propres formulations de la théorie des pôles, voir *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ministère de l'Expansion économique régionale, 1970.

étendues, l'appel aussi à de nouveaux outils théoriques et analytiques permettant de synthétiser l'apport de travaux tant « critiques » que « classiques ». Conscients d'amorcer une étape importante, les membres entreprennent en 1986 des discussions approfondies sur la problématique de recherche commune des membres du GRIDEQ.

Loin d'avoir été imposé par des forces externes ou les circonstances, ce parcours qui caractérise la démarche du GRIDEQ est peu à peu inventé. Les membres du GRIDEQ l'accomplissent chacun à leur manière et à leur rythme, à mesure que diverses recherches individuelles ou d'équipe sont amorcées et complétées, que de nombreux séminaires et colloques voient se multiplier les échanges de points de vue et les résultats de recherche. Il s'agit donc d'une démarche accomplie par des personnes et simultanément, d'une démarche collective essentiellement autonome et quelque peu singulière. Une démarche d'acquisition de savoirs et d'auto-formation.

C'est pourtant à cette époque que la nécessité ou l'émergence d'un nouveau « paradigme du développement » commence à être partout dans le monde de plus en plus discutée, notamment par Walter B. Stöhr dont les travaux influencés par ceux de John Friedmann¹⁴ posent explicitement la question des choix et alternatives paradigmatiques. Avec son *Development from below : the Bottom-up and Periphery-Inward Development Paradigm*¹⁵, la question du « développement par la base » conçoit comme une alternative à la fois théorique et pratique au « développement par le haut » impulsé par les grandes entreprises ou l'État est lancée pour de bon. À la même époque encore, à la fin d'une analyse serrée des théories du développement régional diffusées depuis les années soixante et estimées « contradictoires », CLYDE WEAVER écrivait :

« Il est clair cependant qu'au cours de ces vingt dernières années, les théories de la planification et du développement régional ont tourné en rond. Les arguments pour l'intégration fonctionnelle de l'espace économique ont fait place à des appels pour la décentralisation et l'autonomie régionale¹⁶. »

Dans la foulée des travaux de Stöhr, de nombreux chercheurs allaient contribuer à conférer une popularité grandissante au thème du développement dit « par la

¹⁴ Les travaux de Friedmann portent d'abord sur sa conception du développement « polarisé » puis sur le développement « autocentré » ou « agropolitain ». Voir J. FRIEDMANN, 1972. « General Theory of Polarized Development », dans N. Hansen (dir.), *Growth Centers and Regional Economic Development*. New-York : Free Press, p. 82-107, et J. FRIEDMANN et C. WEAVER, 1979. *Territory and Function, the Evolution of Regional Planning*. Berkeley University of California.

¹⁵ Dans W. B. STÖHR et D. R. FRASER TAYLOR, 1981. *Development From Above or Below ?*, New-York : J. Wiley and sons.

¹⁶ Dans C. WEAVER, 1981. *La théorie du développement et la question régionale : une critique de la planification spatiale et de ses détracteurs*, Collection « Notes de recherche », 16, Aix-en-Provence : Centre d'économie régionale.

base » (WEAVER, 1981¹⁷) ou « par le bas » (WEAVER, 1983¹⁸ ; ISARD, 1987¹⁹), « décentralisé » (PLANQUE, 1983²⁰) mais aussi « endogène » (STÖHR, 1983²¹ ; AYDALOT, 1985²²) ou « ascendant » (BASSAND, 1981²³). Commentant ces idées qu'il associe au « développement endogène », Aydalot les présente comme une « nébuleuse rassemblant des apports venant d'horizons très divers », un foisonnement qui selon lui « peut marquer aussi bien les prémices d'un renouvellement fondamental que peut-être la confusion dans laquelle nous place la crise mondiale »²⁴.

Fort d'une expérience de recherche et de savoirs de plus en plus assimilés, le GRIDEQ participe de plain-pied à ces efforts internationaux de renouvellement des théories de la planification et du développement régional. Il n'est pas à la remorque d'un mouvement. Il est et façonne lui-même en partie ce mouvement.

À l'instar de beaucoup d'auteurs écrivant sur le développement « par le bas », mais de manière autonome, plusieurs chercheurs du GRIDEQ mettent de l'avant la nécessité de parvenir à un développement « autre » ou même « authentique » garantissant la préservation des communautés. Ces idées sont souvent complétées d'une critique du modèle de développement dit « fonctionnel » ou « productiviste ». Trop « matérialiste » ou « quantitatif », *indifférent aux territoires auxquels sont attachés les humains vivants*, celui-ci non seulement n'aurait pas été rendu accessible à tous, mais encore ne pourrait-il jamais l'être dans l'avenir sans entraîner des coûts et des risques environnementaux²⁵ impossibles à assumer. D'où le jugement sévère porté sur sa valeur et son « éthique »,

¹⁷ WEAVER, *op. cit.*

¹⁸ C. WEAVER, 1983. « Le développement par le bas, vers une doctrine du développement territorial », dans B. Planquey (dir.), *Le développement décentralisé*. Paris : LITEC.

¹⁹ W. ISARD, *op. cit.*

²⁰ B. PLANQUE (dir.), 1983. *Le développement décentralisé : dynamique spatiale de l'économie et planification régionale*. Paris : LITEC. On y trouve notamment le texte de B. CHEVALIER, « Développement microrégional et planification locale en pays d'Apt » et celui de A. C. PERRIN, « Contribution à une théorie de la planification décentralisée », p. 157-177.

²¹ W. B. STÖHR, 1983. « La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional ? », dans H. Jean, P. Paelinc et A. Salles (dir.), *Espace et localisation, la redécouverte de l'espace dans la pensée scientifique de langue française*. Paris : Economica.

²² P. AYDALOT, 1985. *Économie régionale et urbaine*. Paris : Economica.

²³ M. BASSAND et autres, 1981. *Innovation et changement social*. Lausanne : Presses polytechniques romandes.

²⁴ P. AYDALOT, *op. cit.*, p. 144.

²⁵ Bien avant les travaux sur le « développement durable » de la Commission mondiale de l'environnement et du développement publiés en 1987 (Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, Oxford University Press), Ignacy Sachs s'intéressait à l'« écodéveloppement », voir *Initiation à l'écodéveloppement*, Toulouse : Privat, 1981. En lieu et place de « développement durable » ou « soutenable » (*sustainable*), il suggère de parler de « développement éco-viable ». Témoignant de cette nouvelle sensibilité, les Nations

l'appel fréquent à un « changement de cap » estimé nécessaire tant d'un point de vue strictement rationnel que moral.

Outre l'importance de la culture et des phénomènes identitaires, les membres du GRIDEQ, sensibles d'ailleurs également dès le départ aux questions environnementales, recommandent aussi la mise en place de nouveaux mécanismes de participation politique plus directe et « décentralisée ». Sur ce plan, on valorise explicitement la « communauté » et la petite échelle, les petites organisations ou entreprises, les initiatives et dynamismes locaux. Suivant ces vues, c'est à la « communauté » de petite taille fonctionnant comme un ensemble que devrait revenir la tâche de satisfaire les besoins fondamentaux des populations en tirant le plus possible parti de « ses ressources locales » à mettre « optimalement en valeur ».

Au tournant des années quatre-vingt-dix, les préoccupations souvent explicitement normativement orientées du GRIDEQ englobent à la fois des questions relatives à la **production**, la **répartition** et même aux modes de **consommation** de la « richesse ». On est ici donc concerné par tout un *circuit* par lequel des besoins humains peuvent ou non être satisfaits. Concerné également par la **régulation** de telles pratiques dans l'espace, la référence aux structures participatives et au territoire où se déploie la « communauté » étant fondamentale.

Aussi, en 1993, c'est non à la théorie du développement endogène que le GRIDEQ se réfère mais au besoin d'une « métathéorie du développement », sorte de théorie interdisciplinaire et multidimensionnelle du développement dont les principaux constituants sont présentés. Ces vues rejoignent tout à fait la « nouvelle synthèse des approches "par le haut" et "par le bas" » dont Walter Isard évoquait également la nécessité²⁶. Dans le cas du GRIDEQ toutefois nous n'en sommes plus au stade de l'intention, mais de la réalisation.

Considéré par certains comme une véritable « école de pensée », le GRIDEQ ne se préoccupe plus exclusivement du territoire « régional », ni même « local ». Son objet ce sont justement les phénomènes de découpages, ces multiples territoires d'échelle distincte où se déploie l'action (et donc la production, la répartition et la consommation de la « richesse »). On reconnaît aussi toute l'importance de la culture et de la régulation des « liens » entre les humains. Les thèmes de l'identité, de la subjectivité et surtout le nouveau rapport à l'histoire humaine, *humainement faite*, auquel ils sont rattachés, soulignent que désormais c'est à la capacité de penser humaine que l'on associe les fondements de la connaissance et de l'action et donc le monde social objectif et tous les phénomènes s'y rapportant. La dimension épistémologique de la recherche est donc très présente.

Unies proposaient en 1990 pour la première fois un nouvel indicateur dit du « développement humain », voir *Human Development Report*, United Nations Development Programme (UNDP), New York : Oxford University Press, 1990.

²⁶ G. B. BENKO, *op. cit.*

Une telle formulation nous éloigne des prismes classique et critique. Elle ne peut également que déboucher sur des interrogations plus marquées concernant le sens et la finalité des conduites, la nature des processus et des réalités sociales, y compris *l'humain et les institutions*. En 1993, en référence à cet élargissement de leur problématique de recherche commune, les membres du GRIDEQ affirmeront chercher à élaborer une « problématique métadisciplinaire du développement régional », une problématique générale *des processus de structuration des réalités sociales et humaines territorialisées*.

Je puis témoigner que cette démarche, c'est la nôtre, qu'elle fait du GRIDEQ une véritable équipe de recherche, une équipe qui dispose de sa propre tradition, d'un savoir étendu sur un ensemble de questions très discutées partout dans le monde, de questions très importantes aussi pour l'avenir de l'humanité. Ces questions sont au GRIDEQ abordées suivant une perspective que l'équipe s'est progressivement donnée. Une perspective réellement interdisciplinaire. Mais ces questions sont aussi traitées en tenant compte de la spécificité à certains égards de la situation québécoise ou régionale. Ceci fait que le GRIDEQ non seulement n'est pas à la *remorque* de ce qui se conçoit ailleurs, mais peut contribuer aussi au cumul des connaissances de notre propre milieu tout en enrichissant la réflexion universelle commune.

5. Une tradition d'engagement

Au GRIDEQ, l'obligation d'être « utile », n'a pas « supprimé la liberté de penser », pour reprendre l'expression du philosophe Michel Serres exprimant ses inquiétudes face à ce qu'il appelait récemment « la dictature des contraintes pesant sur les chercheurs des universités »²⁷. Toutefois cette obligation, il aura fallu, et il faudra encore et toujours, non pas la rejeter ou y céder aveuglément, mais la penser dans ce qu'elle révèle sur les inquiétudes et les problèmes profonds vécus au sein de l'université, des communautés régionales et de la société aujourd'hui. Des communautés aux prises avec des difficultés économiques, sociales, politiques et culturelles considérables.

Comment les chercheurs du GRIDEQ auraient-ils pu demeurer *indifférents* face à ces problèmes ?

Pourtant, tout au long de son existence, le GRIDEQ a dû s'expliquer sur ce qu'il pouvait « faire », ou non, pour l'Est du Québec, les régions ou les groupes aux prises avec des problèmes de développement. Des centaines de fois, les membres auront senti le besoin d'insister sur le caractère « universitaire » de l'équipe et, par conséquent, sur le caractère « universitaire » de leur contribution possible au traitement des difficultés de développement, un « traitement » dès lors axé sur la production et la diffusion de travaux de recherche. Mais là encore, ils auront dû insister sur la nécessité de *comprendre les phénomènes* plutôt que de leur chercher des « solutions » à tout prix, et des solutions faciles ; insister sur la nécessité de comprendre les phénomènes associés au « développement

²⁷ M. SERRES, *Le Devoir*, 1^{er} mars 1994.

régional », une tâche difficile sur le plan intellectuel, une tâche dont l'utilité ne sera pas toujours évidente aux yeux d'un nombre sans cesse croissant d'intervenants sociaux et politiques appelés à se prononcer sur le « développement régional ».

Or, si grâce en partie aux efforts de diffusion du GRIDEQ, cette thématique appartient maintenant à tout le monde, si tous les partis politiques s'y réfèrent, si tant d'acteurs prétendent avoir identifié les meilleures stratégies pour « développer leur coin de pays », qui prétendra qu'on peut aujourd'hui se dispenser d'**une réflexion poussée et critique** sur toutes ces interventions accomplies au nom du « développement régional » ?

Pourtant l'évolution actuelle de l'institution universitaire nord-américaine vers un modèle valorisant et privilégiant l'action pragmatique, la collaboration des universités avec les entreprises en vue de la mise au point de techniques ou de procédés commercialisables, rend une telle exigence parfois difficile à faire admettre. Dans ce contexte en effet, les sciences sociales et humaines du développement régional peuvent apparaître sinon comme un « luxe », du moins moins urgentes ou prioritaires que les travaux débouchant sur des applications recherchées par l'industrie, par les gouvernements ou par divers groupes sociaux.

Sans évacuer totalement ces préoccupations, le GRIDEQ s'est lui efforcé tout au long de son existence de *conserver une distance* par rapport à des demandes croissantes d'expertise dans le champ du développement régional. Non que le groupe en tant que tel ou les membres se refusent à cheminer avec divers intervenants et groupes sociaux, leur fournissant des avis sur différentes questions qui les préoccupent. Les membres du GRIDEQ se sont au contraire toujours tenus à l'écoute des besoins et des aspirations des gens de leur région immédiate ou d'ailleurs. On compte par dizaines les séminaires ou colloques organisés, les projets de recherche ou les ouvrages entrepris à la demande et avec divers groupes sociaux. Mais, les membres du GRIDEQ sont conscients que de telles démarches d'accompagnement, si positives et nécessaires soient-elles, ne peuvent s'effectuer *de n'importe quelle manière* sans possiblement mettre en jeu leur *indépendance d'esprit*. Celle qui guide la recherche de la vérité et la promotion du savoir.

Cette distance par rapport aux demandes d'expertises ou cette « obligation de réserve », c'est son identité même, une identité façonnée sur la base de l'engagement des premiers membres à contribuer, *en tant qu'universitaires*, à la réduction des disparités régionales, un engagement aussi à « produire quelque chose de nouveau en sciences humaines ». Cette distance ne signifie pas *indifférence*.

Les membres du GRIDEQ, comme j'aurai tenté de le montrer ici, sont au contraire *profondément engagés* dans la défense et la promotion de leur milieu, de valeurs, d'une conception aussi des universitaires et des universités. Au cours des vingt dernières années, *cet engagement* qui ne s'est jamais démenti a pris des formes multiples. Ce fut d'abord un engagement envers un projet et des buts

qui ont façonné une identité, assuré aussi une longévité et une abondance de réalisations exceptionnelles. Cet engagement c'est aussi une fidélité particulière à des idéaux autogestionnaires qui ont pu s'incarner dans un mode d'organisation et de gestion de type participatif étendu. C'est enfin une constance dans l'effort pour réfléchir réellement à des questions complexes et sous certains aspects vitales auxquelles sont confrontées les populations aux prises avec les problèmes du développement. Bref, le souci permanent de connaître mieux des situations, d'inventer aussi non seulement « quelque chose de nouveau », mais indubitablement « quelque chose de mieux ».

Texte 16.

HUGUES DIONNE

Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional¹

Poser la question des régions gagnantes et des régions perdantes devrait nous obliger à traiter de l'état de concurrence mondiale auquel est soumis tout territoire en défi de développement. Il faut admettre que le discours économique dominant actuel est centré sur une approche de compétitivité de manière à majorer les possibilités d'accès à ces marchés mondiaux. Sans nier l'importance de l'économie mondiale, ne faut-il pas aussi dénoncer la portée idéologique de ces impératifs commerciaux qui en viennent à nier toute possibilité de développement à des territoires locaux et régionaux moins bien structurés en fonction de cette concurrence mondiale. C'est comme si le développement local devenait impossible sans ce rattachement à l'économie planétaire. La popularité actuelle de la thématique des districts industriels est indicative des tentatives de ces nouvelles orthodoxies pour expliquer les phénomènes contemporains de ségrégation spatiale².

Le Québec, comme les autres nations, tente aussi de jouer la carte de ces rattachements mondiaux nécessaires. Comment la configuration de son espace interne est-elle en train de se remodeler ? Si plusieurs ministères québécois tentent d'élaborer des stratégies de redéploiement des activités économiques en fonction d'un « réseautage » mondialisé, il importe d'interroger la place des régions dans un tel scénario. La configuration recherchée de l'espace québécois influe nécessairement sur les politiques de développement régional. Aujourd'hui, les régions québécoises procèdent à des planifications stratégiques en vue d'établir des contrats de développement avec l'État québécois.

En tenant compte de la progression différenciée des diverses régions dans cette démarche, j'ai voulu examiner les principales orientations actuelles de planification régionale telles qu'élaborées dans le cadre de la réforme Picotte. Les résultats de cet examen seront brièvement confrontés aux politiques officielles de développement régional pour en dégager les correspondances et les contradictions et ainsi mieux évaluer l'avenir pressenti de développement de certaines

¹ Texte publié initialement dans S. CÔTÉ, J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.), 1995. *Et les régions qui perdent...?* Rimouski : GRIDEQ-UQAR, GRIR, Département de géographie de l'UQAM, p. 83-111.

² G. BENKO et A. LIPIETZ (dir.), 1992. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris : Presses universitaires de France.

régions souvent « perdantes ». Mais auparavant, il importe de faire certains rappels sur la complexité de ces processus permanents d'inclusion/exclusion spatiale et de dégager les principales tendances énoncées de structuration de l'espace en vue du développement de régions « gagnantes ».

1. La complexité des processus de ségrégation spatiale

Il est un peu banal de rappeler comment les processus d'exclusion et d'inclusion des territoires en fonction de leur performance économique ont existé de tout temps. On n'a qu'à observer les modifications territoriales sur de longues durées et de grands espaces pour admettre ce mouvement continu de la « dérive des continents » économiques. L'exemple classique de la Méditerranée est instructif à cet égard grâce à la richesse explicative d'un Fernand Braudel³. La variation des performances territoriales semble bien se construire sur la base d'activités d'échanges économiques. Il faut aussitôt ajouter que ces variations sont fonction des logiques ou des modèles économiques impliqués. L'analyse des régions qui gagnent et des régions qui perdent devrait nous conduire à mieux relativiser les bases socioculturelles des économies dominantes. Cette mise à distance de nos cultures économiques est sous-jacente aux débats plus spécifiques du développement régional québécois. Même si nous ne pouvons aborder ici cette vaste question, il importe de garder ce principe de relativité en tête !

Henri Lefebvre nous a rappelé, il y a une vingtaine d'années, certaines analogies de notre époque avec le milieu du 19^e siècle alors que la pratique industrielle a globalement modifié les fondements territoriaux des pays occidentaux. L'analyse de ces conséquences a profondément nourri l'essor de l'économie politique⁴. Une illustration remarquable de ces logiques territoriales nous est aussi fournie par la sociologie urbaine de l'École de Chicago qui, au début de notre siècle, a voulu expliquer les processus d'exclusion et d'inclusion spatiales par les facteurs écologiques de l'environnement. Elle était préoccupée de mieux comprendre les phénomènes de déclin des communautés locales⁵. Faut-il rappeler que plusieurs analystes d'alors se posaient déjà le dilemme du développement engendré par des activités « économiquement prospères, mais socialement inavouables »⁶. Inutile de dire comment les processus de ségrégation spatiale influent sur les dynamiques de déstructuration et de restructuration des tissus sociaux des collectivités territorialisées. Je prends à témoin les exemples aussi bien des villages ruraux des régions périphériques que des quartiers des grands centres-villes.

³ F. BRAUDEL, 1985. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Paris : Armand Colin, (1^{ère} édition : 1949), 2 tomes.

⁴ H. LEFEBVRE, 1986. *La production de l'espace*. Paris : Anthropos (3^e édition).

⁵ J.-F. MÉDARD, 1969. *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

⁶ R. D. MCKENZIE, 1990. « L'approche écologique dans l'étude de la communauté humaine », dans Y. Grafmeyer et I. Joseph (dir.), *L'école de Chicago*, Paris : Aubier.

En fait, ne peut-on que se soumettre aux processus de concentration et d'exclusion territoriale qu'engendrent nos économies modernes (fordistes ou postfordistes) ? Retenons pour le moment certaines réflexions du sociologue Henri Lefebvre nous rappelant comment chaque société produit son espace et comment les espaces-produits ou les espaces sociaux (que l'on confond souvent avec les espaces-nature) se compénètrent, se superposent, se heurtent et ne sont aucunement limités les uns par les autres. Chaque lieu social se comprend par une double détermination : l'une interne, celle des petits mouvements engendrés par des réseaux d'acteurs, l'autre externe, celle des grands mouvements qui entravent, emportent, croisent les dynamiques endogènes internes.

« Le principe de l'interpénétration et de la superposition des espaces sociaux comporte une indication précieuse : chaque fragment d'espace prélevé pour l'analyse ne recèle pas un rapport social mais une multiplicité que l'analyse décèle⁷. »

La complexité des rapports interterritoriaux et des réseaux devrait nous inviter à considérer aussi l'élaboration et la modification des espaces-produits comme étant le fruit d'une lente dynamique de fabrication de liens sociaux et d'appartenances territoriales. Depuis plusieurs générations, les régions-ressources se sont structurées en fonction d'économies mondialisées (ou du moins continentalisées) sans pour autant perdre leur signification de société locale ou régionale.

Le phénomène envahissant de l'économie mondiale devrait être une occasion de mieux percevoir l'importance d'analyses pluridimensionnelles à échelles variables. G. GURVITCH définissait la sociologie « comme la science des phénomènes sociaux totaux à l'échelle non seulement des sociétés globales, mais également des classes sociales, des groupes et des sociabilités »⁸. Tout en convenant que la « sociologie en profondeur » n'évoque pas des images spatiales, il importe de se rappeler comment les paliers ou niveaux de la réalité sociale sont toujours des moments du phénomène social total. La combinaison mobile de ces étagements pourrait nous aider à faire certaines analogies pour l'analyse des paliers spatiaux de la réalité sociale. Si les processus de ségrégation spatiale sont effectifs au palier mondial, ils le sont aussi aux paliers national, régional et local. La prise en considération de l'échelle géographique est ici importante.

Depuis quelques années, nous tentons de mieux circonscrire, dans le cadre de diverses recherches en sciences humaines du développement régional, les processus d'inclusion et d'exclusion d'acteurs territoriaux engagés dans des relations partenariales de développement local⁹. Les divers types de partenariat se manifestent souvent sur des bases sociospatiales très différenciées au sein

⁷ H. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 106.

⁸ G. GURVITCH, 1961. *Traité de sociologie*. Paris : Presses universitaires de France, p. 157.

⁹ La recherche actuelle que nous réalisons en collaboration (H. DIONNE et J.-L. KLEIN) porte sur le partenariat et le développement local et est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et par le programme FODAR de l'Université du Québec.

des opérations actuelles de planification stratégique et de décentralisation¹⁰. Il serait illusoire de faire une lecture simplifiée des « régions qui gagnent » et des « régions qui perdent » sans considérer les processus complexes d'interpénétration et de superposition des espaces et sans examiner les interférences économiques, sociales, culturelles et politiques de toute dynamique de développement territorial. À entendre certains commentaires, c'est comme si nous devions abandonner aujourd'hui même les rares oasis de cet immense désert qui serait en train de s'étendre à la périphérie des quelques districts performants et « sur-urbanisés » du territoire national !

2. Entre la subjectivité entrepreneuriale et la cohérence sociale

2.1. Bref examen de la « formule gagnante » !

À la lecture du livre de Benko et Lipietz, les nouveaux espaces économiques mondiaux se remodelent en fonction de l'expansion urbaine¹¹. Ce sont les dynamiques d'urbanisation qui sortent gagnantes et déterminent la structuration spatiale actuelle. Apparemment, le phénomène d'urbanisation, les stratégies de remétropolisation permettraient un meilleur positionnement concurrentiel et assureraient un développement régional plus dynamique. Jusqu'ici, il semblerait y avoir peu d'originalité en termes de déploiement d'espaces productifs ! Il faut admettre qu'à partir des théories de la hiérarchisation urbaine et des « lieux centraux » (Christaller), en passant par les analyses des degrés de modernisation du développement et des étapes de décollage de la croissance économique (Rostow) et des approches de la dépendance et du développement inégal en fonction des niveaux de qualification dans les circuits de branche (Gunder Frank, Samir Amin), le processus d'urbanisation a toujours été dominant dans la structuration des modèles d'organisation productive.

Heureusement, le travail de Benko et de Lipietz n'a pas simplement l'intention de nous livrer les ingrédients définitifs d'une formule gagnante de développement régional. Une solution serait d'élaborer des scénarios de renforcement urbain des grandes métropoles et de supposer, sur une base nationale, une hiérarchisation complémentaire de districts performants organiquement rattachés aux grandes métropoles. Il y a tout lieu de croire que ces scénarios hiérarchisés et cartésiens demeureront toujours des croquis unidimensionnels sur des tables à dessin. Benko et Lipietz veulent plutôt faire le point sur les diverses approches orthodoxes du développement régional endogène véhiculées depuis quelques années. Pour celles-ci, « le succès et la croissance de régions industrielles

¹⁰ C. GAGNON et J.-L. KLEIN, 1991. « Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 25, no 95, p. 239-255.

¹¹ G. BENKO et A. LIPIETZ, *op. cit.*

seraient essentiellement dus à leur dynamique interne »¹². Les deux auteurs veulent principalement alimenter les débats entre deux tendances principales.

D'une part, il y a les tenants d'un régime de « spécialisation flexible » qui mettent de l'avant des stratégies surtout internes et endogènes de développement par « districts industriels » en remplacement du modèle fordiste de développement industriel de masse. Les districts industriels permettraient une souplesse et une plasticité d'adaptation concurrentielle : il s'agit de systèmes de petites entreprises industrielles localisées, enracinées dans leur milieu, permettant une grande flexibilité productive, préoccupées des ressources humaines et des liens sociaux locaux. Les districts industriels servent alors de modèles de régénération des économies locales et régionales. Il s'agit de régions productrices de biens exportables, c'est-à-dire de biens manufacturés ou de services facturables. La « Troisième Italie » constitue l'exemple presque fétiche de ce développement flexible. La tendance est forte chez plusieurs observateurs québécois d'identifier la Beauce comme porteuse de telles potentialités.

D'autre part, il y a les tenants du processus « d'intégration flexible » qui parlent plutôt d'un raffinement fordiste et constatent la continuité et le renforcement de la logique capitaliste globale à partir d'oligopoles. Remettant en question les districts industriels, ils parlent plutôt des relations interentreprises hiérarchisées et orientées vers la domination des marchés, en étant associées à la grande entreprise. Il s'agit de processus d'intégration verticale, par circuits de branche, permettant des économies d'échelles à partir de relations strictes de sous-traitance. L'économie de masse y est encore dominante et les opérations apparemment plus flexibles sur des bases territoriales seraient quelque peu illusoire.

Benko et Lipietz, après avoir fait place à l'expression des deux tendances générales, veulent permettre un élargissement de la problématique de l'évolution du système productif et des régions en introduisant d'autres facteurs sociopolitiques explicatifs du déploiement spatial des activités productives. Un examen plus complexe des changements structurels nous met en présence de nouvelles dynamiques de développement régional où s'entrecroisent des processus territoriaux d'agglomération (de réagglomération) de la production et la globalisation de flux économiques par secteurs ou par branches. Deux aspects importants peuvent être dégagés de cette problématique élargie. D'une part, nous aboutissons à une sorte d'aire-système d'étalement spatial rendant difficile toute manipulation politique des activités productives dans l'espace. Les acteurs politiques semblent assister impuissants à ces nouveaux déploiements. L'analyse nous permet de mieux circonscrire la prétention de nombreux intervenants politiques porteurs d'un discours simpliste élaboré en fonction des seules capacités endogènes de développement des régions. D'autre part, les réflexions ont une portée socioéconomique importante en ce qu'elles confirment une tendance déterminante des acteurs économiques dominants à manipuler les localisations

¹² *Ibid.*, p. 24.

des activités productives. En effet, « la spontanéité apparente des agents dans leurs initiatives concurrentes semble avoir le premier et le dernier mot, et ce grand renversement semble la clé de la nouvelle géographie économique »¹³.

2.2. « Gouvernance » et désir d'agglomération !

Le questionnement final qui se dégage des diverses tendances a une portée fondamentale. Comment réguler cette contradiction entre la subjectivité entrepreneuriale et la cohérence sociale ? Il est difficile d'affirmer l'existence et la mise en place d'un nouveau modèle de développement. Les auteurs dégagent deux conséquences majeures des observations. D'une part, la nécessité d'un retour en force du politique, du choix politique d'un modèle plutôt que d'un autre, est affirmée comme dépassement des rapports marchands et comme expression d'un bloc social territorial déterminant « le type de réseau industriel et le bassin d'emploi, donc la direction de développement du territoire »¹⁴. D'autre part, la notion de réseau, de par sa définition plus fonctionnelle que géographique, ne veut aucunement exclure les analyses importantes sur les « districts », mais permet l'expression de cette nouvelle forme d'organisation interentreprises construite sur des « réseautages de districts ». Ici encore, les potentialités spatiales des nouveaux « objets » pris en considération sont élargies au-delà des transactions marchandes. En fait, les processus anticipés de régulation feraient appel à des dynamiques autres que celle du marché, du moins sembleraient introduire des facteurs d'ordre politique et social surdéterminant la logique marchande. Évidemment, il serait présomptueux de croire à l'effacement des dimensions économiques de la structuration spatiale, mais les affirmations redonnent force aux autres dimensions souvent négligées du développement territorial.

En concluant sur un retour en force du politique, les auteurs font référence au concept classique anglais de « gouvernance ».

« Dans l'après-coup, son champ devient clair : il s'agit de toutes les formes de régulation qui ne sont ni marchandes, ni étatiques. Pour paraphraser la définition de Gramsci (l'État = société civile + société politique), la gouvernance, c'est la société civile moins le marché... plus, il faut bien l'ajouter, la société politique locale, les notables, les municipalités¹⁵ ! »

Si les réseaux « marchent » à la gouvernance autant sinon plus qu'au marché, il est plus difficile de déterminer à quelle échelle géographique ce choix s'opère. La potentialité d'alternatives politiques est construite sur un autre facteur déterminant d'ordre principalement social, soit celui du désir d'agglomération.

Les auteurs affirment que le nouveau modèle d'organisation productive est bâti, en dernière instance, sur l'agglomération, une urbanisation à tout coup

¹³ *Ibid.*, p. 380.

¹⁴ *Ibid.*, p. 385-386.

¹⁵ *Ibid.*, p. 383.

gagnante ! Il est certain que « l'agglomération, avec son cortège d'opportunités potentielles, actualisables à bas coût, fut et reste la première condition du marché capitaliste... En un mot, l'agglomération est à l'espace ce que l'apprentissage est au temps »¹⁶. L'expression plus anglaise de « district industriel » veut surtout signifier cette « atmosphère industrielle » ou dynamique, bâtie à la fois sur un système professionnel localisé (culture technique, relations professionnelles, savoir-faire local) et une organisation industrielle intégrée (interfirmes). L'ancienne expression marshallienne d'« atmosphère » fréquemment évoquée veut précisément rendre compte de la « forme collective de cette expérience créatrice, c'est ce par quoi les humains se communiquent l'acquis de leurs expériences individuelles et c'est la base collective de la subjectivité individuelle »¹⁷. J'ai été surpris de constater comment le long cheminement d'analyse des processus de structuration spatiale nous ramène à des notions de base comme celle du désir d'agglomération traduisant cette volonté d'échanges, d'être ensemble. Benko et Lipietz en parlent comme étant cette ambiance, cette présence charnelle : « ... il faut être là, être sur place, se rendre compte, de ses yeux, "face à face" ». On parle ici de cette socialité, de ce contact concret que la télématique, les technologies de l'information ne peuvent combler.

« L'"atmosphère" se matérialise dans d'autres modes de régulation au sein de la société civile : la famille, la "loyauté" entre entrepreneurs et salariés, le rôle des collectivités locales, etc. En un mot, la "communauté" (nécessairement d'assez petite taille !) au sens de Tonnies (Gemeinschaft) par opposition à la société individualiste marchande (Gesellschaft)¹⁸. »

Et si, en dernière instance, la performance territoriale se construisait sur ces lieux d'échanges, de solidarité, sur ces territoires de contacts humains permettant la circulation d'informations stratégiques. Les dynamiques endogènes, explicatives des développements renouvelés, doivent être mieux comprises dans leurs dimensions à la fois globales et microterritoriales. Il est significatif de constater comment l'effort d'explication de la structuration spatiale actuelle, de par sa portée mondiale, aboutit à certains égards, à l'importance de ces « détails » de solidarité sociale qui se tissent quotidiennement au sein des agglomérations. L'univers des relations sociales informelles des acteurs du « partenariat », sur des parcours de golf, durant des déjeuners d'affaires, dans des « couloirs » de congrès constitue cette « atmosphère » structurante de développement. Déjà plusieurs auteurs ont montré l'importance des réseaux d'affaires et de l'argent « affectif » (*love money*)¹⁹. Mais ce sont aussi les relations humaines valorisantes, les voisinages, les amitiés qui structurent cette solidarité sociale nécessaire au

¹⁶ *Ibid.*, p. 380.

¹⁷ *Ibid.*, p. 381.

¹⁸ *Ibid.*, p. 381.

¹⁹ J. AROCENA, 1986. *Le développement par l'initiative locale. Le cas français*. Paris : L'Harmattan ; A. BRIDEAULT, 1994. « Les déterminants sociaux de la création d'entreprise », dans *L'entrepreneurship et le développement local*, colloque de la Fondation de l'entrepreneurship.

développement. Ainsi, le « désir d'agglomération », c'est évidemment la disponibilité de services, la qualité éducative et culturelle d'un milieu, la disponibilité des biens de consommation. Et si c'était encore plus que ça ! Si c'était aussi l'opportunité de ces relations « face-à-face », la « *gemeinschaft* » humainement nécessaire derrière les « relations individualistes marchandes » ! Si c'était la communauté derrière le commerce !

À l'inverse, l'effritement des liens sociaux, la déstructuration des communautés doivent donc s'insérer comme variables lourdes dans le cadre explicatif des processus de spatialisation du développement. Nous faisons l'hypothèse, dans notre recherche (DIONNE et KLEIN), que cette quête de socialité joue un rôle déterminant dans la dynamique développementale des territoires. Le désir d'agglomération pourrait-il n'être finalement que cette sensibilité aux contacts humains, aux relations humaines, à la « communauté » ? Ne pourrions-nous pas considérer sous un jour nouveau cette attraction sociale, cet idéal communautaire, ce « nous » de l'être-ensemble, ces socialités de proximité²⁰ comme étant fondamentales au développement des territoires, des régions ? Nous sommes ici rappelés à l'ordre de l'humain. La question du développement régional nous entraîne plus profondément à la question du développement humain. L'expression des solidarités, des identités territoriales fait aussi partie des enjeux de spatialisation du développement sur la base de nouveaux paradigmes de société. Pourquoi le sentiment qu'a l'individu d'être un sujet reconnu capable d'actions sociales misant sur sa conscience de liberté et de créativité²¹ ne pourrait pas aussi être considéré dans ce « désir d'agglomération », dans le « paysage économique » ?

C'est comme si l'économie avait besoin de société ! Le débat sur le développement régional nous conduit à interroger la question centrale des liens de l'économique au culturel et au politique. Il faut chercher des modalités nouvelles de combler le « fossé [qui] s'est élargi entre une vie économique marquée par la soumission aux contraintes de l'internationalisation des échanges et une vie privée sanctuaire d'un individualisme sans attache... »²². Même si plusieurs agents sociaux accusent le caractère productiviste de l'activité économique, on ne peut que constater comment la société semble toujours minée par l'économie, comment plusieurs communautés maintiennent plus que jamais leur propension à l'exclusion des « territoires qui gagnent ». On en vient à croire que l'économique est une sorte de garant méta-social des destinées humaines. Comment domestiquer ces excès de la rationalité économique sur nos vies de tous

²⁰ M. MAFFESOLI, 1993. *La contemplation du monde (Figures de style communautaire)*. Paris : Grasset.

²¹ A. TOURAINE, 1992. *Critique de la modernité*. Paris : Fayard.

²² B. PERRET et G. ROUSTANG, 1993. *L'Économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris : Seuil, p. 155.

les jours ? « Comment faire pour placer la question du déficit culturel et sociétal au cœur du débat politique ?²³ »

Nous avons vu que le dynamisme endogène des « régions qui gagnent » est à la fois complexe et simple, parce que finalement construit sur cette opportunité de rencontres, d'échanges d'informations, de connivences sociales, et plus encore sur les liens de communauté, de socialité. C'est à partir d'un élargissement de la notion même du « désir d'agglomération » que je me suis permis d'interroger les finalités mêmes du développement et de l'organisation spatiale en regard d'une régulation à établir entre la subjectivité entrepreneuriale et la cohérence sociale comme l'ont défini Benko et Lipietz. Ce sont précisément ces conclusions sociales et politiques du questionnement sur la spatialisation du développement qui m'ont amené à interroger les voies québécoises actuelles de gestion étatique susceptibles de susciter ce type de « régions qui gagnent ». Depuis quelques années, l'État québécois a officiellement adopté une stratégie d'accompagnement des dynamismes endogènes des régions²⁴. L'examen des premiers résultats de la planification stratégique régionale m'a semblé pouvoir être éclairant des tendances à l'égard des régions « gagnantes et perdantes ». Dans la suite de ce texte, j'analyserai les orientations actuelles de développement régional en regard de la « tradition » interventionniste de l'État québécois dans les diverses régions et je dégagerai certains enjeux prévisibles de développement des régions périphériques.

3. Les régions en contrat de développement avec l'État québécois

L'exercice actuel de « planification stratégique » des régions du Québec a été amorcé avec la réforme Picotte en 1992. Depuis deux ans, les régions sont engagées dans cet effort d'établir un plan régional de développement (enjeux et objectifs) à partir de diagnostics (forces, faiblesses, opportunités, menaces) établis par les divers acteurs territoriaux de chaque région. J'ai concentré mon analyse sur la phase préparatoire à l'élaboration des ententes-cadres à partir des documents d'orientation qui doivent définir les axes et les priorités de développement de chaque région pour un horizon d'environ cinq ans²⁵.

²³ *Ibid.*, p. 184.

²⁴ Y. PICOTTE, 1992. *Développer les régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 3.

²⁵ L'étude a été réalisée à partir de la compilation faite par MALLETT MAJOR MARTIN, *Sommaire des orientations stratégiques de développement des régions du Québec*, en collaboration avec l'Association des commissaires industriels du Québec, le Bureau fédéral de développement régional (Québec), le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et l'Union des municipalités du Québec, Montréal, avril 1994. J'ai procédé par validation de certaines données compilées à partir des documents originaux de planification stratégique présentés par les régions. J'ai insisté sur les régions périphériques de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ces deux dernières régions sont regroupées dans le document de Mallette Major Martin.

3.1. Orientations de planification stratégique régionale au Québec (1994)

Reprenant l'expression même des orientations privilégiées de développement de chacune des régions, j'ai dégagé les orientations stratégiques élaborées à travers l'exercice de planification en insistant surtout sur la nature et la portée des diagnostics (forces et faiblesses) comme étant révélateurs de la « conscience régionale » des défis de développement et en considérant les enjeux et les objectifs stratégiques formulés par chaque région administrative. Évidemment, les diagnostics sont brefs et s'insèrent dans une procédure assez uniformisée. Ils sont par ailleurs éclairants des grandes tendances du développement « gagnant ».

Tableau 10 : Orientations stratégiques régionales au Québec (1994)

FORCES	FAIBLESSES	ENJEUX	OBJECTIFS
REGIONS PERIPHERIQUES (a)			
– Support des ressources primaires	– Diversification – Démographie	– Consolider le développement des ressources naturelles	– Mise en valeur des ressources de base
	– Entrepreneurship	– Diversification de la structure industrielle	– Transformation
– Tourisme	– Manque de formation	– Majorer le potentiel touristique	– Formation de la main d'œuvre
REGIONS CENTRALES (b)			
– Situation géographique	– Pas de concertation	– Soutien au développement	– Arrimage aux grappes industrielles
	– Peu d'exportation	– Diversification	
– Infrastructure industrielle	– Inégalités rural/urbain	– Développement de l'employabilité	– Transfert technologique
	– Structures vieillies		– Sous-traitance
– R&D et main d'œuvre	– Manque de formation		– Formation de la main d'œuvre
– Tradition entrepreneuriale		– Renforcer l'identité et l'équité régionales	– Entrepreneurship
REGIONS METROPOLITAINES (c)			
– Localisation avantageuse	– Pas de concertation périurbaine	– Consolidation et diversification des entreprises	– Sous-traitance – Valeur ajoutée/R&D
– Diversité industrielle	– Stagnation industrielle	– Positionnement industriel	– Grappes industrielles
– Culture entrepreneuriale	– Manque de formation	– Formation de la main d'œuvre	
		– Infrastructure/ accueil	– Intégration au travail – Services/transport

(a) Abitibi-Témiscamingue / Bas-Saint-Laurent / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / Saguenay-Lac-Saint-Jean / Côte-Nord

(b) Mauricie-Bois-Francs / Outaouais / Chaudière-Appalaches / Estrie

(c) Québec / Lanaudière / Laurentides / Montérégie / Laval / Montréal
[Nord-du-Québec non comparé]

Le regroupement de chacune des régions en fonction des grandes catégories de régions métropolitaines, centrales et périphériques²⁶ mène à un constat des forces actuelles de développement qui est surtout articulé en fonction d'avantages géographiques comparés. La localisation avantageuse des régions métropolitaines et centrales et les potentialités des ressources naturelles au sein des régions périphériques sont prises pour acquis. Si les régions-ressources constatent le manque d'entrepreneuriat local, les autres régions signalent surtout les potentialités entrepreneuriales existantes à améliorer. Le manque de diversification de la structure industrielle est affirmé par la plupart des régions centrales et périphériques ; les régions métropolitaines manifestent surtout un manque de concertation entrepreneuriale. Toutes les régions font le constat d'un manque de formation de la main-d'œuvre. L'affaiblissement démographique est signalé par la plupart des régions périphériques et certaines régions centrales (ainsi qu'à Montréal). Dans toutes les régions, plusieurs diagnostics font le constat du peu de concertation entre les intervenants régionaux.

En fait, il est assez surprenant de constater une forte uniformisation des problématiques régionales de développement. Les diagnostics sont élaborés principalement dans la perspective de consolider et de développer des structures industrielles diversifiées, productrices de plus grandes valeurs ajoutées et accueillantes d'une main-d'œuvre mieux formée. Les enjeux et les objectifs de développement régional sont élaborés en fonction de ces constats. Si dans les régions périphériques, on souhaite surtout consolider le développement des ressources naturelles, diversifier les structures industrielles (première et deuxième transformation) et mettre en valeur les potentialités récréotouristiques des territoires, dans les régions centrales et métropolitaines, on insiste principalement sur la nécessité de provoquer une plus grande diversification industrielle (sous-traitance, valeur ajoutée, créneaux d'excellence, R&D) et une plus grande employabilité de la main-d'œuvre.

Certaines régions centrales insistent sur les avantages comparatifs dans le champ de la qualité de vie (par exemple, l'Estrie), sur l'importance de renforcer l'identité régionale (par exemple, l'Outaouais) et de minimiser les différenciations entre le milieu urbain et le milieu rural (par exemple, la Lanaudière, l'Outaouais, la Mauricie-Bois-Francis). Les objectifs stratégiques insistent tous sur l'importance d'un arrimage des orientations industrielles régionales avec les « grappes industrielles » en fonction des ressources de base de chaque région (forêts, minéraux, agroalimentaire et tourisme pour les régions périphériques ; métaux, forêts, bioalimentaire, pétrochimie, techniques de l'information, transport pour les régions centrales ; agroalimentaire, aéronautique, transport terrestre... pour les régions métropolitaines). Toutes les régions insistent sur le potentiel entrepreneurial à soutenir et à consolider, misant sur la pénétration technologique, la sous-traitance, le maillage d'entreprises, la qualification de la

²⁶ Je reprends la catégorisation actuelle des régions faite par le gouvernement du Québec (voir le rapport Picotte) en y faisant une classification qui veut respecter le plus possible la polarisation périurbaine de Montréal.

main-d'œuvre en vue d'une plus forte création d'emplois par la PME. Certaines régions donnent plus d'importance à une protection de l'environnement et les régions urbaines font valoir les avantages comparatifs d'une infrastructure urbaine de qualité susceptible de permettre un rayonnement international (Québec, Montréal) et de favoriser les services aux industries (Montréal, Laval).

L'opération préalable de planification stratégique a certainement favorisé l'échange d'informations et la pratique de la concertation au sein de chacune des régions du Québec. Il importe de reconnaître le renforcement d'une pratique de consultation à l'égard des axes de développement qui a obligé les principaux acteurs régionaux à réaliser des exercices formateurs de « priorisation » des activités économiques. De fait, l'aspect pédagogique est probablement un des acquis majeurs de l'opération ; elle a permis l'expérimentation de procédures de plus en plus uniformisées de consultation et de concertation au sein des divers conseils régionaux et au sein des ministères sectoriels. L'exercice est certes aussi très profitable pour un renforcement des concertations horizontales de l'appareil étatique. Le renforcement du lien du gouvernement avec la structure régionale peut ainsi contraindre certains ministères à réaliser une modulation des programmes sectoriels compte tenu des solidarités régionales exprimées dans la définition des axes et des orientations de développement. Il s'agit probablement à ce niveau d'un effet positif de la planification stratégique du rapport Picotte. En même temps, il est certain qu'une telle démarche exerce une pression accrue sur les acteurs socioéconomiques et politiques dans l'effort de parvenir à des consensus sur des bases territoriales. Il faut admettre que l'exercice provoque de nouvelles exclusions d'agents régionaux et locaux de développement qui n'ont pas pu avoir accès directement ou indirectement aux instances politiques. Les règles démocratiques de participation et de représentation donnent le privilège d'accès politique aux élus ou aux « représentants définis comme éligibles » à cet exercice. Il est évident que la mécanisation progressive des démarches de consultation favorise certains acteurs territoriaux au détriment d'autres. Nous cherchons actuellement à mieux comprendre ces mécanismes d'inclusion et d'exclusion partenariales²⁷. Ce sont là des handicaps des démocraties individuelles de représentation qui sont connus.

3.2. Banalisation des problématiques de développement régional

Une telle opération de planification me semble avoir pour conséquence de banaliser la problématique régionale dans une même expression symbolique des facteurs de développement et de sous-développement, partout au Québec. Les spécificités, les particularismes régionaux sont effacés, disparaissant derrière un

²⁷ La recherche de Dionne et de Klein en cours sur le partenariat et le développement local (voir note précédente) tente de mieux cerner ces procédures d'inclusion/exclusion sociopolitiques en regard de divers groupes sociaux (par exemple, les groupes communautaires). Des étudiants et étudiantes réalisent actuellement divers mémoires sur le sujet dans le cadre de mémoires de maîtrise en développement régional (UQAR) et en études régionales (UQAC).

même discours porteur de diagnostics et d'enjeux territoriaux similaires et homogènes. [...] Il est certain que la prédominance d'un même discours entrepreneurial, porté à la fois par les acteurs territoriaux participant directement à l'élaboration des orientations planificatrices régionales et par les divers gestionnaires des ministères de l'État, facilite l'élaboration d'ententes-cadres entre les régions et l'État (et ses ministères). On n'a pas à se surprendre, dans ce contexte, d'un renforcement des probabilités et des possibilités de décentralisation et de développement « endogène ». À plusieurs égards, le discours des acteurs du « bas » se confond à celui des acteurs du « haut ». Le centre et la périphérie entretiennent la même argumentation de développement. Les causes structurelles et territoriales du mal-développement régional n'étant pas dépouillées, les solutions sont peu différenciées et les perspectives de développement sont strictement dépendantes de la subjectivité entrepreneuriale.

3.3. Modifications des politiques de développement régional : bref rappel

Compte tenu des perspectives de développement énoncées dans les divers plans stratégiques régionaux, il m'a semblé important de vérifier si ces orientations s'insèrent dans les modifications plus récentes des politiques de développement régional du gouvernement québécois.

[...] Du constat des disparités régionales formulées durant les années soixante, les diagnostics contemporains insistent davantage sur la mobilisation entrepreneuriale comme condition de développement régional. Si, à l'origine, l'État admet son intervention surtout « descendante » par le biais des programmations ministérielles, il fait aujourd'hui appel aux énergies « ascendantes », maintenant qu'il a complété son effort principal de structuration des conditions de base, surtout sociales et administratives, pour le développement des régions. De la stratégie distributrice de richesses propre à l'État-providence moteur de développement, nous passons à une stratégie accompagnatrice et gestionnaire des initiatives entrepreneuriales à susciter ou à consolider. Aujourd'hui, l'esprit « positif » nécessaire au développement mise sur les potentialités de sociétés régionales dynamiques capables de solidarité communautaire et d'initiatives économiques. Le discours de l'État est tel qu'il en vient à idéaliser la société civile elle-même dans des postulats de convivialité, de confiance, de dialogue et de concertation pour asseoir une décentralisation « à tout prix »²⁸.

3.4. La décentralisation est devenue possible

Un constat majeur se dégage facilement lorsque nous comparons les orientations générales de planification stratégique énoncées jusqu'ici par les « décideurs régionaux » et les orientations politiques actuelles de développement régional énoncées dans le rapport Picotte : les deux perspectives convergent avec peu d'irritants. Un même discours de promotion des initiatives entrepreneuriales sert d'appui principal aux orientations de développement des

²⁸ MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *La décentralisation... op. cit.*

régions du Québec. Nous avons vu comment les grands axes de planification stratégique dégagés par les régions du Québec ont tendance à s'uniformiser autour de certains paramètres de base en vue d'un développement économique plus diversifié, à haute valeur ajoutée, plus compétitif sur les marchés mondialisés. L'approche de planification stratégique tend à banaliser la spécificité des régions périphériques et à miser sur les capacités internes des régions. Chaque région tente de faire jouer ses avantages comparatifs²⁹. Les paliers locaux et régionaux deviennent les relais d'une logique de production mondialisée. Les différenciations entre les régions centrales et périphériques sont minimisées en regard du défi commun de la conquête des nouveaux marchés. Les objectifs formulés par les « décideurs » régionaux correspondent en de multiples points aux orientations explicitées dans les derniers documents gouvernementaux. L'État qualifié d'accompagnateur des initiatives entrepreneuriales ne peut que se réjouir de ces régions « enfin responsables » ! L'État avouant son incapacité à intervenir dans ces logiques de marché, il se dit de plus en plus impuissant comme régulateur économique. Il ne fait que confirmer les régulations territoriales spécifiques aux lois du marché. Le développement régional est aujourd'hui soumis à la subjectivité entrepreneuriale appuyée par l'État accompagnateur. C'est cette capacité endogène d'accès aux économies mondialisées qui détermine maintenant le développement des régions.

Qu'un même discours et de mêmes finalités de développement puissent à la fois rallier toutes les régions québécoises et le gouvernement québécois demeure un fait sociopolitique important. La dynamique endogène est aujourd'hui prise en relais par les « décideurs » gouvernementaux et régionaux. Une telle situation ne peut que favoriser de plus en plus les tendances décentralisatrices de l'État maintenant que les régions véhiculent les mêmes orientations normatives de développement. La définition « par le bas » devient possible en ce qu'elle exprime l'intention « du haut ». Il devient même souhaitable, dans ces conditions, de renforcer les pouvoirs locaux et régionaux de manière à déconcentrer la gestion des rapports sociaux sur des échelles territoriales plus restreintes. Les tendances de l'État gestionnaire vont dans ce sens. Maintenant que les destinées des régions dépendent apparemment de plus en plus d'elles-mêmes et que les idéologies de développement convergent, il devient possible de procéder à un déploiement des pouvoirs de gestion sur le territoire. En fait, nous assistons au renforcement d'une tendance technogestionnaire qui s'impose dans les discours et les pratiques de développement régional. La force de pénétration de cette tendance au sein des « sociétés régionales » est une caractéristique majeure de la réforme Picotte. L'exercice de planification stratégique est devenu, à plusieurs égards, un rituel d'initiation et de passage obligé aux discours et aux pratiques technogestionnaires. D'une part, la technocratie étatique semble devenue impuissante à exercer un contrôle efficace sur les subjectivités entrepreneuriales et à travailler à une cohérence sociale autre que celle structurée par la régulation des marchés. D'autre part, les « décideurs régionaux » sont de plus en plus

²⁹ J.-L. KLEIN, « Le partenariat, une réponse à l'exclusion ? », *op. cit.*

noyautés en fonction de ces approches et soutenus par les appareils régionaux (CRCD) obligés de gérer des concertations qui vont en ce sens. La décentralisation devient plus facile parce que les mots « d'en bas » sont comme ceux « d'en haut ». Derrière la décentralisation, c'est en fait la centralisation tranquille des orientations normatives du développement. La technocratisation actuelle du processus de développement régional va certainement favoriser les « régions gagnantes » québécoises au sein de ce modèle. Il ne resterait qu'à former des districts, charpenter quelques « métropoles régionales » en fonction de « divers districts de réseaux » bien typés et correspondant à certaines branches ou « grappes » industrielles, confier au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie le soin de l'opération. Benko et Lipietz nous l'ont indiqué : il n'y aura un certain type de « régions qui gagnent » que dans un certain type d'État national. Or, c'est l'urbanisation qui sort gagnante ! « Les régions qui gagnent dans l'Europe qui gagne (l'Allemagne du Sud et l'Italie du Nord) sont des réseaux de districts avec quelques districts de réseaux métropolitains de taille moyenne (Munich ou Milan)³⁰. » Et les deux auteurs de préciser discrètement : « Qui gagnent économiquement, cela va sans dire ».

Benko et Lipietz se sont inquiétés des modalités de régulation entre la subjectivité entrepreneuriale et la cohérence sociale ? La question demeure fortement pertinente en regard des régions dites périphériques obligées de plus en plus de gérer leur affaiblissement, voire leur marginalisation économique. Malheureusement, les revendications régionales qui ont cours depuis plusieurs décennies ne sont pas pour autant prises en considération dans ce nouveau scénario gouvernemental. Plusieurs acteurs régionaux engagés dans des résistances territoriales et en quête d'alternatives de développement sont exclus des processus actuels de planification stratégique. Face à la logique technogestionnaire dominante, certains acteurs tentent de faire valoir des orientations normatives différenciées de développement construites sur un autre projet de société que nous appelons ici simplement logique de style communautaire³¹. Nous avons déjà indiqué comment l'après-fordisme peut être fonction d'un choix politique entre deux orientations, soit de « marchandage direct », soit de « coopération négociée »³². Nous avons signalé comment les réformes gouvernementales actuelles vont dans le sens d'une privatisation du développement régional. La deuxième approche de style communautaire est moins de type fonctionnel et instrumental, mais plutôt de nature territoriale. Elle est centrée sur l'identité locale et sur le renforcement de la qualité des milieux de vie communautaire. Habituellement amorcée hors des centres urbains, elle tend à faire valoir un mode de vie rural renouvelé et une dynamique interspatiale de développement. Plus sensible aux perspectives d'une économie participative³³, elle insiste surtout sur l'ancrage territorial du développement et refuse la « sélection

³⁰ G. BENKO et A. LIPIETZ, *op. cit.*, p. 387.

³¹ M. MAFFESOLI, *op. cit.*

³² H. DIONNE et J.-L. KLEIN, *op. cit.*

³³ R. HEILBRONER, 1993. *Le capitalisme du 21^e siècle*. Montréal : Bellarmin.

territoriale naturelle » en fonction de zones plus performantes. Elle dénonce la désappropriation et la perte de contrôle de son propre milieu de vie et favorise un développement local flexible³⁴. Le mouvement social régionaliste où domine surtout cet idéal communautaire tente de faire valoir une dynamique sociétale qui va à l'encontre des principes marchands dominants. Il mise sur les nouvelles socialités à inventer, sur l'importance de relations humaines structurantes et sur des approches de développement ajustées aux besoins socioculturels des communautés. Ce sont là des éléments d'utopies en action qui, bien que difficiles à gérer, travaillent la société actuelle qui est en recherche de sens. Il nous faudrait revenir à la portée développementale de ce « nébuleux » désir d'agglomération, faire des rapprochements plus systématiques avec ce désir communautaire, cette empathie, cette socialité de base, cet être-ensemble qui semble jouer un rôle discret mais déterminant pour la structuration spatiale du développement. Refuser cela, c'est ne se soumettre qu'à des scénarios triomphants de technopoles à forte urbanisation qui laissent peu de place au développement de régions périphériques. Le développement régional est plus que cela !

Compte tenu de la crise économique généralisée, est-il devenu inévitable que tous les promoteurs québécois, qu'ils soient régionaux ou gouvernementaux, qu'ils soient au centre ou à la périphérie, deviennent les seuls artisans d'un modèle unique de développement ? Que toutes les régions puissent sortir « gagnantes » de cette uniformisation des stratégies territoriales de développement ne pourrait que nous réjouir ! Mais, n'y a-t-il pas risque de s'illusionner et de se satisfaire de discours volontaristes et de rituels illusoire de définition stratégique des besoins régionaux ? En étant essentiellement liées à leur dynamique interne, les régions appauvries ne seront-elles pas soumises à des incapacités de plus en plus fortes pour leur avenir ? Et si la dynamique créatrice des inégalités territoriales était au cœur même des solutions proposées ? Et si les choix actuels ne faisaient que perpétuer la périphérisation des régions ? Comment éviter le cul-de-sac d'une vision trop restrictive du développement régional ? Les défis des politiques de développement régional consistent précisément dans leur capacité à lever les ambiguïtés entre un développement d'entreprises et un développement de communautés territorialisées. La globalité de l'approche territoriale est aujourd'hui soumise au profit des subjectivités entrepreneuriales. L'imposition d'une même logique, d'un même rationnel de développement régional se fait de plus en plus par des acteurs régionaux engagés dans un discours technogestionnaire triomphant. Les politiques de développement régional qui se sont élaborées dans la perspective d'une régulation territorialisée et partagée de la productivité québécoise sont battues en brèche. Il devient difficile de prévoir le recours alternatif des régions périphériques et les stratégies des mouvements régionalistes et communautaires marginalisés !

³⁴ J.-L. KLEIN, « Le partenariat ... », *op. cit.*

Texte 17.

SERGE CÔTÉ

Les districts industriels, une nouvelle panacée ?¹

Le cas de la « troisième Italie » sert souvent à mettre en évidence le dynamisme dont seraient capables les régions qui comptent sur leurs propres moyens pour assurer leur développement. Existe-t-il des conditions favorisant la transplantation des formules « gagnantes » en matière de développement régional ? Comment faire en sorte que la situation des régions « perdantes » puisse se redresser ou même se renverser ?

1. « Gagner » et « perdre » : les limites des dichotomies

L'opposition des régions qui gagnent et des régions qui perdent est une dichotomie qui a le mérite d'attirer l'attention sur certains phénomènes précis dans les relations économiques, sociales et politiques affectant le devenir des territoires, mais ce n'est qu'une dichotomie. Elle ne permettra jamais de rendre compte de tout. Comme toutes les dichotomies avant elle, elle comporte un aspect réducteur dont il faut se méfier.

D'autres dichotomies au contenu conceptuel tout à fait différent ont émergé au cours des dernières décennies. Leurs proposeurs ont tenté, tant bien que mal, de fournir eux aussi une explication des réalités régionales. Par exemple, la caractérisation des régions en « avancées » et « retardataires », issue du paradigme de la modernisation, a mis l'accent sur la différence entre des territoires où les acteurs se conforment à la rationalité dictée par le marché et la logique bureaucratique et des territoires où ils se contentent de suivre la tradition. Dans une autre optique, la théorie de la polarisation a souligné le contraste entre des « pôles de développement » et leurs « zones d'influence », opposant cette fois des territoires où fleurissent des activités innovatrices à d'autres dont l'économie est entraînée par ces activités motrices. De son côté, la théorie de la dépendance a attiré l'attention sur certains phénomènes de domination dans l'espace qui permettraient à des territoires (les « métropoles ») d'accaparer une partie du surplus économique produit par d'autres (les « hinterlands »). Dernier exemple, dans la dichotomie centre-périphérie, on a mis l'accent sur l'échange inégal censé exister entre des territoires à hauts salaires et à forte intégration

¹ Texte publié initialement dans S. CÔTÉ, J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.), 1995. *Et les régions qui perdent...?* Rimouski : GRIDEQ-UQAR, GRIR, Département de géographie de l'UQAM, p. 3-16.

interne (les « centres ») et des territoires caractérisés par une faible rémunération de la main-d'œuvre et une désarticulation de leur tissu économique (les « périphéries »).

Le défaut de toutes ces dichotomies est de manquer de nuances. L'un des grands disciples de l'école de la modernisation, W. W. Rostow², n'a-t-il pas jugé opportun de semer quelques « étapes » sur le chemin de la croissance économique dans le parcours qui, à ses yeux, séparait les sociétés traditionnelles des sociétés modernes caractérisées par la consommation de masse ? Un certain courant dans la théorie de la polarisation, mu par un souci de mieux rendre compte de réalités complexes, a établi des distinctions entre pôles de développement et pôles de croissance³. La vision dépendantiste d'un André Gunder Frank fait place à l'existence de plusieurs maillons dans la chaîne d'exploitation qui lie les grandes métropoles mondiales aux territoires qu'elles satellisent⁴. Enfin, l'adoption du modèle centre-périphérie n'empêche pas plusieurs auteurs de forger des catégories intermédiaires comme celle de semi-périphérie⁵.

Il n'existe pas de critères universellement acceptés permettant de reconnaître les régions « gagnantes » et les régions « perdantes », pas de consensus sur la détermination précise de ce que « gagner » et « perdre » veulent dire, pas de recettes qui confèreraient assurément le titre de « gagnant » ou qui mettraient fin à coup sûr à l'état de « perdant ». Les situations régionales sont complexes et ne se laissent pas enfermer dans des explications valables pour tous les cas, sous tous les cieux et pour toutes les époques.

D'ailleurs, les situations bougent dans le temps et certains territoires, hier prospères, ont régressé, alors que d'autres ont vu leur développement s'accélérer. Les exemples du Midwest et du Sud-Ouest aux États-Unis sont souvent cités. Le Midwest, fortement industrialisé, connaît depuis vingt-cinq ans un déclin spectaculaire (sans que l'on puisse parler d'une dévitalisation complète), alors que le Sud-Ouest, du Texas à l'Arizona, connaît depuis une trentaine d'années une croissance importante, spécialement dans des industries de pointe comme l'électronique.

² W. W. ROSTOW, 1963. *Les étapes de la croissance économique*. Paris : Seuil.

³ B. HIGGINS, F. MARTIN et A. RAYNAULD, 1970. *Les orientations de développement économique régional dans la province de Québec*. Ottawa, Ministère de l'Expansion économique régionale.

⁴ A. GUNDER FRANK, 1972. *Le développement du sous-développement : l'Amérique latine*. Paris : Maspéro.

⁵ D. CHIRO, 1977. *Social Change in the Twentieth Century*. New York : Harcourt Brace Jovanovich.

2. Le district, une piste féconde

Les diverses contributions réunies par Benko et Lipietz dans l'ouvrage collectif *Les régions qui gagnent*⁶ proposent une piste féconde de réflexion autour de la notion de *district*. Ces contributions, même si elles s'éloignent parfois du concept fondateur de « district industriel » proposé par Alfred Marshall il y a un siècle, laissent deviner une grande convergence dans le contenu à donner à la notion de district.

Deux caractéristiques sont à retenir : premièrement, le fonctionnement en district projette l'image d'une serre chaude où les interactions entre agents économiques œuvrant dans une même spécialité productive sont fortes, où une certaine cohésion dans le tissu économique se fait jour – cette cohésion se traduisant par une coopération intense – et où, enfin, les relations extra-économiques entre les agents sont denses. Ce fonctionnement en district suppose l'existence de plusieurs agents économiques en interaction ainsi qu'une certaine masse critique d'activités ; deuxièmement, les districts ne sont habituellement pas seuls, mais interconnectés, d'où l'idée de réseau. Certaines aires seraient donc plus favorisées que d'autres parce qu'elles fonctionnent comme lieux, sources ou termes d'enchevêtrements d'activités relevant de plusieurs circuits spatiaux.

Dans cette perspective, pourraient être considérés régions gagnantes les territoires qui répondent bien aux critères des districts, c'est-à-dire les territoires qui se distinguent par une activité d'une certaine intensité, par une interaction (économique et non économique) poussée entre les agents et par des interrelations nombreuses avec d'autres territoires. Cette notion serait susceptible de recouvrir une gamme étendue de situations : elle pourrait s'appliquer à des concentrations localisées d'activités de haute technologie comme à des zones reconnues pour leurs activités artisanales spécialisées ; elle pourrait convenir au contexte spatial d'une mégapole (lieu potentiel de plusieurs districts) tout comme à celui d'une ville moyenne. Il est sûr que la notion de masse critique d'activités pose une limite (à déterminer) à la taille des aires qui pourraient être considérées comme districts, mais il ne s'agit certes pas d'une notion réservée aux seules grandes agglomérations.

Les régions qui perdent, par opposition à celles qui gagnent, seraient privées des caractéristiques qui viennent d'être mentionnées. On les reconnaîtrait au fait qu'on n'y retrouve pas une masse suffisante d'activités dans une même filière productive, que ne s'y développent pas d'interrelations fécondes entre les agents économiques présents sur leur territoire ou que ces agents ne soient pas branchés sur des réseaux les mettant en connexion avec des agents évoluant dans d'autres territoires.

⁶ G. BENKO et A. LIPIETZ (dir.), 1992. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris : Presses universitaires de France.

3. L'enjeu de la flexibilité

Avant de se servir de la dichotomie des régions qui « gagnent » et des régions qui « perdent » dans une analyse concrète, il y a sans doute lieu d'apporter des nuances, d'introduire dans l'opérationnalisation de la notion des distinctions utiles, etc. C'est ce que font Leborgne et Lipietz⁷ dans le chapitre qu'ils signent dans l'ouvrage *Les régions qui gagnent*. Dans ce texte, ils adoptent la notion de flexibilité comme concept important permettant de comprendre les transformations économiques contemporaines. En cela, ils rejoignent certains auteurs comme Piore et Sabel⁸ ainsi que Scott et Storper⁹ qui mettent l'accent sur le passage de la production de masse à la production flexible. Leborgne et Lipietz font de la flexibilité un élément capital, stratégique, de la capacité de « gagner ». Pour rendre le concept utilisable aux fins de leur analyse, ils distinguent une flexibilité *défensive* et une flexibilité *offensive*.

La flexibilité *défensive* emprunte la voie néotayloriste et cherche la soumission du travail au capital par un resserrement des contrôles sur les lieux du travail, par une dualisation du marché du travail, par une déqualification d'une partie de la main-d'œuvre. La flexibilité *offensive* se détache des principes du taylorisme, cherche, plutôt que le contrôle, l'implication des travailleurs et travailleuses dans les processus de production des biens et services, mise sur la formation professionnelle et la valorisation des qualifications, favorise la négociation comme moyen d'arriver à l'établissement de compromis.

Benko et Lipietz, en conclusion de l'ouvrage, tablent sur cette distinction en proposant, à titre d'hypothèse, que la flexibilité *défensive* correspondrait à des « régions qui gagnent dans les pays qui perdent » et la flexibilité *offensive* correspondrait à des « régions qui gagnent dans les pays qui gagnent ». L'expression « régions qui gagnent dans les pays qui perdent » décrirait bien la situation des *mégapoles* (ex. : Los Angeles ou Londres), tandis que les « régions qui gagnent dans les pays qui gagnent » seraient représentatives des *métropoles* (ex. : Munich ou Milan). On voit donc que les notions de « régions qui gagnent » et de « régions qui perdent », convenablement enrichies de distinctions appropriées, peuvent devenir un outil permettant d'éclairer certains impacts des transformations économiques contemporaines sur le devenir des régions.

⁷ D. LEBORGNE et A. LIPIETZ, 1992. « Flexibilité offensive et flexibilité défensive : deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques », dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris : Presses universitaires de France, p. 347-377.

⁸ M. PIORE et C. SABEL, 1985. *The Second Industrial Divide: Possibilities for Prosperity*. New York : Basic Books.

⁹ A. J. SCOTT et M. STORPER, 1990. *Regional Development Reconsidered*, Los Angeles : UCLA, Lewis center for Regional Policy Studies (Working Paper no 1). Texte publié en français sous le titre « *Le développement régional reconsidéré* », dans *Espaces et sociétés*, no 66-67, 1991, p. 738.

Il y aurait lieu de se demander, dans le sillage des propositions de Benko et Lipietz, si la flexibilité offensive peut caractériser des territoires autres que des métropoles, si ce modèle « gagnant » peut s'enraciner dans des cadres spatiaux plus restreints que celui des grandes villes. La réponse semble bien être oui. Les traits de la flexibilité offensive (forte implication des travailleurs et travailleuses ; importance attachée à la formation et au rehaussement des qualifications ; valorisation de l'expression collective des intérêts par le canal de la négociation) peuvent être vus comme recoupant et amplifiant les caractéristiques des districts qui ont été passées en revue plus haut. Or, on peut parfaitement imaginer des districts enracinés dans des territoires qui, par leur taille démographique ou l'ampleur de leur infrastructure, sont plus petits que des grandes villes.

Le rapprochement entre la notion de district vue plus haut et celle de la flexibilité offensive n'est pas fortuit. En effet, l'implication des salariés favorise l'intensité des interactions entre agents économiques, intensité typique du district. De plus, la détataylorisation de l'exercice des compétences à laquelle conduit une formation axée sur un contenu élevé de qualification est de nature à faciliter la coopération propre au district, ne serait-ce qu'en permettant une circulation plus fluide de la main-d'œuvre entre les unités économiques. Enfin, les habitudes d'expression collective des intérêts par le biais de la négociation ouvrent des terrains dans lesquels peuvent crédiblement se nouer avec une certaine constance des rapports économiques autant qu'extraéconomiques entre les dirigeants et les salariés, fournissant ainsi une base parmi d'autres à l'établissement des relations extraéconomiques denses qui caractérisent le district.

Vue sous cet angle, la recherche sur les « régions qui gagnent » au Québec devrait conduire au repérage de territoires, aussi bien urbains que ruraux (dans ce dernier cas toutefois, subsiste le problème de la « masse critique » d'activités évoqué plus haut), où ont pu émerger les conditions qui viennent d'être mentionnées. Il faut se rendre à l'évidence qu'il y a relativement peu de travaux qui aient été faits en ce sens au Québec. Plusieurs recherches, portant sur le développement local entre autres, ont été réalisées sur la configuration des tissus sociaux régionaux¹⁰, sans que des liens explicites aient toujours été établis avec le fonctionnement des filières productives propres à ces territoires. Par ailleurs, des recherches réalisées sur les modèles de fonctionnement des entreprises se sont beaucoup centrées sur les dynamiques internes aux entreprises et n'ont pas porté une attention soutenue aux milieux d'insertion de ces entreprises¹¹.

Pourtant, la connaissance de cette configuration des tissus sociaux régionaux est un élément indispensable de la compréhension du fonctionnement des « régions qui gagnent », car l'étude des districts ne se limite pas à l'évaluation

¹⁰ C. GAGNON, J.-L. KLEIN, M. TREMBLAY et P.-A. TREMBLAY (dir.), 1989. *Le local en mouvements*. Chicoutimi : UQAC-GRIR ; C. GAGNON et J.-L. KLEIN (dir.), 1992. *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi : UQAC-GRIR.

¹¹ P. R. BÉLANGER, M. GRANT et B. LÉVESQUE (dir.), 1994. *La modernisation sociale des entreprises*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

de l'importance des *outputs*, ni à la simple mesure de la productivité des facteurs concourant à la production des biens et services. Elle incorpore une dimension sociale et communautaire qui est indispensable pour que les effets de « serre chaude » dont il a été question au début soient palpables. Autrement dit, la nature des relations sociales qui prennent place dans le milieu et la qualité des services qu'on y retrouve contribuent à la consistance du tissu social, consistance qui est elle-même un gage de réussite des activités économiques qui s'y déroulent.

4. Transformations économiques et devenir des régions

Dans l'analyse qui est faite du passage de la production de masse à la production flexible, quatre éléments semblent particulièrement éclairants pour la compréhension des enjeux régionaux. D'abord, la segmentation des processus productifs, qui correspond à ce que Scott et Storper¹² appellent la « désintégration verticale », traduit une tendance contemporaine à l'émiettement des processus productifs. Cet émiettement pousse à la multiplication du nombre des entreprises spécialisées dans des phases plutôt restreintes de l'élaboration des produits et augmente le besoin de coordination entre elles, d'où la nécessité d'interrelations plus abondantes dans le système productif. Cela peut favoriser l'émergence de nouvelles entreprises, surtout du type PME, mais peut aussi signifier la réduction d'activités dans des entreprises assumant jusque-là de multiples opérations de production.

En second lieu, la mondialisation est un élément à retenir. Dire que l'économie est mondialisée n'a rien de très original : depuis cinq siècles, le capitalisme est un système économique qui a la planète entière comme champ d'action ! Ce qu'il importe de souligner ici, c'est le redéploiement et la dispersion géographique, à l'échelle internationale, des différents segments des processus productifs. La délocalisation qui accompagne la segmentation de certains processus productifs se réalise en partie vers des territoires situés en dehors des frontières nationales, ce qui est susceptible de remodeler les spécialités productives de régions entières.

Ensuite, il faut constater que l'intégration économique est en voie de redéfinition. L'intégration désigne ici l'établissement d'aires d'échanges. C'est en ce sens que l'on peut parler d'intégration économique pour des espaces comme l'Union européenne ou l'Amérique du Nord. Dans le cas de l'Amérique du Nord, déjà marquée par une intégration continentale non négligeable, la signature récente de traités comme l'ALÉ et l'ALÉNA multipliera à terme les occasions d'échange et augmentera le degré d'intégration de l'ensemble. Ce qu'il est important de retenir ici, c'est que cette intégration peut conduire à des zones - peut-on parler ici de régions ? - sous-continentales de prédominance de certaines activités, certaines de ces zones étant transfrontalières et transnationales. Le déploiement de réseaux dans l'espace et les connexions entre districts dont nous parlions plus

¹² A. J. SCOTT et M. STORPER, *op. cit.*

haut ne sont pas confinés à un seul territoire national, mais peuvent en chevaucher plusieurs¹³. Certains auteurs, comme Pierre-Paul Proulx¹⁴, avancent l'idée d'une intégration régionale transfrontalière de l'économie nord-américaine, à laquelle le Québec participe de plain-pied. Selon les produits ou ensembles de produits considérés, les producteurs de telle ou telle région du Québec seraient de plus en plus intégrés dans des réseaux d'échange centrés, dans certains cas sur la Nouvelle-Angleterre, dans d'autres sur les Appalaches, dans d'autres encore sur le bassin des Grands Lacs, etc. Ainsi se constitueraient des espaces productifs transnationaux au sein même du continent nord-américain. Dans la mesure où ce type d'intégration progresse, il peut finir par amoindrir l'intégration interrégionale parfois mal assurée¹⁵ qui prend place dans l'espace économique interne du Québec.

Enfin, l'existence d'acteurs majeurs dans le système économique mondialisé ne doit pas être oubliée. Ces acteurs sont en mesure d'infléchir certaines relations économiques à leur avantage. Malgré la prolifération des PME et des entreprises locales qui trouvent dans la segmentation et la flexibilisation un terrain d'épanouissement particulièrement propice, ce sont les grands groupes et les grandes entreprises qui influencent encore le plus le lancement de nouveaux produits et qui maîtrisent le plus les nouvelles technologies qui sont à la base de la régénération du tissu économique contemporain. À cet égard, Castells, dans son étude de l'évolution de l'industrie électronique¹⁶, parle de la prédominance de la réalité qu'il appelle « *space of flows* » sur celle qu'il appelle « *space of places* ». Certes, les districts représentent des points forts d'une dynamique puissante des territoires (« *space of places* ») et permettent tels des catalyseurs la concrétisation en des endroits précis de gains et d'avantages ; il ne faut cependant pas négliger le fait qu'ils sont traversés par des impulsions économiques (« *space of flows* ») qui dépendent souvent de macroacteurs provenant de l'extérieur, affranchis par leur grande taille des contraintes associées à des lieux précis.

5. Perdre ou gagner : l'éclairage du politique

Derrière toute la thématique des « régions qui perdent » et des « régions qui gagnent » se profile la vieille question des inégalités dans l'espace. Une économie de marché crée spontanément des inégalités et les remodèle sans cesse. Pendant longtemps, cette question a trouvé son traitement dans les politiques

¹³ C. LACOUR, 1993. « Intégration et éclatement des régions européennes : les défis des inégalités », conférence inaugurale de la section de développement régional, Congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Rimouski, 18 mai 1993.

¹⁴ P.-P. PROULX, 1994. « Régionalisation, mondialisation et stratégies pour susciter le développement socio-économique régional », communication au colloque *La pratique du développement régional : quelques enjeux*, Université du Québec à Rimouski, 17 avril 1994.

¹⁵ S. CÔTÉ et R. LAVERTUE, 1992. *Régions et interrelations économiques au Québec*. Québec : Office de planification et de développement du Québec.

¹⁶ M. CASTELLS, 1991. *The Informational City: Information Technology, Economic Restructuring and the Urban-Regional Process*. Oxford : Basil Blackwell.

régionales sous la forme de la lutte aux disparités régionales. Dans les années soixante, par exemple, l'action régionale de l'État avait comme un de ses objectifs explicites la réduction des disparités régionales. Cet objectif est aujourd'hui disparu des politiques officielles de développement¹⁷.

La question des disparités est évacuée aujourd'hui dans le discours public, ce qui ne veut pas dire, loin de là, que le problème des inégalités ne se pose plus. Ce problème n'est tout simplement plus traité de front dans les politiques actuelles. En effet, l'État ne se reconnaît plus le mandat de tenter de combler les écarts existant entre les régions : il se présente plutôt maintenant comme un simple accompagnateur des initiatives nées dans les divers milieux régionaux¹⁸. Désormais les agents territoriaux sont invités à prendre eux-mêmes l'initiative des actions de développement, l'État se contentant d'appuyer leurs efforts.

On peut certes parler d'une forme de désengagement de l'État, désengagement destiné à réduire au moins partiellement ses responsabilités financières, mais surtout dicté par une philosophie voulant que les mécanismes du marché et la concurrence entre agents constituent les meilleurs régulateurs à long terme de l'activité économique. Ces nouvelles règles du jeu en matière de développement des régions prennent pour acquis que la liberté d'entreprendre, assortie de certaines mesures de concertation, saura générer les activités nécessaires au développement des régions. Sans doute, cette politique cherche-t-elle ainsi à faire « gagner » les régions. La simple inscription dans les mécanismes de marché, toutefois, n'est pas garante de succès, nous l'avons vu. Il est nécessaire en plus qu'émergent les conditions d'une densification et d'une consolidation des tissus sociaux dans les régions.

La politique étatique d'accompagnement des dynamismes surgis des milieux eux-mêmes comporte, il faut bien le voir, *le risque que de nouvelles disparités s'installent entre les régions*. Les inégalités se présentent à la lumière des politiques actuelles comme une conséquence non souhaitable, mais inévitable, d'une inscription efficace dans les mécanismes de marché. Ceci ne signifie pas que les responsables politiques ne nourrissent aucune préoccupation pour le sort des territoires qu'ils gèrent. Les intervenants politiques ne peuvent jamais négliger complètement l'ancrage territorial (« *space of places* ») des activités sociales et économiques. Dans le cas du Québec, se surajoute la question nationale. Une certaine logique de l'unité marque l'action du gouvernement québécois. On peut voir les dispositifs institutionnels mis en place au cours des

¹⁷ L. DESROSIERS, J.-P. MONTESINOS, R. SAINT-LOUIS et R. ROBERT, 1988. « *Un aperçu général sur le développement régional au Québec* », dans B. Higgins et D. J. Savoie (dir.), *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le monde*. Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional.

¹⁸ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1983. *Le choix des régions*. Québec : Bureau du ministre délégué à l'aménagement et au développement régional ; GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1988. *Québec à l'heure de l'entreprise régionale : plan d'action en matière de développement régional*. Québec : Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) ; GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1992. *Développer les régions du Québec*.

ans (MRC, CRCD, etc.) comme visant principalement l'intégration politique et la gestion du territoire à partir des impératifs de l'appareil central¹⁹.

Tout se passe comme si un double processus était à l'œuvre. D'un côté, les forces du marché et les rapports sociaux inégalitaires qui s'y articulent créent des dénivellements dans l'espace québécois. La ligne d'action *économique* suivie par l'État, qui consiste désormais à miser sur les dynamismes propres à chaque milieu, n'offre aucune sauvegarde contre le développement de ces disparités. D'un autre côté, la logique *politique* de l'intégration, tout en laissant place à une particularisation des organes territoriaux de gestion et de gouvernement, véhicule une représentation unitaire de l'espace québécois. Du reste, dans l'idéologie nationale, la conception unitaire de la collectivité québécoise se trouve renforcée plutôt qu'affaiblie par le fait que le territoire soit découpé en entités régionales. En effet, dans cette vision, les régions constituent un rempart sur lequel s'appuie l'identité nationale. En tant que réceptacles de pouvoir, elles servent à magnifier la source de ce pouvoir, la puissance de l'État national. Elles sont un miroir de l'unité du « pays à construire ». On peut parler ici d'un véritable paradoxe de la différenciation et de l'unité.

Les catégories dirigeantes de l'État québécois se retrouvent des deux côtés du paradoxe de la différenciation et de l'unité. Elles ont en général foi dans les mécanismes du marché, ce qui les amène par exemple à favoriser activement l'insertion des agents économiques québécois dans les circuits mondiaux. Elles servent ainsi d'appui aux forces de différenciation qui travaillent l'espace québécois. Ce faisant, elles acceptent les risques de désorganisation et de décomposition que ces forces font peser sur des pans entiers du tissu sociospatial du Québec. Par ailleurs, ces mêmes catégories dirigeantes s'attribuent la tâche de veiller aux « intérêts supérieurs » de la collectivité québécoise et tentent à leur façon de sauvegarder la « sécurité » (culturelle ou linguistique, par exemple) ou l'« intégrité » (territoriale, par exemple) du Tout québécois.

6. Perdre ou gagner : le point de vue des mouvements régionaux

En terminant, il est opportun de souligner que les mouvements régionaux et les revendications qui se font jour dans les régions se greffent sur les processus de restructuration économique ou se nourrissent des initiatives étatiques visant l'intégration politique et la gestion du territoire, mais pour autant ne se confondent pas avec eux. Idéalement, les stratégies « gagnantes » devraient se situer à la confluence de plusieurs éléments : une activité économique fondée sur des interrelations d'une certaine intensité ; un tissu social cohésif et dense ; une gestion politique qui consolide les rapports économiques et sociaux générateurs de progrès (dans le sens de la flexibilité offensive dont il a été question). Dans les faits, ces éléments se trouvent souvent dissociés. Il n'est pas surprenant, dans

¹⁹ L. JALBERT, 1985. « Décentralisation ou autonomie administrée », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 3, no 1.

ces circonstances, que les « perdants » et les « perdantes » à ce jeu fassent à l'occasion retentir leurs voix et mettent de l'avant leurs intérêts.

On peut parler à cet égard de l'existence d'une *question régionale* au Québec²⁰, question régionale qui est constamment réactivée, attisée par les inégalités qui prennent place dans l'espace et qui naît des disparités des conditions d'existence entre catégories sociales diversement situées sur le territoire. En milieu rural par exemple, les manifestations contre le manque d'emplois, les mobilisations contre les menaces de fermeture ou les luttes contre les diminutions de services soulèvent inmanquablement la question de la spécificité des conditions de vie des populations en cause et mettent en évidence le caractère hétérogène de l'espace. Et, ajoutons-le pour qu'il n'y ait pas de méprise sur le sujet, le caractère hétérogène de l'espace ne concerne pas que le milieu rural : en ce sens, la question régionale ne se confond pas avec ce qu'on pourrait appeler la question rurale au Québec.

Plus largement, la question régionale se manifeste lorsque des acteurs sociaux territorialisés se mettent en mouvement pour la défense ou l'amélioration de leurs conditions sociales d'existence. Elle concerne essentiellement des catégories dominées de la société québécoise : ruraux marginalisés, bien sûr, mais aussi autochtones, sans-emploi des zones en déclin, pour n'en mentionner que quelques-unes.

En somme, les transformations du tissu économique, les initiatives de gestion et d'intégration politiques et les revendications des acteurs sociaux « travaillent » différemment le territoire. Elles se répondent parfois l'une l'autre, aussi bien pour s'appuyer (dans une dynamique de concertation) que pour se combattre (dans une dynamique d'affrontement) ; à d'autres moments, cependant, elles se mettent en branle dans des directions et selon une logique qui sont hétéromes les unes par rapport aux autres.

Malgré la fécondité de la notion, il faut résister à la tentation de mettre de l'avant la notion de district industriel comme si elle convenait à toutes les situations. Pour être bien sûr, certaines des caractéristiques des districts constituent des atouts pour le développement des régions, mais on ne peut parler d'une recette qui assurerait le développement à tout coup.

Les districts, pas plus que les grappes industrielles, ne sont une panacée. Plusieurs questions peuvent être soulevées à leur propos. Quelle consistance devrait-on retrouver dans les relations entre acteurs à l'intérieur des districts ? Quelle serait la masse critique d'activités qui devrait exister pour que l'on soit en mesure de reconnaître l'existence d'un district ? Quel genre et quelle intensité d'interrelations doit-il y avoir avec des agents hors districts pour que le district

²⁰ S. CÔTÉ, 1994. « L'espace régional, reflet des différences ou miroir de l'unité ? », dans J.-M. Fecteau, G. Breton et J. Létourneau (dir.), *La condition québécoise : enjeux et horizons d'une société en devenir*, Montréal : VLB Éditeur, p. 172-205.

soit convenablement irrigué par des activités externes ? Quelles politiques publiques seraient susceptibles de permettre au fonctionnement en district de demeurer flexible et de rester attractif pour la main-d'œuvre concernée ? Comment le modèle du district peut-il favoriser l'intégration des groupes et agents d'un territoire donné et promouvoir leur implication active dans les activités socioéconomiques du milieu ?

Texte 18.

RAYMOND BEAUDRY et HUGUES DIONNE

Vivre quelque part comme agir subversif : les solidarités territoriales¹

Les espaces que nous habitons sont tous, à divers degrés, des lieux où l'existence individuelle et collective est de plus en plus menacée dans son intégralité. Nos perceptions de l'espace sont en train d'être bouleversées, notre mesure du monde est en pleine mutation (ZUMTHOR, 1993 ; MORIN, 1990). Évidemment, l'appréhension des « lieux » est à échelle variable. Nous nous intéressons à ce qu'on nomme communément le milieu de vie, le « lieu anthro-pologique ». Certains auteurs en parlent comme « cette construction concrète et symbolique de l'espace [...] à laquelle se réfèrent tous ceux à qui elle assigne une place, si humble ou modeste soit-elle » (AUGÉ, 1992, p. 68). Il est force structurante et support au déploiement matériel et symbolique des relations sociales entre les individus (BONETTI, 1994). Il s'agit d'un lieu géométrique simple qui peut aussi bien définir le village, le quartier que la maison. Aborder la question du lieu anthropologique, c'est essayer de mieux comprendre le rôle de l'espace dans l'élaboration des solidarités.

Nos recherches sur les résistances territoriales de communautés villageoises nous ont sensibilisés au rapport entre le monde social et le monde matériel (DIONNE, 1989). La détermination de populations décidées à « vouloir rester là » nous invite à approfondir l'approche sociologique de l'espace. Il se peut que le caractère éphémère des lieux contemporains de vie soit en train de modifier profondément les communautés humaines. S'interroger sur ce que signifie « vivre quelque part » est pertinent quand la vie en société se réduit de plus en plus à des espaces fonctionnels, passagers et marchands, alors que la puissance des lieux est peut-être précisément de fonder l'interaction sociale concrète et de nous rappeler constamment la permanence des besoins et des désirs humains. C'est comme si la solidarité sociale devait prendre appui sur une certaine territorialité pour pouvoir mieux se cimenter, elle qui est le fruit d'échanges, d'influences et de services entre les individus et les groupes. L'interrogation est d'autant plus importante dans le cadre des sociétés virtuelles annoncées. Elle nous invite à repenser l'espace dans la structuration du lien social (GIDDENS, 1987).

En tentant de mieux circonscrire la construction du « nous » ou de l'« être-ensemble », nous sommes inévitablement aux prises avec toute la tradition de la

¹ Texte publié initialement dans *Recherches sociographiques*, vol. 37, no 3, 1996, p. 537-557.

recherche en sciences sociales. Prendre l'espace comme un des paramètres à l'aide desquels se construit la société n'est certes pas nouveau lorsque l'on réfère à la tradition monographique québécoise ; l'étude d'une société située et datée visait précisément à mieux comprendre la construction de solidarités élémentaires de communauté à partir d'un territoire concret et unifié. L'analyse des résistances villageoises peut nous aider à comprendre l'espace dans sa fonction constitutive du lien social. Il ne s'agit évidemment pas ici de promouvoir les solidarités primaires traditionnelles, mais d'analyser le rôle de la contiguïté spatiale dans la construction de la réalité sociale. Un bref retour sur les pratiques québécoises de résistance territoriale en milieu rural ainsi qu'une recherche monographique menée durant trois ans dans le village de Saint-Clément (MRC des Basques) nous permettront d'exprimer nos préoccupations concernant le rapport du monde social à l'espace.

Dans un premier temps, nous voulons rappeler la richesse de la tradition québécoise des études monographiques. Ces études manifestent une préoccupation pour la totalité que l'on cherche à reconstituer à travers les liens sociaux que tisse une communauté vivant sur un territoire précis, dans un lieu anthropologique déterminé. Un bref rappel de l'apport théorique et méthodologique de ces monographies nous permet de voir comment il est possible de renouer avec un tel outil d'enquête pour analyser les solidarités territoriales de base. Les premières études monographiques québécoises ont voulu précisément rendre compte du changement social et de la modification fondamentale des formes de solidarités qui en découlait. Autrefois, la permanence des lieux anthropologiques supportait des relations humaines récurrentes et assurait des règles plus stables d'interaction sociale ; désormais, le caractère éphémère des lieux de vie dévoile la fragilité de l'ancrage des acteurs territoriaux. La richesse des études monographiques tient précisément au fait de mettre en évidence cette écologie des solidarités sociales.

Dans un deuxième temps, nous tenterons d'illustrer comment ces solidarités primaires sont encore à l'œuvre dans le développement du territoire rural québécois ; nous le ferons en rappelant certaines pratiques de résistance territoriale. Paradoxalement, l'analyse des pratiques d'acteurs régionaux et ruraux luttant pour maintenir leurs milieux de vie peut nous aider à comprendre la puissance des lieux anthropologiques comme fondement des solidarités primaires. Nous ferons aussi référence à une étude monographique réalisée par recherche-action auprès d'une communauté rurale en résistance (BEAUDRY et DIONNE, 1994). Cette étude porte sur la lutte qu'ont menée les citoyens de Saint-Clément pour sauvegarder leur bureau de poste en 1992-1993. Il s'agit là d'une pratique singulière, révélatrice du processus de construction de la solidarité territoriale. De manière générale, les solidarités primaires nous semblent encore manifestes dans les localités rurales des régions périphériques dont plusieurs résistent à la fermeture depuis plus de vingt-cinq ans. Ces localités participent ainsi au renouvellement du sens commun en cherchant à poser les conditions de la vie en communauté. En rendant compte brièvement de ces pratiques, nous voulons indiquer le caractère subversif des résistances territoriales qui contestent les formes de régulation instrumentale dominantes dans la société contemporaine

et rappellent l'importance des assises territoriales de toute vie en société. Cet acharnement à vouloir « rester chez nous » pourrait bien être l'expression, non pas d'un refus de changement de la part de communautés traditionnelles mal-adaptées, mais de la quête d'un développement local construit à la fois sur la logique fonctionnelle des intérêts particuliers et la logique territoriale des liens sociaux (FRIEDMANN et WEAVER, 1979). Pour nous, la détermination des populations rurales à « rester » provoque un questionnement sur la fonction sociologique du territoire - support et médiation de solidarités primaires - et oblige surtout à interroger les finalités mêmes de l'« être-ensemble » dans la société moderne construite sur la mobilité et la fonctionnalité des relations humaines. La communauté située et datée perd de son sens, la solidarité territoriale perd de sa puissance d'intégration lorsque la vie en société est construite sur des réseaux fonctionnels et instrumentaux d'individus sans attache, sur des échanges sans ancrage territorial. Vouloir « vivre quelque part » conduit à la critique de notre société contemporaine.

1. La tradition monographique québécoise

L'enquête monographique s'intéresse à une société située et datée ou à un territoire déterminé. Elle a la prétention de saisir la totalité d'une situation en mettant précisément en rapport la société à « son » espace. Le territoire est défini comme lieu anthropologique par l'existence de la communauté. Cette sorte de symbiose écologique entre la société et l'espace, entre les relations sociales et les relations spatiales est un élément majeur permettant de comprendre la communauté, au-delà de la mesure complexe des périmètres effectifs de ces réalités géographiques et sociologiques.

1.1. La communauté : lieu de la solidarité territoriale

La sociologie s'est toujours intéressée au déclin des communautés territoriales découlant de la spécialisation spatiale engendrée depuis plus de deux siècles par la révolution industrielle (POLANYI, 1983). Ainsi, la question des formes de solidarités est au cœur de la sociologie naissante, aux prises avec la déstructuration des communautés. Le concept sociologique de « communauté » est né de ces grands bouleversements dans un effort de définition de nouvelles formes d'organisation sociale. « Elle [la notion de communauté] reflète grossièrement le conflit entre un ordre séculier et un ordre nouveau : la société moderne, incarnée par la ville industrielle et caractérisée par la compétition et les rapports utilitaires, est opposée à la communauté traditionnelle, habitat « naturel » de l'homme » (TIÉVANT, 1983, p. 244). La dichotomie *Gemeinschaft / Gesellschaft* ou communauté/société de Tönnies s'est progressivement imposée. Les concepts de communauté et de société y représentent les deux pôles antithétiques des formes d'interaction sociale et servent à expliquer les transformations des relations sociales au cours du siècle dernier. L'École de Chicago, qui marque la naissance de la sociologie urbaine, s'attache à définir des lieux d'articulations possibles des relations sociales et s'efforce de construire un modèle écologique général de l'espace en mettant en relation la structure sociale et la structure spatiale (GREFMEYER et JOSEPH, 1990 ; TIÉVANT, 1983, p. 246). Pour expliquer la dis-

location de l'ordre ancien, ses tenants scrutent les caractéristiques de la société industrielle, en particulier la très forte division du travail. Les formes de contrôle social qui reposaient antérieurement sur les groupes primaires sont remplacées par des relations indirectes, secondaires et entraînent des modifications majeures dans chaque communauté, distincte de la société (LESSARD, 1972). Les rapports communautaires de la *folk society* se modifient progressivement (*folk-urban continuum*) pour devenir les socialités institutionnalisées de la société urbaine (REDFIELD, 1941).

La monographie, en se centrant sur la communauté locale, s'est toujours heurtée à la délimitation spatiale des groupes sociaux. L'École de Chicago tente de définir des aires écologiques, des « régions mentales » pour rendre compte de la spatialité des relations sociales. Stacey utilise pour sa part la notion de « système social local » pour réaliser des études de communautés locales dans une perspective comparative (STACEY, 1960). Robert L. Warren aborde la communauté locale en mettant en évidence les facteurs de dissociation et de délocalisation dans des dynamiques de concentration verticale au détriment de la dynamique horizontale désignant « la relation structurelle et fonctionnelle qui unit les diverses unités de la communauté » (MÉDARD, 1969, p. 24). Plusieurs pratiques d'organisation communautaire sont nées dans cette foulée, de la volonté de remodeler les tissus sociaux défaits par la civilisation industrielle.

Encore aujourd'hui, la charge historique et idéologique de la notion de communauté (BUSINO, 1986) rend difficile l'analyse des communautés locales, en même temps que le caractère polysémique de la notion en traduit la complexité (HILLERY, 1955). Cependant, cette tradition de recherche a permis de mieux poser la question du rapport du groupe à l'espace, du local au global (DUFOUR, FORTIN et HAMEL, 1991). La monographie locale, aussi bien villageoise qu'urbaine, nous entraîne dans la même démarche totalisante, celle de l'examen de l'interaction sociale d'un groupe localisé.

1.2. Les monographies québécoises et les solidarités élémentaires

Le passage de la société traditionnelle à la société moderne est un des thèmes majeurs de la sociologie québécoise. La recherche monographique y a fourni des matériaux empiriques de première importance en s'inspirant de pionniers français et américains (FOURNIER et HOULE, 1980 ; DUFOUR, FORTIN et HAMEL, 1991). S'intéressant à « l'habitant de Saint-Justin », Léon Gérin est profondément préoccupé des modifications dans l'organisation communautaire rurale et s'interroge sur la spécificité des solidarités qui y sont à l'œuvre (FALARDEAU, GARIGUE et GÉRIN, 1968). Sa sociologie des familles s'inspire des travaux de Frédéric Le Play, d'Edmond Demolins et de Henri de Tourville qui partagent la conviction que les modes de reproduction familiale sont liés à des types de production de la société globale (CARRIER, 1960). « Le plus grand changement qu'ait connu le monde dans l'ordre naturel de la société [a été] la transformation de la famille patriarcale à la famille particulariste », disait l'abbé de Tourville, ce qui entraîne « le triomphe absolu de la vie privée. La vie publique est éliminée. » Pour Demolins, ce changement marque le passage d'une société où les

membres s'appuyaient sur la famille et sur l'État à une société où « l'individu ne compte, pour s'établir, ni sur la communauté de famille qui est dissoute, ni sur l'État... Il ne compte que sur lui-même, sur son initiative, sur son énergie nécessaire pour réussir dans une profession indépendante². » La théorie du particularisme selon laquelle le progrès repose sur l'initiative individuelle a été l'objet de débats orageux au sein de la société canadienne-française (FOURNIER et HOULE, 1980, p. 24). Ce processus d'individualisation obligerait, selon plusieurs analystes, à l'adoption de stratégies de rattrapage pour contrer les effets de l'industrialisation et l'envahissement du capitalisme étranger dans une société à formation communautaire (FALARDEAU, 1974, p. 148).

L'analyse de la vie sociale de Cantonville illustre bien cette « rencontre de deux mondes » et l'impact de la modernisation sur la société canadienne-française en crise d'industrialisation (HUGUES, 1972). Ce passage du rural à l'urbain est d'autant plus complexe qu'il se double d'une rencontre avec des industriels anglophones. L'expansion de l'économie de marché et du capitalisme industriel impose des emprunts culturels. La permanence et la stabilité de la société rurale et l'attachement à la terre devenaient un handicap à surmonter progressivement. Comme Park l'avait déjà indiqué, la ville est un ensemble de groupements de type secondaire reposant sur des relations d'intérêts, par opposition aux groupements de type primaire, fondés sur le sentiment et non sur la rationalité, caractérisant la société traditionnelle ou les sociétés non urbanisées (LESSARD, 1972). Ainsi, avec la société moderne, la dynamique des relations primaires cède la place aux relations secondaires comme forme structurante de la socialité.

Les analystes de la société traditionnelle valorisaient grandement l'interdépendance écologique de la communauté avec le lieu, la terre, ainsi que la force déterminante des relations sociales primaires. Horace Miner dissèque méticuleusement ces processus dans sa monographie d'une paroisse entièrement rurale, celle³ de Saint-Denis-de-Kamouraska (MINER, [1939] 1985). La stabilité de la communauté, les règles de cohésion sociale interne, l'adaptation au territoire fondent la solidarité du groupe paysan participant à la vie d'une société plus vaste. L'étude de Miner rend compte de la force des relations primaires, du cycle familial et de l'autosuffisance de la communauté locale dans le processus de régulation socioéconomique. Dix ans plus tard, l'auteur constate comment le changement à Saint-Denis « se poursuivra dans la direction que nous avons indiquée d'abord, c'est-à-dire une dépendance croissante vis-à-vis de la civilisation industrielle environnante, avec tout ce que cela suppose » (MINER, 1985, p. 341). Entre-temps, l'étude avait été l'objet d'un débat en milieu universitaire révélant pour les uns une société de type communautaire (Léon Gérin,

² Ces remarques sont extraites de l'article de Jean-Charles Falardeau commentant l'œuvre de Léon Gérin (FALARDEAU, GARIGUE et GÉRIN, 1968, p. 17-48). L'auteur fait référence à l'ouvrage de De Tourville et de Demolins.

³ Les termes de paroisse, village et municipalité sont souvent confondus ici pour parler de la communauté territorialisée. Pour une réflexion fondamentale sur la désignation précise des lieux, voir LOUIS-EDMOND HAMELIN (1993).

Jean-Charles Falardeau, Marcel Rioux, Hubert Guindon) et pour les autres une société de type particulariste (Philippe Garigue).

Ainsi, les premières études monographiques québécoises ont précisément tenté d'explicitier cet affaiblissement des solidarités traditionnelles basées sur des relations primaires et communautaires au profit de dynamiques particularistes construites sur des relations fonctionnelles et secondaires et sur des capacités individuelles d'initiatives définies par une rationalité moderne.

Plus tard, on constate comment la force de la communauté traditionnelle s'estompe progressivement même dans les zones les plus éloignées de la ville (RIOUX, 1954, 1957). La colonisation des régions périphériques a longtemps favorisé le maintien de la cohésion interne des petites communautés sans prise sur le monde « extérieur » occupé par le financier anglophone (VERDON, 1973). Mais, en même temps, la pénétration progressive de la mentalité urbaine provoque des différenciations majeures dans la structure socioéconomique rurale (FORTIN, 1971). Le village québécois moderne est de moins en moins rural et devient progressivement une banlieue-dortoir où coexistent sur un même territoire, dans une même localité, des univers culturels bien différents. Les liens sociaux se modifient de manière accélérée. C'est à la fois la « fin d'un règne » (FORTIN, 1971) et la « fin d'une religion » (MOREUX, 1969) alors que la paroisse canadienne-française cesse d'être un lieu contraignant de pratiques collectives pour devenir le simple cadre d'expression des individualités. La nouvelle paroisse prend plus la figure expressive d'une masse, d'un agrégat d'individus que d'une communauté. On y reconnaît alors les caractéristiques de la « foule solitaire », et les différences entre les appartenances territoriales de ceux qui sont partis et de ceux qui sont restés tendent à s'estomper. Colette Moreux constate avec une certaine nostalgie comment la petite communauté devient « une sorte d'appendice encombrant des convulsions urbaines » (MOREUX, 1982, p. 11) même qu'il y a risque de « détruire la petite communauté qui, par ses "irrationalités", son caractère bricoleur et inégalitaire, est une offensive permanente à l'efficacité et au déterminisme modernes » (*ibid.*, p. 12). Avec l'écroulement de la ruralité traditionnelle et de la petite communauté, des formes de solidarité s'estompent et, surtout, des modèles d'interaction sociale sont à inventer.

De nouvelles stratégies se déploient pour tenter de colmater les brèches dans les solidarités pendant les périodes intenses de « transfert de socialités » que furent les années cinquante et la Révolution tranquille, alors que la sociologie québécoise était en pleine effervescence, à la recherche des cadres nouveaux de notre société (DUMONT et MARTIN, 1963). Dans le même sens, plusieurs analystes tentent alors de promouvoir une sorte de troisième voie de développement, par l'élaboration d'une société de participation susceptible de mettre à profit la force des liens sociaux québécois. Pour certains, la région devient précisément ce lieu nouveau de communauté. « La région est une grande ville à faible densité » (FORTIN, 1971, p. 238). Cette façon particulière « d'être-ensemble » servirait de support aux solidarités élémentaires qui caractérisent la genèse et la survie de la société québécoise.

« Sans doute, beaucoup de sociétés ont reposé sur une intégration à la base. Mais au Québec les solidarités élémentaires ont assumé une fonction d'autant plus envahissante qu'à longtemp s été absente toute espèce d'organisation représentative sur le plan local... Dépendance extérieure, sociabilité élémentaire : au cours de la genèse de la société québécoise, ces deux pôles connurent une tension telle qu'ils semblent s'être développés et consolidés de façon quasi autonome. Comment ne pas voir dans cette distance une entrave majeure à la formation de la nation et de l'organisation politique ? » (DUMONT, 1993, p. 325)

En résumé, les recherches monographiques québécoises ont toujours insisté sur la force des solidarités territoriales, sur l'expression des relations primaires longtemp s constitutives des communautés locales et sur les pressions exercées sur elles par l'urbanisation et l'industrialisation.

1.3. La communauté située ou le territoire de solidarité

Une caractéristique essentielle de l'étude monographique est d'obliger à une analyse de la société dans sa spatialité. Or, le renforcement contemporain des relations secondaires et fonctionnelles semble faire fi de la territorialité des relations humaines. Quelles sont les nouvelles bases de l'interaction sociale ? Comment se construit la solidarité sociale nécessaire à la communauté ? Certes, la convergence des intérêts communs, la dynamique des réseaux spécialisés constituent de nouvelles filières de solidarité. Il n'en demeure pas moins que la quotidienneté (comme unité de temps) et la proximité (comme unité de lieu) conservent leur importance pour comprendre l'interaction sociale. « C'est à partir du local, du territoire, de la "proxémie" que se détermine la vie de nos sociétés, toute chose qui en appelle également à un savoir local, et non plus à une vérité projective et universelle » (MAFFESOLI, 1988, p. 77). L'appréhension de cet espace et de ce quotidien peut nous permettre de mieux saisir la structuration du social (AUDET et BOUCHIKHI, 1993).

La recherche de permanence communautaire, de solidarité durable, de territorialité habitée est au cœur des résistances des communautés rurales aux prises avec des logiques marchandes qui compromettent leur maintien sur le territoire. La résistance territoriale, manifeste depuis vingt-cinq ans dans plusieurs villages québécois, peut fournir les éléments d'une réflexion critique sur l'organisation sociale contemporaine. La volonté populaire de maintenir des ancrages au territoire peut être comprise comme une dynamique de solidarité qui soutient le projet d'habiter l'espace rural, de « vivre quelque part », plutôt que comme le lieu d'expression d'une ruralité désuète construite sur le maintien de communautés traditionnelles restreintes. L'analyse monographique des communautés territoriales devrait nous permettre de dépasser les dichotomies rural/urbain et traditionnel/moderne pour interroger la fonction structurante de l'espace dans l'organisation de l'interaction sociale, pour comprendre davantage la nature des lieux anthropologiques contemporains. La référence à l'espace oblige ainsi à des considérations théoriques nouvelles au sujet de l'acteur territorial (GRIDEQ, 1993).

2. Pratiques effectives de résistance territoriale

« Vouloir rester », « être ensemble » sur un même territoire, « vivre quelque part » imposent des régulations territoriales et communautaires qui peuvent contrecarrer des logiques fonctionnelles de mobilité et de compétitivité des individus. Les pratiques collectives de résistance territoriale pourraient bien constituer à la fois une rupture et un dépassement par rapport à la logique d'organisation, d'agencement, de coordination, de régulation stratégique qui s'impose au nom de l'efficacité du système parce qu'elles obligent à remettre en cause les finalités mêmes de la société.

2.1. Rester ici et y vivre

On a amplement abordé la question des résistances populaires à la fermeture des villages, qui se sont manifestées dans l'Est du Québec durant la décennie 1970 (BANVILLE, 1977 ; GAGNON, 1981, 1985 ; DIONNE, 1983). Ces résistances sont exemplaires du passage de la société traditionnelle à la société moderne et des mutations des solidarités. De 1963 à 1966, le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) a tenté de faire participer la population à une vaste expérience-pilote d'aménagement et de planification économique de toute la région. L'opération consistait précisément à favoriser la conversion de la société traditionnelle en société moderne : le mode de vie rural devenait désuet et il fallait structurer une nouvelle société régionale et urbaine (DIONNE, 1985). La mentalité traditionnelle ne permettait plus une intelligence des voies nouvelles de développement, et les petites communautés constituaient un handicap pour le déploiement de nouvelles activités modernes. Des stratégies d'industrialisation et d'urbanisation ont été mises de l'avant de manière à majorer les taux d'activité et de production régionale. Il importait alors de procéder à la modernisation des secteurs traditionnels et à une spécialisation fonctionnelle du territoire régional. Il fallait parvenir à un « équilibre rationnel » du rapport territoire-population-ressources en fonction de la région-plan, ce qui impliquait une transformation des structures économiques rurales encore quasi artisanales, une mobilité accrue de la main-d'œuvre, une modernisation des mentalités et une occupation plus rationnelle de l'espace régional. « La fermeture de certaines zones dont le potentiel de développement est presque nul et qui sont d'ailleurs en pleine désintégration constitue un corollaire de ce postulat de base » (BAEQ, Plan de développement, cahier 1, p. 111).

Mais il ne faut pas voir là l'œuvre du BAEQ seulement. La déstructuration de certaines zones rurales inquiétait déjà divers organismes régionaux. La décroissance démographique de plusieurs municipalités rurales de l'arrière-pays était déjà amorcée, la mutation du milieu rural était déjà à l'œuvre. Au BAEQ, on voulait simplement rationaliser l'économie industrielle qui induisait un remodelage de l'espace québécois. L'affaiblissement des économies locales ne permettait plus des niveaux d'activité susceptibles d'occuper la main-d'œuvre libérée des secteurs traditionnels. L'initiative des individus ne pouvait pas combler les effets de la mutation économique. Les voies de l'industrialisation obligeaient à quitter certaines zones d'un territoire en voie de marginalisation.

Toutefois, les paroisses « marginales » résistent aux fermetures décrétées, la population refuse de partir. Les Opérations Dignité des années soixante-dix ne constituent pas uniquement une résistance à une programmation technocratique de planification régionale particulière. Il s'agit d'une lutte pour l'espace marquant le nouveau déploiement de l'État-providence (ROBERT, 1978). À la même période en Abitibi, des paroisses marginales se mobilisent autour de divers projets forestiers. Les résistants ruraux tentent d'élaborer des propositions de rechange en mettant de l'avant des stratégies de développement rural intégré et des projets collectifs de petites productions. Plus encore, ils voulaient recréer des solidarités de base contre « la logique marchande qui aliène les rapports de l'homme à son espace vital, [qui] aliène l'homme-habitant » (SIMARD, 1981). Il s'agit à la fois de l'expression nostalgique de solidarités perdues et de l'expérimentation de nouveaux rapports communautaires. Jean-Jacques Simard notait alors trois aspects majeurs de cette quête d'une autre manière de « vivre ensemble » : pour les résistants, la *terre* appartient à ceux qui l'habitent ; la *communauté* à maintenir a plus qu'une valeur d'échanges marchands ; la population menacée valorise l'*autodétermination* de son propre développement face à la dépendance que crée la gestion étatique et les règles de l'économie marchande (SIMARD, 1981). La volonté de mettre sur pied diverses entreprises communautaires et de procéder à une gestion commune et intégrée des ressources du territoire engendre alors des expérimentations économiques et sociales de première importance.

L'éveil à des dynamiques endogènes et à des solidarités territoriales provoque de nouvelles mobilisations des communautés rurales. L'exemple du JAL dans le Témiscouata acquiert rapidement une valeur emblématique dans ces luttes pour un autre développement (DESCHÊNES et ROY, 1994). Des organismes de gestion en commun mettent de l'avant diverses pratiques de développement communautaire et dénoncent la mainmise de la grande industrie sur les ressources forestières. Diverses manifestations populaires sont organisées pour provoquer une prise de conscience des blocages au développement tout en accusant le gouvernement d'incurie ou d'incompétence pour son incapacité, voire son refus de contribuer à la recherche de solutions inédites qui contrediraient l'affaiblissement des communautés locales. Nous connaissons mieux aujourd'hui la signification de cet exode continu des paroisses marginales qui, depuis près de cinquante ans, assistent presque impuissantes, à une destruction de leur tissu socioéconomique ; les effets d'agglomération et les réseaux innovateurs des districts industriels répondent davantage aux besoins des économies mondialisées et rendent désuets certains territoires non performants (BENKO et LIPIETZ, 1992). L'affaiblissement des économies locales ne justifie plus le maintien de plusieurs communautés locales éloignées et compromet l'avenir d'un bon nombre de zones rurales québécoises. C'est cette nouvelle prise de conscience de la mutation rurale qui provoque la convocation des États généraux du monde rural en 1991 (VACHON, 1991). On analyse alors les effets pervers d'une logique de productivité qui engendre certes une croissance économique, mais risque aussi de compromettre la vie villageoise et communautaire. « Tant vaut le village, tant vaut le pays ! » En amont et en aval de cet événement, divers mouvements

ruraux s'inquiètent de l'avenir incertain et tentent de formuler des propositions de développement rural (Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent (1990), Ralliement gaspésien et madelinot (1991), Solidarité rurale de l'Abitibi-Témiscamingue, et tous les organismes régionaux de Solidarité rurale du Québec). Les leaders dénoncent la perte de pouvoir sur les ressources naturelles et le peu de contrôle sur les outils de développement rural et régional. Les populations veulent s'affirmer sur un territoire qui soit un milieu de vie et non une simple région-ressources (DIONNE, 1992). L'exode rural qui se poursuit au tournant des années quatre-vingt-dix ne permet pas de résoudre une crise de l'emploi qui devient également dramatique en milieu urbain, compte tenu de la désuétude de l'économie industrielle. Les mobilisations territoriales s'étendent aux villes rurales des régions périphériques qui s'efforcent de maintenir leurs activités économiques. Depuis 1992, plusieurs manifestations populaires dénonçant la précarité des situations économiques régionales (blocage de routes, occupation de locaux, fermeture symbolique de commerces, dénonciation de transfert de bureaux gouvernementaux) s'organisent à Cap-Chat, à Amos, à Port-Cartier, à Saint-Clément, à Rouyn-Noranda, à Newport, aux Méchins, à La Rédemption, à Rivière-du-Loup... Certaines révoltes territoriales et villageoises contestent les formes actuelles de régulation sociale (DIONNE et KLEIN, 1995). Le cas du village de Saint-Clément (dans le haut-pays de Trois-Pistoles) nous semble particulièrement révélateur de la dynamique territoriale et communautaire : l'expression des solidarités primaires était au cœur de la lutte de résistance. La singularité de la situation de Saint-Clément peut ainsi donner prise à une réflexion fondamentale sur la solidarité territoriale (JAVEAU, 1989).

2.2. Une résistance territoriale et communautaire : Saint-Clément

Nous avons procédé durant trois ans (1993-1996) à une enquête monographique dans Saint-Clément, un village de la MRC Les Basques (Bas-Saint-Laurent), pour tenter de mieux comprendre le sens et la portée de la lutte que la population locale a menée à l'automne 1992 et à l'hiver 1993 afin de conserver son bureau de poste⁴. L'éventualité de fermeture du bureau de poste et le refus de la Société canadienne des postes (SCP) d'envisager de nouveaux scénarios pour son maintien, ont conduit la population à occuper l'édifice durant trois mois et à essayer d'en venir à une solution négociée. Ce cas permet de voir l'écart entre deux visions du développement, l'une communautaire, portée par une population locale inquiète de son avenir collectif, l'autre particulariste et fonctionnelle, véhiculée par une société d'État (la SCP), préoccupée avant tout

⁴ L'étude monographique porte sur Saint-Clément (MRC Les Basques). Elle fut amorcée en 1993 à la suite de la résistance pour le maintien du bureau de poste. L'enquête de terrain qu'ont réalisée Raymond Beaudry et Hugues Dionne s'inscrit dans une recherche plus large financée par le CRSH (1993-1995), sous la coordination de Juan-Luis Klein et Hugues Dionne : « Partenariat et développement local ». Nous remercions pour leur collaboration à la recherche monographique Marie-Josée Tremblay, étudiante à la maîtrise en développement régional, ainsi que Judith Lebel et Patricia Ouellet, étudiantes au baccalauréat en sociologie à l'Université du Québec à Rimouski.

par l'accessibilité de chaque citoyen à un service de qualité et par l'efficacité d'une organisation fonctionnelle de qualité. Ces deux acteurs bien intentionnés développeront rapidement un rapport antagoniste, compte tenu des visées des uns et des autres, entraînant ainsi une escalade d'actions de résistance de la part de la population locale, qu'il est difficile de comprendre si l'on s'en tient strictement à un premier niveau d'explication. Plusieurs des ex-membres du Comité de sauvegarde de Saint-Clément ont bien voulu nous épauler dans une recherche des significations camouflées au cœur d'une telle résistance. Notre collaboration s'est concrétisée dans la rédaction collective d'un livre, précisément afin d'assurer la mémoire de cette lutte et de dégager ensemble une interprétation de ces résistances territoriales et communautaires. C'est en élaborant ce récit de lutte avec les acteurs locaux que nous avons pu préciser ensemble l'importance de l'espace et des relations primaires à la base de cette mobilisation. Nous pouvions ainsi mieux cerner le caractère territorial et communautaire de cette détermination collective « à rester » et à vouloir habiter « quelque part ». En rappelant brièvement le déroulement de ces pratiques de résistance, nous pourrions plus facilement mettre en évidence une cohésion sociale et communautaire qui semble aller à l'encontre des logiques de régulation stratégique et fonctionnelle de la société particulariste contemporaine.

2.2.1. Trajectoire de la résistance : quelques aspects monographiques

Lorsque la Société canadienne des postes demande à la fin du mois d'août 1992 au conseil municipal de Saint-Clément une rencontre pour l'informer du programme de conversion des bureaux de poste ruraux, plusieurs leaders de Saint-Clément soupçonnent alors les conséquences néfastes d'une fermeture et d'une privatisation du comptoir postal, compte tenu de la précarité de plusieurs commerces sans relèvement en milieu rural. Après des vérifications auprès de commerçants de certains villages environnants qui ont accepté les charges du comptoir postal, les leaders forment un comité de sauvegarde du bureau de poste afin de convaincre la SCP de modifier son approche et d'en arriver à une situation négociée mieux adaptée à la réalité du village. Les gestionnaires de la SCP refusent d'entreprendre une telle démarche de négociation et veulent uniquement consulter chaque citoyen du village sur sa préférence quant au mode de livraison du courrier. Le choix est le suivant : soit l'installation de casiers postaux à l'intérieur de l'édifice commercial où est localisé le service de vente postal (habituellement un « dépanneur »), soit l'installation à l'extérieur, au centre du village, de boîtes postales (multiples ou « communautaires »). Le comité de sauvegarde refuse de rester prisonnier de cette alternative et veut élargir le débat sur une gestion adaptée à la situation rurale, étant donné les dangers de perdre à long terme le service postal s'il est installé dans l'édifice d'un commerce local. Jugeant l'approche du comité de sauvegarde déraisonnable, les gestionnaires de la SCP veulent procéder de la manière habituelle, auprès du conseil municipal. L'escalade des résistances est enclenchée...

Alors que les gestionnaires de la Société entendent mener un sondage individuel sur les préférences de livraison, le comité de sauvegarde fait valoir le caractère illusoire d'un tel choix et présente une pétition de la communauté

manifestant sa volonté d'explorer de nouvelles avenues de solution. Après une première assemblée publique à l'automne 1992, les agents de la SCP sont reconduits poliment aux limites du territoire du village. Le député fédéral dénonce l'attitude des citoyens de Saint-Clément et exerce des pressions auprès de la municipalité pour qu'elle manifeste plus « d'ouverture » au changement au nom de la « bonne volonté et du raisonnable ». Craignant un coup de force de la Société déterminée à fermer le bureau de poste, les membres du comité de sauvegarde occupent l'édifice le 5 décembre 1992 dans l'espoir de provoquer un règlement rapide. La résistance s'affermît à partir de cette bravade et la détermination de la communauté se manifeste dans une multitude de gestes symboliques (fête populaire, partie de sucre devant le bureau, réveillon des Fêtes à l'intérieur de l'édifice, manifestations dans diverses villes, barrage de routes...) centrés sur la détermination commune de mieux habiter son village grâce à un meilleur contrôle de son environnement. Les résidents de Saint-Clément redécouvrent la ferveur communautaire ; les reportages des médias en font grandement état. Ce qui pouvait paraître traditionnel ou *folk* devenait pour les occupants l'expression d'une utopie de communauté et la quête d'une nouvelle manière d'être-ensemble. On reprenait contact avec les solidarités primaires, l'occupation révélant un certain plaisir de s'arrêter, de se retrouver, de se dire l'essentiel, de chercher un sens à l'humain, de redécouvrir un art de vivre. L'injonction demandée par la SCP vient mettre un terme à cette manifestation. Le 1^{er} février 1993, les occupants doivent quitter le bureau de poste et accepter les règles du jeu. Les gestionnaires de la Société veulent alors rencontrer à nouveau la population. À la surprise de la communauté villageoise déçue de tant d'incompréhension, ils refont exactement les mêmes propositions de consultation et reprennent le même discours qu'au début. Certains membres du conseil municipal sont délégués pour tenter de négocier d'autres voies de solution. Ils apprennent avec surprise, en pleine séance de négociation, de la bouche même des gestionnaires de la SCP, que le propriétaire d'un commerce local vient de signer un contrat pour l'établissement d'un comptoir postal dans son « dépanneur ». La déception et la crainte de voir l'ancien bâtiment du bureau de poste délabré en plein cœur du village conduit le conseil municipal à acheter l'édifice pour une somme symbolique. Quelques mois plus tard, le nouveau gouvernement fédéral déclare un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. Le conseil municipal de Saint-Clément tente toujours d'activer le dossier, mais se heurte continuellement au même scénario : la Société canadienne des postes refuse d'envisager d'autres avenues. Depuis, la population vit cette situation comme une insulte à sa dignité et à sa capacité de décider de son propre avenir alors qu'elle aurait voulu négocier une solution valable pour « son » bureau de poste, acquis à travers les luttes fondatrices du village au siècle dernier.

2.2.2. Les solidarités territoriales d'une communauté

Le travail collectif de rédaction d'un livre associant intervenants et chercheurs a servi de prétexte à la fois à une évaluation de leurs pratiques par les acteurs eux-mêmes et à une enquête sur les solidarités de base et le développement local. À quoi résiste-t-on en voulant se maintenir dans ces villages menacés ? Notre questionnement a été partagé avec les résistants et les démarches de réflexion

se sont aussitôt organisées autour de la narration de la lutte de résistance. Après plus de cent heures de rencontres permettant à chaque participant de préciser sa version des faits, nous avons procédé à la narration détaillée des pratiques de résistance à la fermeture du bureau de poste. Ce « vécu » était enrichi de discussions collectives entre les chercheurs et acteurs locaux sur les significations d'une telle pratique dans la vie du village. Nous voulions mieux cerner les fondements de cette « quête de communauté » continuellement mise de l'avant au sein de la lutte pour le bureau de poste. La résistance dépasse en fait l'épisode de la lutte pour le bureau de poste et rend compte plutôt d'une sorte de nostalgie de communauté, mais surtout de l'importance des solidarités primaires à la base du développement. Il devenait possible de mieux apprécier l'importance du maintien et de la permanence des lieux qui deviennent garants de liens sociaux primaires à la base de la qualité de vie. Il fallait alors nous interroger sur le caractère « passéiste » d'une telle pratique revendicatrice alors que s'annonce une société future structurée à partir de « réseautages » a-territoriaux et de communications virtuelles. L'étude de la résistance territoriale constitue ainsi un nouveau « lieu » de réflexions et d'enquête pour tenter de mieux comprendre la dynamique du lien social et le rapport du monde social à l'espace. La lutte pour le maintien du bureau de poste est en fait exemplaire d'une lutte plus longue et plus lente pour la sauvegarde de lieux anthropologiques et de l'être-ensemble. La solidarité de base, la force des rapports communautaires, la fonction structurante des relations primaires, l'apport de la culture rurale engendrent des pratiques sociales qui deviennent dysfonctionnelles et subversives dans une société valorisant le particulier, l'individualisation des conduites concurrentielles et performantes et l'anonymat des relations secondaires. Les débats autour du passage à la modernité trouvent ici de nouveaux échos en abordant la place des relations communautaires dans l'organisation sociale de l'avenir et la logique déterminante des lieux humains à habiter. S'en remettre à la mentalité particulariste qui sélectionne les territoires à habiter uniquement en fonction de la capacité entrepreneuriale des individus et de la capacité concurrentielle de ces territoires reviendrait à se soumettre à la reproduction sociétale à caractère « organisationnel-décisionnel » qui évacue la finalité même de l'agir humain pour centrer uniquement le débat sur les capacités techniques de gestion de la complexité du développement (FREITAG, 1986). Le sens qui se dégage de cet entêtement villageois à rester fait continuellement référence, pour les acteurs locaux eux-mêmes, à une qualité de communauté à refaire. Il faut sans cesse bâtir la solidarité nécessaire à la survie du milieu. Évidemment, cette solidarité en élaboration continue est soumise à des pressions constantes des divers acteurs internes et externes au territoire villageois, et qui ont des intérêts différents. C'est au sein de ce croisement perpétuel des dynamiques endogènes et exogènes que se développe la logique communautaire. Il faut dépasser le discours redondant et banalisé de la « prise en main » et les impératifs univoques de la concertation économique et du partenariat politique pour rendre compte de la charge sociétale camouflée derrière cette intention simple de « vouloir rester » et d'habiter son territoire. La détermination populaire à maintenir l'école ou le bureau de poste dans un village traduit un attachement au

lieu, un enracinement au territoire qui peut paraître superflu eu égard aux impératifs de mobilité géographique inhérents au système social contemporain. Dans ce contexte, les espaces « perdants » deviennent objets de suspicion, incapables qu'ils sont d'engendrer un taux d'activités et d'occupations suffisant pour légitimer le maintien de services et de communautés locales (CÔTÉ, KLEIN et PROULX, 1995).

Les « habitants » de Saint-Clément ne refusent pas toute jonction à la société économique. Ils sont soumis à des conversions accélérées des structures d'emplois et à des chutes dramatiques de population depuis le milieu du siècle : en cinquante ans, une baisse des deux tiers de la population qui compte aujourd'hui 588 personnes. Par contre, le nombre de maisonnées est relativement le même. Cela dit, la population locale refuse de laisser réduire son existence et son maintien sur le territoire aux seuls critères marchands de localisation des activités humaines. La question « au nom de quoi faudrait-il partir ? » contient à elle seule un débat de société que la population de Saint-Clément a tenté d'engager. En affirmant leur refus de partir, les gens tentent de trouver un autre sens au fait de « vivre là », d'autres raisons communes que des motifs strictement économiques (DIONNE, 1989). Certes, la communauté locale profite de cette société marchande de consommation. Sans refuser les exigences de compétitivité, les leaders locaux tentent de faire valoir d'autres logiques pour légitimer le fait d'habiter sur le territoire et de s'y maintenir. L'idée même de « rester là » va à l'encontre de la logique actuelle de croissance économique fondée sur la mobilité des biens, des services, des capitaux et des personnes. La situation révèle cette disjonction de la communauté avec la société économique (PERRET et ROUSTANG, 1993). À plusieurs égards, le renforcement souhaité de la qualité des relations humaines fait beaucoup plus appel à l'esprit du don (GODBOUT, 1992) et à la coopération qu'à la concurrence des marchés. On récuse la définition de la situation comme celle d'un agrégat « d'initiateurs de projets économiques » en compétition. « On est tanné de se faire dire de se prendre en main ! On n'est pas uniquement des "machines à projet" ! » défendent certains résidents de Saint-Clément. Ils refusent le caractère restrictif de l'approche de l'entrepreneuriat souvent mise de l'avant par les organismes nationaux et régionaux d'encadrement du développement. En fait, ils dénoncent la vision unilatérale et simpliste de la « prise en main économique » qui fait porter le poids du mal-développement sur le manque d'initiatives des acteurs locaux sans considération des effets pervers des exploitations productivistes.

Vouloir « vivre là » est l'expression d'un défi quotidien qui a pris une forme dramatique plus évidente durant l'occupation du bureau de poste. Par contre, l'événement a nourri un débat fondamental de société, le choix d'une « manière de vivre ». Les dirigeants de Saint-Clément ont tenté d'en discuter avec les gestionnaires de la SCP, ce qui a toujours paru hors d'ordre pour la Société. La manière de vivre valorisée par la population de Saint-Clément met l'accent sur la richesse des relations humaines mieux ancrées dans un même lieu. La valorisation de la personne, l'importance de la chaleur humaine, le calme et l'étendue des espaces, la richesse des contacts humains où on ne parlerait pas seulement de rentabilité deviennent des thèmes courants et spontanés de discussion lors

de nos échanges avec les leaders locaux. « On refuse de vivre (comme dans une banlieue) » est l'expression de certains d'entre eux pour décrire le caractère artificiel et fragile des relations humaines soumises à des socialités éphémères toujours à refaire. On rappelle l'importance des relations primaires, face à face comme force de cette solidarité communautaire. C'est d'une communauté située et datée qu'il est alors question. Elle recouvre tout un système de solidarité ancré dans un territoire donné, sur un espace précis. Des auteurs vont même identifier ce style communautaire à une sorte de « vibration commune », un état humain d'empathie ou d'esthétique traduisant cette « subtile liaison existant entre le souci du présent, la vie quotidienne et l'imaginaire » (MAFFESOLI, 1993, p. 12). Tradition et postmodernité en viennent à se confondre dans cette quête commune d'une autre façon d'être-ensemble : deux dimensions d'une même critique de la société contemporaine en perte de finalité parce que construite sur une voie unidimensionnelle et instrumentale de la rationalité des moyens. La « société sans qualité » tente de survivre !

En dérogeant des « zones d'habitation permises » et en revendiquant le renforcement de solidarités communautaires, nous supposons que le mouvement de résistance oblige à dépasser une vision fonctionnelle marchande de l'usage des territoires et à chercher d'autres valeurs fondatrices de la société que la logique instrumentale (FREITAG, 1986). L'idéalisation abstraite et universelle porteuse de finalités collectives (ex. liberté, égalité, fraternité) s'estompant au profit d'une régulation opérationnelle de la complexité sociale à gérer, les résistances territoriales provoquent une quête de sens et un questionnement de la finalité de la vie sociale et humaine. Ainsi, au-delà de leurs revendications explicites pour le maintien de services ou la création d'emplois, les pratiques de résistance territoriale sont certes l'expression d'enjeux spatiaux, mais plus encore, elles visent le renforcement des autonomies collectives et la valorisation de l'être humain.

L'analyse de communautés « situées et datées », de par sa visée totalisatrice, peut nous aider à mieux cerner les dynamiques de relations sociospatiales constitutives de nos milieux de vie, de nos quotidiennetés. Nous avons vu comment les études monographiques ont voulu rendre compte de ce passage des solidarités primaires à des solidarités plus fonctionnelles alors qu'éclataient les lieux anthropologiques traditionnels. La modification des espaces d'interaction sociale remet alors en question les formes de solidarités primaires dans leur efficacité pour la société moderne. Nous avons vu comment les résistances territoriales acquièrent une exemplarité pour comprendre la relation de l'acteur à l'espace et les solidarités territoriales à la base du développement. Ces luttes rurales pourraient bien nous éclairer sur l'importance des lieux anthropologiques pour le développement, alors qu'on nous annonce des configurations nouvelles du « cyberspace ». La résistance de la population à Saint-Clément pour le maintien du bureau de poste acquiert une portée significative majeure. Cette lutte pour la sauvegarde d'un service public s'explique finalement par un refus de laisser compromettre l'avenir du village comme territoire expressif de solidarité et entité anthropologique territorialisée. Le message est d'autant plus

important pour une société qui a de plus en plus de difficulté à se repenser comme totalité.

Les résistances territoriales et la manifestation des solidarités communautaires pour préserver la richesse des modes de vie contre ce que certains ont appelé l'économisme ambiant sont, pour nous, l'expression de la quête d'une nouvelle régulation sociale. Pour notre analyse, c'est la prise en considération de la pérennité des lieux qui devient importante, à savoir cette dynamique de socialité au sein d'un espace déterminé. Le lieu anthropologique est alors principe de sens (AUGÉ, 1992). D'ailleurs, les relations de gratuité ont souvent cet arrière-fond de proxémie obligée à base spatiale ou territoriale (RAFFESTIN, 1980). Dans ce cadre, les rapprochements à faire avec la recherche d'une nouvelle logique sociale qui donne plus de place à l'affectif, à la gratuité, au symbolique nous semblent de plus en plus pertinents (GODBOUT, 1992). Aujourd'hui, la marchandisation croissante du lien social est indirectement dénoncée par la continuelle invention de lieux de paroles, la recherche de pérennité des lieux, de densité humaine. C'est le signe d'un appauvrissement social que les tenants de l'idéologie du progrès avaient mal pressenti. Les résistances territoriales des populations marginalisées et exclues interrogent le rôle de l'espace dans la consolidation des tissus sociaux. Il faut simplement rappeler comment le territoire joue un rôle de conservatoire d'interaction sociale. Les sociétés contemporaines qui tendent à mondialiser leurs échanges économiques de biens et de services de plus en plus standardisés doivent continuellement composer avec des demandes de sens et de finalités susceptibles de renforcer les solidarités primaires. Il se pourrait bien qu'à travers des pratiques de résistances territoriales, nous assistions en fin de compte à une quête majeure des solidarités primaires nécessaires à la vie en société. Ce sont les fondements mêmes de l'« être-ensemble » qui se trouvent en question.

Bibliographie

- AUDET, M. et H. BOUCHIKHI, 1993. *Structuration sociale et modernité avancée. Autour des travaux d'Anthony Giddens*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- AUGÉ, M., 1992. *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris : Seuil.
- BANVILLE, C., 1977. *Les Opérations Dignité*, Sainte-Foy : Fonds de recherches forestières de l'Université Laval.
- BEAUDRY, R. et H. DIONNE, 1994. « Recherche-intervention en communauté villageoise », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 2, p. 140-154.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (dir.), 1993. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris : Presses universitaires de France.
- BONETTI, M., 1994. *Habiter. Le bricolage imaginaire de l'espace*, Marseille : Hommes et perspectives.
- BUSINO, G., 1986. « Critique du concept sociologique de "communauté" », dans *La permanence du passé*, Genève : Librairie Droz, p. 87-102.
- CARRIER, H., 1960. *Le sociologue canadien Léon Gérin. Sa vie, son œuvre, ses méthodes de recherche*, Montréal : Bellarmin.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.), 1995. *Et les régions qui perdent... ?*, Rimouski, Chicoutimi et Montréal : GRIDEQ, GRIR et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal.

- DE TOURVILLE, H., 1905. *Histoire de la formation particulariste. L'origine des grands peuples actuels*, Paris : Firmin-Didot et Cie.
- DEMOLINS, E., 1897. *À quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?* Paris : Firmin-Didot et Cie.
- DESCHÈNES, M.-A. et G. ROY, 1994. *Le JAL. Trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- DIONNE, H. (dir.), 1983. *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- DIONNE, H., 1984. « Le mouvement populaire en milieu rural : un certain parcours », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Région, régionalisme et développement régional*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 137-170.
- DIONNE, H., 1985. *Animation sociale, participation populaire et développement régional : le cas du BAEQ*, Thèse de doctorat en sociologie, Sainte-Foy : Faculté des sciences sociales, Université Laval.
- DIONNE, H., 1989. « Le développement villageois comme projet de société », dans C. Gagnon, J.-L. Klein, M. Tremblay et P.-A. Tremblay (dir.), *Le local en mouvement*, Chicoutimi : GRIR-UQAC, p. 333-349.
- DIONNE, H., 1992. « De la région-ressources à la région-milieu de vie : à la recherche de nouveaux partenaires », dans C. Gagnon et J.-L. Klein (dir.), *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi : GRIR-UQAC, p. 371-401.
- DIONNE, H., et J.-L. KLEIN, 1995. « Les villages face à l'État : de la révolte territoriale au développement local », dans A.-G. Gagnon et A. Noël (dir.), *L'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, p. 171-188.
- DUFOUR, S., D. FORTIN et J. HAMEL, 1991. *L'enquête de terrain en sciences sociales. L'approche monographique et les méthodes qualitatives*, Montréal : Albert Saint-Martin.
- DUMONT, F. et Y. MARTIN, 1963. *L'analyse des structures sociales régionales*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- DUMONT, F., 1993. *Genèse de la société québécoise*, Montréal : Boréal.
- FALARDEAU, J.-C., P. GARIGUE et L. GÉRIN, 1968. *Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- FALARDEAU, J.-C., 1974. « Antécédents, débuts et croissance de la sociologie au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 15, no 2-3, p. 135-165.
- FORTIN, G., 1971. *La fin d'un règne*, Montréal : HMH.
- FOURNIER, M. et G. HOULE, 1980. « La sociologie québécoise et son objet : problématiques et débats », *Sociologie et sociétés*, vol. 12, no 2, p. 21-43.
- FOURNIER, M., 1982. « Un intellectuel à la rencontre de deux mondes : Jean-Charles Falardeau et le développement de la sociologie universitaire au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 22, no 3, p. 361-385.
- FREITAG, M., 1986. *Dialectique et société. Culture, pouvoir, contrôle. Les modes formels de reproduction de la société*, Tome 2, Montréal : Albert Saint-Martin.
- FRIEDMANN, J. et C. MITCHELL-WEAVER, 1979. *Territory and Function: The Evolution of Regional Planning*, Berkeley : University of California Press.
- GAGNON, A.-G., (dir.), 1981. *Les Opérations Dignité : naissance d'un mouvement social dans l'Est-du Québec*, Ottawa et Rimouski : Université Carleton et UQAR.
- GAGNON, A.-G., 1985. *Développement régional. État et groupes populaires*, Hull : Asticou.
- GIDDENS, A., 1987. *La constitution de la société*, Paris ; Presses universitaires de France.
- GODBOUT, J. T., 1992. *L'esprit du don*, Paris : La découverte.
- GREFMEYER, Y. et I. JOSEPH, 1990. *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Aubier.

- GRIDEQ, 1993. *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- GUINDON, H., 1990 [1960]. « Réexamen de l'évolution sociale du Québec », dans *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal : Albert Saint-Martin, p. 35-60.
- HAMELIN, L.-E., 1993. *Le rang d'habitat. Le réel et l'imaginaire*, Montréal : Hurtubise HMH.
- HILLERY, G. A., 1955. « Definitions of Community : Areas of Agreement », *Rural Sociology*, no 20, p. 111-123.
- HUGHES, E. C., 1972 [1934]. *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français*, Montréal : Boréal Express.
- JAVEAU, C., 1989. « La richesse du singulier », *Société*, no 6, p. 229-241.
- KLEIN, J.-L. et P.-A. TREMBLAY, 1989. « Les mouvements sociaux et leurs espaces d'autonomie : le local renouvelé », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, no 1, p. 99-111.
- KLEIN, J.-L., 1989. « Développement régional et espace local : vers une régulation territorialisée ? », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 22, no 62, p. 117-128.
- LAFONTAINE, D., 1984. « Pour une théorie non-positiviste de l'espace », dans B. Jean et D. Lafontaine, *Région, régionalisme et développement régional*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 11-28.
- LESSARD, M.-A., 1972. « La sociologie urbaine de Robert Ezra Park et les nouveaux défis écologiques », dans G.-E. Bourgoignie (dir.), *Perspectives en écologie humaine*, Paris : Éditions Universitaires, p. 143-167.
- MAFFESOLI, M., 1988. *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris : Méridiens Klincksieck.
- MAFFESOLI, M., 1993. *La contemplation du monde. Figures de style communautaire*, Paris : Grasset.
- MÉDARD, J.-F., 1969. *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- MINER, H., 1985 [1939]. *Saint-Denis : un village québécois*, Montréal : Hurtubise HMH.
- MOREUX, C., 1969. *Fin d'une religion ? Monographie d'une paroisse canadienne-française*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- MOREUX, C., 1982. *Douceville en Québec : la modernisation d'une tradition*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- MORIN, E., 1990. *Penser l'Europe*, Paris : Gallimard.
- PERRET, B. et G. ROUSTANG, 1993. *L'Économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris : Seuil.
- POLANYI, K., 1983. *La grande transformation*, Paris : Gallimard.
- RAFFESTIN, C., 1980. *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : LITEC.
- REDFIELD, R., 1941. *The Folk Culture of Yucatan*, Chicago : The University of Chicago Press.
- RIOUX, M., 1954. *Description de la culture de l'Île Verte*, Ottawa : Musée national du Canada.
- RIOUX, M., 1957. *Belle-Anse*, Ottawa : Musée national du Canada.
- RIOUX, M., 1969. *La question du Québec*, Paris : Seghers.
- ROBERT, L., 1978. « L'espace et l'État : politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec », *Critère*, no 23, p. 231-258.
- SIMARD, J.-J., 1981. « Les Opérations Dignité : luttes d'espace et nostalgie », dans A. G. Gagnon (dir.), *Les Opérations Dignité : naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec*, Ottawa et Rimouski : Université Carleton et UQAR, p. 119-154.
- STACEY, M., 1960. *Tradition and Change. A Study of Bandury*, Oxford : Oxford University Press.

- TIÉVANT, S., 1983. « Les études de "communauté" et la ville : héritages et problèmes », *Sociologie du travail*, vol. 25, no 2, p. 243-257.
- TÖNNIES, F., 1946. *Communauté et société*, Paris : Presses universitaires de France.
- TOURNAINE, A., 1992. *Critique de la modernité*, Paris : Fayard.
- VACHON, B. (dir.), 1991. *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal : Boréal.
- VERDON, M., 1973. *Anthropologie de la colonisation au Québec : le dilemme d'un village du Lac Saint-Jean*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- ZONABEND, F., 1985. « Du texte au prétexte. La monographie dans le domaine européen », *Études rurales*, no 97-98, p. 33-38.
- ZUMTHOR, P., 1993. *La Mesure du monde*, Paris : Seuil.

Texte 19.

PIERRE BRUNEAU

L'archipel urbain québécois : un nouveau rapport société-espace¹

Comme la plupart des sociétés occidentales, le Québec contemporain est devenu une société fortement urbanisée. Au point de remettre en cause la pertinence de la dichotomie urbain/rural comme outil d'analyse conceptuel. Les villes sont devenues des agglomérations, et les agglomérations ont fait surgir de vastes régions urbaines. C'est à partir de ces noyaux de pouvoir que s'élabore la nouvelle urbanité québécoise tant sous l'angle de l'aménagement du territoire que sous celui du développement, particulièrement économique. Une urbanité qui emprunte et se démarque tout à la fois de l'urbanité américaine, voire européenne.

1. L'armature urbaine du Québec : un archipel ?

Que de chemin parcouru depuis les années cinquante ! De société rurale qu'il était, le Québec est devenu une société urbaine ; une société urbaine à près de 78 % si l'on retient la définition de l'urbain de Statistique Canada fondée sur les deux critères suivants : une population municipale d'au moins 1 000 habitants doublée d'une densité de population de plus de 400 habitants au kilomètre carré. Mais ce taux d'urbanisation passe à près de 86 % si l'on prend en compte l'ensemble des populations vivant dans les agglomérations urbaines québécoises de toutes tailles². Voilà qui donne la mesure des changements qui ont pu se produire au Québec, au cours des dernières décennies, sur le plan des mentalités, des modes de vie et des comportements spatiaux.

Contrairement à la vision réductionniste et passiviste d'un Québec articulé à partir d'une métropole (Montréal), d'une capitale (Québec) et du monde rural (le

¹ Texte initialement publié dans P. BRUNEAU (dir.), 2000. *Le Québec en changement. Entre l'exclusion et l'espérance*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, p. 29-59.

² Il s'agit des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) de Statistique Canada. Il faut y voir des ensembles associant des noyaux d'emplois et des bassins de main-d'œuvre. Le plus souvent, il s'agit d'une ville centre entourée de municipalités de banlieue dont au moins 50 % des actifs migrent quotidiennement vers elle. Dans le premier cas de figure (RMR), le noyau urbanisé rassemble plus de 100 000 habitants ; dans le second (AR), plus de 10 000 habitants. C'est à partir principalement de ce critère et d'autres (la continuité spatiale sur le plan de l'urbanisation entre ville centre et banlieue) que nous avons reconstitué les autres agglomérations du Québec de moins de 10 000 habitants.

reste du Québec), vision partagée par une certaine technocratie étatique³, l'espace québécois se structure à partir d'une armature urbaine comprenant sept niveaux ou catégories (tableau [11]). À elle seule, la région métropolitaine de Montréal (RMR) constitue un cas d'espèce : s'y rassemble 45 % de la population québécoise totale (1996). S'y concentre aussi plus d'un urbain sur deux (52,7 %), d'où le caractère primatial de la hiérarchie urbaine québécoise. Sous cet angle, le réseau urbain ontarien apparaît mieux équilibré, le poids de Toronto n'excédant pas le tiers de celui de la province ; même celui de Paris, en France, pourtant si décrié depuis les années cinquante (Paris et le désert français) ne dépasse pas 20 % de l'ensemble démographique national. Ce caractère de l'urbanité québécoise n'est pas sans marquer les rapports que les acteurs régionaux entretiennent entre eux (théorie centre-périphérie). À ceux qui affirment que le développement de Montréal s'effectue au détriment de celui des régions, il y a ceux qui répondent que la région montréalaise doit plutôt conforter ses acquis pour affronter la concurrence intermétropolitaine à l'échelle continentale.

Tableau 11 : Répartition de la population du Québec selon la catégorie urbaine (ou spatiale) en 1996

Nombre d'unités urbaines	Type de catégorie urbaine	Taille (hab.)	Population	Pop. totale (%)	Pop. urbaine (%)
1	Montréal (métropolitaines) (a)		3 233 135	45,3	52,7
1	Québec (capitale) (b)		671 890	9,4	11,0
4	Villes moyennes supérieures (b)	125-200 000	693 165	9,7	11,3
19	Villes moyennes (c)	20-70 000	824 025	11,5	13,4
34	Villes petites (d)	5-20 000	342 090	4,8	5,6
43	Centres de services	2-5 000	178 340	2,5	2,9
58	Centres de services élémentaires	2-5 000	188 925	2,6	3,1
160	Agglomérations urbaines		6 131 570	85,9	100,0
1083	Localités non urbaines (e)		1 005 675	14,1	
	Province de Québec		7 137 245	100,0	

(a) Région métropolitaine de recensement unifiée (RMRU).

(b) Régions métropolitaines de recensement (RMR) : Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi.

(c) Agglomérations de recensement (AR).

(d) Agglomérations recomposées à partir des critères qui ont servi à définir les AR et les RMR.

(e) Dont les localités rurales de moins de 2 000 habitants et une cinquantaine de localités périurbaines, centres de villégiature ou centres miniers de plus de 2 000 habitants mais de moins de 10 000 habitants sans fonction régionale.

Source : Tiré du document, mis à jour, de P. BRUNEAU, 1999. *Système d'information en aménagement du territoire et développement régional : les armatures urbaines*. Montréal : Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement.

³ Voir, à cet égard, la table des matières de « La politique de l'État québécois de soutien au développement local et régional » rédigée par le Secrétariat au développement des régions (avril 1997).

Un cran plus bas dans la hiérarchie des espaces, mais loin derrière Montréal, ne pesant que 10 % de la population provinciale totale, Québec assume des fonctions qui la démarquent nettement de Montréal, métropole économique. Capitale politique et administrative de l'État québécois, foyer culturel des francophones d'Amérique, centre touristique de réputation internationale, Québec occupe une place de choix dans l'imaginaire collectif des francophones de la province. Sa position géographique centrale au sein de l'œkoumène⁴ québécois (figure[2]) représente un atout, mais en même temps l'écarte des grands circuits économiques que tissent entre elles les grandes métropoles nord-américaines. L'émergence de nouveaux créneaux dans les secteurs de pointe (optique, électronique, etc.) témoigne néanmoins d'une volonté locale de diversification et d'intégration de l'économie urbaine locale au système de production nord-américain. En misant sur l'existence d'un secteur universitaire (Laval) bien établi et sur l'aménagement d'un parc scientifique à proximité (Sainte-Foy), dans une zone qui combine la présence d'un carrefour autoroutier et celle d'un aéroport international, Québec adopte le modèle américain combinant recherche, production et accessibilité⁵.

Si Montréal et Québec constituent les deux premières catégories de la hiérarchie urbaine du Québec, les villes moyennes prennent le relais aux niveaux intermédiaires dans la structuration de l'espace habité. En raison de leur taille (125 000 à 200 000 habitants), de l'importance de leur base économique et de l'extension de leur zone d'influence régionale, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Hull possèdent le statut de villes moyennes supérieures (VMS) ; au cours des dernières décennies, elles sont devenues de véritables places centrales relayant l'influence de Montréal et de Québec au sein de vastes hinterlands⁶, ce qu'atteste leur rôle de capitale régionale sur le plan administratif. Quant aux villes moyennes (VM) proprement dites, si leur taille est plus réduite (20 000 à 70 000 habitants) et leur fonction économique moins développée et moins diversifiée, elles sont par contre plus nombreuses (19), généralement bien situées aux grandes articulations régionales et irriguent, de ce fait, l'ensemble de l'œkoumène québécois (figure [2]). Sur le plan du tertiaire public, leur fonction (régionale) consiste surtout à relayer l'influence de la capitale régionale ; ainsi Alma, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, relaie l'influence de Chicoutimi. Sur le plan productif, les VM s'adonnent soit à la transformation des ressources naturelles (Baie-Comeau, Sept-Îles, Rouyn-Noranda), soit à la fabrication/confection (Drummondville, Victoriaville) : les VM du premier type sont le plus souvent situées dans des régions périphériques, celles du deuxième type, dans des régions

⁴ Du grec *ê oïkoumenê* « terre habitée » (*Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*).

⁵ La recherche-développement (R-D) menée par les universités et les laboratoires privés. La production sous la responsabilité de l'entreprise privée. L'accessibilité que procurent les grands équipements de type public (installations aéroportuaires, autoroutières, etc.).

⁶ Hinterland : mot all., de *hinter* « derrière » et *land* « pays » (*Petit Robert*). Arrière-pays, zone d'influence.

plus centrales (BRUNEAU, 1989). Enfin, seules Rimouski et Rouyn-Noranda jouent le rôle de capitale au sein de leur région administrative⁷. D'autres VM pourraient accéder à cette fonction avec l'ajout, depuis 1988, de sept nouvelles régions⁸, toujours sans capitale administrative. Des exemples viennent à l'esprit : Joliette, dans la région de Lanaudière, Saint-Jérôme, dans les Laurentides, Drummondville, dans les Bois-Francs. Voilà qui permet de prendre la mesure de la capacité de structuration de l'espace des villes intermédiaires d'autant qu'elles rassemblent dans 23 agglomérations urbaines (19 VM et 4 VMS) près de 22 % de la population totale du Québec.

Au cinquième niveau dans la hiérarchie des espaces émergent les petites villes (PV), au nombre de 34. Regroupant en moyenne 10 000 habitants contre 40 000 pour les VM et 155 000 pour les VMS, elles cumulent le plus souvent les fonctions de centres productifs et de places centrales animant le petit pays environnant (BRUNEAU, 1992). C'est au seuil des 5 000 habitants qu'elles trouvent leur cohérence interne, c'est-à-dire cette diversité porteuse d'interaction sociale et cette capacité d'animation d'un hinterland digne de ce nom. Le seuil des 20 000 habitants autorise un autre saut qualitatif qui permet d'accéder à la catégorie des VM. Ce dernier seuil rallie l'ensemble des planificateurs, alors que le premier (celui des 5 000 habitants), tout en s'élevant avec la modernisation de l'économie (il s'agit d'une tendance historique en Occident), continue d'alimenter les discussions. Il est vrai qu'aux échelons inférieurs de la pyramide urbaine, là où les centres se multiplient et se bousculent, le critère de la taille ne suffit plus pour fonder une typologie urbaine ; il faut lui adjoindre le critère régional qui, seul, permet de mesurer la centralité, c'est-à-dire l'aptitude du centre urbain à animer son environnement rural⁹.

Au-delà de cette précision d'ordre méthodologique, il faut noter que les PV du Québec ne connaissent pas toutes le même destin. Selon qu'elles évoluent en régions centrales, à l'ombre des régions métropolitaines, ou qu'elles se localisent en régions périphériques, les PV éprouvent des problèmes liés soit à la concentration (contrôle de la croissance, gestion serrée du sol, préservation du patrimoine historique, perte du pouvoir politique), soit au développement économique et à la création d'emplois. Presque toutes doivent lutter pour leur survie ou bien parce que la suburbanisation les guette (L'Assomption), ou bien

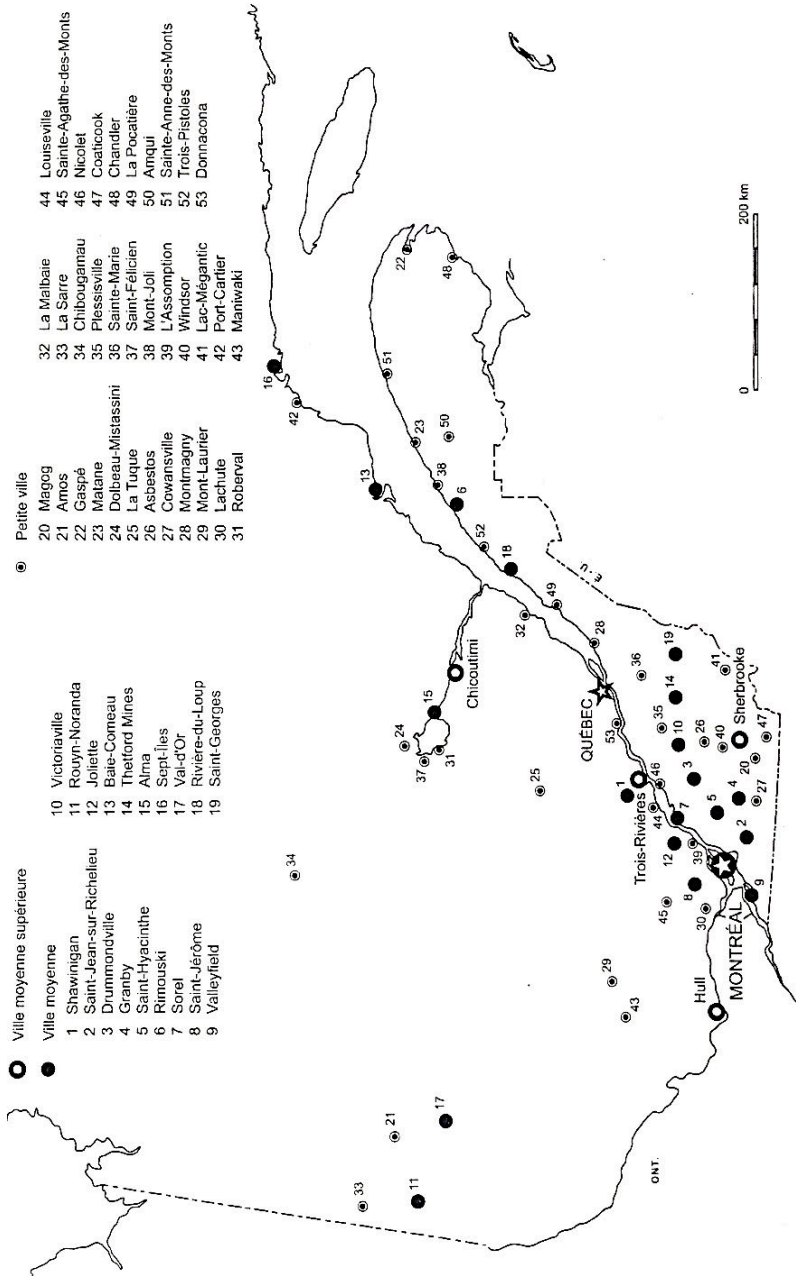
⁷ Rimouski étant la capitale administrative du Bas-Saint-Laurent mais aussi de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui constituaient, jusqu'en 1988, la région de l'Est-du-Québec ; Rouyn-Noranda étant la capitale de l'Abitibi-Témiscamingue.

⁸ En 1988, Laval, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie ont été détachées de la région de Montréal ; Chaudière-Appalaches, de la région de Québec ; la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de l'Est-du-Québec. Plus récemment, la Mauricie-Bois-Francs éclatait en deux régions distinctes.

⁹ Nous avons fait l'exercice pour l'ensemble du Québec dans le cadre d'un ouvrage antérieur (BRUNEAU, 1992), à la demande de la vice-présidence Environnement d'Hydro-Québec, dont nous reprenons ici les principales conclusions.

parce qu'elles sont situées dans un milieu rural en voie de dépeuplement, cas de figure le plus fréquent (Trois-Pistoles).

Figure 2 : Traduction spatiale de l'armature urbaine québécoise



Source : Atelier de cartographie, UQAR (Réalisation graphique : Suzanne Gagnon).

En cela, les PV partagent le sort des petites unités urbaines qui se développent à la charnière de l'urbain et du rural : il s'agit des centres de services (CS) et des centres de services élémentaires (CSE), composant respectivement les sixième et septième niveaux de l'armature urbaine québécoise. Au nombre d'une centaine, de taille réduite (de 2 000 à 5 000 habitants), exerçant une fonction régionale tronquée (incomplète) le plus souvent dans les secteurs de l'administration publique, de l'éducation ou de la santé, ces petits centres vivent au rythme des campagnes qui les entourent et dont la dévitalisation se poursuit. Ce qui montre bien que l'exode rural peut être un puissant facteur de déstabilisation de la pyramide urbaine nationale à long terme, surtout dans un contexte politique de laisser-faire.

Pour résumer ce qui précède, nous pourrions dire que l'espace social québécois ressemble à un archipel. Les 160 îles qui le constituent sont autant d'agglomérations urbaines dont la principale caractéristique est de regrouper 86 % des forces vives du Québec (tableau [11]). Parmi ces îles, les 25 plus importantes (Montréal, Québec, 4 VMS et 19 VM) en concentrent 75,9 %. Ce sont les centres névralgiques du système urbain québécois : ils constituent ce qu'on appelle « l'armature urbaine supérieure ». Depuis les années soixante, cette première partie de la pyramide urbaine est étonnamment stable : c'est le propre des systèmes urbains de se figer avec le temps, d'où l'importance des moyens qu'il faut mettre en œuvre pour infléchir les forces qui les déterminent quand se manifeste une volonté politique. Néanmoins, il faut noter un léger fléchissement du poids relatif de Montréal qui passe de 53,3 % à 52,7 % (de 1961 à 1996) de la population urbaine totale, au profit d'un accroissement de celui des VM (de 11,6 % à 13,4 %) (BRUNEAU, 1998), ce qu'atteste leur montée, notamment au cours des années soixante-dix.

Rien n'indique par ailleurs que ce dynamisme des VM se soit communiqué aux PV dans la mesure où, en termes relatifs (voire absolus entre 1981 et 1986), leur déclin semble constant, passant de 7,7 % à 5,6 % entre 1961 et 1996. En cela, le comportement des PV, conjugué à celui des échelons urbains inférieurs (CS, CSE), fragilise l'armature urbaine inférieure dans son rôle traditionnel mais non moins essentiel d'articulation du rapport entre l'urbain et le rural.

2. Les villes comme facteur d'organisation de l'espace

On le sait, villes et agglomérations urbaines jouent un rôle déterminant dans la structuration de l'espace à toutes les échelles. C'est en les articulant autour de ces dernières que l'État québécois créa les premières régions administratives dans les années soixante. L'objectif était alors de rapprocher les services publics (administration, éducation, santé, services sociaux) du lieu de résidence de la population québécoise. C'était l'époque où l'État-providence se donnait les moyens de ses politiques. Points de desserte de vastes territoires, les villes régionales, appuyées sur une cascade de villes moyennes et petites bien situées aux articulations régionales, devenaient ainsi les points d'appui privilégiés du redéploiement de l'appareil gouvernemental.

Plus tard, à la fin des années soixante-dix, lors de la création des municipalités régionales de comté (MRC), villes et agglomérations étaient à nouveau sollicitées pour former de petits pays fondés sur le sentiment d'appartenance et la collaboration ville-campagne. Nombre de villes moyennes et petites obtenaient *ipso facto* le statut de chef-lieu. Un statut qui ne manquera pas, à long terme, d'accroître le rôle et l'influence urbaine sur des territoires qu'il ne s'agit plus seulement d'aménager mais aussi de développer. C'est du moins l'intention du législateur qui, à l'instar d'autres pays, cherche à régionaliser ses activités liées à l'encadrement des hommes et des territoires : ici, c'est le palier des MRC qui a été identifié (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1997).

Par ailleurs, la volonté gouvernementale de réduire notablement le nombre des municipalités (1 393) et celui des MRC (96) ne manquera pas de conforter les centres urbains dans leur rôle d'organisation de vastes hinterlands.

3. Le desserrement urbain

3.1. Une tendance historique

À l'échelle des relations ville-campagne, celle que nous voulons privilégier ici, ce rôle d'organisation spatiale de la ville est encore plus prégnant. C'est qu'au Québec, depuis la dernière guerre, la ville a fait place à l'urbain. Alors que la ville dite « classique » a longtemps été contenue à l'intérieur de ses frontières administratives (une municipalité, une ville), la nouvelle réalité urbaine se déverse sur la campagne, fait fi des limites municipales, gomme l'opposition urbain/rural. De nouveaux concepts sont inventés pour désigner ce processus d'urbanisation que nous maîtrisons mal : l'agglomération, la zone métropolitaine, la région urbaine, la conurbation, etc. Si c'est en Angleterre que ce processus d'urbanisation, avide d'espace, est apparu au 19^e siècle dans le prolongement de la révolution industrielle, c'est aux États-Unis, cependant, qu'il prend toute son ampleur au 20^e siècle. De nos jours, le phénomène est ubiquiste, rejoignant l'ensemble des sociétés urbaines. Compte tenu des coûts économiques, sociaux et environnementaux que l'étalement urbain entraîne, la réaction des autorités concernées varie d'un pays à l'autre, d'un régime politique à l'autre. Qu'en est-il du Québec dont la particularité est d'évoluer au sein du glacis américain ?

Précisons d'abord que les facteurs du desserrement urbain, dans l'histoire, relèvent à la fois de problèmes liés aux fortes concentrations spatiales (densités humaines) et de l'évolution des technologies dans le domaine des transports. On se souviendra qu'à l'origine de la « cité », l'agora¹⁰ est le lieu d'émergence et de diffusion des fonctions urbaines. C'est à partir de cet espace central, sorte de centre-ville, dirions-nous aujourd'hui, que s'effectue graduellement le glissement des principales activités de la cité vers la périphérie (la campagne). C'est d'abord la fonction culturelle qui se déplace (invention de l'amphithéâtre), puis

¹⁰ L'agora est aussi un lieu social, un lieu de rassemblement, de palabres, le lieu où surgit la démocratie, la « cité » (RAGON, 1975, p. 75).

la fonction commerciale (les marchands quittent les arcades), enfin, les activités de production (artisanale)¹¹ et résidentielles (anneaux concentriques autour de l'agora) (VANCE, 1977, p. 45-50). Un mouvement de desserrement donc qui remonterait à l'origine de la cité, et qui se nourrirait de la complexité croissante du phénomène urbain. C'est au moment où, sous l'empire, Rome devient une ville millionnaire¹², qu'elle s'ouvre sur la campagne jusqu'à couvrir de villas les régions avoisinant Naples, Sorrente et Capri (MONTANELLI, 1996, p. 294). C'est que les problèmes ne manquent pas dans la capitale de l'empire : s'agissant de la pollution phonique, les chars font un tel bruit sur les pavés que César interdit leur circulation de jour, si bien qu'on ne dort plus la nuit (RAGON, 1975, p. 96) ; quant à l'insécurité nocturne, elle est telle que malgré les rondes de 7 000 gardes, elle fera dire à Juvénal que « quiconque part dîner en ville sans faire son testament est stupide ou téméraire¹³ ».

Dans une perspective historique, le rapport ville-campagne s'établit, dans une large mesure, à partir des relations de loisirs (production, consommation d'espace). De nos jours, si le phénomène a considérablement crû en intensité, cela est dû au changement d'acteurs, la classe moyenne ayant pris le relais de la bourgeoisie, les villas s'étant muées en résidences secondaires. C'est ce critère qui permet le mieux de cerner le contour des régions urbaines de Montréal et de Québec¹⁴, les déplacements de fin de semaine traçant un rayon de 150 kilomètres environ (trois heures de route) autour de ces deux noyaux de peuplement. On le voit, la compréhension de la réalité urbaine occidentale et québécoise exige le recours à l'histoire, d'autant que le rythme du desserrement urbain dépend des modes de transport et de leur évolution technologique.

Le chemin de fer étend le tissu urbain en lui donnant la forme d'une étoile. Le capital montréalais sait à son heure en tirer profit pour doter la métropole d'un hinterland à sa mesure : en même temps, la multiplication des gares le long des voies ferroviaires desservant les noyaux de peuplement gravitant autour du pôle central donne lieu à une extension tentaculaire de l'agglomération urbaine.

L'apparition de l'électricité à la fin du 19^e siècle permet l'utilisation du tramway et du coup l'élargissement de l'assiette spatiale de la ville : Montréal ne fera pas exception. L'invention de l'automobile et l'extension des réseaux routiers et autoroutiers font aujourd'hui des villes, particulièrement les nôtres qui plongent leurs racines en sol nord-américain, de puissantes machines à consommer l'espace. D'où le flou qui marque le passage de l'urbain au rural, de la ville à la

¹¹ Les artisans et les commerçants investissent les quartiers résidentiels en les spécialisant.

¹² Rome atteignait 1,2 million d'habitants à son apogée, au 11^e siècle apr. J.-C.

¹³ Poète satirique latin (55-140) cité par RAGON (1975, p. 96).

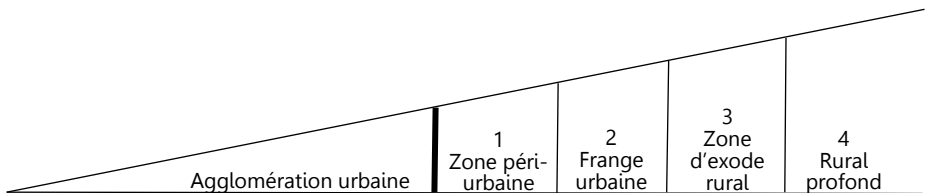
¹⁴ Bryan Berry les définit comme rassemblant au moins un million d'habitants avec un noyau d'environ 250 000 personnes. Il estimait leur nombre à près de 70 aux États-Unis à la fin des années soixante.

campagne, et l'inadéquation des politiques et programmes de gestion de l'espace qui caractérisent le Québec contemporain.

3.2. Le nouveau schéma des relations ville-campagne

Cette nouvelle réalité sociospatiale québécoise commande une autre interprétation du rapport ville-campagne. La grille de lecture doit changer. De nouveaux concepts doivent être inventés pour traduire l'émergence d'un nouvel espace social sous influence urbaine, c'est-à-dire un espace social déterminé par l'urbanisation des campagnes aussi bien que par l'urbanisation des modes des groupes sociaux, anciens et nouveaux, qui y vivent et s'y côtoient. Dans le premier cas, l'urbanisation est vue comme un processus de transformation de l'espace rural (production d'espaces résidentiels, commerciaux, industriels, consommation d'espaces de loisirs, etc.) ; dans le second, comme un processus de diffusion du mode de vie urbain en milieu rural (nouvelles habitudes de consommation, nouvelles valeurs culturelles, nouveau rapport à l'espace, etc.). En émerge un nouveau schéma des relations ville-campagne (figure [3]) qui reflète bien le rapport des plus grandes villes (Montréal, Québec) à leur environnement en plus d'avoir le mérite d'illustrer la logique qui préside au développement des paysages régionaux aux échelles intermédiaires (VMS, VM), voire inférieures (VP).

Figure 3 : Le nouveau schéma des relations ville-campagne



À l'opposition des termes ville-campagne succède le continuum urbain-rural, dont le point d'origine est le pôle urbain et qui structure quatre types d'espaces : 1) la zone périurbaine, 2) la frange urbaine, 3) la zone d'exode rural, 4) la zone rurale traditionnelle¹⁵. Il s'agit d'un paysage régional différencié, pur produit de la société contemporaine (dite « postindustrielle ») dont les fondements, de façon schématique, semblent être les suivants : sur le plan économique, révolution technologique (transport et communication) favorisant la dispersion de l'activité sociale et donc l'étalement urbain, réification¹⁶ de la consommation ramenant l'espace au statut d'objet marchandisé ; sur le plan social, complexification de la division du travail et accroissement correspondant de la stratification sociale, montée des loisirs due à la valorisation de la nature et de ses sous-produits (espace, paysage, air pur) ; sur le plan géographique, enfin, essor de la mobilité

¹⁵ C'est le rural profond des géographes français européens.

¹⁶ Réification : du latin *res, rei* « chose ». Réification est synonyme de « chosification ». Tiré du *Robert, Dictionnaire historique de la langue française*.

spatiale depuis la dernière guerre sous l'action conjuguée de la hausse des revenus (montée des classes moyennes) et des politiques de l'État (programmes d'accession à la propriété individuelle, construction d'infrastructures routières et autoroutières accroissant l'accessibilité des espaces périphériques).

La première couronne urbaine (la zone périurbaine) est contiguë au pôle central. Son rayon atteint une cinquantaine de kilomètres autour des plus grandes villes (Montréal, Québec), une trentaine autour des VMS/VM, quelques kilomètres autour des PV. Il s'agit d'une zone de changement continu où l'urbain progresse de façon anarchique, l'espace étant utilisé à des fins résidentielles, industrielles, commerciales ou para-urbaines¹⁷. L'urbanisation s'y effectue le plus souvent en rubans le long des autoroutes ou en saute-mouton, tirant profit des anciens noyaux de peuplement (villages ou petites villes). Le service d'urbanisme de la Ville de Montréal recensait déjà 500 points d'urbanisation dans la grande région métropolitaine à la fin des années soixante. Par ailleurs, la spéculation foncière y bat son plein et l'activité agricole est en régression. Ce sont les relations de travail qui définissent le mieux le périurbain, nombreux étant les actifs migrant vers le pôle central sur une base quotidienne, d'où les problèmes d'engorgement routier aux heures de pointe qu'exacerbe, paradoxalement, tout renforcement des infrastructures de transport privé (autoroutes).

Le sens des relations fait du périurbain une périphérie intégrée et annexée pour reprendre la terminologie de REYNAUD (1981). En ce sens, les villes du Québec se démarquent du modèle urbain américain. Sous l'angle des emplois, les pôles de leurs périphéries n'ont pas atteint la masse critique qui leur permettrait de contrebalancer sinon de minoriser le pôle central (BRUNEAU, 1994). Les densités trop faibles n'ont pas autorisé la cristallisation du périurbain ni, par conséquent, l'émergence d'un réseau de centres concurrençant le pôle central, si bien qu'encore aujourd'hui c'est l'aspect de banlieue-dortoir qui caractérise le mieux cet espace qui évolue au-delà de l'agglomération urbanisée en continu. En ce sens, Toronto est une ville plus américaine que Montréal, sa morphologie s'apparentant davantage à celle d'une ville comme Phoenix en Arizona où une vingtaine d'*edge cities* (technovilles), pour reprendre l'expression de GARREAU (1992), viennent en appui au centre-ville (faisant figure de nain comparativement à celui de Montréal) dans la structuration ou la polarisation d'une zone suburbaine en constante expansion.

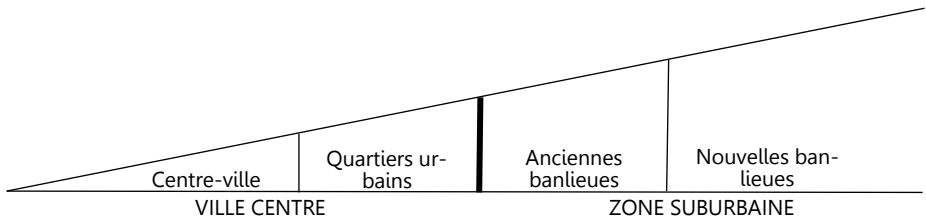
À l'inverse, sous l'angle des migrations définitives, le périurbain attire les habitants en provenance du pôle central, d'abord, de la ville centre¹⁸, qui domine

¹⁷ Activités répondant à des besoins de la ville mais localisées à distance de celle-ci en raison de leur caractère nuisible ou encombrant : aéroports, cinéparcs, gravières, sablières, sites d'enfouissement sanitaire, cimetières de voitures, etc.

¹⁸ Comme l'illustre la figure [4], la ville centre est la ville qui a donné naissance à l'agglomération urbaine. Outre son caractère ancien et sa position centrale, elle en constitue le principal noyau de peuplement. Il peut y avoir des exceptions (cas des conurbations qui se sont formées à partir de plusieurs villes qui ont fini par se rejoindre).

l'agglomération urbaine, mais aussi des anciennes municipalités de banlieue qui la composent (figure [4]). Les résidents de la première couronne proviennent également des anciens noyaux de peuplement gravitant autour de l'agglomération urbaine. Ils sont attirés par le coût inférieur du foncier qui leur permet d'acquérir de plus grands terrains, la possibilité d'occuper une maison individuelle, un meilleur environnement pour élever leurs enfants, un environnement semi-rural, etc. L'industrie qui est passée à une production horizontale cherche de l'espace : elle le trouve le long des artères autoroutières (aménagement de parcs industriels). Le commerce suit. Ce qui caractérise les nouveaux venus, c'est le stade précoce de leur cycle de vie (le périurbain est un lieu privilégié de reproduction de l'espèce), un temps de résidence court (on déménage beaucoup dans une vie mais moins souvent qu'aux États-Unis et plus qu'en Europe), une structure occupationnelle hétérogène (diversifiée), un biais positif concernant les niveaux de scolarité et la distribution des revenus.

Figure 4 : L'agglomération urbaine et ses composantes



Bref, ce qui sous-tend la formation de l'espace périurbain, c'est un processus d'urbanisation, de peuplement, voire de colonisation. Il a des impacts positifs - relèvement des revenus moyens, rajeunissement de la structure d'âge, diffusion des valeurs de modernité, appropriation de la plus-value foncière par les cultivateurs retraités -, mais aussi des impacts négatifs. La ville centre assiste au dépeuplement et à l'appauvrissement du centre-ville et des quartiers anciens limitrophes avec comme corollaire le rétrécissement de l'assiette fiscale¹⁹. Dans les anciennes municipalités de banlieue, on observe un ralentissement du rythme de croissance, un vieillissement de la structure d'âge, la dégradation de l'habitat de même que la précarisation de certains groupes sociaux. Les anciens résidents du périurbain sont affectés par la pression exercée sur les agriculteurs (accroissement des coûts fonciers), la dégradation du tissu communautaire local (altération des valeurs morales, culturelles et sociales), l'accentuation des tensions sociales (lutte pour le contrôle du gouvernement local et donc de l'aménagement du territoire).

C'est au-delà de la première couronne dite « périurbaine » que se développe la frange urbaine. Dans le cas de Montréal, ses limites extérieures, toujours floues,

¹⁹ Pour nombre de villes centres à vocation régionale (Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Hull), l'érosion fiscale conjuguée à l'entretien et au renouvellement du mobilier urbain vieillissant commande une intervention énergique et immédiate de la part du législateur québécois (COLLECTIF DES MAIRES, 1993).

peuvent atteindre 150 kilomètres, alors qu'elles oscillent entre 30 et 50 kilomètres pour les VM. Là, l'utilisation du sol se caractérise par une forte proportion d'exploitations agricoles, une construction urbaine localisée et limitée et surtout des activités de récréation s'adressant aux citadins. En conséquence, ce sont les relations de loisirs qui définissent le mieux cette deuxième couronne urbaine. On y relève, par ailleurs, un processus de repeuplement... d'un espace qui, avant d'accueillir les habitants de la ville, lui a d'abord destiné les siens (exode rural). Repeuplement, dans un premier temps, sous la forme de migrations temporaires (fréquentation de fins de semaine) et, dans un deuxième temps, sous la forme de migrations définitives, les résidences secondaires étant transformées par leurs propriétaires vieillissants en résidences permanentes. Les nouveaux venus sont des villégiateurs, des cadres, mais aussi d'anciens résidents qui ont conservé une partie des valeurs locales de leur communauté. La montée des classes moyennes et supérieures comme produit de la société de croissance, l'atteinte par ces classes d'un stade avancé dans leur cycle de vie, conjuguées aux politiques généreuses de mise à la retraite anticipée élaborées par l'État²⁰ et les entreprises, dans un contexte d'assainissement des finances publiques et de rationalisation des activités économiques, sont autant de facteurs susceptibles d'entretenir la croissance de la frange urbaine. Cette croissance procède par glissement à partir des espaces périurbains et suburbains²¹, et est donc génératrice d'étalement et de faibles densités au sein de la région urbaine. À plus long terme, ce mouvement pourrait s'inverser au profit des secteurs plus centraux (forces centripètes) de la région urbaine à mesure que les habitants de la frange avanceront vers ce qu'il est convenu d'appeler le « quatrième âge²² » et qu'ils chercheront à se rapprocher des services et des équipements de santé. Symptomatique à cet égard, le fait qu'au bas de la pyramide urbaine, dans les régions rurales du Québec aux prises avec une démographie vieillissante, les CS et les PV (mais aussi parfois les VM) se spécialisent en confortant leur vocation de centres d'accueil pour les personnes âgées en provenance des campagnes et des villages. Ainsi, dans la région bas-laurentienne, la proportion des plus de 75 ans, dans la population féminine, s'établit à 6,2 % à Trois-Pistoles (PV), 5,0 % à Mont Joli (PV), 4,8 % à Saint-Pascal (CS) et 4,2 % à Rivière-du-Loup (VM) contre 3,1 % pour le Québec et le Canada (STATISTIQUE CANADA, 1996).

L'attrait de la frange urbaine pour les citadins comporte des avantages et des inconvénients pour les populations d'accueil. Si les CS et les PV profitent d'une

²⁰ Ce sont plus de 30 000 employés de l'État, dans les secteurs de l'administration, de l'éducation et de la santé, qui se sont prévalus du généreux programme gouvernemental (Québec) de mise à la retraite en 1997.

²¹ La zone suburbaine désigne les municipalités de banlieue entourant la ville centre. Ce sont ces deux éléments qui constituent l'agglomération urbaine (figure [4]).

²² Le quatrième âge se caractérise par la perte graduelle de l'autonomie physique de la personne. Si le seuil d'entrée dans le quatrième âge varie d'une personne à l'autre, c'est la fourchette 80-85 ans qui est le plus souvent retenue, contre un seuil d'entrée de 60 à 65 ans pour le troisième âge.

injection d'argent (survie des fermiers vendant une terre, ou des commerçants près de leur seuil de rentabilité), les problèmes que ces citadins occasionnent sont un accroissement des valeurs foncières, une agriculture menacée²³, la méfiance des communautés d'accueil (faible intégration sociale des nouveaux venus), ainsi que le vieillissement de la structure démographique. Vue sous cet angle, la frange urbaine apparaît comme un espace social éclaté où s'affrontent, à armes inégales, deux communautés aux objectifs et aux valeurs opposés. Espace dominé et exploité ? pour reprendre les termes de REYNAUD (1981).

Au-delà de cette deuxième couronne urbaine, il y a inversion des flux et, parallèlement, apparition de deux autres types d'espace : celui où l'exode rural est encore actif et, donc, toujours sous influence urbaine, et un autre, plus lointain, où le rural (profond ?), après avoir cédé à la ville l'essentiel de ses forces vives, fait figure de survivance²⁴.

En réalité, la structuration de l'espace québécois est plus complexe, en raison, entre autres, des effets de taille et de l'emboîtement des échelles géographiques. S'agissant des centres urbains situés en milieu rural à l'écart des grandes villes, on note effectivement l'émergence dans leur périphérie de couronnes urbaines (zone périurbaine et frange urbaine) qui témoignent d'un processus actif d'urbanisation des campagnes, ce qui rend caduque toute approche de la réalité régionale opposant la ville à la campagne. Là aussi, de nouveaux outils conceptuels doivent être inventés pour rendre compte de l'existence de ce que les géographes français appellent le bassin d'emploi, le bassin de vie ou la ville région. Au Québec, jusqu'à ce jour, les municipalités régionales de comté (MRC) n'ont pas réussi à rallier les communautés urbaines et rurales autour d'objectifs communs sans doute à cause de la non-résolution des problèmes liés à l'éclatement territorial sur le plan politico-administratif.

Au-delà de la deuxième couronne urbaine, l'emprise de la ville locale ne suffit pas à contrecarrer l'exode rural orienté soit vers la ville régionale, soit, le plus souvent, vers les régions métropolitaines. C'est bien là le drame des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dont les villes n'ont pas su jouer leur rôle d'écran migratoire pour des milliers d'actifs qui peuplent aujourd'hui les anciens quartiers ouvriers à proximité des centres-villes de Québec et de Montréal. Pour ces deux grands centres urbains, on l'aura compris, si c'est à l'échelle de la région urbaine que se structurent les deux premières couronnes (définies par les relations de travail, s'agissant du périurbain, et les relations de loisirs, s'agissant de la frange urbaine), c'est à l'échelle du Québec tout entier que se déploient les espaces de types 3 (zone d'exode rural) et 4 (le rural profond) dans le nouveau schéma des relations ville-campagne.

Retenons de tout cela que les villes constituent de puissants facteurs de structuration de l'espace, tant à l'échelle des GV, ce qui a été largement documenté,

²³ Il s'agit d'une agriculture souvent en plein fonctionnement mais fragile.

²⁴ Le modèle centre-périphérie, où la campagne donne à la ville (des hommes) plus qu'elle ne reçoit (des capitaux), trouve encore quelque actualité.

qu'à celle des VMP, comme en témoignent nos recherches sur la région bas-laurentienne. En effet, les fortes scolarités²⁵, non seulement vont en décroissant dans la pyramide urbaine (des VM aux CS en passant par les PV), mais en outre elles fléchissent des villes vers les campagnes, avec des pointes dans les zones périurbaines (Notre-Dame-du-Portage à l'ouest de Rivière-du-Loup, Pointe-au-Père à l'est de Rimouski), des creux dans les espaces ruraux à l'écart des agglomérations urbaines et des valeurs plus faibles dans les villes centres (Rimouski, Rivière-du-Loup, Matane) (figure [5]). Il en est de même du revenu moyen des ménages privés²⁶ avec des écarts encore plus grands entre les divers espaces composant le paysage régional (figure [6]), dont le facteur d'intégration semble être les déplacements de travail. Rimouski, par exemple, ville moyenne et capitale régionale, recrute 92,8 % de ses navetteurs²⁷ dans 29 municipalités (figure [7]) ; Amqui, petite ville animant la vallée de la Matapédia, recrute 92,8 % des siens dans 14 municipalités ; alors que Notre-Dame-du-Lac, centre de services au cœur de la vallée du Témiscouata, puise 84,4 % de ses apports en main-d'œuvre dans six municipalités (figure [8]). Ainsi, ce sont de vastes étendues de territoires qui sont polarisées par les pôles d'emploi que constituent les villes, l'intensité de la polarisation et son extension dépendant du niveau hiérarchique de la ville au sein du réseau urbain régional : 5 940 navetteurs pour Rimouski, 830 pour Amqui, 385 pour Notre-Dame-du-Lac.

²⁵ Études universitaires (avec ou sans diplôme).

²⁶ La notion de ménage renvoie aux personnes occupant un même logement. C'est dire qu'un ménage peut être composé :

- d'une personne seule,
- d'un couple sans enfant,
- d'une famille (voire de deux familles ou plus),
- d'un groupe de personnes sans lien de parenté.

Les ménages sont généralement de type privé, occupant de ce fait des logements dits privés. Quant aux ménages collectifs, ils renvoient, entre autres, aux communautés religieuses et aux institutions accueillant des personnes âgées ou handicapées.

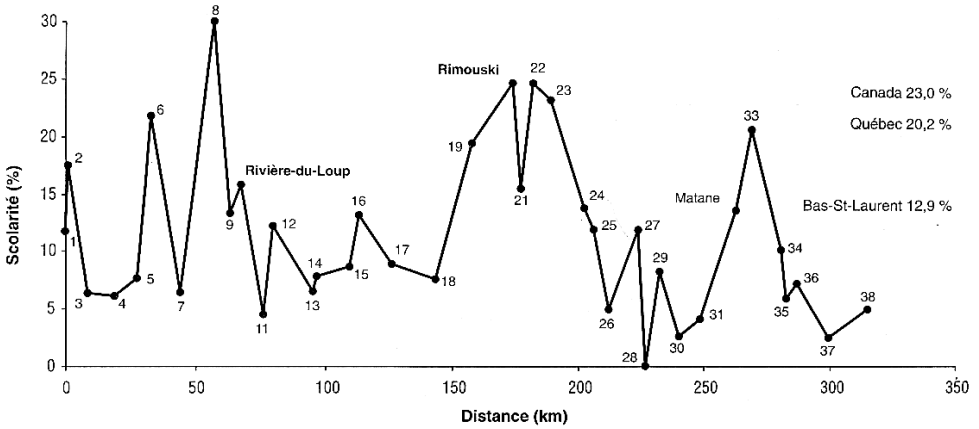
Quant à la notion de revenu, il s'agit du revenu total en espèces reçu par les personnes âgées de 15 ans et plus durant l'année civile 1995, provenant des sources suivantes :

- revenus d'emploi (salaires et traitements, revenus provenant d'un travail autonome),
- revenus de placements (dividendes, intérêts, etc.),
- transferts gouvernementaux (générés par le secteur public),
- autres revenus (pensions de retraite, rentes, etc., générées par les régimes privés, etc.).

(STATISTIQUE CANADA, n° 92-351-XPF au catalogue, *Dictionnaire du recensement de 1996*)

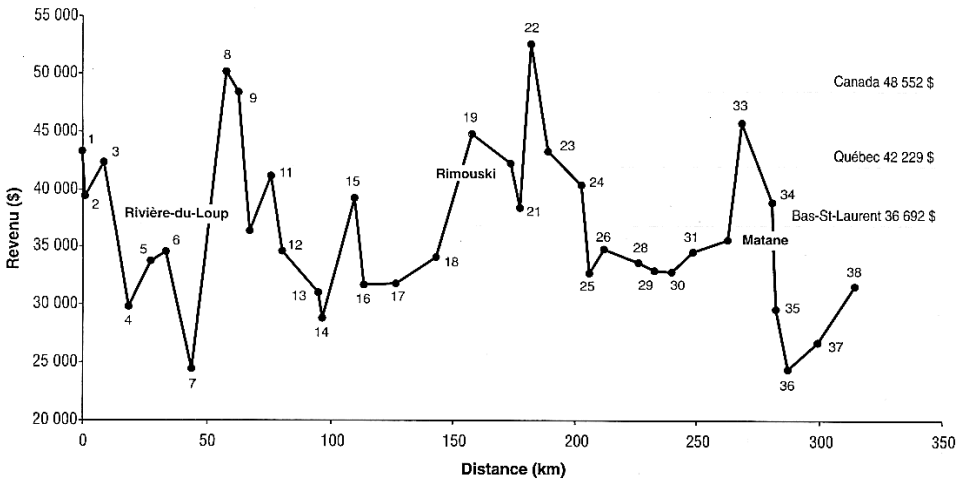
²⁷ Les navetteurs sont des actifs migrant sur une base quotidienne entre leur municipalité de résidence et leur municipalité de travail.

Figure 5 : Les fortes scolarités dans l'axe des municipalités riveraines du Bas-Saint-Laurent en 1996



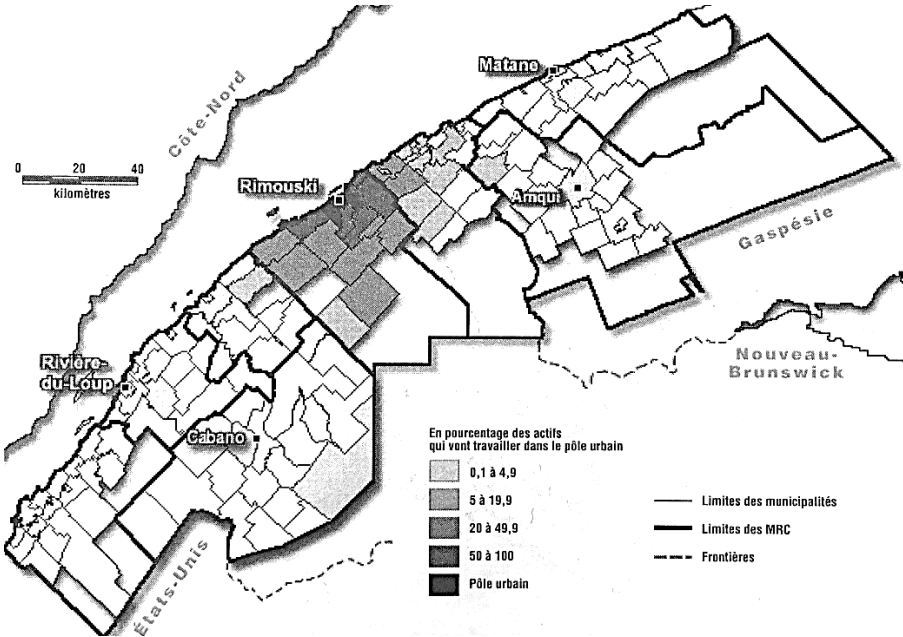
Source des données : Statistique Canada (Réalisation graphique : Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR).

Figure 6 : Le revenu moyen des ménages privés dans l'axe des municipalités riveraines du Bas-Saint-Laurent en 1996



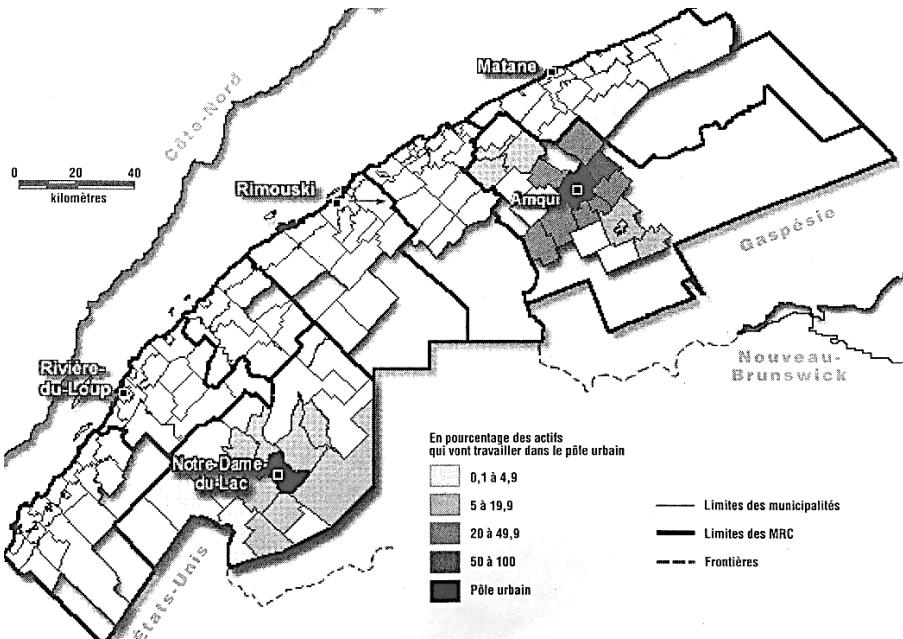
Source des données : Statistique Canada (Réalisation graphique : Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR).

Figure 7 : Rimouski : aire de recrutement de la main d'œuvre en 1996



Source des données : Statistique Canada (Réalisation graphique : Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR).

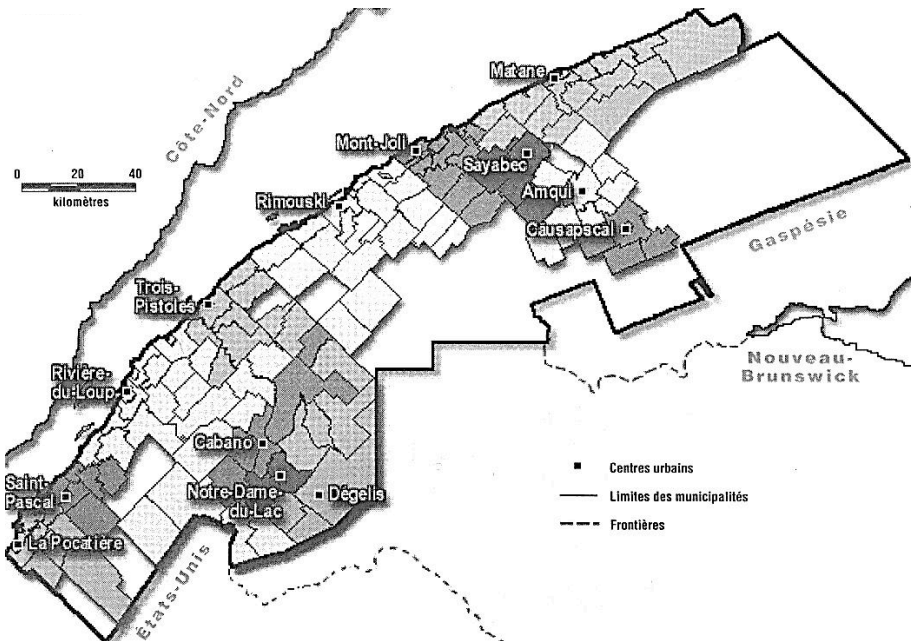
Figure 8 : Amqui et Notre-Dame-du-Lac : aires de recrutement de la main d'œuvre en 1996



Source des données : Statistique Canada (Réalisation graphique : Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR).

À partir d'un tel critère, et en rattachant les municipalités de l'arrière-pays régional à leur pôle d'emploi principal²⁸, il est possible d'identifier les bassins d'emploi structurant le marché de l'emploi régional et d'en tracer les limites (figure [9]). Ce qui en ressort, c'est l'existence de 13 de ces bassins, articulés sur les 13 centres urbains de l'armature urbaine régionale. Avec des différences notables, toutefois, car si Rimouski et Rivière-du-Loup polarisent une vingtaine de municipalités, Amqui et Trois-Pistoles rayonnent sur une dizaine, contre cinq pour Causapscaal et Sayabec (tableau [12]). De la même manière, si les bassins d'emploi de Rimouski et de Rivière-du-Loup concentrent près de 48,5 % de la population régionale, ceux des six centres de services n'en rassemblent que 15,3 %, une proportion en déclin, par ailleurs, durant la période quinquennale 1991-1996 (-1,5 % en moyenne) (tableau [13]). Au-delà de ces considérations, il faut préciser que ces bassins d'emploi sont autant de bassins de vie qui, à partir des pôles urbains, déterminent des gradients²⁹ de densité, de scolarité, de revenu, etc., établissant ainsi un continuum ville-campagne, urbain-rural, tout à fait caractéristique de la réalité géographique contemporaine.

Figure 9 : Bassins d'emploi dans la région du Bas-Saint-Laurent en 1996



Source : Statistique Canada (Réalisation graphique : Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR).

²⁸ Les actifs d'une municipalité rurale peuvent migrer quotidiennement vers plusieurs pôles d'emploi. Dans le présent cas de figure, le principal pôle d'emploi est celui qui accueille le plus d'actifs en provenance de la municipalité concernée.

²⁹ Taux de variation d'une valeur en fonction de la distance. Par exemple, variation décroissante des densités de population de la ville vers la campagne.

Tableau 12 : Bassins d'emploi du Bas-Saint-Laurent – Identification et poids relatif en 1996 (classement selon la population décroissante)

Bassins d'emploi*	Nombre de municipalités	Population 1996	Poids relatif (%)	Cumulatif (%)
1 Rimouski (VM)	21	58 522	28,4	28,4
2 Rivière-du-Loup (VM)	24	41 499	20,1	48,6
3 Matane (PV)	17	24 162	11,7	60,3
4 Mont-Joli (PV)	13	14 312	6,9	67,2
5 La Pocatière (PV)	8	13 591	6,6	73,8
6 Amqui (PV)	9	12 501	6,1	79,9
7 Trois-Pistoles (PV)	10	9 817	4,8	84,7
8 Saint-Pascal (CS)	8	7 219	3,5	88,2
9 Cabano (CS)	5	6 955	3,4	91,5
10 Dégelis (CS)	7	6 643	3,2	94,8
11 Sayabec (CS)	5	3 959	1,9	96,7
12 Causapsal (CS)	5	3 956	1,9	98,6
13 Notre-Dame-du-Lac (CS)	2	2 855	1,4	100,0
2 VM	45	100 021	48,6	
5 PV	57	74 383	36,1	
6 CS	32	31 587	15,3	
Bas-Saint-Laurent	134	205 991	100,0	
Québec		7 138 795		
Canada		28 846 761		

* Les bassins d'emploi prennent le nom de leur pôle d'emploi principal avec précision de son statut urbain (VM pour les villes moyennes, PV pour les petites villes et CS pour les centres de services).
Source : Statistique Canada, recensement de 1996.

Tableau 13 : Bassins d'emploi du Bas-Saint-Laurent. Évolution de la population entre 1991 et 1996 (classement selon la population décroissante en 1996)

Bassins d'emploi*	Nombre de municipalités	Population 1991	Population 1996	Évolution (%)
1 Rimouski (VM)	21	57 051	58 522	2,6
2 Rivière-du-Loup (VM)	24	41 164	41 499	0,8
3 Matane (PV)	17	24 769	24 162	-2,5
4 Mont-Joli (PV)	13	14 394	14 312	-0,6
5 La Pocatière (PV)	8	13 526	13 591	0,5
6 Amqui (PV)	9	12 302	12 501	1,6
7 Trois-Pistoles (PV)	10	9 923	9 817	-1,1
8 Saint-Pascal (CS)	8	7 387	7 219	-2,3
9 Cabano (CS)	5	7 110	6 955	-2,2
10 Dégelis (CS)	7	6 640	6 643	0,0
11 Sayabec (CS)	5	4 066	3 959	-2,6
12 Causapsal (CS)	5	4 084	3 956	-3,1
13 Notre-Dame-du-Lac (CS)	2	2 791	2 855	2,3
2 VM	45	98 215	100 021	2,8
5 PV	57	74 914	74 383	-0,7
6 CS	32	32 078	31 587	-1,5
Bas-Saint-Laurent	134	205 251	205 991	0,4
Québec		6 895 963	7 138 795	3,5
Canada		27 296 859	28 846 761	5,7

* Les bassins d'emploi prennent le nom de leur pôle d'emploi principal avec précision de son statut urbain (VM pour les villes moyennes, PV pour les petites villes et CS pour les centres de services).
Source : Statistique Canada, recensement de 1996.

4. La centralité mise à mal

Le rapport du social au spatial, en cette fin de siècle au Québec, fait donc surgir de nouvelles configurations, de nouveaux paysages : des paysages différenciés, spécialisés, imbriqués. La comparaison avec l'archipel urbain utilisée précédemment pour décrire la réalité québécoise contemporaine doit être complétée, raffinée : les îles doivent être vues non pas comme des isolats urbains, sortes de kystes au milieu d'un océan rural, mais comme une hiérarchie de pôles, organisateurs d'un vaste œkoumène (espace habité québécois), les plus actifs d'entre eux faisant surgir entre centres et périphéries des espaces intermédiaires (concentriques, annulaires) concentrant les strates sociales détenant la richesse économique. D'où l'émergence d'une société à deux vitesses³⁰ où la pauvreté longtemps le lot du monde rural rejoint le cœur même des villes. Crise sociale (non-résorption du chômage) mais aussi crise urbaine qui est celle de la centralité, d'une centralité mise à mal.

4.1. Des villes centres confrontées à la montée de leurs périphéries

La paupérisation de certains quartiers des vieux centres, des villes centres, selon la nouvelle terminologie, n'affecte pas que Montréal (Centre-Sud) et Québec (Saint-Roch), mais aussi les villes moyennes (Saint-Robert à Rimouski) et petites (le quartier central de Trois-Pistoles) structurant l'espace québécois. Sous cet angle de la marginalité économique, les villes du Québec se démarquent des autres villes canadiennes plus riches, surtout à l'ouest de l'Outaouais, et rappellent étrangement le modèle urbain américain fait de noyaux en crise et de périphéries prospères (MERCER, 1992). Sous d'autres aspects, néanmoins, l'urbanité québécoise possède d'évidentes spécificités : des tissus urbains plus denses, des quartiers centraux plus vivants, des fonctions urbaines moins éclatées sur le plan spatial. Si, aux États-Unis, nombre de centres-villes ont perdu l'essentiel de leurs forces vives³¹, il faut noter qu'au Québec ces mêmes lieux continuent de rassembler une part sensible des fonctions économiques : certes, les activités manufacturières et de gros ont largement glissé vers la périphérie mais les commerces et les services ont conservé une position centrale non négligeable. C'est vrai de Montréal (BEAUREGARD, 1992), ce l'est aussi des autres villes du réseau urbain québécois dont certaines ont su conserver, voire renforcer leur fonction commerciale de détail (Alma, VM) ou spécialiser leur fonction marchande (Saint-Hyacinthe).

S'agissant de la fonction résidentielle, deux forces s'opposent : l'une, largement dominante, est centrifuge (dessalement) ; l'autre, plus récente, est centripète (retour au centre). Le glissement vers la périphérie concerne pour l'essentiel les

³⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1989), *Deux Québec dans un*, Conseil des affaires sociales, Québec : Gaétan Morin Éditeur.

³¹ En 1982, la part relative du centre-ville de Baltimore dans l'emploi commercial métropolitain s'établissait à un maigre 3,7 % (FISHMAN, 1987, cité par BRUNEAU, 1994).

classes moyennes et, donc, les ménages familiaux (encore que les célibataires participent au mouvement), d'où la paupérisation du centre telle que nous l'avons soulignée plus haut. Dans les petites villes, l'assiette fiscale s'en trouve réduite et la capacité d'intervention des acteurs urbains d'autant limitée, particulièrement dans la sphère économique où la création d'emplois est vitale à la fois pour le pôle urbain et pour son hinterland. À Montréal, le problème se pose dans des termes différents mais non moins prégnants : comment assurer l'avenir de la majorité francophone dans un contexte d'aménagement du territoire qui incite à la délocalisation résidentielle de pans entiers de la classe moyenne au profit des couronnes urbaines et qui, par voie de conséquence, cantonne les immigrants, moins mobiles pour des raisons culturelles (mais aussi économiques), dans les quartiers centraux ? Il est vrai que la banlieue (Brossard, sur la rive sud) s'ouvre maintenant aux immigrants plus fortunés mais les flux concernés n'invalident pas le raisonnement. Comment favoriser l'intégration des immigrants au groupe majoritaire si francophones et allophones évoluent, pour la plupart, dans des sphères spatiales différentes ? Comment transmettre les valeurs culturelles de la majorité aux enfants d'immigrants fréquentant des écoles, des bibliothèques, des piscines, des terrains de jeux désertés par les jeunes francophones ? Il s'agit là, nous semble-t-il, d'une question sociale qui renvoie à la question urbaine et dont la solution passe, pour une part significative, par des politiques d'aménagement du territoire conséquentes.

L'autre force implique un mouvement inverse qui renvoie au processus d'élitisation (*gentrification* pour les Anglo-Saxons) des quartiers centraux par des fragments sociaux plus avancés dans leur cycle de vie et qui valorisent l'animation et les services offerts par le centre. Le mouvement est sélectif en ce sens qu'il concerne les strates sociales à pouvoir d'achat élevé ; combiné au mouvement de desserrement, lui aussi sélectif, il favorise un processus de ségrégation sociospatial dans les quartiers centraux. C'est à Montréal (Plateau Mont-Royal, Vieux-Montréal) et à Québec (dans la vieille ville) où le processus a pris le plus d'ampleur contribuant à accroître la fracture sociale ; en région, il peut être observé dans les villes les plus étoffées, particulièrement dans les capitales régionales (Rimouski) où il contribue à la sauvegarde du patrimoine architectural et historique et donc à la réanimation des quartiers centraux ; dans les petites villes, les élites, quand elles ne se sont pas déjà expatriées, succombent à l'attrait de la ville moyenne la plus rapprochée, de la capitale régionale, voire de la capitale provinciale s'agissant des régions du Centre et de l'Est.

Bref, ce retour au centre est sélectif et implique des flux ténus, si bien que, quelle que soit l'échelle géographique retenue, les villes du Québec ont mal à leur centre. Les causes sont fort connues. Nommons la fiscalité municipale dont l'écart peut aller du simple au triple dans une ville moyenne supérieure comme Sherbrooke³² ; ou encore les réseaux routier et autoroutier qui, à leur échelle

³² Dans la RMR de Sherbrooke (VMS), le taux de taxation s'établit à 2,25 \$ du cent dollars d'évaluation à Sherbrooke (ville centre) contre 0,83 cents à Saint-Elie-d'Orford (*Le Devoir*, 10 avril 1997, B-1).

respective, font autant de mal à Montréal qu'à Trois-Pistoles ou à Mont-Joli, deux petites villes du Bas-Saint-Laurent. Dans le premier cas (fiscalité), les villes centres ne disposent pas des ressources financières pour assumer les fonctions régionales qui sont les leurs (salles de spectacles, musées, bibliothèques, etc.) ni pour faire face à la montée de la marginalité économique (hébergement pour les sans-abri, lutte contre la criminalité, construction de logements sociaux, animation culturelle, etc.). Dans le second cas (transport), si la multiplication des axes autoroutiers financés par l'État ne permet pas à Montréal et à Québec de concurrencer efficacement une banlieue d'autant plus prospère qu'elle n'a pas à assumer l'intégralité des coûts de mise en place des infrastructures (coûts cachés, donc non payés localement), la construction de voies de « contournement » autour des petites villes, voire des villes moyennes, peut s'avérer dramatique pour le développement de leurs centres-villes.

4.2. Le renouvellement des centres-villes

À ces problèmes qui renvoient à des acteurs bien ciblés - les élus municipaux bien servis par la fragmentation des espaces urbains et périurbains, l'État pas toujours soucieux de l'impact spatial de ses politiques, les ménages familiaux tentés par les attraits de la banlieue (habitat moins cher), les promoteurs à l'affût de bonnes affaires -, il faut ajouter l'émergence d'une nouvelle économie fondée sur la révolution technologique, une économie ouverte, flexible, arc-boutée sur le savoir, qui ferait surgir une nouvelle société dite « postindustrielle » ou « post-moderne » et qui serait responsable de l'apparition d'une nouvelle spatialité. Aux États-Unis, les grandes aires métropolitaines se sont recomposées depuis les 30 dernières années : pendant que les zones suburbaines se cristallisaient pour donner naissance à un réseau de technovilles (*edge cities*), les centres-villes se spécialisaient sur le plan fonctionnel en accueillant trois principaux secteurs d'activités : la finance, l'assurance et l'immobilier (BRUNEAU, 1994).

Au Québec, la problématique est différente, mais la logique qui sous-tend la recomposition spatiale au sein des agglomérations urbaines est aussi une logique spécialisante. Nos centres-villes, à l'évidence, se délestent de certaines fonctions, mais en même temps en accueillent d'autres. Celles qui glissent vers la périphérie, à des rythmes variables d'une ville à l'autre, renvoient le plus souvent à la dimension économique (fonctions industrielles, commerces de gros, transport, etc.) ; celles qui s'ajoutent ou se confortent appartiennent, entre autres, au champ de la culture et valorisent la dimension historique et symbolique du centre (le processus est en cours au Québec sans atteindre l'ampleur qui le caractérise dans les villes françaises (LÉVY, 1987)). C'est autour de ces trois dimensions que s'effectue la recomposition spatiale des centres-villes au Québec ; et, sous cet angle, nos villes apparaissent plus européennes qu'américaines. Montréal et Québec témoignent de ce processus depuis qu'elles multiplient leurs activités ludiques et festives. Mais aussi Drummondville, dont le réputé festival de folklore a redonné au centre-ville son ancienne fonction de lieu de rencontre, d'échange et de célébration pour la population locale et régionale. Ou Rimouski, quand les amateurs de jazz, l'automne, investissent le

cœur de la ville pour lui redonner ce supplément d'âme qui a déjà fait la cohésion urbaine et, par conséquent, sociale.

Plus largement et plus durablement, les acteurs urbains cherchent à conforter leurs centres-villes. À Mont-Joli³³, le planificateur a pris la mesure des effets dévastateurs de l'aménagement de la voie de « contournement » sur le centre-ville et tente d'y remédier. L'avenir de ce dernier est envisagé sous l'angle de la mixité des fonctions : culturelles, professionnelles, commerciales, administratives, résidentielles, communautaires, touristiques, etc. Concernant la fonction culturelle, c'est au centre-ville, près de la gare, que l'on a choisi d'établir la bibliothèque publique, conscient des coûts plus élevés qu'entraînerait une telle localisation. De la même manière, c'est vers le centre que l'on a orienté la construction du musée, de la télévision communautaire, de la maison des jeunes, de la galerie d'art. Sur le plan des activités professionnelles, il existe une volonté tout aussi affirmée de maintien et de rassemblement des institutions financières, des bureaux d'avocats, de comptables, etc. Sous l'angle des commerces, on privilégie une spécialisation des fonctions entre centre et périphérie, le centre concentrant les boutiques spécialisées et le haut de gamme, la voie de « contournement » accueillant grandes surfaces et services destinés à la voiture. S'agissant de la fonction administrative, on a le même sentiment que c'est au centre que doivent être implantés les organes des pouvoirs municipal (hôtel de ville), provincial et fédéral. Quant à la fonction résidentielle et communautaire, son retour au centre se matérialise par la construction de centres d'accueil réservés aux personnes âgées.

Quoique cette réappropriation des lieux de l'urbanité soit l'affaire d'un nombre grandissant d'acteurs urbains, le débat entre les tenants d'un centre fort et animé et les adeptes de l'étalement et du laisser-faire conserve encore toute sa vigueur, comme en témoigne la controverse qu'a suscitée la localisation, au centre ou en périphérie, de la future salle de spectacle de Rimouski³⁴. Dans certains milieux, il arrive même que le débat n'ait pas lieu comme à Plessisville, ce petit centre urbain qui évolue à l'ombre d'une ville moyenne (Victoriaville), où le planificateur laisse agir, sans s'en émouvoir, les forces du marché ventilant les activités de distribution entre la petite ville, la ville moyenne et la grande ville. Dans ce processus, c'est Plessisville qui sort perdante puisqu'elle accueille les activités de bas de gamme, Victoriaville captant les biens intermédiaires et Québec, le haut de gamme. Le processus en est un de spécialisation, mais aussi de banalisation d'un espace historiquement valorisé par la communauté locale et régionale.

³³ Petite ville localisée à une vingtaine de kilomètres à l'est de Rimouski, capitale administrative du Bas-Saint-Laurent.

³⁴ Le débat vient d'être tranché après vingt ans de discussion. Ce sera au centre-ville, face à l'estuaire marin, près de la cathédrale, au cœur de l'ensemble patrimonial (culturel et historique) de la ville.

5. Un débat qui reste à faire sur le rapport du social au spatial

Comment conclure ce court essai sur l'urbanité québécoise sans insister sur l'urgence de tenir ce débat si essentiel sur le rôle de la planification spatiale dans le développement social du Québec contemporain. Débat sur le rôle de Montréal au sein de l'espace continental nord-américain. Débat sur le rapport des deux grandes régions urbaines de Montréal et de Québec au territoire national (québécois). Débat sur le rapport de ces deux ensembles urbains avec les autres régions du Québec, polarisées et structurées par les villes moyennes et petites. Débat sur la place des villes centres au sein des agglomérations et des régions urbaines et donc sur les relations entre centres et périphéries. Débat sur l'avenir des petites villes du Québec dans un contexte occidental (voire historique) d'affaiblissement des anciens lieux de cristallisation de l'espace. Débat qui doit dépasser la fiscalité municipale et transcender les velléités de regroupement, d'annexion et de fusion municipale. Débat de société qui doit inclure la question urbaine, si prégnante de nos jours. Débat, enfin, sur l'urbanité québécoise.

Bibliographie

- BEAUREGARD, L., 1992. « L'étalement urbain dans la région métropolitaine de Montréal », dans W. Remiggi et G. Sénégat (dir.), *Montréal. Tableaux d'un espace en transformation*, Les cahiers scientifiques de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.
- BERRY, B. J. L. et F. HORTON, 1970. *Geographic Perspectives on Urban Systems*, Englewood Cliffs, New Jersey : Prentice-Hall.
- BRUNEAU, P., 1998a. « Problèmes et défis des petites villes du Québec à l'horizon 2000 : acteurs, politiques et stratégies urbaines », dans *Actes du Colloque sur le thème Villes et politiques urbaines au Canada et aux États-Unis, tenu à l'Université de Paris III/Sorbonne Nouvelle les 17 et 18 mai 1995*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- BRUNEAU, P., 1998b. « La mise en réseau comme nouvelle stratégie spatiale des villes moyennes et petites en France : l'exemple du Poitou-Charentes », *Revue de géographie du Québec*, vol. 42, no 116, p. 177-194.
- BRUNEAU, P., 1996. « Le rôle d'une petite ville dans l'ouverture et l'adaptation des entreprises locales et régionales au marché mondial. La Pocatière : une expérience réussie », dans M.-U. Proulx (dir.), *Gouvernement du Québec. Sommet socioéconomique du 30 et 31 octobre 1996. Propositions soumises à Monsieur André Brunet, président du Chantier Régions-Municipalités*. Chicoutimi : UQAC, p. 3-6.
- BRUNEAU, P., 1994. « La nouvelle urbanité américaine, ou la ville inversée », *Norois*, t. 41, no 161, p. 73-90.
- BRUNEAU, P., 1992. *Système d'information en aménagement du territoire et développement régional : les armatures urbaines*, Montréal : Hydro-Québec-Vice-Présidence Environnement et Rimouski : UQAR-Département des sciences humaines.
- BRUNEAU, P., 1991. « L'adaptation des villes petites et moyennes du Québec au nouvel environnement économique mondial », dans *Actes du colloque sur la Restructuration économique et le développement régional et urbain du Maroc*, Rabat : Ministère du Plan du Maroc et Faculté d'économie de l'Université d'Aix-en-Provence, p. 423-459.
- BRUNEAU, P., 1990a. « Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Essai de géographie urbaine », dans *L'Est-du-Québec. Études géographiques*, Rimouski : UQAR-Module de géographie, p. 37-51.

- BRUNEAU, P., 1990b. « Le rôle d'une ville moyenne périphérique dans la production d'espace. L'appropriation foncière d'origine rimouskoise et de nature absentéiste dans le Haut-Pays de la MRC Rimouski-Neigette », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 24, no 91, p. 21-32.
- BRUNEAU, P., 1989. *Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système socio-spatial*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- BRUNEAU, P. (dir.), 1999. *Atlas électronique du Bas-Saint-Laurent*. Rimouski : UQAR-Module de géographie.
- COLLECTIF DES MAIRES, 1993. *Les villes-centres des régions métropolitaines du Québec. Pour la relance des grandes villes-centres et de leur région : plan d'action*. Présenté à M. Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales, Gouvernement du Québec, octobre 1993.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, 1989. *Deux Québec dans un, Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- GARREAU, J., 1992. *The Edge City. Life on the New Frontier*, New York : Double Day.
- GERTLER, L. et R. CROWLEY, 1977. *Changing Canadian Cities: The Next 25 Years*, Toronto : McClelland and Stewart Limited, The Canadian Publishers.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1997. *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec : Secrétariat au développement des régions.
- HULBERT, F., 1989. *La comédie urbaine de Québec*, Montréal : Méridien.
- LÉVY, J.-P., 1987. « Réflexions sur l'évolution contemporaine des centres-villes », *Bulletin de l'Association des géographes français*, no 4, p. 307-316.
- MERCER, J., 1992. « Montréal en Amérique du Nord », dans W. Remiggi et G. Sénégal (dir.), *Montréal. Tableaux d'un espace en transformation*, Cahiers scientifiques de l'ACFAS.
- MONTANELLI, I., 1996. *Histoire de Rome*, Paris : Pocket.
- PEIRCE, N. R., 1993. *Citystates - How Urban America Can Prosper In A Competitive World*, Washington, D.C. : Seven Locks Press.
- RAGON, M., 1975. *L'homme et les villes*, Paris : Albin Michel.
- REYNAUD, A., 1981. *Espace, société, justice*, Paris : PUF, p. 131-150.
- RUSK, D., 1993. *Cities without Suburbs*, Washington, D.C. : Woodrow Wilson Center Press.
- RUSSWURM, L. H., 1977. *The Surroundings of Our Cities. Problems and Planning Implications of Urban Fringe Landscapes*, Ottawa : Community Planning Press.
- STATISTIQUE CANADA, 1996. Données du recensement.
- VANCE, J. E. Jr., 1977. *This Scene of Man. The Role and Structure of the City in the Geography of Western Civilization*, New York : Harper's College Press.

Texte 20.

BRUNO JEAN

L'Université du Québec ou l'université des régions du Québec : les défis de l'innovation institutionnelle des universités sises en région¹

Au Québec, durant les années soixante, on a fait un choix, et un choix judicieux à mon sens, parce qu'on ne le referait pas aujourd'hui car la décision politique s'en remet trop facilement aux diktats de la vulgate économiste, soit celui de doter les régions du Québec d'universités non pas régionales (donc parcellaires car non centrales) mais de véritables universités « à vocation générale » selon l'expression consacrée ici. Avec la Révolution tranquille, tous les espoirs étaient permis et les gouvernements donnaient libre cours à leur imagination pour organiser une société passant rapidement de la modernité à la postmodernité. L'élargissement de la démocratie signifiait un accès plus facile aux institutions de haut savoir et de recherche ; conscients que les universités québécoises de grande taille ne suffiraient plus à la tâche et que ces institutions devaient se rapprocher de leurs clientèles, le réseau de l'Université du Québec fut rondement mis en place.

Dans cette communication, je voudrais, à titre d'un enseignant universitaire d'abord, d'un chercheur ensuite, et d'un responsable de la gestion pédagogique d'un programme de formation doctorale, vous faire part de quelques commentaires sur les défis que rencontrent ces universités sises en région au Québec, et non ces « universités régionales », terme négatif, à accomplir leurs missions fondamentales tout en développant une innovation institutionnelle qui permet l'inscription de l'université dans son environnement régional au même moment où elle est mise au défi d'innover aussi sur le plan de la formation et de la recherche. Autrement dit, nous allons tenter d'identifier quelques défis de développement que doivent réaliser les universités régionales, dans le bon sens du terme, pour réussir l'université et le développement régional tout à la fois.

1. Le défi de l'inscription sociopolitique de l'université en région

Force est de constater que l'expérience de l'Université du Québec est assez différente selon ses « constituantes » dans les diverses régions du Québec. Dans certaines régions, comme le Bas-Saint-Laurent où il existait une élite cléricale et un collège classique depuis longtemps, la volonté de voir s'établir une véritable

¹ Texte publié initialement dans R. HUDON et J.-P. AUGUSTIN (dir.), 2002. *Villes, régions et universités. Les acteurs et leurs pratiques. Compte rendu de la première édition des Rencontres Champlain-Montaigne*. Québec : Presses de l'Université Laval, p. 175-184.

université dans le milieu s'était exprimée depuis plusieurs décennies. Mgr Courchesne, une figure emblématique de la société québécoise d'avant la Révolution tranquille, claironnait haut et fort son désir de voir une université s'implanter à Rimouski. Centre éducatif important, cette ville constituait un milieu culturel riche où une université pourrait trouver un terrain fertile pour prendre racine. On pouvait mobiliser dans ce clergé des compétences - le vicaire qui était sur mon jury de recrutement était un prêtre qui venait de compléter un doctorat en administration scolaire aux États-Unis - pour gérer l'université naissante. Et dans la société bas-laurentienne, on avait une conscience assez claire du rôle de l'université. On ne peut pas en dire autant des autres régions, sauf Chicoutimi qui présentait des traits semblables à Rimouski.

J'ai eu l'occasion de côtoyer des collègues de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et il m'a semblé que l'inscription sociale et politique de l'université dans sa région était plus problématique. Comme si l'université était une sorte de corps étranger que la région a eu quelques difficultés à ingérer. Car, contrairement aux autres régions, l'université y est arrivée sans une demande longtemps exprimée par la population. Il manquait aussi des compétences sur place de sorte que la proportion de professeurs et de gestionnaires venant de l'extérieur a été relativement élevée. Dans ce milieu typique de la culture de « frontière », animé par une culture ouvrière, l'université est une *terra incognita*, quelque chose en dehors de la société régionale.

Paradoxalement, j'ai constaté que les universités en région peuvent facilement devenir des institutions centrales qui exercent une influence certaine sur les dynamiques sociopolitiques locales alors que dans les régions centrales, les institutions universitaires ont tendance à devenir des institutions marginales dans le même dispositif sociopolitique. On le voit bien par la couverture journalistique dont sont l'objet les universités régionales. Dès que quelque chose moins important se passe à l'UQAR, toute la ville et la région le savent. La population de Québec et de Montréal n'est pas aussi avantageusement informée de ce qui se passe soit à l'Université Laval ou l'Université de Montréal.

Apprendre à mieux utiliser les capacités des universités en les mobilisant pour gagner la bataille du développement régional reste, selon moi, un défi à relever, même si je constate que des innovations institutionnelles ont été réalisées dans cette direction.

2. Le défi de l'inscription scientifique de l'université en région

La question qui s'est posée dès le départ était en gros la suivante : allons-nous bâtir des universités comme les autres mais de petite taille ou allons-nous développer des institutions universitaires d'un nouveau style où la formation et la recherche se feront différemment ? Quand je suis arrivé en 1977 à l'UQAR, il y régnait une ambiance fébrile, conscients que nous étions chargés d'une mission historique : réinventer l'université. Quel bilan peut-on faire de ce projet aujourd'hui ? Posons quelques jalons d'une réponse qui devrait être plus étayée.

2.1. Au plan de l'enseignement universitaire

Au plan de la formation, je constate qu'à l'époque, on investissait dans les moyens audiovisuels car cela devait révolutionner l'enseignement. Drôle d'histoire qui n'a rien révolutionné du tout ; la relation enseignante « face-à-face » a bien survécu. Et on a fermé les gros services de l'audiovisuel et son personnel s'est reconverti dans le support à l'implantation des NTIC qui, elles, sont en train de changer la dynamique de l'enseignement surtout avec les possibilités nouvelles de la vidéoconférence. Mais comme le disait mon collègue historien, Benoît Beaucage, dans les pages de la revue *Possibles* en 1978, nos universités en région sont comme les autres mais « plus petites ». Constat décourageant pour le tout jeune professeur que j'étais. Aujourd'hui, je pense qu'il n'avait pas tort de dire cela car sur le plan des formations et de la gestion pédagogique (essentiellement avec la gestion paritaire professeurs - étudiants qui leur donne un réel pouvoir, contrairement à la situation française), ces universités en région fonctionnent comme les grosses universités avec le même cloisonnement disciplinaire, les mêmes menus de formation et la même structure de gestion administrative.

Cela ne tient probablement pas à un manque de dynamisme de nos directions, bien au contraire à mon avis, mais au conservatisme des professeurs eux-mêmes qui ont été prompts à tenter de reproduire les modèles disciplinaires de leurs universités d'origine. Donc, il fallait, par exemple, faire un premier cycle en histoire avec un programme identique à celui des grandes universités. Les professeurs tenaient mordicus à cette approche : pas question d'une université à rabais mais d'une vraie université avec les vrais savoirs. Tout cela est remis en question aujourd'hui : alliance et intégration avec les cégeps pour certaines formations faisant économiser un an de cours à l'étudiant, développement de nouveaux programmes de premier cycle plus en phase avec le milieu. Par exemple, le Baccalauréat en sociologie de l'UQAR est devenu un Baccalauréat en développement social et analyse des problèmes sociaux pendant que nos collègues biologistes ont mis en place une maîtrise en « gestion de la faune ».

Par ailleurs, il ne faut pas oublier une innovation institutionnelle majeure avec la création de l'Université du Québec (et la TÉLUQ et l'INRS notamment), soit cette volonté même des universités en région de s'intéresser à l'éducation des adultes, et donc à la formation continue. Cela a été inscrit dans les documents officiels constitutifs de l'institution elle-même et on peut dire que ce mandat a été bien réalisé. Il est en difficulté aujourd'hui à cause d'une base de financement inappropriée (les fameux EETC pour étudiant équivalent à temps complet) mais il reste une mission importante que les universités en région réussissent à maintenir avec des sous-centres (comme à Val-d'Or pour l'UQAT ou le campus de Lévis pour l'UQAR en phase de devenir aussi important que la maison-mère, pas en termes de programmes mais en termes d'inscriptions) ou une desserte de services universitaires dans les sous-régions des grandes régions où l'Université du Québec est implantée ; ainsi, l'UQAR maintient des bureaux régionaux à

Rivière-du-Loup, Matane, Carleton et Gaspé). Mais avec l'évolution démographique, le maintien des « services universitaires » est problématique dans certaines régions.

Finalement, la devise « *small is beautiful* » pourrait bientôt s'appliquer aux universités en région qui attirent de plus en plus les étudiants de régions centrales du Québec à la recherche d'un environnement universitaire où ils ne seront pas considérés comme des numéros dans une machine à fabriquer des diplômés. Cela est salubre pour le maintien de ces universités frappées par des baisses significatives de clientèles, reflet d'une démographie régionale régressive, une problématique absente de la régionalisation universitaire en France. Les traditionnelles cartes universitaires, les chasses gardées de recrutement, s'en trouvent bouleversées. Cette recherche d'une pédagogie plus humaine est visible ici même où, avec l'ouverture du campus de Lévis, on constate que les étudiants proviennent autant de la rive nord que de la rive sud (sans compter l'avantage d'un navettage à compte courant sur les ponts). Pour parler le langage de la planification stratégique, on pourrait dire qu'il y a ici une belle opportunité à saisir pour nos universités en région.

2.2. Au plan de la recherche dans les universités en région

Mais c'est sur le plan de la recherche que le défi d'un renouvellement des pratiques universitaires pour les universités en région était le plus grand et sur lequel des réalisations importantes permettent de penser qu'on est en train de le relever avec succès. Je me rappelle mes premières années à l'UQAR avec la mise en place du GRIDEQ (le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec). On pensait que l'arrivée des universités en région pouvait se comparer à la révolution qu'avait créée aux États-Unis la création de l'Université de Chicago et plus tard les grandes universités de la côte ouest. Les universités plus traditionnelles de la côte est (Yale, Princetown, MIT) se trouvaient mises au défi de la modernisation par l'Université de Chicago qui innovait au plan du financement (donation des industriels) et de la recherche. En sciences sociales, les chercheurs de ce qu'on appelle d'ailleurs l'École de Chicago ont considéré leur ville comme un véritable laboratoire humain où on pouvait étudier les questions sociales du temps, soit au premier chef le développement urbain lui-même, l'immigration et l'intégration culturelle, la violence urbaine et la vie dans les ghettos ethniques. On a retenu de cette expérience que le lieu où on fait la recherche exerce une influence sur les questionnements à l'origine de la recherche. Si on ajoute l'accessibilité à des terrains de recherche à proximité, le lieu d'implantation d'une nouvelle université serait donc susceptible de susciter le développement de nouvelles connaissances et de nouvelles théories scientifiques.

Quand je suis parti de l'Université Laval pour l'UQAR, avec un doctorat non complété mais avancé, lequel sera terminé grâce à un congé pour études offert par mon institution par la suite, j'étais animé par cette même idée qu'une telle université en région allait permettre un renouvellement des problématiques de

recherche sur les questions de développement. À l'UQAR, mes collègues viraient à la même idée de profiter de la région du Bas-Saint-Laurent où de grandes expériences de développement régional avaient été menées auparavant (le BAEQ et ce qui a suivi avec les Opérations Dignité, le JAL, etc.) pour en faire une véritable région laboratoire du développement local et régional, du développement territorial comme on dit maintenant. À l'UQAC, nos collègues faisaient de même avec le Saguenay, « région - laboratoire du développement durable ». Quand on regarde le chemin parcouru, on peut dire que cela a été une piste féconde. Alors que d'autres groupes de recherche de notre petite université ont disparu alors qu'ils étaient promis à un bel avenir comme le GERMA (gestion des ressources maritimes) et le CAMPE (aide à l'entreprise), le GRIDEQ a prospéré en créant une maîtrise en développement régional et un doctorat du même nom, en plus de s'être imposé comme un chef de file dans les études en sciences régionales francophones (avec son forum électronique très apprécié, DEVREGIO).

Du côté maritime, on pourrait raconter la belle histoire des « sciences de la mer » à l'UQAR avec la création récente de l'ISMER issu de la fusion de l'INRS-Océanographie et du Département d'océanographie de l'UQAR. Et on pourrait parler des autres universités en région avec le « génie minier » qui apparaît naturel pour l'UQAT et les études sur le papier à l'UQTR ou la résistance des fils de transport électrique aux glaces ou la recherche sur le Moyen-Nord québécois à Chicoutimi.

Mais à mon avis, les universités en région n'ont pas encore totalement réussi le pari de l'innovation institutionnelle avec les perspectives qui s'offrent actuellement pour une recherche en partenariat université - milieu. Je rappellerai que ce type de recherche est de plus en plus reconnu par les organismes subventionnaires publics de la recherche universitaire, comme le CRSH et son programme « Alliance de recherche université - collectivités » pour ARUC. Dans le fond, faire une bonne recherche-action, cela est bien plus difficile qu'on peut le penser et bâtir des programmes de recherche qui prennent en compte les attentes d'un milieu, cela peut être déroutant car le milieu peut contester la pertinence de vos travaux. D'ailleurs, personnellement, je pense que ce qui manque actuellement aux universités en région, c'est une capacité de mieux capturer les attentes du milieu et de développer une sorte de R&D pensée régionalement. Car ce faisant, on risque de développer des fortes complexités qui feront en sorte que le milieu défendra son université face aux gouvernements car il pourra facilement témoigner de son utilité pour le développement régional. À défaut de le faire, on risque de se déconnecter du milieu avec des programmes de recherche certes passionnants et utiles mais pas assez pour la communauté régionale.

Il existe une autre dimension où le défi de l'innovation institutionnelle en recherche est devant nous : la multidisciplinarité ou mieux dit, la transdisciplinarité. Dans les universités en région, la nature des problèmes de développement est telle que cela nécessite une approche transdisciplinaire qui devrait même dépasser le clivage historique entre les sciences naturelles et les sciences sociales. Je dirige un doctorat en développement régional animé par

les grandes disciplines des sciences sociales ; je rêve d'un jour où on verra à l'UQAR un Doctorat en développement et environnement avec une équipe où les spécialistes des sciences de la société et des sciences de la nature seraient à la même table. Il faut impérativement jouer ce jeu de passeurs de frontières. C'est d'ailleurs à cette condition que la recherche de qualité dans les universités en région sera assurée. Cela se fait déjà dans les nouvelles universités régionales des pays émergents du Sud et c'est ce pourquoi je suis en train d'étudier la belle histoire du Doctorat en environnement et développement de l'Université du Parana au Brésil.

La transdisciplinarité, si elle se réalise pleinement un jour, ce sera sous la pression du milieu. Depuis quelques années, moi et d'autres collègues du réseau de l'Université du Québec, et avec la complicité tacite de l'Université du Québec à Rimouski et du président de l'Université du Québec, Pierre Lucier, réalisons une initiative de formation des acteurs du développement rural au Québec, avec l'Université rurale québécoise, une université au sens premier de l'université comme un rassemblement libre de personnes en quête de connaissance. Nous nous réunissons à tous les deux ans une semaine durant, sur une question ou une thématique donnée, et nous croisons nos savoirs (les savoirs d'expérience des gens d'action et le savoir savant des gens de réflexion dans les universités). Sous le thème « Apprendre de la ruralité, cette autre réalité » nous venons de réaliser une troisième session couronnée de succès dans les MRC de la Haute-Côte-Nord et Manicouagan. Réconcilier le monde rural avec l'université, deux mondes généralement loin de l'autre, et voilà un segment des populations régionales du Québec qui bénéficient des universités en région capables de grande innovation institutionnelle. Car l'Université rurale québécoise est sans murs, sans personnel, sans budgets mais elle marche parce qu'un réseau de partenaires s'est mis en place pour en assurer ses réalisations. Et on sait que si, pour une raison ou l'autre, on perd de notre pertinence, elle va s'éteindre ayant réalisé sa mission historique au lieu de devenir une institution fossilisée mais qui survit à cause de son pouvoir sur la société.

3. Le défi de l'inscription des universités régionales dans la mondialisation

Au moment où les universités en région doivent réussir leur inscription dans les dynamiques territoriales régionales, elles doivent aussi réussir leur inscription dans le processus de mondialisation qui les affecte comme les autres domaines de la vie socioéconomique. Elles vivent de manière aussi intense que les grandes universités ce processus d'internationalisation des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. On se rappellera que le taux de professeurs venant de l'étranger y est singulièrement élevé, pour les raisons historiques que l'on sait. Mais ce brassage de cultures a fait des universités en région des lieux dynamiques où se vit le phénomène interculturel d'autant plus fortement que la présence, plus récente celle-là, des étudiants étrangers, vient renforcer ce processus.

Par ailleurs, le nombre singulièrement élevé et varié d'échanges scientifiques entre les universités québécoises en région et des universités semblables ailleurs dans le monde mérite d'être signalé. Un large pan des échanges concerne en effet ces universités qui ont été créées avec le vent de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur dans les années soixante. Ces rapprochements sont animés par une volonté de tirer parti de nos problématiques communes sur les plans du développement institutionnel et de la mise en place de programmes de recherche en synergie avec les milieux locaux et régionaux. À l'UQAR, le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ) amorçait ainsi dès sa fondation une collaboration avec l'Université de Pau – en réalité, l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

Ce désir d'internationalisation reposait sur le fait que les nouvelles universités en région présentaient, sur le plan scientifique, un défi de taille. Comme on l'a dit plus haut, les régions offrent dans plusieurs domaines scientifiques - que ce soit en agriculture, en foresterie, en sciences de la mer ou en « sciences sociales du développement » - des laboratoires grandeur nature où appliquer des démarches scientifiques susceptibles de contribuer de façon significative à l'avancement des connaissances. Déjà habitués à penser globalement par leur formation générale et disciplinaire, les jeunes universitaires qui ont rejoint les universités en région se devaient de se donner un agir local dans la manière de pratiquer la recherche. On sait en outre qu'une université régionale qui ne se soucierait pas de sa collectivité d'appartenance se marginaliserait elle-même et risquerait de ne pas recevoir les appuis qui lui sont nécessaires pour se développer normalement. Donc, on peut soutenir que les universitaires en région doivent penser globalement et agir localement... pour atteindre éventuellement, on l'espère, des contextes plus larges.

Si la mondialisation favorise l'arrivée d'étudiants de différents horizons dans nos universités de petite taille, elle porte son lot de menaces. La mobilité des professeurs se produit généralement des périphéries vers les centres. La diffusion des formations universitaires en ligne, un domaine dans lequel les universités américaines sont déjà bien engagées, risque de faire voler en éclats les vieilles cartes où se voyaient délimitées les aires d'influence des universités. Les universités virtuelles et mondialisées réussiront-elles davantage à s'imposer dans l'enseignement universitaire ?

La question nous amène à nous interroger plus fondamentalement sur la portée de la mondialisation en cours. Comme en d'autres domaines de la vie humaine et sociale, l'enracinement en un lieu et la construction d'une forte identité sont souvent le gage de plus profondes complicités, d'une capacité d'engagement et d'ouverture. Penser globalement et agir localement : ce leitmotiv de la pensée environnementaliste contemporaine sied bien aux petites universités en région.

Conclusion : Réussir l'université en région et le développement régional

L'inscription sociale de l'université dans la réalité régionale suppose un double mouvement : que la région puisse bien utiliser cette nouvelle ressource « intangible » pour son développement et que l'université puisse bien utiliser les ressources de l'environnement régional pour profiler des formations adaptées et surtout des problématiques de recherches qui seront d'autant plus innovantes sur le plan scientifique qu'elles répondront au mieux aux attentes et aux besoins de recherche des sociétés régionales. Je viens de recevoir une Chaire de recherche du Canada. Dans le projet de chaire que j'ai déposé avec l'UQAR, je parlais de la double mission de cette chaire : l'approfondissement des connaissances sur la ruralité et le soutien aux initiatives de développement rural. J'avais peur de la réaction de mes « chers collègues » des grandes universités traditionnelles sur le jury. Or, leur attitude a été le contraire, certains exprimant que c'est comme cela que le travail scientifique doit se faire aujourd'hui.

Les régions et les universités régionales partagent un destin commun ; elles ont besoin l'une de l'autre. Car le développement régional ne réussira pas sans la réussite de l'université et la mesure de la réussite d'une université en région devrait être le développement même de sa région d'appartenance.

Texte 21.

CAROL SAUCIER

Économie, société et mondialisation : une contribution de l'économie sociale au développement¹

Introduction

Si nous estimons que toute activité économique est aussi production sociale, nous aimerions aborder cette interface entre économie et société sous l'angle spécifique de l'économie sociale et solidaire. Nous ferons l'analyse de pratiques d'acteurs de l'économie sociale dans le contexte du Québec moderne en prenant comme posture que ces pratiques constituent en fait un espace d'expérimentation et d'innovation. Quelques pistes de réflexion guident notre démarche :

- la nécessité de refaire le lien entre économie et société de telle sorte que l'économie ne soit pas définie comme ensemble d'activités surplombant la société, mais bien comme produit même de l'activité humaine ;
- la nécessité également de réencaster la solidarité dans ladite société et à plus forte raison dans l'économie ;
- la volonté d'explorer de nouvelles potentialités pour un déploiement de droits socioéconomiques hors de la logique de l'État-providence. Ce faisant, nous nous poserons la question de la possible contribution de l'économie sociale et solidaire à l'émergence d'un nouveau modèle de développement sociétal ;
- la réflexion, enfin, sur la manière dont les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent, en associant leurs efforts sur le plan mondial, renforcer la société civile à ce niveau.

Les deux dernières décennies des sociétés industrielles avancées ont été profondément marquées par une crise de la modernité (GUILLEBAUD, 1995), et concomitamment par celle des liens sociaux et des liens de solidarité : crise des rapports de travail de type taylorien, crise des rapports technocratiques et bureaucratiques (que ce soit dans les grandes organisations publiques ou privées), crises de l'État-providence et du fordisme, montée de l'individualisation, accroissement des inégalités sociales et apparition de nouvelles formes d'exclusion. N'assistons-nous pas, par ailleurs, à l'émergence de nouveaux liens sociaux (MAFFESOLI, 1979, 1993) ? Les mouvements sociaux, l'économie sociale

¹ Texte publié initialement dans V. ARMONY et M. FORTIER (dir.), 2003. *De l'éthique dans les démocraties libérales : État, économie, société civile*, Montréal : Guérin Universitaire, p. 187-202.

ne sont-ils pas précisément des lieux d'expérimentation de nouvelles manières de vivre ensemble ?

À propos de ce vivre-ensemble, nous sommes de ceux qui estiment que la définition de l'acteur collectif est indissociable de celle de l'acteur individuel. Ainsi, nous empruntons de nouveau à la réflexion de HOULE et THÉRIAULT (2001) afin de penser la réarticulation du rapport entre l'individu et la collectivité, la redéfinition du lien entre, d'une part, la liberté et l'intérêt individuels et, d'autre part, le bien commun ou l'intérêt général. En effet, les pratiques contemporaines des acteurs d'économie sociale sous-tendent un rapport renouvelé entre l'individu et la collectivité. Rappelons que, pour HOULE et THÉRIAULT (*ibid.*), il existe bien une division entre le pôle individuel et le pôle collectif de la réalité sociale. Cette division constituerait même pour eux un élément matriciel de la modernité. Ainsi, pour réarticuler ces pôles, il faut admettre leur distinction et, par la suite, aller au-delà de leur antinomie, de leur supposé caractère incompatible.

1. Économie sociale et développement

En quoi l'économie sociale nous est-elle utile pour poursuivre cette réflexion ? En fait, dans les entreprises et associations d'économie sociale, des individus se mobilisent pour répondre à des besoins socioéconomiques qu'ils ressentent ou encore qui s'expriment au sein de leur collectivité. Ce faisant, ils poursuivent l'atteinte de leur intérêt, certes, mais aussi celle d'un intérêt plus général. Allons y voir de plus près en caractérisant les pratiques d'économie sociale. Il existe quelques définitions de celle-ci, présentées d'ailleurs dans *L'économie sociale au Québec* (1997). Nous retiendrons ici la définition dont s'inspire le Chantier québécois d'économie sociale, définition reprise par les partenaires présents au Sommet socioéconomique québécois de 1996. Le domaine de l'économie sociale regroupe donc l'ensemble des activités et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif s'ordonnant autour des règles et principes suivants :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ;
- elle intègre dans ses statuts et façons de faire un processus démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs ;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus ;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Cette définition a le mérite de regrouper les caractéristiques des composantes de l'économie sociale telle qu'énoncée dans la définition d'Henri Desroche et celles énoncées par Jacques Defourny s'appuyant sur les valeurs mises de l'avant par les entreprises et associations d'économie sociale. Ainsi Desroches inclut dans l'économie sociale trois composantes : les coopératives, les mutuelles et les associations à pertinence économique (DESROCHE, 1983). Apportons également ici une précision faite par Defourny au sujet de la finalité de service aux

membres ou à la collectivité poursuivie par les entreprises d'économie sociale. Ce type d'entreprises peut réaliser un profit ou non. Si c'est le cas, ce profit ne constitue pas, toutefois, le mobile principal de l'activité développée par l'entreprise :

« [...] l'entreprise d'économie sociale est en elle-même, par la nature de son activité, un service (au sens large) rendu à ses membres ou à d'autres personnes et non un outil de rapport financier. Le profit nécessaire aux entreprises qui ne peuvent compter sur certaines formes de subsidiation est alors un moyen de réaliser ce service et non le mobile principal de l'activité. » (DEFOURNY et MONZON CAMPOS, 1992, p. 330)

Bref, nous pouvons envisager l'économie sociale comme facteur d'une cohésion sociale accrue. De plus, nous pouvons considérer ces pratiques comme facteur de développement (bien qu'elles ne soient pas le seul facteur). Qui parle de développement dit pratique de transformation sociale, modèle de développement. Nous ne pouvons passer sous silence ce qu'il est désormais convenu d'appeler le modèle québécois de développement issu de la Révolution tranquille ou encore, le modèle québécois « première manière » (BOURQUE, 1999, 2000). L'unité de ce modèle fut assurée par des compromis sociaux s'articulant autour des éléments suivants (BOURQUE, 2000 ; LÉVESQUE, 1999) :

- un interventionnisme étatique et un soutien à la grande entreprise ;
- une gouvernance hiérarchique et centralisatrice ;
- un nationalisme économique et politique offensif ;
- une forte influence du mouvement coopératif ;
- une démocratisation des services collectifs ;
- une modernisation sociale, notamment dans les champs de la santé, des services sociaux et de l'éducation ;
- un développement des régions, lui-même assuré par une approche de développement par le haut.

Ce modèle québécois « première manière » a prévalu jusqu'à la fin des années soixante-dix. Dans sa foulée, les secteurs coopératifs tels que l'agroalimentaire, l'épargne-crédit et le secteur forestier ont poursuivi leur structuration et leur développement grâce à l'interventionnisme économique de l'État pour la constitution d'une économie francophone. De plus, d'importants mouvements québécois de contestation, tels les nouveaux mouvements sociaux régionaliste, écologiste, féministe et communautaire, se sont mobilisés pour contrer les effets pervers de l'approche technocratique et centralisatrice de l'État. Tout en ayant marqué profondément l'évolution de la société québécoise, ce modèle de la Révolution tranquille est en voie de dépassement et de transformation. Ces bouleversements sont à l'œuvre depuis le début des années quatre-vingt. La contestation du modèle de développement par le haut s'accélère et, en contrepartie, de nouvelles pratiques de développement régional et local s'affirment. Le développement endogène devient, vers la fin des années quatre-vingt, une référence y compris pour l'État, dont les crises financières et les crises de légitimité ont pris des proportions considérables. L'État québécois parle de déconcentration administrative, voire de régionalisation et de décentralisation.

C'est dans cette mouvance de l'apparition d'économies-territoire que se multiplient les pratiques de la nouvelle économie sociale. Plus largement, nous croyons qu'une des voies de dépassement du modèle de développement se trouve à la confluence des pratiques issues du développement régional-local et de celles de l'économie sociale. Je dis bien confluence, car ni le développement local ni l'économie sociale pris isolément ne pourront exercer un effet de levier favorable à l'émergence d'un nouveau paradigme de développement.

« [...] je voudrais montrer que le développement local et l'économie sociale sont devenus plus importants qu'auparavant pour bien comprendre le nouvel environnement. Pris isolément, ces deux éléments ne constituent pas un nouveau modèle de développement mais, dans la nouvelle conjoncture, ils représentent des éléments incontournables pour repenser l'avenir et, sans doute, la démocratisation économique. » (LÉVESQUE, 1999, p. 112)

2. Portraits de l'économie sociale et solidaire

Afin de saisir la contribution spécifique de l'économie sociale, examinons quelques données quantitatives et qualitatives la concernant. Le dernier rapport du Chantier de l'économie sociale, en date de janvier 2001, nous fournit des données pour l'ensemble du Québec. Ainsi, dans cette province, les entreprises et les associations d'économie sociale représentent globalement :

- 4 764 entreprises et associations, dont 2 303 coopératives et 2 461 organismes à but non lucratif (OBNL) ;
- 49 450 emplois, dont 17 342 dans les coopératives et 32 108 dans les OBNL ;
- 4,2 milliards de dollars de chiffre d'affaires, dont 2,9 milliards de dollars pour les coopératives et 1,3 milliard de dollars pour les OBNL (CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, 2001, p. 5).

La contribution de ces entreprises et associations d'économie sociale au PIB du Québec se compare avantageusement à celle d'autres champs importants d'activité économique : 1,2 milliard de dollars pour les industries minières et 6,6 milliards de dollars pour les communications. On peut lire également dans ce rapport que :

« L'économie sociale joue un rôle stratégique dans le renforcement d'une économie plurielle. Un rôle Stratégique qui arrime démocratisation économique et projet social (englobant développement local et développement durable, lutte à l'exclusion et à la pauvreté et promotion d'une citoyenneté active [...]). » (CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, 2001, p. 3)

Plus spécifiquement, nous disposons de données nombreuses sur les pratiques des acteurs d'économie sociale dans le Bas-Saint-Laurent, provenant d'une enquête exhaustive menée par Saucier et Thivierge, de janvier 1998 à juin 1999 (SAUCIER et THIVIERGE, 1999, 2000). Nous dresserons ce portrait bas-laurentien à partir des dimensions suivantes : premièrement, l'ancrage historique des entreprises et associations d'économie sociale et leur capacité à mobiliser leurs membres ; deuxièmement, la nature des projets et des activités mises de l'avant

pour répondre aux besoins économiques et sociaux des collectivités ; troisièmement, la capacité des acteurs à mobiliser des ressources financières pour atteindre leurs objectifs, et l'autonomie de gestion de ces acteurs par rapport à l'État ; quatrième, la vie associative et démocratique des organisations ; finalement, les caractéristiques des emplois d'économie sociale.

3. Ancrage historique et mobilisation des membres

Les entreprises et associations d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent mobilisent des dizaines de milliers de membres. L'implantation du mouvement coopératif dans cette région remonte au début du 20^e siècle. Les OBNL sont d'origine plus récente que les coopératives. Ils se sont développés dans la foulée des nouveaux mouvements sociaux associés, au cours des années soixante-dix, à une vision autogestionnaire et à une conception du pouvoir proche de la démocratie directe. La majorité des coopératives existantes qui sont d'un âge plus avancé procèdent d'une conception de la démocratie fondée sur la représentativité et la délégation de pouvoir compte tenu de l'effectif souvent élevé de ces organisations. Les entreprises et associations d'économie sociale ont donc une pérennité et ont fait la preuve de leur capacité à mobiliser des personnes autour d'objectifs et de projets précis. Il s'agit là d'un trait significatif quand on sait que la mobilisation des « troupes » suppose, à long terme, des liens de confiance forts entre les acteurs impliqués. S'il doit y avoir confiance, la responsabilisation individuelle et collective des membres à l'endroit de leur organisation constitue également un facteur clé de la mobilisation.

4. Nature des projets développés

Les entreprises et associations d'économie sociale interviennent dans de nombreux champs d'activité pour répondre à des besoins économiques et sociaux mal satisfaits ou non satisfaits et qui sont exprimés par leurs membres ou par la collectivité dans laquelle elles agissent. Les coopératives sont concentrées dans quelques secteurs d'activité, secteurs qui ont été historiquement liés au développement d'une économie québécoise autonome et qui sont, encore maintenant, partie prenante du développement socioéconomique des régions. Ces secteurs sont l'agroalimentaire, la foresterie, la consommation, l'épargne et le crédit. Nous retrouvons bien sûr des coopératives dans d'autres secteurs, tels le travail, l'habitation et le monde scolaire ; elles y sont toutefois en nombre moins élevé. Les OBNL, eux, occupent un éventail plus large de secteurs d'activité. Les plus cités sont les services de garde, les services de proximité, l'insertion sociale et l'insertion en emploi. Ces secteurs renvoient à des problématiques d'intervention répondant aux transformations sociales qu'a connues le Québec au cours des trente dernières années : émancipation des femmes, dualité économique et sociale accrue, nouvelle pauvreté et exclusion sociale.

5. Mobilisation des ressources financières

Pour qualifier la force financière de l'économie sociale du Bas-Saint-Laurent, nous avons utilisé les deux termes « chiffre d'affaires » et « budget annuel » afin de permettre aux coopératives et aux OBNL de se situer en fonction de l'un ou

l'autre de ces termes. L'expression « chiffre d'affaires » s'adresse plutôt à l'insertion dans le marché ; les coopératives s'y reconnaissent davantage que les OBNL. Le chiffre d'affaires comprend le total des revenus de vente de produits et services réalisés pendant l'année considérée. Le montant total des chiffres d'affaires et des budgets annuels des acteurs bas-laurentiens d'économie sociale atteint près de 400 millions de dollars canadiens. Ce montant représente les données de l'année financière 1997-1998. Cette somme est d'autant plus appréciable que les répondants au questionnaire regroupent 41 % des coopératives et des OBNL auxquels nous nous étions adressés. En réalité, l'impact de l'économie sociale est nettement plus percutant.

6. Autonomie de gestion par rapport à l'État

Sous l'angle de l'autonomie de gestion par rapport à l'État, la majorité des entreprises et associations se considèrent comme fortement ou moyennement autonomes par rapport à l'État : 89 % des coopératives et 78 % des OBNL se perçoivent ainsi. Notons cependant que, dans le cas des centres à la petite enfance et des agences familiales de garde, on déplore une perte croissante de l'autonomie de gestion face à l'État. En effet, l'importance du financement public et les normes que comportent les programmes gouvernementaux ayant trait à ces entreprises limitent par ailleurs leur capacité à prendre certaines décisions concernant leur développement.

7. Vie démocratique et associative des organisations

Les données du portrait indiquent que le type de gestion démocratique utilisé est comparable entre les OBNL et les coopératives. La combinaison la plus fréquente d'instances décisionnelles, dans les deux cas, est celle d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration : cette combinaison fut le choix de 72 % des OBNL et de 83 % des coopératives. Nos données nous permettent de faire état de la structure de prise de décision des entreprises et associations d'économie sociale. Toutefois, le questionnaire, construit principalement de questions alternatives prédéterminées, nous empêche de qualifier de manière plus précise la vitalité de la participation effective des personnes au sein de la structure décisionnelle. Mais les résultats de diverses analyses de cas d'organisations bas-laurentiennes convergent vers des constats corroborant et complétant les informations du portrait. Ainsi, le fonctionnement de ces entreprises et associations, au-delà de leurs particularités organisationnelles, se concrétise par la participation des membres à la prise de décision (même si elle peut être inégale selon les individus) tant au niveau du conseil d'administration que de l'assemblée générale. Dans plusieurs cas, nous retrouvons également la présence d'usagères et d'usagers au CA. Dans le cas où les travailleurs et travailleuses ne sont pas directement membres de l'organisation, leur participation est d'ordre consultatif.

Toujours au sujet de la vie associative des organisations, de nombreux témoignages nous permettent de saisir l'incidence positive de l'économie sociale sur la consolidation ou la reconstruction des liens sociaux. Ces témoignages mettent en évidence la contribution des coopératives et des OBNL au maintien ou à

l'émergence de liens de solidarité et d'entraide entre les membres travailleurs et bénévoles des organisations, d'une part, et, d'autre part, entre les acteurs collectifs. Ce sont ces liens qui assurent une meilleure cohésion sociale des collectivités. Le foisonnement des liens de solidarité illustre l'ampleur du capital social (PUTNAM, 1999 ; LÉVESQUE et WHITE, 1999) que détiennent et créent tout à la fois les entreprises et associations d'économie sociale.

8. Caractéristiques des emplois d'économie sociale

L'univers de l'économie sociale en est un majoritairement féminin. Parmi les personnes rémunérées travaillant dans les OBNL, on retrouve 78 % de femmes. Dans le cas des coopératives, le pourcentage de femmes est de 53,5 %. L'ensemble des coopératives et des OBNL embauche plus de 2 605 personnes. Nous avons également découvert que, du moins à l'hiver 1998, 73 % des personnes embauchées œuvraient trente heures et plus par semaine. Le nombre total d'emplois créés par les entreprises et associations d'économie sociale, ainsi que le nombre d'heures travaillées rendent compte de l'une des contributions significatives de ces acteurs collectifs au développement de leur territoire.

9. En résumé...

Les pratiques d'économie sociale des acteurs bas-laurentiens contribuent à la constitution de nouveaux liens communautaires. Les entreprises et associations interviennent dans de nombreux secteurs d'activité, ce qui témoigne de leur capacité d'être à l'écoute de demandes sociales diversifiées et formulées par des individus ayant en commun des conditions de vie rimant souvent avec marginalité, insécurité économique, domination politique, voire exclusion sociale. On développe ainsi des services et des produits collectifs qui, autrement, ne pourraient être pris en charge seulement par le marché ou par l'État. Des intérêts communs sont partagés entre ceux qui répondent à la demande et ceux qui bénéficient des activités et des services offerts. Les acteurs d'économie sociale expérimentent de nouvelles manières d'établir une prestation de services ; ils le font en s'appuyant sur l'entraide et la solidarité de leurs membres, travailleurs et bénévoles. Ce faisant, ils contribuent de manière importante à la création d'emplois, notamment pour les femmes et les jeunes, et à la production d'une richesse économique et sociale dont profitent les collectivités locales et régionales. Les organisations d'économie sociale sont des laboratoires d'apprentissage d'une citoyenneté active grâce à la gestion démocratique qu'ils mettent en place. Laboratoire, puisque les membres sont impliqués, bien que cela puisse être à des degrés différents. Apprendre à gérer ensemble une organisation, c'est faire l'apprentissage des bonheurs et des exigences, sinon des difficultés, du fonctionnement démocratique.

Ces liens sociaux et politiques renouvelés, reliant les individus et les groupes, participent de réseaux d'action. Il ne s'agit pas d'un réseau unifié auquel adhérerait l'ensemble des entreprises et associations du Bas-Saint-Laurent. Non, il s'agit de réseaux tout autant diversifiés et complexes que les besoins exprimés. Le portrait nous permet de « voir » en action le mouvement communautaire, le mouvement des femmes, et le mouvement coopératif. Ces mouvements sociaux

fonctionnent eux-mêmes en réseaux sectoriels ou intersectoriels, régionaux et nationaux.

10. Économie sociale et mondialisation

Cette présentation des acteurs de l'économie sociale et solidaire nous permet de concevoir leurs pratiques comme une contribution à l'édification d'une société plus autonome, d'une société civile plus dense et dynamique. Comme le souligne le CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2001, p. 18) :

« Il existe bel et bien des initiatives qui réintroduisent la solidarité dans l'activité économique. Mais ces initiatives demeurent modestes dans une économie de marché où le néolibéralisme occupe une place prépondérante. Le défi est de jeter les bases d'un système économique solidaire en multipliant les lieux, les espaces et les échelles d'intervention – locale, régionale et fédérative, nationale et internationale... »

Nous sommes confrontés à un processus de mondialisation de type néolibéral se traduisant par une globalisation des marchés et de l'économie capitaliste assurée par les grandes banques et les sociétés multinationales. Parmi les conséquences de ce type de mondialisation, nous notons la montée sans précédent de la pauvreté dans le monde (CHOSSUDOVSKY, 1998), le maintien, voire l'aggravation du chômage dans les pays développés et l'apparition de nouvelles formes d'exclusion sociale.

Toutefois, comment penser autrement la mondialisation ? Comment imaginer des formes alternatives de globalisation qui prennent en compte le développement d'une économie plurielle incluant le marché, l'économie publique et l'économie sociale, de même que le développement équitable et durable ? Nous aimerions, dans cette dernière partie du texte, poursuivre la réflexion afin d'examiner les possibilités offertes aux acteurs de l'économie sociale et solidaire d'associer leurs efforts sur le plan international dans le but de renforcer la société civile mondiale et, ainsi, contribuer à l'établissement de contre-pouvoirs au processus actuel de mondialisation.

Nous venons d'illustrer la présence de l'économie sociale et solidaire au Québec. Nous savons également que cette économie prend de plus en plus d'ampleur à travers le monde, notamment en Europe où elle soutient près de six millions d'emplois (CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, 2001, p. 18). Riccardo Petrella, dans son livre *Le bien commun* (réédité en 2000), insiste sur cette idée d'une société civile en voie de mondialisation, société civile marquée d'ailleurs par l'opposition de plusieurs de ses acteurs envers le démantèlement du bien commun (PETRELLA, 2000, p. 71). L'autre idée, reprise avec insistance par cet auteur et sur laquelle nous voulons nous appuyer, est celle de la nécessité de la mise en place d'un contrat social mondial en tant que processus devant nous permettre de réaliser un nouveau système mondial de gouvernance, système dont la gouvernance coopérative serait axée sur :

- le contrat de l'avoir ;
- le contrat culturel ;
- le contrat démocratique ;
- le contrat de la terre (PETRELLA, 2000, p. 74).

Pour cela, il importe de définir, de promouvoir et de développer le bien commun mondial. L'idée est ici de voir comment les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent mieux combiner leurs efforts pour accroître le rayon d'action de leurs initiatives et faire en sorte que ces actions collectives à l'échelle locale, régionale et nationale puissent déboucher sur des initiatives plus robustes à l'échelle internationale et mondiale. L'économie sociale produit une richesse à la fois économique et sociale (MÉDA, 1999). À ce titre, comment peut-elle contribuer au développement du bien commun ou de la richesse commune mondiale ?

Pour Petrella, le développement de cette richesse commune peut être assuré par :

- l'accès aux conditions et aux facteurs matériels et immatériels de l'existence humaine (besoins en alimentation, énergie, logement, transport, éducation, information, santé, etc.) ;
- l'accès aux conditions et aux facteurs de la coexistence entre les membres de la communauté mondiale (besoins en organisations politiques, organisations sociales, droits civils et politiques, etc.).

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire contribuent effectivement à accroître l'accessibilité de nombreuses personnes aux conditions et facteurs de bien-être dans l'existence humaine en répondant à de multiples besoins socio-économiques reliés au logement, à l'alphabétisation et à l'éducation, à la santé, à l'insertion sociale et à l'emploi, etc. De plus, ces acteurs contribuent à la démocratisation de l'économie et de la société civile, à l'élargissement des droits économiques et sociaux des citoyens. L'apport de ces acteurs alimente la construction de la solidarité sociale et celle du bien commun ou de l'intérêt général.

Pour contribuer à la construction d'une alternative à la mondialisation des marchés, il importe de favoriser ici comme ailleurs, la synergie des diverses composantes de l'économie sociale, de façon à la renforcer, tant au plan économique, comme mode de développement socioéconomique, qu'au plan politique, comme enjeu sociopolitique. Il importe également d'affirmer la solidarité entre les populations des sociétés du Nord comme celles des sociétés du Sud. Il importe enfin d'assurer une coordination internationale sans laquelle la solidarité perd son impact global. C'est pour cela que s'est tenue, l'an dernier à Québec, la Conférence sur l'économie sociale et solidaire et la mondialisation des solidarités.

Conclusion

Les divers aspects de l'économie sociale que nous avons abordés jusqu'à maintenant ont été considérés dans le cadre réflexif plus large de l'interdépendance entre marché, société civile et État. Le fil conducteur est ici d'assurer un développement plus autonome de la société civile en regard du marché et de l'État. Ressortent également de notre présentation divers enjeux socioéconomiques, politiques et éthiques soulevés par les pratiques des acteurs de l'économie sociale et solidaire dont :

- l'articulation du rapport entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif mais également celle du rapport entre responsabilité individuelle et responsabilité collective ;
- la poursuite du bien commun ou de l'intérêt général.

En conclusion, comment ces pratiques posent-elles la question d'une vision renouvelée du développement dans le cadre d'un modèle plus solidaire ? Elles la posent en misant sur cinq aspects :

- L'occupation du territoire, au travers des multiples activités humaines qui s'y déploient. Nous avons l'habitude d'associer à cette idée d'occupation du territoire les échelles locale et régionale, parlant alors du territoire vécu. Aussi, ne doit-on pas toutefois élargir cette échelle d'intervention au niveau mondial ? La société civile en voie de mondialisation ne pourrait-elle pas devenir un vaste « territoire » ?
- Un développement appuyé sur une vision renouvelée du social et de l'économique et sur une nouvelle articulation entre ces constituants. L'économie sociale contribue à la reconstruction et à la consolidation des liens sociaux dans les collectivités où elle se manifeste. Elle produit de la richesse en réponse à des besoins sociaux exprimés au sein des collectivités dans lesquelles elle s'insère. Peut-on dorénavant penser à l'émergence de collectivités internationales et mondiales ? Sur quelles bases ?
- La mobilisation de ressources humaines. Nous avons fait la démonstration de la capacité considérable des entreprises et associations à mobiliser des ressources humaines, autant en termes de membres, de travailleuses et de travailleurs que de bénévoles. Sur le plan mondial, nous assistons à une mobilisation de plus en plus forte de mouvements sociaux, d'ONG qui cherchent à mettre en place les termes d'un nouveau contrat mondial. Nous l'avons constaté lors des luttes menées par la coordination SALAMI, lors des manifestations de Seattle, et plus récemment lors de celles ayant accompagné le Sommet des Amériques à Québec, en avril 2001 ;
- Une concertation et des partenariats entre acteurs sociaux offensifs ou contestataires. Les initiatives de l'économie sociale et solidaire s'appuient sur une concertation et des partenariats nombreux et complexes entre des acteurs de la société civile et l'État ;
- Un sentiment identitaire partagé par les acteurs du développement. Ces acteurs se reconnaissent au sein de territoires sociaux ou encore de communautés-réseaux. La construction de ces identités partagées se poursuit, elle aussi, à divers échelons de l'activité humaine, du local au mondial.

Bibliographie

- BOURQUE, G. L., 2000. *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, 2001. *De nouveau, nous osons...* Document de positionnement stratégique, Montréal.
- CHOSSUDOVSKY, M., 1998. *La mondialisation de la pauvreté*, Montréal : Écosociété.
- DEFOURNY, J, et J. L. MONZON CAMPOS (dir.), 1992. *Économie sociale. Entre l'économie capitaliste et l'économie publique*, Bruxelles : De Boeck Université.

- DESROCHE, H., 1983. *Le projet coopératif*, Paris : Éditions Ouvrières.
- GUILLEBAUD, J.-C., 1995. *La trahison des Lumières. Enquête sur le désarroi contemporain*, Paris : Seuil.
- HOULE, E et J.-Y. THÉRIAULT, 2001. « La société des individus et la solidarité », dans G. Giroux (dir.), *L'État, la société civile et l'économie*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- INSTITUT DE FORMATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE, 1997. *L'économie sociale au Québec : cadre théorique, histoire, réalités et défis*, Montréal : IFDEC.
- LÉVESQUE, B., 1999. « Développement local et économie sociale : éléments incontournables du nouvel environnement », *Économie et solidarités*, vol. 30, no 1, p. 111-126.
- LÉVESQUE, M. et D. WHITE, 1999. « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et Politiques-RIAC*, no 41, p. 23-33.
- MAFFESOLI, M., 1979. *La conquête du présent*, Paris : Presses Universitaires de France.
- MAFFESOLI, M., 1993. *La contemplation du monde. Figures du style communautaire*, Paris : Grasset.
- MÉDA, D., 1999. *Qu'est-ce que la richesse ?* Paris : Aubier.
- PETRELLA, R., 2000. *Le bien commun*, Bruxelles : Éditions Labor.
- PUTNAM, R. D., 1999. « Le déclin du capital social aux États-Unis », *Lien social et Politiques-RIAC*, no 41, p. 13-22.
- SAUCIER, C. et N. THIVIERGE, 1999. « L'économie sociale comme facteur de développement et de cohésion », dans D. Lafontaine et N. Thivierge (dir.), *Le développement et l'aménagement des régions fragiles à l'ère des mutations globales*, Rimouski : GRIDEQ-GRIR.
- SAUCIER, C. et N. THIVIERGE, 2000. *Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR.

Partie 4
Le temps des bilans (2005-2015) :
vers le développement territorial

Introduction

YANN FOURNIS

Cette dernière période est, pour le GRIDEQ, celle de la confirmation : les membres de son noyau optent plus clairement pour une redéfinition territoriale du développement. Par bien des aspects, la période est cependant paradoxale pour les territoires : si les réformes de l'État modifient assez peu les logiques du développement territorial, la pression en faveur de l'exploitation des ressources naturelles s'accroît et déstabilise régulièrement l'architecture politique des territoires. Pour les membres du GRIDEQ présents depuis le début des années quatre-vingt, vient le temps des bilans : tout en élargissant leur entreprise scientifique (avec le Centre de recherche sur le développement territorial), ils s'alignent désormais sur la notion de développement territorial, qui leur permet de préciser leur positionnement et leur apport spécifique au sein des études régionales internationales. Les trois textes présentés visent ainsi à résumer ce pari de l'existence d'un « paradigme territorial ».

1. Les territoires à l'ombre du boum des ressources naturelles

Après les grandes réformes des structures territoriales de la fin des années quatre-vingt-dix, la gestion du territoire québécois semble se stabiliser dans les années 2005-2015, en dépit de nouvelles pressions pesant sur les espaces-ressources.

Contrairement à la période précédente, les modifications de l'encadrement politique du territoire québécois sont peu sensibles après 2005. Au niveau fédéral, les grands débats sur le fédéralisme sont chose du passé : la vie publique se recentre sur le développement économique, sous l'impulsion du gouvernement fédéral conservateur de S. Harper en 2006-2015 – encouragé par le contexte du boum des ressources naturelles dans les années 2000 (CROSS, 2015). L'heure est désormais moins aux évolutions constitutionnelles, fort lourdes, qu'à l'affirmation d'une stratégie de développement plus favorable aux intérêts des provinces de l'Ouest canadien, passant à la fois par la multiplication des traités de libre-échange (DEBLOCK, 2015) et l'encouragement aux projets d'exploitation des ressources (au détriment en particulier de la régulation environnementale). Dans une certaine mesure, cette ambition trouve des échos au Québec, où les politiques territoriales mises en place dans la période antérieure sont bousculées par la multiplication des projets touchant aux ressources naturelles.

Plus précisément, la période est pleine de paradoxes au niveau provincial. D'un côté, la réforme du pouvoir local lancée en 2003 par le gouvernement Charest affirme une grande ambition de réingénierie, avant de s'enliser rapidement (FACAL et BERNIER, 2009). L'objectif de réévaluer le rôle des élus dans le développement (avec la création des conférences régionales des élus) aboutit effectivement à une implication plus forte de leur part, mais sans modifier les

dynamiques motrices des régions, où les groupes sociaux, communautaires ou sectoriels restent investis (SIMARD et autres, 2008). En conséquence, les priorités et modalités des politiques territoriales se caractérisent par la continuité : l'action publique locale continue à passer par le filtre d'un modèle québécois de développement impliquant à la fois des politiques ascendantes (par ex. : JOYAL et EL BATAL, 2007) et des mécanismes de concertation (LÉVESQUE, 2005). Cet équilibre entre politiques constitutives ascendantes et mécanismes de concertation est gage de stabilité : la décentralisation est à la fois revendiquée par certains (les municipalités demandent une reconnaissance accrue) et regardée avec méfiance par d'autres (qui privilégient une approche plus volontariste de développement rural et régional ou d'occupation du territoire) (PROULX et autres, 2005). Mais, bon an mal an, l'architecture territoriale ne subit pas de remise en cause d'importance.

Une nuance sérieuse à cette stabilité est cependant notable : le boum des ressources naturelles, dans les années 2000, suscite des mobilisations gouvernementales et sociales d'envergure. Si, contrairement aux périodes antérieures, les enjeux du pouvoir local ou régional ne suscitent guère de conflit, il n'en va pas de même des enjeux de l'environnement et du développement par les ressources, qui marquent régulièrement la vie publique. Le premier dossier majeur sera sans doute le développement éolien : la multiplication des projets de parcs commence, au milieu des années 2000, à susciter des résistances dans l'Est-du-Québec, avant que la transformation du programme éolien (désormais plus favorable aux communautés locales) ne parvienne à les contenir. Mais il n'en va pas de même pour les projets d'exploration des gaz et pétrole de schiste, dans la vallée du Saint-Laurent et les territoires périphériques (Anticosti, Gaspé, etc.) en 2011-2015. Ceux-ci provoquent une mobilisation d'ampleur qui, prenant à partie les élus locaux, conduira le gouvernement à opter pour un moratoire *de facto* (pour le Québec central tout au moins). Enfin, le boum des ressources n'est pas sans alimenter des projets de la part du gouvernement québécois ; celui-ci annonce en particulier en 2011 un grand programme de développement des territoires au nord du 49^e parallèle : le Plan Nord, centré autant sur le développement « durable » que sur l'exploitation minière. Parmi d'autres (notamment le transport de pétrole par oléoduc), ces dossiers illustrent l'impact que la globalisation exerce sur les territoires locaux, dont l'architecture est déstabilisée par des projets d'exploitation ou de gestion des ressources naturelles. Pour une réorganisation d'ensemble de ce jeu territorial, il faudra cependant attendre la suppression brutale des régions par le gouvernement Couillard en 2014 – qui ouvrira une période d'incertitudes, accrues par une sévère politique d'austérité qui mettra à mal les outils de développement régional (cf. *infra*). Mettant fin à nombre de politiques favorables au développement régional et rural, cette politique n'est pas sans évoquer un grand bond en arrière pour les régions et le modèle québécois de développement – même si les municipalités obtiennent de leur côté une reconnaissance et des gains non négligeables.

2. Le GRIDEQ à l'heure des bilans : une redéfinition territoriale du développement

Le GRIDEQ aborde cette nouvelle période avec dynamisme : conforté par les gains institutionnels des années 2000 (deux chaires de recherche, deux ARUC, le CRDT, etc.), ses membres vont creuser le sillon d'une redéfinition significative du développement. Confirmant le dépassement de la notion de Développement régional (désormais obsolète), ils vont plus systématiquement déplacer leur focale vers la notion de territoire et participer à consolider « une perspective scientifique commune : le développement territorial » (JEAN, 2005, p. 282). Mais ceci va passer par d'autres voies que le seul GRIDEQ.

Les dynamiques des membres du GRIDEQ peuvent en effet de moins en moins se comprendre seulement depuis l'UQAR, pour au moins deux raisons. D'abord, la petite équipe qui avait constitué le noyau du GRIDEQ depuis le milieu des années quatre-vingt est progressivement fragilisée, avec le départ des professeurs à la retraite¹. Certes, l'embauche de nouveaux professeurs assure une masse critique permanente en Développement régional à l'UQAR, mais la transmission de l'héritage intellectuel à cette nouvelle génération est un véritable pari (FOURNIS et FORTIN, 2012). D'autre part, si l'activité scientifique des membres du GRIDEQ se continue (notamment avec les numéros spéciaux de revue : cf. JEAN, 2006a ; LACOUR et PROULX, 2012), elle passe de plus en plus par des voies nouvelles. Rappelons notamment le rôle des dispositifs de recherche nouveaux à l'UQAR (chaires de recherche, ARUC) et des relais du GRIDEQ au sein de l'espace élargi des études régionales québécoises (ainsi de la section scientifique du développement régional de l'ACFAS, où un colloque est organisé quasiment chaque année ; cf. par ex. LAFONTAINE et JEAN, 2005) ou internationales (ainsi de l'organisation du colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française en 2008). Mais le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) occupe à cet égard un rôle majeur : c'est en son sein que va aboutir l'œuvre de redéfinition du Développement régional.

Lancé en 2003, le CRDT est un « regroupement stratégique » bénéficiant d'une subvention Centre du FRQSC (Fonds de recherche du Québec sur la société et la culture), dont la particularité est d'être le seul centre reconnu en dehors des grandes villes québécoises. Moteurs dans sa création, les membres du GRIDEQ y trouvent un prolongement de leur perspective scientifique, tout en l'élargissant pour s'allier à l'essentiel de la recherche en développement régional et

¹ Rappelons que, après le départ de H. Dionne qui prend sa retraite en 1999, font de même : N. Thivierge en 2001 ; P. Bruneau et P. Larocque en 2003 ; B. Beaucage et M. Bonneau en 2005 ; O. Stanek et S. Côté en 2007 ; D. Lafontaine en 2009 ; C. Saucier en 2011. Lorsque B. Jean prend sa retraite en 2016, le dernier membre du noyau « historique » du GRIDEQ quitte l'UQAR. Cf. Y. FOURNIS, 2009 : « La voie du GRIDEQ : l'institutionnalisation d'un groupe de recherche universitaire en développement régional (1974-2008) », XLVI^e Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF), Clermont-Ferrand.

territorial au sein de l'Université du Québec². À l'issue d'un processus délicat de définition d'une cohabitation harmonieuse, le CRDT regroupe ces réseaux de recherche autour d'un « objectif commun » : « le renforcement de[s] capacités de recherche [de ses membres] grâce à la mise en œuvre d'une programmation intégrée de recherche comparative portant sur le développement territorial » (CRDT, 2004, p. 4). Ce faisant, le CRDT promeut une définition des études en développement régional qui élargit la programmation scientifique antérieure du GRIDEQ dans le sens du « développement territorial » envisagé souplesment³. Cette notion intègre les principales thématiques défendues par le GRIDEQ depuis sa création sous une forme actualisée, que résumant les quatre axes de sa programmation : « Recompositions socioterritoriales et développement durable », « Dynamiques socioproductives et ancrage territorial », « Gouvernance, territoires et politiques publiques », « Outils méthodologiques du développement territorial » (CRDT, 2004, p. 5). Insistons sur le fait que le Centre n'est pas seulement une structure de recherche, puisqu'il porte une ambition intellectuelle collective qui participe d'une certaine convergence des recherches effectuées dans chacun des sites (FOURNIS et DUMARCHER, 2017) - ce dont témoigne la publication des divers actes des colloques organisés par le CRDT (avec pour symbole : LAFONTAINE et JEAN, 2005).

Pour en revenir au noyau « historique » du GRIDEQ, cette période 2005-2015 est mécaniquement marquée par des travaux cohérents, ne serait-ce que parce que le nombre de ces membres s'amenuise rapidement (trois membres en 2008). Toutefois, là n'est sans doute pas le plus important : à partir de 2005, la notion de Développement territorial devient centrale dans les travaux du GRIDEQ. Il s'agit de fait de l'époque des synthèses magistrales, à l'impressionnante densité (LAFONTAINE, 2005a ; cf. aussi LAFONTAINE, 2012). Celles-ci démontrent à la fois une maîtrise de corpus de littérature très différents et une capacité à situer au sein des sciences sociales internationales la recherche interdisciplinaire telle que pratiquée au GRIDEQ. Sans pouvoir prétendre à un positionnement indiscutable (ne serait-ce que parce que le « champ » des études régionales est au Québec l'objet de définitions radicalement contrastées : cf. par ex. LACOUR et PROULX, 2012), cet effort de définition épistémologique est suffisamment poussé pour positionner explicitement le GRIDEQ dans la « nébuleuse du développement endogène », alternative aux approches classiques et marxistes (LAFONTAINE, 2005a). Ici, le

² Le CRDT regroupe une cinquantaine de membres (en 2005-2006), issus initialement de quatre institutions de base (l'Université du Québec à Chicoutimi, en Abitibi-Témiscamingue, en Outaouais et à Rimouski) mais aussi, et de plus en plus, d'autres établissements du Québec (Université Laval, Institut national de la recherche scientifique) ou de l'extérieur (Université de Moncton notamment)

³ Il « correspond à la fois à un courant de recherche en émergence et à un foisonnement d'initiatives, surtout publiques, visant à mieux comprendre et maîtriser les facteurs qui déterminent les performances économiques d'ensembles territoriaux plus ou moins vastes. Ces facteurs sont d'ordre économique, culturel, politique, et liés aux caractéristiques des territoires où interviennent des acteurs sociaux » (CRDT, 2004, p. 4).

« vieux » développement régional descendant a été remplacé par un développement ascendant, moins local (notion trop floue pour être considérée comme fiable) que territorial, c'est-à-dire où les acteurs sociaux sont conçus comme en mesure de transformer les structures mêmes des territoires (JEAN, 2006a). Cette perspective est donc censée ouvrir une troisième voie entre les analyses individualistes (ou actionnalistes) et structuralistes (ou collectivistes) pour saisir comment l'action collective pourrait permettre aux membres (les humains comme « unités motrices centrales » selon LAFONTAINE, 2005a, p. 369) des sociétés telles qu'elles existent dans les territoires (la communauté ou la ruralité) de se constituer en acteur pour négocier son insertion dans son environnement global (État, société globale ou marché international) et pour créer une sociabilité constitutive de biens collectifs et d'une solidarité humainement épanouissante (cf. LAFONTAINE, 2012 ; JEAN, 2012).

Sans revenir ici sur tous les biais de la « Troisième voie » britannique, insistons finalement sur les limites mais aussi l'intérêt de cette approche. Les limites apparaissent à la lumière de la comparaison entre les objets les plus récents du GRIDEQ et ceux qui avaient présidé à sa naissance : la critique frontale des structures dominantes a été abandonnée, et les analyses explicitement centrées sur le déploiement spatial du capitalisme, de l'État ou des acteurs sociaux se sont faites de plus en plus subtiles et compréhensives. En cela, l'essentiel des écrits récents du GRIDEQ rejoint les travaux québécois qui ont préféré accompagner les transformations de la société québécoise, la globalisation des marchés et les réformes de l'État provincial – on ne trouvera quasiment plus de travaux faisant des conflits le moteur du social. Pour autant, ceci ne signifie pas nécessairement renoncer au changement social et au compagnonnage avec les acteurs sociaux : ceux-ci restent le cœur du GRIDEQ, comme l'indiquent les études sur l'économie sociale (SAUCIER et BEAUDRY, 2005), la recomposition diversifiée de la ruralité (JEAN, 2012), l'existence d'entreprises innovantes (CÔTÉ, 2005) ou des partenariats décentralisés (LAFONTAINE, 2005b), etc. À tous ces égards, il s'est agi de déplacer la focale d'analyse sans renoncer au mobile initial qui animait le GRIDEQ, pour participer de manière nécessairement constructive à de nouveaux arrangements politiques moins défavorables aux acteurs territoriaux. Il reste une part essentielle d'engagement dans les travaux sur les dynamiques vertueuses de la ruralité (JEAN, 2014a), les instruments de mesure de la vitalité des communautés (JEAN, 2014b) ou la diversification des communautés par l'économie sociale (SIMARD et SAUCIER, 2010).

3. Présentation des textes sélectionnés : le territoire du développement

La sélection des textes marquants du GRIDEQ pour la période 2005-2015 a été délicate, du fait du départ de nombre de ses animateurs historiques – ce qui explique que seuls trois articles ont été choisis ici, comme témoignant de la recomposition des analyses du GRIDEQ autour de la notion de développement territorial.

- DANIELLE LAFONTAINE, à l'issue d'une revue de littérature fort conséquente (2005a), insiste sur la spécificité des recherches du GRIDEQ et, somme toute, sur la qualité de leur apport théorique (« **Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative** »). Assises sur le « développement endogène » comme troisième voie entre les paradigmes classiques et critiques, ces recherches ont contribué à la formation d'un « champ d'études » (plus que d'une théorie, un objet ou une méthode consensuels) centré sur les dynamiques des acteurs territoriaux et leurs cadres de vie politiques et sociaux – bref, sur la substance des êtres humains comme « unités motrices » en mesure de peser sur leur développement.
- BRUNO JEAN poursuit cette démonstration dans le texte suivant (JEAN, 2008), qui revient sur le cœur des recherches au GRIDEQ (« **Le développement territorial : une discipline scientifique émergente** »). Reprenant des démonstrations esquissées ici ou là depuis quelques années, il insiste sur les difficultés que présentent les sciences sociales à se saisir du territoire... mais aussi du développement. Dans ce cadre, l'ouverture au territoire et à la notion de développement territorial est une belle occasion de redécouvrir le rôle des acteurs et des alternatives dans le développement, pour construire à la fois un projet « durable, solidaire et approprié » et des modèles explicatifs adéquats.
- Finalement, nous avons retenu en conclusion le texte de GUY MASSICOTTE (2008), qui propose de manière limpide une lecture succincte et globale du Développement régional et des études qui lui sont consacrées depuis le début des années soixante-dix (« **Les sciences du territoire au Québec. Brève histoire de la construction d'un savoir** »). Il rappelle aussi une évidence trop souvent oubliée : l'œuvre collective du GRIDEQ ne peut pas être comprise sans tenir compte des coopérations suivies (parfois depuis le début des années quatre-vingt) avec des chercheurs issus d'autres établissements, parce qu'ils ont contribué à une réflexion commune. Il y a d'abord lieu de valoriser ici le Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) de l'Université du Québec à Chicoutimi, dont les membres collaborent avec ceux du GRIDEQ autour du programme conjoint de doctorat en Développement régional depuis 1996. Plus récemment, il y a aussi le Centre de recherche sur le développement territorial, qui regroupe depuis 2003 des chercheurs issus de l'Université du Québec et au-delà (UQAR, UQAC, UQO, UQTR, INRS, ENAP, UQAM) et, de plus en plus, au-delà. Tous partagent sans doute le propos de G. Massicotte qui, après avoir contribué à la naissance, achèvera près de quarante ans plus tard le présent bilan provisoire de la contribution du GRIDEQ à la science et à la société québécoises : il souligne que les contributions de l'ouvrage *Sciences du Territoire* (MASSICOTTE, 2008, p. xvii-xviii) « ont en commun une perspective scientifique sur la réalité des territoires et qu'elles mettent en relief les facteurs structurels qui déterminent les contextes d'action et les stratégies des acteurs qui tentent de s'en dégager pour modeler le destin de leur territoire selon son potentiel et leurs aspirations ».

La dernière période du GRIDEQ (2005-2015) est singulière puisque le départ de ses membres à la retraite conduit à une raréfaction de ses productions scientifiques. Il n'empêche : les trois bilans offerts offrent des perspectives différentes, mais convergentes sur l'œuvre du GRIDEQ. Ces bilans ont d'abord des inflexions différentes, puisqu'ils insistent plus sur certaines dimensions des réalisations du GRIDEQ, intellectuelles (D. Lafontaine), académiques (B. Jean) ou organisationnelles (G. Massicotte). Mais ils convergent tous pour estimer que la notion de développement territorial a permis de nouer ou de resserrer des liens intellectuels et pratiques qui ont amplement élargi les rangs de la recherche traditionnellement menée au GRIDEQ. L'essentiel ici est peut-être que l'affinement conceptuel de la notion de développement territorial a permis de constituer avec des alliés un espace académique original – d'instituer un « territoire du développement » en quelque sorte (FOURNIS et DUMARCHER, 2017). Et sans doute y retrouve-t-on un écho de l'engagement des créateurs du GRIDEQ, que rappelait B. Jean en 2001 : « les régions et les universités régionales partagent un destin commun ; elles ont besoin les unes des autres. Car le développement régional ne réussira pas sans la réussite de l'université et la mesure de la réussite d'une université en région devrait être le développement même de sa région d'appartenance » (JEAN, 2001, p. 184).

Bibliographie

- BEAUDRY, R. et C. SAUCIER, 2005. « La richesse sociale : le point de vue d'acteurs de l'économie sociale », *Économie et solidarités*, vol. 36, no 1, p. 27-42.
- CÔTÉ, S., 2005. « Vers un modèle de soutien à l'innovation pour les entreprises québécoises », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 2. Des pratiques aux paradigmes. Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débat*, Rimouski : CRDT-GRIDEQ, p. 25-40.
- CRDT, 2004. Rapport annuel des activités scientifiques 2003-2004, UQAC, UQAR, UQAT, UQO, Rimouski : CRDT.
- CROSS, P., 2015. *Unearthing the Full Economic Impact of Canada's Natural Resources What are they ? How important are they ?* Ottawa : Macdonald-Laurier Institute.
- DEBLOCK, C., 2015. « Les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis à l'heure des trois "D" », *Études canadiennes / Canadian Studies*, no 78, p. 155-187.
- FACAL J. et L. BERNIER, 2009. « Réformes administratives, structures sociales et représentations collectives au Québec », *Revue française d'administration publique*, no 3, p. 493-510.
- FOURNIS, Y. et M.-J. FORTIN, 2012. « Des sciences du territoire au Québec ? Le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ) », dans P. Beckouche, C. Grasland, F. Guérin-Pace et J.-Y. Moisseron (dir.), *Fonder les sciences du territoire*, Paris : Karthala, p. 123-136.
- FOURNIS, Y. et A. DUMARCHER, 2017. *Le territoire du CRDT. La construction d'un espace intellectuel, entre science et territoire*, Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- JEAN, B., 2001. « L'Université du Québec ou l'Université des régions du Québec : les défis de l'innovation institutionnelle des universités en régions », dans R. Hudon et J.-P. Augustin (dir.), *Villes, régions et universités : les acteurs et leurs pratiques*, Sainte-Foy-France : PUL-Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 175-184.
- JEAN, B., 2005. « Le projet scientifique du CRDT : repousser les frontières de la connaissance sur le développement territorial », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires*

- et fonctions. Tome 2. Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*, Rimouski ; CRDT-GRIDEQ, p. 281-295.
- JEAN, B., 2006a. « Présentation : Le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3, p. 465.
- JEAN, B., 2006b. « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques », *Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3, p. 503-529.
- JEAN, B., 2008. « Le développement territorial : une discipline scientifique émergente », dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 283-313.
- JEAN, B., 2012. « Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 4, p. 649-672.
- JEAN, B., 2014a. « A new paradigm of rural innovation: Learning from and with rural people and communities », dans *Innovation and Modernising the Rural Economy*, OECD Publishing, p. 112-126.
- JEAN, B., 2014b. « Construire un instrument de mesure de la vitalité des communautés rurales : une expérience québécoise », Actes du 2^e Colloque international du CIST.
- JOYAL, A. et K. EL BATAL, 2007. « Décentralisation et développement rural. Étude de cas québécois », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no 2, p. 251-267.
- LACOUR, C. et M.-U. PROULX, 2012. « La "Belle Province" de la science régionale québécoise », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no 4, p. 471-489.
- LAFONTAINE, D. et B. JEAN (dir.), 2005. *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski : CRDT-GRIDEQ.
- LAFONTAINE, D., 2005a. « Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski : CRDT-GRIDEQ, p. 347-406.
- LAFONTAINE, D., 2005b. « Politiques territoriales. Pour un modèle partenarial décentralisé. La société québécoise et ses régions, horizon 2025. Leurs impératifs, leur organisation », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski : CRDT-GRIDEQ, p. 299-346.
- LAFONTAINE, D., 2012. « L'émergence et l'évolution des études et science régionales au Québec (1908-2008). Des liens et des lieux », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no 4, p. 555-595.
- LÉVESQUE, B., 2005. « Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski : CRDT-GRIDEQ, p. 15-43.
- MASSICOTTE, G., 2008. « Les sciences du territoire au Québec. Brève histoire de la construction d'un savoir », dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. IX-XVIII.
- PROULX, M.-U., I. BROCHU, P. LEBLANC et autres, 2005. *Les territoires du Québec et la décentralisation gouvernementale*, CRDT.
- SIMARD, J.-F., G. CHIASSON, M. THIBAUT et N. PROULX (dir.), 2008. « La gouvernance territoriale : à l'épreuve des faits », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 31, no 3.
- SIMARD, M. et C. SAUCIER, 2010. « L'économie sociale : un élément catalyseur à la diversification socioéconomique de la MRC de La Matapédia au Bas-Saint-Laurent (Québec). Le cas particulier de localité de Ste-Irène », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 33, no 3, p. 143-160.

Texte 22.

DANIELLE LAFONTAINE

Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative¹

[...]

Introduction

Comme KUKLINSKI (1987) le faisait utilement remarquer il y a plusieurs années déjà, l'expression *développement régional* est appliquée à de multiples situations et contextes. Au Québec, au Canada, ainsi que dans de nombreux pays et régions du monde, le développement régional rassemble ainsi plusieurs « réalités » reliées les unes aux autres et sans doute passablement *internationalisées*, c'est-à-dire produites à partir de plusieurs milieux interreliés à travers *l'espace* et très certainement aussi *le temps*. Des « réalités » qui continuent de se transformer et contiennent déjà à ce titre plusieurs évolutions possibles mais incertaines (BERGER, 1964)². Plusieurs « réalités » et d'abord un vaste ensemble de **pratiques, d'actions** ou d'efforts concrets tendant à combattre des disparités régionales jugées néfastes ou à mettre en œuvre des initiatives de développement estimées intéressantes. Mais il s'agit aussi d'une **préoccupation, et même d'une valeur**, que des acteurs et des **mouvements sociaux** ont inscrite au cœur de leurs interventions ou de leurs luttes pour la reconnaissance de droits ou la poursuite de divers objectifs de changement social. Cette préoccupation alimente par ailleurs des **politiques publiques** et des dispositifs politiques de gouverne et de gouvernance nombreux, plusieurs impliquant des acteurs et des collectivités publiques territorialisées qu'on invite à *innover*. Enfin, des **savoirs** sont aussi en cause.

En effet, qu'il s'agisse des savoirs plus ou moins explicites et « ordinaires » soutenant les pratiques, les préoccupations ou les politiques mentionnées plus haut, ou des savoirs « savants » sur le développement régional que des générations de chercheurs de plusieurs pays se sont efforcées de produire, y ancrant aussi des formations universitaires : toutes ces actions, ces interventions publiques ou de recherche centrées sur le développement régional, et pas seulement celles se

¹ Texte tiré de D. LAFONTAINE et B. JEAN (dir.), 2005. *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski : CRDT-GRIDEQ, p. 347-387 (Postface).

² Berger écrivait : « La prospective est attentive aux causes. Ainsi nous libère-t-elle du fatalisme » (p. 275).

voulant scientifiques, **ont toujours comporté une essentielle dimension informative, cognitive ou conceptuelle.** Toutes prennent en effet obligatoirement appui sur des « idées », des représentations et même des modèles des réalités matérielles ou symboliques en cause, lesquelles ne se livrent pas spontanément d'elles-mêmes toutes entières à notre compréhension, comme on le reconnaît de plus en plus, mais sont appréhendées à travers des « filtres » conceptuels et langagiers particuliers. À propos de ces « filtres », il vaut mieux les dire *socio-langagiers*, leur existence renvoyant à des groupements humains et sociaux dont dépendrait leur « construction » (BERGER et LUCKMANN, 1967). Par ailleurs, ces concepts, ces théories ou ces modèles ne constitueraient jamais que des réductions « schématisées » (GONSETH dans PANZA et PONT, 1992) du réel, ou des « représentations » (BRACHMAN et LÉVESQUE 1985 ; BAILLY, 1992) et non directement celui-ci.

Dans un contexte aujourd'hui marqué par des échanges de plus en plus constants entre les autorités gouvernementales ou publiques, les milieux de la recherche et les milieux sociaux partageant des objets ou des objectifs de recherche, la question de l'identité et de la valeur des savoirs qui seront non seulement rendus disponibles pour guider des prises de décisions et des actions, mais aussi accumulés au fil des ans, n'est pas anodine. Il en va en effet d'un *enrichissement* et du *renouvellement* des modèles explicatifs et interprétatifs du monde. Mais derrière ces échanges qui attestent de transformations des États et ce qu'on appelle l'économie ou la société « de l'information », des *appauvrissements* de ces modèles sont aussi possibles. Ceci notamment à la faveur de leur réduction à quelques idées « dominantes » ou trop confuses, ou encore à la suite de la mise à l'écart de connaissances accumulées ou produites mais ignorées, trop vite « oubliées » ou instrumentalisées (FREITAG, 1996).

En ce qui concerne les pratiques ayant pour objet le développement, comme l'indiquait il y a plusieurs années d'ailleurs AROCENA (1986), l'évaluation des politiques de développement accorde généralement trop peu d'importance aux approches pourtant distinctes de celui-ci enracinées dans des grands courants d'interprétation ou paradigmes, un terme qu'il utilise et dont il sera abondamment question plus loin.

Plus récemment, d'autres chercheurs (GENDRON et REVÉRET, 2000 ; VIVIEN, 2001) observaient que quantité de travaux portant sur le développement durable popularisé par le Rapport Brundtland (CMED, 1987) ne prenaient aucunement en considération une réflexion internationale pourtant abondante sur le développement et plongeant loin ses racines. Gendron et Revéret identifient plusieurs interprétations possibles du développement durable tout en indiquant que celui-ci ne constituerait « pas nécessairement une révolution paradigmatique » même si celle-ci avait par ailleurs « certes quelques fondements » (p. 122).

Dans son rapport sur une production internationale et nationale d'indicateurs sociaux et de développement, PERRET (2002) conclut que ces démarches sont pragmatiques et hétérogènes n'ayant « le plus souvent aucune assise théorique explicite » (p. 6). En ce qui concerne l'évaluation des politiques de développement des zones rurales (en France et en Europe), Perrin et autres (CONSEIL

NATIONAL DE L'ÉVALUATION, 2003) notent que « [p]lusieurs conceptions du développement rural » renvoyant à des « logiques d'interventions » et à des objectifs distincts ont successivement influencé les politiques publiques, celles-ci « perdurant » et continuant d'exercer des effets dont l'appréciation reste ainsi difficile (p. 55).

De leur côté, les sciences naturelles - la biologie notamment - ou des méthodes de recherche qu'on leur associe, jouissent d'une légitimité renouvelée et croissante, notamment pour aborder les « problèmes environnementaux ». Des problèmes qui sont pourtant loin de ne concerner que la détérioration des grands écosystèmes. Dans ce contexte, les programmes de lutte aux disparités et surtout à la pauvreté (objectif central des actions dites du Millénaire de la communauté internationale et de l'ONU) pourraient être compromis au profit d'interventions visant **d'abord** la protection ou la restauration des écosystèmes, voire l'intégration *des coûts dans les mécanismes du marché*. À travers certains discours récents, l'humain apparaît même comme « problème » principal pour la Planète, menaçant sa viabilité. Or s'il est vrai que les groupes humains ont modifié les écosystèmes, ceci surtout depuis une cinquantaine d'années, **des modèles productifs, distributifs et de régulation** sont en cause. Ces débats ne sont pas sans rappeler ceux beaucoup plus anciens de HOBBS (1651, *Léviathan*) et ROUSSEAU (1762, *Le Contrat social*) concernant l'être humain « mauvais » ou « bon » et constitutifs de la naissance de l'économie politique et des sciences sociales. La question des « besoins » humains - et du rapport à la « nature » - et celle du rôle des institutions et pouvoirs politiques, des nécessités et des libertés, allaient peu à peu être considérées et débattues. Comme l'a entrevu POLANYI (1944), sur la base de ces idées et d'une économie politique naissante, une *grande transformation* allait être amorcée et un ensemble d'institutions peu à peu instituées (État national, marché, banques, science expérimentale).

Les réflexions et débats actuels concernant les grands « problèmes » de l'humanité et la durabilité du *développement* nous paraissent ainsi chargés d'une grande profondeur historique. Plusieurs chercheurs émettent l'hypothèse qu'ils seraient reliés à des transformations (dites parfois de la modernité) dont l'ampleur et le devenir sont chargés d'incertitudes (SACH, 1992 ; TAYLOR, 1992 ; TOURAINE, 1989). Ces incertitudes s'appliquent aussi au devenir des sciences sociales qui de l'avis de WALLERSTEIN (1995) par exemple, « *battent de l'aile* ». Leurs méthodes sont aussi visées, AKTOUF (1992), par exemple, considérant qu'elles auraient à dépasser le modèle classique et la « mathématisation de la réflexion ». *Mais pour privilégier quelle voie ?*

Pourtant depuis une cinquantaine d'années, plusieurs approches, théories ou doctrines formées dans le creuset d'une discipline des sciences sociales existante en tant que « secteur » de spécialisation, ou tirant des concepts de plusieurs disciplines et délimitant de nouveaux champs d'études et de connaissances (*scientific domains*) sont apparues et auxquelles demeure relié le *développement régional* (FRIEDMANN et ALONSO, 1964 ; *Brochure Programme de Maîtrise UQAR*, 1978 ; AYDALOT, 1985 ; AMIN et THRIFT, 1994 ; JULIEN, 1997) ou ce qu'on

appelle aussi parfois *les sciences sociales et humaines interdisciplinaires du développement régional* (GRIDEQ, 1993 ; DOCTORAT CONJOINT EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, 1996).

Ces disciplines ou ces champs sont nombreux et désignés de bien des manières en fonction de communautés sociolinguistiques et de recherche : *études régionales* (GRENIER, 1959, 1962 ; MASSICOTTE, 1985 ; LAFONTAINE, 1989), *sociologie du développement* (GAGNON et MARTIN, 1973), *développement local* (AROCÉNA, 1986 ; BENKO, 1995 ; JOYAL, 2002), *économie sociale solidaire* (FAVREAU et LÉVESQUE, 1996), *science(s) régionale(s)* francophones (AYDALOT, 1985 ; LACOUR, 1992), *regional science* (ISARD, 1960, 1992, 2001) ou *regional studies* (SAYER, 1995) anglo-saxonnes, *socio-économie géographique* (géographie *socioéconomique*) (BENKO et LIPIETZ, 2000), *économie du développement* (*development economics*, MEIR et STIGLITZ, 2001), *development studies* (APTHORPE et KRAHL, 1988), et quelques autres.

Depuis la fin des années soixante-dix, on parle également de *développement territorial ou territorialisé* (FRIEDMANN et WEAVER, 1979 ; CASTELLS et HENDERSON, 1987 ; GREFFE, 1999 ; LACOUR, 2002 ; GRIDEQ, 1982), *d'éco-développement* (SACH, 1981), de développement durable (CMED, 1987 ; BRODHAG, 2004) ou *viable* (GAGNON, 1996) et de développement *humain* (ONU/PNUD, 2001 ; SEN, 1999). Mentionnons aussi les courants de l'*environnementally sustainable economic development* (CONSTANZA, 1991) ou de l'*ecological economics* (AYRES, 2004) ou de l'*environmental impact assessment* (ou EIA ; LAWRENCE, 1997 ; CASHMORE, 2004 ; DALKMANN et autres, 2003), courants à travers lesquels les questions relatives à l'identité de ces courants et à la valeur des théories scientifiques (BARNES, 2003 ; MARKUSEN, 2003) sont de plus en plus posées.

Parmi ces désignations, on remarquera que plusieurs font référence à l'économie (d'abord constituée au 18^e siècle comme *économie-politique*), à la géographie et à la sociologie, la plupart des courants apparentés mentionnés plus haut impliquant une certaine prise en considération des dimensions économiques, géographiques ou territoriales, et sociales ou sociétales des réalités étudiées. La base biophysique d'un *développement* envisagé *global* (FONTAN, 1994) est elle aussi abordée, ceci parfois même à travers une planification du développement qui après une longue éclipse du *planning* des années cinquante et soixante (SELZNICK, 1966 ; JANTSCH, 1969³), réapparaît comme planification et volonté d'aménagement du devenir à moyen et long terme des *territoires* (LACOUR, 1992a ; DETR, 1998 ; DATAR, 2000 ; ALVERGNE et TAULELLE, 2002).

Dans plusieurs cas, ces écrits envisagent explicitement la question d'un ou de « nouveaux paradigmes », qu'il s'agisse par exemple en cela de désigner une nouvelle pensée contemporaine « systémique », « intégrée » ou « interdisciplinaire » (LASZLO, 1992), un renouvellement disciplinaire profond (TESSIER et

³ Dans la Déclaration (1969), on peut lire : « ...we express the belief that a basis of remedy already exists to help man to define and create his own future... ».

VAILLANCOURT, 1996 et l'*écosociologie*), une nouvelle façon d'envisager le développement régional (en districts, BENKO et LIPIETZ, 1992 ; en réseaux, COOKE et MORGAN, 1993), ou une nouvelle manière d'envisager la croissance (soit en fonction du *développement durable*, WAUUB, 1991). Bien d'autres exemples pourraient être donnés du recours par des chercheurs au terme de paradigme pour indiquer un changement, un renouvellement, un recadrage, une nouveauté.

Concernant le *développement*, de nombreux auteurs dont nous traiterons plus loin ont eux aussi discuté depuis plusieurs années de l'existence de courants paradigmatiques rivaux ou émergents. À travers ces travaux de recherche, comme chez la plupart des courants mentionnés plus haut, **l'omniprésente question des paradigmes** en englobe très souvent une autre et qui concerne non seulement l'existence et l'avenir des cadres scientifiques « rivaux », mais celle des « modèles » d'organisation de la production et de l'échange des richesses ou des ressources et de régulation politique, voire des ensembles sociaux constitués ou émergents.

Au plan des modèles, *Capitalisme(s), Socialisme(s) et Démocratie(s)* (titre d'un ouvrage de SCHUMPETER, 1992, datant de 1942), tant scientifiques et utopiques que réels, sont directement en cause. Autrement dit **l'état social même**, mais surtout des « états sociaux » bien réels prenant la forme de « collectivités » d'étendues variées déployées à travers un ensemble d'échelles spatiales plus ou moins articulées les unes aux autres. État de la société comme « système » général de vie collective certes, mais aussi des formes de « sociétés » ainsi que les conditions de leur transformation ou même leur *transformabilité* (ou leur *gouvernabilité*) possible.

Dans ce contexte, **l'échelle régionale** (AYDALOT, 1985 ; SCOTT, 1988 ; ILLERIS et JACOBSEN, 1990 ; BENKO et LIPIETZ, 1992 et 2000 ; COOKE et MORGAN, 1993 ; AMIN et THRIFT, 1994 ; SAXENIAN, 1994 ; STORPER et SCOTT, 1995 ; HETTNE et autres, 2001) est aussi depuis une vingtaine d'années présentée comme particulièrement appropriée pour y fonder des analyses de transformations (dites parfois « postfordistes ») des systèmes productifs et institutionnels, celles-ci n'allant pas nécessairement dans le sens d'une plus grande égalité des collectivités ou des nations. À travers ces travaux, où des transformations dites globales seront mises en rapport avec un développement comportant une dimension territoriale (AYDALOT, 1985 ; CASTELLS, 1987), les territoires sont aussi peu à peu considérés comme « nouvelles ressources du développement » (LACOUR, 2000).

Au Québec et au Canada, les « études régionales » (GRENIER 1962 ; MASSICOTTE, 1985 ; LAFONTAINE, 1989) ou du développement régional (LAFONTAINE, 1984), celles rattachées à la science régionale ou à la *regional science* (PROULX, 1997 ; POLÈSE et SHEARMUR, 2002) et celles effectuées par des géographes, des économistes, des sociologues, des spécialistes en gestion, en architecture, en histoire, en sciences politiques, en littérature ou autres, **sur des réalités de développement régional**, forment des **configurations complexes** marquées par leurs contextes territoriaux et intellectuels de production. Considérée parfois « périphérique » par rapport à la production américaine ou européenne, la recherche

sur le développement régional au Québec et au Canada n'en demeure pas moins significative, ceci tant au plan de son influence, modeste et indirecte mais indéniabla, sur les politiques publiques adoptées par les divers paliers gouvernementaux depuis une cinquantaine d'années, qu'au plan des observations et des analyses effectuées au sujet des réalités régionales et territoriales marquant la diversité québécoise et canadienne et qu'elles ont contribué à faire connaître. Cette recherche s'alimente aussi régulièrement aux productions émanant des communautés linguistiques francophone et anglo-saxonne à travers lesquelles s'exerce l'influence prédominante de chercheurs des pays du Nord il est vrai, mais dans une certaine mesure également ceux du Sud, d'Afrique et d'Amérique latine en particulier. Dans le contexte décrit plus haut de forte demande internationale et nationale pour des efforts de développement régional, territorial ou durable mieux ciblés et évalués, et d'offres de savoirs ou de formations multiples, la question de **l'identité de ces configurations**, pour notamment y repérer des connaissances disponibles pouvant être mobilisées ou transmises à travers des formations, soulève de nombreuses interrogations.

Certes, les études portant sur le *développement régional, local et territorial* ou rattachées à la *science régionale* jouissent d'une reconnaissance institutionnelle et publique variable mais incontestable. Toutefois, s'agit-il pour autant d'une « vraie » science et surtout de résultats renvoyant à un accroissement (ou progrès), ou à un approfondissement significatif des connaissances ou des savoirs à travers le temps ? Si ces connaissances ou ces savoirs existent réellement, comment expliquer **la persistance** de « problèmes de développement » ou régionaux, locaux, ruraux estimés très graves par de nombreuses personnes et analystes ? Le champ d'études du développement régional et territorial ne serait-il après tout que la juxtaposition d'informations non reliées ou contradictoires et de méthodes multiples non apparentées plus ou moins fondées ? Ou, pour reprendre une interrogation de MARIO POLÈSE (1996) portant il est vrai sur le « *développement local* », celui-ci ne serait-il qu'une « *douce illusion dangereuse* » ?, celle-ci pouvant par exemple masquer l'abandon des politiques redistributives (d'inspiration *keynésienne*) de l'État ou favoriser un *repli* localiste pouvant surtout profiter aux régions ou aux métropoles mieux nanties ?

Pour éclairer ces questions, les réflexions ici proposées porteront sur deux plans principaux. D'abord nous discuterons de l'identité du champ d'études et de connaissances du développement régional et territorial, de ses rapports avec la *science régionale* et des paradigmes qui lui servent d'appui. À la suite de travaux antérieurs sur cette question, trois grands paradigmes **rivaux** du développement seront d'abord discutés, dont celui dit **émergent** auquel nous rattacherons par ailleurs quatre courants, dont ceux du *développement territorial* et du *développement durable*. Les termes de développement, de territoire et de durabilité se retrouvent cependant de plus en plus au centre des débats impliquant tous les courants de recherche, d'où leur caractère polysémique et l'importance de clarifier, autant que possible, les assises théoriques des modèles descriptifs ou explicatifs proposés. En second lieu, nous traiterons des courants épistémologiques **rivaux** qui se sont développés depuis le début du 20^e (*logico-positivisme, falsificationnisme, relativisme*), et depuis les années soixante-dix

(*cognitivism, constructivism, épistémologie évolutionnaire*), lesquels servent également d'assises aux travaux de recherche sur le développement régional et territorial. Au terme de cet essai, nous discuterons quelques enjeux d'une démarche comme celle qui a sous-tendu la production du *Tableau* proposé à la toute fin. Un *tableau* très provisoire, il va sans dire, et dont on espère que des échanges futurs viendront en faire un *outil de mémoire* utile.

1. Le développement régional et territorial : identité du champ, théories et paradigmes

Nous débuterons cet essai par une distinction qu'il nous semble pertinent d'établir entre *champ d'études* et *champ de connaissances* (de l'anglais *scientific domain* emprunté à SHAPER, 1977). Au Québec, le développement régional constitue un *champ d'études* universitaires bien vivant. Par l'expression *champ d'études*, on fait référence à l'existence de programmes d'études universitaires offrant des formations axées sur l'acquisition de connaissances. Aux universités sont liées de nombreuses instances de soutien de la recherche : groupes, centres ou chaires de recherche, associations scientifiques, organes de publication. Il s'agit là d'outils importants de diffusion des idées et attestant de l'existence des champs d'études. Or le concept de *champ de connaissances* ne désigne pas la même réalité. Popularisé par le philosophe des sciences Dudley Shapere (d'orientation *cognitivist*), ce terme fait référence à l'existence possible de champ(s) ou de domaine(s) de connaissances scientifiques concernant des objets ou des domaines de préoccupations spécifiques. Comme l'explique SHAPER (1977, p. 525) :

« [...] *in science, items of information come to be associated together as bodies of information having the following characteristics (1) The association is based on some relationship between the items. (2) There is something problematic about the body so related (3) that problem is an important one (4) Science is "ready" to deal with the problem* ».

Selon Shapere, un champ de connaissances se caractérise par ses « items d'informations », des « items » qui seraient regroupés autour d'un « problème » considéré important que l'on s'estimerait prêt à traiter.

Les études régionales ou en développement régional ou territorial forment-elles un champ de connaissances ainsi défini ? Peut-on les rattacher à un « problème » important et si oui lequel ? Ce possible champ de connaissances du développement régional ou territorial se confond-il dans une large mesure avec celui de la science régionale ? M.-U. PROULX (1996) semble d'avis que oui lorsqu'il introduit *Le phénomène régional au Québec* en faisant référence à une « science régionale québécoise » et en expliquant que : « Traditionnellement, la science régionale cherche à expliquer les différences [...] entre les différentes régions qui forment les territoires nationaux ». Serait-ce là l'objet central de la science régionale et celui-ci peut-il être considéré comme le « problème important » justifiant des efforts de recherche du côté des études régionales ou en développement régional ou territorial tant au Québec qu'à l'étranger ? Tout en rappelant qu'avec la fermeture de certains programmes d'études universitaires américains, de

« nombreux regional scientists remettaient en question leur champ d'analyse... », reconnaissant donc l'existence d'une certaine « crise » de la *regional science*, Proulx estime celle-ci (nous soulignons) « *socialement utile et requise afin de relever, à l'aide de critères scientifiques, les facteurs qui guideront l'intervention* ». Proulx poursuit toutefois :

« Largement construites sur l'héritage de l'école germaine, nos **méthodes** actuelles sont généralement trop euclidiennes et produisent des **modèles** trop statiques et trop réducteurs qui ne parviennent pas à intégrer les différents facteurs qui influencent le développement régional. »

Dans sa présentation de la « Géographie, économie, science régionale », COFFEY (1992) présentait pour sa part celle-ci comme champ interdisciplinaire, fondé principalement sur l'économie et la géographie, suggérant qu'elle pouvait ou pourrait « fournir une base valable pour la compréhension d'un territoire dans toute sa **complexité sociale et économique...** » (p. 166), ceci pour autant qu'elle conserve son objet principal la région (reconnu « flexible ») ou la régionalisation (comme opération fondamentale de découpage de l'espace) et demeure une science reposant sur une « démarche qui est rigoureuse, logiquement ordonnée, et **théoriquement et analytiquement sophistiquée** », soulignant l'importance du « test d'hypothèses et de **l'analyse empirique** pour en arriver à une explication ». Au plan de son objet et de ses méthodes, Coffey concluait toutefois sur la difficulté croissante de « distinguer la science régionale de certaines approches de la géographie (urbaine et économique surtout) et de la science économique (urbaine, régionale et spatiale) qui s'intéressent toutes aux problèmes du comportement humain économique dans l'espace... ». Si le projet d'une compréhension « d'un territoire dans toute sa complexité sociale et économique » est bien entrevu, c'est résolument du côté de l'analyse économique et géographique des comportements économiques que Coffey situe la spécificité de la science régionale dont Proulx discute pour sa part les modèles jugés trop « germains ».

Par « école germaine » fondant des méthodes, Proulx fait implicitement référence aux œuvres de VON THÜNEN (1826), Auguste Lösch et Alfred Weber, et donc à un courant intellectuel spécifique bien précis, celui de l'économie spatiale (**néoclassique**), popularisé par l'économiste Walter Isard lequel aux États-Unis, à partir du milieu des années cinquante (1954) allait entreprendre de regrouper sous la bannière d'une association de *regional science* (devenue la *Regional Science Association International* - RSAI) des chercheurs - pour la plupart économistes et géographes - intéressés par certains aspects des phénomènes régionaux. Disons-le, Proulx vise ici une partie longtemps dominante de la *regional science* **anglo-saxonne** dont Isard est considéré comme le « père ». À propos de ce dernier, P. AYDALOT (1985) écrivait (nous soulignons) : « S'il a beaucoup écrit pendant près de 30 ans, le rôle majeur de W. Isard a peut-être été de fédérer les travaux **d'obédience néoclassique** au sein de la Regional Science Association [...] regroupant tous les "spatialistes" soucieux de **formalisation et de méthodes quantitatives**, économistes mais aussi géographes. »

De son côté, Claude LACOUR s'est penché sur « L'identité de la science régionale » (1992). Ce chercheur dirige la *Revue d'économie régionale et urbaine* (RERU), elle-même liée à l'Association de science régionale de langue française (ASRDLF), fondée en 1961 par François Perroux, W. Isard et Jacques Boudeville ; il s'agit d'une association autonome et non d'une section nationale d'une association internationale. Concernant la *Science régionale*, Lacour la présente quant à lui sous l'angle d'une communauté de chercheurs souhaitant partager des défis nouveaux et ayant en commun certaines références, notamment **celle au territoire** qu'il inscrit à la suite de *Territory and Function* de John FRIEDMANN et Clyde WEAVER publié en 1979. Soulignons que ces deux auteurs américains se sont en fait toujours vigoureusement démarqués du courant de l'économie spatiale **néoclassique** et donc de la *regional science* américaine ou anglo-saxonne. Contrairement à celle-ci, ils ont mis l'accent sur le **regional development and planning** (titre d'un célèbre *Reader* publié sous la direction de Friedman et W. Alonso en 1963), ceci à partir de bases intellectuelles très différentes de celles de la *regional science*. Comme l'indique FRIEDMANN (2002), celles-ci étaient plutôt inspirées de Lewis Mumford, Reinhold Niebuhr, Hannah Arendt, Martin Buber, Karl Mannheim, François Perroux, et d'autres. Dans leur *Territory and Function* (dédié notamment à Mumford), Friedmann et Weaver évoquaient (ch. 7) l'émergence et la nécessité d'un *changement de paradigme (paradigm shift)* pour le développement et la planification régionale. Tout en rappelant l'héritage friedmannien de la *science régionale francophone*, Lacour précisait que cette communauté partageait un grand but commun : expliquer « l'articulation entre des analyses économiques et d'autres facteurs historiques, géographiques, culturels, sociaux... qui expliqueraient la différenciation spatiale et territoriale... », théoriser les liens entre le micro et le global ; conceptualiser les facteurs classiques et des arguments d'environnement ; effectuer des « avancées théoriques aussi bien sur le thème des petites régions que sur celui des grands ensembles trans-régionaux-transnationaux ». Autres défis mentionnés : reconnaître l'importance des « facteurs cachés » (héritages de l'histoire, environnement culturel, institutionnel, etc.) ; documenter les « nouvelles formes d'articulation et de régulation », « rôle décisif des informations et des communications » ; les nouvelles dynamiques impliquant des « savoir-faire », des « créneaux », des « filières », ce programme dépassant de beaucoup l'étude des « différences [...] entre les différentes régions qui forment les territoires nationaux », entrevue par Proulx discutant de la *regional science* d'obédience néoclassique dont il évoque par ailleurs les faiblesses.

Les propos, sinon le programme, de Lacour rejoignent par ailleurs des propos d'ISARD (1992) lui-même sur le futur de la *regional science* et la nécessité d'un nouveau paradigme auquel, laisse-t-il entendre, *des chercheurs travailleraient déjà*. Il écrivait :

« À mes yeux, nos cadres conceptuels futurs devraient mieux reconnaître le caractère de centralité de notre société globale... ou sa structure hiérarchique à niveaux multiples (entités locales, régions, nations, régions supranationales) ; développer des analyses historiques des forces d'unification, de décentralisation et d'intégration mondiale, ceci en lien avec l'objectif de préservation de l'environnement ; recourir aux

facteurs qualitatifs, s'intéresser aux représentations mentales, aux espaces et aux temps perçus, c'est-à-dire les cartes mentales et leurs transformations dans le temps... »

La *regional science* est-elle toutefois toujours plutôt d'*obédience néoclassique* ? Depuis le milieu des années cinquante, plusieurs associations nationales de *regional science* ont été créées dans le monde, y compris au Canada, plusieurs étant aussi liées à des revues spécialisées. Elles regroupent principalement des économistes (beaucoup d'*obédience néoclassique*), des géographes (géographie urbaine et spatiale), et des urbanistes, mais aussi un petit nombre de chercheurs des autres sciences sociales et humaines (BENKO, 1998). La *science régionale* française - et maintenant francophone et de plus en plus ouverte sur l'Europe -, tout en ayant toujours entretenu des liens importants avec la *regional science*, s'est développée de manière assez autonome, Perroux, Aydalot, Lacour, Bailly, Maillat et plusieurs autres chercheurs n'ayant cessé de la ramener vers son « problème » pour ainsi [dire] double de la différenciation et de la polarisation spatiale, tout en lui assignant des tâches sans cesse plus difficiles d'articulation tant des facteurs qui déterminent ces différences, que des multiples échelles territoriales plus ou moins emboîtées où elles se manifestent, sans compter une insistance sur des processus d'innovation territorialement ancrés. Les réflexions d'Isard, ci-haut, soulignent par ailleurs une évolution assez importante de sa pensée depuis le courant toujours actif dit de l'*économie spatiale* qu'il a contribué à lancer, jusqu'à ses propos actuels sur les *cadres conceptuels futurs* d'une science régionale axés sur la compréhension globale des territoires dans toute leur complexité multidimensionnelle et scalaire. Il demeure que les associations de *regional science* nationales qui ont vu le jour dans de nombreux pays, y compris au Canada, plusieurs étant liées à des revues spécialisées, regroupent surtout des économistes (surtout « d'obédience néoclassique » ? il faudrait le vérifier), des géographes (géographie urbaine et spatiale) et des urbanistes. De leur côté, les *regional studies* anglaises puis anglo-saxonnes et internationales sont résolument ouvertes sur un large spectre de contributions reposant sur des bases théoriques variées, même si depuis quelques années (MARKUSEN 2003 ; LAGENDIJK, 2003) des appels en faveur d'études régionales critiques (*Critical Regional Studies*) et subtiles (*subtle*) sont entendus. À travers ces débats, on s'interroge aussi sur la qualité conceptuelle des travaux portant sur les phénomènes régionaux et celle des bases empiriques fondant les jugements ou des évaluations, alors que les publications portant sur l'innovation dans ses rapports aux régions et aux territoires se multiplient.

Au Québec, la situation du champ des études régionales ou en développement régional a connu un développement important depuis la création à la fin des années soixante d'universités dans plusieurs régions québécoises qui en étaient jusque-là dépourvues : dans l'Est-du-Québec (UQAR), au Saguenay-Lac-Saint-Jean (UQAC), en Mauricie (UQTR), en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), en Outaouais (UQO). Dès 1974, des professeurs de l'UQAR formés dans plusieurs disciplines des sciences sociales s'associaient pour former le GRIDEQ (Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec). Les

membres du groupe, Fernand Harvey et Benoît Lévesque en tête, seront à l'origine du programme de maîtrise en développement régional dispensé sans interruption depuis 1978, puis d'un doctorat conjoint UQAR-UQAC en développement régional offert depuis 1996. Ailleurs, dans d'autres établissements universitaires, à Laval notamment avec le CRAD (Centre de recherche en aménagement et en développement lancé en 1972 - avec Paul Villeneuve), les études régionales ou en développement - régional, local, international, territorial - allaient connaître une expansion qui se poursuit toujours avec l'arrivée de chaires ou centres (CRISES, ARUC-Économie sociale, Réseau Villes Régions Monde, CRDT), sans compter plusieurs autres dispositifs de soutien à la recherche, dont plusieurs revues (dont *Organisation et territoires*, *Économie et solidarités* et d'autres). Si la création en 1969 du réseau de l'Université du Québec a ainsi donné aux études régionales québécoises francophones une impulsion importante, leur rapprochement discret d'avec la *regional science* anglophone puis d'avec la *science régionale* francophone ne se sont effectués qu'au cours des années quatre-vingt, à la faveur des « crises » et des appels au renouvellement qui les ont toutes deux affectées (COLOMBUS, 1995).

Dès la fin des années cinquante, certains jalons importants des « études régionales » québécoises avaient été posés par l'École de Laval, à travers les travaux pionniers des Fernand Dumont, Yves Martin, Marc-Adélarde Tremblay, Vincent Lemieux, Gérald Fortin, et plusieurs autres (FALARDEAU, 1964). Ces travaux prenaient eux-mêmes appui sur les recherches des Esdras Minville (FOISY-GEOFFROY, 2004), Joseph Risi et Raoul Blanchard, plusieurs portant sur la Gaspésie, et effectuées à partir des années vingt. Les références intellectuelles des uns comme des autres ont d'autre part été largement puisées à des sources francophones et anglo-saxonnes. Aussi les études régionales québécoises furent-elles dès le départ internationalisées au plan des influences, ce qui n'a pas interdit un travail autonome d'observation et d'analyse du « milieu » (de *Notre Milieu* titre d'un ouvrage de MINVILLE de 1943). S'étant intéressé à l'évolution des études régionales québécoises et des représentations spatiales des chercheurs (géographes, sociologues et historiens surtout) qui au Québec (depuis les années cinquante) se sont penchés sur les phénomènes régionaux, MASSICOTTE (1985) y a décelé, au cours des années soixante-dix surtout, l'influence du marxisme suivie au cours des années quatre-vingt d'une effervescence (soutenue par les universités établies en régions) et des « efforts de renouvellement ». LAFONTAINE (1989) a traité pour sa part de l'influence marquante de l'École de Laval sur les études régionales québécoises des années soixante (idée de « société globale » et de région, attachement à la monographie). Selon elle, rejoignant ici Massicotte, les travaux des années soixante-dix auraient été fortement influencés par le courant tiers-mondiste et l'école de la dépendance (idées de structures socioéconomiques mondiales ou globales, analyses d'échanges industriels et en termes de *développement*), les années quatre-vingt voyant le point de vue actionnaliste ou constructiviste prendre de plus en plus d'importance (rôle de l'action et des représentations des acteurs, rôle de la culture et de l'histoire).

Ces analyses, et les propos de Proulx, de Lacour et d'Isard discutés plus haut, n'indiquent pas que nous pouvons compter sur l'existence d'**une** théorie en mesure d'intégrer un vaste ensemble de facteurs qui influenceraient le développement des régions ou des territoires et permettraient d'expliquer les phénomènes de différenciation et de polarisation sociospatiales ou leurs conséquences pour les populations. Ils laissent plutôt entrevoir une *science régionale* ou *du développement régional et territorial* encore aux prises avec des défis d'*objet* et, selon Proulx, de *méthode*. Plus encore, dans le champ des études sur le développement (local, régional, international, économique), plusieurs auteurs ont cru pouvoir repérer **plusieurs** grands courants théoriques ou paradigmes distincts - ou même « rivaux » - générant des descriptions distinctes et des explications parfois contradictoires au sujet des entités ou processus impliqués dans le développement.

C'est T. KUHN (1962) qui a popularisé la notion de paradigme dans son ouvrage *La structure des révolutions scientifiques*. MANN (1984) a inclus ce terme dans son *Encyclopédie internationale de la sociologie* et BRODHAG et autres (2004) également dans son *Dictionnaire du Développement durable*. Comme le rapporte NADEAU (1999, p. 403) qui a aussi intégré le terme dans son *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, MASTERMAN (1970) a relevé vingt et un sens du terme dans la première édition du livre, Kuhn ayant reconnu (dans la postface de la seconde édition de 1970) lui avoir attribué deux sens principaux distincts. Selon Kuhn, le terme dénote d'une part l'ensemble des *croyances, des valeurs et des techniques communes* aux membres d'une communauté scientifique - qu'il appelle également **matrices** disciplinaires - et, d'autre part, un élément de cet ensemble, soit les solutions d'énigmes, lesquelles, si employées comme **modèles ou exemples**, pouvaient servir de bases de solution pour les énigmes subsistant dans la science normale. Récemment dans son *Lexique des sciences sociales* (2004), GRAWITZ n'écarte pas elle non plus le terme de *paradigme*, y associant les champs lexicaux de « indication, modèle, exemple », tout en stipulant qu'il s'agit d'un « terme peu rigoureux utilisé par Kuhn (1962) dans le sens de **théorie dominante**, ou employé également comme **explication généralement acceptée ou modèle d'approche théorique** de la réalité sociale » (p. 304, nous soulignons). Précisons que Kuhn n'a pas inventé le mot comme tel, celui-ci faisant partie (depuis au moins un siècle, mais probablement plus, beaucoup plus) du vocabulaire de la grammaire traditionnelle et de la linguistique moderne, désignant chez F. De Saussure (DUBOIS et autres, p. 354) l'ensemble des unités de la langue appartenant à une même classe (sémantique) et entretenant entre elles un rapport de substituabilité. La grammaire générative a retenu aussi l'idée de matrice comme arrangement ordonné d'éléments. L'idée de **matrice** (à laquelle la théorie des jeux, mais également la sociologie d'Alain Touraine nous ont habitués notamment), renvoie à une représentation, sous forme de tableau ou autrement, d'éléments (items, concepts) interreliés et qui ensemble forment un champ. Kuhn quant à lui en est demeuré à un repérage très souple de paradigmes et de changements paradigmatiques (*paradigm shift*) (en physique) basé essentiellement sur une longue fréquentation du domaine

analysé, les bases théoriques des observations effectuées demeurant peu explicites.

Plusieurs auteurs qui se sont intéressés de près aux questions de développement et de développement régional ou local se sont également penchés sur la question des paradigmes, dont AROCÉNA (1986, nous soulignons) qui en rapport à ce sujet écrit :

« Les évaluations du développement local sont rarement situées dans un cadre théorique. Ces études, en général **monographiques, voire empiristes**, ne permettent pas d'avancer dans la réflexion sur les types de processus à l'œuvre, sur la nature des changements, sur les forces sociales en action... Or ces courants existent. Toute théorisation du développement local suppose une prise de position par rapport aux grandes familles de la pensée dans ce domaine... »

Arocéna s'est aussi lui-même efforcé de repérer les principaux paradigmes par lesquels le développement pouvait être abordé, en distinguant trois principaux qu'il nomme évolutionniste, structuraliste et historiciste.

Sans que l'on puisse ici examiner plus en détail la question, disons que le premier rejoint dans une large mesure la description de courants **qui ont été désignés de diverses autres manières** : courant ou paradigme dit de la **modernisation** (FOSTER-CARTER, 1976 ; ELGUEA, 1985), **fonctionnel** (FRIEDMANN et WEAVER, 1979 ; AYDALOT, 1985), **néoclassique** (BOISVERT, 1995), **libéral** (SAYER, 1995 ; AZOULAY, 2002), **économiste-utilitariste** (OUELLET, 1998) et que nous avons nous-mêmes situés (LAFONTAINE, 1995a, 1995b) dans la mouvance du paradigme ou du prisme dit « classique », tout en y distinguant des sous-courants anciens (néoclassique) ou plus récents (keynésien) présentant des différences assez importantes. (voir figure [10] : Le Développement : Trois paradigmes). Le second rejoint pour sa part des courants désignés de diverses manières : courant ou paradigme de la **dépendance** ou **marxiste ou critique** (FOSTER-CARTER, 1976 ; ELGUEA, 1985 ; AZOULAY, 2002), de la dépendance (BOISVERT, 1995), marxiste (SAYER, 1995), y distinguant pour notre part les courants de l'économie-politique marxienne et ceux plus récents de la dépendance et du sous-développement, et celui plus contemporain de la régulation (Aglietta, Boyer). Le marxisme s'étant d'abord constitué comme critique de l'économie-politique classique, la désignation de courant *critique* ne nous semble pas sans fondement, même si l'épithète peut sans doute être revendiquée par tous les courants, ceux-ci étant pour ainsi dire toujours en rapports critiques avec d'autres. Quant au troisième, il rejoint un ensemble de courants que nous avons pour notre part, à la suite d'ELGUEA (1985), associés au paradigme dit **émergent** et que divers auteurs désignent de diverses manières : **approche territoriale** (distinguée de *fonctionnelle*, FRIEDMANN et WEAVER, 1979 ; AYDALOT, 1985), développement dit endogène (BOISVERT, 1995), alternatif (SAYER, 1995), dit aussi humaniste ou néohumaniste (par OUELLET, 1998 qui y observe, à juste titre, l'importance des questions culturelles et éthiques).

Apparue dans l'après-guerre 1939-1945 sur les bases d'une critique tant du libéralisme que du marxisme (avec Perroux notamment et les économistes inorthodoxes Lewis, Myrdal, Hirschman) qui ont mis l'accent sur des phénomènes de hiérarchisation d'un développement qu'ils ont aussi tenu à aborder comme

étant *situé*, cette **nébuleuse** du développement endogène (terme repris à AYDALOT, 1985) ou territorial, nous apparaît déployée autour de quatre courants principaux reliés : courant du **développement hiérarchisé et situé**, **courant du développement territorial ou territorialisé**, courant du **développement humain et social** (ONU, SEN), courant de l'**écodéveloppement** (SACH, 1980) et du **développement durable ou viable**. (voir figure [10] : Le Développement territorial : un paradigme émergent ? Quatre courants). Au premier nous rattachons notamment les travaux plus contemporains (depuis le début des années quatre-vingt) des Scott, Storper, Porter, Camagni, Lundvall et autres (voir figure [11] et *Tableau* de la fin pour certains titres d'ouvrages de ces auteurs) mettant l'accent sur les complexes industriels territorialisés, les facteurs économiques et institutionnels, le rôle de compétences, les systèmes d'innovation, ceci souvent dans une perspective de soutien de la compétitivité des entreprises et des régions dans un monde estimé hiérarchisé ou polarisé. Le second courant, celui du développement territorial à proprement parler, s'est coalisé autour des travaux de J. Friedmann (marqués par ceux de Mumford et Perroux), ceux de Philippe Aydalot sur les milieux innovateurs et de plusieurs chercheurs européens rattachés à la *science régionale* de langue française. Une bonne partie des travaux des chercheurs du GRIDEQ s'inscrivent dans ce courant. Ces travaux mettent généralement davantage l'accent sur les dynamiques d'acteurs et les cadres politico-sociétaux ou territoriaux, *de vie*, et leurs articulations multiscalaires. La question des inégalités de développement et les phénomènes de polarisation spatiale y occupent aussi une bonne place. Ce courant doit sans doute aussi beaucoup aux travaux pionniers sur le développement hiérarchisé, mais nous semble avoir constitué un courant plus fermement tourné vers les acteurs humains en tant qu'unités motrices centrales - plutôt que les échanges économiques ou la firme, comme dans le cas des travaux contemporains que nous avons rattachés au premier courant. Les questions relatives à la culture, aux représentations, aux modèles prennent aussi une grande place. Par certains côtés, ce courant nous paraît de plus en plus rejoindre à la fois les troisième et quatrième courants du développement dit humain (SEN/UL HAQ) et social (MIDGLEY), et du développement durable (SACH, BRUNDTLAND) que l'ONU a sans doute beaucoup contribué à populariser. Dans le cas du troisième courant, la question des besoins de base et culturels et celle des libertés et des capacités de choix personnels, et d'accès aux ressources matérielles et immatérielles sont fermement posées, l'importance des cadres sociétaux et des processus démocratiques également. Dans le cas du développement durable ou viable, les travaux qui s'y rattachent (voir par exemple GAGNON, 1996 ; JOLLIVET, 2003) visent une prise en compte, et sans doute prise en charge, intégrée des dimensions à la fois sociales et institutionnelles, économiques et biophysiques du développement, tout en souscrivant à des valeurs normatives d'équité, d'efficacité et de transmission de patrimoines naturel et culturel aux générations humaines à venir.

La démarcation des courants que nous avons effectuée tient de la déconstruction/reconstruction idéale-typique de nombreux travaux renvoyant à des schèmes de raisonnements dont la modélisation en vue de comparaisons plus fines et de la réalisation de travaux mieux ciblés devrait être entreprise. À la

lumière de recherches mieux fondées et plus systématiques, on parviendrait sans doute à repérer des **matrices** d'ensembles, des courants intellectuels et des **modélisations**, tout en s'interrogeant sur leurs formes spécifiques dans différents pays ou régions, en admettant qu'on les y retrouve. Mais nous pensons que ces matrices et ces courants existent bel et bien, et **perdurent toujours**, à travers les emprunts - plus ou moins explicites - que les chercheurs effectuent aux œuvres passées ou les traces qu'elles ont pu laisser et qui imprègnent d'influences ainsi multiples - en débats antithétiques mais débouchant aussi sur des remaniements et des intégrations - la culture, les politiques publiques (qui ne s'y réduisent pas), les institutions ou les savoirs ordinaires des acteurs.

L'identité du champ de connaissances du développement régional et territorial reste ainsi inséparable des débats paradigmatiques que la critique marxienne de l'économie politique classique ou libérale a inaugurés au 19^e siècle. Ce champ nous semble en fait inséparable des courants fondamentaux (rivaux) dont non seulement une certaine intégration de constituants est recherchée, mais surtout leur réarticulation au sein d'un nouvel ensemble, un nouveau cadre relatif aux réalités sociales et humaines territorialisées et permettant de décrire et d'expliquer leur mode d'existence spatio-temporelle (entités, processus de structuration et d'articulation, l'entité active humaine étant au centre de ce recadrage) et de transformation (et de différenciation) à échelles multiples. C'est au fond cette réarticulation dite alors du *fonctionnel, associé à la fonction économique, et du territorial, associé aux lieux de vie, que **Territory and Function*** énonce assez clairement, même si par la suite avec notamment *Development from above or below ?* de W. STÖHR et D. TAYLOR (1981), le développement *from below*, endogène ou ascendant, serait parfois considéré comme une nouvelle voie essentiellement distincte du développement dit fonctionnel ou *from above* (un *above* ramené parfois aux firmes, aux marchés ou à l'État national). La question de l'*endogène* nous semble aussi liée à celle (ontologique et théorique) essentielle des *unités motrices* en mesure de soutenir des processus de développement, cette question demeurant fondamentale, même si certains travaux ont pu la traiter en termes de développement reposant essentiellement sur des bases communautaires circonscrites à des lieux définis de petites dimensions.

Ce programme qui pourrait bien être celui d'une *science régionale future* dont Lacour et Isard ont évoqué les contours, nous paraît aussi rejoindre quantité de travaux émanant de différents courants de recherche mentionnés plus haut (*sociologie du développement, développement local, économie sociale solidaire, socio-économie-géographique, économie du développement, development studies, regional studies, développement durable ou viable, développement humain*, certains courants de l'*ecological economics*, ou de l'*environmental impact assessment* et sans doute quelques autres). Ces champs de connaissances interreliés sont importants car nous n'en voyons franchement pas beaucoup en mesure de viser - sur la base d'héritages conceptuels existants - la compréhension intégrée en même temps que profondément renouvelée du devenir spatiotemporel de l'Humanité et sa structuration à niveaux multiples (entités locales, régions, nations, régions supranationales), sans négliger le traitement du problème des inégalités territoriales et leurs conséquences. Ceci en

lien également avec la poursuite et l'atteinte d'objectifs multiples de préservation pacifique des systèmes sociétaux et biophysiques en vue de la satisfaction des besoins humains et d'épanouissement des personnes.

Notre réflexion se déplacera maintenant vers un ensemble de questions **épistémologiques** que nous estimons importantes pour l'avenir du champ d'études et de connaissances du développement régional et territorial. Celles-ci sont relatives à la valeur des savoirs dans ce domaine et aux modes de construction des connaissances. Mais de plus en plus le questionnement sur la science et les connaissances englobe d'autres questions concernant leurs dimensions tant **logiques**, qu'**ontologiques** (ou métaphysiques) et **éthiques**, celles-ci étant toujours présentes, ceci parfois à titre de prémisses ou de postulats implicites (sur le réel *physique* ou non, la nature des êtres humains). Or toutes ces dimensions caractérisent les connaissances et leur complexité. Traitées actuellement par une diversité de courants épistémologiques, ces questions tendent aussi à être incorporées directement à la réflexion des disciplines et champs de connaissances sur eux-mêmes (DESLAURIERS et GAGNON, 1987 ; BAILLY, 1992). C'est dire qu'ils ne peuvent plus se contenter d'affirmer leur statut de « science » ou de le réclamer sans s'interroger sur leurs bases. Le recours aux « chiffres » (PIRÈS, 1997), à des calculs, à des diagrammes, ou à des formalisations sophistiquées, eux non plus, n'offrent plus les mêmes garanties qu'avant de scientificité ou de la véracité du propos, ou des descriptions, des explications, des conclusions.

Figure 10 : Le développement : trois paradigmes. Paradigmes et courants, concepts, objectifs, indicateurs de mesures et de résultats

PARADIGMES DU DÉVELOPPEMENT	Certains facteurs clés, dimensions, processus, concepts	Quelques résultats ou objectifs quantitatifs ou qualitatifs de développement /non-développement	Indicateurs ou indice de mesure ou de résultats de développement/non-développement
1. PARADIGME CLASSIQUE			
a. Économie politique classique ou libérale (Smith, Ricardo, Malthus, Say)	Division et spécialisation du travail ; combinaison des facteurs de production ; offre échange de biens ; outils, techniques ; coûts, salaires, profits, revenus, demandes, débouchés (marchés) ; équilibre ; bien-être ; état de sécurité	Croissance produit (PNB) par hab., production par secteur (primaire, secondaire, tertiaire), exportations, profits ; diminution des coûts, efficacité, sécurité	Évolution et taux croissance démographique ; part secteurs primaire, manufacturier, tertiaire (PNB, PIB, emplois) ; productivité main d'œuvre
b. Économie néoclassique (utilitariste) (Bentham, Jevons, Walras, Pareto, Marshall)	Firmes et marchés ; prix ; préférences des individus-consummateurs ; économies d'échelle ; accumulation du capital ; rentabilité financière ; équilibre stable	Croissance des entreprises, parts de marchés, ventes, chiffres d'affaires, rentabilité, productivité, consommation, bien-être	
c. Économie (politique) keynésienne (Keynes)	Revenu, épargne, demande-consommation ; emploi ; politiques publiques redistributives, dépenses publiques ; effets multiplicateurs	Augmentation emplois, activité, répartition revenu par hab., pouvoir d'achat ; diminution du chômage ; programmes, investissements publics, aide sociale	Revenu par hab. ; taux d'activité, de chômage (+H/F) ; pers. faible revenu
2. PARADIGME MARXISTE			
a. Économie politique marxiste (Marx, Saint-Simon, Fourier, Proudhon)	Modes de production ; classes sociales ; rapports sociaux de production (propriété, répartition, exploitation) ; pouvoirs (monopolistiques, des firmes internationalisées) ; domination (centre-périphérie) ; concentration, exclusion, séparation ville-campagne ; maldéveloppement, disparités ; travail vivant ; progrès technique ; marchandisation ; aliénation ; dépendance ; développement du sous-développement ; modes de régulation ; fordisme	Augmentation concentration industrielle, profits, hiérarchies dans l'organisation de la production ; augmentation sous-emploi et chômage ; augmentation inégalités (disparités) de revenu, sociales ; augmentation instabilité internationales ; déstabilisation modes de régulation	Évolution des inégalités socio-spatiales (pauvreté/exclusion) ou des modèles productifs et de régulation
b. Dépendance, sous-développement (Prebisch, Frank, Amin, Emmanuel)			
c. Néomarxisme – Régulation (Aglietta, Boyer)			
3. PARADIGME ÉMERGENT			
a. Développement hiérarchisé, polarisé, entraîné, situé (Lewis, Myrdal, Perroux, Schumpeter ; 1985--Scott <i>et al</i>)	Firmes, travail, facteurs éco. et non éco., polarisation, institutions, unités actives, acteurs et genre, technologies, réseaux, syst. de production, compétences, apprentissages, syst. d'innovation, besoin ; cadres sociopolitiques territoriaux, de vie ; cultures/traditions/identités, modèles, ressources localisées ; processus d'innovation, milieux, dynamiques locales ; empowerment/construction de capacités ; participation politique à la gouvernance ; régions, territoires ; nature, décentralisation ; cohésion ; coopération ; choix, précaution, partenariats ; recompositions, changements structureaux ; inégalités sociospatiales, démocratie, droits, justice, épanouissement	Augmentation : espérance de vie, santé, qualité habitat populaire, éducation, formation et information, compétences, capacités ; innovation économique et sociale, participation politique et sociale ; respect des droits et libertés démocratiques ; diminution de la pauvreté, exclusion ; amélioration qualité de vie popul. ; prise en compte cultures, savoirs, spécificités, diversités locales, territoriales, situation femmes ; accès réseaux communication ; préservation qualité de l'environnement	Niveaux de scol. (+H/F) (primaire, secondaire, univ.) ; qualité du logement (propriété) ; espérance de vie ; taux de morbidité ; état santé ; qualité de vie, capital social, empowerment ; satisfaction ; préservation ; indice IDH-PNUD ; cadre DPSIR-ONU (134)
b. Développement territorial endogène, par les milieux (Friedmann, Aydalot, GRIDEQ)			
c. Développement humain, social (PNUD-UI Haq/Sen ; ONU)			
d. Écodéveloppement durable (Sach, Brundtland-ONU)			

Figure 11 : Le développement territorial : un paradigme émergent ? Quatre courants. Courants, concepts, objectifs, indicateurs et indices de mesure et de résultats

Courants – Quelques auteurs	Certains facteurs clés, dimensions, processus, concepts	Quelques objectifs quantitatifs ou qualitatifs de développement/non-développement	Indicateurs ou indice de mesure ou de résultats de développement/non-développement
<p>1. Développement (territorialisé) hiérarchisé ; polarisé ; entraîné cyclique et situé (1935-1961, 1985---) 1- Lewis, Myrdal, Hirschman ; Perroux ; Schumpeter 2- Scott, Storper, Benko ; Markusen ; Porter ; Camagni ; Florida ; Lundvall, Malmberg, Maskell</p>	<p>1- Localisation, firmes, travail, facteurs éco. et non éco., dualisme, polarisation, asymétrie, institutions, unités actives motrices, économies dominantes, pôles de développement et croissance, innovation 2- Complexes industriels territorialisés, nouveaux espaces régionaux, flexibilité, technologies, réseaux, systèmes de production ancrage, clusters, compétences, apprentissage, système régional d'innovation-SRI</p>	<p>Augmentation de l'activité ou des organisations innovantes territorialement ancrées ; renforcement présence d'universités, centres de recherche</p>	<p>Production de R&D ; nouvelles connaissances, brevets, inventions, nouveaux biens ou services ; indicateurs innov.</p>
<p>2. Développement (territorial, territorialisé) 1979--- par la base/le bas ; endogène ; par les milieux ; décentralisé, intégré, régional, local Friedmann, Stöhr, Aydalot, Brusco, Becattini, Bagnasco, Bassand, Courlet, Garofoli, Pecqueur, Maillat, Lacour, Ratti, Benko, Moulaert, GRIDEQ</p>	<p>Besoins de base, culturels ; acteurs ; cadres sociopoli-territoriaux, de vie ; cultures/traditions/identités, connaissances, modèles ; ressources localisées ; processus d'innovation économique, sociale, institutionnelle, territoriale ; entreprises localisées ; systèmes productifs locaux (SPL) ; milieux, dynamiques locales ; empowerment/ construction de capacités endogènes ; participation politique à la gouvernance ; réseaux ; régions, territoires ; décentralisation "cohésion ; coopération ; partenariats ; complémentarité ville-campagne ; recombinaisons, changements structureaux ; inégalités sociospatiales</p>	<p>Formation de milieux innovateurs ; satisfaction des besoins de base, sociaux et culturels ; participation économique et politique de la population ; innovations économiques, sociales et institutionnelles ; qualité du cadre de vie (habitat, paysages, collectivités)</p>	<p>Augmentation du capital social ; augmentation/renforcement des capacités (<i>capacity-building</i>) ; amélioration du cadre de vie</p>
<p>3. Développement humain ; social (1990, 1995---) 1- Humain : PNUD/UI Haq/Sen 2- Social : CMDS/ONU ; CCDS (Canada), CAS (Québec)</p>	<p>Êtres humains vivants (H et F – genre), besoins de base et culturels ; droits, libertés et responsabilités ; élargissement des capacités réelles de choix de vie à partir de ses valeurs ; maximisation des réalisations des personnes ; participation politique ; société civile ; dimensions éthiques du développement ; bien-être individuel comme responsabilité sociale ; paix</p>	<p>Augmentation espérance de vie, niveau de vie/revenu par hab. ; niveau d'éducation, santé objective et subjective ; capacités de choix de vie et de réalisations ; participation politique ; respect droits et libertés ; cohésion sociale ; préservation diversité cultures</p>	<p>Indice de dev. humain (IDH) ; diminution de la pauvreté et de l'exclusion sociale ; indicateurs richesses alternatifs</p>
<p>4. Éco développement durable (1981, 1987, 1992---) 1- Sach, Strong 2- ONU-CMED Brundtland</p>	<p>Génération humaine (équité intra, inter), êtres humains vivants, satisfaction des besoins du présent et futur ; ressources, capital ou patrimoines (biophys. et énerg., matériel, financier, économique, institutionnel, social) à préserver (accès, répartition) ; production économique (efficacité, efficience) ; participation politique et gouvernance (démocratie) ; qualité de vie ; durabilité ; principe de responsabilité ; précaution ; gestion des risques ; réactivité/résilience</p>	<p>Efficacité appareil productif ; gestion prélevements et pollutions critiques et des patrimoines ; équité sociale intra et inter-générationnelle ; participation et gouvernance ; satisfactions objectives et subjectives de besoins ; amélioration de la qualité de vie</p>	<p>Système PÉIR « Pressions, Etat, Impact, Réponse » d'indicateurs DD ONU CMED (134 indicateurs, 4 dimensions)</p>

2. Le développement régional et territorial comme champ de connaissances : scientificité et débats épistémologiques contemporains

Tout comme au plan paradigmatique dont nous avons traité plus haut, au plan épistémologique cette fois, plusieurs courants **rivaux** exercent leur influence respective sur le champ d'études et de connaissances du développement régional et territorial. Ces divers courants épistémologiques rivaux feront ici l'objet d'une présentation très sommaire et sans doute très réductrice. Comme nous l'indiquerons plus loin, plusieurs de ces courants ne dominent plus les débats du côté de la philosophie de la science, mais leurs influences - et plus largement celle de la *méthode expérimentale* et du *positivisme* (théorisé par A. Comte) constitués aux 17^e et 18^e siècles à travers les débats de l'empirisme (dominant) et de l'idéalisme - se font toujours sentir sur l'ensemble des champs d'études et de connaissances. Par ailleurs, plusieurs courants « antipositivistes » contemporains, dont en particulier le cognitivisme/ constructivisme et l'épistémologie évolutionnaire gagnent en influence sur l'ensemble des sciences, y encourageant un intérêt croissant pour les « représentations » et les « modèles ». À travers ces débats, où pointent un idéalisme complètement fasciné par le « sujet » et des retours vers un empirisme naïf, on discute aussi d'un rationalisme reconnaissant la centralité (ontologique et éthique) de l'être humain, mais qui demeurerait ouvert sur l'expérience sensible du monde et sa connaissance possible, un nouveau rationalisme que certains entrevoient même comme un « nouveau paradigme épistémologique » (LEMOIGNE, 1999).

[...]

Bref, la solution conventionnelle logico-positiviste au problème de la validité des concepts (*théorie de la correspondance*, construction de variables) se déplace du côté d'une réflexivité énonçant et précisant des positionnements rendus plus consistants, des emprunts théoriques et donc à des familles paradigmatiques - plus explicites. De même, la question de la validité externe des résultats et celle de leur généralisation ne peut plus être réduite à son traitement par l'échantillon probabiliste, mais reste ouverte sur un grand nombre de questions relatives à la pertinence des résultats, à la profondeur ou à la saturation des interprétations, à l'exhaustivité des analyses comme à leur contextualisation. Cette procédure classique d'opérationnalisation des concepts peut d'ailleurs dissimuler le manque de clarté des concepts (et des questions de recherche) que l'on cherche à tester rapidement, voire à proposer aux autorités publiques ou aux acteurs pour y fonder des politiques ou des interventions, ou au contraire y renoncer parce qu'on aurait prouvé leurs insuccès.

Or un concept, fût-il « à succès », comme c'est le cas de plusieurs abondamment utilisés par les chercheurs en développement régional et territorial (ex. innovation, gouvernance, territoires, recompositions, régions, villes mondiales, réseaux), n'existe pas seul, mais tire une partie de sa signification à la fois des autres concepts majeurs reliés sur lesquels la recherche se fonde et des « familles » de concepts et théories plus anciennes dont l'influence ainsi se

prolonge, tout en se renouvelant en partie. C'est dire combien les courants épistémologiques actuels incitent à un renouvellement des solutions qui ont été apportées jusqu'ici aux problèmes classiques de l'*interprétation*, de la *généralisation* et de la *reproductibilité* des résultats de recherche, ceci en mettant décisivement l'accent sur la spécification de positionnements et de choix rendus ainsi consistants et leur reformulation à travers l'*ouverture au monde* et les débats intersubjectifs.

Conclusion

A travers cet essai réflexif documenté, nous avons tenté de situer ce que nous avons appelé **le champ d'étude et de connaissances du développement territorial**, au sein des débats actuels sur les *paradigmes* et théories du développement (régional, local, territorial) et la science, sa valeur et ses conditions de croissance. Ce faisant, nous en avons aussi discuté l'*identité* en tant que domaine du savoir, rapportant son existence à celles des sciences sociales et humaines, dont il vise une *recomposition*.

À la lumière des précisions de Kuhn sur son concept de paradigme et des travaux de Shapere qui continuent d'inspirer quantité de travaux (dont ceux de FEH, 2001) sur les théories et modèles scientifiques, cet objectif de *recomposition* nous semble viser plus spécifiquement la réorganisation de composantes (items au sens de Shapere) au sein d'une « **matrice** » comportant un ensemble de « **modèles** » explicatifs (appuyés sur des « exemples »). Il nous semble toutefois que les assises ontologiques (discussion des « unités motrices ») de ce projet ne sont pas encore suffisamment discutées au sein des communautés scientifiques. Cette idée nous semble rejoindre le propos de MARKUSEN (2003, p. 702) qui dans son examen de travaux en *regional studies*, observe une très grande insistance sur les processus - ex. globalisation, différenciation, appropriation (ajoutons : innovation, gouvernance... recomposition !) - une « *emphasis on process rather than institutions and behavior* ». Des processus sans structures ou acteurs agissants, en somme, les territoires, les régions et les milieux pouvant se voir attribuer une consistance d'*unité motrice* reposant sur des prémisses (ontologiques et théoriques) non discutées. Il n'est ainsi pas rare de lire que les régions ou les territoires « veulent » se développer... et « *entendent prendre les moyens pour le faire...* ». La référence de plus en plus courante aux « acteurs », quoiqu'intéressante, manque aussi généralement de précision, des travaux récents offrant des perspectives de clarification intéressantes (GUMUCHIAN et autres, 2003 ; JEAN et CALENGE, 2002).

Comme nous l'avons indiqué, ce programme de recomposition est d'autre part aussi à l'ordre du jour explicite de la *science régionale*, ceci depuis fort longtemps. Cette quête est pour ainsi dire inscrite dans sa trajectoire depuis son origine, avec Perroux au début des années soixante, puis Aydalot vingt ans plus tard. Il ne faut pas oublier non plus que les travaux de Perroux - celui-ci suggérant (dès 1949, peut-être plus tôt) une distinction capitale entre « espaces abstraits » et « *espaces géonomiques* » ou concrets - ont aussi soutenu décisivement ceux de John Friedmann en direction du *regional development and*

planning et son appel (FRIEDMANN et WEAVER, 1979) au *paradigm shift*, celui-ci soutenant en retour le travail inaugural d'Aydalot sur les milieux innovateurs. Dans une certaine mesure, il n'est donc pas faux de laisser entendre (CAMAGNI et autres, 1999 ; GREFFE 1999 ; numéro spécial *Le Paradigme du milieu innovateur*, RERU, 1999-3) que ce courant associé à Aydalot incarne un nouveau paradigme, un nouveau paradigme selon nous **émergent**. Il nous paraît toutefois moins heureux de cadrer comme le font ces auteurs « *le paradigme du milieu innovateur dans l'économie spatiale contemporaine* » (*Sommaire*, nous soulignons). Ceci indique bien pourquoi le travail d'analyse des paradigmes (ou « *scientific domain* ») et celle de leurs transformations doit se poursuivre. Rappelons enfin que ces exigences de renouvellement sont aussi entendues du côté de la *regional science* (encouragées par ISARD, 1992, 2001), ainsi que celui des *regional studies* (chez SAYER, 1995 notamment). Des chercheurs rattachés à d'autres champs d'études ou disciplines nous semblent aussi poursuivre des objectifs de recomposition du même ordre. Ceux-ci ne sont donc pas exclusifs ni au champ du développement territorial, ni à la *science régionale*, à la *regional science* ou aux *regional studies*. Plusieurs regroupements y sont engagés, y consacrant des efforts et des moyens qui ne sont pas indépendants des contextes sociaux, plusieurs trajectoires évolutives restant sans doute possibles. Les champs d'études et de connaissances ne sont pas des réalités données une fois pour toutes.

Par ailleurs, au sein du champ d'études du développement territorial, de la *science régionale* ou des *regional studies*, ce programme de recomposition n'englobe pas non plus la totalité des travaux des auteurs qui s'y rattachent et où l'on peut déceler l'influence de l'ensemble des grands paradigmes *rivaux* dont nous avons traité plus haut. **Ces champs nous semblent ainsi doublement caractérisés à la fois par un large pluralisme paradigmatique (au sens d'une pluralité de paradigmes), et un ambitieux programme de recomposition** (ou d'élaboration d'un nouveau paradigme). Ces deux aspects sont sans doute liés, cette recomposition visant justement non pas la création *ex nihilo* d'un nouveau paradigme, mais une intégration reconfigurée d'éléments que les travaux rattachés aux deux grands paradigmes auront permis d'entrevoir. Il y a là il nous semble quelque chose d'assez unique et de peut-être capital pour le renouvellement espéré des connaissances : une disponibilité de travaux, et dans une certaine mesure de résultats, multiparadigmatiques sur un ensemble de questions communes dont on entrevoit mieux les liens.

Ainsi loin de constituer une lacune, l'existence de voies paradigmatiques, théoriques et épistémologiques multiples dont s'inspirent les travaux de recherche en développement régional et territorial peut au cours des prochaines années constituer un atout important permettant d'envisager l'élaboration de théories recomposées plus englobantes, mieux fondées ainsi que la réalisation de recherches en mesure d'éclairer les acteurs et les autorités publiques quant à leur choix d'interventions devant s'effectuer sur des bases démocratiques. Mais pour que ces connaissances progressent et puissent être diffusées le plus largement possible, il faut en encourager *l'explicitation conceptuelle humble*, jonchée d'admissions de limites diverses.

[...]

Bibliographie

- ACHINSTEIN, P. et S. F. BARKER (dir.), 1969. *The Legacy of Logical Positivism: Studies in the Philosophy of Science*. Baltimore : Johns Hopkins Press.
- AKTOUF, O., 1992. *Méthodologie des sciences sociales et des approches qualitatives des organisations, une introduction à la démarche classique et une critique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec et HEC.
- AYRES, R. U., 2004. « On Life cycle metaphor: where ecology and economics diverge ». *Ecological Economics*, vol. 48, p. 425-438.
- ALVERGNE, C. et F. TAULELLE, 2002. *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*. Paris : Presses universitaires de France.
- AMIN, A. et N. THRIFT (dir.), 1994. *Globalization, Institutions and Regional Development in Europe*. Oxford : Oxford University Press.
- AMIN, S., 1973. *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris : Éditions de Minuit.
- APTHORPE, R. et A. KRAHL (dir.), 1988. *Development studies: critique and renewal*. Leiden : Brill.
- AROCENA, J., 1986. *Le développement par l'initiative locale : le cas français*. Paris : L'Harmattan.
- AYDALOT, P., 1985. *Économie régionale et urbaine*. Paris : Économica.
- AZOULAY, G., 2002. *Les théories du développement. Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- BACHELARD, G., 1980. *Épistémologie*. Textes choisis par Dominique Lecourt. Paris: Presses universitaires de France, 3^e édition.
- BAILLY, A., 1992. « Représentation et analyse des territoires : une épistémologie de la science régionale », dans P.-H. Derycke (dir.), *Espaces et dynamiques territoriales*, Paris : Économica, p. 1-23.
- BARNES, B., 1984. « Problems of intelligibility and paradigm instances », dans J. R. Brown (dir.), *Scientific Rationality: the sociological turn*, Dordrecht : Reidel, p. 75-127.
- BARNES, T. J., 2003. « What's Wrong With American Regional Science? », *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 26, no 1, p. 3-26.
- JANTSCH, E., (dir.), 1969. *Perspectives of Planning*, Paris : OECD.
- BERGER, G., 1964 (1957). « Sciences humaines et prévision », dans G. Berger (dir.), *Phénoménologie du temps et prospective*, Paris : Presses universitaires de France, p. 219-275.
- BERGER, P. L. et T. LUCKMANN, 1967. *The social construction of reality*. New York : Doubleday.
- BRACHMAN, R. et H. LÉVESQUE, 1985. *Readings in Knowledge Representation*. Boston : Morgan Kaufmann.
- BENKO, G., 1995. « Les principales théories du développement local », *Sciences humaines*, vol. 8, p. 21.
- BENKO, G., 1998. *La science régionale*. Paris : Presses universitaires de France.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ, 2000. *La richesse des régions. La nouvelle géographie socioéconomique*. Paris : Presses universitaires de France.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ, 1992. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris : Presses universitaires de France.
- BOISVERT, M. et P. RIOUX, 1995. « L'évaluation des potentiels de développement à partir des projets acceptés lors de sommets régionaux », dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Et les Régions qui perdent ?* Rimouski : GRIDEQ-UQAR, p. 271-296.

- BRODHAG, C., F. BREUIL, N. GONDRAAN et F. OSSAMA, 2004. *Dictionnaire du développement durable*. Sainte-Foy : Multimondes.
- CAMAGNI, R., D. MAILLAT, A. MATTECCIOLI et J. C. PERRIN, 1999. « Le paradigme du milieu innovateur dans l'économie spatiale contemporaine », *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 3, p. 425-429.
- CAMPBELL, D. T., 1974. « Evolutionary Epistemology », dans P. A. Schilpp (dir.), *The Philosophy of Karl Popper*, Lasalle : Open Court, p. 413-463.
- CARNAP, R., 1935. *Philosophy and Logical Syntax*. Londres : Keagan Paul.
- CASHMORE, M., 2004. « The role of science in environmental impact assessment: process and procedure versus purpose in the development of theory », *Environmental Impact Assessment*, vol. 24, p. 403-426.
- CASTELLS, M. et J. HENDERSON (dir.), 1987. *Global Restructuring and Territorial Development*. Londres : Sage.
- COFFEY, W. J., 1992. « Géographie, économie, science régionale », dans A. Bailly (dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris : Économica, p. 159-175.
- COLOMBUS, 1995. « La science régionale est-elle en crise ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 2, p. 347-366.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (ONU), 1988. *Notre avenir à tous*. (Rapport Brundtland). Montréal : Éditions du Fleuve.
- COOKE, P. et K. MORGAN, 1993. « The network paradigm: new departures in corporate and regional development », *Environment and Planning: Society and Space*, vol. 11, p. 543-564.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.), 1995. *Et les régions qui perdent ?* Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- COSTANZA, E., 1991. « The Ecological Economics of Sustainability: Investing on natural capital », dans R. Goodland et autres (dir.), *Environmentally Sustainable Economic development: Building on Brundtland*, Paris : UNESCO, p. 83-90.
- DALKMANN, H., R. J. HERRERA et D. BONGART, 2003. « Analytical strategic environmental assessment (ANSEA) developing a new approach to SEA », *Environmental Impact Assessment*, vol. 24, p. 385-402.
- GUIGOU, J.-L., 2000. *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement*. DATAR/Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris : La Documentation française.
- DE MEY, M., 1984. *The Cognitive Paradigm*. Boston : Reidel.
- DERYCKE, P.-H., C. LACOUR et S. PUISSANT, 2000. « La Science régionale et les mots pour la dire », Colloque de l'Association de science régionale de langue française à Crans-Montana (Suisse), 6-9 septembre.
- DESLAURIERS, J.-P. et C. GAGNON (dir.), 1987. *Entre le savoir et l'action : choix éthiques et méthodologiques*. Chicoutimi : GRIR-UQAC.
- DESLAURIERS, J.-P., 1991. « La recherche qualitative », dans J.-P. Deslauriers (dir.), *Recherche qualitative : Guide pratique*, Montréal : McGraw-Hill, p. 6-20.
- DEPARTMENT OF ENVIRONMENT, TRANSPORT AND THE REGIONS (DETR), 1998. *Planning for Sustainable Development. Toward Better Practice*. Londres.
- DOCTORAT CONJOINT UQAR-UQAC EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, 1996. Brochure de présentation du programme.
- DUBOIS, J., M. GIACOMO-MARCELLESI, L. GESPIN et autres, 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- DUMONT, F. et Y. MARTIN, 1963. *L'analyse des structures régionales. La région de Saint-Jérôme*. Québec : Presses de l'Université Laval.

- ELGUEA, J., 1985. « Paradigm and scientific change in development theory », *Development and change*, vol. 16, no 2, p. 213-233.
- FALARDEAU, J.-C., 1964. *L'essor des sciences sociales au Canada français*. Québec : Ministère des Affaires culturelles.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE, 1996. Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- FEH, C., 2001. « The Evolution of Sex: Domains and explanatory pluralism », *Biology & Philosophy*, vol. 16, no 2, p. 145-170.
- FEYERABEND, P., 1979. *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*. Paris : Seuil.
- FOISY-GEOFFROY, D., 2004. Esdras Minville. Nationalisme économique et catholicisme social au Québec durant l'entre-deux-guerres. Sillery : Septentrion.
- FONTAN, J.-L., 1994. « Changements globaux et développement », *Nature, sciences, sociétés, recherches et débats interdisciplinaires*, vol. 2, no 2, p. 141-151.
- FOSTER-CARTER, A., 1976. « Conflicting Paradigms in Analysis of Underdevelopment », *World Development*, vol. 4, no 3, p. 167-180.
- FREITAG, M., 1996. « Le dilemme des sciences sociales dans la postmodernité : étudier et orienter la société ou produire le social ? », dans M. Rafie (dir.), *Les sciences humaines : état des lieux*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, p. 29-64.
- FRIEDMANN, J. et W. ALONSO (dir.), 1964. *Regional Development and Planning: A Reader*. Cambridge University Press.
- FRIEDMANN, J. et C. WEAVER, 1979. *Territory and function: the evolution of regional planning*. Berkeley : University of California Press.
- FRIEDMANN, J., 2002. *The Prospect of Cities*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- GAGNON, C. (dir.), 1996. *Évaluation des impacts sociaux : vers un développement viable ?* Chicoutimi : GRIR-UQAC.
- GENDRON, C. et J.-P. REVÉRET, 2000. « Le développement durable », *Économies et société*, vol. 37, p. 111-124.
- GODELIER, M., 2003. *Aspects internationaux des sciences sociales et humaines*.
- GONSETH, F., voir PANZA et PONT, 1992.
- GRAWITZ, M., 1976. *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Précis Dalloz, 3^e édition.
- GRAWITZ, M., 2004. *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz.
- GREFFE, X., 1999. « Le chantier permanent des milieux innovateurs/A new Paradigm for Territorial Development », *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 3.
- GRENIER, F., 1959. « Plaidoyer pour des études régionales globales », *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 4, no 7, p. 203-204.
- GRENIER, F., 1962. « L'état présent des études régionales sur le Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 3, nos 1-2, p. 89-101.
- GRIDEQ, 1982. *Plan de développement 1982-85*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- GRIDEQ, 1993. *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- GUMUCHIAN, H. et autres, 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Économica.
- HABERMAS, J., 1972. *Knowledge and Human Interests*. Londres : Heinemann Educational Books.
- HETTNE, B., A. NOTAI et O. SUNKEL, 2001. *Comparing Regionalism. Implications for Global Development*. Helsinki : ONU et World Institute for Development.
- HILHORST, M. J., 1969. « La théorie du développement régional. Un essai de synthèse », dans OCDE, *Aspects multidisciplinaires du développement régional*, Paris : OCDE.
- ILLERIS, S et L. JACOBSEN (dir.), 1990. *Networks and Regional Development*. Copenhagen : NordREFO.

- ISARD, W., 1956. *Location and Space Economy*. Cambridge : Presses du MIT.
- ISARD, W. et autres, 1960. *Methods of Regional Analysis: an introduction to Regional Science*. Cambridge : Presses du MIT.
- ISARD, W., 1992. « Les axes futurs de la science régionale », dans P.-H. Derycke (dir.), *Espaces et dynamiques territoriales*, Paris : Économica, p. 315-333.
- ISARD, W., 2001. « The Future of Regional Science : Remarks Prompted by Professors Alonso and Teitz », *International Regional Science Review*, vol. 24, p. 414-421.
- JEAN, B. et D. LAFONTAINE (dir.), 1984. *Région, régionalisme et développement régional*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- JEAN, B., 1996. « La région sous le regard sociologique : la construction sociale du fait régional », dans M.-U. Proulx (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, p. 131-155.
- JEAN, Y. et C. CALENGE, (dir.), 2002. *Lire les territoires*. Tours : Collection perspectives villes et territoires, no 3, Maison des sciences de l'Homme.
- JOLLIVET, M. (dir.), 2001. *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris : Elsevier.
- JOYAL, A., 2002. *Le développement local. Comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Québec : Presses de l'Université Laval et IQRC.
- JULIEN, P.-A., 1997. *Le développement régional. Comment multiplier les Beauces au Québec*. Québec : IQRC et Presses de l'Université Laval.
- KUHN, T. S., 1972 (1962). *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion.
- KUKLINSKI, A., 1987. « Four Interpretations of Regional Development », dans *Local Studies in Poland*, Warszawa University, p. 221-243.
- LACOUR, C., 1992a. « Pour une planification écologique stratégique : l'éco-aménagement des territoires », *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 3, p. 477-501.
- LACOUR, C., 1992b. « L'identité de la science régionale », dans P.-H. Derycke (dir.), *Espaces et dynamiques territoriales*, Paris : Économica, p. XIV-XXXVIII.
- LACOUR, C., 2000. « Les territoires, nouvelles ressources du développement », dans *Recherches pour et sur le développement territorial*, INRA, Symposium de Montpellier, 11-12 janvier.
- LAFONTAINE, D. (dir.), 1984. *La Recherche en développement régional à l'Université du Québec. Répertoire 1980-84*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- LAFONTAINE, D., 1987. « Représenter nos connaissances pour mieux connaître le réel ? Quatre entreprises métascientifiques contemporaines », *Cahiers de l'ACFAS*, Montréal, p. 251-273.
- LAFONTAINE, D., 1988. « La spécificité et les enjeux des études régionales : Régional, un système de représentation des connaissances des réalités humaines et sociales territorialisées », *Thèmes canadiens*, vol. 9, p. 33-45.
- LAFONTAINE, D., 1989. « Le champ des études régionales québécoises : problèmes de spécificité et de délimitation », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1, p. 111-139.
- LAFONTAINE, D., 1995a. « Trois prismes du développement et leurs orientations normatives », dans J. Dufour et autres (dir.), *L'éthique du développement, entre l'éphémère et le durable*, Chicoutimi : GRIR-UQAC, p. 91-131.
- LAFONTAINE, D., 1995b. « Les études sur le développement : préoccupations centrales selon les divers paradigmes », dans D. Côté et autres (dir.), *Du local au planétaire*, Montréal : Éditions du Remue-Ménage.
- LAGENDIJK, A., 2003. « Toward Conceptual Quality in Regional Studies: The need for Subtle Critique- a response to Markusen », *Regional Studies*, vol. 37, no 6-7, p. 719-727.

- LASZLO, E., 1992. « Le travail interdisciplinaire dans le domaine du développement », dans E. Portella (dir.), *Entre-savoirs. L'interdisciplinarité en acte : enjeux, débats, perspectives*, Paris : UNESCO, p. 319-323.
- LAWRENCE, D. P., 1997. « The need for EIA Theory Building », *Environment Impact Assessment*, vol. 17, p. 79-107.
- LAZARSFELD, P. F., 1970. *Philosophie des sciences sociales*. Paris : Gallimard.
- LEMOIGNE, J.-L., 1999. *Les épistémologies constructivistes*. Paris : Presses universitaires de France.
- MANN, M., 1984. *The International Encyclopedia of Sociology*. New York : Continuum.
- MARKUSEN, A., 2003 (1997). « Fuzzy Concepts, Scanty Evidence, Policy Distance: The case for Rigor and Policy Relevance in Critical regional Studies », *Regional Studies*, vol. 37, no 6-7, p. 701-717.
- MASSICOTTE, G., 1985. « Les études régionales », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 1-2, p. 155-173.
- MASTERMANN, M., 1970. « The nature of a paradigm », dans I. Lakatos et A. Musgrave (dir.), *Criticism and the growth of Knowledge*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 59-90.
- MEIR, G. M. et J. E. STIGLITZ (dir.), 2001. *Frontiers of Development Economics. The Future in Perspective*. Oxford : World Bank et Oxford University Press.
- MIDGLEY, J., 2000. « Globalization, Capitalism and Social Welfare: A Social Development Perspective », *Canadian Journal of Social Work*, vol. 2, no. 2, p. 13-28.
- MINSKY, M., 1968. *Semantic Information Processing*. Boston : MIT Press.
- MOULAERT, F. et F. SEKIA, 2003. « Territorial innovation Models : a Critical Survey », *Regional Studies*, vol. 37, no 3, p. 289-302.
- MORIN, E., 1977. *La méthode I. La nature de la nature*. Paris : Seuil.
- MORIN, E., 1981. « Peut-on concevoir une science de l'autonomie ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 81, p. 257-267.
- MULBERG, P. et C. J. M. VAN DEN BERGH, 2001. « Evolutionary Economic Theories of Sustainable Development », *Growth and Change, a Journal of Urban and regional Policy*, vol. 32, no 1, p. 110-135.
- NADEAU, R., 1999. *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- OGDEN, C. K et I. A. RICHARDS, 1943 (1923). *The meaning of meaning. A study of the influence of Language upon Thought and of the Science of Symbolism*. New York : Harcourt, Brace and Company.
- ONU/PNUD, 2001. *Rapport sur le développement humain*.
- OUELLET, P., 1998. *Matériaux pour une théorie générale des problèmes sociaux : le développement régional réinterprété*, Université de Montréal.
- PANZA, M. et J.-C. PONT, 1992. *Espace et horizon de réalité. Philosophie mathématique de Ferdinand Gonseth*. Paris : Masson.
- PERRET, B., 2002. *Indicateurs sociaux, états des lieux et perspectives*. Rapport pour le CERC, janvier.
- PERRIN, D., 2003. *Instance d'évaluation des politiques de développement rural*. Rapport. Conseil national de l'évaluation-Commissariat général du plan.
- PIAGET, J., 1972. *Épistémologie des sciences de l'homme*. Paris : Gallimard.
- PIRÈS, A. P., 1997. « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », dans J.- L. Poupard et autres (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville : Gaétan Morin, p. 30-52.
- PLANQUE, B., 1983. « Technologies nouvelles et réorganisation spatiales », dans P. Aydalot (dir.), *Crise et espace*, Paris : Économica, p. 114-179.

- POLANYI, K., 1944. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard.
- POLÈSE, M., 1996. « Le développement local revu et corrigé. Récit d'une douce illusion dangereuse », dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Le Québec des régions. Vers quel développement ?* Rimouski : GRIDEQ-GRIR, p. 321-338.
- POLÈSE, M. et R. G. SHEARMUR, 2002. *La périphérie face à l'économie du savoir. La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*. Montréal : INRS-UCS/ ICRDR.
- POPPER, K., 1965 (1963). *Conjecture and Refutation: the Growth of Scientific Knowledge*. New York : Harper.
- POPPER, K., 1972. *Objective Knowledge: an Evolutionary Approach*. Oxford : The Clarendon Press.
- POPPER, K., 1999. *La quête inachevée*. Paris : Fayard.
- PROULX, M.-U. (dir.), 1997. *Le phénomène régional au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- PROULX, M.-U., 2002. *L'économie des territoires au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- PORTELLA, E. (dir.), 1992. *Entre savoirs, l'interdisciplinarité en acte : enjeux, obstacles, perspectives*. Toulouse : Érès.
- SACH, I., 1980. *Stratégie de l'écodéveloppement*. Paris : Éditions ouvrières.
- SACH, I., 1981. *Initiation à l'écodéveloppement*. Toulouse : Privat.
- SACH, I., 1992. « Stratégies de transition pour le 21^e siècle », *Nature et Ressources*, vol. 28, no 1, p. 4-17.
- SAYER, A., 1995. « Liberalism, Marxism and Urban and Regional Studies », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 19, no 1, p. 79-95.
- SAXENIAN, A., 1994. *Regional Advantage: Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*. Cambridge : Harvard University Press.
- SCOTT, A. J., 1988. *New Industrial Spaces: Flexible Production Organization and Regional Development in North America and Western Europe*. Londres : Pion.
- SCOTT, A. J., 1996. « Regional Motors of the Global Economy », *Futures*, vol. 28, p. 391-411.
- SCHUMPETER, J., 1992 (1942). *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*. Paris : Fayard.
- SELZNICK, P., 1966 (1949). *TVA and the Grass Roots: A study in the Sociology of Formal Organization*. New York : Harper Torchbook.
- SEN, A. 1999. *L'économie est une science morale*. Paris : La Découverte.
- SHAHID, Y. et J. STIGLITZ, 2001. « Development Issues: settled and Open », dans G. Meier et J. Stiglitz (dir.), *Frontiers of Development Economics. The Future in perspective*, Oxford University Press, p. 227-268.
- SHAPER, D., 1977. « Scientific theories and their domains », dans F. Suppe (dir.), *The Structure of Scientific Theories*, Urbana : University of Illinois, p. 518-599.
- SHAPER, D., 1984. *Reason and the search for knowledge*. Boston : University of Boston.
- STÖHR, W. B. et D. R. FRASER TAYLOR, 1981. *Development From Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*. Chichester : John Wiley.
- STORPER, M., 1995. « The Wealth of Regions. Market forces and policy imperatives in local and global context », *Futures*, vol. 27, no 5, p. 505-526.
- SUPPE, F. (dir.), 1977 (1974). *The Structure of Scientific Theories*. Urbana, Illinois : University of Illinois Press.
- TAYLOR, C. 1992. *Grandeur et misère de la modernité*. Paris : Bellarmin.

- TESSIER, R. et J.-G. VAILLANCOURT, 1996. « Sociologie de l'environnement : de l'écologie humaine à l'écosociologie », dans R. Tessier et J.-G. Vaillancourt (dir.), *La recherche sociale en environnement, nouveaux paradigmes*, Montréal : Presses de l'université de Montréal, p. 19-47.
- TOURAINÉ, A., 1989. « La crise de la modernité », *Interface*, vol. 10, no 2.
- TREMBLAY, M.-A., 1968. *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*. Montréal : McGraw-Hill.
- VAN METER, K. M., 1994. « Méthodologie sociologique », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 139, p. 25-36.
- UNESCO, 1983. *Interdisciplinarité et sciences humaines*. Paris : Presses universitaires de France. (Texte de Celso Furtado : Le développement)
- VIVIEN, F.-D., 2001. « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps », dans M. Jollivet (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris : Elsevier, p. 19-60.
- WALLERSTEIN, I., 1995. « Les sciences sociales battent de l'aile. Quel phœnix en renaîtra ? », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 24, p. 210-221.
- WUKETITS, F. M., 1983. *Concept and approach in Evolutionary Epistemology*. Vienne : Université de Vienne.
- WAUUB, J.-P., 1991. *Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme du développement*. Paris-Montréal : Fidès.

Texte 23

BRUNO JEAN

Le développement territorial : une discipline scientifique émergente¹

Si les notions de territoire et de développement territorial se répandent actuellement dans le discours scientifique tout comme dans le discours social et politique, c'est peut-être parce que ces notions évoquent mieux que celle de région le processus de construction sociale de toutes ces notions. Un des premiers signes de cette construction, qui met en action une dynamique des acteurs sociaux sur un espace, c'est le fait que, pour exister, un territoire doit être nommé. Une fois identifié, un territoire sert de puissant référent dans la formation de l'identité individuelle et sociale en se posant comme l'un des piliers structurants de ces identités, les autres étant sans doute les référents familiaux et professionnels. L'histoire nous montre que ce marquage territorial, s'il est influencé par une certaine lecture des réalités biophysiques, résulte aussi du volontarisme des collectivités humaines et de ce qu'on appelle aujourd'hui leur « projet de territoire ». Les territoires sont ainsi des entités sociospatiales qui sont en lien avec les activités humaines sur un espace et ils reflètent donc une démarche de construction politique.

Mais il ne s'agit pas seulement de marquer, de construire des territoires, mais de les développer. Le développement, qui a longtemps été une valeur universelle, communément admise, une finalité même de toute société moderne, est aujourd'hui remis en question. Il reste largement une sorte de boîte noire. On ne comprend pas trop comment il se produit, car il semble être déterminé par des facteurs tant matériels qu'intangibles ; on ne sait pas trop si les conséquences du développement ne sont pas plus négatives que positives. Par ailleurs, la montée en puissance de la sensibilité environnementale, avec l'émergence d'une autre notion communément admise, le développement durable, fait en sorte que le développement n'apparaît plus comme le progrès, comme la progression de l'humanité vers de meilleures conditions de vie, l'élargissement de l'expérience démocratique et l'épanouissement des cultures. Il est maintenant décrié comme une course sans fin à la croissance économique qui menacerait sérieusement la base même des sociétés humaines sur notre planète « Terre », mieux perçue dans toute sa finitude.

Le territoire est un enjeu au sens où la question régionale manifeste, au-delà de la poursuite des intérêts personnels, une quête collective de développement

¹ Texte publié initialement dans G. MASSICOTTE (dir.), 2008. *Sciences du territoire : Perspectives québécoises*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 283-313.

visant toujours un territoire donné, dont l'identité et les frontières sont plus ou moins fortement établies ; cet enjeu devient aussi un enjeu politique au moment où les différents territoires d'une même entité sociopolitique sont en quête d'un développement en termes de réalisation de leurs potentialités et d'un développement qui ne va pas accentuer les disparités régionales. Et le territoire est le produit du développement, car ce dernier n'a de sens que s'il fournit, au-delà de la satisfaction des besoins personnels, un cadre de vie valorisant et soutenable, ce qui implique un développement territorial réussi qui correspond à la demande sociale du développement lui-même.

Pour illustrer le processus de construction du paradigme émergent du « développement territorial » comme nouveau savoir dans le champ scientifique qui contribue lui-même au plus vaste domaine de connaissance que sont les sciences du territoire, nous allons d'abord montrer comment le « territoire » apparaît comme une réalité occultée par l'angle mort du regard rétrospectif des sciences sociales sur le monde. Ensuite, nous ferons le même exercice pour montrer l'incapacité de ces sciences à construire un concept de « développement » qui tienne la route. Nous pourrions alors revoir le rôle du territoire dans les théories du développement régional et territorial, ce qui nous permettra d'esquisser les bases du nouveau paradigme du développement régional et qui est celui du développement territorial, dont les fondements se retrouvent, entre autres, dans les travaux pionniers de Philippe Aydalot. Nous rappellerons aussi comment ce paradigme du développement territorial est au cœur de la programmation scientifique de notre centre de recherche, le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT). Par la suite, nous allons montrer comment cette discipline scientifique émergente peut s'enrichir en prenant en compte le principe de solidarité comme philosophie politique et le concept de développement durable. Finalement, nous allons faire état d'une expérience de recherche sur la Politique nationale de la ruralité, qui nous a permis d'opérationnaliser le concept de développement territorial, dans le cas des territoires ruraux, tout en montrant la place stratégique des acteurs sociaux territorialisés et de leur mobilisation, leurs capacités, dans le développement de nos territoires. Ainsi, le territoire peut être mieux reconnu comme une dimension essentielle du développement, mais le développement n'est pas possible sans l'action intentionnelle des acteurs sociaux pour lesquels le territoire est un référent profondément signifiant.

1. Le « territoire » : un « angle mort » dans les sciences sociales

Les limites des théories du développement à rendre compte des évolutions sociospatiales ou à les prédire, la recherche sur le développement appliqué à certains espaces supposés « en retard de développement », les promesses non remplies de l'aménagement du territoire, la découverte de la réalité de l'ancrage territorial des pratiques sociales et économiques, la redécouverte du lien au lieu constitutif du lien social, les réorientations récentes des politiques publiques vers une action territoriale, voilà autant de phénomènes qui réclament une conceptualisation nouvelle et novatrice du « territoire » dans les diverses sciences sociales.

L'étude des processus sociaux, au cœur du projet scientifique de la sociologie, a largement adhéré à la « règle sociologique » d'un des pères fondateurs de la discipline, Émile Durkheim, selon lequel un fait social ne peut s'expliquer que par un autre fait social. Il a démontré avec brio dans son étude du suicide, un geste pourtant très individuel qui donne à penser que la psychologie peut offrir une explication, qu'il y a un taux social du suicide qui semble varier spatialement mais cette variance géographique recouvre une réalité sociologique, le type de pratique religieuse, protestante ou catholique. Or, la religion catholique produisait alors des sociétés européennes plus intégrées, moins anomiques (absence de normes collectives) que les sociétés protestantes du nord de l'Europe, où le taux de suicide était plus élevé. Le fait géographique ou psychologique est alors réfuté au nom d'un fait social : le degré d'anomie d'une société donnée.

Les perspectives actionnalistes (Touraine) et constructivistes (Giddens) de la sociologie contemporaine ont aussi opéré une révolution épistémologique dans la vision de l'acteur social et de ses capacités d'action réhabilitées avec cette idée de « la force des liens faibles » (Granovetter), des effets structurants des règles sociales informelles (Giddens) et de l'idée que le projet (comme expression de la capacité des acteurs sur un territoire) et plus particulièrement le *projet de territoire* permet une action sociale efficiente et qui permet de prendre en compte la dimension spatiale dans l'étude des dynamiques sociales.

Il est incontestable que les processus sociaux qui intéressent la sociologie s'inscrivent dans l'espace, dans des territoires, et qu'il existe des déterminants sociaux à mettre au jour et à comprendre pour les différentes activités humaines. Il est aussi incontestable que l'espace qui est saisi, pris en compte, représenté et aménagé par ces processus sociaux constitue un nouvel objet offert à notre attention.

« [...] le territoire est un espace d'interaction entre activités et groupes sociaux, et ce sont ces interactions qui lui confèrent son identité et qui le différencient par rapport à d'autres espaces [...] la notion de territoire dans son acception la plus complète englobe à la fois les ressources, le cadre de vie, les activités, les acteurs, leurs interrelations, la conscience qu'ils ont d'appartenir à une même entité de développement, enfin les projets qu'ils conçoivent et mettent en œuvre collectivement pour assurer cette dynamique. » (BOIFFIN, 2007, p. 203)

Il s'agit aussi d'un objet relativement complexe, car il faut rendre intelligibles les processus de construction sociale du territoire en tant que réalité signifiante pour un groupe social ou une société donnée. C'est alors qu'on a vu apparaître, en sociologie, la notion de territoire, mais peut-être encore plus celle de territorialité et de territorialisation comme des concepts commodes pour exprimer un ensemble de processus sociaux reliés à une dimension sociale fondamentale, soit l'insatiable volonté humaine de nommer les choses et donc de qualifier les espaces pour qu'ils deviennent alors des territoires.

Car il est une autre dimension du territoire « vécu » ; il devient un élément constitutif puissant de l'identité personnelle et sociale. On peut soutenir que le lien social est construit par le lien au lieu. Selon certains sociologues, les deux principaux référents de l'identité individuelle sont la profession et le lien au territoire.

Il est intéressant de constater ici que pour les agriculteurs québécois, cette double identité se reflète dans la structure syndicale avec la double appartenance à un syndicat de base (ou régional) et à un syndicat spécialisé, comme la Fédération des producteurs de lait. L'identité sociale fait évidemment référence à un sentiment d'appartenance qui n'est pas étranger à la socialisation plus ou moins profonde en faveur d'une identification à un État-nation.

On commence ainsi à voir que le territoire est aussi un objet qui intéresse d'autres disciplines des sciences sociales comme la science politique et la science économique. Pour cette dernière, on sait bien que la théorie de l'échange basée sur l'offre et la demande en situation de concurrence parfaite exclut, par définition, la notion d'espace et des distorsions qu'elle entraîne. L'espace est réduit à un facteur constitutif du coût d'un produit, lequel devient alors fonction de la localisation de l'activité productive que l'on espère optimale du point de vue des termes de l'échange. Dans le paradigme de l'économie classique, le territoire, et surtout les frontières qui dérivent de l'existence des territoires, sont des entraves au bon fonctionnement de l'économie de marché et il faut réduire ces barrières.

Il a donc fallu beaucoup de temps avant que puisse se constituer un champ de connaissances particulier en économie, en gros avec la reconnaissance du rôle des caractéristiques sociologiques de certaines régions, avec ce qui est devenu la théorie des milieux innovateurs, basée sur l'observation de l'existence de systèmes productifs locaux et de systèmes locaux ou régionaux d'innovation. Ce sont les économistes italiens qui ont mis à jour cette approche, largement pratiquée en France, en construisant cette modélisation qui se base sur une intuition d'un des pères fondateurs de la discipline, Alfred Marshall, et sa notion de « district industriel ».

Au cœur de cette approche des milieux innovateurs, c'est la réhabilitation de la proximité dans l'analyse économique. On parle ici de proximité des entreprises, des services aux entreprises, des marchés, mais aussi de « proximité » de tous les acteurs insérés dans un système productif localisé. Autrement dit, on reconnaît que l'économie est « encadrée » dans le social. Cet « enchâssement » implique une dynamique particulière des acteurs sociaux, politiques et économiques d'un territoire donné et qui détermine la dynamique économique de ce territoire comme tel.

La théorie des milieux innovateurs propose ainsi une approche du développement territorial qui aurait d'indéniables vertus.

« Elle vient notamment rappeler que le développement procède d'abord de la mobilisation des ressources internes. Elle met justement en valeur le rôle des réseaux socioéconomiques, la nécessité de construire des ressources territoriales particulières face au nomadisme des firmes, la place des échanges localisés de connaissances et de savoir-faire dans la dynamique de l'innovation, etc. » (RALLET dans MOLLARD, 2007)

La conclusion qui s'impose est donc la suivante : certains territoires offrent des conditions optimales, de nature sociale, pour une économie locale prospère et d'autres beaucoup moins. La question qui se pose alors est de savoir si on peut,

par une politique territoriale volontariste d'un gouvernement interventionniste, susciter la formation de « *clusters* », selon le mot à la mode dans la version anglaise de la théorie des milieux innovateurs. Bien des gouvernements, suivant les prescriptions d'un auteur à la mode comme Michael Porter, se sont donné de telles politiques. Mais on peut opiner que les conditions sociales requises pour susciter un milieu innovateur sont très particulières, multiples, et que la mise en place d'un tel milieu ne peut se faire que dans une action à très long terme. Les nombreuses études de cas des milieux innovateurs ont surtout étudié des zones relativement urbaines, vivant une forte industrialisation, et non des zones rurales. Il devient alors intéressant de s'interroger sur les conditions d'émergence d'un système local d'innovation dans un territoire considéré rural². Ou encore, s'interroger sur l'historicité des milieux innovateurs, certains territoires ayant pu avoir connu une dynamique d'innovation dans un passé plus ou moins lointain et qui serait disparue aujourd'hui.

Ce que nous enseigne cette approche, c'est une autre vérité élémentaire qui est aussi révélée par les études sur la localisation des entreprises, surtout les PME, à savoir que le premier déterminant de la localisation des entreprises, c'est le lieu de naissance de l'entrepreneur. Une autre manière de reconnaître l'encastrement, ou l'enclassement, de l'économie dans le social qui se révèle ici avec le fait que l'entrepreneur est aussi un acteur social, soucieux de ses liens sociaux et de ses liens au territoire. Comme les autres acteurs, le développement de son territoire d'appartenance est une valeur qui fait sens pour lui, au moment même où le souci pour la rentabilité et le profit mobilise ses énergies et ses talents.

On commence aussi à voir que la théorie des milieux innovateurs interpelle la science politique, car la dynamique particulière des acteurs territoriaux et territorialisés (pour reprendre une distinction sociologique importante) peut être mieux comprise en introduisant la notion de gouvernance, définie comme le mode de prise de décision dans une entité sociospatiale donnée et qui concerte les points de vue non seulement du pouvoir politique et économique, mais aussi des acteurs de la société civile. Et il est évident que l'étude d'un milieu innovateur donné ne peut pas faire économie d'une étude approfondie de la dynamique de la gouvernance territoriale qui opère dans ce cas, et qui risque de fournir des éléments essentiels pour l'intelligibilité de ce milieu innovateur.

Par ailleurs, si les liens forts entre le territoire et le développement économique sont maintenant reconnus, le lien entre le territoire et l'identité collective est au cœur de nos systèmes politiques. La construction des États modernes exprime la souveraineté d'un groupe social, se définissant le plus souvent comme un peuple ou une nation, sur un territoire donné. Pas de territoire, pas de nation, pas d'État. Mais il ne s'agit pas seulement d'occuper un territoire, voire de l'habiter, il faut l'aménager en fonction d'un projet de société plus ou moins conscient. L'aménagement du territoire est alors devenu une des tâches des

² C'est ce genre de questionnement qui est au cœur de l'ouvrage de DOLOREUX et DIONNE (2007).

États modernes qui se questionnent de nos jours sur les effets locaux, territoriaux, des politiques publiques, et au premier chef, des politiques économiques généralement sectorielles. Mais on assiste à un virement majeur dans la politique publique qui devient, comme elle se prétend elle-même, une politique territoriale, soit une politique qui vise non pas des secteurs économiques, mais des territoires qui connaissent un certain niveau de structuration sociopolitique.

Mais l'aménagement du territoire a vite rencontré ses limites, dans un contexte où l'interventionnisme des gouvernements doit composer avec le libéralisme économique qui refuse la régulation étatique des activités sur le territoire. Selon la doctrine libérale, la localisation des activités sur un territoire donné ne devrait obéir qu'à la règle du marché. Un nouveau champ d'action publique territoriale s'est ainsi formé autour de la gestion des conflits d'usage des territoires, certains supportant bien une multifonctionnalité territoriale constitutive de leur existence même, d'autres étant saisis par des conflits entre des usages ne pouvant guère cohabiter ensemble.

Selon Marion Guigou, on assisterait ainsi à un processus de fabrication des territoires par des acteurs qui s'y identifient, à une échelle définie non pas par une instance administrative, mais par un projet porté par des acteurs, processus de fabrication des territoires qui s'impose comme réalité solide qui remplace de plus en plus les régulations étatiques pour « gouverner » la mutation des espaces. Alors « les territoires ne sont plus les cadres où les choses se passent, mais où les choses s'inventent » (GUIGOU, 2000).

La question territoriale, en sciences politiques, c'est aussi la question régionale, où la région est plus qu'une réalité géographique, historique et culturelle, car elle est une instance politique qui exerce des pouvoirs particuliers. Après la création d'États-nations forts et centralisés, on assiste à un mouvement, généralisé en Occident, de décentralisation des compétences de ces États vers des paliers locaux et régionaux d'exercice du pouvoir. Avec la théorie politique de la subsidiarité, il est devenu évident que certaines missions de l'appareil étatique sont mieux remplies lorsqu'elles s'organisent à une échelle proche des citoyens, alors que d'autres peuvent rester la prérogative d'un État central. L'affaiblissement des gouvernements centraux et la création de gouvernements territoriaux à l'échelle des régions et qui se livrent à un marketing territorial compétitif peut effectivement faire l'affaire d'une économie en voie de mondialisation et qui renoue avec un libéralisme qu'on croyait appartenir à des temps passés.

2. Le développement : une notion qui résiste à notre compréhension

Les sociétés se produisent elles-mêmes et, ainsi, elles ont une histoire. Cette histoire est celle du développement mesurable par la sensible élévation du niveau de vie pour le plus grand nombre, même si cela signifie aussi une plus grande disparité de revenus et de richesses entre les membres d'une même société. Un des indices classiques du développement, c'est la croissance économique elle-même, mesurée par les variations du PIB (produit intérieur brut) par

personne. Mais par un curieux glissement de perspective, la croissance économique est vite devenue synonyme du développement, alors que le développement renvoie à bien plus que la croissance économique.

Un économiste néoclassique au-dessus de tout soupçon, François Perroux, l'avait déjà clairement indiqué dans sa définition du développement, qui reste d'ailleurs indépassée encore aujourd'hui : « Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (PERROUX, 1969, p. 190) ; et il ajoutait : « Ce sont des organes d'intérêt général qui transforment la croissance d'une industrie ou d'une activité en croissance d'une nation en voie de se faire et les développements anarchiques en un développement ordonné » (*ibid.*, p. 205).

Après des siècles de développement, et après des décennies de travail des diverses sciences du développement, il s'agit toujours d'un phénomène mystérieux et qui a donné lieu à plusieurs tentatives d'intelligibilité qui n'ont guère survécu à l'épreuve du temps. Plusieurs théories explicatives du développement reposent sur le facteur technique ou technologique. La maîtrise de la navigation en haute mer aurait ainsi assuré le décollage des pays ibériques. Le chemin de fer ou le métier à tisser seraient ainsi des facteurs expliquant, en dernière instance, la révolution industrielle et en même temps le développement de la société britannique. Le fait technique est certainement au cœur du développement ; c'est aujourd'hui assez banal de le soutenir au regard de la corrélation entre le succès des entreprises et leur budget de R-D (la fameuse recherche-développement) et au regard de la théorie des systèmes locaux d'innovation. L'explication est ici repoussée plus loin ; pourquoi apparaît-il ici ou là ? Ou encore, pourquoi telle ou telle innovation est-elle adoptée plus ou moins rapidement ? Une variante de ces théories est celle qui met l'accent sur la dotation initiale en facteurs de production (des gisements importants de ressources naturelles, par exemple).

Pour d'autres, le développement est indissociable de l'émergence de l'économie comme catégorie autonome de la pratique ; on retrouve ainsi paradoxalement ce qu'on appelle les théories libérales et les théories marxistes du développement qui, d'une certaine manière, participent d'une même philosophie du développement. Dans un cas comme dans l'autre, c'est le « capital » qui est l'*alpha* et l'*oméga* du développement. Il se produit par le fameux processus de l'accumulation primitive. Par le jeu de l'argent consacré à la production de marchandises qui redevient de l'argent, la pompe du développement est amorcée. Et une fois amorcée, elle tourne toute seule comme une force autodynamique responsable tant de la richesse des nations que de celle des individus ; spécialisation fonctionnelle, base exportatrice, commerce international, division internationale du travail, etc., les théories du développement fleurissent à chaque stade du développement des sociétés modernes. Mais pourquoi tout à coup se manifeste dans une famille, un groupe social, une collectivité, cette capacité et cette volonté de réussir une accumulation qui permet le réinvestissement (au lieu des dépenses excessives ou de la thésaurisation,

comme dans les sociétés prémodernes), cela reste un mystère que la théorie qui se veut rationnelle, objective, ne veut pas s'embêter à nous expliquer.

Finalement, pour d'autres, il faut revenir au facteur culturel, qui avait connu ses heures de gloire dans les premiers temps des études du développement, mais qui avait été rejeté car il impliquait des jugements de valeur sur les civilisations et donnait à des traits culturels une puissance explicative exagérée face à la dynamique du capital. Que l'éthique protestante puisse, selon la thèse classique du sociologue allemand Max Weber, constituer un riche terreau où le capitalisme a pris racine, c'était regarder la réalité par le petit bout de la lorgnette. D'autres peuples vaillants, industriels, peu dépensiers, attendent toujours le développement. Faire de la culture un facteur décisif du développement, c'est opérer une véritable révolution copernicienne pour des générations de chercheurs persuadés que la culture est un frein au développement, une résistance à vaincre. Pourtant, ce type de théorie mettant de l'avant les facteurs culturels revient au goût du jour pour plusieurs raisons.

C'est surtout l'échec du développement tel que pensé dans les théories libérales ou marxistes, et la rémanence du non-développement si on peut dire - et je pense qu'on doit le dire ainsi au lieu de la formule sibylline de « sous-développement » - qui a donné à penser qu'on avait oublié de prendre en compte une dimension, la dimension culturelle, du développement. Tout a été essayé ou presque (développement des infrastructures de transport et de communication, des institutions politico-administratives, des ressources humaines, etc.) avec un succès mitigé. Pendant ce temps, des sociétés délaissées par l'aide internationale (en Asie principalement) s'extirpaient d'elles-mêmes des affres du non-développement.

La notion de développement se fissure en plusieurs endroits. Par exemple, les effets pervers du développement (sur le plan des conséquences environnementales) deviennent très importants. Ce modèle de développement, celui de la société industrielle, moderne, urbaine, de consommation de masse, repose sur l'appropriation par 20 % des habitants de la planète de 80 % des ressources naturelles non renouvelables. Si la famille chinoise se dotait d'autant de véhicules automobiles que la famille américaine, il n'y aurait probablement plus un brin d'herbe en Chine, l'ensemble du territoire devant être recouvert de routes bitumées pour que ces voitures puissent circuler.

Aussi, la période contemporaine a permis le développement d'une interrogation sur le « développement » qui n'en est certes qu'à ses débuts. Aux uns comme aux autres, aux développés comme à ceux qui souhaitent le devenir, il est proposé d'abandonner le développement ou comme le dit Serge LATOUCHE (1986), de « refuser le développement ». Si ceux qui veulent faire le développement ne savent pas comment il se fait, et si ceux à qui il est destiné pensent qu'il faut refuser ce développement-là, toutes les conditions semblent réunies pour que les sciences du développement tombent en panne. S'il y a une véritable panne sur le plan théorique, il n'y a rien de moins vrai sur le plan institutionnel, où les sciences régionales semblent se porter plutôt bien. L'explication tient pour partie au recentrage de ce savoir sur une nouvelle théorie du développement, le

développement local, approche encore aux prises avec une forte gangrène idéologique. L'énorme succès de cette théorie, qui est plutôt une pratique ou un art, réside dans le fait qu'elle arrange, pour des raisons fort différentes, pas mal de monde, autant des acteurs des sociétés civiles que les décideurs dans les officines du pouvoir politique, scientifique et économique.

Sur le plan théorique, on a pris conscience de la non-reproductibilité des expériences historiques de développement ; autrement dit, la recette qui a si bien réussi en Europe de l'Ouest ne peut plus, deux siècles après, servir de modèle pour planifier le développement de l'Afrique subsaharienne. Les grands modèles explicatifs ont pu être vrais dans certains cas, mais ne sont pas des modèles universellement vrais. Par exemple, sans le charbon comme source énergétique, pas de révolution industrielle en Europe, mais aujourd'hui, la dotation en ressources énergétiques est un atout sans plus et finalement peu décisif, car l'abaissement des coûts de transport rend son acquisition chez des voisins pensable. Prétendre que la croissance significative de la population européenne à l'époque de la révolution industrielle a été un facteur favorable en créant une demande, des marchés, est un fait maintenant bien établi. Mais prétendre qu'une démographie pléthorique comme dans certains pays africains est un facteur favorable à leur développement est un raisonnement analogique qui ne tient pas. En matière de développement, les paradoxes sont nombreux : le Sud, au climat doux et à la végétation luxuriante, est incapable de se nourrir, alors que les terres des pays tempérés du Nord, souffrant de nombreuses contraintes bioclimatiques, atteignent des rendements élevés que ce cher Malthus était incapable de s'imaginer.

En revisitant les nombreuses expériences africaines, une conviction se fait jour, soit le lien nécessaire entre la démocratie, ou autrement dit l'indépendance de la société civile de l'État, devenu État de droit, et le développement. Dans une formule lapidaire, nous pourrions dire : pas de développement sans démocratie et pas de démocratie sans développement. Car il y a bel et bien là un lien de causalité circulaire. L'importance du facteur culturel se trouve confortée ici, certes, mais dans une approche plus pragmatique. Il s'agit, pour l'étude d'un cas concret, de prendre en compte une variété de facteurs sans préjuger de leur hiérarchie, car l'histoire ne se répétant guère, les enseignements d'une expérience historique donnée ne fournissent pas de recettes éprouvées. Et s'il y avait une recette, nous pouvons raisonnablement penser que quelqu'un l'aurait déjà trouvée, compte tenu des formidables efforts de recherche en sciences du développement.

3. Le territoire dans les théories du développement régional et territorial

Le concept de développement territorial, dérivant lui-même d'une tradition plus longue d'études en développement régional, ne repose pas sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées. Cependant, on peut distinguer un certain nombre de grandes approches et de modèles d'intervention entre les deux pôles de la spécialisation et de la diversification des économies régionales,

soit la théorie de la base, qui mise sur le rôle structurant des débouchés extérieurs, la théorie des pôles de croissance (et maintenant des pôles de compétitivité), qui mise sur l'effet d'entraînement de villes, la théorie du commerce international, qui postule la spécialisation distinctive régionale, la théorie de l'échange inégal, qui tente d'expliquer les disparités de développement par le mode d'insertion dans l'économie mondiale, les théories du développement endogène (local), qui postulent la capacité des acteurs locaux à induire des dynamiques de développement plus autocentré, la théorie des milieux innovateurs, des SPL (systèmes productifs locaux), qui met en valeur les capacités innovatrices des milieux et leur rôle dans la structuration des économies régionales. Enfin, les nouvelles théories du développement territorial mettent en valeur le rôle actif des territoires, eux-mêmes représentés non comme des supports au développement, mais comme des productions sociales soutenant le développement des régions. Rappelons ici que la seule véritable théorie en matière de développement régional est celle des « pôles de croissance », énoncée par l'économiste français François Perroux dans les années cinquante, et qui semble connaître un regain d'intérêt actuellement avec la notion de « pôle de compétitivité ».

Par ailleurs, basée sur la très vieille théorie du commerce international, la théorie des avantages comparatifs milite fortement pour la spécialisation régionale basée justement sur l'identification d'une sorte de *spécialisation distinctive régionale*, sur un créneau, voire sur un produit. La spécialisation des économies régionales a d'ailleurs souvent été soutenue par des politiques publiques s'affichant comme des politiques de développement régional. Une telle approche, comme celle des pôles régionaux, est évidemment contraire à l'idée de multifonctionnalité des territoires. Actuellement, l'approche de développement régional basée sur l'innovation et les systèmes productifs locaux, dans la mesure où ils ciblent toutes les potentialités d'un territoire, est davantage compatible avec la notion de territoire et donc de multifonctionnalité des territoires.

C'est l'économiste français Philippe Aydalot qui a élaboré les bases les plus solides d'une théorie du développement territorial. Pour lui :

« Un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision "territoriale" ; c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population. » (AYDALOT, 1985, p. 109)

D'après lui, le développement territorial implique une révolution intellectuelle qui, comme John Friedmann et Walter Stöhr ont montré la voie, associe des éléments sociaux et politiques à l'analyse économique. Le courant du développement territorial vise à renouveler en profondeur la compréhension du rôle et de l'influence réciproque tant des structures que des acteurs sur la formation et la recomposition des espaces socioéconomiques et politiques. En faisant cela, les territoires et les régions, « ces deux grands oubliés du développement » selon la Banque mondiale, gagnent en importance, le territoire étant considéré

comme une « ressource active fondamentale » (LACOUR, 2000), tout en étant aussi réhabilité par la réflexion sur le développement durable.

Les récentes approches de développement territorial, en faisant une grande place aux acteurs sociaux capables de piloter une nouvelle gouvernance régionale, sont plus susceptibles, selon nous, de reconnaître la place et le rôle du territoire dans le développement et de reconnaître alors la nécessité d'une approche multifonctionnelle des territoires respectant par ailleurs les grands principes du développement durable. À cet égard, au Québec, la mise en place et la dotation, par des ressources financières publiques, des fonds de diversification économique régionale, nous semble une reconnaissance concrète par les gouvernements des dangers de la surspécialisation régionale et de la nécessité de fonder les économies régionales sur des bases économiques plus diversifiées, en reconnaissant implicitement la notion de multifonctionnalité des territoires.

La Politique nationale de [la] ruralité, qui vient d'être renouvelée, est un bon exemple d'une politique publique basée sur la théorie du développement territorial, car elle est fortement décentralisée dans sa mise en œuvre concrète et permet donc aux intervenants locaux de mener des actions de mobilisation des citoyens ruraux, de renforcer leurs capacités de développement, et alors la gouvernance locale. Les nouvelles demandes des consommateurs pour des produits ruraux locaux, le phénomène du « Manger local », sont susceptibles de multiplier les possibilités, et notamment les possibilités qui pourront être prises en compte avec une approche multifonctionnelle des territoires.

Comme on le sait, les ruraux réalisent certaines fonctions selon un mode de production marchand, mais d'autres fonctions assurent la production de biens publics. Ces biens publics concernent toute la société et les populations urbaines veulent avoir leur mot à dire sur les pratiques productives des ruraux en ce qui concerne ces biens publics, mais aussi les biens privés. Cela engendre la nécessité d'une nouvelle gouvernance rurale, où les ruraux doivent comprendre la légitimité de ce droit de regard des acteurs urbains en l'inscrivant dans une démarche de développement territorial solidaire.

4. Le développement territorial : un nouveau paradigme scientifique

Le concept de développement territorial s'inscrit en rupture avec une tradition plus longue d'études en développement régional et il ne repose pas encore sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées. Il unit d'ailleurs deux notions – développement et territoire – qui sont des réalités que nous avons grande peine à rendre intelligibles. Mais on peut penser que le territoire ne se définit pas par son échelle, mais par son mode d'organisation et par la manière selon laquelle les acteurs constitutifs des territoires s'y coordonnent. « Le territoire est avant tout un construit d'acteurs en vue de résoudre un problème productif » (PECQUEUR, 2000).

Le développement territorial exprime la reconnaissance du lien fort entre les dynamiques de développement et les caractéristiques multiples des territoires

sur lesquels elles se déploient. Ce concept reconnaît le caractère localisé des acteurs et l'usage de cette référence dans leurs interactions ; finalement, il reconnaît aussi l'émergence de cette réalité qui facilite, entre les volontés locales et les incitations politiques plus globales, une mise en cohérence des actions et des acteurs qui construit le territoire. Le développement territorial peut alors se concevoir comme l'augmentation de la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent (LARDON et autres, 2001).

Ce processus de fabrication des territoires par des acteurs qui s'y identifient, à une échelle définie non pas par une instance administrative, mais par un projet porté par des acteurs, s'impose comme réalité solide qui remplace de plus en plus les régulations étatiques pour « gouverner » la mutation des espaces, et notamment des espaces ruraux (MOLLARD, 2007).

« La forme "territoire" est bien une modalité émergente d'organisation des acteurs qui interfère puissamment dans les évolutions de la globalisation planétaire. L'orientation de PSDR – Programme de recherche pour et sur le développement – n'a pas été de théoriser directement sur ce développement régional comme discipline émergente, mais [...] de faire apparaître les conditions de la constitution d'une discipline nouvelle.

En effet, tout concourt à une originalité de la démarche et de l'objet. Les *méthodes* sont assez variées et liées aux disciplines dominantes dans les recherches, mais elles convergent vers l'analyse en dynamique des comportements d'acteurs. L'objet en est le développement, c'est-à-dire une forme de dynamique non exclusivement économique dans laquelle s'intègrent des dimensions de vivre ensemble qu'attestent la présence des problématiques d'environnement, celles (trop rares) de la conquête périurbaine, des mobilités d'acteurs, des dynamiques de filières, etc. La *pertinence* s'appuie non seulement sur l'observation de l'homme dans son milieu, mais dans le dialogue avec les hommes définissant leur milieu de vie. » (MOLLARD, 2007)

Le concept de développement territorial propose bien plus qu'une autre manière de rendre intelligibles les réalités du développement régional et local à différentes échelles. Il s'agit d'un changement paradigmatique dans les études en développement régional³. Avec la notion de développement territorial, les sciences sociales, dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire, se donnent les moyens de reconnaître l'importance du territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une construction sociale. Et il s'agit là, pourrions-nous dire, de l'hypothèse centrale qui fonde ce nouveau paradigme scientifique et qui nous engage à développer un nouveau savoir sur la société québécoise. Le processus de construction sociale des

³ Un numéro thématique intitulé « Dynamiques territoriales » (n° 3 de 1996) de la revue *Recherches sociographiques* avait pris acte, il y a une dizaine d'années, de la lente maturation de ce nouveau domaine de connaissances des réalités sociales territorialisées. La longue introduction de ce numéro rappelait l'institutionnalisation de ce savoir qui va naître ici avec les travaux de Fernand Dumont et Yves Martin, fondateurs de cette revue qui a publié régulièrement des travaux sur les différentes régions du Québec. On peut télécharger gratuitement tous les articles de cette revue sur le portail au <www.erudit.com>.

territoires intéresse plus particulièrement la sociologie et l'histoire, alors que les dynamiques économiques spatialisées intéressent les sciences économiques, au même moment où les réalités environnementales de ces territoires mobilisent la géographie et les sciences naturelles. Pour paraphraser les propos de Claude Lacour, un des chercheurs associés à l'émergence du nouveau paradigme, on peut alors dire que si « le territoire est une ressource pour le développement » (LACOUR, 2000), il est aussi l'enjeu et le produit du développement.

Selon une autre figure emblématique des pionniers de la construction du champ scientifique du développement territorial, l'économiste français PHILIPPE AYDALOT, les « insuffisances de ce modèle fonctionnel classique ont amené depuis le début des années soixante-dix à proposer un modèle de développement "territorial" » (AYDALOT, 1985, p. 108). Il attribue la genèse de ce nouveau modèle de développement aux travaux de John Friedmann et de CLYDE WEAVER et à l'impact des rapports du Club de Rome, de la fondation suédoise DAG HAMMARSKJÖLD (la notion d'un autre développement), du concept d'écodéveloppement (IGNACY SACHS) et à la montée de la pensée environnementaliste. Le développement territorial implique selon AYDALOT une révolution intellectuelle qui, comme Friedmann et Stöhr en montrent la voie, « associ[e] des éléments sociaux et politiques à l'analyse économique ». Il ajoute : « Un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision "territoriale" : c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population » (*ibid.*, p. 109).

Il en résulte donc qu'un nouveau paradigme scientifique prend forme et il mise sur la reconnaissance des liens fondamentaux entre le territoire et le développement. Alain Rallet nous le rappelait récemment en ces termes :

« Développement régional, développement territorial sont deux notions distinctes. Elles renvoient à deux manières différentes d'appréhender l'espace géographique dans son rapport au développement économique [...]. Le développement territorial fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné, mais construit. Construit par l'histoire, une culture et des réseaux sociaux qui en dessinent les frontières. Le contenu définit le contenant : les frontières du territoire sont les bornes (mouvantes) de réseaux socioéconomiques. Là où s'éteint le réseau se termine le territoire. L'initiative ne vient pas tant d'une instance planificatrice que d'une mobilisation des forces internes. » (RALLET, 2007, p. 80)

Ce paradigme scientifique constitue aussi une perspective d'action. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, des voies de développement et d'aménagement durables du territoire sont recherchées afin d'assurer la satisfaction des besoins et l'épanouissement des populations, tout en poursuivant des objectifs d'équité sociale, de *ménagement* de la nature, d'innovation économique et sociale et de participation démocratique. Dans cette perspective, la prise en compte de tous les territoires, de leur diversité et de leurs traits distinctifs, de leurs atouts et de leur complémentarité devient une impérieuse nécessité.

5. Le développement territorial au CRDT : une perspective scientifique commune

Pour ces chercheurs associés au CRDT, le développement territorial, considéré par plusieurs comme un paradigme en émergence, désigne à la fois un courant de recherche composite et un foisonnement d'initiatives, surtout publiques, partageant des objectifs de maîtrise des facteurs qui déterminent les performances économiques d'ensembles territoriaux plus ou moins vastes. Ces facteurs sont d'ordre économique, culturel, politique, et en même temps intrinsèquement liés aux caractéristiques (biophysiques et sociales) des territoires où interviennent des acteurs sociaux. La recherche sur le développement territorial porte sur les processus et les dynamiques territorialement ancrées de développement ; elle identifie, décrit et rend intelligibles ces processus et ces dynamiques, leurs impacts pour les collectivités et les sociétés, ainsi que pour les acteurs qui les habitent. En faisant cela, elle vise à comprendre comment ces acteurs interagissent avec des territoires qu'ils construisent et structurent, tout en étant structurés par eux.

Le courant du développement territorial vise à renouveler en profondeur la compréhension du rôle et de l'influence réciproque tant des structures que des acteurs sur la formation et la recomposition des espaces socioéconomiques et politiques. Ainsi, les territoires et les régions, « ces deux grands oubliés du développement » selon les mots mêmes de la Banque mondiale, gagnent en importance, le territoire étant considéré comme « ressource active fondamentale », tout en étant aussi réhabilité par la réflexion sur le développement durable. Considéré depuis peu comme « nouvelle frontière du développement économique » par la Banque mondiale, le développement territorial s'impose non comme un dogme ou un ensemble de certitudes, mais comme une perspective de réarticulation tant des savoirs (issus de plusieurs disciplines) que des territoires, ceci dans une direction compatible avec le progrès réel de l'humanité, supposant la répartition socialement et territorialement équitable de la richesse, la poursuite de l'expérience démocratique, la préservation et l'épanouissement des cultures.

Au sein même des pays les plus avancés, des régions entières demeurent aux prises avec des problèmes de sous-emploi, d'exode rural et de faiblesse du tissu socio-industriel. Au Québec, sept régions dites « régions-ressources » sont spécialement concernées. Ailleurs, ce sont des continents entiers ou de vastes zones surpeuplées qui s'enfoncent dans la pauvreté, en marge des circuits de la prospérité. Aussi, le CRDT entend-il porter son attention à la fois sur les régions réputées gagnantes et celles considérées perdantes ou marginales, en difficulté ou fragiles. Les traits distinctifs (notamment métropolitains, urbains, ruraux, industriels, agricoles, forestiers, miniers, maritimes, côtiers, insulaires, frontaliers et nordiques) et les dynamiques territoriales particulières qui caractérisent les unes et les autres retiendront aussi fortement notre attention.

6. Le développement territorial solidaire

Le concept de développement territorial comprend implicitement la durabilité et on peut alors soutenir que la notion de développement territorial durable est une sorte de pléonasme. Par contre, parler de développement territorial solidaire m'apparaît porteur d'une signification ou d'une qualification particulière du développement territorial que je propose d'utiliser pour signifier une finalité particulière, celle de la nécessaire solidarité entre les divers groupements humains. Les communautés locales et régionales sont un type de regroupement qui peut s'organiser selon une logique individualiste, voire égoïste ou selon une logique solidaire qui implique le partage des ressources en fonction des besoins des différentes localités et régions pour le mieux-être collectif du plus grand nombre de citoyens. Aussi, l'approche du développement territorial solidaire me semble particulièrement bien convenir pour comprendre comment devraient se construire actuellement les rapports urbains-ruraux.

Un ensemble de tendances sociales récentes, et plus particulièrement la généralisation de la sensibilité environnementale, a fait en sorte que ce qui se passe dans les campagnes est redevenu d'un grand intérêt pour les populations urbaines et pour toute la société. Les rapports urbains-ruraux traditionnels sont en train de se recomposer, certains observateurs allant jusqu'à parler d'un nouveau *contrat social* entre les producteurs ruraux et les consommateurs urbains. Il devient impératif d'explorer les voies par lesquelles les urbains et les ruraux, au lieu de se poser en adversaires, pourraient devenir les partenaires d'une nouvelle dynamique de développement solidaire, selon un modèle de développement territorial se construisant sur la base d'une meilleure compréhension des rapports d'interdépendance des économies rurales et urbaines, à l'heure de la nouvelle économie et du développement durable.

Le développement des vastes et nombreuses régions rurales, au Québec comme ailleurs dans le monde, ne pourra se faire qu'avec les seules ressources de ces territoires par ailleurs faiblement peuplés. Le développement de tous les territoires du Québec devient alors une question qui interpelle toute la société québécoise et non seulement les citoyens des régions en question. Il faut passer d'un certain égoïsme territorial à un *développement territorial solidaire* qui rend caduque la discussion sur des « redevances », soit la réallocation des droits perçus par l'État sur l'exploitation des ressources naturelles en fonction de leur région de provenance, une approche qui va plutôt engendrer un nouveau Québec cassé en deux : celui des villes dynamiques et celui d'une ruralité survivant chichement de redevances sur des ressources qui créent de la prospérité ailleurs. De plus, les régions rurales étant diversement dotées de ces ressources, de nouvelles disparités au sein des territoires ruraux se feraient jour.

Un large travail d'éducation sociopolitique reste à faire pour montrer les avantages réciproques d'une approche partenariale en faveur de ce qui deviendrait un grand projet de société, soit le développement territorial solidaire. Cela veut dire qu'une partie des ressources fiscales des villes va servir aux gouvernements pour maintenir et développer des services dans des zones rurales à faible densité

mais, en retour, ces zones pourront continuer à offrir aux populations urbaines de nombreuses aménités rurales appréciées par les citadins.

En somme, le développement territorial solidaire repose sur une meilleure compréhension des liens d'interdépendance entre les économies rurales et urbaines, sur la reconnaissance du droit des communautés rurales de se développer en mettant en valeur les ressources disponibles sur leur territoire. Il exprime notre responsabilité et notre solidarité en faveur des milieux ruraux qui rendent d'éminents services (par la production de biens publics) à toute la société. Mais dans le cas des régions rurales, l'État doit leur offrir des ressources publiques pour qu'elles continuent à réaliser une mission élargie et qui intéresse toute la société.

7. Le développement durable

Le développement durable fête ses vingt ans cette année et pour certains, l'heure des bilans a sonné. Si, dans le grand public, développement durable rime avec protection de l'environnement, cette notion désigne, comme l'avait bien explicité IGNACY SACHS (1980), l'harmonisation des trois grandes dimensions de l'action humaine évoluant, dans nos sociétés modernes, de manière plutôt autonome et cloisonnée, soit l'environnement, l'économie et la société. Pour moi, ce qui fait la spécificité du développement durable, outre les principes d'équité sociale et intergénérationnelle, c'est cette volonté de penser un modèle de développement qui puisse rendre compatibles les possibilités économiques avec les contraintes environnementales et les attentes sociales, ce qu'on appelle aussi l'acceptabilité sociale, qui prend une place fort importante dans la décision publique et privée ces dernières années, et ce, pour une multitude de projets.

Contrairement à la vulgarisation qui en est faite, le fameux rapport sur le développement durable préparé par le premier ministre de Norvège, M^{me} Gro Brundtland, et publié en 1987, rappelle la nécessité d'accroître la production alimentaire pour offrir à tous une alimentation abordable. Mais il s'agit donc de civiliser l'économie en s'assurant qu'elle s'harmonise mieux avec le système des contraintes/possibilités environnementales et les attentes sociales. Nous constatons que ce qui a été le plus pris en compte dans la mise en œuvre du développement durable, c'est la dimension écologique. Alors qu'en économie, on savait mesurer la rentabilité économique, en matière d'environnement, tout était à faire, car on avait très peu d'indicateurs pour qualifier l'état de l'environnement dans différents écosystèmes. Et beaucoup a été fait, de sorte que, de nos jours, on peut mesurer certains développements technologiques en fonction de leurs effets sur l'émission des gaz à effet de serre.

Mais la mesure, avec des indicateurs sociaux validés, de l'acceptabilité sociale de telle ou telle pratique ou activité, s'est retrouvée le parent pauvre de la démarche du développement durable. La prise en compte de l'acceptabilité sociale a toutefois été mise de l'avant ces dernières années. Elle apparaît d'ailleurs comme une condition incontournable pour assurer la mise en œuvre de tout projet qui a une incidence sur l'environnement, que ce soient des projets publics comme la construction d'une autoroute ou des projets privés quand un industriel veut

installer une usine quelque part. D'ailleurs, d'une certaine manière, on peut soutenir que la montée en puissance de la société civile, exigeant de participer à la prise de décision autrement que par une démocratie représentative qui élit des décideurs pour une assez longue période, sur les interventions qui affectent son cadre de vie, est une donnée toute récente et qui est directement associée avec un autre concept émergent, celui de gouvernance.

Selon la fameuse définition de Brundtland, le développement durable consisterait en un « développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ». Par un glissement progressif du sens, on en est venu à penser que la responsabilité des générations présentes était de s'assurer que les générations futures puissent satisfaire leurs besoins (le plus souvent pensés comme ceux que nous avons actuellement), alors que notre responsabilité est plutôt de s'assurer que les générations futures aient *la capacité* de satisfaire leurs propres besoins, forcément définis par eux-mêmes. Besoin et capacité ne sont pas du même ordre, et ce sont des réalités foncièrement différentes ; permettre aux générations futures de satisfaire leurs besoins, ce n'est pas du tout la même chose que leur permettre d'avoir *les capacités* de satisfaire les besoins qui seront les leurs. Or, cette notion de « capacité » se retrouve au centre d'une nouvelle approche appartenant au champ théorique du développement territorial (en construction), soit la théorie du développement communautaire ou du développement local, qui postule que le développement repose principalement sur le « renforcement des capacités » des acteurs socioterritoriaux. Nous y reviendrons plus loin.

Le développement régional, et maintenant le développement territorial, ne sont pas d'emblée porteurs de développement durable. Les régions mono-industrielles en sont un bon exemple ; d'autres se questionnent sur la durabilité de certaines régions agricoles hyperspécialisées dans l'élevage porcin intensif. On peut même observer une sorte d'asymétrie entre les démarches locales, de type Agenda 21, et les grandes conférences (Rio, Johannesburg) et les démarches des États centraux qui signent l'accord de Kyoto sans se demander comment leurs régions participeront à cet effort collectif. Pour que les engagements pris par les États de réduire les GES (gaz à effet de serre) soient suivis d'effets réels, il faudra prendre en compte les dispositifs locaux et régionaux de gestion des ressources, qui sont par ailleurs localisées. Les modes de régulation globaux doivent donc se décentraliser ; et on retrouve ici un autre argument pour les régionalistes en quête de légitimité.

D'autres encore comme Olivier GODARD (2007) pensent que le développement durable implique que les acteurs de développement « doivent apprendre à jouer de manière subtile de cette pluralité d'espaces de développement ». Le lien entre le développement territorial et le développement durable passerait donc par cette idée de l'articulation de la pluralité d'espaces de développement, qui permet à un territoire donné d'atteindre un état de résilience. Cette notion désigne la capacité à retrouver un fonctionnement et un développement normal après un stress, une perturbation, un changement important. Mais la résilience est certainement en lien avec la faculté d'adaptation, qui implique une capacité

d'ajustement, voire de reconversion, et certainement une capacité d'anticipation proactive des évolutions. Bien qu'un tel lien ne soit pas, à notre connaissance, identifié dans la littérature, le développement durable implique une bonne capacité d'adaptation des systèmes socioéconomiques aux inévitables perturbations, car un système peu flexible ne serait certainement pas durable dans le temps.

Comme plusieurs le constatent, les grands principes du développement durable et ceux qui portent les nouvelles théories du développement territorial ne sont pas si éloignés sur le plan épistémologique et se rejoignent sur un point fondamental, soit la reconnaissance des capacités des acteurs sociaux qui construisent quotidiennement des territoires où s'articule une pluralité de logiques de développement.

8. Le développement territorial durable et sa représentation dans un modèle causal

L'application des principes du développement durable aux milieux ruraux est d'autant plus intéressante que la durabilité de plusieurs régions et communautés rurales est menacée par l'actuelle recomposition des territoires en lien avec la mondialisation. Et d'autre part, la théorie du développement territorial en émergence est cohérente avec la démarche du développement durable, surtout avec une approche territoriale où les choix de développement sont pris localement avec les acteurs concernés. Aussi, on peut alors affirmer que le développement territorial durable est une approche globale, territoriale et intégrée du développement des collectivités territoriales qui repose sur une triple harmonisation entre les possibilités économiques, les contraintes environnementales et l'acceptabilité sociale. La mise en œuvre d'une démarche de développement territorial durable devrait aussi assurer, pour plusieurs territoires en dévitalisation, une revitalisation soutenable qui repose sur la vitalité sociale des communautés, la viabilité économique des économies locales et la validité écologique des systèmes territoriaux.

Des territoires inscrits dans une perspective de développement territorial durable ressembleraient à quoi? Premièrement, des territoires avec des écosystèmes en santé, soit avec de l'air et de l'eau purs, un paysage agréable et un patrimoine naturel et bâti bien entretenu. Deuxièmement, un territoire manifestant une viabilité économique, c'est-à-dire des territoires où on observe une croissance des capacités d'entrepreneuriat, une diversification économique et une réduction de la pauvreté. Troisièmement, des territoires jouissant d'une plus grande équité sociale avec l'arrêt de la migration rurale, notamment des jeunes, avec une plus grande inclusion sociale des minorités et des femmes et avec une plus grande accessibilité aux services.

Dans le cadre de la démarche d'évaluation de la première politique rurale du gouvernement du Québec, que nous avons réalisée avec plusieurs autres collègues (voir JEAN, LEBLANC, LAFONTAINE et autres, 2007a et 2007b), nous avons été amenés à penser la dynamique d'un développement durable des communautés rurales en construisant un modèle causal qui identifie les facteurs ou les vari-

ables, et leurs interrelations, et qui agissent pour susciter ou non un développement territorial durable dans le cas des espaces ruraux. Ce modèle nous permettait de situer le point d'entrée de cette politique publique sur la ruralité québécoise dans la dynamique de ce modèle. On voit bien qu'elle intervient sur le plan de ce que nous avons appelé la mobilisation qui, au cœur de notre modèle causal, repose sur un paradigme scientifique qui met l'accent sur l'approche souvent appelée du « renforcement des capacités » (*capacity building*). Cette approche postule que le développement passe par un processus d'apprentissage social où on apprend à le faire en le faisant (*learning by doing*), de là cette notion de « projets » aussi au cœur de la théorie (projets de territoire). Dans les lignes qui suivent, nous allons commenter brièvement ce modèle reproduit ici.

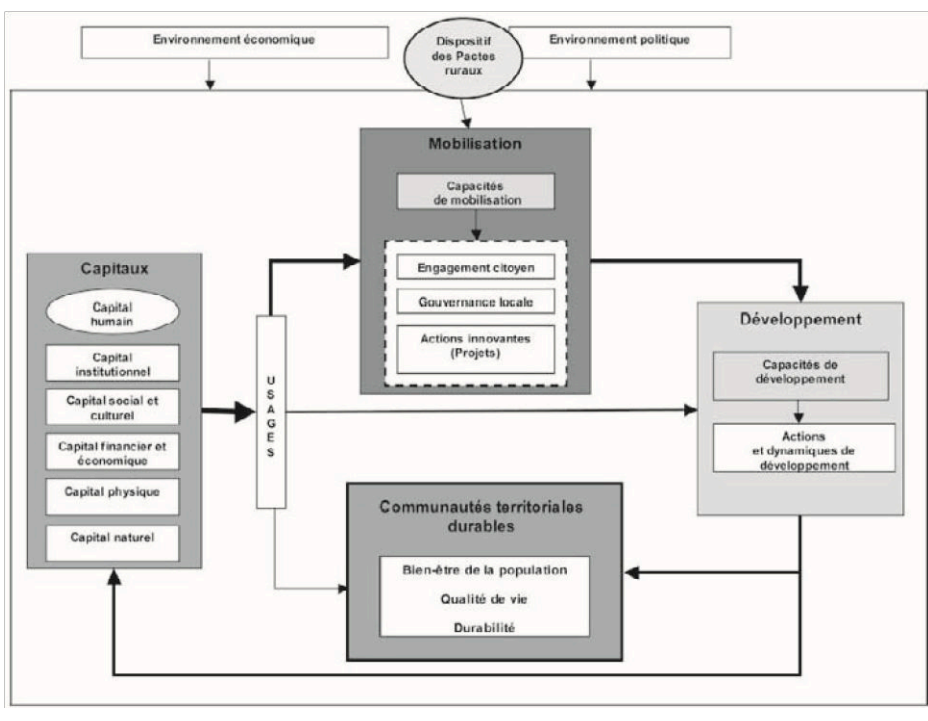
Le processus du développement rural peut être modélisé en identifiant les liens de causalité entre cinq grands groupes de variables, soit quatre variables intermédiaires (capitiaux, usages, mobilisation, développement) et une variable dépendante (communautés rurales durables). Dans un modèle, la variable dépendante, c'est celle qu'il faut expliquer, qui nous intéresse, en ce sens que le modèle fait une hypothèse sur l'effet des facteurs sur la variance de cette variable ou sur les facteurs qui sont des variables indépendantes en amont, si on peut dire.

Dans ce cas-ci, le modèle fait aussi une hypothèse sur l'effet attendu des pactes ruraux dans cette dynamique de développement des milieux ruraux. Tenant compte de notre compréhension des intentions énoncées dans la Politique nationale de la ruralité (PNR), il était évident que ces intentions se situaient sur le plan d'interventions susceptibles d'accroître les « capacités de développement » de ces milieux en intervenant sur les capacités de mobilisation par un plus grand engagement citoyen, une meilleure gouvernance rurale et la mise en action des acteurs locaux dans des « actions innovantes ».

Dans le modèle théorique du développement rural proposé ici (figure [12]), le « développement » est une variable intermédiaire qui est déterminée principalement par la « mobilisation » et qui détermine à son tour la durabilité des communautés rurales, la variable indépendante finale du modèle. Dans le modèle, ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant le développement en soi qui renvoie plutôt à la variable finale, mais la mise en place ou non ou à des degrés divers de processus observables de renforcement des capacités de développement dans les communautés rurales et d'une dynamique de développement se révélant par des « actions de développement ». Pour moi, la notion de renforcement des capacités de développement (JEAN, 2003) désigne un processus par lequel les individus, les groupes, les organisations et les sociétés renforcent leurs habiletés à identifier et à relever les défis du développement sur une base durable. Pour mesurer le renforcement des capacités, quatre grands groupes d'indicateurs ont été identifiés : 1) capacité des acteurs locaux à diagnostiquer l'état de situation du développement économique et social de leur communauté ; 2) capacité des acteurs locaux à mettre en place une organisation territoriale de développement représentative et efficace ; 3) capacité des acteurs locaux à élaborer un plan stratégique de développement local ; 4) capacité des acteurs

locaux à évaluer objectivement les résultats et à faire mettre en place une planification itérative.

Figure 12 : Le modèle causal du développement rural



Source : B. JEAN, P. LEBLANC, D. LAFONTAINE, R. MARCEAU et autres (2007).

Si le dispositif des pactes ruraux de la PNR intervient sur ce groupe de variables indépendantes du modèle (mobilisation, développement), il arrive dans des milieux qui se différencient selon ce que nous avons appelé la variable « capitaux », soit leur dotation initiale différente et divers « atouts » (leurs « *assets* » comme on dirait en anglais), leurs « avoirs » qui ne sont pas seulement financiers mais aussi et d’abord humains, et également naturels, physiques, sociaux et culturels, institutionnels. Mais ce n’est pas tout d’avoir une dotation de hauteur variable de ces capitaux, encore faut-il mesurer s’ils sont effectivement utilisés, quels « usages » il en est fait. Par exemple, le modèle prédit qu’un trop fort exode des jeunes (capital humain) ne va pas contribuer positivement au développement de communautés rurales durables ; de même, le modèle prédit qu’une surexploitation de la forêt, au-delà de sa capacité productive, aura le même effet sur le phénomène qui nous intéresse, la viabilité et la durabilité des communautés rurales.

Dans le modèle, la mobilisation ne produit pas directement le développement. Seule une mobilisation qui est agissante, qui initie des projets de territoires si on peut dire, qui favorise un apprentissage social est susceptible de susciter du

« développement ». Pour nous, il y a développement lorsqu'il y a augmentation observable des « capacités de développement » ainsi qu'une croissance des « actions de développement » ou la mise en place d'une dynamique de développement, également mesurable par des indicateurs objectivement observables. On aura vite compris ici que ce modèle est à la fois bien fondé théoriquement, en prenant en compte l'état des connaissances sur la ruralité et les théories du développement et en postulant l'efficacité des approches ascendantes de développement. Si ce modèle est bien celui sous-jacent à la PNR, il reste un défi de taille, soit identifier les bons indicateurs pour la mesure de toutes ces variables.

Cela commanderait ici un programme de recherche de plusieurs années pour valider ces indicateurs. L'option retenue ici a été de nous concentrer sur les variables sur lesquelles le dispositif des pactes ruraux était censé avoir un effet, donc celles contenues dans la grande variable « mobilisation ». Par mobilisation, nous entendons ici *l'aptitude d'une communauté donnée à stimuler la participation des différentes catégories de citoyens qui la composent en vue de déterminer des buts communs et des actions collectives innovantes, de renforcer les réseaux de communication interne et de mettre en place une gouvernance efficace capable de traiter les conflits*. Ainsi défini, il y a trois grandes sous-dimensions qui sont sous-jacentes à ce concept de mobilisation, soit l'engagement citoyen, la gouvernance et la mise en œuvre d'actions innovantes. Pour opérationnaliser de telles notions, il nous est apparu qu'il était possible d'identifier des indicateurs qui concernent : 1) la capacité des acteurs locaux à stimuler la participation civique et l'engagement social ; 2) la capacité des acteurs locaux à faire naître une volonté commune d'intervenir ; 3) la capacité des acteurs locaux à renforcer l'esprit d'entreprise et d'entraide entre les membres de la collectivité.

Par ailleurs, au terme d'un horizon d'au moins dix ans⁴, on pourra mesurer si les effets postulés par ce modèle causal se produisent dans la réalité. Il conviendrait alors de voir si les communautés rurales, notamment celles qui ont été identifiées comme défavorisées, ont changé de trajectoire de développement en devenant des communautés territoriales durables. On peut penser que le retournement des tendances démographiques régressives vers la stabilité ou une croissance, même légère, est un signe probant des effets positifs des pactes ruraux. Mais nous pensons également que cette grande variable dépendante de notre modèle causal se décompose en trois dimensions : 1) le bien-être de la population, qui se mesure généralement par le niveau de revenu individuel et son écart à la moyenne et qui devrait se réduire ; 2) la qualité de vie qui pourrait se mesurer par des indicateurs de santé publique, comme l'incidence des maladies coronariennes ou autres ; et 3) la durabilité des communautés qui peut se

⁴ Pour ces politiques publiques visant le renforcement des capacités, on pense maintenant qu'il faut au moins dix ans pour observer des changements durables, que ce soit avec les programmes LEADER en Europe ou les Rural Partnerships aux États-Unis ou le programme Community Futures (SADC) au Canada. Voir REID et FLORA (2003).

mesurer par des indicateurs de participation sociale et de mesure de qualité de l'environnement.

Conclusion : Pour un développement territorial durable, solidaire et approprié pour réussir le développement des régions du Québec

Le développement territorial durable, solidaire et approprié des régions du Québec suppose de réunir plusieurs conditions gagnantes dont chacune est nécessaire, mais non suffisante. On peut parler des conditions gagnantes pour contrer les processus de dévitalisation (JEAN, 2003). Différents travaux de recherche m'ont amené à la conclusion qu'une dizaine de conditions étaient nécessaires pour réussir le développement des régions ; ces conditions à réunir sont autant d'enjeux majeurs pour ces territoires. Ces dix conditions gagnantes peuvent être énoncées de la manière suivante : reconnaître qu'on peut apprendre de la ruralité ; protéger la sociodiversité à laquelle contribue la ruralité ; favoriser une approche de développement territorial durable ; reconnaître la multifonctionnalité de la nouvelle économie rurale ; mobiliser le capital social et les infrastructures sociales entrepreneuriales ; soutenir le développement des capacités des communautés ; soutenir l'émergence d'une nouvelle gouvernance citoyenne ; rendre intelligible l'interdépendance rurale-urbaine ; soutenir une nouvelle solidarité rurale-urbaine par une taxe pédagogique ; mettre en œuvre une politique publique appropriée. Le principal postulat derrière l'énoncé de ces conditions, c'est que la responsabilité du développement appartient aux acteurs territoriaux et à leurs communautés. Un tel postulat implique un sérieux changement de mentalité dans des territoires où des décennies de l'État-providence ont généré une attitude de dépendance et attentiste et où on est déresponsabilisé face à l'aménagement de son propre avenir.

Les bases théoriques du développement territorial explicitées ici sont telles que le qualificatif de « territorial » semble superflu quand on sait que le développement, par définition si on peut dire, est territorialisé. Car le développement fonctionnel ou sectoriel est daté historiquement. Il s'est imposé avec l'État modernisateur des temps justement appelés « modernes ». Cette rationalité modernisante s'opposait fortement à tous ces liens communautaires, socioterritoriaux, qui fondaient les particularismes locaux, typiques des sociétés rurales, pour faire accéder ces gens à l'universalisme culturel et aux bienfaits de la civilisation.

Comme le montre l'expérience africaine de développement rural, les projets de développement qui ont du succès sont ceux qui sont capables de ne pas détruire, mais au contraire d'intégrer le passé dans le présent et le futur. Au vieux débat entre le respect de la tradition et la recherche de modernité, il ne faut pas choisir entre l'un ou l'autre, mais respecter les traditions et les perpétuer, tout en étant capables d'innovation car ce sont les innovations techniques, sociales et institutionnelles qui assurent l'avenir. Mais l'aménagement du futur n'est possible que si la citoyenneté est assurée. Ce préalable est difficile à comprendre quand on a grandi dans un pays qui respecte ce principe de base, mais on le

comprend mieux en prenant en compte une expérience comme celle des paysans sans terre du Brésil.

C'est en Afrique que j'ai pris conscience du processus d'appropriation des projets de développement. L'enjeu majeur, pour un organisme donateur, était de s'assurer de la reprise des équipements mis en place (ou des institutions) par les destinataires de cette aide, les communautés locales, lorsque l'assistance technique étrangère serait partie. La notion d'appropriation du développement a alors été popularisée par les experts des institutions internationales de développement dans le cadre des nombreuses études d'évaluation des projets dits de développement dans les pays non développés. Le concept d'appropriation s'inscrit dans ces nouvelles approches qui misent sur l'autodétermination des communautés territoriales. Il trouve sa double origine tant en Afrique, avec l'animation rurale, qu'en Amérique avec le *community development*. Il s'agit de construire des projets de développement qui répondent à des besoins des communautés locales, à leurs attentes et qui s'inscrivent harmonieusement dans leur réalité sociohistorique profonde.

Parler de *développement approprié*, c'est désigner ce que plusieurs appellent le développement territorialisé et le développement durable. Mais appropriation du développement et développement approprié ne sont pas synonymes ; un large fossé épistémologique existe entre les deux. Dans le premier cas, le développement repose sur un ensemble connu d'atouts ou d'actifs (ressources, savoir-faire, techniques, institutions, etc.) qui sont transférés par l'assistance technique aux populations ainsi assistées. L'évaluation consiste alors à mesurer le degré d'appropriation des actions de développement. Dans le second cas, la formule implique une interrogation implicite : approprié oui, mais approprié à qui... ou pour qui ? Le développement existe d'abord pour *le vrai monde*, comme on dirait dans la langue québécoise, pour des personnes, des communautés humaines. Si le développement est fait pour et par le monde, les acteurs sociaux qui sont responsables de la conception des actions de développement et ceux à qui ces actions sont destinées doivent être les mêmes acteurs. Ainsi, pas de développement approprié sans un long travail avec les populations pour arriver à une vision commune et partagée du diagnostic de la situation et des moyens à prendre pour aménager durablement cet avenir planifié mutuellement. Ainsi définie, la notion de développement approprié m'apparaît tout aussi pertinente que les diverses notions dérivant du champ sémantique du développement local et, plus récemment, de celui du développement durable.

Le développement territorial implique aussi que chaque territoire doit construire, par une démarche interne, son propre modèle particulier de développement. Car ce qui a réussi sur un territoire donné à un moment donné peut fort bien ne pas réussir dans un autre territoire. La non-reproductibilité des modèles de développement impose la reconnaissance d'une autre valeur, celle de la créativité, qui doit s'ajouter à celles de la responsabilité et de la solidarité, que nous avons évoquées largement ici. Réussir le développement territorial suppose un processus d'apprentissage social du développement, c'est-à-dire le développement d'une compétence citoyenne dans le cadre d'un modèle de

développement, qui est aussi un modèle de *développement social* visant une participation sociale partagée entre la revendication des droits et l'apprentissage des responsabilités.

Bibliographie

- AIT-ABDELMALEK, A., 2006. *Le territoire : entre l'Europe et l'État-nation*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- AYDALOT, P., 1985. *Économie régionale et urbaine*. Paris : Économica.
- BADIE, B., 1995. *La fin des territoires*. Paris : Fayard.
- BAGNASCO, A. et P. LE GALÈS, 1997. *Villes en Europe*. Paris : La Découverte.
- BECATTINI, G., 2003. *From Industrial Districts to Local Development: An Itinerary of Research*. Cheltenham, Glos : Edward Elgar Pub.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (dir.), 1999. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris : Presses universitaires de France.
- BENOÎT, M., J.-P. DEFFONTAINES et S. LARDON, 2006. *Acteurs et territoires locaux. Vers une géoagronomie de l'aménagement*. Paris : INRA.
- BOIFFIN, J., 2007. « Conclusions et perspectives », dans A. MOLLARD et B. PECQUEUR, « Le développement régional : enjeux de recherche et d'acteurs », dans A. Mollard et autres, *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles : Quae, p. 220-224.
- BRADFORD, N., 2004. « Place Matters and Multi-level Governance: Perspectives on a New Urban Policy Paradigm », *Options politiques*, février.
- BRUNET, R., 1991. *Le territoire dans les turbulences*. Montpellier : GIP Reclus.
- BRUNET, R., 2004. *Le développement des territoires formes, lois, aménagement*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- CARRIER, M. et S. CÔTÉ (dir.), 2000. *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- COX, K. (dir.), 1997. *Spaces of Globalization: Reasserting the Power of the Local*. New York : Guilford.
- DEBARBIEUX B. et S. LARDON, 2003. *Les figures du projet territorial*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- DOLOREUX, D. et S. DIONNE, 2007. *Évolution d'un système local d'innovation rurale. Le cas de La Pocatière dans une perspective historique (1827-2005)*. Rimouski : GRIDEQ-CRDT.
- DRIS, N., 2007. « Territoires et territorialités. Regards pluridisciplinaires », *Innovations et sociétés*, vol. 3.
- FERGUÈNE, A., 2005. *Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud*. Paris : L'Harmattan.
- FRÉMONT, A., 1976. *La région : espace vécu*. Paris : Flammarion.
- FRÉMONT, A., 2005. *Géographie et action, l'aménagement du territoire*. Paris : Arguments.
- GODARD, O., 2007. « Le développement régional au développement durable : tensions et articulations », dans A. Mollard et autres, *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles : Quae, p. 83-96.
- GUIGOU, M., 2000. *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement*, Paris : La Documentation française.
- GUMUCHIAN H. et B. PECQUEUR (dir.), 2007. *La ressource territoriale*. Paris : Économica et Anthropos.
- JEAN, B., 1996. « La région sous le regard sociologique : la construction sociale du fait régional », dans M.-U. Proulx (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 131-155.

- JEAN, B., 1997. *Territoire d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- JEAN, B., 2003. « Réussir le développement des communautés rurales : les conditions gagnantes », *Organisations et Territoires*, vol. 12, no 2, p. 19-31.
- JEAN, B. et D. LAFONTAINE (dir.), 2005. *Territoires et fonctions, tome 2 : Des pratiques aux paradigmes : les systèmes régionaux et dynamiques d'innovation en débats*. Rimouski : GRIDEQ-CRDT.
- JEAN, B. (dir.), 2006. « Le développement territorial », Numéro thématique de la revue *Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3.
- JEAN, B., P. LEBLANC, D. LAFONTAINE et autres, 2007a. *Le modèle et les indicateurs de suivi et d'évaluation du dispositif des Pactes ruraux*. Rimouski : CRDT.
- JEAN, B., P. LEBLANC, D. LAFONTAINE et autres, 2007b. *La mise en application et l'évaluation du dispositif du Pacte rural*, Rapport de recherche 2. Rimouski : CRDT.
- LACOUR, C., 2000. « Les territoires, nouvelles ressources du développement », dans INRA, *Recherches pour et sur le développement territorial*, Symposium de Montpellier, 11-12 janvier.
- LAFONTAINE, D. et B. JEAN, 2005. *Territoires et fonctions, Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Rimouski : GRIDEQ-CRDT.
- LAPÈZE, J., C. COURLET et autres, 2007. *Apport de l'approche territoriale à l'économie du développement*. Paris : L'Harmattan.
- LARDON S., P. MAUREL et V. PIVETEAU (dir.), 2001. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris : Hermès.
- LARDON, S., P. MOQUAY et Y. POSS (dir.), 2007. *Développement territorial et diagnostic prospectif*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- LATOUCHE, S., 1986. *Faut-il refuser le développement ? Essai sur l'anti-économie du Tiers-Monde*. Paris : Presses universitaires de France.
- LEVITEN-REID, E., 2006. *Asset-based, Resident-Led Neighbourhood Development*, Caledon Institute.
- MARIÉ, M., 1982. *Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales*. Paris : Méridiens.
- MAXWELL, J., 2006. *En route vers demain : Leadership pour les communautés en évolution du Canada*. Ottawa : Fondations communautaires du Canada, en collaboration avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- MOLLARD, A. et B. PECQUEUR, 2007. « Le développement régional : enjeux de recherche et d'acteurs », dans A. Mollard et autres, *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles : Quae, p. 15-35.
- PASQUIER, R., V. SIMOULIN et J. WEISBEIN, 2007. *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence et Maison des sciences de l'Homme.
- PECQUEUR, B., 2000. *Le développement local pour une économie des territoires*. Paris : Syros.
- PERROUX, F., 1969. *L'économie du 20^e siècle*. Paris : Presses universitaires de France.
- POCHE, B., 1996. *L'espace fragmenté : éléments pour une analyse sociologique de la territorialité*. Paris : L'Harmattan.
- RALLET, A., 2007. « Commentaires du texte d'Oliver Crevoisier », dans A. Mollard et autres, *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles : Quae.
- RAFFESTIN, C., 1979. *Travail, espace, pouvoir*. Lausanne : L'Âge d'homme.

- REID, J. N. et C. FLORA, 2003. « Advancing Knowledge and capacity for Community-led Development », dans W. Robert Lovan, M. Murray et R. Schaffer (dir.), *Participatory Governance*, Londres : Ashgate.
- RONCAYOLO, M., 1990. *La ville et ses territoires*. Paris : Gallimard.
- SACHS, I., 1980. *Stratégies de l'écodéveloppement*. Paris : Économie et humanisme.
- SACK, R., 1980. *Conceptions of Space in Social Thought: A Geographic Perspective*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- VACHON, B., avec la collab. de F. COALLIER, 1991. *Le développement local, théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Boucherville : Gaëtan Morin.
- ZUINDEAU, B., 2000. *Développement durable et territoire*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

Texte 24.

GUY MASSICOTTE

Les sciences du territoire au Québec. Brève histoire de la construction d'un savoir¹

La publication de cet ouvrage sur les sciences du territoire, par un regroupement d'auteurs activement engagés dans ce domaine de recherche, marque une étape décisive dans l'évolution d'un mouvement scientifique, politique et institutionnel et la construction d'un champ de connaissances et d'intervention unique au cœur de la société québécoise.

Au Québec, le territoire, sous plusieurs dénominations qui en colorent le sens, espace ou région, par exemple, a depuis longtemps fait l'objet de l'attention des chercheurs, depuis les travaux fondateurs de Raoul Blanchard. Cette préoccupation, bien entendu, est mondiale et englobe aussi bien les contributions de l'école française de géographie, inaugurée par Vidal de la Blache, que celles de la *regional science* américaine, et tous les travaux subséquents dans les traditions francophone et anglophone. Ce contexte épistémologique, aussi bien dans sa continuité historique que dans ses épigones actuels, ne cesse d'interagir avec les travaux des chercheurs québécois. Du reste, au Québec même, l'espace, la région, le territoire sont pris en compte dans différentes perspectives par des acteurs aux engagements épistémologiques, politiques et institutionnels variés.

Il n'empêche que dans ce paysage multiforme, il se dégage un mouvement de pensée à l'identité forte et structurée, qui a pris naissance il y a près de quarante ans et qui franchit, avec la publication de ce livre, une étape cruciale de son développement. Comprendre la dynamique qui a constitué ce mouvement, et qui lui donne toujours sa vitalité et son sens, paraîtra sans doute utile aux acteurs qui y sont engagés et à ceux avec qui il est en interaction.

1. Triple engagement scientifique, politique et institutionnel

Le mouvement de pensée d'où émergent les sciences du territoire dont il est question dans cet ouvrage a été marqué d'emblée par des influences, du reste toujours présentes et actives, au confluent d'un triple engagement scientifique, politique et institutionnel intimement imbriqué.

Ce mouvement est apparu dans les années soixante-dix, sous le signe des études régionales et du développement régional, dans des établissements en région de l'Université du Québec, à un moment où les gouvernements, tant canadien que

¹ Texte publié initialement dans G. MASSICOTTE, 2008. *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. IX-XVIII.

québécois, prenaient conscience de l'enjeu des disparités socioéconomiques à l'échelle de leur territoire respectif. Et, dès le point de départ, l'interaction entre les intérêts et les volontés des acteurs locaux et nationaux, entre la connaissance scientifique et l'action politique, était à l'œuvre, comme elle n'a jamais cessé de l'être depuis.

Sur le plan de la politique régionale québécoise, les années soixante sont marquées par la création du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), tout à l'image des intentions et des réalisations de la Révolution tranquille. Il s'agit d'une intervention d'État, émanant du centre et d'inspiration technocratique. Le but est de faire entrer les régions, en expérimentant avec l'Est du Québec, dans les courants nationaux du développement, en concevant et en mettant en œuvre une planification aux allures scientifiques. L'idée du développement régional accolée à celle de la recherche socioéconomique, soit celle d'une approche scientifique du développement, se retrouve à la base de cette expérience de développement. Cette expérience, toutefois, se heurtera rapidement à des résistances des milieux eux-mêmes, qui veulent être associés à la démarche et ne pas se faire imposer de l'extérieur des solutions qui ne leur conviennent pas. C'est alors qu'apparaîtront la notion et les pratiques d'animation. Conçues tout d'abord comme des outils de promotion des objectifs du centre, elles se retourneront bientôt en instruments de promotion des milieux eux-mêmes, en faisant une place de plus en plus large aux préférences des citoyens directement concernés, et donneront ainsi naissance à ce que nous appellerions aujourd'hui des pratiques d'intervention et de développement endogène.

Le BAEQ portait donc en lui-même les germes des grands principes qui allaient marquer tout le mouvement des sciences du territoire : la conjugaison des approches nationales et des initiatives locales et régionales, des politiques publiques et communautaires et des études scientifiques, de la recherche et de l'intervention. Il n'est donc pas étonnant que ce soit à Rimouski, au cœur de la zone d'intervention du BAEQ, que soit né le GRIDEQ (Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec) en 1974, suivi, quelques années plus tard, du programme de maîtrise en développement régional. Ce regroupement de chercheurs contribuera au développement des connaissances sur les territoires, à l'instar d'autres groupes institués à la fin des années soixante ou au début des années soixante-dix, notamment l'INRS-Urbanisation (Institut national de la recherche scientifique) et le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) de l'Université Laval, ou qui le seront peu après, tel le Groupe de recherche et d'intervention régionale (GRIR) de l'UQAC (Université du Québec à Chicoutimi).

Le développement de capacités de recherche en région, toutefois, n'aurait pas été possible sans la création, à la toute fin des années soixante, de l'Université du Québec et de ses établissements en région. Cette création, à l'instar de celle du BAEQ, porte la marque de l'initiative politique nationale et de l'entrepreneuriat régional, ainsi que la conviction du rôle déterminant de l'éducation et de la connaissance pour le développement du Québec et de ses régions.

En créant l'Université du Québec, le Québec a opéré des choix décisifs, dont les effets sont de plus en plus manifestes quarante ans plus tard. Il a dit non, en premier lieu, à l'implantation d'une nouvelle université privée à Montréal. Ensuite, il a opté pour une formule qui permettrait de rendre accessible le service universitaire dans les régions du Québec, à l'extérieur des grands centres de Montréal, Québec et Sherbrooke, où il y avait déjà des institutions universitaires. Mais surtout, il privilégiait un cadre organisationnel qui accueillait et soutenait l'initiative des milieux locaux et régionaux et, à terme, favoriserait la coopération entre les établissements membres de l'Université du Québec.

Les établissements en région sont nés et se sont développés parce qu'ils correspondaient à un projet universitaire issu des milieux eux-mêmes et façonné selon leurs vœux. Dans le cas des premiers établissements en région, à Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski, il existait des embryons de services universitaires qui ont pu prendre leur pleine mesure dans le cadre de la nouvelle institution créée par Québec. L'Université du Québec allait ainsi devenir l'exemple et le symbole d'un développement qui conjugue les initiatives et les capacités d'action de l'ensemble avec celles de chacune des parties, dans un cadre assez fort pour soutenir l'ensemble et assez souple et décentralisé pour permettre à chacun de se développer selon ses aspirations et son potentiel.

Le domaine du savoir appelé à devenir celui des sciences du territoire illustre on ne peut mieux cette dynamique qui l'a elle-même façonné au fil des ans.

2. Émergence et structuration d'un champ de connaissances

Les premiers établissements en région ont dû, dès le point de départ, structurer leur développement. D'une part, il fallait répondre aux besoins éducatifs du milieu selon une logique de la demande étudiante, dont la nature et l'ampleur commandaient l'offre de services. D'autre part, il fallait aussi contribuer au développement du milieu en fournissant des connaissances et des compétences de haut niveau dans des domaines considérés comme stratégiques. Ces choix étaient nécessaires parce que les ressources, bien entendu, ne permettaient pas un déploiement trop large, mais aussi à cause de l'environnement concurrentiel du milieu universitaire, où les universités en place, voyant pour le moins d'un mauvais œil l'arrivée de nouveaux concurrents, faisaient tout en leur pouvoir pour en restreindre le développement.

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR), notamment, joua à fond cette carte de la structuration ciblée, en se donnant dès le début deux axes de développement, en océanographie et en développement régional, axes autour desquels s'est organisé par la suite le déploiement de ses ressources, de ses programmes et de ses activités.

La structure extrêmement souple, que fournissait aux établissements le cadre institutionnel de développement de l'Université du Québec, eut en cette matière une retombée décisive : elle permettait, voire encourageait, des acceptions différentes d'un même domaine. C'est ainsi que l'UQAC et l'UQAR définirent et mirent en œuvre deux conceptions différentes mais complémentaires des

études régionales, qui se sont par la suite progressivement unies dans une approche plus intégrée pour construire des sciences du territoire.

À l'UQAC, il s'agissait d'embrasser l'objet régional sous ses différentes facettes et de soutenir des stratégies multiples et variées de développement qui correspondaient à des priorités du milieu. À des champs d'études directement concernés par la région comme la géographie, l'histoire, la sociologie, l'économie régionale, le concept s'est étendu à d'autres domaines comme la gestion, la foresterie, l'aluminium, etc., donnant ainsi à l'établissement dans son ensemble une vocation de développement régional.

À l'UQAR, dès l'origine, le développement régional a été considéré plutôt comme un champ d'études interdisciplinaire propre, avec pour objet les processus de développement dans des milieux, comme ceux de l'Est du Québec, éloignés des grands pôles de croissance, à population dispersée, dotés d'une économie reposant sur l'agriculture, les pêches et la forêt, bref, les ressources naturelles.

Dans les deux cas, cependant, il a fallu s'imposer, aussi bien dans le champ universitaire que dans la communauté. Il a fallu ainsi concilier le respect des normes disciplinaires et scientifiques, pour obtenir droit de cité dans la communauté universitaire, avec la réponse à des besoins du milieu souvent exprimés à l'état brut. Pendant longtemps, on a dû, pour ainsi dire, combattre sur deux fronts : faire admettre aux pairs et aux instances d'accréditation universitaire la valeur scientifique du champ d'études et des travaux qui s'y effectuaient et faire comprendre aux acteurs locaux et régionaux l'importance d'un apport scientifique à la solution concrète des problèmes de développement. À l'heure actuelle, où l'innovation sociale et le transfert technologique, les bureaux de liaison université-milieu, les alliances de recherche universités-communautés, la contribution de la recherche à la société sont si valorisés, on s'étonnerait sans doute des questions alors soulevées, aussi bien par les pontifes universitaires que par les militants ; et cela, sans compter les sarcasmes qu'il fallait subir de la part de collègues, parfois plus jaloux que bien intentionnés, et de la part de partenaires souvent plus enclins à dénoncer la soi-disant tour d'ivoire universitaire qu'à faire quelque effort pour s'en rapprocher.

Il reste que les personnes engagées dans le champ des études et du développement régional, souvent appuyées par des leaders économiques, politiques et sociaux éclairés, ont tenu la ligne et, en passant par de multiples péripéties, en sont venues à créer des activités et des structures de recherche axées à la fois sur le développement de connaissances valides sur le plan scientifique et sur la contribution de ces connaissances au développement du milieu. C'est ainsi qu'elles ont créé des programmes et des chaires de recherche ouvertes non seulement aux préoccupations des acteurs du terrain, mais aussi à la contribution directe de ces acteurs au sein de programmes et de structures qui prennent aujourd'hui la forme d'ARUC (alliances de recherche universités-communautés), dans le cadre d'un programme créé précisément à cette fin par le CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada).

3. Politiques régionales et orientations scientifiques

L'orientation des travaux des chercheurs gravitant dans la mouvance des sciences du territoire, tout en demeurant stable dans ses fondements, s'est tout de même modifiée suivant l'évolution de l'épistémologie et des politiques, évolution, du reste mondiale, à laquelle les acteurs québécois ont puisé, tout en y contribuant de leurs propres expériences de développement scientifique et socioéconomique. Cette évolution fut marquée un temps par les concepts de centre et de périphérie, qui attribuaient le sous-développement de certaines régions à la domination, voire à l'exploitation pure et simple des pôles centraux. Il faut bien reconnaître que cette interprétation était nourrie et renforcée par les difficultés que rencontraient les chercheurs en région à se tailler une place dans le champ universitaire. À mesure, toutefois, que les conceptions évoluaient et que les régions, à tout le moins au Québec, mais ailleurs aussi dans le monde, prenaient une place plus significative dans le paysage économique, social, culturel et politique, phénomène qui avait sa contrepartie sur le plan universitaire avec la consolidation des universités en région, cette vision d'une périphérie à la merci des centres s'estompa progressivement.

Les orientations de recherche furent aussi marquées, peut-être de manière encore plus profonde, par les constats d'échec relatifs aux approches de développement territorial planifiées, centralisées, initiées et mises en œuvre par les gouvernements supérieurs. Face à des résultats souvent peu concluants, autant ces derniers hésitaient à se lancer dans de vastes entreprises de développement pour des raisons d'insuffisance réelle ou appréhendée de marges de manœuvre financières, autant les milieux eux-mêmes avaient tendance à revendiquer les pouvoirs et les moyens de concevoir et de réaliser leurs propres objectifs de développement. Ce processus identifié comme le courant du développement endogène a connu un engouement remarquable qui a constitué une occasion extraordinaire pour les sciences du territoire telles que les concevaient les chercheurs des universités en région, relayés du reste par des chercheurs d'universités des centres.

Ces nouvelles perspectives ouvraient des voies riches et diversifiées à la recherche. Elles supposaient l'existence d'une identité régionale à découvrir et à promouvoir, mais aussi la possibilité d'une gouvernance régionale, avec ses institutions, ses acteurs, ses stratégies, son action. Les services de proximité, l'entrepreneuriat local et les relations de chaque milieu avec les grandes entreprises devenaient autant d'objets de recherche pertinents. Cette nouvelle vision du développement régional supposait aussi l'analyse des relations entre les régions, ainsi que les relations entre les institutions et les politiques nationales, qu'elles soient globales, déconcentrées, voire décentralisées en région, avec les réalités, les instances et les acteurs locaux et régionaux. À la limite, cette analyse englobait même les relations de ces phénomènes locaux et régionaux avec la réalité extérieure au pays, à l'échelle de la mondialisation. Et encore là, ce ne sont que quelques aspects des enjeux de recherche qui allaient pouvoir ainsi se diversifier presque à l'infini. Sous le phénomène de l'identité, il était permis d'étudier les particularités des dynamiques économiques et démographiques, de l'histoire,

des institutions et des pratiques culturelles et sous celui de la gouvernance, d'analyser les planifications et les stratégies de développement collectif, conçues et mises en œuvre dans les milieux, en interaction avec celles des pouvoirs englobants.

Dans cette évolution, l'innovation la plus décisive a sans doute été l'élaboration et l'appropriation du concept de territoire qui s'est progressivement substitué à celui de région. Le concept de territoire, par sa généralité, permettait en effet de se donner comme objet des lieux de dimension et de localisation variables, allant des quartiers des villes à des continents, tout en facilitant la mise en évidence des interactions entre les territoires par imbrication, proximité ou relations diverses. Dans le contexte québécois, la notion de territoire permettait de sortir de la polarisation entre les régions et les grands centres, toujours très chargée de sens et d'implications aux plans idéologique et politique, et à l'intérieur même de ce qu'on appelle encore région dans le langage courant, d'éviter la nouvelle polarisation qui affleure sans cesse dans les analyses et les débats entre les régions marquées par la déconcentration administrative et les régions dites d'appartenance, soit la municipalité ou la MRC (municipalité régionale de comté). C'était désormais la configuration géographique de l'enjeu considéré, davantage que celle des cadres institutionnels préexistants, qui déterminait la limite du territoire à prendre en compte.

Au-delà, et plus en profondeur, dans le contexte québécois, le concept de territoire permettait de se dégager des cadres institutionnels de la région administrative, de la MRC, de la municipalité ou de la communauté urbaine ou régionale, pour aller à l'essentiel, soit aux dynamiques géographiques, économiques, sociales, culturelles, environnementales, etc., à l'œuvre dans un territoire, lui-même marqué par la sensibilité, les conceptions, la volonté et l'action des acteurs qui s'en réclament et s'identifient à lui.

Cette diversité de l'objet territorial, tant dans sa dimension et sa localisation physiques que dans ses diverses composantes et interactions, permettait de fonder le concept de sciences du territoire, puisqu'il y avait de multiples territoires à géométrie variable, riches en composantes et en interactions de toutes sortes, dont l'action des acteurs eux-mêmes, qu'une grande variété de disciplines scientifiques permettait d'aborder et de connaître.

Au cœur de cette dynamique, les chercheurs de la mouvance des sciences du territoire, en continuité avec leur préoccupation pour les interactions entre science, politique et intervention, ont toujours privilégié les acteurs, en se représentant le territoire comme un territoire d'action, en vue de sa transformation selon le potentiel et les aspirations du milieu. Cette vision s'accordait pleinement avec les tendances des politiques publiques, dans la mesure où elles visent de plus en plus l'appui des milieux pour la réalisation de leurs objectifs. Elle était aussi en accord avec les exigences de l'intervention, puisque cette orientation du développement impliquait le développement, en partenariat, de connaissances adaptées aux enjeux du développement tels que définis et mis en œuvre par les acteurs.

4. Cadre institutionnel coopératif

Ce champ épistémique des sciences du territoire s'est constitué dans le cadre institutionnel de l'Université du Québec qui, à l'instar du Québec, passait d'une orientation de centre à périphérie à une perspective de coopération entre des établissements implantés dans des territoires et pour certains d'entre eux dans des secteurs clés de la société.

Si elles sont nées dans les universités en région de Rimouski et de Chicoutimi, la recherche et la formation sur les territoires ont connu par la suite deux évolutions déterminantes pour la constitution de ce champ du savoir à l'Université du Québec. D'une part, le noyau initial s'est consolidé, avec le développement et l'implantation d'un programme de doctorat conjoint UQAC-UQAR en développement régional, ce qui amena une coopération plus intense encore entre les équipes de ces deux établissements. En même temps, le programme de maîtrise en développement régional de l'UQAR était étendu à l'UQO, dans l'Outaouais, et à l'UQAT, en Abitibi-Témiscamingue, ce qui contribua à soutenir le développement d'équipes et d'activités de recherche dans ces établissements, de sorte, par exemple, que l'UQO a pu disposer par la suite de sa propre programmation de maîtrise et de doctorat. D'autre part, il existait aussi des ressources et des activités de recherche dans d'autres établissements de l'Université du Québec : à l'UQAM (Université du Québec à Montréal), à l'UQTR (Université du Québec à Trois-Rivières), au Centre Urbanisation, culture et société de l'INRS, ainsi qu'à l'ENAP (École nationale d'administration publique). S'il existait des collaborations, et parfois des oppositions de vision et d'intérêt entre le pôle des établissements en région et ces autres établissements, plusieurs points de vue finirent par se rapprocher et se combiner pour mener à des mises en commun profitables. La maturité des équipes y joua sans doute un rôle, tout comme l'émergence même du concept de territoire qui, par sa généralité, permettait d'intégrer des perspectives diverses et multiples.

L'Université du Québec, comme institution, favorisa ces rapprochements de bien des façons, par exemple en soutenant les programmes conjoints, en finançant des activités de recherche en partenariat par son Fonds institutionnel de recherche et d'autres fonds obtenus de ministères œuvrant dans le domaine et, plus récemment, par des travaux de planification conçus et mis en œuvre au sein des chantiers de la Commission de planification.

Mais c'est aux chercheurs eux-mêmes qu'il appartenait de nouer des liens de collaboration plus intenses et mieux intégrés. Déjà, la section Développement régional de l'ACFAS, animée par l'équipe de l'UQAR, était largement ouverte à des collaborations de toutes les universités. Il fallait plus et ce fut la création du Centre de recherche sur le développement territorial, dans le cadre du programme des regroupements stratégiques du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce centre permettait, autour d'un noyau soutenu par les universités en région, de fédérer des chercheurs de tous les établissements dans une programmation de recherche axée sur le développement territorial. Cet effort de structuration est en plein essor et vient de connaître, en 2007, une nouvelle avancée avec le financement d'une Alliance de recherche

universités-communautés sur le développement territorial et la coopération mise en œuvre avec des partenaires : le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, la Fédération québécoise des municipalités, l'Association des Centres locaux de développement du Québec et le Réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités. Cette ARUC complète la contribution d'autres ARUC qui s'intéressent au territoire et auxquelles sont associés des chercheurs du mouvement des sciences du territoire, en économie sociale (UQAM) et en innovation sociale et développement des communautés (UQO).

5. Les orientations de l'ouvrage

L'idée de cet ouvrage sur les sciences du territoire est née à la convergence de cette évolution scientifique, politique et institutionnelle.

Il est en effet apparu nécessaire au progrès de cet effort de recherche sur les territoires de réaliser une première formalisation, qui ne se veut pas une synthèse, mais bien un état des lieux attestant des connaissances acquises et des enjeux de recherche en chantier. Les contributions qui suivent parleront d'elles-mêmes, mais il importe sans doute d'en souligner à la fois l'unité et la diversité. La diversité que l'on constatera dans la variété des regards disciplinaires et méthodologiques, ainsi que dans la multiplicité des aspects de la vie des territoires qui sont abordés. L'unité, parce que ces contributions ont en commun une perspective scientifique sur la réalité des territoires et qu'elles mettent en relief les facteurs structurels qui déterminent les contextes d'action et les stratégies des acteurs qui tentent de s'en dégager pour modeler le destin de leur territoire selon son potentiel et leurs aspirations.

C'est là, sans doute, la plus grande leçon que l'on peut tirer de quarante ans de recherche et d'intervention sur les territoires du Québec. Le terrain bénéficie de facteurs positifs et subit l'effet de facteurs négatifs qui viennent de la nature même de la vie en société, de l'histoire, des territoires englobant un territoire donné et englobés dans ce territoire. Les acteurs doivent connaître ces contraintes et ces potentialités ; c'est là un enjeu essentiel des sciences du territoire. Mais les acteurs ont aussi leur marge de manœuvre qu'ils peuvent exploiter en définissant des stratégies pertinentes et en agissant de manière efficace, notamment par la solidarité et par la coopération. L'analyse de ces conditions de succès par l'étude des particularités de chaque territoire, de chaque type de territoire, par l'analyse du fonctionnement des systèmes d'action selon les secteurs d'activités et les types d'acteurs sont autant de champs ouverts à la recherche.

[...]

Conclusion générale

YANN FOURNIS

La voix du GRIDEQ : par *des* et *depuis* les régions périphériques

Pour achever cette anthologie, il n'est pas inutile de revenir sur la nature même de la science ou, pour reprendre le propos de M. Burawoy : la « connaissance pour qui » et « pour quoi » (BURAWOY, 2009) ? Au-delà des grands débats épistémologiques, cette question est importante pour le GRIDEQ en ce qu'elle oriente le regard sur des dynamiques un peu hétérodoxes de la science ou, plus modestement, de certaines entreprises scientifiques. S'il est vrai que la science s'est coulée dans le moule des grands champs académiques nationaux (WAGNER et WITTRICK, 1990 ; WARREN, 2005), il existe aussi d'autres logiques de structuration, plus discrètes, qui prennent racine au sein même des territoires. Cette question est d'autant plus importante qu'elle est réapparue récemment dans les études régionales qui demandent simultanément une redéfinition de leur objet et public (PIKE et autres, 2007) et la prise en compte de la dimension géographique de la science (GROSSETTI et autres, 2014). Pour le dire autrement, l'enjeu des scientifiques reste sans doute, partout et en tout temps, de produire du « sacré » dans un monde par définition « profane »¹ mais (on l'oublie trop souvent) tout le monde n'est pas pape : dans cet Est-du-Québec connu pour le « Manifeste des curés en colère » (1970), il n'est sans doute pas inutile de considérer la science en campagne, attachée à saisir son environnement régional plutôt qu'à réciter le sempiternel catéchisme de la modernisation (urbaine). Ceci permet de saisir l'intérêt académique des régions périphériques, à la fois comme objet et comme sujet de connaissance.

Car tel est l'enjeu que posait justement le premier directeur du GRIDEQ en 1975, F. Harvey, à propos de ces « nouvelles universités au Québec » (l'UQ a quelques années à peine) qui sont « dites "périphériques" » : sans renoncer à leur vocation généraliste ou universelle, ces « universités périphériques ont quelque chose de

¹ Pour reprendre librement l'analyse « religieuse » (wéberienne et durkheimienne) de M. Lamont de la science. Cf. LAMONT, 2009.

nouveau à apporter au monde scientifique, particulièrement en sciences humaines » (HARVEY, 1975, p. 9). En effet, « le type de problème abordé et la façon de le faire sont liés à un contexte socioculturel spécifique, malgré les objectifs scientifiques de la généralisation » - ce qui explique le biais urbain de la science produite dans les universités québécoises traditionnelles, localisées dans les grands centres. Ainsi, « il existe des possibilités, très peu explorées jusqu'ici, de développement des sciences humaines en relation avec des ensembles humains plus restreints » ; or, « les universités périphériques sont les mieux placées pour entreprendre ces recherches et contribuer ainsi à l'avancement des connaissances », en particulier pour localiser la science universelle ou construire des « universaux d'échelle », c'est-à-dire développer « une science universelle adaptée à des ensembles plus restreints » (HARVEY, 1975, p. 12). Il est vrai que l'ambition est forte, alors que le chemin est étroit dans une région marquée par les conflits entre l'approche « rationalisatrice » du BAEQ et l'approche « contestataire » des Opérations Dignité (cf. COLLECTIF, 1976 ; LÉVESQUE, 1979). Mais, après avoir documenté l'essor et la chute des organismes communautaires basés sur l'autogestion (pour un approche sympathique : JEAN, 1985 ; pour une approche critique : JEAN, 1986), le GRIDEQ constate que l'enjeu essentiel du Développement régional ne réside pas dans l'opposition entre l'État et les communautés territoriales. Sur fond d'une crise profonde de la ruralité québécoise, le groupe tourne ses recherches vers les nouveaux types de partenariat entre l'État et les groupes communautaires qui s'imposent au début des années quatre-vingt-dix. Ceci se traduit d'abord par une exploration dynamique de nouveaux concepts, théories et notions qui, après une phase d'exploration un peu désordonnée (où le développement est questionné comme « durable », « humain », « rural », « local » ou approprié), aboutit à une stabilisation après 2005. Dans le cadre élargi du CRDT, les membres du GRIDEQ considèrent désormais que le développement territorial est un « nouveau paradigme » qui contribue à l'avancement des sciences régionales (LAFONTAINE, 2005 ; JEAN, 2008) et notamment parce qu'il reflète « une quête de lieux et de liens auxquels reste rattachée la condition humaine, celle des personnes et des groupements sociétaux localisés et reliés qui sont indispensables à leur bien-être et à leur épanouissement » (LAFONTAINE, 2012, p. 587).

Car il apparaît que toutes ces recherches doivent à la fois être envisagées, dans le temps long, au regard des canons de la science et de leur pertinence à l'égard du territoire de l'Est-du-Québec. Le temps long d'une entreprise scientifique collective, d'abord : les principales innovations des dernières années du GRIDEQ relèvent en fait d'une lente gestation dont on trouve des traces dès le début des années quatre-vingt (voire bien avant), et qui ont toujours visé à la fois la reconnaissance académique (ainsi du CRDT) et l'insertion dans le milieu (comme l'Université rurale du Québec)². Au regard des impératifs de la science : une enquête sur le CRDT a pu montrer que « le CRDT est le créateur d'un territoire

² Rappelons que le projet de création d'un centre de recherches consacré au développement régional et regroupant plusieurs sites locaux de l'Université du Québec remonte, à l'UQAR, aux années 1982-83 (avec une demande de subvention d'infrastructure au volet

académique propre » à la fois en termes de modes de production scientifique, d'apport intellectuel et d'échanges entre disciplines, déployant une entreprise scientifique proche par certains aspects des sciences sociales québécoises mais qui s'en distingue par son inscription dans les régions québécoises (à distance donc des grandes universités urbaines) et par le découpage de « l'embryon d'un modèle québécois des régions qui agrège cette diversité spatiale dans un récit national sur le territoire au Québec » (FOURNIS et DUMARCHER, 2017, p. 117-132). Si l'on ajoute à cela l'intérêt récurrent du GRIDEQ pour les rapports avec le milieu, sous forme de recherche-action (DIONNE, 1987 ; CÔTÉ et autres, 1995, DIONNE, 1998) de partenariat ou d'alliance avec le milieu (JEAN, 2012), il apparaît que les travaux du GRIDEQ sont sensiblement teintés par les réalités des régions dites « périphériques » ou « ressources ».

Achevons en rappelant que la naissance du GRIDEQ avait donné lieu à un pari, fondé sur la pertinence tout à la fois scientifique et sociale d'une entreprise scientifique dédiée aux enjeux et aux problématiques des groupes sociaux enracinés dans la périphérie rurale (cf. HARVEY, 1975 ; COLLECTIF, 1976). Véritable leitmotiv du GRIDEQ, qui a animé l'action de ses membres depuis les années soixante-dix, cet engagement a été revendiqué plus récemment par le CRDT, qui a pu considérer que le pari avait bel et bien été tenu³. Il nous semble que ce succès relatif s'explique en partie par la réelle capacité du GRIDEQ à se situer socialement et scientifiquement, à répondre efficacement aux questions épistémologiques qu'évoquait M. BURAWOY (2009). Alors que le milieu des années quatre-vingt-dix avait donné lieu à ce qui reste sans doute l'interrogation la plus dérangementante du GRIDEQ (avec l'ouvrage : « Et les régions qui perdent ? » : CÔTÉ et autres, 1995), les années 2000 et 2010 ont démontré que ces territoires peuvent non seulement être des objets pertinents d'investigation mais aussi des sujets de recherches scientifiques, sur lesquels il est possible de construire des approches originales, qui tranchent avec le pessimisme qui caractérise parfois les sciences régionales critiques (SOUTHCOTT, 1994, 1999). Parler *des* régions et *depuis les* régions : un double engagement en matière de développement territorial, qui est sans doute une belle réponse, parmi d'autres possibles, aux

Centre du FCAC québécois) ; cet objectif de création d'un « Centre de recherche sur le développement régional » est encore évoqué lors de la refonte du Groupe au milieu des années quatre-vingt et en 1993 (cf. BRUNEAU et autres, 1993, p. 2-4). De même, l'Université rurale québécoise, lancée à la fin des années quatre-vingt-dix en partenariat avec des organismes de développement pour favoriser la fertilisation croisée (cf. JEAN, 2014), est évoquée par G. Massicotte dès 1978 qui rappelle la pertinence d'une « Université rurale du Bas-St-Laurent » à vocation de vulgarisation, revendiquée par les élites régionales dès les années trente. Cf. MASSICOTTE, 1978.

3 « Ces résultats démontrent également que le CRDT a réussi à faire la preuve que l'arène scientifique québécoise en sciences humaines et sociales ne saurait être confinée à Montréal et à Québec, et dans les universités de grande taille. Sur les questions de territoire et de développement territorial, le CRDT y compte désormais comme un joueur à part entière, un joueur incontournable en fait » (CRDT, 2006, p. 16).

lacunes des études régionales quant à la conceptualisation des espaces-ressources périphériques (HAYTER et autres, 2003).

Bibliographie

- BRUNEAU, P. et autres, 1993. *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*. Rimouski : GRIDEQ.
- BURAWOY, M., 2009. « Disciplinary Mosaic: The Case of Canadian Sociology », *The Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 34, no 3, p. 869-886.
- COLLECTIF, 1976. *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- CÔTÉ, S. et autres (dir.), 1995. *La Pratique du développement régional*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX, 1995. *Et les régions qui perdent ?* Rimouski, Chicoutimi et Montréal : GRIDEQ, GRIR et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal.
- CRDT, 2006. *Rapport annuel des activités scientifiques 2005-2006, UQAC, UQAR, UQAT, UQO*. Rimouski : CRDT.
- DIONNE, H., 1987. « L'action de recherche et la recherche-action », dans J.-P. Deslauriers et C. Gagnon (dir.), *Entre le savoir et l'action : choix éthiques et méthodologiques*, Chicoutimi : UQAC-GRIR, p. 27-46.
- DIONNE, H., 1998. *Le développement par la recherche-action*. Montréal : L'Harmattan.
- Fournis, Y. et A. Dumarcher, 2017. *Le territoire du CRDT. La construction d'un espace intellectuel, entre science et territoire*. Rimouski : GRIDEQ-UQAR.
- GROSSETTI, M., D. ECKERT, Y. GINGRAS, L. JÉGOU, V. LARIVIÈRE et B. MILARD, 2014. « Cities and the geographical deconcentration of scientific activity: A multilevel analysis of publications (1987–2007) », *Urban Studies*, vol. 51, no 10, p. 2219-2234.
- HARVEY, F. (dir.), 1975. *Mémoire du GRIDEQ à la Commission Healy sur les études supérieures en sciences humaines au Canada*. Rimouski : UQAR.
- HAYTER, R., T.J. BARNES et M. J. BRADSHAW, 2003. « Relocating resource peripheries to the core of economic geography's theorizing: rationale and agenda », *Area*, vol. 35, no 1, p. 15-23.
- JEAN, B., 1985. *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- JEAN, B., 1986. « L'autogestion sans frontières : les luttes régionales au Québec », *Possibles*, vol. 10, no 3-4, p. 191-206.
- JEAN, B., 2008. « Le développement territorial : une discipline scientifique émergente », dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 283-313.
- JEAN, B., 2012. « Les liens entre la politique et la recherche : des liaisons dangereuses ou prometteuses ? », *Journal of Rural and Community Development*, vol. 7, no 3, p. 40-41.
- JEAN, B., 2014. « A new paradigm of rural innovation: Learning from and with rural people and communities », dans OECD (dir.), *Innovation and Modernising the Rural Economy*, OECD Publishing, p. 112-126.
- LAFONTAINE, D., 2005. « Postface. Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski : GRIDEQ et CRDT, p. 347-406.

- LAFONTAINE, D., 2012. « L'émergence et l'évolution des études et science régionales au Québec (1908-2008). Des liens et des lieux », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 4, p. 555-596.
- LAMONT, M., 2009. *How professors think: inside the curious world of academic judgment*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.
- LÉVESQUE, B. (dir.), 1979. *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*. Laval : Albert Saint-Martin.
- MASSICOTTE, G., 1978. « Jules Brillant et l'Université rurale du Bas-St-Laurent », *L'Estuaire. Revue d'histoire du bas saint-laurent*, vol. 5, n°2, p. 3-6.
- PIKE, A., A. RODRÍGUEZ-POSE et J. TOMANEY, 2007. « What Kind of Local and Regional Development and for Whom? », *Regional Studies*, vol. 41, no 9, p. 1253-1269.
- SOUTHCOTT, C., 1994. « Sociology and Regional Science in Canada », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 17, no 3, p. 457-484.
- SOUTHCOTT, C., 1999. « The Study of Regional Inequality in Québec and English Canada: a Comparative Analysis of Perspectives », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 24, p. 457-484.
- WAGNER, P. et B. WITTRICK, 1990. « States, Institutions, and Discourses: a Comparative Perspective on the Structuration of the Social Sciences », dans P. Wagner, B. Wittrock et R. P. Whitley (dir.), *Discourses on Society: The Shaping of the Social Science Disciplines*, Springer Science & Business Media, p. 331-357.
- WARREN, J.-P., 2005. « Universalisation et traditionalisation de la discipline sociologique : Le cas du Québec francophone », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, no 2, p. 65-89.

QUELQUES-UNES DES PUBLICATIONS DU GRIDEQ

Tendances et débats en développement régional

- No 15 *Ressources naturelles, gouvernance et collectivités. Refonder le développement des territoires.* Sous la dir. de M.-J. FORTIN, G. CHIASSON, M. FLAMAND-HUBERT, Y. FOURNIS et F. L'ITALIEN, 2016, 231 p.
- No 14 *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bio-alimentaire.* Sous la dir. de M.-J. FORTIN et M. HANDFIELD, 2016, 156 p.
- No 13 *Acceptabilité sociale, où en sommes-nous au Québec ?* Sous la dir. de M.-J. FORTIN et Y. FOURNIS, 2015, 70 p.
- No 12 *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : Enjeux théoriques et d'action publique.* Sous la dir. de B. JEAN et D. LAFONTAINE, 2010, 228 p.
- No 11 *Inégalités, démocratie et développement.* M. SIMARD et autres, 2006, 404 p.
- No 10 *Entre réseaux et systèmes. Les nouveaux espaces régionaux.* J.-L. KLEIN, C. TARDIF et autres, 2006, 259 p.
- No 9 *Territoires et fonctions : Tome 2. Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et dynamiques d'innovation en débats.* Sous la dir. de B. JEAN et D. LAFONTAINE, 2005, 298 p.
- No 8 *Territoires et fonctions : Tome 1. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats.* Sous la dir. de D. LAFONTAINE et B. JEAN, 2005, 408 p.

Cahiers du GRIDEQ

- No 27 *La territoire du CRDT. La construction d'un espace intellectuel, entre science et territoire.* Y. FOURNIS et A. DUMARCHER, 2017, 170 p.
- No 26 *La contribution de l'économie sociale au développement des milieux ruraux et urbains du Bas-Saint-Laurent. Perceptions de gestionnaires d'entreprises.* M. SIMARD, 2016, 187 p.
- No 25 *Évolution d'un système local d'innovation en région rurale. Le cas de La Pocatière.* D. DOLOREUX et S. DIONNE, 2007, 214 p.

Témoignages et analyses

- No 10 *Au nom de la dignité. Parcours d'un théologien agronome et animateur rural.* G. ROY, 2012, 172 p.
- No 9 *Défendre la ruralité. Témoignage d'un agriculteur.* A. ST-PIERRE, 2007, 134 p.

Hors-série

- *Comprendre le Québec rural.* B. JEAN, S. DIONNE et L. DESROSIERS, 2^{de} édition revue et augmentée, 2014, 166 p.

Pour obtenir la liste complète des publications :
grideq@uqar.ca